

14.  
622.

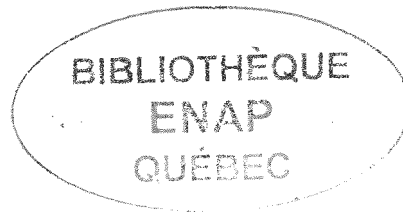
St-Pier  
1425

**Diane St-Pierre**

***La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ?***

**Les acteurs, les coalitions et les enjeux**

**Thèse  
présentée à  
l'École nationale d'administration publique (ÉNAP)  
pour l'obtention  
du grade de Philosophiæ Doctor (Ph. D.)**



**École nationale d'administration publique  
Avril 2001**

**© Diane St-Pierre**



## RÉSUMÉ

Cette thèse s'intéresse à l'intervention du gouvernement québécois en matière de culture. Elle s'attarde plus précisément au processus qui a donné naissance à la *Politique culturelle du Québec* adoptée en décembre 1992 par l'Assemblée nationale du Québec. Cette « première » politique culturelle gouvernementale, qui a défini une nouvelle mission du ministère et a modifié ses pouvoirs et ses responsabilités, a finalement contribué à la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Un autre objectif majeur de cette thèse est de vérifier et de confronter quelques hypothèses d'une « théorie alternative du processus politique » élaborée par Paul A. Sabatier et Hank Jenkins-Smith (1987-1988, 1993, 1999). Ce cadre d'analyse cherche à expliquer le changement de l'action publique au sein de secteurs spécifiques d'intervention sur des périodes de dix ans ou plus. L'explication fondamentale repose sur la compétition entre des coalitions, chacune étant composée d'acteurs de multiples horizons et partageant un même système de croyances.



## RÉSUMÉ

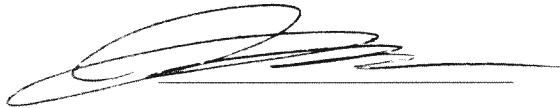
Cette thèse s'intéresse à l'intervention du gouvernement québécois en matière de culture. Elle s'attarde plus précisément au processus qui a donné naissance à la « première » *Politique culturelle du Québec* adoptée en décembre 1992 par l'Assemblée nationale du Québec. Cette politique culturelle gouvernementale, qui a défini une nouvelle mission du ministère et a modifié ses pouvoirs et ses responsabilités, a finalement contribué à la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Notre intérêt pour cette recherche découle tout d'abord de la relative « jeunesse » de cette politique, laissant place à un sujet encore peu exploré et analysé. Mais cet intérêt dépasse toutefois la simple opportunité de pouvoir nous pencher sur une politique plutôt « récente ». En réalité, la thèse vise à comprendre la dynamique des rapports de force et des rapports conflictuels ; elle veut aussi saisir les modes de différenciation et de négociation précédant l'adoption d'une politique publique. Elle a pour objectif de cerner les enjeux en présence, mais également les systèmes de croyances soutenus par l'État québécois, par les partis politiques et par les acteurs de différents milieux culturels, institutionnels et économiques qui ont uni leurs ressources, développé des stratégies pour rendre leur action plus efficace. Les groupes de pression dans le domaine de la culture, qui ont été la source de nombreux enjeux politiques, n'ont toutefois pas joui jusqu'à ce jour d'une grande attention de la part des chercheurs et des analystes.

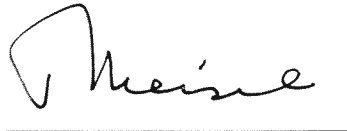
Parce que nous nous intéressons à la culture, à une politique culturelle particulière et à son élaboration sur une période plus ou moins longue, nous avons opté pour une analyse multidisciplinaire des politiques publiques qui met à contribution les approches de l'histoire, de la sociologie et de la science politique.

Un autre objectif majeur de cette thèse est de vérifier et de confronter quelques hypothèses d'une « théorie alternative du processus politique » élaborée par Paul A. Sabatier et ses collègues,

l'*Advocacy Coalition Framework* (Sabatier, 1988 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1999 ; Sabatier et Zafonte, 1997 ; et nombre d'autres) qui, justement, utilise les différentes approches énumérées précédemment. Rappelons pour l'instant que ce cadre d'analyse ou « théorie alternative » cherche à expliquer le changement de l'action publique au sein de secteurs spécifiques d'intervention sur des périodes de dix ans ou plus. L'explication fondamentale repose sur la compétition entre des coalitions, chacune étant composée d'acteurs de multiples horizons (leaders de groupes d'intérêt, politiciens, fonctionnaires, journalistes, chercheurs) et partageant un même système de croyances. Comme ces coalitions cherchent à influencer les autorités gouvernementales, tant politiques qu'administratives, et, incidemment, les politiques publiques, des conflits apparaissent entre elles quant aux changements à introduire. Ces coalitions sont alors normalement sujettes à la médiation d'un autre groupe d'acteurs, les *policy-brokers*, qui proposent des compromis raisonnables afin de réduire l'intensité des conflits.



Jean Turgeon (directeur)  
École nationale  
d'administration publique



John Meisel (codirecteur)  
Université Queen's



Diane St-Pierre  
Candidate

## REMERCIEMENTS

Les origines de cette thèse remontent à 1996. C'est à cette époque que j'entamais des démarches afin d'entreprendre des études doctorales en administration publique, et plus particulièrement en analyse et management des politiques publiques. Chercheure et chargée de projets depuis près de dix ans à l'Institut national de la recherche scientifique – une constituante de l'Université du Québec – et notamment au sein du Centre INRS-Culture et Société – avant 1994, l'Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC) –, je souhaitais alors parfaire mes connaissances en matière de politiques culturelles canadiennes et québécoises.

L'École nationale d'administration publique (ÉNAP), où je complétais alors une maîtrise en management public, obtenait l'autorisation de dispenser, à compter de l'automne 1996, une scolarité de doctorat dans deux champs de spécialisation : la théorie des organisations et le management public, l'analyse et le management des politiques publiques. Je suis particulièrement redevable à monsieur Michel Paquin, alors responsable de ce programme, de m'avoir incitée à poser ma candidature au concours qui visait à choisir les sept premiers candidats de ce nouveau programme d'études avancées. Par ailleurs, cette thèse a été rendue possible grâce au soutien et aux encouragements de plusieurs personnes et organismes.

Comment concevoir la présente réussite sans souligner l'appui constant et les conseils judicieux de mon directeur de thèse, monsieur Jean Turgeon de l'École nationale d'administration publique, et de mon codirecteur, monsieur John Meisel de l'Université Queen's. D'une part, la grande complicité, la constance, la qualité de la supervision, l'excellente expertise dans le domaine de l'analyse de politiques et les grandes connaissances théoriques et méthodologiques de monsieur Turgeon ont été très appréciées. D'autre part, les vastes connaissances des politiques culturelles canadiennes et québécoises de monsieur Meisel, qu'il a bien accepté de me faire partager, son enthousiasme quant à mon sujet de thèse et sa grande disponibilité, compte tenu de son horaire souvent fort chargé, ont été déterminants dans l'accomplissement de mon projet de

thèse. Réaliser cette recherche sous la supervision de ces personnes si avisées a été une chance et un honneur.

Toute ma gratitude va également à messieurs Vincent Lemieux, de l'Université Laval, et Jean-Pierre Wallot, directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, qui ont contribué au parachèvement de ma thèse. En effet, j'ai pu bénéficier des précieux commentaires critiques et des annotations judicieuses de ces prélecteurs de grande qualité.

Je suis également particulièrement reconnaissante à l'Assemblée professorale de l'INRS–Culture et Société ainsi qu'à l'ex-directeur de ce Centre<sup>1</sup>, monsieur Frédéric Lesemann, pour leur soutien continu, indispensable à la poursuite de mes études doctorales. Je souhaite remercier également certains de mes collègues de travail, mesdames Madeleine Gauthier et Martine Côté, messieurs Fernand Harvey, Jean-Paul Baillargeon et Normand Perron, pour leurs conseils de toute nature et leurs encouragements constants. Il convient aussi de mentionner ces professeurs de l'École nationale d'administration publique (Énap) qui n'ont pas failli à la tâche et qui ont su relever le défi de donner des cours et des séminaires à la fine pointe des connaissances en administration publique et en analyse de politiques. Je ne voudrais pas passer sous silence les conseils judicieux des trois membres de mon comité de thèse, messieurs Jean Turgeon, Marcel Proulx et Richard Marceau de l'Énap.

Cette thèse doit beaucoup au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR) qui m'a octroyé une bourse de doctorat, un soutien financier indispensable pour la bonne marche de mes études. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude.

Sur un autre plan, je profite de l'occasion pour remercier ces personnes qui, de près ou de loin, m'ont apporté leur support lors de cette dernière année consacrée à la recherche et à l'analyse : monsieur Yves Laliberté, secrétaire du Ministère de la Culture et des Communications et responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection*

---

<sup>1</sup> Depuis l'automne 2000, le Centre Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) s'est fusionné à l'INRS–Urbanisation, d'où l'appellation actuelle de INRS Urbanisation, Culture et Société.



*des renseignements personnels*, et monsieur Michel Gagné, responsable du Centre de documentation du Ministère. Ces personnes ont rendu possible le dépouillement systématique des archives liées à mon sujet de thèse et elles ont mis à ma disposition un bureau ainsi que divers services du Ministère, et ce durant les deux mois et demi qu'ont durés la collecte, le classement et l'étape de pré-analyse. Mes remerciements sincères à madame Louise Gauthier, documentaliste de l'INRS–Culture et Société, qui durant ces années a été à l'affût des nouvelles parutions touchant de près ou de loin à mon sujet de thèse. Il convient aussi de mentionner cette aide combien appréciée de madame Andrée Raïche qui, à la toute fin de ma rédaction, a bien accepté de me relire. Il me faudrait aussi ajouter à la liste des personnes ayant contribué à la réalisation de cette thèse tous ceux et celles qui, par leur encouragement et leurs conseils au fil d'une conversation ou autrement, m'ont permis de conserver le feu sacré.

Enfin, comme chacun le sait, la réalisation d'un doctorat exige de nos proches, de ces personnes qui nous sont chères, plusieurs sacrifices. Pour ces absences à des fêtes de famille, pour ces distractions et ces oublis, pour ces inquiétudes souvent partagées quant à l'aboutissement de mes efforts, qu'elles trouvent ici l'expression sincère et aimante de mon appréciation de leur patience, de leurs encouragements et de leur foi en mes capacités. Au moment d'écrire ces dernières lignes, il est naturel de tenir à dédier ce travail qui m'a passionnée au cours des dernières années. Je souhaite aujourd'hui l'offrir à une personne qui était très proche de moi, mais dont le souvenir demeure à jamais impérissable. À Michel, mon frère, mon ami, mon *alter ego*...  
Merci de m'avoir fait partager ta force, ton courage et ta ténacité.



# Le politique culturelle de 1992 : continuité ou changement ?

Les acteurs, les coalitions et les enjeux

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé.....	i
Remerciements.....	iii
Table des matières .....	vii
Liste des schémas, tableaux et figures.....	xvii
Liste des annexes.....	xxi
Liste des abréviations et sigles .....	xxiii
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1 : La problématique</b> .....	13
Introduction : .....	15
1.1. Les notions de « culture »et de « politique culturelle ».....	15
1.1.1. La notion de « culture ».....	16
1.1.2. La notion de « politique culturelle ».....	21
1.2. <i>La politique culturelle gouvernementale versus les politiques culturelles du Québec</i> .....	25
1.2.1. Des distinctions obligées.....	25
1.2.2. Les projets et les énoncés d'une politique culturelle d'ensemble avant 1992.....	28
1.2.2.1. Le <i>Livre blanc de la culture</i> de Pierre Laporte (1965).....	29
1.2.2.2. Le livre vert <i>Pour l'évolution de la politique culturelle</i> de Jean-Paul L'Allier (1976).....	30
1.2.2.3. Le livre blanc <i>La Politique québécoise du développement culturel</i> de Camille Laurin (1978).....	30

1.2.2.4. Le plan d'action de Clément Richard (1983) et le <i>Bilan- actions-avenir</i> de Lise Bacon (1988).....	32
1.2.3. <i>La Politique culturelle du Québec</i> de Liza Frulla-Hébert (1992)..	33
1.3. Quelques mises en garde et distinctions importantes.....	35
Conclusion : Les questions retenues pour notre investigation.....	38
Notes bibliographiques.....	41
<b>CHAPITRE 2 : La recherche en matière de culture et de politiques culturelles.....</b>	<b>47</b>
Introduction.....	49
2.1. La multiplication des lieux de réflexion et de diffusion depuis les années 1960.....	51
2.2. L'impact des grandes idéologies.....	53
2.2.1. Le nationalisme et le libéralisme.....	54
2.2.2. La sociologie de l'« émancipation » et les études sur la culture québécoise des années 1970.....	57
2.2.3. Du libéralisme au néolibéralisme.....	58
2.3. Les thèmes de recherche en matière de culture.....	61
2.3.1. Les activités artistiques.....	62
2.3.2. Le pluralisme culturel.....	65
2.3.3. Les médias et les industries culturelles .....	67
2.3.4. L'économie de la culture.....	70
2.3.5. Les études sur les institutions culturelles.....	72
2.3.6. L'État, la culture... et les groupes de pression.....	74
2.4. L'analyse des politiques culturelles.....	78
2.4.1. L'analyse positive et les politiques culturelles.....	79
2.4.2. L'analyse normative et les politiques culturelles.....	80
2.5. Un bilan de la recherche universitaire (thèses de doctorat).....	84
Conclusion :.....	87
Notes bibliographiques.....	89

<b>CHAPITRE 3 : Cadre d'analyse, méthodes et procédures.....</b>	<b>97</b>
Introduction.....	99
3.1. L'étude des politiques publiques et des coalitions : théories et approches contemporaines.....	100
3.1.1. Les théories rationalistes et pluralistes.....	101
3.1.2. Les approches et modèles par étapes ( <i>Stagists Approach</i> ).....	105
3.1.3. Les approches et modèles développant l'idée de coalitions.....	107
3.1.4. Quelques critiques et mises en garde.....	113
3.2. <i>L'Advocacy Coalition Framework (ACF)</i> .....	116
3.2.1. La genèse de l' <i>ACF</i> .....	117
3.2.2. L'originalité de l' <i>ACF</i> .....	119
3.2.2.1. <i>Vs</i> différentes approches théoriques.....	120
3.2.2.2. <i>Vs</i> différents concepts théoriques.....	122
3.2.3. Les prémisses fondamentales de l' <i>ACF</i> .....	127
3.2.4. Présentation de l' <i>ACF</i> et de ses hypothèses.....	130
3.2.4.1. La coalition plaidante et les acteurs politiques.....	133
3.2.4.2. Les facteurs externes affectant les sous-systèmes.....	134
3.2.4.3. Les sous-systèmes de politiques publiques.....	137
o Les systèmes de croyances.....	137
o Les <i>policy broker</i> , les instruments de direction, les extrants ( <i>policy outputs</i> ) et les impacts de la politique ( <i>policy impacts</i> ).....	139
3.2.4.4. L'apprentissage dans les politiques publiques (la <i>Policy-Oriented Learning</i> ).....	139
3.2.4.5. Le <i>Model of the Individual</i> : rôles et positions des chercheurs et des analystes.....	141
3.2.5. Quelques critiques formulées à l'endroit de l' <i>ACF</i> .....	142
3.2.6. Présentation des quatre hypothèses de recherche retenues.....	144
3.3. Méthodes et procédures.....	147
3.3.1. La stratégie retenue et l'unité d'analyse.....	147
3.3.2. Les critères de sélection des documents.....	150
3.3.3. La collecte et la classification des données.....	153
3.3.4. Le processus d'analyse et certaines mises en garde.....	156
3.3.5. Les critères de fiabilité et de validité associés à une recherche qualitative et à une étude de cas.....	158
Notes bibliographiques.....	161

<b>CHAPITRE 4 : La genèse de la politique culturelle gouvernementale de 1992 : les contraintes externes à l'origine du changement politique.....</b>	<b>171</b>
Introduction.....	173
4.1. Première composante de l'ACF : les « paramètres relativement stables » : vers une politisation croissante de la culture.....	176
4.1.1. Les « caractéristiques de base du domaine du problème » : les enjeux en présence dans le domaine de la culture.....	177
4.1.1.1. Les interventions du gouvernement fédéral avant 1980 : la question de l'unité nationale et l'obligation d'assurer l'universalité des services.....	178
4.1.1.2. Les interventions du gouvernement du Québec avant 1980 : les questions de l'identité québécoise et de la souveraineté culturelle.....	181
4.1.1.3. La situation particulière du français au Québec : tensions linguistiques et batailles juridiques.....	185
4.1.1.4. Les enjeux des années 1980 : l'identité nationale et les impératifs économiques.....	187
4.1.2. La « distribution primaire des ressources naturelles » .....	190
4.1.2.1. L'intervention étatique croissante du Québec et ses revers cuisants.....	190
4.1.3. Les « valeurs socio-culturelles fondamentales et l'évolution de la structure sociale ».....	194
4.1.3.1. Remises en question, ruptures profondes et inégalités croissantes.....	194
4.1.3.2. Évolution structurelle du monde du travail, des affaires et de la finance.....	197
4.1.4. La « structure constitutionnelle ».....	198
4.1.4.1. La genèse du contentieux Ottawa-Québec en matière de culture.....	200
4.1.4.2. Le rapatriement de la Constitution en 1982 et les échecs des accords de Meech (1990) et de Charlottetown (1992)..	202
4.2. Deuxième composante de l'ACF : les « événements dans l'environnement externe spécifique » : vers une polarisation des groupes d'intérêt en matière de culture .....	204
4.2.1. Les « changements dans les conditions socio-économiques ».....	205
4.2.2. Les « changements dans l'opinion publique ».....	207
4.2.2.1. Trois domaines d'intervention préoccupants : l'environnement, l'administration publique et les affaires autochtones.....	208
4.2.3. Les « changements dans le système politique ».....	211
4.2.3.1. L'affirmation politique du Québec puis son isolement.....	212

4.2.3.2.	L'arrivée de nouveaux acteurs politiques.....	214
4.2.4.	Les « décisions et impacts des autres sous-systèmes politiques publiques ».....	216
4.2.4.1.	De la construction de l'État providence à sa remise en question.....	217
4.2.4.2.	L'évolution de sous-systèmes politiques face à la dure réalité des années 1980 : les domaines de la santé, des services sociaux et l'éducation.....	219
4.2.4.3.	Examen et critiques des activités gouvernementales : les rapports Scowen, Fortier et Gobeil (1986).....	221
4.2.4.4.	Les problématiques particulières du secteur de la culture : protestations, tiraillements et concertations .....	224
4.3.	Troisième composante de l'ACF : le degré de consensus nécessaire pour le changement politique majeur .....	227
4.3.1.	Les changements politiques majeurs sont généralement peu fréquents.....	229
4.3.2.	Les perturbations externes significatives du sous-système « sont une cause <i>nécessaire, mais non suffisante</i> , de changement ».....	231
4.3.3.	L'importance de l'opinion publique.....	233
4.3.4.	La variabilité du degré de consensus pour un changement politique majeur.....	234
4.3.5.	Les tentatives de changer les croyances politiques au sein même du gouvernement.....	235
4.3.6.	Les différents processus de changement politique majeur.....	236
	Conclusion.....	237
	Notes bibliographiques.....	241

**CHAPITRE 5 : L'émergence de la politique culturelle gouvernementale du Québec de 1992 : l'alignement des acteurs et la création de la Coalition du monde des arts et de la culture..... 253**

	Introduction.....	255
5.1.	Quatrième composante de l'ACF : les contraintes et les ressources des acteurs du sous-système de la culture.....	257
5.1.1.	Le développement du secteur culturel au Canada (1979-1989).....	258
5.1.2.	L'évolution de la population culturelle active canadienne (1971- 1986) et québécoise (1971-1991).....	260

5.1.3.	Les demandes du public en matière de biens et de services culturels.....	263
5.1.4.	Les impacts de l'évolution de l'offre et de la demande sur le milieu culturel.....	264
5.1.4.1.	Les disparités croissantes entre les régions et la métropole.....	265
5.1.5.	Les acteurs traditionnellement en présence dans le monde de la culture (1965-1985).....	267
5.1.5.1.	Les trois grandes catégories d'acteurs et de groupes en présence pour tout sujet confondu (1965-1980).....	268
5.1.5.2.	Les acteurs en présence lors de débats concernant la culture (1965-1985).....	269
o	Les commissions parlementaires relatives à la culture.....	269
o	Les acteurs ou groupes en présence (continuité et assiduité).....	271
5.2.	Quatrième composante de l'ACF (suite) : les impacts des contraintes sur les acteurs en présence.....	272
5.2.1.	Les acteurs en présence (1985-1992).....	273
5.2.1.1.	Le milieu culturel et sa représentativité sectorielle (disciplinaire et associative).....	275
o	La conservation et le patrimoine.....	275
o	Les créateurs et les artistes.....	277
o	Les arts de la scène et les variétés (formation et production).....	279
o	La diffusion des arts de la scène et des arts visuels..	280
o	Les industries culturelles.....	282
o	Les conséquences du développement des organisations associatives.....	285
5.2.1.2.	Le milieu municipal et régional.....	287
5.2.1.3.	Le milieu socio-économique et politique.....	290
o	Le milieu des affaires, les grandes centrales syndicales et les organismes de développement socio-économique.....	290
o	Les regroupements politiques et/ou idéologiques....	292
o	Les communautés culturelles et/ou linguistiques et les groupes confessionnels.....	293
5.2.1.4.	Le milieu de l'enseignement et les intellectuels (chercheurs universitaires, journalistes).....	294
o	Le milieu de l'enseignement et de la recherche.....	294
o	Le milieu journalistique.....	295
5.2.2.	La Coalition du monde des arts et de la culture (1986-1992).....	298



5.2.2.1. Son origine, sa composition et ses leaders.....	298
5.2.2.2. Ses demandes, ses moyens de pression et ses ressources...	301
o Les nouveaux appuis.....	303
o L'évolution du débat au début des années 1990.....	305
Conclusion.....	309
a) L'évolution de la « controverse majeure » au sein du sous- système <i>mature</i> .....	309
b) L'alignement des alliés et de leurs adversaires.....	312
Notes bibliographiques.....	319

**Chapitre 6 : L'élaboration et l'adoption de la politique culturelle gouvernementale du Québec de 1992 : les groupes idéologiques et les groupes orientés vers des intérêts concrets, leurs systèmes de croyances, les décisions gouvernementales et leurs impacts.....** 331

Introduction.....	333
6.1. Cinquième composante de l' <i>ACF</i> : le processus politique du sous-système donné : les étapes préliminaires à l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale.....	335
6.1.1. Le <i>Rapport Coupet</i> (1990) et l'amorce du processus d'élaboration d'une nouvelle politique culturelle pour le Québec.....	336
6.1.2. Le <i>Rapport Arpin</i> (1991), une proposition de politique culturelle pour le Québec.....	338
6.1.2.1. Les membres et le mandat du groupe-conseil.....	338
6.1.2.2. Les consultations et les groupes rencontrés.....	341
6.1.2.3. Les conclusions et les réactions.....	343
6.1.3. Les travaux de la commission parlementaire (automne 1991).....	345
6.1.3.1. Les conclusions et les réactions.....	346
6.1.4. Les <i>policy broker</i> et l'origine du changement politique majeur.....	348
6.2. Cinquième composante de l' <i>ACF</i> : le processus politique du sous-système donné (suite) : l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale....	353
6.2.1. Le rôle des instances du MAC (1991-juin 1992).....	354
6.2.1.1. Le comité de direction et les sous-comités de travail.....	356
6.2.1.2. Les grands consensus émanant du personnel du MAC.....	359
6.2.2. Le plan d'action selon les axes retenus (janvier-juin 1992).....	363
6.2.3. L'idée d'un Observatoire des politiques culturelles et d'un Institut québécois des arts.....	365
6.2.4. Le <i>Rapport Arpin</i> (juin 1991) et la <i>Politique culturelle</i>	

	(juin 1992) : les grandes distinctions.....	367
6.3.	Cinquième composante de l'ACF : le processus politique du sous-système donné (suite) : les groupes et la structure des systèmes de croyances des élites politiques.....	370
6.3.1.	Les positions politiques et l'expression de croyances des « groupes idéologiques ».....	372
6.3.1.1.	La question du rapatriement des pouvoirs en matière de culture.....	373
6.3.1.2.	La nécessité d'une définition large de la culture.....	375
6.3.1.3.	La non-reconnaissance d'un Québec pluraliste.....	378
6.3.1.4.	La notion de création et la question de la liberté d'expression du créateur.....	380
6.3.2.	Les positions politiques et l'expression de croyances des « groupes orientés vers des intérêts concrets ».....	383
6.3.2.1.	Les enjeux concernant l'éducation culturelle.....	383
o	Le rôle des intervenants en ce domaine.....	385
6.3.2.2.	La sur-valorisation des industries culturelles et la sous-valorisation de certains secteurs.....	387
6.3.2.3.	Les inégalités et l'appauvrissement des créateurs et des artistes.....	390
6.3.2.4.	La consolidation financière des organismes culturels et des associations professionnelles.....	392
6.3.2.5.	Les impacts de la décentralisation vers les municipalités..	394
6.3.2.6.	Les risques d'une bureaucratisation et d'un dirigisme accrus de la part du gouvernement.....	396
6.3.3.	La structure des systèmes de croyances des élites politiques.....	398
6.4.	Cinquième composante de l'ACF : le processus politique du sous-système donné (suite et fin) : l'approbation de la politique culturelle gouvernementale.....	403
6.4.1.	Le dépôt de la politique à l'Assemblée nationale (juin 1992).....	404
6.4.2.	Les comités et groupes de travail du MAC (juin-décembre 1992)..	406
6.4.3.	Les <i>policy outputs</i> et les <i>policy impacts</i> .....	408
6.4.3.1.	Le projet de loi 52 (MCQ).....	408
6.4.3.2.	Le projet de loi 53 (CALQ).....	409
6.4.4.	Les gagnants et les perdants : les coûts de la <i>Politique culturelle</i> de 1992.....	410
	Conclusion.....	417
	Notes bibliographiques.....	423

<b>CONCLUSION</b> .....	433
A) La valeur heuristique de l' <i>Advocacy Coalition Framework</i> .....	436
○ Comme « théorie alternative au processus politique ».....	437
○ Par rapport aux six éléments centraux de l' <i>ACF</i> .....	439
○ Lorsque le sous-système de la politique publique ne compte qu'une seule coalition.....	445
○ Lorsque l' <i>ACF</i> est appliqué au domaine de la culture et aux politiques culturelles.....	446
○ Par rapport à nos grandes questions de recherche.....	448
B) Les quatre hypothèses de l' <i>ACF</i> retenues dans cette thèse.....	456
○ L'hypothèse n° 1 : la stabilité des coalitions.....	456
(i) Une controverse majeure.....	457
(ii) Un sous-système mature.....	459
(iii) Les croyances politiques principales qui se confrontent.....	460
(iv) La transposition de l'hypothèse n° 1 à notre objet d'étude.....	461
○ Les hypothèses n° 4 et 5 : les facteurs externes affectant le sous-système.....	461
(i) Le changement politique majeur.....	462
(ii) L'instance supérieure.....	464
(iii) La transposition des hypothèses n° 4 et 5 à notre objet d'étude.....	464
○ L'hypothèses n° 11 : le degré de contrainte et de cohésion des élites des groupes d'intérêt.....	467
(i) La transposition de l'hypothèse n° 11 à notre objet d'étude.....	467
C) Critiques de l' <i>ACF</i> et pistes de recherche.....	470
Notes bibliographiques.....	479
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	481
<b>ANNEXES</b> .....	551



## LISTE DES SCHÉMAS, TABLEAUX ET FIGURES

### Chapitre 3

Schéma 3.1 : Cadre d'analyse des « coalitions plaidantes » ( <i>Advocacy Coalition Framework</i> ).....	131
Tableau 3.1 : Prémisses de l'ACF / ses finalités.....	151
Tableau 3.2 : Liste des sources documentaires consultées.....	154

### Chapitre 4

Schéma 4.1 : Première composante du modèle de l'ACF : les paramètres relativement stables.....	176
Schéma 4.2 : Deuxième composante du modèle de l'ACF : les événements dynamiques du sous-système.....	205
Tableau 4.1 : Performance de la croissance économique canadienne, 1960-1975 et 1975-1990.....	206
Tableau 4.2 : Les dépenses totales brutes du gouvernement du Québec entre 1971 et 1993 (en millions de dollars) et accroissement annuel et/ou quinquennal (en %)......	217
Tableau 4.3 : Évolution des budgets du ministère des Affaires culturelles et de l'État québécois, 1971-1991.....	224
Schéma 4.3 : Troisième composante du modèle de l'ACF : le degré de consensus nécessaire pour un changement politique majeur.....	227
Schéma 4.4 : Les principales contraintes externes à l'origine du changement politique .....	232

### Chapitre 5

Schéma 5.1 : Quatrième composante du modèle de l'ACF : les contraintes et ressources des acteurs du sous-système.....	258
--	-----

Tableau 5.1 : Taille estimative du secteur culturel au Canada, 1979, 1984, 1989, et accroissement décennal.....	259
Tableau 5.2 : Croissance de la population culturelle active au Canada (1971-1986) et au Québec (1971-1991).....	261
Tableau 5.3 : Allocation du budget de transfert du MAC selon les régions pour l'année budgétaire 1989-1990 et population culturelle active en 1991.....	266
Tableau 5.4 : Commissions parlementaires (1965-1985) <i>versus</i> Commission parlementaire sur la politique culturelle gouvernementale de 1991.....	270
Tableau 5.5 : Mémoires transmis à la Commission parlementaire (automne 1991).....	274
Schéma 5.2: Les acteurs en présence en 1984-1986.....	315
Schéma 5.3: Les acteurs en présence en 1991-1992.....	316

## Chapitre 6

Schéma 6.1 : Cinquième composante du modèle de l'ACF : le sous-système de la politique et sa sous-composante (1) : les étapes préliminaires et les <i>policy broker</i> .....	335
Tableau 6.1 : Position des principaux regroupements, associations et intervenants face au <i>Rapport Arpin</i> .....	348
Schéma 6.2 : Cinquième composante du modèle de l'ACF : le sous-système de la politique et sa sous-composante (2) (suite) : le rôle du ministère et les réactions des fonctionnaires.....	354
Figure 6.1 : Organigramme de travail - Élaboration de la <i>Politique culturelle</i> .....	355
Tableau 6.2 : Les grandes différences entre le <i>Rapport Arpin</i> et la <i>Politique culturelle</i> au niveau des principes et des axes.....	368
Tableau 6.3 : Les grandes différences entre le <i>Rapport Arpin</i> et la <i>Politique culturelle</i> au niveau des orientations.....	369

Schéma 6.3 :	Cinquième composante du modèle de l'ACF : le sous-système de la politique et sa sous-composante (3) : les groupes en présence et les systèmes de croyances.....	371
Tableau 6.4:	La structure des systèmes de croyances des élites politiques (version révisée de l'ACF en 1998).....	401
Schéma 6.4 :	Cinquième composante du modèle de l'ACF : le sous-système de la politique et sa sous-composante (4) : l'approbation de la politique culturelle gouvernementale.....	403
Figure 6.2 :	Organigramme - Mise en œuvre de la <i>Politique culturelle</i> .....	406
Tableau 6.5 :	Coût de la <i>Politique culture</i> et crédits additionnels requis par le plan triennal (en milliers de dollars).....	412
Tableau 6.6 :	Répartition des coûts additionnels de la <i>Politique culturelle</i> selon les bénéficiaires, juin 1992.....	413
Figure 6.3 :	Modèle de l' <i>Advocacy Coalition Framework</i> (rappel).....	418
Figure 6.4 :	Processus de changement politique du <i>sous-système</i> .....	418





## LISTE DES ANNEXES

### Chapitre 3

Annexe 3.1(a) Hypothèses de l' <i>Advocacy Coalition Framework</i> .....	555
Annexe 3.1(b) Hypotheses concerning <i>Advocacy Coalition Framework</i> .....	559
Annexe 3.2(a) Revised Structure of Beliefs Systems of Policy Elites (1998) (version anglaise).....	563
Annexe 3.2(b) Structure révisée des systèmes de croyances des élites politiques (1998) (traduction intégrale).....	565
Annexe 3.3 Inventaire sommaire des archives du MCCQ relatif à la <i>Politique culturelle</i> de 1993 (exemple des pages 1, 4, 14 du fichier Excell qui contient 40 pages).....	567
Annexe 3.4 Coupures de presse du MCCQ - Inventaire (25 février 1998).....	571
Annexe 3.5 Dépouillement des dossiers de presse - ministère de la Culture et des Communications - août 1986 - juin 1994 (exemple des pages 1 à 3 du fichier qui contient 29 pages).....	575
Annexe 3.6 <i>Thésaurus du développement culturel</i> (Unesco, 1980).....	579

### Chapitre 5

Annexe 5.1 Les acteurs ou groupes en présence lors des différentes commissions parlementaires sur la culture, entre 1965 et 1985.....	583
Annexe 5.2 Liste des groupes, organismes, institutions, entreprises, municipalités et autres ayant déposé des mémoires pour les travaux de la commission parlementaire sur la politique culturelle gouvernementale, à l'automne 1991.....	585
Annexe 5.3 Le poids économique de trois secteurs des industries culturelles dans les années 1980.....	595

## Chapitre 6

Annexe 6.1	Position des principaux regroupements, associations et intervenants face au <i>Rapport Arpin</i> , selon la presse écrite.....	597
Annexe 6.2	Liste des comités du MAC travaillant à l'élaboration des plans d'action.....	599
Annexe 6.3	Les objectifs de la politique culturelle gouvernementale du Québec, selon les trois grands axes (juin 1992).....	601
Annexe 6.4	Mémoires transmis à la Commission parlementaire (automne 1991) et sélection de 30 mémoires et de 62 fiches-synthèses selon les milieux.....	603
Annexe 6.5	Évolution des débats relatifs au rapatriement des pouvoirs en matière de culture, entre le mois de février et le 26 octobre 1992 (Référendum sur l'Entente de Charlottetown).....	605

## LISTES DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

### **A**

ACELF	Association canadienne d'éducation de langue française
ACF	Advocacy Coalition Framework
ACFAS	Association canadienne française pour l'avancement des sciences
ACSALF	Association canadienne des sociologues de langue française
ADISQ	Association du disque et des industries du spectacle du Québec
ADQ	Action démocratique du Québec (Parti de l')
AIR	Aide à l'intervention régionale
ALE	Accord de libre-échange (Canada–États-Unis)
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain (Canada–États-Unis–Mexique)
AOMQ	Association des organismes musicaux du Québec
APEVQ	Association des producteurs de films et vidéos du Québec
AQUAD	Association québécoise des auteurs dramatiques
ATL	Association des traducteurs littéraires

### **B**

BANQ	Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec
BNC	Bibliothèque nationale du Canada
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
BSQ	Bureau de la statistique du Québec

### **C**

CAC	Conseil des arts du Canada ( <i>Canada Arts Council</i> )
CACCCQ	Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CBAC	Canadian Business and the Arts Council
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CCA	Conférence canadienne des arts ( <i>Canadian Conference of the Arts</i> )
CCM	Centre for cultural Management, University of Waterloo
CEAD	Centre d'essai des auteurs dramatiques
CELAT	Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord
CEQ	Corporation des enseignants du Québec / Centrale de l'enseignement du Québec
CMAQ	Conseil national des métiers d'art du Québec
CMAAC	Conseil pour le monde des affaires et de la culture
CMPDGM	Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal
COMPACS	Comité ministériel permanent des Affaires culturelles et sociales
CPQ	Conseil de la peinture du Québec
CQRS	Conseil québécois de la recherche sociale

CQT	Conseil québécois du théâtre
CRC	Conseil régional de la culture
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CRSHC (SSHRC)	Conseil de recherche en sciences humaines et sociales du Canada (Social Sciences and Humanities Research Council of Canada)
CS	Commission scolaire
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
CUM	Communauté urbaine de Montréal
CUQ	Communauté urbaine de Québec

### ***D - H***

DPE	Direction de la politique et de l'évaluation de ministère de la Culture et des Communications du Québec
DS	<i>Document sessionnel</i>
ÉNAP	École nationale d'administration publique
FCAR	Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche
FTQ	Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
GRES	Groupe de recherche ethnicité et société
HÉC	École des Hautes Études commerciales

### ***I - J***

IAPC	Institut d'administration publique du Canada
INIS	Institut national de l'image et du son
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IRDAP	Institut de recherche en dons et en affaires publiques
IQRC	Institut québécois de la recherche sur la culture
JD	<i>Journal des débats</i>

### ***M - N***

MAC	Ministère des Affaires culturelles du Québec (1961-1992)
MAI	Ministère des Affaires internationales du Québec
MASC	Ministère des Approvisionnements et Services Canada
MCQ	Ministère de la Culture du Québec (1992-1993)
MCC	Ministère des Communications du Canada
MCCI	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec (1994- )
MEDCQ	Ministère d'État au développement culturel du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MESS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science du Québec
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MICT	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
MIST	Ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie

MLCP	Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche
MRC	Municipalité régionale de comté
MSA	Mouvement souveraineté-association
NPD	Nouveau Parti démocratique

## **O**

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONF	Office national du film
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
OSM	Orchestre symphonique de Montréal
OSQ	Orchestre symphonique de Québec

## **P - Q**

PADIE	Programme fédéral d'aide au développement de l'industrie de l'édition
PIB	Produit intérieur brut
PLQ	Parti libéral du Québec
PME	Petite et moyenne entreprise
PPBS	Program-Planning-Budget Systems
PQ	Parti québécois
PRO-PME Culture	Programme de soutien à la gestion des organismes artistiques et culturels
PUF	Les Presses universitaires de France
PUL	Les Presses de l'Université Laval
PUL/IQRC	Les Presses de l'Université Laval / Les éditions de l'Institut québécois de la recherche sur la culture
PUM	Les Presses de l'Université de Montréal
PUQ	Les Presses de l'Université du Québec
QDF	Quebec Drama Federation

## **R**

RCAAQ	Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
RCRC (CCRN)	Réseau canadien de recherches culturelles (fondé en juin 1998) (Canadian Cultural Research Network)
RESUACC	Regroupement des services universitaires d'animation culturelle et communautaire
REXFOR	Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier
RIN	Rassemblement pour l'indépendance nationale
RN	Ralliement national
RPDQ	Regroupement des professionnels de la danse du Québec
RS	Recherches sociographiques
RAAV	Regroupement des associations en arts visuels
RIDEAU	Réseau indépendant des diffuseurs et des événements artistiques unis

## **S**

SAIC	Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes
------	--

SARDEC	Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs
SFFQ	Société des fêtes et festivals du Québec
SGCQ	Société générale du cinéma du Québec
SGF	Société générale de financement
SMA	Sous-ministre adjoint
SNA	Société nationale de l'amiante
SODEP	Société de développement des périodiques culturels québécois
SODIC	Société de développement des industries culturelles
SODICC	Société de développement des industries de la culture et des communications
SOFIAC	Société de financement des industries et des activités culturelles
SOGIC	Société générale des industries culturelles
SOMART	Société de mise en marché des métiers d'art
SOQUIP	Société québécoise de l'industrie pétrolière
SPACQ	Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
SPEQ	Société de placement dans l'entreprise québécoise
SRC	Société Radio-Canada

## ***T***

TNM	Théâtre du Nouveau Monde
TPS	Taxe sur les produits et services
TVQ	Taxe de vente du Québec

## ***U - V***

UDA	Union des artistes
UMQ	Union des municipalités du Québec
UMRCQ	Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec
UNEQ	Union des écrivains et des écrivaines du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural organization
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
VIDERE	Association d'artistes professionnels en arts visuels de Québec

***INTRODUCTION***





## **La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ?**

### **Les acteurs, les coalitions et les enjeux**

#### **INTRODUCTION**

La variété et l'hétérogénéité des objets ou des domaines de l'administration publique et de l'approche liée à l'analyse de politiques sont multiples : la nature, le rôle et la légitimité de l'État ainsi que ses finalités associées à la distribution de la richesse via les politiques et les programmes publics. Mais l'administration publique s'intéresse aussi au fonctionnement de l'appareil administratif dans les différents systèmes politiques ainsi qu'aux aspirations, aux influences, aux dynamiques, aux comportements et aux actions des élus, des fonctionnaires et des citoyens. De façon ultime, si l'administration publique approfondit diverses perspectives (juridique, politique, économique et « managériale ») et ce, afin de comprendre des phénomènes qui lui sont reliés, l'analyse de politiques tente généralement d'expliquer la nature, les causes et les conséquences des décisions politiques.

Issue d'une variété de disciplines et de professions, l'analyse de politiques se préoccupe particulièrement des *policy-makers* (les « faiseurs » de politique) et des *policy stakeholders* (les acteurs intéressés par la politique). Incidemment, elle s'intéresse également aux forces et aux intérêts en présence issus des partis politiques, des groupements institutionnalisés, des groupes de pression et des *lobbies*. À l'occasion, elle propose des voies de solution afin d'en arriver à une plus grande efficacité économique, administrative et/ou politique ; on parle alors généralement d'une analyse « normative » ou « évaluative » et « prescriptive », avec des buts normatifs.

Cette thèse s'attarde à l'analyse d'une politique publique particulière, soit la *Politique culturelle du Québec* adoptée en décembre 1992. La question sous-jacente à cette recherche doctorale peut se résumer en ces termes : l'adoption de cette politique s'inscrit-elle dans un

processus de continuité ou, au contraire, correspond-elle à un changement majeur dans l'intervention du gouvernement québécois en matière de culture ? Bien que cette question implique d'expliquer la nature et les causes d'une décision politique précise, elle suppose également un volet « normatif », c'est-à-dire critique, sur les effets et les conséquences des actions gouvernementales antérieures. Elle oblige aussi à se questionner sur les forces et les intérêts en présence, ainsi que sur les systèmes de croyances, les rapports politiques et les comportements des acteurs lors de l'émergence, de l'élaboration et de l'adoption de la politique concernée.

Bref, dans la présente thèse, nous avons privilégié l'analyse de politiques (*policy analysis*) qui, selon Wayne Parsons (1995 : 1-2), est une approche à la politique publique « that aims to integrate and contextualize models and research from those disciplines which have a problem and policy orientation » ou qui, comme l'a définie William N. Dunn (1994 : xiv, 84), est une « applied social science discipline » qui utilise de multiples méthodes d'enquête. Chose certaine, que l'analyse de politiques soit une approche (Parsons, 1995), un sous-champ (Wildavsky, 1979) ou une discipline appliquée des sciences sociales (Dunn, 1994) ou, encore, qu'elle soit « une profession s'appuyant sur des méthodes et techniques dérivées de plusieurs disciplines (Meny et Thoenig, 1989) », nous avons opté pour une analyse multidisciplinaire des politiques publiques qui met à contribution, à la fois, les approches historique, sociologique et celle de la science politique et ce, afin de nous attarder à ce domaine qu'est la culture, à une politique culturelle particulière et à son élaboration sur une période plus ou moins longue.

La thèse serait toutefois incomplète si elle n'impliquait aucune réflexion sur le rôle de l'État puisque, de façon ultime, c'est à ce dernier qu'incombent la formulation et l'adoption des politiques publiques. La question en soi n'est pas nouvelle. Nombre d'écrivains ont fait mention de cette tendance de l'État à accroître ses pouvoirs et à allonger ses emprises sur la société civile. Nombre d'autres, à partir de la fin des années 1970 notamment, ont maintes fois décrié la lourdeur de sa gestion, l'inefficacité de ses décisions, le besoin insatiable de pouvoir de ses élus et le désir de dirigisme de ses fonctionnaires. Certains n'hésitent pas à associer la volonté de décentraliser ses responsabilités ou de privatiser ses services à un désir de se désengager. Par ailleurs, de plus en plus de travaux font état de l'impact des groupes de pression sur l'orientation des interventions

de l'État en matière de politiques et de programmes publics. Comme nous le verrons, aucune de ces assertions émanant des écrits n'est étrangère au champ de la culture.

Généralement, la littérature envisage les interventions gouvernementales à deux niveaux : l'État comme société politique et l'État comme système fonctionnel de la société civile.

Tout d'abord, l'État est une « société politique résultant de la fixation, sur un territoire délimité par des frontières, d'un groupe d'humains présentant des caractères plus ou moins marqués d'homogénéité culturelle et régi par un pouvoir institutionnalisé (*Grand Larousse*) ». Essentiellement, les États ont comme attribut, la souveraineté<sup>1</sup>. Ce premier niveau de définition fait appel au droit de l'État de protéger ses frontières, d'adopter ses lois et d'exercer une coercition légitime afin d'encadrer la société civile. Pour s'assurer de son emprise, écrit Fernand Dumont,

l'État doit s'appuyer sur un consensus, tout au moins sur une symbolique du consentement social. Il ne saurait exister de pouvoir par la seule vertu de la force contraignante ; il y faut la garantie de la légitimité. Par-delà les élections, les sondages, les polices et l'armée, les régimes démocratiques comme les régimes totalitaires en appellent à une communauté : que ce soit le peuple, la nation, le prolétariat ou toute autre figure de la culture (Dumont, « Pouvoir sur la culture, pouvoir de la culture », dans Hudon et Pelletier, *L'engagement intellectuel. Mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Sainte-Foy, PUL, 1991 : 163).

Puis, comme système fonctionnel prépondérant de la société civile, l'État est composé d'une forme de gouvernement, d'institutions administratives et d'un ensemble de pouvoirs publics qui gèrent un territoire donné et y encadrent les citoyens. Il est constitué d'organisations formées de personnes élues ou non qui mobilisent des ressources en vue d'accomplir des programmes<sup>2</sup> et qui ont pour fonctions la légitimation du pouvoir (législatif, exécutif et judiciaire ; acceptation partagée des institutions communes ; soutien à la légitimité et à la cohésion nationale), la redistribution de la richesse (compromis entre les intérêts collectifs, égalité des chances et de traitement des citoyens) et la sécurité de la collectivité (application égalitaire de règles, soutien à la paix sociale).

La définition de l'État comme « société politique », plus abstraite, justifie les interventions de l'État en matière de culture notamment, alors que celle de l'État comme « système

fonctionnel », plus concrète, oriente, renforce et soutient l'interventionnisme culturel gouvernemental. Parler de culture comme d'un champ ou d'un secteur d'activité de l'État, c'est donc parler ici de culture institutionnalisée, encadrée et, assurément, contrôlée afin de soutenir la légitimité de la nation<sup>3</sup> et de ses institutions, mais également celle de l'État (son pouvoir et son contrôle sur la société civile ou la nation).

Rappelons, par ailleurs, que la culture et les politiques culturelles ont suscité de nombreux débats au sein de la société canadienne et québécoise. Leur interprétation a fait maintes fois l'objet de controverses et de querelles entre le gouvernement canadien et celui du Québec. Les revendications en ce domaine ne sont d'ailleurs pas nouvelles en soi. D'un côté comme de l'autre, les gouvernements fédéral et du Québec ont fait de la culture une question d'unité nationale, d'affirmation et d'épanouissement de la nation – tantôt canadienne, tantôt canadienne-française, puis québécoise –, de légitimation de leur existence distincte dans un contexte nord-américain et ce, tout en réaffirmant régulièrement leurs prérogatives constitutionnelles en matière de culture.

Cette thèse porte donc sur l'intervention du gouvernement québécois en matière de culture. Elle s'attarde plus précisément au processus qui a donné naissance à la *Politique culturelle du Québec*, adoptée en décembre 1992 par l'Assemblée nationale. L'intérêt découle tout d'abord de la relative « jeunesse » de cette politique, laissant place à un sujet encore peu exploré et analysé. Mais cet intérêt dépasse toutefois la simple opportunité de pouvoir se pencher sur une politique relativement « récente ». En fait, cette thèse vise à comprendre la dynamique des rapports de force et des rapports conflictuels, à comprendre aussi les modes de différenciation et de négociation. Elle a pour objectif de cerner les enjeux en présence, mais également les systèmes de croyances – c'est-à-dire les ensembles de valeurs, de priorités et de relations causales – soutenus par l'État québécois, les partis politiques et les acteurs de différents milieux culturels, institutionnels et économiques qui ont uni leurs ressources, développé des stratégies pour rendre leur action plus efficace dans le domaine de la culture. Les groupes de pression dans ce domaine ont été la source de nombreux enjeux politiques, mais malgré cela ils n'ont pas joui jusqu'à ce jour d'une grande attention de la part des chercheurs. Comme nous le verrons, très peu d'écrits en traitent. Enfin, cette thèse soulèvera assurément certaines questions quant aux impacts résultant de l'action des

acteurs en présence et des compromis ou médiations politiques, administratives et sociétales.

Pour qui se préoccupe de l'évolution de la société québécoise, du contexte politico-idéologique et de l'évolution historique de l'action culturelle des pouvoirs publics au Québec, l'émergence, l'élaboration et l'adoption d'une politique gouvernementale suscitent dès le départ plusieurs interrogations. Comment se fait-il qu'une politique culturelle d'ensemble devant constituer « un point de référence » et inspirer pour le futur « des plans d'action sectoriels » (Québec, MAC, *Rapport Arpin*, 1991 : 44) n'ait été adoptée unanimement par l'Assemblée nationale du Québec qu'en 1992 ? Pourtant, dès 1961 le ministère des Affaires culturelles (MAC) coordonne l'action de l'État québécois en ce domaine et plusieurs énoncés de politique ont déjà inspiré de diverses façons les efforts de développement culturel du Québec. Pourquoi adopter une politique gouvernementale en 1992, définir une nouvelle mission du ministère, modifier ses pouvoirs et ses responsabilités et changer son appellation pour « Ministère de la Culture » ?

D'autre part, pourquoi créer du même coup un Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) qui transfère à une corporation mandataire du gouvernement des attributions dans les domaines artistiques et des pouvoirs assumés jusque-là par le ministère ? Comment se fait-il que les milieux culturels n'obtiennent finalement la création d'un conseil des arts au Québec qu'en 1992<sup>4</sup> ? Six provinces canadiennes s'étaient déjà dotées d'organismes semblables entre 1948 et 1979, alors que le gouvernement fédéral avait créé son conseil des arts en 1957<sup>5</sup>. Même le *Rapport Arpin* (1991), élaboré après une consultation auprès des milieux culturels, n'avait pas inclus parmi ses 113 recommandations celle de créer un tel organisme. Il faudra attendre les travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991 sur la future politique culturelle pour que cette question soit soulevée dans quelques-uns des 264 mémoires déposés.

Il y a là, croyions-nous, matière à recherche, car ces premières questions générales en impliquent finalement d'autres : quelles ont été les finalités de l'État québécois en matière de culture depuis 40 ans ? ; quels problèmes majeurs ou quels enjeux ont justifié l'élaboration puis l'adoption d'une politique culturelle gouvernementale en 1992, politique apparemment construite sur un consensus des acteurs impliqués ? ; enfin, à cette époque, quel a été le rôle des acteurs politiques et plus spécifiquement des groupes de pression ? Voilà donc la finalité première et le

but avoué de cette recherche qui, par ailleurs, a aussi comme objectif majeur de vérifier et de confronter certaines des avancées d'une « théorie alternative du processus politique » élaborée par Paul A. Sabatier et ses collègues, l'*Advocacy Coalition Framework* (Sabatier, 1988 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1999 ; Sabatier et Zafonte, 1997). Rappelons, pour l'instant, que ce cadre d'analyse ou « théorie alternative » cherche à expliquer le changement de l'action publique au sein de secteurs d'interventions spécifiques sur des périodes de dix ans ou plus. L'explication fondamentale repose sur la compétition entre des « coalitions plaidantes »<sup>1</sup>, chacune étant composée d'acteurs de multiples horizons et « qui partagent un système de croyances lié à l'action publique (Sabatier et Schlager, 2000 : 227) ». Bref, l'*Advocacy Coalition Framework (ACF)* accorde une grande importance aux facteurs cognitifs, dont les croyances des membres d'une coalition, aux changements découlant de leurs actions, mais aussi aux facteurs non cognitifs, comme les événements socio-économiques, culturels et institutionnels, qui contraignent le processus d'élaboration des politiques publiques. Cela dit, signalons que la thèse se divise en six chapitres. Les trois premiers s'attardent à la délimitation de notre objet d'étude, alors que les trois autres se consacrent à l'analyse et confrontent les hypothèses de recherche.

Le premier chapitre a comme objectif de préciser la problématique. Nous y présentons l'évolution sémantique des notions de « culture » et de « politique culturelle » et soulignons les distinctions fondamentales entre *les* politiques culturelles (disciplinaires, sectoriels, énoncés) et *la* politique culturelle gouvernementale du Québec de 1992.

Le deuxième chapitre se consacre à la revue des écrits. Il fait le point sur les connaissances actuelles en matière de politiques culturelles, mais également à en souligner certaines lacunes. Il s'attarde aussi aux lieux de réflexion et de diffusion depuis les années 1960, puisqu'un nombre croissant de praticiens des sciences sociales et humaines ont contribué à enrichir nos connaissances en ce domaine. Il met enfin l'accent sur les impacts de grandes idéologies sur la production intellectuelle, sur les principaux thèmes de recherche en matière de culture et sur l'évolution de l'analyse des politiques culturelles afin de souligner l'originalité de la présente thèse.

---

<sup>1</sup> On doit la traduction du concept d'« advocacy coalition » au politologue Vincent Lemieux.

Le troisième chapitre aborde le cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition (ACF)* développé, à l'origine, par Paul A. Sabatier et Hank Jenkins-Smith. En plus de présenter sa genèse et ses prémisses fondamentales, il s'attarde aux différentes hypothèses élaborées au fil des années par ces deux chercheurs, mais aussi par d'autres qui en ont confronté les avancées et les postulats. Auparavant, il y a lieu de passer en revue les principales théories et approches contemporaines à l'étude des politiques publiques et des coalitions, et ce afin de souligner l'originalité de l'*ACF*. Les méthodes et procédures utilisées et appliquées sont également présentées.

Le quatrième chapitre met l'accent sur la genèse de la politique culturelle gouvernementale de 1992. Il fait état de cette politisation croissante de la culture en s'attardant aux enjeux en présence dans le domaine de la culture depuis les années 1960 ainsi qu'à la distribution primaire des ressources naturelles et à ses impacts sur la richesse et le niveau de vie des Québécois. L'évolution des valeurs socio-culturelles fondamentales et de la structure sociale est également présentée, tout comme celle relative aux arrangements constitutionnels. Puis, parce qu'ils concourent à une polarisation des groupes d'intérêt en matière de culture à compter du début des années 1980, nous étudions les changements à survenir dans les conditions socio-économiques, dans l'opinion publique et dans le système politique québécois ainsi que les impacts des décisions des autres domaines de politiques publiques (éducation, santé et services sociaux, etc.) sur celui de la culture. Enfin, ce chapitre se consacre à ce que Sabatier et Jenkins-Smith qualifient de « degré de consensus nécessaire » chez les acteurs concernés pour comprendre le « changement politique majeur ».

Le cinquième chapitre met l'accent sur la phase d'émergence de la politique. Il présente les contraintes et les ressources des acteurs avant 1985. Ce faisant, nous voyons l'évolution du secteur culturel et de sa population active au cours des années 1970 et 1980, celle des demandes du public en matière de biens et de services culturels, la progression de l'offre et de la demande et ses impacts sur le milieu culturel ainsi que les acteurs traditionnellement en présence lors de débats relatifs à la culture. Ce chapitre analyse aussi « l'alignement » des différents acteurs entre 1985 et 1992 et ce, qu'ils soient issus des milieux culturels ou des autres milieux sociaux, politiques et économiques. Enfin, il présente la Coalition du monde des arts et de la culture, mise sur pied dans les mois suivant l'élection du Parti libéral du Québec, en 1985.

Le sixième et dernier chapitre s'attarde aux deux phases du processus de changement politique que sont l'élaboration et l'adoption de la politique. Il insiste tout d'abord sur l'*Étude sur le financement des arts et de la culture* (Rapport Coupet, 1990) et à la proposition du groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec (*Une politique de la culture et des arts* ou *Rapport Arpin*, 1991), lesquels constituent les préliminaires (ou pré-élaboration) à la politique culturelle et aux travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991. Puis, ce chapitre aborde la phase proprement dite d'élaboration. Nous y voyons le rôle des instances du ministère des Affaires culturelles lors de la préparation de la version finale de la politique, de son plan d'action selon les axes retenus et des diverses mesures qui y sont associées. Par après, comme le cadre de l'*Advocacy Coalition* insiste particulièrement sur les systèmes de croyances, il convient de présenter les positions politiques et l'expression des croyances des groupes en présence. Enfin, ce sixième chapitre s'attarde à la phase d'approbation de la politique ainsi que des extrants (*policy outputs*) et des impacts (*policy impacts*) découlant de ce processus politique.

Nous n'aborderons pas directement les phases de mise en œuvre ou d'évaluation de la *Politique culturelle du Québec* de 1992, compte tenu que l'un des objectifs de la thèse est de soumettre à « l'empirie » une partie du cadre d'analyse de Sabatier et de ses collègues dans un domaine particulier, la culture – domaine qui a très peu retenu l'attention des chercheurs et des analystes jusqu'à maintenant<sup>6</sup> –, et compte tenu aussi de nos grandes questions de recherche et des hypothèses de l'*ACF* retenues, objets des premiers chapitres. Il convient donc maintenant de présenter notre problématique de recherche. Le premier chapitre de cette thèse s'y consacre.



## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### INTRODUCTION

1. Il ne faut donc pas se surprendre de lire, dans une brochure de l'UNESCO, que l'État canadien compte sur les médias pour « unir les îlots de population et les groupes sociaux dispersés à travers le pays en une société bilingue et multiculturelle, [pour] donner corps à un ensemble de croyances populaires et de sagas historiques pouvant fournir la base d'une identité canadienne originale (Schafer, 1977 : 60) ».

2. Richard Rose simplifie encore plus la définition : « l'État n'est pas seulement une organisation formelle, mais il est aussi un processus actif de mobilisation des lois, de l'argent et des employés publics à produire des politiques publiques (traduit de Richard Rose, *Understanding Big Government : The Programme Approach*, 1984 : 4) ».

3. Rappelons tout ce débat reposant sur l'idée de deux nations fondatrices au Canada. Toujours selon le *Grand Larousse*, la nation est un « ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture et de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique. Entité abstraite, collective et indéniable, distincte des individus qui la composent et titulaire de la souveraineté (cité par Jean-Louis Guigou, « État, nation, territoire : la recomposition », dans *Futuribles*, n° 212 (septembre 1996) : 22) ».

4. Le gouvernement du Québec avait créé un premier conseil des arts en 1962, mais ce dernier semble avoir disparu quelques mois plus tard à la suite de désaccords entre les membres du conseil et le ministère des Affaires culturelles (« Une bien courte lune de miel », *Magazine Maclean*, janvier 1965). Par ailleurs, dans le *Livre vert* de 1976, on souligne que « le Conseil provincial des arts, bien qu'il existe toujours de par la Loi, ne s'est pas réuni depuis le 24 octobre 1968 (Québec, MAC, *Livre vert*, 1976 : 12). »

5. Soulignons le Saskatchewan Arts Board (1948), le Ontario Arts Council (1963), le Manitoba Arts Council (1966), le British Columbia Arts Board (1974), le Prince Edward Island Council of the Arts (1974) et, enfin, le Newfoundland Arts Council (1979). Entre-temps, de grandes villes canadiennes, Montréal, Toronto, Vancouver, ont aussi mis sur pied des conseils des arts (Fortier et Schafer, 1989 : 85-97).

6. Comme nous les verrons dans le chapitre trois, le cadre de l'*Advocacy Coalition Framework* a été éprouvé ou testé dans la majorité des études de cas — soit 23 des 34 études répertoriées par ces deux chercheurs (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 126) — dans les domaines des politiques environnementales et celles de l'énergie ; les autres études s'attardent aux domaines de la réglementation aérienne, des télécommunications, de l'éducation, de la sécurité nationale, etc.



## ***Chapitre 1***

### ***La problématique***



## CHAPITRE I

### LA PROBLÉMATIQUE

Ce premier chapitre a comme objectif de préciser la problématique de notre thèse. Il présente, dans un premier temps, l'évolution sémantique des notions de « culture » et de « politique culturelle » en s'attardant également à leur conception et à leur compréhension sur le plan international depuis une trentaine d'années. Puis, comme on ne saurait esquisser la revue des écrits, objet de notre deuxième chapitre, sans apporter certaines clarifications fondamentales, il convient de faire, dans un deuxième temps, des distinctions entre *les* politiques culturelles (disciplinaires, sectorielles, énoncés) et *la* politique culturelle gouvernementale du Québec depuis 1960 (l'ensemble des actions et activités en matière de culture), les différents énoncés politiques élaborés depuis les années 1960 et la politique culturelle du Québec, sanctionnée en décembre 1992.

#### 1.1. Les notions de « culture » et de « politique culturelle »

S'il faut reconnaître que c'est au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que la notion de politique culturelle trouve tout son sens, notamment suite à la multiplication des initiatives gouvernementales en ce domaine et des nombreuses réflexions entreprises par les gouvernements et par les organismes internationaux, il faut mentionner qu'il en va autrement de la notion de culture.

En effet, si, au début des temps modernes, les Bacon, Hobbes et Locke ont traité de la « culture de l'esprit » – c'est-à-dire « cet art naturel, conçu comme une discipline de la croissance » du genre humain qui donne primauté à la raison (Pascal aurait parlé d'« esprit de finesse » et d'« esprit de géométrie ») –, les penseurs des Lumières considérèrent pour leur part la culture, par

opposition à la nature, comme un caractère distinctif de l'être humain et comme un ensemble des connaissances acquises par les sociétés à différentes étapes de leur histoire (Akoun *et al.*, 1979 : 91). C'est plus précisément dans la pensée sociale du XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisée par les transformations de la vie politique, des conditions de vie et de travail, mais aussi par l'évolution du Droit et de l'Église que l'on retrouve la genèse de cette notion de culture qui ne fera que se diversifier et se complexifier au cours du XX<sup>e</sup> siècle (Delas et Milly, 1997 ; Sills, 1972).

### 1.1.1. La notion de « culture »

C'est en 1865 que la première définition du mot culture, comme « synonyme de civilisation », est donnée par un Britannique du nom de Edward Burnett Tylor (Delas et Milly, 1997 ; Gould et Kold, 1964). Quelque six ans plus tard, Tylor fait de ce concept le sujet central de sa publication *Primitive Culture* (London, 1871). Empreint de la pensée de ses prédécesseurs et de ses contemporains, mais rompant avec la position évolutionniste « commune aux auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, selon laquelle les sociétés s'acheminaient d'un stade « primitif » vers un stade « supérieur », plus « civilisé » (Delas et Milly, 1997 : 178) », Tylor définit la culture comme un « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, le droit, les coutumes, ainsi que toute disposition ou usage acquis [normes, valeurs et modèles de comportement] par l'homme vivant en société (traduit de Sills, 1972 : 527) ». Tylor, en rejetant « toute idée de hiérarchisation [et] en accordant une dignité égale aux diverses cultures », contribue à jeter les bases de plusieurs théories anthropologiques modernes de la culture, tout en concourant à l'acception la plus importante du courant culturaliste des années 1930-1970<sup>1</sup>, même si « aujourd'hui largement récusé » (Delas et Milly, 1997 : 177).

Entre-temps, la théorie sociologique, notamment celle d'Émile Durkheim, de Max Weber et de Talcott Parsons, apporte une « capacité explicative » à cette notion de culture en précisant, entre autres, « son articulation avec les autres facteurs de l'action sociale », dont les croyances et les valeurs individuelles et collectives (Badie, 1983 : 19 ; voir aussi Delas et Milly, 1997). Chose certaine, cette brève parenthèse sur l'origine et les développements de la notion de culture explique les jalons de disciplines, comme l'anthropologie culturelle, la sociologie et l'ethnologie.

Les réflexions plus contemporaines seront par ailleurs sollicitées par cette multiplication des discours disciplinaires tenus sur la culture et par son extrême diversité sémantique, source de polémiques et de disputes paradigmatiques et disciplinaires (Gould et Kolb, 1964 ; Sills, 1972 ; Dussault, 1980 ; Badie, 1983). Le sociologue français Edgar Morin résume très bien la totale complexité, pour ne pas dire la « confusion extraordinaire », de cette notion :

Culture : fausse évidence, mot qui semble un, stable, ferme, alors que c'est le mot piège, creux, somnifère, miné, double et traître. Mot mythe qui prétend porter en lui un grand salut : vérité, sagesse, bien-vivre, liberté, créativité... Mais dira-t-on, ce mot est aussi scientifique. N'y a-t-il pas une anthropologie culturelle ? Et, dit-on, une sociologie de la culture ? (Morin, 1969 : 5 ; 1994 : 156-157 ; voir aussi Delas et Milly, 1997 : 178).

Bref, s'il faut concéder aux philosophes, puis aux anthropologues sociaux et aux sociologues de remarquables tentatives de définir la notion de culture et, surtout, d'en débattre les préceptes, il faut également reconnaître que son usage s'est étendu au fil des années dans des disciplines aussi variées que l'histoire, la science politique, l'économique et le management.

D'entrée de jeu se pose donc toujours la simple question : de quoi s'agit-il quand nous parlons de culture ? Une façon de s'habiter soi-même ? L'expression d'un ensemble de manières de vivre et de créer des relations spécifiques à une société ? Un moyen de percevoir ou de penser le monde qui nous entoure ? Un système de valeurs fondamentales de la société ? Henri Lefebvre écrira, non sans une certaine ironie : « La culture ?... Ce terme convient à tout ce que l'on veut, de la cuisine à la philosophie. Sac à malices ou sac d'ordures, on y verse en vrac les idées et les idéologies, les mythes et les mythologies, les représentations et les œuvres [d'art] (Lefebvre, 1976 : 132 ; cité par Dussault, 1980 : 319) ». Qu'elle embrasse la totalité des activités humaines ou qu'elle se restreigne aux humanités classiques et au goût littéraire et artistique, qu'elle regroupe les croyances, les rites, les normes, les valeurs ou qu'elle se rétrécisse à la culture « institutionnalisée », la notion de culture revêt de multiples facettes, de multiples interprétations (voir Morin, 1969 ; Dussault, 1980 ; Dumont, 1982a, 1987a, b, c).

En fait, entendue au sens large et anthropologique du terme – la tendance la plus significative depuis la fin des années 1960 au Québec (Handler, 1988a : 118) ou le « sens extensif » selon les tendances actuelles (V. Lemieux, 1996 : 193) –, la culture englobe tout ce qui

n'est pas du inné. Elle est généralement comprise comme mode de vie et façon de vivre ensemble, comme mode d'agir, de penser, de sentir d'une société donnée. Elle englobe les valeurs partagées par la population, la tolérance envers l'autre, les orientations et les préférences sociales, les croyances, la langue, les idées, le savoir, etc. Elle s'étend à l'ensemble des us et coutumes d'une société, à son vécu, à son histoire. Par contre, au sens étroit et plus usuel, pour ne pas dire plus élitiste du terme, elle désigne l'ensemble des formes par lesquelles une société s'exprime à travers les arts et les lettres (Morin, 1969 : 5-10) ; elle s'oppose alors souvent à la connaissance scientifique (Limoges, 1998). Ainsi comprise, la notion de culture alterne entre un sens total ou existentiel et un sens résiduel ou institutionnel.

Un classique de la littérature, *Culture : A Critical Review of Concepts and Definitions*, de Kroeber et Kluckhohn (1952), présente « l'extrême diversité » sémantique du mot culture depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les auteurs identifient quelque 160 définitions issues de différentes disciplines, telles l'anthropologie, la sociologie et la psychologie. Réalisant une synthèse de différentes composantes, ils proposent une définition des éléments acceptés d'emblée (*positively accepted*) par plusieurs spécialistes des sciences sociales d'alors et reprise ultérieurement par d'autres chercheurs (Sills, 1972 : 528 ; Akoun *et al.*, 1979 : 92), dont Gould et Kolb (1964)<sup>2</sup> :

Culture consists of patterns, explicit and implicit, of and for behavior acquired and transmitted by symbols, constituting the distinctive achievements of human groups, including their embodiments in artifacts ; the essential core of culture consists of traditional (i.e. historically derived and selected) ideas and especially their attached values ; culture systems may, on the one hand, be considered as products of action, on the other as conditioning elements of further action (Kroeber et Kluckhohn, 1952 : 181, cité par Gould et Kolb, 1964 : 165).

Plus près de nous, parmi les dizaines de monographies nationales dans la collection *Politiques culturelles : études et documents* de l'Unesco, soulignons celle de la Commission canadienne pour l'Unesco qui propose, en 1977, sa définition du mot « culture » : « La culture est un système de valeurs dynamique formé d'éléments acquis, avec des postulats, des conventions, des croyances et des règles qui permettent aux membres d'un groupe d'avoir des rapports entre eux et avec le monde, de communiquer et de développer les capacités créatrices qui existent en puissance chez eux (Commission canadienne de l'Unesco, 1977 : 5) ». Enfin, comme le rappelle



D. Paul Schafer, une équipe d'universitaires a recensé jusqu'à 256 définitions distinctes de la culture, définitions qui englobent « tous les aspects de l'art et de la civilisation » (1977 : 28).

Consciente que nous pourrions multiplier les exemples par dizaine, attardons-nous toutefois à la « théorie originale » du sociologue Fernand Dumont<sup>3</sup>. C'est sans conteste par le livre *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire* (1968) – « probablement le plus connu, le plus cité » (Langlois et Martin, 1995 : 15) – que nous découvrons cette théorie de la culture devenue classique, encensée mais aussi contestée : la « culture première » et la « culture seconde ».

Empruntant à l'ethnologie, à la sociologie et à l'histoire, Dumont met en place une conception à dominante anthropologique de la culture, conception originale au Québec en cette fin des années 1960. Pour Dumont, la culture première, le *donné*, est déjà là ; c'est « un milieu, un ensemble de significations, de modèles, d'idéaux » (Langlois et Martin, 1995 : 16) : « des schémas d'actions, des coutumes, tout un réseau par où l'on se reconnaît spontanément dans le monde comme dans sa maison (Dumont, 1968 : 51 ; cité par Letocha, 1995 : 29) ». La culture première, c'est le « sens commun » qui organise les consciences et les conduites ou, comme l'interprète Danièle Letocha, c'est le « *modus vivendi* qui a passé l'épreuve du temps et qui se présente comme sagesse ou prudence (Letocha, 1995 : 30). »

Mais l'homme prend distance de cette culture première. Il y « développe sa propre vision du monde, acquiert une conscience historique, adhère à des idéologies, produit des œuvres de la culture qui incarnent la signification du monde (Langlois et Martin, 1995 : 16) », d'où cette idée de culture seconde de Dumont, le *construit*. Elle manifeste un pouvoir de résistance de l'homme, « la tentation d'une rupture », en produisant des objets culturels dont l'accumulation forme la « culture-horizon », se distinguant ainsi de la « culture-milieu » qui est la première. Pour Dumont, la culture n'est ni à l'école, ni dans les livres, ni dans les musées, elle est « distance de soi-même à soi-même » (Dumont, 1968 : 13 ; cité par Letocha, 1995 : 32). Conforme à cette pensée qui fut sienne toute sa vie – « nulle part » dans ses œuvres subséquentes il ne la renia, il ne fit que l'enrichir et la diversifier (Letocha, 1995 : 22) –, Fernand Dumont définit ainsi cette notion de culture quelque trente ans plus tard :

[la culture] constitue un univers s'étendant des coutumes les plus banales jusqu'aux plus hautes créations de l'esprit ; de sorte que l'individu peut se situer dans une histoire, se confectionner une mémoire de son passé, s'inquiéter de son destin. La culture est la possibilité d'avoir conscience de l'univers, plutôt que d'y être enclos comme un objet ou d'être emprisonné dans la fatalité (Dumont, 1996 : 18).

Rappelons avant de terminer cette définition retenue dans la proposition de politique de la culture et des arts présentée à la ministre des Affaires culturelles du Québec, en juin 1991, et qui a servi à l'élaboration finale de la politique étudiée dans cette thèse :

La manière d'être, de penser, de vivre d'une communauté. C'est la large enveloppe qui modèle tant les choix individuels que collectifs. La culture ressortit au domaine des valeurs, appartient à l'ordre des fins, ce qui la différencie notamment de l'économie qui, malgré son importance pour l'organisation sociale, appartient à l'ordre des moyens (Québec, MAC, *Rapport Arpin*, 1991 : 39).

Ainsi comprise, la culture s'exprime dans les modes de vie, dans les manières de penser et dans la langue. Elle se manifeste dans ce que les écrits qualifient très souvent de « culture cultivée » ou, comme l'énonçait Fernand Dumont, de « culture seconde ». Cette dernière, comme l'interprète Roland Arpin – celui-là même qui assume la présidence du groupe-conseil responsable de la proposition de politique (Québec, MAC, *Rapport Arpin*, 1991) –, est « très souvent l'expression artistique et littéraire de la culture première de l'ensemble de la société » alors, qu'à l'inverse, « la vitalité de la culture seconde nous [renseigne] sur la force culturelle d'une communauté (Arpin, 1991a : 4) ».

Bref, malgré une diversité de définitions de la notion, empruntées majoritairement à l'anthropologie et à la sociologie, malgré ses variables sémantiques et conceptuelles (Morin, 1969 ; Dumont, 1978, 1982a,b, 1987a,b,c ; Dumont *et al.*, 1982 ; Dussault, 1980, 1986a,b), la culture représente pour la grande majorité des gens « une chose naturelle, spontanée, créatrice, qu'on ne saurait manipuler ni déterminer (Schafer, 1977 : 28) ». Cependant, lorsque mise en rapport avec le mot « politique » et « intégrée au domaine public », la culture semble refléter quelque chose de relativement inquiétant<sup>4</sup>.

### 1.1.2. La notion de « politique culturelle »

Fernand Dumont (1991a) et John Meisel (1998) font appel à une certaine prudence lorsque l'on met en rapport les mots « culture » et « politique ». Pour Dumont, il est important de distinguer les « politiques culturelles », celles souhaitées « par les écrivains et les artistes qui réclament l'aide de l'État », et la « politique de la culture, celle dont on se méfie parce que l'on craint « l'intervention de l'État dans le destin de la culture » (Dumont, 1991a : 161). Selon Meisel, il y a lieu « d'évaluer le mieux possible l'actif et le passif, les coûts, les avantages », mais aussi « les inconvénients de la proximité des gouvernements des activités culturelles ». Car, selon lui, si le financement public a des conséquences bénéfiques, il comporte également « ses dangers » (Meisel, 1998 : 22 [manuscrit] ; voir aussi Meisel, 1974 : 601-615).

Claude Fabrizio, spécialiste des politiques européennes en matière de culture, souligne que la notion de « politique culturelle » est issue de pays socialistes dans le but de répondre à une « logique de planification pour ensuite se propager dans le reste du monde » (Fabrizio, 1981 : 14 ; Garon, 1997 : 3). Dans les pays capitalistes, surtout après la Deuxième Guerre mondiale, la notion de politique culturelle est particulièrement liée à l'émergence de préoccupations politiques et économiques nouvelles pour la culture. Les politiques culturelles ne sont d'ailleurs pas étrangères au mouvement de décolonisation de certains pays qui, ayant accédé à l'indépendance, voulurent affirmer leur « identité culturelle » tout en effectuant un « démarrage économique » (Fabrizio, 1983 : 30 ; voir aussi Garon, 1997 : 3).

Mais, parallèlement à l'accroissement des interventions gouvernementales en matière de culture, différents états et organisations internationales tentent de définir cette notion de « politique culturelle ». Il convient de signaler ici, comme le rappelle le sociologue Gabriel Dussault (1980 : 318-319), les travaux résultant de l'enquête mondiale sur les politiques culturelles entreprise par l'Unesco en 1967 et ceux de la Conférence intergouvernementale de Venise (1970) qui regroupait les ministres responsables des affaires culturelles de quelque 86 pays. Soulignons également, de ce côté-ci de l'Atlantique, les *Summer Schools* de l'Université Harvard, au début des années 1970, qui portaient sur les politiques culturelles et la gestion des arts (Greyser, 1973) ainsi que les travaux de la Commission canadienne de l'Unesco durant les années

1970. Il convient également de mentionner la Conférence mondiale de Mexico (voir Unesco, 1982), des conférences régionales organisées dans différents pays<sup>5</sup> ainsi que, du côté de la Communauté économique européenne, les conférences des ministres responsables des affaires culturelles (Garon, 1989, 1997). Que dire, enfin, des différentes tentatives québécoises de définir une politique culturelle globale depuis une quarantaine d'années.

En fait, au cours des années 1960, les préoccupations en matière de politiques culturelles prennent l'apparence d'un phénomène mondial (Unesco, 1969 : 8 ; voir aussi Dussault, 1980 : 318) ; on observe un peu partout la création de ministères de la culture ou, à défaut, d'administrations spécialisées à l'intérieur d'autres ministères, très souvent celui de l'éducation (Dussault, 1980 : 318 ; Garon 1989 : 66). Au cours de cette décennie et des suivantes, plusieurs organismes et gouvernements tentent de définir les politiques culturelles, de les circonscrire, de leur donner de nouvelles orientations. La prolifération de ce sujet dans la littérature<sup>6</sup> porte autant sur cette notion de « politique culturelle » que sur des thèmes qui lui sont étroitement associés tels que « besoins culturels », « droits culturels », « développement culturel », « démocratisation culturelle ».

En 1969, dans ses *Réflexions préalables sur les politiques culturelles* issues d'une table ronde organisée en décembre 1967 et réunissant quelque 32 participants de 24 pays (Dussault, 1980 : 320), l'Unesco définit la politique culturelle comme un « ensemble de pratiques sociales, conscientes et délibérées, d'interventions ou de non-interventions ayant pour objet de satisfaire certains besoins culturels par l'emploi optimal de toutes les ressources matérielles et humaines dont une société donnée dispose au moment considéré (Unesco, 1969 : 8 ; cité par Garon, 1997 : 6-7 ; voir aussi Dussault, 1986b : 20) ». Le document fait part également de ce consensus sur cette idée de démocratisation de la culture :

[elle] ne doit pas être une vulgarisation ; il ne s'agit pas non plus de dispenser aux masses une « haute culture » qui leur serait étrangère, mais de permettre à chacun, homme et femme, quelque soit son origine sociale ou sa condition économique, d'épanouir sa personnalité et de participer pleinement à la vie culturelle conformément à ses goûts et à ses besoins. [...] Faire participer la population à la vie culturelle, ce n'est pas l'inviter à assister passivement à une manifestation culturelle, c'est l'associer de plus en plus à l'action culturelle et s'efforcer de stimuler son pouvoir créateur (Unesco, 1969 : 48).

Bien plus, l'Unesco signale qu'une « approche objective des besoins culturels » doit s'appuyer sur une « évaluation des besoins culturels » (Unesco, 1969 : 10). Si, dans les années précédentes, les efforts des gouvernements en matière de politiques culturelles semblaient motivés principalement par les besoins économiques des producteurs de culture et des institutions culturelles, plusieurs gouvernements semblent désormais vouloir prendre comme point de départ les besoins et les intérêts des citoyens et des collectivités. Il est important de souligner cet accent mis sur la finalité de la politique culturelle, celle de la satisfaction des besoins culturels, même si l'interprétation de cette finalité portera ultérieurement à confusion, selon le sociologue Gabriel Dussault (1986b : 20) et que plusieurs réflexions subséquentes la remettront en cause (Baudrillard, 1969 ; Mennell, 1976 ; Lefebvre, 1976 ; Dussault, 1986b), tout comme celle d'en faire l'évaluation (Girard, 1975).

En 1970, l'Unesco présente un nouveau document intitulé *Les droits culturels en tant que droits de l'homme*. Cette idée de droits culturels s'adresse autant aux collectivités nationales qu'aux individus et doit se traduire par l'affirmation et l'épanouissement des cultures nationales et l'égalité des chances d'accès aux biens de la culture et à la création (voir Dussault, 1986b : 24-38). Bien que cet énoncé ne soit pas nouveau<sup>7</sup>, cette invocation du droit des collectivités nationales d'affirmer et d'épanouir leur culture concorde alors avec l'émergence de nouveaux États nations, avec la légitimation de leur existence distincte (Unesco, 1970 : 11 ; Fabrizio, 1983 ; Dussault, 1986b). Même au Québec, depuis le début des années 1960, on avait assisté à une politisation croissante de la culture et à la mise en place d'une nouvelle philosophie, soit celle de « la création d'un État national québécois » (Dumont *et al*, 1981 ; Brunelle *et al*, 1988).

En 1972, à la Conférence tenue au siège social de l'Unesco à Helsinki, le principe de « développement culturel » devient partie intégrante du développement global (De Biase, 1987 : 38 ; Fabrizio, 1980a, 1994 ; Dussault, 1986b). À cette époque, dans la plupart des pays européens, cette idée semble aller de pair avec la diffusion et la démocratisation de la culture « cultivée » (Dussault, 1986b : 36 ; Morin, 1969). Au Québec, elle prendra un sens beaucoup plus global, beaucoup plus anthropologique, dans le *Livre blanc* sur la culture de Camille Laurin (1978)<sup>8</sup>. On reconnaîtra la marque d'un Fernand Dumont qui en coordonne la rédaction, comme on ne peut

ignorer également sa participation à l'élaboration de la Charte de la langue française du Québec (Langlois et Martin, 1995 : 17).

Paola Gaiotti De Biase signale par ailleurs qu'à l'occasion de la Conférence des ministres européens de la Culture à Oslo, en 1976, le Conseil de l'Europe abandonne « définitivement » le caractère « élitare et distinct » de la politique culturelle. Cette dernière doit désormais être considérée comme « un élément indispensable des responsabilités de gouvernement et doit être élaborée en rapport avec les politiques de l'éducation, des loisirs, des sports, des activités de plein air, de l'environnement, des affaires sociales, de l'urbanisme (De Biase, 1987 : 38) ». Bien plus, dans son analyse des répercussions des politiques gouvernementales sur la culture et qu'il appelle culture « de loisir » en opposition à une culture anthropologique ou politique (1974), « John Meisel soutient que non seulement les autres politiques du gouvernement influent sur la culture, mais aussi que les politiques culturelles peuvent avoir des conséquences imprévues sur le plan politique, surtout en ce qui concerne l'identification à une classe sociale et le nationalisme (Jeffrey, 1982 : 6) ».

Dans un document publié par l'Unesco en 1980, Claude Fabrizio intègre un aspect important, soit celui de « processus d'élaboration des choix publics » (Garon, 1997 : 8), en définissant ainsi la politique culturelle :

C'est un ensemble d'actions collectives convergentes, visant la réalisation de certains objectifs et programmant la mise en œuvre de certains moyens. Toute politique peut du reste se définir comme le processus d'élaboration des choix publics dans une collectivité donnée, le résultat de ce processus et les modalités de mise en œuvre de ces choix sous l'impulsion, plus ou moins directe, plus ou moins décentralisée, des responsabilités politiques (Fabrizio, 1980b : 364 ; cité par Garon, 1997 : 8).

S'inscrivant alors dans une sorte de continuité, cette idée de processus d'élaboration rejoint la conception d'une planification politique du développement culturel qui sera notamment consacrée dans la Déclaration solennelle, à Berlin, en mai 1984, par « politique de développement culturel ».

L'ouvrage de la Commission mondiale de la culture et du développement, *Notre diversité créatrice* (1996), marque finalement un virage significatif en y présentant « la culture comme

élément fondamental des politiques publiques – comme cadre de référence, comme instrument de connaissance, comme force mobilisatrice (Murray, 1998 : 3) ». En réponse à la première des recommandations formulées par cette Commission, l'Unesco publiait en 1998 son premier *Rapport mondial sur la culture*. Visant à inspirer les politiques à venir en matière de culture et de développement, ce rapport, selon ses auteurs, devrait remettre en question « le postulat selon lequel une culture est un tout homogène, intégré et cohérent (Unesco, 1998 : 18) ».

## **1.2. La politique culturelle gouvernementale versus les politiques culturelles du Québec**

Bien que la section précédente sur l'évolution de la notion de politique culturelle, via des réflexions d'organismes internationaux, apporte déjà quelques éléments de distinctions, il convient de mieux clarifier, dans un premier temps, *la* politique culturelle du Québec des politiques culturelles, mais aussi de distinguer ce que l'on entend généralement par les énoncés de politique culturelle, qualifiés de « livres blancs » et de « livres verts ». Puis, dans un deuxième temps, nous présentons différentes tentatives et énoncés de politique culturelle québécoise élaborés depuis les années 1960 pour enfin s'attarder, dans un troisième temps, à la politique gouvernementale de 1992.

### **1.2.1. Des distinctions obligées**

Tout d'abord, il faut éviter de réduire *la* politique culturelle du Québec à la somme des interventions de l'État en matière de culture depuis les années 1960. Parce qu'elle est adaptative, *la* politique culturelle est évolutive dans le temps et progressive dans ses intentions et ses finalités. Elle se définit plus largement comme une combinaison complexe de choix collectifs interdépendants, incluant les actes de non décisions faits par le politique et les différents corps gouvernementaux (Dunn, 1994 ; voir aussi Dye, 1984).

Par ailleurs, il convient aussi de distinguer les énoncés de politique culturelle (rapports de commission d'enquête, livres blancs, livres verts), compris ici comme des projets de société que se donnent les gouvernements à différentes étapes de l'histoire du Québec, « à la somme des

politiques sectorielles ou disciplinaires ». Comme si additionner la politique des musées à celles des arts d'interprétation, du cinéma, de l'édition, des droits d'auteur, du théâtre, etc., « pouvait donner une politique culturelle d'ensemble » (Garon, 1997 : 9-10 ; 1989 ; Harvey, 1998). Lors du premier colloque du Réseau canadien de recherche culturelle tenu en 1998, Fernand Harvey, titulaire de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture de l'Institut national de la recherche scientifique, apportait à ce propos une nuance intéressante.

Il importe de distinguer les politiques culturelles *a posteriori* qui sont formées de l'ensemble des mesures gouvernementales prises dans le secteur culturel au fil des années sans pour autant s'inscrire dans un plan d'ensemble, et les politiques culturelles *a priori* qui proposent des énoncés explicites en vue d'objectifs à atteindre, tels qu'on les retrouve dans les rapports de commission d'enquête et les livres blancs initiés par les divers paliers de gouvernement (Harvey, 1998 : 1).

Par exemple, sur la scène fédérale, le *Rapport Massey-Lévesque*, issu de la Commission royale sur le développement national des arts, des lettres et des sciences (1949-1951), a été qualifié de « pierre angulaire de la politique culturelle du gouvernement fédéral » et a servi, selon Brooke Jeffrey, « de base à l'élaboration d'une politique culturelle d'ensemble au niveau national, ce qui marquait un très grand pas par rapport à la position traditionnelle d'assurer quelque appui aléatoire à des secteurs donnés (Jeffrey, 1982 : 14) ».

Avant son adoption, souligne Bernard Ostry en 1978, tout était provisoire, incohérent ; on se contentait de pièces et de morceaux ; mais, à travers le temps, cet assemblage a pris une forme qui nous est propre. Après la publication du rapport Massey, le gouvernement fédéral et les provinces ont été amenés, bon gré mal gré, à reconnaître l'opportunité d'élaborer une politique culturelle cohérente et d'éviter tout retour à la situation cahotique [sic] de naguère (Ostry, 1978 : 64 ; traduit et cité par Jeffrey, 1982 : 14).

Au Québec, le *Rapport Tremblay*, déposé trois ans après la création de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953), contient un important volet culturel. Outre ce rapport, plusieurs énoncés d'une politique culturelle d'ensemble ont été élaborés depuis les années 1960 : le *Livre blanc de la culture* de Pierre Laporte, en 1965, le livre vert *Pour l'évolution de la politique culturelle* de Jean-Paul L'Allier, en 1976, et le livre blanc *La Politique québécoise du développement culturel* de Camille Laurin, en 1978. Entre-temps, on a créé le ministère des Affaires culturelles qui, depuis 1961, assume le développement, la coordination et



la gestion des activités culturelles promues par l'État québécois.

Avant de reprendre un à un les précédents énoncés de politique culturelle, il convient ici de clarifier brièvement ce que l'on entend généralement par les termes « livre blanc » et « livre vert », des appellations et pratiques issues de la tradition parlementaire britannique (Deschênes, 1986 : 1) mais qui, vers la fin des années 1960, débordent le cadre gouvernemental pour être reprises par divers organismes et institutions<sup>9</sup>. Entre 1964 et 1984, selon une recension de l'historien Gaston Deschênes (1986), 29 documents gouvernementaux ont été désignés ou formellement nommés livres blancs au Québec, alors que 9 ont été qualifiés de livres verts. Ces documents, dont certains n'ont jamais été rendus publics, émanent de différents ministères. Ils s'attardent à des sujets aussi différents que l'équipement scolaire régional, la fiscalité, les revenus agricoles, les structures municipales, la santé et la sécurité au travail, la recherche scientifique, les communications, la culture, etc. Hormis les documents traités un peu plus loin, Deschênes a répertorié sept autres documents déposés à l'Assemblée nationale du Québec entre 1971 et 1981 et apparentés, de près ou de loin, au secteur de la culture<sup>10</sup>.

Selon Deschênes, « il n'existe pas de normes » définissant le livre blanc ou le livre vert (1986 : 41)<sup>11</sup>. Bien plus, souligne-t-il, « le dépôt formel devant les membres de l'Assemblée nationale » ne doit pas être considéré « comme condition essentielle » (*Ibid.* : 25-26) puisqu'un livre blanc, par exemple, « peut être annoncé par un ministre ou le premier ministre, rendu public au cours d'une conférence de presse ou dévoilé par un journal (« fuite »), déposé formellement en chambre (il devient alors un *Document sessionnel*, *DS*) ou simplement distribué aux députés, présenté par le ministre, identifié par ses auteurs et désigné par la presse, les observateurs politiques ou les parlementaires eux-mêmes (le souligné est de l'auteur, *Ibid.* : 8) ». Bref, au terme de sa recension et de son analyse, Deschênes propose finalement les définitions suivantes :

Le livre blanc peut accompagner et expliquer un projet de loi, annoncer une mesure administrative ou exposer un programme qui se réalisera dans une série de textes législatifs. Ferme et résolu au niveau des principes, le livre blanc peut faire l'objet de consultation populaire et subir des modifications au niveau des modalités d'application de ces principes.

Le livre vert, pour sa part, est justement conçu comme un « outil de consultation » ou un « document de travail » mais cette dernière appellation peut semer la confusion étant donné les innombrables documents de travail qui circulent à tous les paliers de l'administration

(*Ibid.* : 42-43).

Chose certaine, dans un cas comme dans l'autre comme le souligne Deschênes, il s'agit de documents de l'Exécutif énonçant des mesures administratives et législatives « qui pourraient être prises » (livre vert) pour résoudre un problème d'intérêt public ou que le gouvernement « entend prendre » (livre blanc), traduisant, dans ce dernier cas, une volonté plus ferme et plus décisive du gouvernement (*Ibid.* : 42).

### 1.2.2. Les projets et les énoncés d'une politique culturelle d'ensemble avant 1992

Au Québec, les pouvoirs publics ont joué un rôle déterminant dans le développement des arts et de la culture. Ils ont créé des institutions, multiplié les infrastructures et organismes professionnels<sup>12</sup>, adopté des politiques et mis en place des programmes publics<sup>13</sup>. Par la création du ministère des Affaires culturelles (MAC) en 1961, le gouvernement affirmait son rôle et ses responsabilités dans l'épanouissement des arts, dans la protection et la diffusion de l'« identité culturelle forgée autour de la langue et de la culture francophone » (Garon, mars 1994 : 2)<sup>14</sup>.

Depuis, avec cette volonté de repenser le projet culturel reflétant la réalité des Québécois et de se doter d'une politique d'ensemble, des énoncés ont été conçus (Laporte, 1965 ; L'Allier, 1976 ; Laurin, 1978). *Le plan d'action* de Clément Richard (1983) et le *Bilan-actions-avenir* de Lise Bacon (1988) constituent, pour leur part, des documents d'orientation à caractère plus administratif, surtout voués à la bonne marche du ministère des Affaires culturelles. Reprenons à notre compte ce passage d'un article de Roland Arpin qui fait état du long cheminement du gouvernement du Québec, lequel aboutit finalement à « une véritable politique culturelle », en 1992 :

Il s'est écoulé quatorze ans entre le premier document qui n'a pas vu le jour [le *Livre blanc* de Laporte en 1964] et un Livre vert [de Camille Laurin en 1978] qui n'a jamais eu de suite. Huit documents successifs ont été déposés ou débattus en moins de vingt-huit ans. Doit-on voir là un signe d'insatisfaction collective ou un simple souci de laisser une marque singulière ? Le ministère des Affaires culturelles a connu plus d'une quinzaine de titulaires en trente ans d'existence, ce qui n'est pas pour favoriser la stabilité de pensée ou d'une conception de la culture. En outre, on observe dans la décennie quatre-vingt que le ton des documents adopte une trajectoire plus administrative que conceptuelle (Arpin, janvier-mars 1993 : 44).

Regardons maintenant les principaux projets et énoncés d'une politique culturelle pour le Québec depuis le milieu des années 1960.

### 1.2.2.1. Le *Livre blanc de la culture de Pierre Laporte* (1965)

En 1965, le nouveau ministre libéral des Affaires culturelles du Québec, Pierre Laporte, commande la réalisation d'une vaste étude qui aboutit au *Livre blanc de la culture* qui s'articule autour de la notion d'« identité culturelle »<sup>15</sup>. Soulignant la nécessité, pour le gouvernement, « d'un plan d'action culturelle et d'harmonisation des efforts » (Québec, *Livre vert*, 1976 : 29), le *Livre blanc* a pour objet « de déterminer les fins et les moyens, à court et à long terme, d'une politique culturelle (Québec, *Livre blanc*, 1965 : 3) ». Le ministre Laporte cherche alors à étendre l'action de son ministère, créé quatre ans auparavant, au-delà du domaine des arts en incluant ceux du cinéma, des métiers d'art, des biens culturels, des sciences, etc. Plusieurs des recommandations du *Livre blanc* font écho aux efforts du MAC dans les domaines de la recherche scientifique, de la radiophonie, du cinéma, des métiers d'art, de l'archéologie, des bibliothèques publiques, etc.

Dans une note datée du 18 novembre 1965, mais diffusée plus d'une décennie plus tard, le ministre Laporte résume ainsi l'objectif de sa politique :

Je présente ce Livre blanc, convaincu que le temps est venu de formuler d'une façon systématique les principes qui doivent inspirer l'action culturelle de l'État du Québec et de préciser les moyens qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour assurer le développement normal et l'efficacité de cette action. [...] Le Livre blanc trace la politique du ministère des Affaires culturelles pour quelques années à venir. Il va sans dire que la mise en place des structures et des organismes dont il est question dans ce document nécessitera des crédits importants (extrait de Québec, *Livre vert*, 1976 : 16-17).

Le *Livre blanc* n'a toutefois pas le temps d'être formellement rendu public<sup>16</sup>. Ses 60 recommandations ne sont ni publiées, ni rendues publiques officiellement<sup>17</sup>, ni déposées à l'Assemblée nationale. Le déclenchement des élections provinciales, la victoire de l'Union nationale et la nomination d'un nouveau ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, font que ce premier énoncé d'une politique culturelle qui se veut globale demeure à l'état de projet, pour être rapidement relégué aux oubliettes (Québec, *Livre blanc*, 1978 : 35). Par contre, certaines idées contenues dans le *Livre blanc*, probablement déjà en germe au sein du ministère,

se concrétisent ultérieurement dans des actions gouvernementales<sup>18</sup>.

#### 1.2.2.2. Le livre vert *Pour l'évolution de la politique culturelle de Jean-Paul L'Allier* (1976)

Déposé à l'Assemblée nationale le 27 mai 1976 (*Document sessionnel* n° 93), soit quelques mois avant l'élection du Parti québécois, le *Livre vert* du ministre libéral L'Allier est « le premier document de synthèse et d'orientation à être rendu public par le ministère des Affaires culturelles » (Québec, *Livre vert*, 1976 : 221). Ce document, comme l'affirme le ministre, « n'est pas un *livre blanc* [...] nous n'avions ni le temps ni les moyens de le faire. Il apparaissait par ailleurs essentiel que les orientations et réformes proposées soient le résultat d'un consensus aussi large que possible : c'est donc un *document de travail* (*Ibid.* : 7) ». Le *Livre vert* a alors comme ambition de « rénover la politique culturelle du Québec et [de] multiplier les budgets qui y sont consacrés (*Ibid.* : 100) ». Donnant priorité à l'animation, à la diffusion et à l'accessibilité, l'énoncé suggère, entre autres, un « transfert de différents secteurs de l'administration à des organismes parapublics : Conseil de la culture, Régie du patrimoine, Société de gestion du patrimoine immobilier, commissions régionales, Commission de la bibliothèque et des archives nationales, Commission des musées (Québec, *Livre blanc*, 1978, vol. 1 : 35) ».

Le document du ministre libéral est lui aussi confronté, comme le *Livre blanc* de 1965, à cette nouvelle réalité politique : l'élection d'un nouveau gouvernement en novembre 1976. Mais, cette fois-ci, il s'agit du Parti québécois. Malgré la création d'un Comité ministériel permanent du développement culturel par le gouvernement péquiste et la nomination d'un nouveau ministre des Affaires culturelles, plusieurs idées du *Livre vert*, probablement en processus d'élaboration, se concrétisent ultérieurement, dont, entre autres, celles de créer les conseils régionaux de la culture et de lancer une opération macro-inventaire pour reconnaître le potentiel patrimonial du Québec.

#### 1.2.2.3. Le livre blanc *La Politique québécoise du développement culturel de Camille Laurin* (1978)

Le 6 juin 1978, le ministre d'État au Développement culturel — un supra-ministère créé

l'année précédente et dirigé par le péquiste Camille Laurin<sup>19</sup> — dépose à l'Assemblée nationale *La Politique québécoise de développement culturel*<sup>20</sup>. Le gouvernement souhaite ainsi « soumettre aux citoyens les vues d'ensemble qui l'inspirent dans sa politique culturelle (Québec, *Livre blanc*, 1978 : 129) ».

Encore plus large que le *Livre vert* de l'Allier, le « projet de société ou de culture » proposé par le ministre Laurin a une visée « très ample », parce que « politique de développement collectif intégral » (Québec, *Livre blanc*, 1978 : 4). Assurément, c'est dans cette *Politique québécoise de développement culturel* que la définition anthropologique de la notion de culture prend tout son sens parce qu'elle est ici « milieu de vie » et que « l'ensemble de l'existence est produit de la culture » (*Ibid.* : 9 ; voir aussi Dussault, 1980 : 325 ; Mailhot et Melançon, 1986 : 55-58 ; Bonin, 1992 : 186).

Soutenant qu'il « n'est plus possible ni permis de considérer séparément développement économique, développement culturel, développement social, aménagement du territoire », le livre blanc proposé par le ministre du Parti québécois souhaite également « reprendre la marche vers l'autonomie et l'autodétermination là où elle s'était arrêtée » (Québec, *Livre blanc*, 1978 : 5). Dans les faits, le document décrit les contraintes « particulières et très lourdes » du fédéralisme canadien, les tentatives successives de s'immiscer non seulement dans le domaine des arts, des lettres et des industries culturelles mais, aussi, dans celui de l'activité scientifique et de l'enseignement supérieur. Le document fait enfin état de la « situation culturelle du Québec [qui] n'est pas celle d'un peuple autonome » (*Ibid.* : 17) .

Parce que cet énoncé de politique se veut « d'abord un projet » au « large horizon » (*Ibid.* : 465), ses visées débordent largement le cadre d'intervention du ministère des Affaires culturelles. Il « constitue un programme de travail où voisinent des décisions à court terme, des alternatives à trancher, des hypothèses à explorer, des vues qui portent sur un avenir plus éloigné (*La Politique québécoise de développement culturel*, cité par Deschênes, 1986 : 19) ». Il englobe autant les secteurs traditionnels (arts et lettres, conservation du patrimoine) que ceux « de l'enseignement, de l'organisation du travail, de la signification du loisir, de l'alimentation et de la consommation des médicaments, des problèmes liés aux sexes et aux âges de la vie, des

contraintes et des dynamismes régionaux, de la décentralisation, etc. (Québec, *Livre blanc*, 1978 : 2-3) »<sup>21</sup>. Chose certaine, l'application de telles recommandations doit impliquer autant les ministères des Affaires culturelles, des Affaires sociales et de l'Éducation que ceux des Travaux publics, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de l'Industrie et du Commerce, etc. Bref, le livre blanc de Camille Laurin – lequel soutient une vision « englobante » de la culture et une coordination horizontale via un grand nombre de ministères – correspond assurément à ce que l'on peut qualifier de « politique culturelle gouvernementale ».

Malgré l'ampleur des intentions – décriées par certains médias (*Maclean*, 6 mars 1978), critiquées par l'opposition officielle (Québec, Assemblée nationale, *JD*, 20, 8, 8 mars 1978 : 329-330) ou qualifiées ultérieurement d'« irréalistes » selon certains (Ryan, 1982) –, plusieurs orientations et recommandations de *La Politique québécoise du développement culturel* trouvent des applications très concrètes à court et à moyen terme. Soulignons, entre autres, la poursuite de l'extension du réseau des bibliothèques publiques<sup>22</sup> et la création de la Société de développement des industries culturelles (SODIC), en décembre 1978 ; la mise en place, l'année suivante, d'une politique de la recherche scientifique avec la création du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) et de l'Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), un « élément important d'une politique québécoise de la recherche » (Québec, 1978, vol. 2 : 467) et, entre-temps, la mise sur pied d'un groupe de travail sur les musées scientifiques et la relance de l'art lyrique (Opéra de Montréal).

#### 1.2.2.4. Le plan d'action de Clément Richard (1983) et le *Bilan-actions-avenir* de Lise Bacon (1988)

Au cours des années 1980, les ministres Clément Richard (péquistes) et Lise Bacon (libérale) présentent respectivement *Des actions culturelles pour aujourd'hui. Programme d'action du ministère des Affaires culturelles*<sup>23</sup> et le *Bilan-actions-avenir*. Ces documents, à caractère plus « administratif », ne sont pas aussi ambitieux que les trois livres ou énoncés précédents. De facture plus restreinte, ils se présentent plutôt comme des plans d'action et d'orientation quant à la bonne marche du ministère des Affaires culturelles.

Le plan d'action de Clément Richard propose cependant, dans une deuxième partie, des actions gouvernementales dont celles de donner au Musée du Québec et au Musée d'art contemporain le statut de corporations autonomes et de créer une Société de développement des arts<sup>24</sup>. Dans les mois qui suivent, le ministère procède à une « réorganisation administrative majeure », régionalise des services, décloisonne et déconcentre des programmes. Des organismes sont créés (Régie du cinéma, Société générale du cinéma et Institut québécois du cinéma) et plusieurs lois sont sanctionnées ou modifiées, dont celles sur les musées nationaux, les archives, le cinéma, le Conseil d'artisanat (Garon, 1995 : 19-20). Pour sa part, le *Bilan-actions-avenir* de la ministre Bacon est une « opération » lancée en mai 1988 ; elle « vise à dresser un bilan des activités du Ministère, [à] faire le point sur la situation et [à] informer ses partenaires et la population de ses priorités d'action pour l'avenir (Garon, 1995 : 24) ».

### **1.2.3. La Politique culturelle du Québec de Liza Frulla-Hébert (1992)**

En octobre 1990, lorsque Liza Frulla-Hébert prend la direction du ministère des Affaires culturelles, elle est aux prises avec le problème du financement des artistes, des producteurs et des industries culturelles. Elle met alors sur pied un groupe conseil afin d'avoir une expertise indépendante sur la responsabilité de l'État. Présidé par Roland Arpin, ex-sous-ministre des Affaires culturelles et directeur général du Musée de la civilisation de Québec, ce groupe conseil dépose son rapport en juin 1991. Intitulé *Une politique de la culture et des arts*, mais aussi appelé *Rapport Arpin*, ce document comprend 113 recommandations. Celle de créer un Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est toutefois absente.

À l'automne 1991, une commission parlementaire formée en vue de préparer une future politique culturelle du Québec entend quelque 181 organismes culturels et prend connaissance de 264 mémoires. De nombreuses pistes se dégagent de ses travaux dont celles d'améliorer le soutien à la vie artistique, de considérer les spécificités culturelles régionales, objet depuis longtemps de demandes explicites, et de donner un nouvel essor à l'action gouvernementale<sup>25</sup>. Pour les organismes qui proposent de créer un conseil des arts et des lettres il s'agit là, semble-t-il, d'une des solutions pour assurer « la plus large autonomie possible des arts indépendants à l'égard de l'arbitraire politicien et des contingences bureaucratiques (Regroupement des centres d'artistes

autogérés du Québec) » et pour éviter la méfiance et cette perception de « dirigisme » du ministère des Affaires culturelles. Pour les fonctionnaires du MAC et les députés, mais aussi pour certains membres de la communauté artistique, l'idée d'un conseil des arts paraît rapidement séduisante<sup>26</sup>. Si certains applaudissent une initiative en ce sens, d'autres lui réservent par contre un accueil mitigé<sup>27</sup>.

*La politique culturelle du Québec – Notre culture. Notre avenir* est rendue officielle et publique le 19 juin 1992. Comme le souligne Rosaire Garon (mars 1994 : 3), ce « nouvel énoncé de politique marque un virage par rapport à l'action traditionnelle de ce qui était le Ministère des Affaires culturelles ». La ministre Frulla-Hébert insiste alors sur le fait que cette politique gouvernementale est « accessible » et « évolutive » et qu'elle ne constitue pas un énoncé comme le *Livre blanc* de Camille Laurin (Québec, Assemblée nationale, *JD*, 32, 39, 17 juin 1992 : 2694-2695). Lors de sa déclaration, elle souligne que pour « la première fois de son histoire » le Québec se dote « d'une politique culturelle gouvernementale » soumise à l'approbation de l'Assemblée nationale. La ministre annonce du même coup le dépôt, pour l'automne suivant, de deux mesures législatives « importantes », l'une modifiant la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles*, l'autre proposant la création du Conseil des arts et des lettres du Québec. Enfin, elle ajoute que la politique s'accompagne d'un plan d'action s'échelonnant sur une période de trois ans et que 57 millions de dollars « d'argent neuf » seront investis dans sa mise en œuvre (Québec, Assemblée nationale, *JD*, 32, 41, 19 juin 1992 : 2877).

Au cours de l'été et de l'automne 1992, le ministère travaille à l'élaboration des projets de loi 52 et 53. Ces derniers sont présentés le 25 novembre à l'Assemblée nationale. Le premier projet définit la nouvelle mission du ministère, change son appellation pour « Ministère de la Culture » et demande des modifications à diverses lois<sup>28</sup>, alors que le deuxième propose la création du Conseil des arts et des lettres du Québec. Plus concrètement, ces projets modifieront les responsabilités internes du ministère (« nouvelles fonctions d'orientation et de coordination »), instaureront un nouveau partenariat avec les municipalités québécoises et impliqueront « de près ou de loin la collaboration d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux (Québec, Assemblée nationale, *JD*, 32, 56, 2 décembre 1992 : 4043) ». Ces projets de loi sont



adoptés par l'Assemblée nationale le 21 décembre et sanctionnés le lendemain par le lieutenant-gouverneur. Le Québec est alors la septième province à se doter d'un conseil des arts.

La politique culturelle s'appuie sur un « ensemble d'acquis » et d'applications qui relèvent depuis plus de 40 ans du ministère des Affaires culturelles : les arts et les lettres, le patrimoine et les industries culturelles. Ce « qui change », au dire de la ministre,

c'est la perspective dans laquelle ces secteurs sont abordés : la prise en considération de l'importance de la langue française, d'une plus grande ouverture par rapport aux cultures du monde, l'accent mis sur les dimensions régionales et internationales de la culture, sur l'accessibilité de la culture ou sur le rôle de l'école et des médias, en effet, en élargissant l'approche gouvernementale en ce qui concerne la vie artistique et culturelle (Québec, *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, 1992 : 15).

Comme nous le verrons dans les chapitres consacrés à l'analyse des étapes d'élaboration et d'adoption de la politique, les interventions du gouvernement comprennent une cinquantaine de mesures associées au plan d'action et réparties dans trois types d'enjeux résumés ici :

- les enjeux s'adressant à la *collectivité* : les actions gouvernementales doivent se traduire par l'affirmation de l'identité culturelle («valoriser la langue française, l'héritage culturel et le dialogue des cultures ») ;
- les enjeux concernant les *milieux artistiques* : les initiatives de l'État doivent supporter et soutenir les créateurs et les arts («favoriser la création artistique sous toutes ses formes, améliorer les conditions de vie des créateurs et des artistes, assurer la vitalité des organismes artistiques, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles ») ;
- les enjeux touchant le *citoyen* : les interventions gouvernementales doivent favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle («renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture, faciliter l'accès et favoriser la participation ») (Québec, *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, 1992 : 16-21).

### 1.3. Quelques mises en garde et distinctions importantes

Bien que des instances et organismes internationaux aient tenté de définir de grandes orientations et d'établir des plans d'actions en matière de culture, ce qui pourrait inciter à couper court et à nous convaincre d'une certaine uniformisation des politiques culturelles à l'échelle

internationale, mentionnons qu'il n'en est rien.

Encore à la fin des années 1980, comme le souligne Rosaire Garon (1989), la politique culturelle de certains pays inclut « essentiellement » le patrimoine national et le développement professionnel des arts. Dans d'autres, une « conception plus large » fait qu'elle s'étend à la culture populaire, à la culture scientifique et, quelquefois, aux cultures des minorités, en passant par l'éducation, les industries culturelles, les communications et l'environnement. Enfin, interprétée dans « un sens encore plus global », la notion de politique culturelle implique « une dimension globale où l'homme devient le centre de la problématique du développement ». Ses objectifs souscrivent alors à un projet de société et « le développement culturel n'est plus considéré comme une composante du développement, au même titre que le développement économique et social, il devient une manière de concevoir et de réaliser le développement (Garon, 1989 : 67 ; voir aussi Garon, 1997 : 9 ; Frégault, 1975) ». Chose certaine, si de nos jours la notion de politique culturelle et son application par des actions concrètes varient selon les pays, mentionnons qu'elles peuvent être également évolutives et distinctes au sein du Canada et du Québec.

Par ailleurs, comme nous l'avons précédemment souligné, il faut éviter cet autre piège qui consisterait à associer *la* politique culturelle du Québec (1960-1992) – définie ici comme adaptative, évolutive et progressive et qui, somme toute, est la résultante de la combinaison complexe de choix collectifs interdépendants, incluant les actes de non décisions – à un énoncé explicite initié par un gouvernement ou un autre (livres blancs et livres verts, par exemple). Dans le même sens, il faut aussi éviter de réduire les politiques culturelles d'ensemble (énoncés explicites), comprises ici comme « projets de société » du moment (1965, 1976, 1978), « à la somme des politiques sectorielles ou disciplinaires » (Garon, 1997 : 9). À cet effet, rappelons cet extrait d'un mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la culture, en 1991 :

Une politique culturelle est donc un projet de société qui pose les lignes directrices d'un plan social et politique de survivance et d'émancipation [c'est-à-dire à un moment précis de son histoire]. Ceci implique que toutes les interventions gouvernementales, paragouvernementales, législatives et institutionnelles doivent être pensées en concordance avec ce plan (Mémoire de l'Association québécoise des Réalisateurs et Réalisatrices de Cinéma et de Télévision inc., 1991).

Il faut aussi souligner le côté contestable de cet abandon « officiel » du caractère élitiste des politiques culturelles, tel qu'entériné par le Conseil de l'Europe en 1976 et promu notamment par cette idée de démocratisation de la culture endossée par l'ensemble des gouvernements occidentaux, dont ceux du Canada et du Québec. Encore de nos jours, comme le souligne le politologue Vincent Lemieux, c'est le caractère élitiste mais aussi « collectivisant » des politiques culturelles qui les distingue fondamentalement des autres politiques publiques :

Dans la mesure où les politiques culturelles visent à améliorer l'éducation des publics et bien souvent leur identification aux valeurs propres d'une collectivité, il va de soi que les intéressés et les agents administratifs qui appartiennent aux communautés pertinentes à ces politiques soient des membres de l'*intelligentsia*, entendue au sens large, et qu'ils tiennent un discours qu'on peut dire collectivisant, au sens de la valorisation des identités collectives, à quelque niveau que ce soit (V. Lemieux, 1996 : 195-196).

Enfin, il convient de rappeler les distinctions fondamentales entre les énoncés de politique culturelle des ministres Laporte, L'Allier et Laurin et celui de la ministre Liza Frulla-Hébert. Si le *Livre blanc* de Laporte (1965) est rendu public par le journal *La Presse* en septembre 1966, pour n'être publié et diffusé qu'une décennie plus tard, le *Livre vert* de L'Allier et le *Livre blanc* de Laurin sont, pour leur part, formellement déposés en Chambre en 1976 et en 1978. Objets de débats parlementaires, ils ne sont cependant pas soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale. Pour l'essentiel, ils annoncent des projets de loi à sanctionner et des mesures administratives à entreprendre. Dans les faits, les énoncés de Laporte, de L'Allier et de Laurin reflètent des décisions d'orientation politique et administrative (le ministre responsable) et confirment une volonté gouvernementale du parti politique au pouvoir (l'exécutif).

Pour sa part, *La politique culturelle du Québec* de 1992, bien que proposée par la ministre des Affaires culturelles et endossée par le Parti libéral, correspond à une « cristallisation de la volonté politique des élus dans le temps et dans l'espace (Borgeat, 1996) » (le législatif), sans égard à leur appartenance à un parti politique. Si une volonté ou une décision gouvernementale peut être en tout temps restreinte, ré-orientée ou abandonnée par le ministre (ou par le Conseil des ministres) qui l'endosse, ce qui est souvent le cas lors de changement de gouvernement, la volonté parlementaire, lorsqu'elle se traduit notamment par un appui unanime de l'Assemblée nationale, comporte une forme d'engagement pour les gouvernements subséquents. Comment aller à

l'encontre de ce qui a fait l'unanimité parlementaire ? Comment, même une fois élus, aller à l'encontre d'un appui donné alors comme membres d'un parti de l'opposition ? Même si en politique tout est possible, que tout revirement de situation demeure une éventualité au sein des activités parlementaires et/ou gouvernementales, pour l'instant, cela demeure hypothétique puisque la politique culturelle de 1992 est toujours en application.

### **Conclusion : Les questions retenues pour notre investigation**

Si au fil des décennies et au sein des sociétés occidentales les notions de culture et de politique culturelle ont connu une évolution conceptuelle indéniable, il convient dès à présent de se demander ce que recouvrent exactement ces notions en regard de la *Politique culturelle du Québec*, adoptée en décembre 1992. À qui se destine-t-elle ? Qui en sont les demandeurs, les promoteurs, les défenseurs ? À qui profite-t-elle ? Bref, comme nous l'avons annoncé dans le sous-titre de cette thèse, il convient donc de s'interroger sur les circonstances à l'origine de son élaboration, sur le rôle des acteurs en présence et sur l'importance des enjeux d'alors.

En fait, cette thèse fait état de trois niveaux de préoccupation, desquels découle une série de questions. Celles des deux premiers niveaux se réfèrent tout d'abord, mais non exclusivement, au contenu des chapitres un et deux de la thèse. Les questions du troisième niveau annoncent l'orientation que prendra le troisième chapitre, mais également les raisons qui justifient notre choix quant au cadre d'analyse retenu, soit l'*Advocacy Coalition Framework* de Paul A. Sabatier et de Hank Jenkins-Smith. Mais n'anticipons pas. Rappelons simplement que tout au cours de cette réflexion doctorale nous tenterons explicitement de trouver des réponses à nos grandes questions de recherche.

- (1) *Relativement aux interventions gouvernementales du Québec en matière de culture depuis les années 1960 :*
  - a) Quelles finalités le gouvernement du Québec a-t-il poursuivi en matière de politiques culturelles au cours des vingt, trente, quarante dernières années ?
  - b) Qu'est-ce qui distingue l'intervention gouvernementale du Québec en ce domaine de celle du gouvernement fédéral ?
  - c) Quels sont les enjeux en présence pour le gouvernement du Québec au fil du temps ?

- (2) *Relativement aux deux mesures législatives de décembre 1992 (projets de loi 52 et 53), l'une modifiant la Loi sur le ministère des Affaires culturelles, l'autre créant le Conseil des arts et des lettres du Québec :*
- a) Pourquoi changer la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles* en 1992 ? À quoi correspond cette volonté de modifier les responsabilités internes du ministère, d'instaurer un nouveau partenariat avec les municipalités québécoises et d'impliquer la collaboration d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux ?
  - b) La modification de la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles* en 1992 et la création du CALQ correspondent-elles aux valeurs promues par la société québécoise en général d'alors et/ou par la communauté artistique en particulier et/ou par les autres acteurs (le politique, la fonction publique–fonctionnaires du MAC) ?
  - c) Qu'est-ce qui expliquerait la mise sur pied si « tardive » du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en 1992 – cela dit en comparaison à la création du Conseil des arts de la Saskatchewan, en 1948, ou du Conseil des arts du Canada, en 1957 ?
- (3) *Enfin, relativement au processus politique, ainsi qu'aux jeux et enjeux des groupes de pression en présence lors de l'émergence, de l'élaboration puis de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, en décembre 1992, de la politique culturelle gouvernementale et de la politique du Conseil des arts et des lettres du Québec :*
- a) Quelles finalités poursuivent les acteurs politiques impliqués dans le changement de la mission du ministère et dans la création du Conseil des arts et des lettres ? Ou quelles sont les objectifs du politique (*politics*) et de l'administratif ?
  - b) Qu'est-ce qui explique cette sorte d'unanimité apparente, du moins aux premiers abords, des différents acteurs impliqués ?
  - c) Quels sont les enjeux pour les groupes de pression en présence en cette période de crise des finances publiques ?
  - d) Quelles sont les croyances et les valeurs des acteurs impliqués ? de l'élite politique ?



## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### CHAPITRE 1

1. En fait, la notion de culture renvoie à des paradigmes de recherche, dont le culturalisme qui constitue une « démarche interdisciplinaire » regroupant psychologues, anthropologues et sociologues. Les concepts, méthodes et théories issus de ce courant, qui naît dans les années 1930-1950, considèrent la culture « comme la clé principale permettant d'accéder à la compréhension des sociétés comme un tout : depuis la personnalité de leurs membres jusqu'à leur fonctionnement global ». Ce courant connaît d'ailleurs une grande popularité au cours des années 1950-1970. Les limites de ce paradigme sont cependant mises en évidence, dès les années 1930-1950, par le fonctionnalisme, notamment par les travaux des anthropologues Malinowski et Radcliffe-Brown, ainsi que par les sociologues Parsons et Merton. Au cours des dernières décennies, le culturalisme fut largement marginalisé par cette tendance générale au « retour de l'acteur ». Cependant, le culturalisme a contribué à éclairer des questions de sous-cultures de classe et de changement social au sein de sociétés locales, la stratification sociale et les modèles culturels de classe, l'impact des réseaux d'influence, des médias, etc. (Voir Delas et Milly, 1997 : 177-211 ; voir aussi Lallement, 2000 : 57-80 : « Le point de vue culturaliste »).

2. Gould et Kold répartissent en six groupes majeures différentes définitions du mot culture qui se présentent comme suit : (1) descriptives et détaillées : la culture comme une totalité compréhensive et l'énumération des aspects du contenu culturel ; (2) historiques : l'importance de l'héritage social ou de la tradition sociale ; (3) normatives : l'importance du sens (*meanings*), des valeurs et normes, leurs intégrations et non-intégrations aux groupes ; (4) psychologiques : la culture consiste en des voies traditionnelles de résolutions de problèmes, en une série de techniques pour la satisfaction des besoins ; (5) structurelles : la culture est un système historiquement dérivé de modèles (*designs*) implicites ou explicites pour vivre ; et (6) génétiques : l'accent est alors mis sur différents facteurs comme le stress (Gould et Kolb, 1964 : 165-167).

3. Pour plus d'information sur l'impact de la pensée de Fernand Dumont sur la sociologie québécoise, voir Michael A. Weinstein, *Culture critique : Fernand Dumont and New Quebec Sociology*, Montréal / Don Mills, New World Perspectives / Oxford University Press, c1985, 123 p. ; Yves Maheux, *La sociologie de la culture au Québec [microforme] : l'itinéraire de Fernand Dumont*, [Montréal : Service des archives, Université de Montréal, Section Microfilm], 1990, [Thèse (M.Sc.), Université de Montréal, 1989] ; Jean-Philippe Warren, *Un supplément d'âme : les intentions primordiales de Fernand Dumont, 1947-1970*, [Sainte-Foy, Québec], PUL, 1998, 176 p. ; Daniel Cloutier, *Émile Durkheim, Fernand Dumont [microforme] : essai d'interprétation sociologique de la crise des valeurs et de la culture*, [Montréal : Service des archives, Université de Montréal, Section Microfilm], 1995. [Thèse (M.Sc.), Université de Montréal, 1994].

4. Comme le souligne D. Paul Schafer (1977), certains ressentent « comme un danger toute ingérence de la puissance publique dans les affaires culturelles de la nation ». Intégrée au domaine public et, surtout, entraînée dans l'arène politique, la culture est, selon eux, « exposée aux pires abus de la subversion, de l'asservissement, de la propagande, de la manipulation et de la censure ». D'autres, par contre, considèrent indissociables les notions de culture, d'État et de nation. Garant du droit et du développement culturels, l'État doit combler les demandes et les besoins culturels de la nation en y apportant, en tout premier lieu, son bras protecteur et son soutien financier (Schafer, 1977 : 27).

5. Mentionnons, notamment, celles tenues à Helsinki en 1972, à Yogyakarta en 1973, à Accra en 1975, à Bogota en 1978 et à Badgad en 1981. Citées par Rosaire Garon, « Les politiques culturelles ou la gestion institutionnalisée du mécénat public », dans *Loisir et Société*, vol. 12, n° 1 (printemps 1989), p. 66.

6. Dans *Développement culturel. Études françaises parues de 1970 à 1975. Répertoire bibliographique*, G. Gentil (1977) souligne quelque 1 066 titres relatifs au développement culturel entre 1970 et 1975 (Voir Dussault, 1980 : 319).

7. Bien qu'il ne porte alors que sur les droits individuels — et non sur les droits collectifs ou nationaux —, rappelons simplement l'article 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 : « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Rappelons aussi que dans le *Livre blanc* (1965) de Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec, on retrouvait ce rappel de l'article 27 mais, également, son interprétation dans le contexte des années 1960.

8. Soulignons, cependant, que pour certains chercheurs, cette vision de l'intervention culturelle étatique québécoise est contestable. Par exemple, pour Gabriel Dussault, « jamais, depuis la création du ministère [des Affaires culturelles du Québec, en 1961], le domaine de la culture n'a été exclusivement confiné aux arts et aux lettres. » D'après lui, le *Livre blanc* de 1978 « n'innove ni au Québec ni sur la scène internationale en adoptant principalement la notion anthropologique de culture ». Cependant, *La Politique québécoise du développement culturel* du ministre Laurin présente, selon lui, une certaine originalité parce qu'elle utilise de façon « plus conséquente » la notion anthropologique et parce qu'elle s'élargit à des dimensions culturelles du travail et de la santé, par exemple (Dussault, 1980 : 325).

9. Mentionnons, à ce propos, les publications suivantes : *Le livre vert sur la participation à la planification et aux prises de décision par l'animation sociale*, Québec, CEQ, Comité du livre vert, 1969, 64 p. ; *Livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie*, Québec, OPDQ, 1972, 228 p. Soulignons aussi ce document de Claude Ryan, que la presse qualifie de contre-livre blanc ou même de livre blanc : *L'avenir de l'école québécoise. Le livre blanc de Camille Laurin : des problèmes mal posés, des solutions irréalistes. Rapport soumis au groupe parlementaire libéral*, S.L., 8 novembre 1982, 145 p. (Voir, pour une liste plus exhaustive, Deschênes, 1986 : 35-39).

10. Il s'agit de (1) *Pour une politique québécoise des communications : document de travail* (Ministère des Communications, 1971) et désigné par la suite comme « livre vert » ; (2) *La politique québécoise de la langue française* (Ministère d'État au Développement culturel, 1977), document qui, semble-t-il, ne sera ni présenté ni identifié comme « livre blanc » (*Ibid.* : 15) ; (3) *Prendre notre temps, livre vert sur le loisir au Québec* (Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, 1977) ; (4) *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique* (Ministère d'État au Développement culturel, 1979), document présenté également comme « livre vert » ; (5) *On a un monde à recréer : livre blanc sur le loisir au Québec* (Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, 1979) ; (6) *La juste part des créateurs. Pour une amélioration du statut socio-économique des créateurs québécois* (Ministère d'État au Développement culturel, 1980), document rendu public et déposé le 2 décembre 1980 ; présenté comme un « énoncé de politique », il est désigné par *Le Soleil* (3 décembre 1980, p. E9) comme « livre blanc » ; (7) *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles* (Ministère d'État au Développement culturel et scientifique, 1981), document rendu public par le ministre Jacques-Yvan Morin le 3 mars 1981, mais identifié comme un plan d'action. (Voir Deschênes, 1986 : 7-29).

11. Selon Deschênes, Jean-Charles Farlardeau aurait proposé « verbalement » les définitions suivantes : « Livre blanc : Document du gouvernement portant sur une question d'intérêt public. Il expose la problématique, les objectifs qui peuvent être poursuivis à l'égard de cette question, les moyens qui peuvent être mis en œuvre et, finalement, l'option que le gouvernement privilégie ; Livre vert : Document portant sur une question d'intérêt public. Il expose la problématique, les objectifs qui peuvent être poursuivis à l'égard de cette question, les moyens qui peuvent être mis en œuvre, sans indiquer l'option que le gouvernement privilégie (Day, 1977 ; cité par Deschênes, 1986 : 41) ». Dans ces définitions, proposées par Farlardeau, le caractère italique a simplement pour but de distinguer les deux types de documents et il n'est pas attribuable à l'auteur.



12. Depuis la création du ministère en 1961, tout un réseau d'institutions, dont l'importance stratégique est indéniable pour l'affirmation de l'identité culturelle québécoise, a été mis en place : Place des Arts de Montréal et Musée d'art contemporain (1964), Bibliothèque nationale du Québec et Régie du cinéma (1967), Radio-Québec (1968), Grand Théâtre de Québec (1968, 1971), Société de développement des industries de la culture et des communications (SODIC, 1978), conseils régionaux de la culture (1978), Musée de la civilisation de Québec (1980, ouverture en 1988), etc.

13. Conforme à cette volonté d'assurer le développement culturel de ses citoyens, de répondre aux demandes des publics et aux problèmes souvent ponctuels des milieux culturels, le gouvernement multiplie ses actions et interventions dans le domaine de la culture en entérinant plusieurs politiques culturelles sectorielles. Rappelons, notamment, les lois sur l'industrie du livre (depuis 1962), sur la Place Royale de Québec (1967), sur le Grand Théâtre de Québec (1971), sur les biens culturels et sur le Musée des Beaux-Arts de Montréal (1972), sur le cinéma (1975, 1980) ; dans le domaine linguistique, la *Loi 101* de 1976 et la *Charte de la langue française* de 1977. Il convient également de mentionner les lois sur l'Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC) et sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (1979), sur la création de la Société de la Place des Arts de Montréal et la Société du Grand Théâtre de Québec (1982-1983), sur les musées nationaux et sur les archives (1983 et 1984), sur le statut de l'artiste (1987 et 1988).

14. Cet extrait du discours du premier ministre de l'époque, Jean Lesage, au moment de la création du MAC est révélateur : « Ce gouvernement est non seulement justifié de protéger et de diffuser cette culture, mais il a une obligation morale d'y prendre une part considérable de responsabilité en instaurant les structures administratives qui s'imposent et en suscitant, à travers elles, le mouvement dynamique de l'expression culturelle canadienne-française (Québec, *Livre vert*, 1976 : 11) ».

15. Le groupe de travail chargé de réfléchir sur la politique culturelle était composé du sous-ministre Guy Frégault, de Helmut Blume, de Maurice Bouchard, de Jean-Charles Falardeau, de Pierre de Grandpré, d'André Patry et de Guy Viau (Québec, *Livre vert*, 1976 : 16).

16. Comme le souligne le *Livre vert* de 1976, le *Livre blanc* de Laporte « fut donc rangé aux archives du ministère et une sorte de routine s'installa » (Québec, *Livre vert*, 1976 : 93). Bien plus, souligne-t-on, « Monsieur Jean-Noël Tremblay a toujours nié catégoriquement l'existence d'un Livre blanc sur les Affaires culturelles en disant qu'il n'existait que des documents de travail émanant de diverses personnes mais ne constituant pas une politique du gouvernement puisque non-officiellement sanctionnée par le Cabinet. Pierre Laporte prétendait au contraire que le Livre blanc n'avait pas besoin d'être soumis à l'approbation du nouveau gouvernement et qu'il était prêt pour publication. Quoi qu'il en soit, il ne fut jamais publié » (Québec, *Livre vert*, 1976 : 92). Cependant, selon Gaston Deschênes, le document est « rendu public » par le journal *La Presse* dès septembre 1966 (Deschênes, 1986 : 9).

17. Il faudra attendre l'année 1976 pour que le ministre Jean-Paul L'Allier le publie à des « fins de consultation et d'archives » (Garon, 1995 : 5). Cité abondamment dans le *Livre vert* de 1976, le document de Laporte « sera reproduit à quelques milliers d'exemplaires à cette époque pour diffusion dans le milieu » (Deschênes, 1986 : 9).

18. Ainsi, le *Livre blanc* de Pierre Laporte, dont l'objectif « n'est pas de décentraliser, mais de déconcentrer la vie artistique » (Garon, 1995 : 5), recommande la transformation de la Bibliothèque Saint-Sulpice en bibliothèque nationale (effective en 1966-1967), propose la création d'une direction générale de l'immigration (effective en 1966) et appuie cette idée « d'exercer une action culturelle dans le domaine de la radiophonie ». Cette cinquante-troisième recommandation semble se concrétiser par la mise sur pied du Service provincial de la radiodiffusion et la création de Radio-Québec en 1968. D'autres recommandations relatives à une loi cadre sur le cinéma, à une loi protégeant les richesses archéologiques du Québec, à l'implantation d'une centrale du livre et à la loi sur les archives nationales, par exemple, seront ultérieurement appliquées sous une forme ou sous une autre. Le ministère crée également le Service de la déconcentration de la culture et le Service des centres culturels et des arts plastiques en 1966-1967, cinq bureaux d'aménagement culturel (Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Québec) en 1969-1970, ainsi que

différentes directions régionales (Gaspésie-Bas-Saint-Laurent en 1971-1972, Abitibi-Témiscamingue en 1973-1974, etc.).

19. Le 2 février 1977, Camille Laurin est assermenté comme ministre d'État au Développement culturel. En plus d'exercer une responsabilité d'analyse et de coordination dans l'élaboration des politiques gouvernementales, il préside le comité ministériel permanent du développement culturel ; ce dernier est composé des ministres des Affaires culturelles, des Communications, de l'Éducation et du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (Québec, *Livre blanc*, 1978 : 137). Entre le 12 juin 1980 et la date de son abolition, le 9 septembre 1982, ce ministère, dirigé successivement par Camille Laurin, Jacques-Yvan Morin (1980-1982) et Gérald Godin (1982), se nomme « Ministère du Développement culturel et scientifique » Québec, Assemblée nationale, *Guide parlementaire québécois*, Coll. « Bibliographie et Documentation, 28 », 1988).

20. Gaston Deschênes identifie comme livre blanc ce document déposé le 6 juin 1978 (*DS* n° 214). Quelques lignes plus loin, il souligne cependant qu'il n'est qualifié de « ni vert ni blanc » par *Le Devoir* du 30 juin 1976 (p. 25) (Deschênes, 1986 : 19). Par contre, le *Journal des débats*, comme les propos des députés qui y sont rapportés, mentionne le Livre blanc sur le développement culturel (Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, vol. 20, n° 8, 8 mars 1978 : 329) et le Livre blanc sur la politique québécoise du développement culturel (Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, vol. 20, n° 40, 6 juin 1978 : 1902).

21. Une première partie du deuxième volume, consacrée à l'habitat, à la santé, à la culture, au loisir, au travail, aux communications et à l'information, suggère des pistes d'action et des normes pour une « politique des genres de vie ». Une deuxième partie propose une « politique de la création » qui tient compte de la recherche scientifique, des arts, des lettres et des industries culturelles. Enfin, une dernière partie met l'accent sur une « politique de diffusion culturelle et de l'enseignement » qui reposerait sur le patrimoine, la diffusion de la création et la « relance de l'enseignement » (retour à l'essentiel et nouvel essor de l'éducation permanente) (Québec, *Livre blanc*, 1978, vol. 2).

22. Soulignons la création de la bibliothèque centrale de prêt de la Montérégie en août 1978, de celles des Portages et de la Côte-Nord en 1979, des Laurentides en 1981, ainsi que la préparation du plan quinquennal sur le développement des bibliothèques dans les municipalités de 5 000 habitants et plus en 1979-1980 (Garon, 1995).

23. Document rendu public et déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 3 mai 1983 (*Document sessionnel* n° 83/100), identifié par le ministre Richard comme « programme d'action » et qualifié par la presse de « plan d'action » (Deschênes, 1986 : 31).

24. Cette Société aurait alors eu comme mandat « de gérer et d'évaluer les programmes nationaux de soutien aux arts et d'aide à la création. Elle pourra aussi se voir confier par le ministère des Affaires culturelles tout autre mandat dans le champs [sic] de la juridiction qu'il lui aura décernée. » Enfin, on prévoyait la possibilité d'émettre des avis à l'intention du ministre et de constituer des jurys, ainsi que la disposition de fonds budgétaires et le transfert de personnel et d'activités (*Des actions culturelles pour aujourd'hui*, 1983 : 66).

25. Prendre connaissance du rapport de Brigitte Von Schoenberg et de Jacques Hamel qui présentent une analyse qualitative de 227 mémoires (individus et organismes) déposés jusqu'alors à la Commission parlementaire (Von Schoenberg et Hamel, 1991, 83 p.).

26. Par exemple, pour Lise Bissonnette, la création d'un tel organisme pourrait « libérer le ministère d'un type de gestion de crise qui sapait ses énergies et sa crédibilité » (*Le Devoir*, Éditorial du 20 juin 1992). Pour le député du Parti québécois responsable du dossier de la culture, André Boulerice, il y a lieu de saluer « la création du Conseil des arts et des lettres du Québec, fondé sur le principe du *arm's length*, en espérant que l'on développe un modèle québécois en cette matière plutôt que de calquer sur le modèle du Conseil des arts du Canada ». Par ailleurs, le député déplore que cette politique culturelle « soit tronquée » en n'incluant pas le secteur des communications ce qui, cependant, sera chose faite deux ans plus tard (Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, vol. 32, n° 41, 19

juin 1992 : 2878).

27. Le président de l'Union des artistes avoue d'ailleurs craindre que le futur CALQ adopte trop rigoureusement le modèle d'autonomie du Conseil des Arts du Canada. Pour sa part, l'Union des artistes préférerait une fusion du ministère des Communications et du ministère de la Culture, ce qui sera chose faite en 1994 (*Le Devoir*, 20 juin 1992, p. A-2). Pour Lyziane Gagnon, par exemple, « le CALQ s'inspire du modèle autoritaire qui existe en France où l'activité culturelle subventionnée est livrée à l'arbitraire politique » (*La Presse*, 3 décembre 1992).

28. Ces modifications visent à « permettre à toutes les municipalités d'établir et de maintenir des bibliothèques publiques, des maisons de la culture, des musées publics, des centres d'exposition, des centres d'interprétation du patrimoine et des salles de spectacles » (Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, vol. 32, n° 53, 25 novembre 1992 : 3808).



## ***Chapitre 2***

### ***La recherche en matière de culture et de politiques culturelles***



## CHAPITRE 2

### LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE POLITIQUES CULTURELLES

Malgré le nombre impressionnant de politiques culturelles adoptées depuis le début du siècle par les gouvernements du Québec et du Canada, l'intérêt pour ce champ d'étude est relativement récent au pays. C'est d'ailleurs ce que constate le politologue John Meisel lors des travaux de la première conférence canadienne sur les recherches sociales et les politiques culturelles en 1979 : « we have done almost no research on them. In this context we are abominably poor (Meisel, 1979 : 6) ».

Depuis, les politologues, sociologues, historiens et autres praticiens des sciences sociales et des humanités sont venus enrichir nos connaissances en ce domaine. Quant à l'analyse des politiques qui nous intéresse tout particulièrement ici, rappelons que cette « science encore jeune » (V. Lemieux, 1996 : 198) constitue une orientation récente de la science politique. Elle suscite de plus en plus d'intérêt dans les pays industrialisés depuis le milieu des années 1980 et elle correspond « à un besoin de rigueur, de bilans plus précis, plus systématisés » (Grawitz, 1993 : 253 ; voir aussi Thoenig, 1986).

Les sources d'information auxquelles nous avons eu accès sont de trois ordres. Tout d'abord, les bibliographies imprimées et informatisées<sup>1</sup> ainsi que les catalogues de la Bibliothèque nationale du Canada et des principales bibliothèques universitaires ont contribué à cerner les thèmes dominants abordés par les chercheurs œuvrant dans le domaine de la culture et des politiques culturelles. Puis, les répertoires de périodiques canadiens et étrangers, majoritairement américains<sup>2</sup>, ont permis de recenser les articles, les comptes rendus scientifiques et les textes d'opinion. Enfin, nous avons procédé à un relevé systématique des thèses de doctorat portant sur

les politiques culturelles canadiennes et québécoises et répertoriées dans plus d'une vingtaine d'universités canadiennes.

Cette compilation offre donc les éléments de base pour apprécier l'évolution de la recherche sur la culture et sur les politiques culturelles au Québec et au Canada anglais, mais aussi pour en souligner les distinctions, les orientations et les lacunes. Globalement, les travaux recensés, de nature très hétérogène, permettent de comprendre le monde de la recherche dans le domaine de la culture et des politiques culturelles qui, comme dans bien d'autres secteurs d'étude, semble se départager en deux grandes pratiques : la recherche dite « scientifique », à caractère très souvent académique, et la recherche appliquée.

La recherche « scientifique » origine et s'effectue la plupart du temps dans le milieu universitaire ; on l'associe généralement à la recherche subventionnée (CRSH, CQRS, FCAR). Elle présuppose, pour le lecteur, des connaissances approfondies du domaine. De son côté, la recherche appliquée s'élabore très souvent à l'extérieur de l'université et s'adresse plus directement au public ou à une clientèle spécifique ; on parle alors généralement de la recherche commanditée. C'est le cas de la recherche réalisée par des experts qui, plus ou moins proches des centres gouvernementaux de décision, sont issus de services de recherche des ministères provinciaux et fédéraux, de la Conférence canadienne des arts, des conseils canadiens des arts et des commissions parlementaires. Mais ces deux pratiques sont loin d'être mutuellement exclusives. En effet, on retrouve souvent entremêlées des intentions pratiques et des intentions scientifiques derrière les réflexions entreprises par les chercheurs.

Ce chapitre se divise en cinq parties. Tout d'abord, est présentée brièvement l'évolution des sciences sociales, des lieux de réflexion et de diffusion depuis les années 1960 et sont mises en relief les conditions sociales, institutionnelles et scientifiques qui ont favorisé la prolifération des recherches sur la culture et les politiques culturelles, particulièrement depuis la fin des années 1970. Par la suite, notre attention se porte sur les grandes idéologies et leurs impacts sur la recherche québécoise et canadienne en matière de culture. Puis, ce chapitre s'attarde aux grandes thématiques de recherche développées au Québec et au Canada anglais au cours de cette période. Suit une distinction entre l'analyse « positive » et l'analyse « normative » des politiques culturelles.



Enfin, il présente un bilan des recherches doctorales réalisées en ce domaine dans les universités canadiennes.

## **2.1. La multiplication des lieux de réflexion et de diffusion depuis les années 1960**

La recension des écrits en matière de culture et de politiques culturelles permet de constater le faible nombre d'études en ce domaine avant la fin des années 1970. Cette recension s'est construite après la consultation de quelque 3 000 références<sup>3</sup> de *A Bibliography of Canadian Cultural Management and Policy* de Jill Humphries et de D. Paul Schafer (1997), des principales banques de périodiques canadiens et américains ou, encore, du site Web actualisé de *Canadian Bibliography*, de l'Université de la Colombie-Britannique, qui se consacre aux politiques publiques canadiennes (dont plus de 1 200 titres relatifs aux politiques culturelles).

La majorité des travaux produits entre 1960 et 1980 semblent la plupart du temps issus d'instances gouvernementales ou d'organismes à caractère plus « militant » : organismes publics, ministères et départements du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, Conseil des arts du Canada, Conférence canadienne des arts, Société royale du Canada, associations artistiques, etc.<sup>4</sup>. La Commission Symons sur la situation des études canadiennes (1976) offre quelques éléments pour expliquer cet état de fait.

En effet, comme le souligne Fernand Harvey (1993 : 208), les membres de cette Commission déplorent « le peu de contenu canadien » dans les universités anglo-canadiennes, notamment en ce qui a trait aux cours de sociologie, d'anthropologie, de science politique et de littérature. Leur rapport souligne également l'omniprésence des professeurs américains dans ces universités et, par le fait même, une américanisation des sciences sociales naissantes et des contenus des enseignements. Les orientations de la recherche universitaire ne passent pas non plus sous silence (Symons, 1975, 1988 ; Sullivan, 1984 ; Harvey, 1988, 1993). Il n'est donc pas surprenant que le Fédéral crée, en 1978, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Dès l'année suivante, le gouvernement du Québec met sur pied le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)<sup>5</sup> et, en 1984, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la

recherche (Fonds FCAR). Il ne faut d'ailleurs pas mésestimer le rôle de ces organismes dans le développement de la recherche universitaire subventionnée mais, aussi, dans l'orientation des contenus de recherche (Melançon, 1996 : 22).

Vers la fin des années 1970, les études commencent à se multiplier au Canada et au Québec. Signe certain du développement d'un « corporatisme » culturel, nombre de ces réflexions sont issues d'associations professionnelles, d'institutions et d'organismes culturels. Cet accroissement témoigne également du développement important des sciences sociales<sup>6</sup>, mais aussi d'une « canadianisation » graduelle des corps professoraux et des cours universitaires<sup>7</sup>, ainsi que d'une prolifération des revues universitaires et/ou disciplinaires<sup>8</sup>. Sans ignorer le rôle traditionnel de grandes fondations privées canadiennes comme celle de la Famille Samuel et Saidye Bronfman, il convient aussi de rappeler l'apport de nouveaux organismes subventionnaires dans le soutien de la recherche universitaire et la formation des jeunes chercheurs. Enfin, pour compléter ce tableau, signalons la multiplication des centres et des groupes de recherche en sciences sociales, dont bon nombre voient le jour dans les années 1970 et 1980<sup>9</sup>.

Au fil des années, plusieurs formes de collaboration ont été établies entre certains ministères, centres de recherche universitaires et chercheurs afin de combler des besoins spécifiques de recherche et de formation dans le domaine de la culture et des arts. Mentionnons, à titre d'exemple au Québec, les contributions de deux centres de recherche ayant respectivement le statut de société d'État et celui d'université. Il s'agit de l'Institut québécois de la recherche sur la culture (depuis 1994, le centre universitaire INRS<sup>10</sup>-Culture et Société) et de la Chaire de gestion des arts de l'École des hautes études commerciales.

En 1979, le gouvernement québécois crée l'Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC). Les mandats de ce nouvel organisme sont multiples : animation et concertation scientifique, formation de jeunes chercheurs, diffusion scientifique et vulgarisée et, enfin, expertise culturelle<sup>11</sup>. Dès le début des années 1980, comme le souligne Harvey (1994), l'IQRC s'oriente vers trois principaux axes de recherche : les changements culturels et les problèmes d'identité, la culture populaire et la culture savante<sup>12</sup>. Vers la même époque, l'Institut met sur pied son « chantier » sur la création et la diffusion de la culture<sup>13</sup> et initie des recherches sur les

pratiques culturelles des Québécois (Baillargeon, 1986, 1994, 1996b). Fidèle à sa mission, l'Institut réalise des instruments de travail, des bilans de recherche, des séminaires et des colloques<sup>14</sup>, forme quelque 125 jeunes chercheurs durant les années 1980 et crée des collections (« Questions de culture », « Diagnostic » et « Culture et Société »<sup>15</sup>). Entre 1980 et 1991, les chercheurs de l'IQRC publient plusieurs livres et quelque 300 articles dans des revues savantes, professionnelles et culturelles, ainsi que dans des ouvrages collectifs (Harvey, 1994 : 44).

Après la mise sur pied du Groupe de recherche et de formation en gestion des arts en 1984, l'École des hautes études commerciales de Montréal crée, en 1991, sa Chaire de gestion des arts, grâce au soutien financier du ministère des Communications du Canada. La Chaire forme des gestionnaires des milieux artistiques et culturels, offre des stages de perfectionnement en gestion des entreprises ou en gestion de la carrière, organise des forums et des colloques et publie divers travaux et recherches en administration des entreprises artistiques et culturelles. Plusieurs bibliographies sélectives et analytiques dans le domaine de la culture et des arts sont également réalisées (Légaré, 1991 ; Colbert *et al.*, 1992, 1995, 1997 ; Bégin *et al.*, 1995).

Bien d'autres milieux universitaires canadiens poursuivent eux aussi des recherches théoriques et appliquées sur les politiques culturelles, le rôle de l'État et l'impact de leurs interventions. Soulignons, à titre indicatif, les travaux et réflexions de chercheurs<sup>16</sup> ainsi que les programmes d'études avancées (maîtrise et doctorat) du Centre for the Study of Government and Business, de l'Institut de recherche sur les politiques publiques de l'Université Simon Fraser, du Centre Robarts pour les études canadiennes de l'Université York, de l'École des études politiques de l'Université Queen's et de l'Institut en analyse de politiques de l'Université de Toronto.

## **2.2. L'impact des grandes idéologies**

La connaissance scientifique ne peut prétendre à la neutralité et les sciences sociales, représentées « idéologiquement » par leurs membres, participent à la mutation de la réalité sociétale (Freitag, 1987a,b ; Déry, 1990, 1991). En ce sens, nous jugeons important de souligner l'impact des grandes idéologies sur la recherche en matière de culture et de politiques culturelles. Bien plus, la prise en considération de ces idéologies permettra d'élaborer, dans notre conclusion,

des questions de recherche concernant l'évolution de la politique culturelle gouvernementale du Québec depuis 1960, d'en proposer d'autres relatives aux multiples demandes et aux diverses actions des acteurs (élus, fonctionnaires, groupes de pression, population en général) en ce domaine depuis quarante ans et, finalement, d'en déterminer certaines touchant plus directement la politique culturelle de 1992, incluant la création du Conseil des arts et des lettres du Québec.

En ce qui a trait à ces grandes idéologies, rappelons que celles dites « nationaliste » et « libérale » sont particulièrement présentes depuis les années 1960. Toutefois, un nouveau courant a vu le jour au Québec au cours des années 1970, et ce à la faveur de ce que Gilles Bourque (1993) appelle la « sociologie de l'émancipation » qui se partage alors entre la sociologie « culturaliste » et la sociologie « politiste », laquelle est largement dominée par l'idéologie marxiste. Enfin, depuis une vingtaine d'années, le néolibéralisme – cette nouvelle « doctrine » qui constitue la « résurgence actuelle du libéralisme » (Dostaler, 1996 : 48) – s'impose de façon prégnante dans les destinées des États occidentaux et au sein des différents groupes d'acteurs, tant économiques que politiques et sociaux.

### **2.2.1. Le nationalisme et le libéralisme**

Au Québec comme au Canada anglais, les chercheurs préoccupés par la culture et les politiques culturelles semblent d'abord avoir été influencés par deux grandes idéologies politiques : le nationalisme et le libéralisme. Si l'idéologie nationaliste est omniprésente depuis les années 1960, l'idéologie libérale imprègne de façon plus marquée les réflexions entreprises sur les politiques culturelles depuis les années 1980. Malgré les risques que comporte une trop grande simplification, il convient de définir brièvement ces deux notions et d'illustrer par quelques exemples leurs influences. À cet effet, empruntons à Pierre-Yves Bonin (1997 : 235-256) les distinctions fondamentales entre ces deux grandes idéologies ainsi que certains auteurs cités en exemples.

Selon Bonin (1997 : 238), le nationalisme « prône l'appartenance nationale comme un élément essentiel à l'épanouissement et au bonheur des citoyens ». La promotion du sentiment d'appartenance se manifeste par deux revendications nationalistes : « le droit, pour chaque nation,

de se constituer en groupement souverain et relativement autonome, et le droit d'utiliser le pouvoir de l'État pour favoriser l'épanouissement culturel d'un peuple et promouvoir la formation d'une identité nationale (*Ibid.*) ». On peut donc associer à ce courant idéologique les réflexions entreprises par les différentes organisations internationales ainsi que les énoncés de politique culturelle (les livres blancs et vert) soumis par le gouvernement du Québec depuis les années 1960. D'ailleurs, nombre de politiques culturelles sectorielles, de travaux, d'études et de mémoires soumis lors de commissions parlementaires canadiennes et québécoises s'appuient sur cette notion de droit, tout en concédant à l'État une suprématie en ce domaine.

Bien que le libéralisme soit plus difficile à définir<sup>17</sup>, « deux caractéristiques largement acceptées par l'ensemble de la famille libérale (Bonin, 1997 : 237) » font l'unanimité. Tout d'abord, une société dite libérale est celle qui respecte et protège constitutionnellement certains droits et libertés fondamentaux de l'individu : liberté politique, liberté de la presse, liberté d'expression, égalité devant la loi, etc. On retrouve également dans le libéralisme cette idée de restreindre les pouvoirs de l'État (*Ibid.* : 238). Mais Bonin va plus loin en distinguant trois catégories de « libéraux ».

Les « libéraux neutralistes », regroupés parfois sous la bannière de « libéraux politiques » (Rawls, *Political Liberalism*, 1993), adhèrent « à la règle de neutralité de l'État » (Bonin, 1997 : 241). Ce dernier « doit laisser les citoyens décider eux-mêmes de leur bonheur et de la façon de l'atteindre, et s'occuper uniquement de protéger les droits et libertés fondamentaux ainsi que de créer les conditions qui permettent à chacun de réaliser son projet de vie (*Ibid.*) ». En matière de culture, toute intervention de l'État doit être évitée, « dans la mesure du possible ». Les seules formes d'un nationalisme acceptable sont le « nationalisme civique » ou le « patriotisme constitutionnel » (Derriennic, 1995 ; Habermas, 1992-1993 ; cités par Bonin, 1997 : 242, note 19). La plupart des travaux des libéraux neutralistes « se prononcent [donc] en faveur d'une politique culturelle et nationale minimaliste (Bonin, 1997 : 242) » afin de préserver notamment, pour les plus modérés, « le fonctionnement des institutions démocratiques et libérales [...] : une politique des langues officielles, une politique d'intégration des immigrants, la protection du patrimoine culturel ainsi que la diffusion et la promotion de valeurs démocratiques, soit la tolérance, le

respect d'autrui et la participation politique (*Ibid.*) ». Mais au-delà des exigences minimalistes, les libéraux neutralistes ne s'entendent pas<sup>18</sup>.

De leur côté, les « libéraux autonomistes sont plus ouverts aux revendications nationales [et appuient] les interventions culturelles et nationalistes de l'État ». Ils conviennent que les gouvernements doivent « intervenir pour favoriser le développement et l'épanouissement des citoyens ». Pour ce faire, ils doivent créer un « environnement social, culturel et national qui encourage le développement de personnalités capables d'effectuer des choix éclairés (*Ibid.* : 246) ». La culture, l'histoire et la langue ont, pour les chercheurs identifiés à cette catégorie, « des rôles déterminants dans la formation d'une personnalité autonome », parce qu'elles permettent de « contextualiser » les choix qui favoriseraient son épanouissement. En ce sens, l'État est justifié d'intervenir et de promouvoir la culture par des interventions protégeant la langue, réglementant les médias et les communications et finançant les arts et les sciences. « La proposition des autonomistes va donc plus loin que celle des neutralistes (*Ibid.* : 247) », car ces derniers croient davantage en un environnement cosmopolite qu'en une culture « étroitement nationale ». Bonin identifie principalement aux travaux de libéraux neutralistes les réflexions du philosophe canadien Will Kymlicka (1991, 1995, 1998).

Enfin, les auteurs qualifiés par Bonin de « libéraux nationalistes [sont] particulièrement sensibles à l'importance de la culture et d'une identité nationale » qu'ils jugent essentielles à « l'identité, au respect de soi et au bonheur des individus (Bonin, 1997 : 251) ». Afin d'assurer aux citoyens « un environnement culturel et national riche, stable et stimulant », l'État est autorisé à intervenir « lorsque cela s'avère nécessaire ». Mais il doit aussi « soumettre toutes ses interventions à l'approbation de la population » (*Ibid.* : 252), puisque c'est à cette dernière que revient le droit de déterminer les moyens nécessaires : le « respect de la volonté populaire constitue une garantie supplémentaire de la modération de leur position » (*Ibid.* : 253). L'un des défenseurs influents de cette approche au Canada est, selon Bonin, Charles Taylor (1992a,b).

Comme l'environnement et les ressources naturelles, la culture nationale constitue pour les libéraux nationalistes un « bien public essentiel » ou un « bien premier », comme l'éducation et le revenu. Cette conception de la culture permet une plus importante intervention de l'État, non

seulement défensive comme le conçoivent les autonomistes, mais également offensive, en favorisant la promotion de la culture, du patrimoine, de l'art, de l'histoire, etc. (Bonin, 1997 : 252). La société souhaitée par les libéraux nationalistes ne serait « pas très libérale », selon les neutralistes et autonomistes (*Ibid.* : 255).

### **2.2.2. La sociologie de l'« émancipation » et les études sur la culture québécoise des années 1970**

Dans une analyse de la sociologie québécoise des années 1945-1980 et de sa production scientifique, le sociologue Gilles Bourque présente l'évolution de cette discipline et sa contribution, comme « savoir critique », à la mise en place d'une « communauté nationale politique (la nation québécoise) (Bourque, 1993 : 48-49) ». Selon lui, les années 1960 seront caractérisées par une « sociologie fonctionnelle de l'adaptation » qui sera associée à la mise en place de l'État keynésien, alors que les années 1970 feront place à « l'affirmation d'une sociologie de l'émancipation » (*Ibid.* : 82). C'est d'ailleurs vers cette époque que les grands mouvements sociaux entrent en scène : syndicalisme et féminisme, luttes linguistiques en faveur de l'unilinguisme français (bill 63, loi 22, loi 101) et montée du mouvement souverainiste québécois. Un radicalisme de gauche d'inspiration néomarxiste imprègne alors les discours de plusieurs intervenants sociaux et syndicaux.

Quant aux principaux courants de pensée qui s'affrontent au sein de la sociologie de l'émancipation, Bourque souligne la « sociologie culturaliste », dont les deux grands ténors sont Fernand Dumont et Marcel Rioux, et la « sociologie politiste », qui s'attarde aux conflits des classes et aux rapports socio-politiques<sup>19</sup>.

Ainsi, les culturalistes, « plus idéalistes », travaillent généralement sur la culture et les idéologies, alors que les politistes, « plus matérialistes », s'attardent plus spécifiquement aux rapports sociaux et économiques (Bourque, 1993 : 68-77). Ce deuxième courant est largement dominé par « la pensée marxisme [qui] s'est développée dans le giron du mouvement national » des années 1960 et au sein de la revue *Parti pris* qui prône, notamment, l'indépendance et la laïcité de la société québécoise (*Ibid.* : 77). Se présentant comme « un savoir critique du national

et de la division sociale » et suscitant un nombre important d'études théoriques, le courant politiste connaît une grande ferveur au cours de la première moitié des années 1970. Ces sujets de prédilection que sont la question nationale et les classes sociales connaissent cependant une « spectaculaire régression » à compter des années 1980 (*Ibid.* : 77-81).

### 2.2.3. Du libéralisme au néolibéralisme

Depuis le début des années 1980, les débats et la recherche sur la culture ont changé de nature au Québec. Questionnant l'ampleur des responsabilités de l'État et s'interrogeant sur les réalités économiques et les attentes ou demandes sociales des publics, l'idéologie libérale – ou sa variante plus actuelle, l'« idéologie néolibérale » – s'appuie sur des enjeux qui, de l'aveu de plusieurs critiques (Husson, 1996 ; Dostaler, 1996 ; Forrester, 1996 ; Amin, 1996 ; Bourdieu, 1998 ; Brunelle, 1999), échappent au contrôle des gouvernements. Il s'agit notamment de la mondialisation des économies et de la libéralisation des échanges dans le cadre d'une économie ouverte, dont l'événement le plus marquant au pays demeure l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis* (ALE), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989<sup>20</sup>.

Dans son utilisation la plus répandue, souligne l'économiste Gilles Dostaler, « le mot "néolibéralisme" renvoie à une vision de l'économie dans ses rapports avec la société et l'État, et à un ensemble de politiques qui s'opposent radicalement à l'intervention keynésienne » qui a marqué les trois premières décennies de l'Après-guerre (Dostaler, 1996 : 48-49). Cette « nouvelle » idéologie, qui compte sur l'efficacité du marché pour réguler l'économie et la plupart des secteurs de l'activité humaine, « prône le laisser-faire, le désengagement de l'État par rapport à l'économie, la déréglementation et la privatisation des activités économiques, l'affaiblissement des systèmes de protection sociale et une plus grande flexibilité des marchés, en particulier du marché du travail (*Ibid.* ; voir aussi Beaud et Dostaler, 1993, 1996) ».

Bien plus, pour le sociologue français Pierre Bourdieu, « l'utopie néolibérale » a non seulement comme conséquence de rechercher la maximisation des profits en prêchant « la subordination des États nationaux aux exigences de la liberté économique », mais elle demande aussi la suppression des réglementations, l'interdiction des déficits et l'inflation, la privatisation



des services publics et la réduction des dépenses publiques et sociales.

Comme le marxisme en d'autres temps, avec lequel, sous ce rapport, elle a beaucoup de points communs, cette utopie suscite une formidable croyance, la *free trade faith* (la foi dans le libre-échange), non seulement chez ceux qui en vivent matériellement, comme les financiers, les patrons de grandes entreprises, etc., mais aussi chez ceux qui en tirent leurs justifications d'exister, comme les hauts fonctionnaires et les politiciens, qui sacralisent le pouvoir des marchés au nom de l'efficacité économique (Bourdieu, 1998 : n.p.).

Dans ses mémoires, *Récit d'une émigration* (1997), Fernand Dumont soulignait d'ailleurs son inquiétude envers cette logique implacable de développement qui évacue l'humain : « Je me demandais comment la culture est rendue conforme aux impératifs de la vie économique, comment l'unanimité de la valeur économique arrive à s'imposer, non seulement par la logique de l'offre et de la demande mais par le modelage de la culture (Dumont, 1997 ; cité par Vachon, 1998 : 80)<sup>21</sup> ».

\* \* \*

En guise de conclusion de cette première partie, et bien que la liste suivante soit loin d'être exhaustive, rappelons quelques grands thèmes de prédilection des chercheurs québécois des années 1960-1980, majoritairement des sociologues, des anthropologues et des historiens, mais aussi des politologues et des économistes :

► *le Québec, la société, son histoire et le devenir de la culture*

(Brunet, 1954, 1958, 1966, 1976 ; *Collectif*, 1963 ; Rioux, 1964, 1969, 1971, 1978 ; Rioux et Martin, 1964 ; Dumont, 1964, 1968 ; Rioux et Sévigny, 1965 ; Porter, 1965 ; Fortin, 1967 ; Lambert, 1968 ; Rocher, 1973 ; Wallot, 1973 ; Séguin, 1973, 1977, 1997 ; Tremblay et Gold, 1973 ; Frégault, 1976 ; Dion, 1980 ; Lamonde et Bouchard, 1995 ; Bouchard, 1999 ; ainsi que les nombreux ouvrages de l'historien Marcel Trudel, et ce dès la seconde moitié des années 1940) ;

► *le retard du Québec et son infériorité économique ; productions culturelles et classes sociales*

(Rioux, 1965a,b ; B. Bernier, 1974 ; Durocher et Linteau, 1971 ; Halary, 1978 ; Fournier, 1979 ; Bouchard et Courville, 1993) ;

- *l'approche néo-marxiste de l'histoire, de la société, de l'économie et de la culture québécoise / une sociologie politique centrée sur la question nationale / une sociologie historique centrée sur les rapports de forces politiques*

(Bourque *et al.*, 1967 ; Bourque et Frenette, 1971 ; Bourque, 1977 ; Simard, 1977 ; Laurin-Frenette, 1978 ; Bourque et Légaré, 1979 ; B. Bernier, 1979 ; Vandycke, 1980 ; Mascotto et Soucy, 1980) ;

- *les idéologies, les intellectuels et la question de l'identité québécoise*

(Brunet, 1957 ; Falardeau, 1960 ; Dion *et al.*, ca 1963 ; Dumont, 1965 ; Rioux, 1968, 1977 ; Dumont, Montminy, Hamelin, 1971-1981 ; Dion, 1975, 1987 ; Rocher, 1980 ; Duchastels, 1981 ; Fournier, 1981 ; Freitag, 1982, 1983 ; Paquet et Wallot, 1983 ; Tremblay, 1983, 1984 ; Courtis *et al.*, 1983 ; Savary *et al.*, 1984 ; Weinstein, 1985 ; Lamonde, 1989, 1991a, 1991b, 2000 ; Séguin, 1999).

Depuis la fin des années 1970, l'émergence de nouveaux enjeux entraîne le développement de nouveaux thèmes de recherche au Québec. Il faut dire que la société québécoise, comme la communauté de chercheurs, vit et est influencée par un contexte sociétal changeant, pour ne pas dire bouleversant : récession de 1981-1982, puis celle de 1991-1992, crise du *Welfare State* et remise en question de l'intervention de l'État, débat constitutionnel déchirant et isolement politique du Québec, libéralisation des échanges et mondialisation des économies. Loin de se soustraire à tous ces événements, les chercheurs préoccupés par la culture et par les politiques culturelles en sont imprégnés. Leurs problématiques de recherche questionnent mais, aussi, transmettent ces préoccupations, dont voici des exemples :

- *l'État québécois, le développement culturel, la question nationale et les relations fédérales-provinciales*

(Brunet, 1969, 1995 ; Fournier et Maheu, 1975 ; Audet, 1979 ; Bourque et Légaré, 1979 ; Dumont, 1979 ; Rioux et Crean, 1980 ; Breton *et al.*, 1981 ; Rioux, 1982 ; Gagné, 1982 ; De Koninck, 1986 ; Hardy et Piette, 1983 ; Laramée, 1991 ; Thériault, 1992 ; Taylor, 1992a,b ; Dion, 1995a et b ; Helly, 1996a ; Bouchard et Lamonde, 1996 ; Lamonde et Bouchard, 1997) ;

- *le pluralisme culturel : communautés culturelles, études ethniques, problèmes linguistiques et questions autochtones*

(Meisel et Lemieux, 1972 ; Saint-Jacques, 1976 ; Vaillancourt, 1978 ; Bernier *et al.*,

en 1978 ; Savard, 1979 ; Bernier, 1981 ; Juteau-Lee et Roberts, 1981 ; Caldwell et Waddell, 1982 ; Juteau-Lee, Caldwell, Labelle *et al.* et Simard, 1983 ; Anctil et Caldwell, 1984 ; Dominique et Deschênes, 1985 ; Anctil, 1986 ; Harvey, 1986 ; Ramirez, 1988, 1991 ; Paquet, 1988 ; Helly, 1987, 1993a, b, 1994, 1995, 1996a, b, 1997 ; Helly et Elbaz, 1996 ; Migué, 1994, Anctil, Robinson et Bouchard, 1999) ;

➤ *le libéralisme ou néo-libéralisme, la marchandisation de la culture, les industries culturelles, les produits culturels*

(Lacroix et Lévesque, 1980, 1984, 1986, 1987, 1988 ; Desaulniers, 1982 ; Ross et de la Garde, 1984 ; Lachance, 1984b ; Jean *et al.*, 1985 ; Trudel, 1986 ; Lemire, 1987 ; Sabourin, 1987 ; Hamel, 1987 ; French, 1988 ; Migué, 1989, 1991 ; Tremblay, 1990, 1991 ; I. Bernier, 1991 ; Atkinson *et al.*, 1991 ; Raboy, 1992 ; Beaud et Dostaler, 1993, 1996 ; Raboy *et al.*, 1994 ; de la Garde *et al.*, 1994 ; Lacroix et Tremblay, 1995 ; Sauvageau *et al.*, 1996 ; Bonin, 1997 ; Brunelle, 1999) ;

➤ *les phénomènes associatifs et les groupes d'intérêt au Québec*

(Dion, 1971-1972 ; Macleod, 1977 ; Dussault, 1978 ; Desgagné, 1979 ; Archibald, 1984 ; Boivin, 1984 ; Dion, 1987 ; Lemieux, 1989, 1995a,b ; Bolduc et Lemieux, 1992 ; Latouche, 1993 ; Lorient, 1998 ; Paquet, 1999) ;

➤ *les créateurs et les producteurs de la culture, le public et les consommateurs d'art*

(Moulin, 1983 ; L. Bernier et Perreault, 1985 ; Fournier, 1986b ; Lamonde et Trépanier, 1986 ; Pronovost et Papillon, 1988 ; Raymond, 1990 ; Silcox, 1990 ; Bellavance, 1994, 1996) ;

➤ *les pratiques et les univers culturels des Québécois*

(Pronovost, 1983, 1990, 1996 ; Pronovost et Trudel, 1985 ; Baillargeon, 1986, 1994, 1996a, 1996b ; Pronovost et Henri, 1996 ; Cadrin *et al.*, 1996 ; Melançon, 1996 ; Bellavance, 1998).

### 2.3. Les thèmes de recherche en matière de culture

Notre revue des écrits a permis de constater que la recherche sur la culture et les politiques culturelles, effectuée en milieu anglo-canadien et québécois, s'est développée dans des champs diversifiés, tantôt distincts, tantôt similaires, et que la communauté de chercheurs semble se

départager entre « deux solitudes des communautés linguistiques canadiennes » (Collins, 1989) ou « deux solitudes scientifiques » (Harvey, 1998)<sup>22</sup>.

En fait, Fernand Harvey a très bien mis en parallèle la recherche canadienne et la recherche québécoise sur les politiques culturelles lors du colloque de fondation du Réseau canadien de recherche culturelle (RCRC), en juin 1998 : les chercheurs anglo-canadiens « ont accordé plus d'importance à l'étude des processus politiques en matière de culture et de communication », alors que les chercheurs québécois « ont mis davantage l'accent sur l'étude des pratiques culturelles des créateurs, des groupes sociaux, des communautés et du public en général ». Par ailleurs, comme il le souligne, il y a aussi cette distinction entre la recherche gouvernementale, « plus empirique et axée sur la mise en œuvre et l'évaluation des politiques », et la recherche universitaire, « plus théorique et englobante, mais souvent éloignée du terrain » (Harvey, 1998 : 12).

Enfin, comme nous le verrons, la recherche sur la culture peut s'identifier à trois approches ou tendances méthodologiques, sans que ces dernières soient cependant mutuellement exclusives : l'empirie, la quantification et l'effort théorique, et prendre différentes formes : bibliographies, rapports de recherche, articles de revues savantes, textes de conférence, monographies historiques ou d'intérêt général, mémoires et discours publics, maîtrises et thèses de doctorat.

Pour rendre compte de l'évolution de la recherche en ce domaine, nous avons regroupé les études et travaux recensés sous six grandes thématiques de recherche : (i) les activités « artistiques » (arts de la scène, arts visuels et littérature), (ii) le pluralisme culturel (communautés culturelles, multiculturalisme, politiques linguistiques), (iii) les médias (presse, magazines, radio, télévision) et les industries culturelles (édition, production audiovisuelle, disque et spectacle de variétés), (iv) l'économie de la culture, (v) les institutions et les organismes culturels canadiens et québécois et (vi) les groupes de pression dans le milieu de la culture et des arts.

### **2.3.1. Les activités artistiques**

Ce secteur, qui couvre les arts visuels, les arts de la scène et la littérature, a suscité très tôt l'intérêt des chercheurs rattachés à certains ministères et à de nombreux groupes<sup>23</sup>, institutions et organismes préoccupés tout autant par la création et par l'expression artistique que par les

questions de diffusion, de formation et de réception des œuvres produites. Les politiques culturelles, qui ont pour but de soutenir et d'orienter cette production et ces pratiques, ont également été l'objet de plusieurs recherches, analyses et évaluations. Chose certaine, en abordant le secteur des arts et de la littérature, on se rapproche de la définition plus restreinte de la notion de culture, celle généralement désignée sous les appellations de « culture savante », de « culture seconde » ou de « culture d'élite » (Dumont, 1968, 1981, 1987b ; Morin, 1969).

Le Conseil des arts du Canada, celui de l'Ontario, la Conférence canadienne des arts, Patrimoine Canada, Statistiques Canada et le ministère de la Culture et des Communications du Québec sont les plus actifs en ce domaine. Jusqu'à ce jour, ils ont initié plusieurs recherches qui évaluent l'enseignement des arts, la performance et le rayonnement international des artistes, la précarité et les besoins financiers de certains secteurs d'activité et la demande du public. Plusieurs documents, à caractère plus politique ou administratif, sont des bilans, des rapports, des mémoires et des évaluations de programmes. D'un autre côté, les associations professionnelles et les organismes de production et de diffusion de l'art et de la culture ont eux aussi initié et soutenu plusieurs recherches<sup>24</sup>. En fait, comme en témoignent les bibliographies imprimées et informatisées et les catalogues des bibliothèques (BNC et universités), les écrits en ce domaine sont abondants.

L'ouvrage de D. Paul Schafer et d'André Fortier (1989), *Historique des politiques fédérales dans le domaine des arts au Canada (1944-1988)*, constitue un exemple intéressant. Cette étude témoigne également de l'engagement politique de certains chercheurs, ce qui n'est pas rare dans ce domaine. Préparée à la demande du ministère fédéral des Communications et soutenue par la Conférence canadienne des arts (CCA), organisme voué à la défense des intérêts de la communauté artistique canadienne, cette recherche empirique étudie l'évolution des politiques culturelles canadiennes, plus particulièrement celles dévolues aux domaines artistiques, et ce depuis les travaux du Comité parlementaire sur la reconstruction d'Après-guerre (*Rapport Turgeon*, 1944).

Dans cette publication, Schafer et Fortier mettent en évidence les actions gouvernementales, les sources de conflits entre les gouvernements, provinciaux et fédéral, les rôles joués par les

organismes, institutions et associations culturelles et les modes de coopération entre les acteurs. Au terme de leur réflexion, les chercheurs proposent une liste de priorités auxquelles le gouvernement fédéral doit s'attaquer : plus de soutien financier et législatif, plus de contenu canadien dans la production artistique, plus d'interventions dans le domaine des nouvelles technologies, etc. Bref, essentiellement des arguments qui visent à soutenir cette idée d'un « plus-État » dans le domaine de la culture et des arts en cette période où le gouvernement fédéral commence à restreindre les dépenses publiques et étudie le premier traité de libre-échange avec les États-Unis.

La concordance de ce type de réflexion semble d'ailleurs plus évidente lorsque l'on met ce genre d'étude en parallèle avec les travaux des différents comités d'étude et commissions parlementaires. Donnons ici un simple exemple, celui de la question du statut de l'artiste. Rappelons tout d'abord, pour le Québec, les travaux de la Commission parlementaire sur le statut de l'artiste (1986-1987), les deux lois adoptées en ce sens en 1987 et en 1988 et, pour Ottawa, la création du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste, en 1987, puis le dépôt d'un projet de loi en mai 1991. La bibliographie de Humphries et Schafer (section 3.6.7. Status of Artists) recense une vingtaine de documents soutenant des interventions politiques en ce sens entre 1986 et 1992. La dizaine d'autres documents s'adressent, pour leur part, à des comités aviseurs sur le statut de l'artiste en Colombie-Britannique (1993, 1994) et en Saskatchewan (1993), ainsi qu'au Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs (1995).

Mais parallèlement à ce type de recherche « plus gouvernementale », les milieux universitaires poursuivent des réflexions, souvent théoriques, mais aussi appliquées, sur le domaine des arts. Il en est ainsi de la recherche issue de la sociologie de la culture et de la sociologie de l'art, très présente depuis le milieu des années 1980. Mentionnons, par exemples, ces réflexions sur le marché de l'art et les conditions sociales de la pratique artistique (L. Bernier, 1985 ; Fournier, 1986a,b), sur les artistes (Moulin, 1983 ; L. Bernier et Perreault, 1985 ; Fournier, 1986b ; Anctil, 1986 ; Lacroix, 1990), sur les arts et la culture (Raymond, 1990 ; Silcox, 1990) et sur la démocratisation culturelle et la commercialisation des arts (Bellavance, 1994).

### **2.3.2. Le pluralisme culturel**

Prenant un place fort appréciable dans le paysage de la recherche institutionnalisée, les études réalisées sur le pluralisme culturel ont profité de l'appui important de l'État fédéral depuis les années 1970 : octroi de fonds publics considérables, soutien financier à l'édition et à des sociétés savantes comme *Canadian Ethnic Studies Association*, subventions pour la recherche. Selon Bruno Ramirez (1991 : 172), la création d'un nombre important d'instituts et de centres de recherche ainsi que la mise sur pied « d'une quinzaine de “ chaires ethniques ” au sein du réseau universitaire du pays » ont également contribué à l'essor considérable de ce domaine d'étude. En fait, selon Ramirez, le Canada est le « premier pays industrialisé à donner naissance aux “ études ethniques ” comme domaine distinct des sciences sociales » (*Ibid.*).

Les études ethniques ont émergé plus tôt au Canada anglais selon Ramirez, « sans doute à cause de la forte présence de groupes d'immigrants et de leur représentativité » (1991 : 171 ; 1988 : 391). Ce sont les provinces de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta qui, d'ailleurs, ont joué « un rôle d'avant-garde » en ce domaine. Au Québec, par contre, préoccupés par la « quête de l'identité nationale », les chercheurs ne commencent à s'intéresser aux communautés culturelles et à la question ethnique – on parle plus volontiers des « communautés ethnoculturelles » et de la question « interculturelle » (Dominique et Deschênes, 1985 ; Ramirez, 1991) – qu'au cours des années 1980. Ce champ d'étude deviendra graduellement une préoccupation pour plusieurs disciplines des sciences sociales (Caldwell, 1983 ; Anctil, 1986 ; Harvey, 1986 ; voir aussi les études plus récentes de Gérard Bouchard, 1999, 2000).

L'adoption de la *Loi 101* en 1978 donne la primauté du fait français à l'école et dans les milieux de travail. Contrairement aux autres provinces canadiennes qui vont se rallier à la politique du multiculturalisme du gouvernement fédéral, le Québec prône l'intégration culturelle à la majorité francophone (Harvey, 1986 ; Bernard, 1995). Il ne faut donc pas se surprendre que le nombre d'études sur le biculturalisme ou sur la question linguistique québécoise soit si importante (Vaillancourt, 1978 ; Dechênes, 1980-1985 ; Woolfson, 1984 ; Levine, 1986 ; Handler, 1988a,b ; Castonguay, 1994). Les problèmes d'intégration des immigrants à la société québécoise francophone (B. Bernier, 1981 ; Juteau-Lee, 1983 ; Labelle, 1983) et le statut de la minorité

anglophone québécoise deviennent également des champs d'étude privilégiés (Caldwell et Waddell, 1982 ; Caldwell, 1983 ; Anctil et Caldwell, 1984 ; Ioannou, 1984 ; Helly, 1987).

Vers la fin des années 1980, le contexte socio-politico-économique favorise la réalisation d'études sur les enjeux et problématiques qui confrontent alors la société québécoise. Certains bilans s'attardent à la composition ethnique et à l'immigration, alors que d'autres portent une attention particulière à la *montréalisation* de l'immigration, aux enjeux démographiques et économiques liés à l'insertion des nouveaux immigrants, au rôle politique et économique des communautés culturelles québécoises. Ainsi en est-il de l'étude de Micheline Labelle *et al.*, *Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de la région de Montréal* (1987), ou de celle de Michel Paillé, *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal, 1981-1996* (1989). De leur côté, dans *Pluriethnicité, éducation et société : construire un espace commun* (1991), Fernand Ouellet et Michel Pagé s'interrogent sur la capacité du Québec à faire face aux défis du pluralisme et se questionnent quant aux conséquences de son avènement dans l'enseignement.

Au Canada anglais comme au Québec, plusieurs recherches mettent en parallèle idéologies et pluralisme (Laferrière, 1983 ; Kallen, 1988)<sup>25</sup>, traitent des rapports entre groupes ethniques et instances gouvernementales (Breton, 1983, 1989) ou abordent le multiculturalisme canadien dans ses dimensions plus politiques (Thorburn, 1984 ; Laponce et Meisel, 1994 ; Berry et Laponce, 1994 ; Cardozo et Musto, 1997). Plus récemment, au Canada anglais, des études ont mis l'accent sur l'apport des communautés culturelles à la création et à la diffusion de la culture canadienne (Canada, CAC, 1992), mais aussi sur les disparités ou inégalités que vivent certains groupes d'artistes des communautés visibles (Philip, 1987 ; Creighton-Kelly, 1991 ; Bailey, 1992 ; Suleman, 1992 ; Lee, 1993 ; Dawes, 1994). Les rapports des organismes gouvernementaux sont également nombreux et ils concernent surtout l'application des politiques sur les langues officielles et sur le multiculturalisme (Laponce, 1984 ; Bibby, 1990 ; Bissoondath, 1995 ; voir aussi la bibliographie de Humphries et Schafer, 1997).

Enfin, il faut souligner les études sur des sociétés autochtones et inuit, tant au Canada anglais qu'au Québec. Dans leur bibliographie critique, Richard Dominique et Jean-Guy



Deschênes (1985) soulignent, pour le Québec seulement, des « milliers de publications » en ce domaine depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, entre 1978 et 1993, a subventionné près de 400 études (en différentes disciplines), dont certaines furent réalisées conjointement avec le ministère des Affaires indiennes du Canada<sup>26</sup>. À l'approche historico-culturelle qui vise à décrire les traits distinctifs et la distribution spatiale des groupes autochtones s'ajoutent, dès les années 1950, les études sur leurs univers socio-culturels puis, à compter du milieu des années 1960, celles sur la législation et les politiques gouvernementales, sur les traités et les droits des autochtones, sur les conditions socio-économiques, politiques et scolaires, sur la question de l'identité (voir Dominique et Deschênes, 1985) ainsi que celles, plus récentes, sur les communications et l'expression artistique (Harvey, 1998).

### **2.3.3. Les médias et les industries culturelles**

Privilegié par les chercheurs et par les gouvernements depuis le début des années 1980, le domaine des médias, tel qu'on le définit traditionnellement, concerne la presse écrite (journaux et magazines), la télévision et la radio ; les industries culturelles, pour leur part, s'attardent à l'édition du livre, à la production cinématographique et télévisuelle, à l'industrie du disque et à celle du spectacle<sup>27</sup>. Mais, comme le souligne Gabrielle Lachance en 1984, les études québécoises sur les industries culturelles ont jusqu'alors « généralement porté sur des questions très ponctuelles et ont été effectuées pour la plupart par des fonctionnaires en vue d'aider à la création de programmes gouvernementaux ou à l'élaboration de politiques sectorielles (Lachance, 1984b : 11) ». Chose certaine, l'omniprésence législative, réglementaire et institutionnelle des gouvernements dans le domaine des médias et des industries culturelles et leur prédominance dans le développement de la recherche ont eu plusieurs conséquences.

La première est celle d'avoir produit au Canada anglais, selon de la Garde *et al.* (1994 : 203), un discours qui est « almost entirely a government or regulatory discourse », donc plus articulé autour de l'identité culturelle et plus teinté par le nationalisme canadien<sup>28</sup>. Bien plus, selon Steven Globberman, l'omniprésence des gouvernements et cette réorientation sensible des ressources économiques vers la production et la diffusion de la culture « canadienne » depuis le début des années 1980 représentent « un danger éventuel pour la liberté d'expression et la

production d'information impartiale essentielle à la survie d'une société libre (Globerman, 1983 : xxvi) ». Une deuxième conséquence est celle d'avoir entraîné au sein des structures universitaires et des programmes gouvernementaux existants la multiplication d'équipes multidisciplinaires de recherche<sup>29</sup>. Une troisième est celle d'avoir produit une lecture particulièrement « canadienisée » chez les chercheurs anglo-canadiens, comparativement à cette lecture plus « légitimante » des chercheurs québécois francophones : les premiers font souvent abstraction de la présence des gouvernements provinciaux en ce domaine, du moins celui du Québec, alors que les seconds construisent généralement leur corpus d'analyse en tenant compte du rôle du fédéral dans le secteur des médias et des industries culturelles.

Chose certaine, on peut répartir la littérature sur les médias et les industries culturelles entre les études traitant des enjeux politiques et/ou idéologiques — dont on retrouve souvent en trame de fond les questions relatives aux compétences fédérales-provinciales et au nationalisme (canadien ou québécois) — et celles, plus récentes, faisant état des enjeux proprement économiques. Mais tout d'abord, tentons de tracer l'évolution de la recherche en ces domaines.

Tout d'abord, dans le domaine du magazine et de l'imprimé, les premières études semblent remonter aux années 1970. À cette époque, certains chercheurs se préoccupent notamment de la concurrence entre les entreprises de presse ou entre les radiodiffuseurs, ainsi que de la concentration des entreprises (Caouette, 1976). La recherche sur le livre serait plus récente, tout comme celle sur l'industrie du disque (Drolet, 1986 ; Pronovost et Papillon, 1988 ; Tremblay *et al.*, 1993), sur les médias électroniques et les inforoutes (French, 1988 ; Raboy, 1992, 2000 ; Latouche, 1997). Il en est de même de l'apparition de nouvelles technologies de production et de distribution qui ont obligé le réexamen des interventions de l'État en ce domaine (I. Bernier 1991). Mais, malgré ce courant qui aborde la culture comme une industrie, les produits culturels semblent demeurer à l'abri de cette notion économique de « biens » (ou *goods*) parce qu'ils constituent toujours, selon Marie-Josée Raymond (1990), les « véhicules privilégiés » des valeurs et parce qu'ils sont capables d'être de « formidables instruments de l'affirmation nationale ».

Plusieurs travaux insistent sur le rôle des gouvernements comme « *sponsors* » (commissions royales d'enquêtes, ministères et corporations de la Couronne) et émettent des jugements parfois

sévères à l'endroit des décisions politiques. Mentionnons les ouvrages et articles de F. W. Peers (1979) et de R. Collins (1982, 1990a,b) sur les politiques canadiennes de radiodiffusion, de M. Pendakur (1981, 1990) sur l'industrie canadienne du film, d'Arthur Siegel (1983) sur les médias canadiens, de Lacroix *et al.* (1994, 1995), de Campbell (1994), des gouvernements du Canada (1994, 1997) et du Québec (1995), de Cartier (1997), de Latouche (1997), de Lefebvre et Tremblay (1998) et nombre d'autres sur les autoroutes de l'information. Entre-temps, P. Audley, dans *Canada's Cultural Industries : Broadcasting, Publishing, Records and Film* (Toronto, 1983), réalise une analyse intéressante de ces secteurs d'activité. Au terme de sa réflexion, il conclut au manque de cohérence et de systématisation des politiques culturelles fédérales en ces domaines.

Relativement au contentieux Ottawa-Québec, notamment en matière de communication, Alain Laramée (1991) analyse la position historique des deux gouvernements et le repli graduel du Québec à compter des années 1980. Selon lui, les objectifs des deux gouvernements semblent analogues : « *protéger l'identité culturelle et nationale et assurer la coordination efficace des communications en même temps que l'accès à un plus large public possible* (l'italique est de l'auteur; 1991 : 1179). » Pour leur part, Jean-Guy Lacroix et Benoît Lévesque (1986), présentent l'impact de la vision « nationale canadienne » sur les industries culturelles québécoises. Deux ans plus tard, ils brossent un tableau d'ensemble de l'évolution des politiques culturelles fédérales du Parti libéral, entre 1964 et 1984, et tentent de démontrer l'échec de la politique culturelle « du point de vue de la souveraineté et de l'indépendance culturelle du Canada (1988 : 440)<sup>30</sup> ».

La recherche traitant plus directement des enjeux économiques semble se répartir en deux grandes catégories. Il y a d'abord les études qui soutiennent et prônent la protection des industries et des produits culturels. Au Québec, par exemple, la question de la libéralisation des échanges suscite de nombreux questionnements sur l'avenir des industries culturelles (Lachance, 1984 ; Lacroix et Lévesque, 1986, 1987 ; Lemire, *et al.*, 1987). Ainsi, Cécile Sabourin (1987) se demande si la création artistique va survivre au libre-échange, alors que Richard D. French (1988) s'interroge quant à la survie culturelle du petit écran. De tels questionnements sont également très présents au Canada anglais (voir Humphries et Shafer, 1997).

Mais parallèlement à ce type de réflexions, quelques chercheurs réalisent des études plus prescriptives et engagées (Globerman, Migué, Atkinson, Sauvageau, Bernier, P. Lemieux). Comme nous le verrons dans la section sur l'analyse des politiques culturelles, ces études émettent parfois des jugements sévères sur la valeur des politiques et sur le rôle des différents acteurs.

#### **2.3.4. L'économie de la culture**

Les travaux réalisés dans le domaine de l'économie de la culture constituent un volet important de la recherche en matière de culture et de politiques culturelles depuis les débuts des années 1980<sup>31</sup>. Ce concept relativement récent légitime cette sorte d'association entre l'art et l'argent, entre la culture et le marché, entre le consommateur et le produit culturel. Associant développement culturel et développement économique, ce concept se traduit notamment dans des études sur la rentabilité et la comptabilité de la culture (apport au PNB, dépenses culturelles publiques, investissements culturels), sur le financement de la culture et les fonds privés (ressources, coûts, dépenses de fonctionnement, subventions, mécénat, etc.) et sur la valorisation du rôle socio-économique de l'art (apport des artistes à la société, à l'économie).

Plusieurs chercheurs des services gouvernementaux<sup>32</sup> et des milieux universitaires tentent alors de quantifier l'apport des artistes à l'économie nationale, d'évaluer les demandes et la consommation du public en biens culturels (bibliothèques, livres, disques, théâtre, cinéma) et d'estimer la fréquentation des institutions et activités culturelles (Laplante, 1996 ; Laplante et Gosselin, 1996 ; Bellevance et Laplante, 1997, 1998). On peut, sans commettre un impair, associer l'augmentation de ce type d'analyse aux périodes de restrictions budgétaires des années 1980 et surtout des années 1993-1997 qui suscitent, chez les décideurs politiques et la population en général, des interrogations quant aux finalités des interventions gouvernementales. Ainsi, retrouvera-t-on des réflexions du genre : *La situation socioéconomique des artistes interprètes et des auteurs au Québec* (Lacroix et al., 1988), *La condition d'artiste : une injustice* (Lacroix, 1990) ou, encore, *Profil des Canadiens consommateurs d'art*, de Ronald Holgerson (1993), une étude réalisée suite à une vaste enquête auprès de 52 000 Canadiens.

Entre-temps, le gouvernement fédéral et celui du Québec créent des directions en évaluation de programmes et mettent sur pied, au début des années 1980, des sections spécifiques chargées de produire des statistiques culturelles rendant compte de divers phénomènes. Citons les publications suivantes : *Statistiques de la culture, dépenses publiques au titre de la culture au Canada (1979-1983)* et *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada (1990)* de Statistique Canada, ainsi que *Dépenses de l'administration publique provinciale au titre de la culture, 1982-1986* (réalisée par Pierre Prince, 1987) et *Indicateurs d'activités culturelles au Québec (1989)* du Bureau de la statistique du Québec. À compter de 1983, le ministère des Affaires culturelles du Québec publie son bulletin thématique (trois à six fois l'an) : *Chiffres à l'appui*. On ne compte plus maintenant les articles des revues spécialisées qui utilisent les résultats de ces enquêtes statistiques.

Conscient des lacunes générales en matière de statistiques culturelles, l'IQRC entreprend, dès 1980, diverses recherches en ce domaine. En collaboration avec la Direction de la recherche et de la statistique du ministère des Affaires culturelles et le service de recherche du Conseil de la langue française, l'IQRC développe une méthodologie pour la collecte des données. Les retombées de ces « recherches pionnières » seront nombreuses : publication d'instruments de travail, développement de l'analyse comparée, amorce d'une concertation dans ce domaine et publication des *Statistiques culturelles du Québec, 1971-1982* (IQRC, 1985) et de l'ouvrage *Les pratiques culturelles des Québécois* (Baillargeon, 1986)<sup>33</sup>.

Parallèlement, quelques chercheurs amorcent des réflexions sur les problèmes méthodologiques (choix des indicateurs, problèmes d'éthique, etc.), la cohérence des ensembles statistiques, les problématiques de l'analyse comparative, ainsi que sur la diffusion et l'interprétation des données statistiques. Mentionnons, à ce titre, les réflexions de Jean-Paul Baillargeon (1984, 1993, 1998), de Jean-Pierre Beaud et de Serge Bernier (1991), de Iain McKellar et de Charles Vallerand (1993).

### **2.3.5. Les études sur les institutions culturelles**

Comme nous l'avons vu lors de la présentation des politiques culturelles fédérales et québécoises, plusieurs ministères, institutions, organismes, agences et sociétés d'État voués au domaine de la culture et du patrimoine ont vu le jour depuis le début du siècle. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'on compte un nombre important de monographies traitant de l'un ou l'autre de ces organismes et de leur contribution passée et présente à l'édification d'une culture et d'un patrimoine national (Russell, 1961 ; Dixon *et al.*, 1974 ; Tarpin, 1997). Chose certaine, outre les nombreux mémoires de maîtrise (dont Wilson, 1973 ; Caouette, 1976 ; Majeau, 1989) et thèses de doctorat (Gow, 1967 ; Archer, 1969 ; Files, 1989 ; Déry, 1991 ; Tarpin, 1995, etc.), et que nous aborderons plus loin, la recherche commanditée et institutionnelle est importante en ce domaine et les historiens, chercheurs spécialisés en histoire de l'art ou en d'autres disciplines connexes sont très présents.

On peut inscrire dans ce type de production les monographies historiques de David W. Zimmerly (1974), de Jean Hamelin (1991) et de Fernand Harvey (1991) sur des musées nationaux, l'ouvrage de Donald Creighton (1979) sur les lieux historiques et les parcs nationaux, ceux de Jacques Mathieu sur l'héritage de la francophonie canadienne (1986a) et sur la mémoire (1986b, 1991, 1995), l'ouvrage de Thomas H. B. Symons (c1997) sur la commémoration des lieux et monuments historiques, les articles de Patrice Groulx et Alain Roy (1995) sur les lieux historiques de la région de Québec, celui d'Alain Gelly *et al.* (1995) sur la Commission des biens culturels du Québec. Généralement, ces travaux présentent une perspective globalisante qui contribue, sans conteste, à une meilleure compréhension de la genèse, du rôle et des impacts de ces institutions sur la culture canadienne et la culture québécoise. Certaines autres études se veulent plus critiques.

Par exemple, l'historien Chad Gaffield (1993) analyse le projet de fusion du Conseil des arts avec le Conseil de recherches en sciences humaines (projet de Loi C-93) et évalue son impact éventuel sur la recherche en sciences humaines au Canada. Bernard Boucher (1988) s'attarde, pour sa part, aux conseils de la culture au Québec et dénonce la résistance des « fonctionnaires centralisateurs » du MAC. On peut également inscrire dans cette catégorie, les réflexions de

Kenneth Cabatoff (1978), de Sylvia Bashevkin (1988), de Marc Raboy (1990a,b) et de G. M. Nielson (1995).

En se référant à Milton Esman (*The Elements of Institution Building*, 1972), Kenneth Cabatoff observe le processus d'«institutionnalisation» ou de «légitimisation» de Radio-Québec, processus qu'il partage en deux phases historiques distinctes (avant et après 1972). Cette institution deviendra selon lui, grâce à ce processus, un des plus importants instruments de souveraineté culturelle du Québec. Pour sa part, dans «Recommendations on the National Question, 1951-1987» (*Canadian Public Administration*, automne 1988), Bashevkin s'interroge sur le lien entre les différentes commissions royales d'enquêtes (1951-1987), l'opinion publique et les politiques gouvernementales. Au terme de son analyse, l'auteure conclut que les tendances relativement «continentales» de l'élite canadienne semblent mieux expliquer les mesures prises par le gouvernement fédéral au cours de cette période que le nationalisme culturel et économique canadien, généralement protectionniste.

Dans *Missed Opportunities : The Story of Canada's Broadcasting Policy* (1990a), Marc Raboy présente les aspects sociopolitiques de l'évolution de la radiodiffusion canadienne et québécoise. L'auteur reprend les conclusions de son ouvrage dans un article subséquent (1990b) et présente les perspectives d'avenir qui tiennent compte de la «crise financière sans précédent» au sein des réseaux publics et privés. Comme cette réflexion s'inscrit dans le contexte constitutionnel difficile et l'incertitude politique du début des années 1990, l'auteur prend une attitude plus normative, mais nationaliste, en proposant des «pistes à suivre [afin d']éviter les écueils édifiés par le système canadien» : réclamer une juridiction exclusive pour le Québec, mettre l'accent sur les aspects culturels et soustraire ce secteur à la politisation traditionnelle du dossier, privilégier les aspects sociaux aux aspects politiques de la radiodiffusion et, enfin, confier à une agence publique autonome le mandat d'appliquer la politique et de surveiller les activités des diffuseurs privés et publics. Raboy insiste aussi sur la nécessité d'assurer l'autonomie des diffuseurs («principes de la non-ingérence de l'État») et de les rendre imputables devant le public («nouveaux mécanismes démocratiques au-delà des mécanismes de réglementation par l'État et le marché») (Raboy, 1991b : 1326-1329).

Enfin, dans « L'impasse Canada-Québec et le sort de Radio-Canada : l'autonomie culturelle ou la mort » (*Cahiers de recherche sociologique*, 1995), G. M. Nielson s'attarde également, comme Raboy, au système public de radiodiffusion canadienne et québécoise. En fait, Nielson fait une analyse comparative des sociétés Radio-Canada et Radio-Québec. S'appuyant sur la problématique de reconnaissance de Taylor et sur la distinction des systèmes et des « mondes vécus » d'Harbermas, Nielsen propose une théorie de la culture et de la politique de l'espace public. Sa problématique prend appui sur l'impasse politique entre le Canada et le Québec. Mais au terme de sa mise en contexte historique de la Société Radio-Canada (SRC) et de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), Nielson tente de justifier le rôle central de Radio-Québec pour le développement d'un projet de société d'un Québec souverain.

Terminons sur quelques réflexions entreprises sur des conseils des arts canadiens. Ici aussi, les monographies et bilans historiques sont fort nombreux. Dans leur monographie historique, Laurent Mailhot et Benoît Melançon (1982) font un bilan (qualitatif et chiffré) de l'activité du Conseil des arts du Canada entre 1957 et 1982. Pour sa part, J. L. Granatstein (1984) fait l'historique des dix premières années du Conseil des arts du Canada, alors que De Roy MacSkimming (1983) trace vingt ans d'histoire du Conseil des arts de l'Ontario. Paula Kelly (1995) et Elizabeth O'Kiely (1996) s'intéressent respectivement au Conseil des arts du Manitoba depuis sa création et au *Community Arts Council of Vancouver* depuis sa fondation en 1946. Enfin, George Woodcock, dans *Strange Bedfellows. The State and the Arts in Canada* (1985), met en parallèle le rôle joué par le Conseil des arts du Canada et cette idée de « politisation » des arts, alors qu'un Groupe-conseil du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (1988) s'attarde au rôle et à l'avenir de cette institution. En ce qui concerne le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ), aucune étude d'envergure n'a été réalisée à ce jour.

### **2.3.6. L'État, la culture... et les groupes de pression**

Les coalitions, les groupes de pression<sup>34</sup> et les *lobbies*<sup>35</sup> dans le domaine de la culture et celui des politiques culturelles demeure, encore de nos jours, un domaine peu exploré. Le but de la présente partie est de souligner l'originalité de notre recherche doctorale en ce domaine. Mais auparavant, rappelons que la multiplication des groupes de pression correspond, selon André



Bernard,

à l'accroissement récent des activités gouvernementales, à l'augmentation de la population, à la scolarisation plus poussée des citoyens et à la fragmentation des intérêts spécialisés. La spécialisation croissante des activités entraîne la création d'associations spécialisées, que le découpage du territoire en provinces et la dualité linguistique contribuent à multiplier (Bernard, 1979 : 257).

Il ne faut donc pas se surprendre de l'accroissement du nombre de monographies et d'études réalisées en ce domaine depuis les années 1970<sup>36</sup>, notamment sur le monde des affaires, les centrales syndicales, le monde des salariés, les associations professionnelles et charitables (*Ibid.* : 281-292). Les préoccupations des chercheurs sur les groupes de pression et les pratiques *lobbyistes* dans le monde de la culture et des arts semblent cependant plus récentes et les réflexions malheureusement encore trop peu nombreuses. Même en interrogeant les banques de données, les fonds bibliographiques et les catalogues des universités canadiennes et en combinant des descripteurs aussi larges que « culture », « coalition » ou « groupes de pression », on obtient moins d'une dizaine de titres.

Les premiers essais produits au Canada sont ceux de Robert Presthus, *Elite Accommodation in Canadian Politics* (Cambridge, 1973) et *Elites in the Policy Process* (Toronto, 1974), des études comparatives entre les groupes de pression canadiens et américains, ainsi que ceux d'André d'Allemagne, *Le R.I.N. et les débuts du mouvement indépendantiste québécois, de 1960 à 1963 : étude d'un groupe de pression au Québec* (Montréal, 1974), de A. Paul Pross (directeur), *Pressure Group Behaviour in Canadian Politics* (Toronto, 1975), et de Hugh Garnet Thorburn, *Interest groups in the Canadian federal system* (Toronto, 1985).

Dans leur ouvrage, Pross et son équipe rendent compte de l'impact du fédéralisme sur « l'appareil de pression » au Canada et de l'impact des groupes de pression sur les politiques canadiennes. Ils s'attardent plus spécifiquement aux mouvements étudiants et aux secteurs de l'environnement (pêches, mines, forêts). En outre, ils font remarquer que moins d'une douzaine d'articles canadiens traitent alors directement de ce phénomène (Pross, 1975 : 3). Bref, outre quelques réflexions sur des organismes nationaux de recherche (Doern, 1970 ; Verney, 1975) ou sur la politique canadienne d'immigration (Hawkins, 1972), aucun titre traitant directement des

politiques culturelles canadiennes et québécoises ne se retrouve dans la bibliographie sélective publiée à la fin de l'ouvrage (Pross, 1975 : 192-196).

La première étude à y porter une attention particulière semble être celle de Bernard Ostry : *The Cultural Connexion. An Essay on Culture and Government Policy in Canada* (1978). Historien de formation, Ostry a fait carrière au sein de plusieurs agences et départements gouvernementaux fédéraux, en plus d'assumer les fonctions de sous-secrétaire d'État adjoint et de secrétaire général des Musées nationaux du Canada. Cette publication présente donc le fruit de ses expériences professionnelles au sein de la bureaucratie fédérale et de ses années d'observation de la scène politique canadienne. Elle témoigne aussi de ses inquiétudes face à la montée du mouvement indépendantiste québécois et fait état de ses prises de position contre le discours et les revendications du parti politique souverainiste nouvellement élu (novembre 1976).

Si dans les deux premiers chapitres de son ouvrage Ostry rappelle les interventions et réalisations gouvernementales canadiennes en matière de culture au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup>, dans les chapitres suivants il fait état de ses connaissances et de ses observations personnelles quant au rôle joué par le gouvernement fédéral depuis les travaux de la Commission Massey-Lévesque (1949-1951). Il reconnaît le rôle prépondérant joué par le *Rapport Massey* dans l'élaboration d'une politique culturelle nationale « cohérente » (Ostry, 1978 : 64), mais il souligne aussi l'importance du « règne » du ministre Gérard Pelletier au sein du Secrétariat d'État (1968-1972), assumant le rôle de ministre fédéral de la Culture. D'ailleurs, à cette époque, l'auteur assume les fonctions de sous-secrétaire d'État adjoint (Jeffrey, 1982 : 16). Ostry illustre également cette période faste des années 1960 et du début des années 1970 en présentant des statistiques sur les investissements publics fédéraux consacrés au secteur culturel.

Une large part du livre d'Ostry est consacrée à la question du Québec et au développement des interventions gouvernementales en matière de culture depuis la fin des années 1940. Il y traite abondamment du nationalisme québécois et du rôle joué par certains politiciens (Duplessis, Lesage et Lévesque) et présente les « two totally different visions of possibility of cultural development in Canada » des « two leaders in the developing theory of French-Canadian cultural policy » que sont, selon lui, Georges-Henri Lévesque et Guy Frégault (Ostry, 1978 : 85).

S'attardant aux principaux leaders intellectuels et politiques de l'époque, il critique au passage les rôles qu'ils ont joués dans la politique québécoise<sup>37</sup> :

Dumont, Rioux and Laurin, Frégault, Laporte, Hardy, Tremblay and L'Allier all represent a particular and consistent stream of thought in Québec about the centrality of culture in the lives of Québécois which can only be achieved by a determined leadership and authoritarian governmental mechanisms. The only issue separating their proposals, which so often parallel Canadian federal or foreign institutions and programs, is whether they should be conducted by a separate country and with a *dirigiste* style (*Ibid.* : 162-163).

Dans sa conclusion, il parlera d'ailleurs de « my intellectual enemies in the camps of the separatist or totalitarian ideologies in Québec and the communist world (*Ibid.* : 176) ». Il rappelle aussi le rôle des artistes québécois (Leclerc, Vigneault, Dubé, Tremblay, etc.) qui expriment les problèmes, les frustrations et les joies des Québécois et qui se font les promoteurs de la « conscience populaire ». Tout comme dans le cas du fédéral, il brosse un tableau des principales réalisations du gouvernement du Québec au cours des années 1960 et 1970. Bref, cet essai d'Ostry semble constituer une sorte de réponse à *La Politique québécoise du développement culturel* (1978), présentée par Camille Laurin, ministre du Parti québécois, puisque l'auteur se consacre, dans un dernier chapitre, à clarifier ce qu'est une politique culturelle de développement.

Certains organismes et associations professionnelles ont aussi publié des bilans et des études historiques faisant état de leurs actions et interventions auprès des gouvernements. Très souvent, ces ouvrages prennent un caractère de propagande. C'est le cas dans *Qui nous sommes : la Conférence canadienne des arts : objectifs, historique, programme, conseil, exécutif, personnel, publications, membres* (Toronto, 1976-1978/79) et dans *Union des écrivains québécois : 10<sup>e</sup> anniversaire, 1977-1987* (Montréal, 1987). On dénombre aussi certaines monographies comme celles d'Éthel Côté (1986) sur l'Union culturelle des Franco-Ontariennes (1977-1987) et de Louis Caron (1987) sur l'Union des artistes (1937-1987).

Plus récemment, des recherches ont été réalisées par Joy Cohnstaedt (1989), Marie Ellen Herbert (1989), Andrew Terris (1990), Ruth Baldwin (c1990) et Rita L. Irwin *et al.* (1993, 1996). L'analyse de Marie Ellen Herbert est intéressante. Elle évalue l'impact de la *Nova Scotia Coalition in Arts and Culture*, fondée à Halifax en 1984, après l'élection du Parti conservateur.

L'objectif de cette coalition est « de mobiliser les intervenants culturels de cette province contre les coupures budgétaires [fédérales] appréhendées » (Harvey, 1989 : 4). Réunissant quelque 1 000 personnes à l'échelle nationale, elle s'est cependant transformée en groupe de pression provincial afin de mieux défendre les intérêts des milieux artistiques auprès du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Pour expliquer les fondements de ce mouvement, Herbert rappelle « que l'esprit communautaire est très développé à Halifax et [que] les réseaux professionnels et sociaux sont relativement homogènes (*Ibid.*) ».

Quelques autres réflexions ont été entreprises dans le secteur des industries culturelles. Ce sont, de Vincent Lemieux, *Le rôle des différents acteurs dans les politiques de radiodiffusion ; présentation de trois scénarios* (1987) ; de David J. Mitchell, « Culture as Political Discourse », dans Rowland et Wilson, *Communication Canada; Issues in Broadcasting and New Technology* de (1988) ; de John Meisel, « Near Hit : The Parturition of a Broadcasting Policy », dans Katherine Graham (directrice), *How Canada Spends, 1989/90 : The Buck Stops Where ?* (1989a)<sup>38</sup>. Bref, l'étude des groupes de pression et des coalitions dans le domaine culturel et artistique demeure un sujet encore peu exploré.

#### 2.4. L'analyse des politiques culturelles

Pour comprendre la littérature relative à l'analyse des politiques culturelles, il convient tout d'abord de définir le terme « analyse de politiques ». Cette tâche n'est pas particulièrement facile. Seulement en ce qui concerne l'étude des politiques publiques, Yves Meny et Jean-Claude Thoenig (1989 : 124) signalent « qu'il existe au moins une cinquantaine de définitions de ce qu'est et de ce que n'est pas l'étude des politiques publiques ». Rappelons aussi qu'au sein de ce « vaste ensemble de recherches portant sur les interventions gouvernementales », des auteurs distinguent l'*analyse de politiques* des *études de politiques*, selon que « l'intention principale sous-jacente est de *soutenir* ou de *comprendre* l'action publique » (Howlett & Ramesh, 1995 : 9; Lemieux, 1995b : 1; cités par Forest, 1997 : 8).

L'analyse de politiques (*policy analysis*<sup>39</sup>) est, selon Wayne Parsons (1995), une approche de la politique publique « that aims to integrate and contextualize models and research from those

disciplines which have a problem and policy orientation » ou, comme l'a définie Aaron Wildavsky, « an applied sub-field whose content cannot be determined by disciplinary boundaries but by whatever appears appropriate to the circumstances of the time and the nature of the problem (Wildavsky, 1979 : 15, cité par Parsons, 1995 : 1-2) ». Cette définition de William N. Dunn distingue déjà l'analyse positive de l'analyse normative des politiques publiques :

Policy analysis goes beyond traditional disciplinary concerns with the explanation of empirical regularities by seeking not only to combine and transform the substance and methods of several disciplines, but also to produce policy-relevant information that may be utilized to resolve problems in specific political settings. Moreover, the aims of policy analysis extend beyond the production of « facts »; policy analysts seek also to produce information about values and preferable courses of action. Policy analysis therefore includes policy evaluation as well as policy recommendation (Dunn, 1994 : 62).

Bref, l'analyse de politiques doit être vue, selon Dunn, comme une *applied social science discipline*<sup>40</sup> qui utilise de multiples méthodes d'enquête « in contexts of argumentation and public debate, to create, critically assess, and communicate policy relevant knowledge (Dunn, 1994 : xiv, 84) ».

Issue d'une variété de disciplines et de professions, l'analyse de politiques se partage, selon Dunn, en trois types d'approches que l'analyste peut utiliser indépendamment ou simultanément : l'approche empirique, l'évaluation<sup>41</sup> et l'approche normative<sup>42</sup>. Les visées (ou informations produites) issues de ces approches sont, comme nous le verrons, descriptives et prédictives, avec des buts positifs ; évaluatives et prescriptives, avec des buts plus normatifs (Dunn, 1994 : 62-63).

#### **2.4.1. L'analyse positive et les politiques culturelles**

L'analyse positive des politiques publiques tente d'expliquer la nature, les causes (pourquoi on observe ce phénomène) et les effets ou conséquences (la prédiction étant possible) des actions politiques. Pour Dunn, ce type d'analyse (*descriptive policy analysis*) se définit comme : « The aspect of policy analysis directed toward the creation, critique, and communication of knowledge claims about the causes and consequences of policies (Dunn, 1994 : 29) ». Selon cette définition, l'analyse positive, dont le type d'information est descriptif, peut inclure un volet « normatif », c'est-à-dire critique (jugement émis). Cette critique se porte cependant essentiellement sur les causes et les conséquences d'une politique publique donnée.

Le champ de l'analyse positive se veut multidisciplinaire, utilisant de nombreuses approches d'analyse et de méthodes. L'analyste s'attarde particulièrement à la « policy determination, analysis of policy content, policy monitoring and evaluation (Gordon *et al.*, 1977 ; Parsons, 1995) ». Ainsi, un analyste peut décrire, expliquer et critiquer les dépenses publiques dans des secteurs comme la culture et l'éducation ; il pourrait même prévoir celles à venir en se basant sur les faits alors observés. La grande majorité des travaux présentés jusqu'ici sur les politiques culturelles adoptaient l'approche positive. Illustrons une fois de plus ce genre de réflexion par deux exemples : les analyses de Frank Milligan (*Canadian Public Administration*, 1980) et de Ruth Martin (*Ellipse*, 1994) sur des programmes du Conseil des arts du Canada.

Frank Milligan examine le processus de planification et d'établissement des priorités du Conseil des arts dans l'attribution des subventions à l'érudition, à la recherche et aux études graduées, et ce depuis sa création. Il décrit, explique, critique le programme du CAC et présente les principaux facteurs ayant mené à des changements dans les pratiques d'attribution et ayant compromis la souplesse financière du CAC : contraintes budgétaires, création d'un nouveau Conseil pour les humanités et les sciences sociales en 1978, contrôles financiers accrus.

De son côté, Ruth Martin (1994) présente les résultats d'une imposante étude sur le programme de subvention du Conseil des arts du Canada à la traduction littéraire. Elle analyse les effets des 710 subventions accordées aux auteurs, aux traducteurs et aux éditeurs entre 1972 et 1992. Tout comme dans l'analyse de Milligan, on ne retrouve pas chez Martin de recommandations visant une plus grande efficacité économique, administrative ou politique. Les informations sont essentiellement descriptives ; les auteurs portent toutefois certains jugements sur les causes et les conséquences de ces deux programmes du CAC.

#### **2.4.2. L'analyse normative et les politiques culturelles**

L'analyse normative des politiques publiques se veut également critique, mais elle se situe à un autre niveau. En fait, un jugement est porté sur la valeur des politiques passées, présentes et à venir. Plus engagée, l'analyse normative est également prescriptive – ce qui devrait être fait (Dunn, 1993-1994 : 29) – et inclut des recommandations pour en arriver à une plus grande

efficience économique, administrative et/ou politique.

Ainsi comprise, cette analyse s'intéresse de façon particulière « aux fondements et aux conséquences éthiques de l'action gouvernementale, avec pour objectif d'améliorer l'adéquation entre valeurs, principes et résultats (Rein, 1983, Forest, 1997 : 9) ». L'éthique fondamentale préoccupe d'ailleurs plus souvent les chercheurs que les administrateurs publics ou les politiciens. Ces derniers « n'apprécient guère qu'on s'interroge sur leurs valeurs, encore moins sur leurs intentions, car ils sont persuadés – souvent à bon droit – d'agir toujours dans l'intérêt général (Forest, 1997 : 9) ».

La connaissance s'adresse généralement aux *policy-makers* (les « faiseurs » de politique) et aux *policy stakeholders* (les acteurs intéressés par la politique : politiciens, fonctionnaires, groupes d'intérêt, etc.), sans pour autant exclure la communauté de chercheurs. En ce sens, l'analyste propose, selon certains schèmes de pensée, des processus ou des options de politiques publiques de plus grande efficacité. Une telle réflexion risque cependant de heurter des intérêts puissants – issus du politique et des organismes publics, mais aussi de grandes coalitions et de groupes d'intérêt –, de rencontrer de vives oppositions et même, le cas échéant, d'être reléguée aux oubliettes. Les sciences économiques et, plus particulièrement, l'École du *Public Choice*<sup>43</sup> ont eu un apport important à l'analyse normative des politiques publiques.

L'origine de la réflexion normative dans l'analyse des politiques publiques se trouve dans les travaux issus des sciences économiques, et en tout premier lieu dans les travaux de Samuelson et autres économistes sur les biens publics, les externalités et les économies d'échelle. En fait, c'est en utilisant des théories normatives et des méthodologies élaborées principalement par les économistes, comme l'analyse coûts / bénéfiques, les prédictions économiques, la planification financière, le contrôle budgétaire et les indicateurs sociaux, que des analyses normatives de politiques sont aujourd'hui réalisées. Les contributions de l'économie politique peuvent être vues, pour leur part, à travers leur appareillage méthodologique (efficacité marchande, instruments d'intervention publique et évaluation de la performance étatique).

Les exemples suivants permettront de mieux comprendre l'approche normative. Il s'agit des

réflexions de trois économistes : Steven Globerman (1983) et Jean-Luc Migué (1991), qui abordent respectivement la régulation des politiques culturelles et la situation de la télévision canadienne, ainsi que Pierre Lemieux (1996), qui traite de l'État et la culture.

Spécialiste de la réglementation gouvernementale, Steven Globerman publie, en 1983, *Cultural Regulation in Canada*. Le but de l'étude est d'évaluer et de critiquer « les arguments en faveur de l'intervention de l'État dans les activités culturelles ainsi que les conséquences d'une telle intervention (1983 : xxv) ». Dans cet ouvrage, l'auteur se demande comment le gouvernement peut évaluer les mérites des mécanismes et des objectifs de l'aide gouvernementale aux industries culturelles. Il se demande également quels sont les instruments de mesure dont les décideurs disposent pour les aider à évaluer l'intervention dans les activités culturelles.

Ainsi, dans un premier chapitre, après avoir présenté un cadre de classification des interventions et un ordre de grandeur des dépenses fédérales, provinciales et municipales, Globerman s'attarde aux diverses formes d'intervention gouvernementale en matière de culture<sup>44</sup>. Il reprend, dans un deuxième chapitre, les arguments économiques qui justifient l'intervention dans les activités de marché puis, dans le chapitre suivant, il les transpose dans des exemples d'intervention culturelle gouvernementale<sup>45</sup>. Dans un quatrième chapitre, Globerman évalue les effets des politiques culturelles et, pour ce faire, il s'attarde à une série d'études appuyant, selon lui, cette « justification mal fondée de la plupart des interventions du gouvernement dans les activités culturelles (1983 : xxxi) ». Pour Globerman, ce chapitre est destiné en tout premier lieu « to provoke discussion and further research rather than resolve outstanding empirical issues (1983 : 67) ». Le dernier chapitre présente ses conclusions.

Bien que Globerman convienne que l'intervention de l'État dans les activités culturelles a favorisé la croissance de la production, il se demande sérieusement « si elle a favorisé le bien-être général des Canadiens, particulièrement lorsque l'intervention du gouvernement a comporté la suppression du droit du public de consommer une programmation culturelle étrangère (Globerman, 1983 : xxxi) ». Il insiste sur la nécessité de se poser « la question fondamentale de savoir si et pourquoi il y a trop de production culturelle au Canada par des Canadiens », plutôt que d'insister sur les considérations opérationnelles, c'est-à-dire d'augmenter la production



canadienne (1983 : xxxii). Malgré un certain pessimisme quant à l'obtention d'une politique « bien avisée », Globerman suggère l'établissement d'objectifs clairs et mesurables, l'adoption et l'implantation de stratégies efficaces pour atténuer les problèmes de failles du marché, une bonne compréhension, de la part des *policy-makers*, des fonctions sous-jacentes à la production culturelle. Ainsi, telles formes d'assistance (déductions de taxes) affectent le contenu de la production, tandis que d'autres (subventions aux écrivains) ont un impact sur la création<sup>46</sup>.

Jean-Luc Migué cherche, de son côté, à « démontrer que les raisons généralement invoquées au Canada pour soutenir la réglementation et les subventions accordées à la télévision viennent de groupes restreints, plutôt que des exigences particulières de cette industrie en matière de coûts de production, ou de demandes de la population (1991 : 201) ». Dans son article, Migué présente puis critique les fondements et les arguments en faveur de l'intervention gouvernementale (économies d'échelle à réaliser grâce au monopole, rareté des fréquences, soutien à la culture canadienne et à l'identité nationale, etc.), ainsi que les mesures protectionnistes (tarifs douaniers, contingentement et subventions). En guise de conclusion, il souligne que les politiques (subventions, réglementation et restrictions à la liberté des échanges) protègent « provisoirement les offreurs de services culturels et d'*entertainment* contre leurs concurrents américains aux dépens des téléspectateurs (1991 : 224) ». Il signale enfin que la clause « nonobstant » du traité de libre-échange – droit pour les États-Unis d'user de représailles – agit comme une charte des droits à l'intérieur des frontières, et donc réduit « le pouvoir qu'a le gouvernement d'empiéter sur la richesse et la liberté des citoyens (*Ibid.*) »<sup>47</sup>.

Enfin, dans *Les politiques culturelles à l'épreuve. La culture entre l'État et le marché* (1996)<sup>48</sup>, le chapitre de l'économiste Pierre Lemieux, « Réflexions libres sur l'État et la culture », est particulièrement intéressant. S'attardant au domaine de la langue et de la littérature, Lemieux rappelle tout d'abord les principaux arguments économiques soutenant l'intervention culturelle de l'État et le « mythe bien accredité » appelé l'« État culturel ». L'auteur dénonce également le fait que « la politique culturelle sert d'abord à nourrir une faune de créateurs subventionnés dont les talents (tels qu'évalués par les consommateurs en tout cas) sont, souvent, inversement proportionnels aux subventions qu'ils reçoivent (1996 : 154) ». Lemieux n'est pas plus tendre

envers les « groupes d'intérêt ». Citons ce passage fort révélateur :

Comme il fallait s'y attendre, donc, l'étatisation de la culture sous la pression des groupes d'intérêts organisés a produit un *nomenklatura* d'artistes privilégiés, ceux qui occupent des sinécures à l'ONF ou à Radio-Canada, qui font partie des jurys officiels, qui militent dans l'une ou l'autre des associations officielles et qui ont l'oreille des bureaucrates subventionneurs. Une mafia artistique et littéraire s'est ainsi constituée, qui non seulement parasite les contribuables et sclérose le véritable talent, mais qui fait la pluie et le beau temps dans le monde culturel et dans l'opinion publique (P. Lemieux, 1996 : 157).

Suite à sa démonstration sur les interventions de l'État en matière de langue et de littérature, Lemieux conclura en reprenant une phrase célèbre (Courier) : « Ce que l'État encourage dépérit, ce qu'il protège meurt ». Dans les solutions préconisées « pour atténuer les effets les plus pervers », à défaut de supprimer la politique culturelle, l'auteur propose de subventionner le consommateur de culture (tickets d'entrée) plutôt que le producteur, de rétablir l'école dans sa fonction culturelle et de diluer l'influence de l'*établissement* culturel en appliquant le principe du *arm's length*, soit un fonctionnement sans lien de dépendance avec le gouvernement et qui attribue à des comités de pairs la responsabilité de juger du bien-fondé des demandes de subvention (P. Lemieux, 1996 : 166-167).

## 2.5. Un bilan de la recherche universitaire (thèses de doctorat)

Pour clore l'analyse de la recherche sur la culture, nous présentons un bilan des thèses de doctorat canadiennes depuis les années 1960. Ce type de production constitue, à notre avis, un bon indicateur de l'évolution de la recherche canadienne en ce domaine et permettra de préciser l'originalité de notre sujet de thèse. Dans cette partie, nous présentons le résultat du dépouillement systématique des thèses de doctorat répertoriées dans 23 des 53 universités canadiennes. La consultation du catalogue de la Bibliothèque nationale du Canada et de quelques répertoires bibliographiques<sup>49</sup> a également contribué à bâtir ce bilan. Les seuls critères retenus résidant dans l'intitulé du titre et dans les sujets suggérés en vedettes-matières, ce bilan comporte donc une part de subjectivité.

Nous avons retenu, parmi les centaines de titres répertoriés<sup>50</sup>, 134 thèses canadiennes que nous avons classées sous cinq thèmes : (i) le multiculturalisme et le pluralisme (incluant les droits

linguistiques et les communautés autochtones), (ii) les institutions culturelles (ministères de la culture, CAC, musées, parcs et sites historiques, bibliothèques, conseils des arts provinciaux, etc.), (iii) les médias et les industries culturelles (radio, télévision, cinéma, édition, etc.), (iv) les arts et l'État (arts et littérature / État et politiques culturelles) ; et, enfin, (v) la question du Québec (société, culture et mouvement souverainiste), incluant les relations Ottawa-Québec (politiques des confrontation et nationalisme canadien). Les deux seules thèses recensées traitant de groupes de pression ont été incluses dans le thème sur le multiculturalisme et le pluralisme et dans celui sur les médias et les industries culturelles.

Signe du développement des programmes d'études avancées dans les universités canadiennes, les thèses de doctorat sur les thèmes précédemment mentionnés ont connu une progression importante, passant de quatre<sup>51</sup> pour les années 1960, à 23 et 47 pour les deux décennies suivantes, puis à 60 de 1990 à 1998. Les provinces du Québec et de l'Ontario, les plus peuplées et les mieux dotées en universités, produisent d'ailleurs le plus grand nombre de thésards avec respectivement 39 et 58 thèses canadiennes recensées<sup>52</sup>. Les 37 autres thèses canadiennes — dont 23 réalisées après 1985 — se retrouvent par ordre décroissant dans les régions des Prairies, majoritairement dans les universités albertaines (16/25 thèses), de la Colombie-Britannique (8 thèses) et des Maritimes (4 thèses).

Dans l'ensemble, les études sur le bilinguisme ou le multiculturalisme (communautés francophones hors Québec, droits et questions linguistiques) ainsi que sur les industries culturelles sont les plus nombreuses, avec respectivement 60 et 37 des 134 thèses recensées ; les autres portent sur le Québec et sur les relations Ottawa-Québec (13), sur les institutions culturelles (13) et sur les arts (11)<sup>53</sup>. Probablement à cause de la forte présence des communautés culturelles et autochtones<sup>54</sup>, 23 des 33 thèses répertoriées dans les régions des Prairies et en Colombie-Britannique portent sur ces communautés.

Au Québec, les premières thèses, relevées à l'Université McGill, portent sur les communautés culturelles montréalaises (William Shaffir, 1972 ; Louis Fernandez, 1978) et sur les communautés autochtones et inuit (Barnett Richling, 1978 ; Harvey A. Feit, 1979). Enfin, aucune thèse relative aux politiques culturelles ou à l'une des cinq thématiques citées

précédemment n'a été recensée dans les universités québécoises francophones avant la fin des années 1970. Si nous avions recensé celles réalisées dans les universités étrangères, surtout françaises, les résultats auraient été certes différents.

Relativement aux institutions culturelles, hormis les études déjà mentionnées pour les années 1960 (Petherbridge, 1966 ; Peers, 1966 ; Archer, 1969), mentionnons les thèses d'Andrée Lapointe sur les politiques culturelles et le développement des musées nationaux au Canada depuis 1950 (Laval, 1993), de James Files sur le ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario (Waterloo, 1989), de Christopher James Taylor sur les parcs et sites historiques nationaux entre 1880 et 1951 (Carleton, 1986) et, enfin, de Claude Piché sur les musées québécois entre 1874 et 1992 (UQAM, 1999), toutes quatre en histoire. Il y a également cette étude de S. W. Boyd sur la politique et la gestion des parcs nationaux canadiens (Western Ontario, géographie, 1995) ainsi que les thèses de Christine Tarpin et de Anne Whitelaw sur les musées québécois et sur la Galerie nationale du Canada (Concordia, Département des études en communication, 1995). Terminons avec les réflexions de Leonard McRae Good sur le CRTC et la télédistribution (Western Ontario, 1974), de Jean Grégoire sur la régionalisation de Radio-Québec (Laval, sociologie, 1985), de Richard Hall sur l'histoire du CRTC entre 1968 et 1982 (McGill, 1990), de Jeffrey A. Webb sur l'histoire de la radio-télédiffusion à Terre-Neuve et dans les Maritimes (Nouveau-Brunswick, histoire, 1994) et de Scott Mackenzie sur le cinéma québécois et l'identité nationale (McGill, 1997).

Enfin, en ce qui a trait aux conseils des arts canadiens, nous n'avons répertorié qu'une seule thèse, celle de Walter L. Whittaker, présentée à l'Université du Michigan, en 1965 : *The Canada Council for the Encouragement of the Arts, Humanities, and Social Sciences : Its Origins, Formation, Operation and Influence upon Theatre in Canada, 1957-1963*. Seulement deux thèses traitent directement – présence des termes dans le titre ou les vedettes-matières – des groupes de pression. Il s'agit de celle de Roger R. Rickwood sur les groupes de pression dans le secteur de la radiodiffusion privée entre 1936 et 1968 (Université de Toronto, 1976) et de celle de Daniel J. Savas sur la Fédération franco-colombienne (Université de Colombie-Britannique, 1988).

## **Conclusion**

Deux grandes considérations ont guidé cette revue des écrits. Tout d'abord, l'obligation de dresser dans ce chapitre un état de la question ou, si l'on veut, de réaliser un bilan des recherches réalisées en matière de culture et de politiques culturelles québécoises et canadiennes, mais également cette obligation de connaître les études et les analyses effectuées sur les groupes de pression et les coalitions issus des milieux de la culture et des arts. Puis, la nécessité de cerner à travers cette revue des écrits la variété des thèmes abordés, ainsi que l'apport des sciences humaines et sociales à l'avancement des connaissances en ce domaine. Notre but était d'identifier, d'une part, les domaines particulièrement bien couverts par la littérature et qui, comme nous l'avons vu, sont souvent influencés par de grands paradigmes de recherche et des idéologies prégnantes, et, d'autre part, ceux qui demeurent encore peu explorés.

Nous avons également souhaité identifier les nombreux « vecteurs », québécois et/ou canadiens, qui ont assurément influencé et orienté la recherche en ce domaine : organismes subventionnaires, réseaux de chercheurs et d'experts, centres de recherche, chaires et autres organismes issus généralement des milieux universitaires, notoriété et influence de certains grands intellectuels, prédominance de certaines disciplines des sciences sociales et des humanités, etc. Dans le chapitre suivant, il importe de tenir compte de l'évolution de la recherche sur la culture et les politiques culturelles, mais aussi de son impact éventuel sur la définition de la gravité du problème qui suscite un changement politique majeur au début des années 1990 – ici la politique culturelle gouvernementale du Québec –, de ses causes et des conséquences probables des diverses solutions proposées par les acteurs en présence, incluant ici les analystes et les professionnels de recherche du ministère des Affaires culturelles, mais aussi bon nombre de chercheurs et d'intellectuels issus des milieux universitaires.

Par ailleurs, rappelons que de nos jours l'insistance est plus grande que jamais quant à cette nécessité de saisir avec plus de finesse la complexité croissante du monde qui nous entoure, de revaloriser ou, du moins, de comprendre le nouveau rôle de l'État, de renouveler les connaissances et de développer de nouvelles méthodes de recherche. Cette recension des écrits sur la culture, et plus particulièrement sur les interventions des gouvernements du Canada et du

Québec depuis les années 1960, avait comme autre objectif de faire ressortir de façon très nette la méconnaissance de ces objets d'étude que sont les coalitions, les groupes de pression et les *lobbies* issus des milieux culturels. Il y a là, croyons-nous, une nécessité de combler cette lacune ou, du moins, d'entrouvrir une brèche dans ce champ encore peu exploré de nos jours, celui des jeux politiques du domaine de la culture, ce à quoi la présente thèse tente de s'attaquer. Il convient maintenant de s'attarder au cadre d'analyse, aux hypothèses de recherche et à la méthodologie retenus dans cette thèse, le chapitre suivant s'y consacre.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### CHAPITRE 2

1. Jill Humphries et D. Paul Schafer, *A Bibliography of Canadian Cultural Management and Policy*, Waterloo, Centre de gestion culturelle, 1997, 205 p. ; *Canadian Bibliography*, (site Web actualisé de l'Université de Colombie-Britannique) ; Richard W. Hawkins *et al.*, *The Official Story : A Research Guide to Canadian Government Documents Concerning Cultural Policy*, Burnaby, Simon Fraser University, 1991 ; Conseil des Arts du Canada, *Conseil des arts du Canada, répertoire des travaux de recherche sur les arts. Recherche et évaluation*, [Ottawa], CAC, Recherche et évaluation, [1984-1993] ; Gabrielle Lachance, *Le rapport industrie / culture : quelques indications bibliographiques*, 5 vol., Québec, IQRC, 1987 ; Shelagh Keene, *Canadian Regionalism and Political Culture : A Bibliography*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 1985 ; Harry Hillman Chartrand, *Research Bibliography of the Cultural Industries*, (Arts Research Monograph N° 4), Ottawa, Futures, 1979. Il y a lieu également de mentionner les bibliographies sur l'histoire de Québec et du Canada réalisées par Paul Aubin et Paul-André Linteau (1981) et par Paul Aubin et Louis-Marie Côté (1985, 1987, 1990), publiées par l'Institut québécois de recherche sur la culture.

2. Les principaux répertoires sont : *Social Science Index* et *Francis* (1991-1997), *ABI Inform* (résumé des articles), *Emerald Intelligence* (103 périodiques britanniques, plein texte), *Lexis-Nexis* (sélection parmi les 10 000 banques de données américaines et canadiennes), *Dialog* (650 banques : articles canadiens et américains ; toutes disciplines), *Repère* (articles) (jusqu'en août 1998), *Pais*, *Current Contents* (7 banques), *Uncover*, *Intelligence*.

3. À notre avis, malgré les nombreuses qualités de cette bibliographie, cette dernière souffre d'une sous-recension des travaux et études francophones. Sur les quelque 3 000 titres répertoriés, à peine quelques centaines sont en langue française ou bilingues (souvent les publications gouvernementales). Par ailleurs, parmi les 60 périodiques canadiens et américains sélectionnés par les auteurs, à peine sept sont francophones et québécois, incluant *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, revue bilingue publiée à Montréal.

4. En témoignent ces réflexions de Jean Chauvin sur le *Rapport Massey-Lévesque* (Société royale du Canada, 1952), de W. M. Lowry sur la crise économique dans le monde des arts (Affaires culturelles, Ottawa, 1969), de D. Paul Schafer sur la culture en Colombie-Britannique (gouvernement de cette province, 1975) ou sur les politiques culturelles canadiennes (Commission canadienne de l'Unesco, 1977) (Voir : Humphries et Schafer, 1997).

5. Rappelons que, dès 1965, le *Livre blanc* de Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec, avait suggéré parmi ses 60 recommandations la fondation d'un Centre de la recherche scientifique et la création d'un Conseil supérieur de la recherche scientifique « chargé de conseiller le ministre sur l'attribution de subventions pour des recherches expérimentales et théoriques, la construction d'appareils, la publication d'ouvrages, l'organisation de congrès, les visites de laboratoires, etc. ». De plus, une section des Sciences de l'homme rattachée au Conseil supérieur devait instituer « un programme de subventions et de bourses pour les spécialistes des sciences de l'homme, [subventionner] la publication de travaux et de revues consacrés aux sciences humaines et [financer], en collaboration avec le ministère de l'Éducation, la traduction d'ouvrages et de manuels scientifiques en langue étrangère utilisés dans l'enseignement » (Québec, *Livre vert*, 1976 : 32).

6. Il existe, pour le Québec, de nombreux bilans scientifiques qui font état de l'évolution des sciences sociales : Fournier (1973 ; 1974), Landry (1984), Lévesque *et al.* (1984), Faucher, (1988), Falardeau (1990), Harvey (1993), Comeau et Lefebvre (1997). Fernand Harvey souligne également des colloques-bilans (1962, 1966, 1985) de la revue interdisciplinaire *Recherches sociographiques*, de l'Université Laval, dont « Situation de la recherche 1962-1984 » [*RS*, 26, 102 (1985) et *RS*, 25, 3 (1985)].

7. Comme le souligne Fernand Harvey, dans « différentes universités canadiennes, on a pu observer le développement de multiples recherches dans le champ culturel : analyse des politiques, économie et gestion des arts, communications, histoire culturelle, sociologie de l'art, pratiques culturelles, muséologie, patrimoine, analyse littéraire, etc. » (Harvey, 1998 : 11 ; voir aussi Harvey, 1993 : 208).

8. Outre les revues québécoises plus anciennes (*L'Actualité économique* (1925), *Revue d'histoire de l'Amérique française* (1947), *Recherches sociographiques* (1960), *Sociologies et sociétés* (1966), *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada* (1969) et *Études internationales* (1970), mentionnons, entre autres, la création de revues québécoises comme *Anthropologie et sociétés* (1977) de l'Université Laval, *Cahiers de recherches sociologiques* (1983) de l'Université du Québec à Montréal, de la collection *Questions de culture* (1981) de l'Institut québécois de la recherche sur la culture, aujourd'hui l'INRS-Culture et Société, *Revue québécoise de sciences politiques* (1983) de la Société québécoise des sciences politiques. Il y a lieu également de mentionner les revues suivantes : *Canadian Historical Review* (Toronto, 1920) et *Histoire sociale / Social History* (Université d'Ottawa, 1968). En ce qui a trait plus spécifiquement au domaine de la science politique, de l'analyse des politiques publiques et de la gestion des arts, outre des revues anciennes comme *Queen's Quarterly* (Kingston, Université Queen's, 1908), *Canadian Forum* (1920), *The Canadian Journal of Economics and Political Science* (Toronto, 1935), mentionnons les revues suivantes : *The Canadian Journal of History and Social Science* (Willowdale, Ontario, Ontario History and Social Science Teachers' Association, ca 1965), *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes* (Université Trent, 1966), *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique* (Toronto, 1968), *Optimum* (Ottawa, Bureau of Management Consulting, Supply and Services Canada, 1970), *Canadian Public Policy* (Université de Toronto, 1975), *Studies in the Arts and Sciences* (Université d'Alberta), *Gestion* (École des Hautes études commerciales), *Canadian Journal of Political and Social Theory / Revue canadienne de la théorie politique et sociale* (Winnipeg, 1977), *Canadian Journal of Communication* (Toronto, 1977), *Canadian Review* (Ottawa, 1974-1977), *Policy Options / Options politiques* (Montréal, 1980), *Canadian Journal of Administrative Sciences / Revue canadienne des sciences de l'administration* (Université de Toronto, 1984), *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes* (Ottawa, 1990), *Revue québécoise de science politique* (Montréal, 1990), *Bulletin d'histoire politique* (Université du Québec à Montréal, 1992), etc. Nous omettons ici volontairement les nombreuses revues américaines et européennes, comme *The American Review of Canadian Studies* (Washington, 1971) et *Canadian Review of Studies in Nationalism* (New York, 1981), qui sont importantes dans la diffusion des travaux des politologues canadiens et autres spécialistes des sciences sociales depuis de nombreuses décennies.

9. Bien que le fait de donner quelques exemples ne rende absolument pas justice à l'ampleur du phénomène, soulignons les « *Institute for Research on Public Policy* » / « Institut de recherches politiques » mis sur pied, dans plusieurs villes canadiennes (Toronto, Montréal, Halifax, etc.), dès les années 1970, le *Robarts Centre for Canadian Studies* de l'Université York, le Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord (1976, CELAT), le Laboratoire d'études politiques et administratives de l'Université Laval, l'Institut québécois de la recherche sur la culture (fondé en 1979 ; depuis 1994, l'INRS-Culture et Société), le Centre d'études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières / Université Laval (1986), le *Centre for Cultural Management* de l'Université de Waterloo créé en 1989, le Groupe de recherche et formation en gestion des arts, devenu la Chaire de gestion des arts de l'École des hautes études commerciales de Montréal, et le Centre d'études politiques et administratives du Québec et, enfin, l'Observatoire de l'administration publique (1993) de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP).

10. INRS : Institut national de la recherche scientifique, constituante de l'Université du Québec.

11. Des collaborations sont établies avec des ministères fédéraux et québécois, tels Statistique Canada, Bureau de la Statistique du Québec, Emploi et Immigration Canada, Secrétariat d'État du Canada, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, ministère de la Culture et des Communications, etc.



12. On peut citer les travaux historiques sur la culture populaire et la culture de masse en milieu urbain (Lamonde, IQRC, 1982, 1986), sur le savoir ouvrier (dirigé par Fernand Harvey), sur le changement technologique et les milieux populaires (Charland, IQRC, 1990), ainsi que les numéros de « Questions de culture » sur la culture savante, sur la culture populaire, sur l'industrialisation de la culture, etc.

13. Mentionnons celles sur le développement de l'institution littéraire, de l'imprimé et de la lecture (Lamonde, dir., 1983, 1986 ; Galarneau et Lemire, 1988), sur le marché de l'art et les conditions sociales de la pratique artistique (L. Bernier, 1985 ; Fournier, 1986b), sur les jeunes artistes (Ancil, dir., 1986), sur l'alphabétisation et la lecture (Labrie, 1986, 1987), sur la diffusion du savoir scientifique (Fournier, 1987).

14. Dont les colloques suivants : « La société québécoise après 30 ans de changements » (IQRC, 1989), « Médias francophones hors Québec et identité culturelle » (IQRC, 1991), « Éducation et culture : d'autres liens à tisser » (Conseil supérieur de l'éducation et INRS-Culture et Société, 1997), « Démocratisation de la culture et démocratie culturelle : deux paradigmes de l'action culturelle publique » (MCCQ et INRS-Culture et Société, 1999).

15. Signalons, dans la collection « Questions de culture », les ouvrages suivants : Fernand Dumont (dir.), *Cette culture que l'on appelle savante*, n° 1, 1981, 187 p. ; Gary Caldwell et Fernand Harvey (dir.), *Migrations et communautés culturelles*, n° 2, 1982, 157 p. ; Fernand Dumont (dir.), *Les cultures parallèles*, n° 3, 1982, 170 p. ; Marcel Bélanger (dir.), *Architectures, la culture dans l'espace*, n° 4, 1983, 208 p. ; Fernand Harvey (dir.), *Les régions culturelles*, n° 5, 1983, 189 p. ; Madeleine Préclaire (dir.), *La culture et l'âge*, n° 6, 1984, 198 p. ; Gabrielle Lachance (dir.), *La culture : une industrie ?*, n° 7, 1984, 214 p. ; Collectif, *Présences de jeunes artistes*, n° 8, 1985, 190 p. ; Gabriel Dussault (dir.), *L'État et la culture*, n° 10, 1986, 173 p. Pour la collection « Diagnostic » voir, notamment, Michel Plourde, *La politique linguistique du Québec (1977-1987)*, n° 6, 1988, 1989, 1991, 143 p. ; Jean-Pierre Rogel, *Le défi de l'immigration*, n° 9, 1989, 1994, 123 p. ; Michel Venne, *Vie privée et démocratie à l'ère de l'informatique*, n° 15, 1994, 122 p. ; Gary Caldwell, *La question du Québec anglais*, n° 16, 1994, 122 p. ; Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, n° 18, 1995, 167 p. ; et Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, n° 22, 1996, 141 p. Pour la collection plus récente « Culture et Société », voir : Jean-Paul Baillargeon (dir.), *Les publics du secteur culturel*, 1996, 185 p. ; Louise Gauthier, *La mémoire sans frontières. Émile Ollivier, Naïm Kattan et les écrivains migrants au Québec*, 1997, 143 p.

16. Voici quelques ouvrages réalisés au sein de certains centres et instituts : Steven Globberman, *Cultural Regulation in Canada*, Vancouver, Institute for Research on Public Policy, 1983, et *Culture, Government and Markets : Public Policy and the Culture Industries*, Vancouver, Fraser Institute, 1987 ; John W. Lennox (dir.), *Se connaître : Politics and Culture in Canada*, North York, York University and Department of Communications, 1985 ; Thomas J. Courchène et Arthur E. Stewart (dir.), *Essays on Canadian Public Policy*, Kingston, Queen's University, School of Policy Studies, 1990 ; Paul Litt, *The Muses, The Masses and the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

17. Ainsi, selon Pierre-Yves Bonin, certains « l'identifient à l'humanisme (Schklar), à la tolérance (Taylor), au raisonnable (Rawls), à l'autonomie (Kymlicka et Raz), au scepticisme (Barry), d'autres, plus curieusement, à l'égalité (Dworkin). Il y a le libéralisme social-démocrate des Américains, celui, plus traditionnel, de la foi en l'entreprise privée des Britanniques et des Français, et le libéralisme du laisser faire défendu par les libertaires et les conservateurs de tous les pays » (Bonin, 1997 : 237, note 7).

18. Par exemple, selon Bonin, certains exigent l'enseignement d'un minimum de références culturelles et historiques (Macedo et Rawls), alors que d'autres, plus radicaux, remettent même en question l'école secondaire obligatoire ou l'enseignement des sciences, « afin de mieux respecter les croyances et les conceptions du bien des parents intégristes » (Galston et Kukhatas). Cette conception du libéralisme, « une des plus populaires parmi les intellectuels libéraux contemporains » selon Bonin, compte des auteurs connus comme Charles Larmore, Chandran Kukhatas, John Rawls et Stephen Macedo, ces deux derniers étant cependant catégorisés comme des « neutralistes modérés » (Bonin, 1997 : 242-243).

19. Malgré des différences idéologiques, J. Yvon Thériault, rappelle que ces deux courants « sont cependant d'accord pour insister sur les fonctions intégratives [sic] de la nation. [...] La nation est perçue comme une réalité « culturelle » ou « sociologique » au fondement de l'organisation politique » (Thériault, 1994 : 22).

20. Il sera suivi de l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), qui inclut le Mexique, le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

21. Voir également cette critique très sévère du sociologue Michel Freitag sur la doctrine néolibérale qu'il associe notamment à la « domination de l'économie sur le politique et du système financier international sur les États soi-disant souverains ». Entrevue réalisée par Carolyne Sharp et publiée dans *Relations* (n° 614, octobre 1995 : 231 et suivantes)

22. Fernand Harvey signale, pour sa part, la présence de deux solitudes scientifiques : « dans la mesure où les études en langue anglaise ignorent généralement les analyses et les problématiques publiées en français lesquelles rendent compte de la situation québécoise, acadienne ou franco-canadienne. De leur côté, les études québécoises, si elles citent les analyses en langue anglaise, ne s'intéressent pas suffisamment à ce qui se passe dans les autres provinces ou à l'échelle pancanadienne » (Harvey, 1998 : 11-12).

23. Hormis, les nombreux mémoires préparés pour les différentes commissions royales d'enquête, dont la Commission Massey-Lévesque, mentionnons les études suivantes : Canadian Society of Graphic Art. *The Canadian Graphic Art Year Book* [edited by the Canadian Society of Graphic Art], Toronto, Ryerson Press, 1931; *Taxation and the Arts : A Brief / Prepared by the Canada Council*, [Ottawa : The Council , 1968]; Dominion Consultant Associates (Firm), *A National Centre for the Performing Arts : A Study Prepared for the National Capital Arts Alliance*, [Ottawa : s.n.], 1963.

24. Donnons simplement les exemples suivants : Harry Bruce (dir.), *You've Got Ten Minutes to Get that Flag Down. Proceeding of the Halifax Conference : A National Forum on Canadian Cultural Policy*, Halifax, Nova Scotia Coalition on Arts and Culture, 1986 ; Graeme Page and Associates, *An Exploration of Corporate Sponsorship Opportunities for Medium Sized and Small Arts Organisation by Business of Similar Size*, Toronto, Ontario Federation of Symphony Orchestras and Theatre Ontario, 1987 ; Paul Audley and Associates, *Federal Expenditures in Support of Arts and Culture, 1984-1993*, Toronto, Directors Guild of Canada, 1994 ; Groupe Angus Reid, *The Way People Look at Art Galleries*, Toronto, Ontario Associates of Art Galleries, 1994.

25. Pour un bilan plus complet voir Denise Helly (dir.), *Le Québec face à la pluralité culturelle, 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*, Québec, PUL/IQRC, 1996, 491 p. (Documents de recherche, n° 36).

26. CRSH, *Recherches canadiennes traitant des études sur les Autochtones* (Ottawa, CRSH, 1993). Cité par Ramirez (1991).

27. Rappelons simplement que le gouvernement fédéral octroie au seul secteur de la radiodiffusion (*broadcasting*) environ 70 % des dépenses culturelles fédérales totales en 1988, comparativement à 5,6 % pour le Conseil des arts et à 7,2 % pour les musées nationaux (Meisel, 1989b : 191-204).

28. Cette attitude n'est d'ailleurs pas nouvelle en soi. Déjà, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'historien-économiste Harold Innis avait porté une attention particulière aux politiques culturelles canadiennes, notamment au secteur des communications. Dans *Changing Concepts of Time* (1952), il arriva aux mêmes conclusions que le Rapport Massey-Lévesque, soit celles de l'influence « pernicieuse » des *American advertising* et de la nécessité de développer des stratégies contre « l'impérialisme américain » (Innis, 1950, 1952a,b ; voir aussi Drache, 1995).

29. Soulignons, pour le Québec, les exemples suivants : le Centre de recherche cinéma réception, le Programme inter-universitaire de recherche sur le droit et les technologies, le Groupe de recherche sur les best-sellers, le Groupe de recherche sur les industries culturelles et l'informatisation sociale, le Centre d'études sur les

médias (De la Garde *et al.*, 1994 : 203-204).

30. D'après Lacroix et Lévesque, cet échec serait dû, tout d'abord, « à la nature commerciale de la bourgeoisie canadienne », cette dernière préférant importer plutôt que de fabriquer des produits culturels. Puis, cette échec résulterait du fait que la culture « n'a été considérée que comme un moyen » ce qui, selon les auteurs, explique que l'existence et le développement de la culture canadienne demeurent problématiques (Lacroix et Lévesque, 1988 : 442).

31. En 1978, Bernard Ostry, ex-haut-fonctionnaire du gouvernement fédéral, fait déjà le constat suivant : « The first and most pressing need is for information, for hard statistical facts. Statistical studies, it is true, are slow to develop, but they are still necessary. Useful data have been produced from time to time by several museums, the Canada Council and the Ontario Theatre group, for example. Statistics Canada, through the Survey of Cultural Institutions and the Survey of Selected Leisure Activities (1972 and 1975), conducted on behalf of the Secretary of State, is beginning to develop a cultural-indicator database system, The Department of Recreation at the University of Waterloo has developed a leisure studies databank. [...] What is lacking is a continuing commitment to the research capacity by these institutions and the encouragement of the public interest to interpret and develop multiple-analysis formats for use in the policy development (Ostry, 1978 : 184). »

32. Mentionnons, à titre indicatif, les études de Ginette Massé, du ministère des Affaires culturelles du Québec, sur les artistes en arts visuels (1989), en métiers d'art (1990), en arts d'interprétation (1991) et sur le statut professionnel des femmes artistes (1993).

33. L'influence et les pratiques de concertation de l'IQRC en ce domaine se sont également fait ressentir dans la création du Comité consultatif du Bureau de la statistique du Québec sur les statistiques culturelles et la constitution d'un *pool* d'achat de compilations spéciales à Statistique Canada (Harvey, 1984).

34. Il y a lieu de distinguer ici le groupe d'intérêt du groupe de pression. S'inspirant des travaux de Jean Meynaud sur les groupes de pression en France (1958, 1962), de David B. Truman (*The Government Process. Political Interest and Public Opinion*, 1958) et de Léon Dion (*Société et politique : la vie des groupes*, tome 1 : *Fondements de la société libérale*, 1971), les groupes de pression sont, selon André Bernard (1979), « des groupes d'intérêt qui interviennent auprès des autorités gouvernementales (Bernard, 1979 : 255, note 3) ».

35. D'ailleurs, au Canada anglais, on peut retracer assez loin dans le temps des articles de journaux et de revues se consacrant à ce phénomène : Blair Fraser, « The Facts and Myths about Lobbies », dans *Maclean's*, 20 février 1959 ; Don McGillivray, « Lobbying at Ottawa », publié par *Southam News Services*, 9-15 avril 1964, reproduit dans *Politics Canada* (3<sup>e</sup> édition) de Paul W. Fox (directeur) en 1970 ; « Inside the Ottawa Lobby », dans *Monetary Time*, juillet 1968 ; « Lobbying flourishes behind euphemisms », dans *Globe and Mail*, 10 mars 1969 ; Hugh Winsor, « Lobbying a comprehensive report on the art and its practitioners », dans *Globe Magazine*, 27 février 1971. (Titres cités par André Bernard, 1979 : 275, note 38).

36. Bien qu'ils ne traitent pas spécifiquement des groupes de pression et des coalitions dans le domaine des arts et de la culture, il convient de souligner certains articles et ouvrages en ce domaine depuis les années 1970 : Jean Meynaud, « Groupes de pression et politique gouvernementale au Québec », dans *Réflexions sur la politique au Québec* (Montréal, PUQ, 1970) ; Léon Dion, *Société et politique : la vie des groupes*, tome 1 : *Fondement de la société libérale* (Québec, PUL, 1971) qui distingue notamment différentes notions (groupe, intérêt, pression, etc.) ; Robert Presthus, « Interest Groups and the Canadian Parliament : Activities, Interaction, Legitimicy, and Influence », dans *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. IV, n° 4 (décembre 1971) ; du même auteur, *Elite Accommodation in Canadian Politics* (Cambridge, Cambridge University Press, 1973) et *Elites in the Policy Process* (Toronto, Macmillan, 1974) ; André d'Allemagne, *Le R.I.N. et les débuts du mouvement indépendantiste québécois, de 1960 à 1963 — Étude d'un groupe de pression au Québec* (Montréal, Éditions l'Étincelle, 1974) ; A. Paul Pross, « Canadian Pressure Groups in the 1970 : Their Role and Their Relations with the Service Public », dans *Canadian Public Administration / Administration publique canadienne*, vol. XVIII,

n° 1 (printemps 1975). Parmi les ouvrages plus récents, mentionnons Joseph Greenberg (*Coalition Structures*, 1990), Nathalie Bolduc et Vincent Lemieux (*Les facteurs influençant la formation des coalitions*, 1992), Vincent Lemieux (*Éléments d'une théorie politique des voix*, 1995, et *Les coalitions : liens, transactions et contrôles*, 1998).

37. Par exemple, dans le cas du livre blanc de Camille Laurin (1978), souligne Bernard Ostry, le ministre nommé « as leader of the group drafting the document, the conservative radical sociologist Fernand Dumont, his friend and ally in the drafting and strategy associated with the controversial language Bill 101 (Ostry, 1978 : 158) ». Un peu plus loin, Ostry dira du livre blanc : « It is the product of the academic, or more precisely, the sociologists' mind, massaged and moulded by political interests. It is neither the product of what it often refers to as indigenous Québec culture nor of an attempt to understand what the majority of Québécois wish, need or expect in the way of cultural policies, activities or bureaucraties. As consequence, the integrity of the volumes' thesis and proposals suffers. While the message, often lyrical, is that only a sovereign Québec can protect its culture, most of the proposals to be undertaken and financed in the immediate future can just as easily be realized within the present constitutional framework (*Ibid.* : 161). »

38. Il y a lieu aussi de mentionner les réflexions suivantes traitant de la question linguistique : John Meisel et Vincent Lemieux, *Ethnic Relations in Canadian Voluntary Associations*, documents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, Information Canada, 1972 ; Vincent Lemieux, « Le conflit dans les organisations biculturelles », dans *Recherches sociographiques*, vol. XIV, n° 1 (1973), p. 41-57 ; François Taisne, *L'orientation québécoise des groupes de pression des francophones au Canada*, rapport de recherche dactylographié, Montréal, Université du Québec, 1975.

39. À distinguer ici de l'*analysis of policy* qui s'attarde plutôt à des champs d'analyse de politiques, tels que l'*analysis of policy implementation*, *analysis of policy content*, *policy monitoring and evaluation*, *policy advocacy*, *cost-benefit analysis*, etc.

40. Bobrow et Dryzek (1987) suggèrent que l'analyse de politiques « may be considered as comprising five main fames of analysis » : *welfare economics* et *public choice* (sciences économiques), *social structure* (sociologie), *information processing* (psychologie cognitive et sociale, science de la décision, comportement organisationnel, intelligence artificielle, science de l'information) et *political philosophy* (philosophie normative, éthique, méthodes) (voir Parsons, 1995 : 32-35). Pour Dunn, la *policy analysis*, comme « discipline appliquée », est un amalgame non seulement des sciences sociales et des sciences comportementales, mais aussi de l'administration publique, du droit, de la philosophie, de l'éthique et de branches variées de l'analyse des systèmes et des mathématiques appliquées (Dunn, 1994 : 62). Enfin, pour Meny et Thoenig, la *policy analysis* serait « une profession s'appuyant sur des méthodes et techniques dérivées de plusieurs disciplines, profession spécialisée dans la description des contenus de politique publique et à orientation prescriptive », alors que la *policy research* serait une activité d'investigation conduite par une discipline scientifique précise, telles la sociologie politique et la science politique (Meny & Thoenig : 124-125).

41. Les gouvernements canadiens, tant fédéral que provinciaux, ont mis en place, au cours des années 1980, au sein des ministères et organismes culturels, diverses directions et départements chargés de faire l'évaluation de programmes publics. Il faut dire qu'il s'agit très souvent d'études stratégiques, c'est-à-dire à caractère politique, qui visent fréquemment le soutien et le maintien des activités des ministères et organismes en matière de culture. Au début des années 1990, comme en témoigne la recension bibliographique de Humphries et Schafer (1997), ce type de documents s'accroît fortement dans les secteurs des industries culturelles (édition, production cinématographique, etc.). Rappelons d'ailleurs que plusieurs de ces évaluations coïncident alors avec les différents groupes de travail étudiant l'une ou l'autre des politiques culturelles fédérales. Pour de plus amples informations sur l'évolution de l'évaluation de programme au Canada et au Québec, voir Turgeon, 1994 : 83-108.

42. Harold D. Lasswell et Wayne Parsons parlent de deux approches distinctes : l'analyse du processus politique et l'utilisation de techniques analytiques et de la connaissance « *for* and *in* policy-making » (Lasswell, 1970; Parsons, 1995 : 2). Pour Parsons, il existe deux approches distinctes, mais aussi différents types ou champs d'analyse

qui, dans les énoncés suivants, vont de l'analyse positive à l'analyse normative : (a) l'analyse du politique comprend (i) la *policy determination* (comment la politique est faite, pourquoi, quand et pour qui) et (ii) le *policy content* (la description de la politique et sa relation avec d'autres politiques existantes) ; (b) l'évaluation et la *policy monitoring* examinent comment les politiques ont performé et quels impacts elles ont sur des problèmes donnés et (c) l'analyse pour et dans le politique inclut (i) la *policy advocacy* (produit la recherche et les arguments qui auront une influence sur l'agenda politique) et (ii) l'*information for policy* (propose des options politiques) (Parsons, 1995 : 55).

43. Le *Public Choice*, qui se définit comme l'étude du marché politique et l'utilisation de la méthodologie économique appliquée à la science, a comme objets les théories de l'État, le vote, les partis politiques, la bureaucratie et l'analyse des politiques publiques. Pour se soustraire aux effets négatifs de cette idée de maximalisation des intérêts (électeurs, candidats, partis politiques, parti élu), des économistes du *Public Choice* adoptent une attitude normative en préconisant de développer des contraintes qui pèsent sur les hommes politiques, dont un meilleur contrôle des déficits budgétaires. D'autres théoriciens proposent des modèles économiques de l'intervention étatique et des approches économiques au contrôle de l'agenda (théories du vote et de l'action collective, arrangements institutionnels, contraintes économiques, mobilités économiques, concurrence gouvernementale).

44. Il s'agit notamment de la taxation (exemple de la Loi C-58 de 1966), de la législation et de la réglementation (cas du CRTC, *copyright*, politique d'achat de livres pour les organismes publics et para-publics au Québec), de la propriété publique (corporations de la Couronne, Radio-Québec, Telesat) et de la persuasion (*suasion*) morale (quota de diffusion de films canadiens dans les salles de cinéma) (Globerman, 1983 : 1-22).

45. Tout d'abord, Globerman expose l'argument culturel nationaliste et la question de l'identité canadienne et présente l'analogie entre culture et défense nationale. Puis, il aborde les arguments sur l'activité culturelle et l'identité sociale (promouvoir une compréhension commune, la variété et la richesse de la vie canadienne rurale et urbaine), ainsi que ceux s'appuyant sur les « externalités », soit les coûts ou les bénéfices relatifs à l'héritage culturel, aux performances artistiques, aux avantages de la diversification, aux impacts pour les générations futures. Par la suite, Globerman s'attarde aux arguments relatifs aux failles du marché, dont celle de l'ignorance des gens, d'où la nécessité de l'éducation artistique. Enfin, il traite de cette idée de monopole naturel, avec des exemples dans les industries du film et de l'imprimé, ainsi que de la redistribution des revenus pour contrer, par exemple, la situation précaire et la pauvreté des artistes, producteurs et techniciens.

46. Voir aussi les autres publications de Steven Globerman : *Culture, Governments and Markets : Public Policy and the Culture Industries* (1987), *Telecommunications in Canada : An Analysis of Outlook and Trends* (1988) et *The Immigration Dilemma* (1992).

47. Voir aussi, de Jean-Luc Migué, *Les nationalismes au Canada : perspective économique* (1979), « Politique de la culture ou culture de la politique? » (1986), « The Political Economy of Television in Canada » (1989), « Essor du français par la prospérité et le libre choix ou déclin par le protectionnisme linguistique » (1994) ; de Migué et Richard Marceau, *Le monopole public de l'éducation : l'économie politique de la médiocrité* (1989).

48. Dans cet ouvrage, sous la direction de Florian Sauvageau, les auteurs se demandent à qui sont destinées réellement les politiques culturelles. Pour les créateurs ou pour le public ? Par ailleurs, les interventions gouvernementales en faveur de la culture et des industries culturelles sont-elles si menacées par les règles du commerce international et par la construction de nouveaux espaces économiques et politiques ? Enfin, prenant une attitude normative, les auteurs se demandent s'il y a lieu de laisser la culture au marché.

49. Université du Québec, *Répertoire des mémoires et des thèses de l'Université du Québec (1968-1993)*, Sainte-Foy, Université du Québec, Service du dossier étudiant, 1994, 913 p. ; Jesse J. Dossick, *Doctoral Research on Canada and Canadians / Thèses de doctorat concernant le Canada et les Canadiens, 1884-1983*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1986, 559 p.

50. Nous avons également répertorié dans les universités canadiennes une quarantaine de thèses étrangères, surtout américaines. La majorité de ces thèses (60 %) ont été localisées à l'Université de Calgary et à celle de l'Alberta ; elles ont été réalisées dans les années 1970 et au début des années 1980 et portent surtout sur les industries culturelles canadiennes (13 thèses) et sur les questions relatives au multiculturalisme, aux communautés culturelles et au Québec (20 thèses). Soulignons les quelques exemples suivants : William A. Presting, *The Canadian Broadcasting Corporation's Commercial* (Université de l'Illinois, 1965) ; Clifford R. James, *The National Film Board of Canada : its Task of Communication* (Université de l'État d'Ohio, 1968) ; Louis Sabourin, *Canadian Federalism and International Organizations : a Focus on Quebec* (Université Columbia, 1971) ; Katherine O'Sullivan See, *Toward a Theory of Ethnic Nationalism : a Comparison of Northern Ireland and Quebec* (Université de Chicago, 1979) ; Marc Veblen Levine, *Public Policy and Social Conflict in Multicultural Societies : Case Studies of the Politics of Education in Philadelphia, 1800-1860, and Montreal, 1960-1981* (Université de Pennsylvanie, 1982) ; Monica S. Heller, *Language, Ethnicity and Politics in Quebec* (Université Berkeley, 1982) ; Maurice R. Charland, *Discourse and Power : the Construction in Public Communications of a People Québécois* (Université d'Iowa, 1983) ; Cynthia M. Gottshall, *Canadian Broadcasting Policy 1949-1963 : Political and Economic Influences* (Université Northwestern, 1985).

51. Les thèses les plus anciennes sont de Douglas Lawrence Petherbridge de l'Université d'Alberta (*A Description of the Society and Culture of the Province of Quebec*, 1966), de Frank W. Peers de l'Université de Toronto (*The Politics of Canadian Broadcasting, 1920-1939*, 1966), de John H. Archer de l'Université Queen's (*A Study of Archival Institutions of Canada*, 1969) et celle, quoique plus large comme sujet parce que portant sur diverses politiques gouvernementales et les relations fédérales-provinciales, de Donald J. S. Gow de l'Université Queen's (*Canadian Federal Administrative and Political Institutions : a Role Analysis*, 1967).

52. Parmi les universités les plus dynamiques quant à la soutenance de thèses de doctorat dans le domaine de la culture et des politiques culturelles mentionnons, pour l'Ontario, par ordre décroissant, les universités de Toronto (18 thèses), Carleton (14 thèses), York, Waterloo et Western Ontario (6 thèses chacune) et, pour le Québec, les universités McGill (21 thèses) et Laval (8 thèses).

53. Mentionnons les quelques thèses suivantes : Rita Shelton Deverell, *Arts Policy, Society, and Children towards Guidelines for the Inclusion of the Arts for Children in Arts Policy in English Canada* (Université de Toronto, 1984), Aubrey M. Neal, *An Interdisciplinary Approach to the Social History of the Fine Arts* (Université du Manitoba, histoire, 1984), Patricia Jane Jasen, *The English Canadian Liberal Arts Curriculum : an Intellectual History, 1800-1950* (Université du Manitoba, 1987), Susan Heald, *State Regulation and Cultural Organizations : Being the Northern Woman* (Université de Toronto, 1988), Louise Déry, *Art public et intégration des arts à l'architecture au Québec : contextes et créations* (Université Laval, histoire de l'art, 1991), Paul Litt, *The Muses, the Masses, and the Massey Commission* (Université de Toronto, 1992).

54. En fait, bien que nous n'ayons généralement pas retenu les thèses en histoire, en anthropologie, en ethnologie et en archéologie, à moins qu'elles ne semblent traiter des impacts et conséquences de certaines politiques canadiennes, il convient de souligner de nombreuses thèses de doctorat sur les communautés autochtones et inuit canadiennes recensées dans les universités albertaines, manitobaines et saskatchewanaises.

## ***Chapitre 3***

### ***Cadre d'analyse, méthodes et procédures***





## CHAPITRE 3

### CADRE D'ANALYSE, MÉTHODES ET PROCÉDURES

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté l'évolution de la recherche en matière de culture et de politiques culturelles et nous avons conclu que très peu d'études ont été réalisées sur les coalitions et les groupes de pression issus des milieux culturels, et ce malgré le nombre impressionnant d'interventions des gouvernements du Canada et du Québec depuis les années 1960. Il convient maintenant de s'attarder au cadre d'analyse, ainsi qu'aux méthodes et aux procédures qui ont été privilégiés.

Le cadre d'analyse retenu pour notre thèse, l'*Advocacy Coalition Framework (ACF)*, a été développé par Paul A. Sabatier et Hank Jenkins-Smith, à la fin des années 1980. Plusieurs raisons ont motivé notre choix. Rappelons, pour l'instant, que l'*ACF* est présenté par ces chercheurs comme une « théorie alternative du processus politique » et qu'elle « fait une place centrale aux croyances (*beliefs*) des membres d'une coalition et aux changements dus à leur action (V. Lemieux, 1998 : 139) ». Pour Sabatier et Jenkins-Smith, une coalition est composée de personnes qui occupent diverses fonctions au sein des institutions privées et publiques (élus et fonctionnaires, leaders des groupes d'intérêt, chercheurs, analystes, journalistes), et ce à tous les niveaux de gouvernement ; ces personnes « partagent un système de croyances et font preuve d'un degré non trivial de coordination de leurs activités dans le temps (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1997, 1999) ».

Dans ce chapitre, divisé en trois parties, nous présentons d'abord l'apport de certaines théories et approches développées par la communauté de chercheurs intéressés par l'analyse de l'action gouvernementale, par les processus de changement et par l'étude des coalitions. Cette première partie vise à souligner leur utilité et leurs failles à la connaissance des politiques

publiques, ainsi que leur apport à l'élaboration de l'ACF, objet de la partie suivante. La présentation de l'*Advocacy Coalition Framework*, de ses prémisses fondamentales, de ses hypothèses et de ses concepts centraux a pour objectif de faire ressortir l'originalité de ce cadre d'analyse – actuellement, « le plus développé dans le domaine » (V. Lemieux, 1998 : 137) – pour la compréhension du processus politique et des jeux et enjeux des coalitions d'intérêt. Enfin, la troisième partie s'attarde à notre stratégie de recherche, à la collecte et à l'analyse des données, aux principales limitations, aux critères de fiabilité et de validité, ainsi qu'à la rigueur méthodologique associée à une recherche qualitative et à une étude de cas.

### **3.1. L'étude des politiques publiques et des coalitions : théories et approches contemporaines**

L'étude des politiques publiques date, semble-t-il, de ce que Harold D. Lasswell a appelé *The Policy Orientation* (Lasswell, 1951 : 3-15). En fait, en voulant mieux informer le *policy-maker* et évaluer les effets (*outcomes*) de certaines actions, la science politique a très tôt été associée à l'analyse des différentes options d'action gouvernementale et des conséquences de celles-ci en termes de coûts et de bénéfices<sup>1</sup>. La science politique, dans l'optique de Lasswell, devait aider à prendre des décisions plus efficaces et contribuer à la connaissance « needed to improve the practice of democracy » (Lasswell, 1951 : 15)<sup>2</sup>. Pour ce faire, selon Lasswell, « les décisions publiques devaient s'appuyer sur les meilleures données disponibles (Sabatier et Schlager, 2000 : 209) ». Malgré cette approche engagée, plus normative et critique de Lasswell<sup>3</sup>, la science politique demeure sous l'influence de la logique positiviste prédominante d'enquête alors que les théories systémiques dominent l'étude des politiques publiques (Sabatier et Schlager, 2000 : 209). Comme le signale Fay en 1975, le politicologue se considère comme une sorte de *policy engineer* qui « seeks the most technically correct answer to political problems in terms of available social-scientific knowledge (Fay, 1975 : 14) ».

Même si, de nos jours, on parle du « désillusionnement du positivisme » (Parsons, 1995 : 68), ce paradigme a longtemps dominé – et domine toujours<sup>4</sup> – le développement de théories, d'approches et de méthodologies largement utilisées par les politicologues et par les

analystes de politiques publiques. Pour l'instant, retenons que les « hypothèses implicites de cette *nature-focused approach* sont que les lois qui gouvernent le comportement humain existent indépendamment du contrôle humain et que les unités d'analyse dans les systèmes sociaux sont hautement similaires dans le temps et dans l'espace (traduit de Miller, 1984 : 253 ; cité par Parsons, 1995 : 17) ». À cela s'ajoutent les préceptes fondamentaux suivants : la connaissance scientifique est libre de valeur (*value-free scientific knowledge*), les hypothèses peuvent être empiriquement vérifiées (Sabatier et Jenkins-Smith, 1988, 1993, 1997 ; Denzin et Lincoln, 1994 ; Parsons, 1995) et la méthodologie est unifiée pour toutes les sciences (Fay, 1975)<sup>5</sup>.

Au cours des dernières décennies, l'analyse de l'action gouvernementale s'est enrichie d'une littérature abondante et de plusieurs théories et approches issues de la science économique et de la science politique mais, aussi, d'autres disciplines des sciences sociales. Cette première partie se consacre aux différentes théories et approches qui cherchent à reproduire la logique des politiques publiques et à expliquer le rôle des acteurs, incluant les coalitions. Dès lors, on peut les répartir en trois grandes catégories : les théories rationalistes et pluralistes, issues particulièrement des sciences économiques et comportementales ; les approches et modèles s'attardant aux processus de changement politique, surtout développés par les politologues ; les théories et modèles qui développent l'idée de coalitions comme explication et/ou prescription des politiques publiques.

### **3.1.1. Les théories rationalistes et pluralistes**

Comme le soulignent Yves Meny et Jean-Claude Thoenig, la « contribution de la théorie pluraliste à la science politique s'est faite en conjonction avec les théories rationalistes dérivées de la science économique (1989 : 66)<sup>6</sup> ». Le pluralisme repose sur cette hypothèse fondamentale de la primauté des groupes d'intérêt dans le processus politique (voir les travaux de Dahl, Polsby et Truman<sup>7</sup>) et la théorie qui en découle privilégie l'étude de l'action et de l'interaction des individus et des groupes (Meny et Thoenig, 1989 : 65)<sup>8</sup>. Les théories rationalistes, pour leur part, s'appuient sur le fait que les individus – ou l'organisation qui n'est qu'un « agrégat d'individus » (Ostrom, 1977 ; cité par Meny et Thoenig, 1989 : 68-69) – se comportent et prennent leurs décisions de manière rationnelle, considèrent leurs seuls intérêts personnels et cherchent à

maximiser les bénéfices escomptés de leurs décisions.

Les théories rationalistes, tel que proposé par Meny et Thoenig, peuvent se classer en deux grandes catégories. Tout d'abord, si l'on ne conçoit l'État que comme un « guichet chargé de répondre aux demandes sociales » (Meny et Thoenig, 1989 : 65), on parle de théories s'appuyant sur la rationalité économique (*Welfare Economics* et *Public Choice*) ou sur la rationalité administrative (l'homme rationnel, le gradualisme et le *mixed scanning*). Si l'on perçoit l'État comme un « instrument au service d'une classe ou de groupes spécifiques » (*Ibid.* : 80), on s'attarde aux théories sur l'État, les bureaucrates et les experts (l'élitisme, le néo-managérialisme, le néo-libéralisme), ainsi qu'à celles sur l'État, le capital et les politiques publiques (le marxisme et le néo-marxisme).

L'application des théories et modèles des *Welfare Economics* vise à améliorer la rationalité et l'efficacité de la prise de décision (Parsons, 1995 : 33). Largement utilisée pour l'étude des politiques publiques, cette approche se base « on the notion that individuals, through market mechanisms, should be relied upon to make most social decisions (Howlett et Ramesh, 1995 : 28) ». La rationalité (celle de l'intérêt personnel) devient le critère prédominant à défaut de toute autre prémisse à partir de laquelle « il est possible d'argumenter » (Barry *et al.*, 1982 : 368 ; cité par Meny et Thoenig, 1989 : 66). On attribue à l'économie traditionnelle l'origine et les fondements des théories rationnelles de l'État et du vote, de l'action collective (Olson, 1978) et du *Public Choice*. Les positions de certains économistes se résument alors à s'interroger sur ce que fait le secteur public, à poser le problème de la dichotomie des biens publics et des biens privés (Samuelson, 1954) et à se questionner sur la « pureté » des biens publics (théorie des « biens clubs » de Buchanan, 1968).

Une des approches les plus influentes s'appuyant sur la rationalité économique, celle du *Public Choice*<sup>9</sup>, a été proposée par les économistes, dans la foulée des travaux de l'Américain Anthony Downs, dont *An Economic Theory of Democracy* (1957) (Meny et Thoenig, 1989 : 67 ; Parsons, 1995 : 307). Au cours des années 1970 et 1980, cette théorie connaît un succès important. On attribue généralement son développement aux réflexions de Downs, dont *Inside Bureaucracy* (1967), mais aussi aux travaux de Gordon Tullock, de William Niskanen et de James

M. Buchanan dans les années 1970.

Le *Public Choice* se définit comme l'étude du marché politique et l'utilisation des méthodes de la science économique appliquées à la science politique<sup>10</sup> ou, comme le soulignent Howlett et Ramesh (1995 : 19), « an application of the principles of neo-classical economics to political behaviour ». Tout comme la science politique, il étudie les théories de l'État, le vote, les comportements de l'électorat, les partis politiques, la bureaucratie et l'analyse des politiques publiques. L'école du *Public Choice* est née vers la fin des années 1950 et, comme la science économique traditionnelle, elle contribue de façon importante à l'analyse normative des politiques publiques. À cette époque, des économistes intéressés à la « chose » politique réalisent que leurs critères servant à décrire et à expliquer les comportements du consommateur pourraient être appliqués aux comportements des électeurs, du gouvernement et des représentants politiques (Johnson *et al.*, 1989 : 11)<sup>11</sup>. Les théoriciens du *Public Choice* ne sont toutefois pas les seuls à faire de la rationalité la notion centrale de leurs analyses.

Plusieurs autres théories et approches s'appuyant sur la rationalité administrative ont connu une popularité certaine, et ce dès la fin des années 1940. Les travaux précurseurs sont ceux de deux jeunes diplômés, Herbert Simon (modèle de la rationalité limitée) et Robert A. Dahl. S'inspirant du courant tayloriste dominant depuis les années 1920, « l'homme administratif », tel que défini par Simon, a des capacités limitées pour résoudre des problèmes complexes. Il revient donc aux organisations d'assurer l'atteinte de cette rationalité tant recherchée. À ses yeux, l'individu rationnel « est, et doit être, un individu organisé et institutionnalisé (Simon, 1957 a, 1957b) », même s'il y a un prix fort à payer, soit une dépendance et une docilité à l'égard de l'organisation et de ses supérieurs. Simon démontre que, dans les faits, la rationalité absolue est vertueuse et irréaliste et que, dans la réalité, le décideur se heurte à des contraintes majeures (information manquante et coûteuse, rareté des critères de choix, etc.). À l'instar de Simon, plusieurs chercheurs feront de cette idée de la rationalité administrative leur domaine privilégié de recherche (Dahl, Lindblom, Braybrooke, etc.).

L'élitisme, le néo-managérialisme (ou néo-weberianisme en Grande-Bretagne) et le néo-libéralisme (courant conservateur des années 1970-1980 opposé au développement du *Welfare*

*State*) sont associés aux théories sur l'État, les bureaucrates et les experts, alors que le marxisme et le néo-marxisme s'identifient à celles sur l'État, le capital et les politiques publiques (Meny et Thoenig, 1989).

Opposée à la vision pluraliste promue par la majeure partie de la science politique américaine, l'école élitiste s'est affirmée aux États-Unis à compter de la seconde moitié des années 1940. Selon Meny et Thoenig, l'élitisme n'est pas spécifiquement une théorie des politiques publiques, parce que les études qui y sont réalisées demeurent « centrées sur la description sociographique des élites plutôt que sur l'identification de leur action et de leur influence à travers des exemples concrets de décision (Meny et Thoenig, 1989 : 81) ». On associe particulièrement à cette école les réflexions sur les théories du pouvoir de W. Domhoff (*Who Rules America ?*, 1967), de C. Wright Mills (*L'élite du pouvoir*, 1969) et de R. Miliband (*The State in Capitalist Society*, 1969). Il convient également de rappeler les approches pluralistes-élitistes qui s'attardent au pouvoir et à sa distribution parmi les groupes et les élites. C'est le cas du modèle pluraliste de Robert A. Dahl (1961), ainsi que des modèles de la non-décision de Peter S. Bachrach et Morton S. Baratz (1962, 1963, 1970), de l'influence directe de Mathew A. Crenson (1971) et de la troisième dimension du pouvoir (l'inconscience) de Steven Lukes (1974) (voir Parsons, 1995 : 39)<sup>12</sup>.

Par ailleurs, il n'est pas nouveau de rappeler que la démarche marxiste s'est traditionnellement attardée à la lutte des classes et à la place de l'État dans la production du système capitaliste. La bureaucratie d'État est, pour les marxistes, le « serviteur » de la classe dominante et elle répond aux intérêts de cette dernière (Poulantzas, 1968, 1972). Pour leur part, les tenants des approches néo-marxistes<sup>13</sup> se différencient de ceux de l'approche marxiste traditionnelle par la place qu'y occupe le système politique (Meny et Thoenig, 1989 : 87). Au moment de l'émergence de ce courant, dans les années 1970, les sociétés occidentales sont traversées par divers phénomènes ou crises : chute des taux de profit, insuffisance de la consommation, crise de la légitimité et crise fiscale de l'État (O'Connor, 1973 ; Offe, 1979). Les théories et analyses marxistes et néo-marxistes tentent donc de trouver des explications à ces crises structurelles qui affectent le capitalisme<sup>14</sup>.

Alors que le courant néo-marxiste « domin[e] la scène intellectuelle dans le champ des politiques locales » selon Meny et Thoenig (1989 : 82), le néo-managérialisme se développe, à compter du milieu des années 1970, aux États-Unis, dans le cadre des analyses urbaines. Mentionnons, à ce titre, les travaux sur les « nouveaux mandarins » de N. Chomsky (*American Power and the New Mandarins*, 1969) ainsi que ceux, sur les bureaucraties, de Michel Crozier (*Le phénomène bureaucratique*, 1963 ; *La société bloquée*, 1970), de P. Dunleavy (*Urban Politics*, 1980) et de Eric A. Nordlinger (*On the Autonomy of the Democratic State*, 1981).

Les thèses des néo-libéralistes, populaires depuis le début des années 1980, s'attardent pour leur part aux effets pervers des politiques et condamnent l'expansion continue de l'État (Beneton, 1983). Les tenants de ce courant militent en faveur du retrait de l'État et visent à lui rendre son autonomie « en le débarrassant des pressions jugées nocives et des tâches considérées comme étrangères à ses missions fondamentales (Meny et Thoenig, 1989 : 85) ». Pour se soustraire aux opinions et influences politiques ou corporatives, ils jugent nécessaire de former des experts et de développer l'analyse coûts/bénéfices (critères de rationalité et de rentabilité économique)<sup>15</sup>.

### 3.1.2 Les approches et modèles par étapes (*Stagists Approach*)

Wayne Parsons (1995 : 39) présente différents types d'approches qui tentent d'expliquer le contexte politique de la *policy-making*<sup>16</sup>. Pour les besoins de la présente réflexion – et comme certaines approches ont déjà été abordées (approches pluralistes-élitistes, néo-marxistes) –, cette partie traitera essentiellement de l'approche par étapes, « laquelle voit le processus de la *policy-making* comme une série d'étapes ou de séquences et [est] dérivée des travaux de Lasswell, Simon et Easton, et Almond (*Ibid.*) ». Quant aux approches par sous-systèmes (*networks, communities, etc.*), elles seront traitées dans la deuxième partie de ce chapitre, celle de la présentation de l'*Advocacy Coalition Framework*.

Auparavant, rappelons qu'en analyse de politiques, le modèle de base demeure celui de la boîte noire (*Black Box Model*) de David Easton (1953, 1965). Le gouvernement reçoit des *inputs* de son environnement (demandes, informations, ressources), les transforme en *outputs* ou politiques gouvernementales qui, à leur tour, influencent la société grâce à un processus de

rétroaction. Par la suite, ces politiques conditionnent les demandes subséquentes de la société (voir Parsons : 22-23)<sup>17</sup>.

Plusieurs chercheurs ont élaboré des approches s'articulant autour d'un processus segmenté en stades, étapes ou séquences<sup>18</sup>. Les variantes sont fort nombreuses, allant de trois étapes (Simon, 1947) à près d'une dizaine (Hogwood et Gunn, 1984). On peut cependant les ramener au « cycle de vie de la politique » que sont l'émergence du problème, sa définition, l'identification des alternatives (solutions), l'évaluation des options, la sélection de la meilleure option, l'implantation et l'évaluation (Parsons : 77). Toutefois, les chercheurs ne s'intéressent pas tous également à ces différentes étapes. Certains portent une attention particulière aux conditions d'émergence et aux raisons qui motivent les gouvernements à intervenir ou non sur un problème (Cobb et Elder, 1972), alors que d'autres s'intéressent à la mise en œuvre (Pressman et Wildavsky, 1973, 1984). Attardons-nous maintenant, à titre d'exemple, au modèle proposé par John W. Kingdon, dans *Agendas, Alternatives, and Public Policies* (1984), et qui met particulièrement l'accent sur l'émergence des politiques gouvernementales.

Inspiré du *Garbage Can Model* (Cohen et al., 1972), le modèle de Kingdon tente d'expliquer pourquoi certains « problèmes » sont considérés par les *public officials* et les *policy-makers*, donc pris en charge par les gouvernements, alors que d'autres, tout aussi importants, n'attirent pas leur attention<sup>19</sup>. Pour répondre à cette question et à d'autres<sup>20</sup>, Kingdon récolte des données issues de 23 études de cas et de 257 entrevues réalisées auprès de fonctionnaires, de politiciens et d'autres acteurs non rattachés au gouvernement (*policy activists*) (Parsons : 192). Au terme de son analyse, il propose un modèle original qui rejette le modèle rationnel de prise de décision, lequel soutient qu'un problème est identifié et qu'une solution est élaborée lors d'un processus par étapes (stades ou séquences). Bref, pour Kingdon, la politique découle de la rencontre de trois courants : le *problem stream*, le *policy stream* et le *political stream*<sup>21</sup>. C'est de cette rencontre que résulte l'inscription d'une politique à l'agenda décisionnel du gouvernement.

Dans le modèle qu'il développe, Kingdon reprend celui de « poubelle » (*garbage can*) ou, comme il le qualifie, de *primeval soup* où plusieurs idées sont présentes mais où une seule réussit à se maintenir. L'idée retenue doit correspondre aux valeurs dominantes, faire consensus au sein



de la communauté et répondre aux critères de faisabilité technique. Ce long processus doit se réaliser à l'intérieur d'une période précise (une fenêtre d'opportunité qui ne demeure jamais longtemps ouverte). Enfin, il revient aux « entrepreneurs politiques » (Kingdon, 1984 : 180), fins négociateurs, persévérants et près du pouvoir, de travailler au couplage des trois courants afin que le problème et la solution retenue se transposent à l'agenda gouvernemental. Il convient maintenant de s'attarder aux approches et aux modèles qui ont contribué à une meilleure compréhension du jeu des coalitions dans les études des actions gouvernementales.

### 3.1.3. Les approches et modèles développant l'idée de coalitions

Nous mettrons ici en perspective différents courants d'études qui ont étudié spécifiquement la formation des coalitions. Comme les auteurs consultés reconnaissent généralement trois principaux courants (Hinckley, 1982 ; Wilke *et al.*, 1985<sup>22</sup> ; Bolduc et Lemieux, 1992<sup>23</sup> ; voir aussi V. Lemieux, 1998), il convient de s'attarder essentiellement aux études issues de la théorie des jeux, des études psychosociales et des études politiques. D'ailleurs, dans la présente réflexion, la typologie retenue importe peu, d'autant plus que les distinctions entre ces approches ne sont pas aussi nettement découpées ou fermées les unes aux autres. Au contraire, bien que chacune de ces approches apporte une contribution à l'étude des coalitions, souvent elles se fusionnent à différents endroits et à l'intérieur même de certaines études<sup>24</sup>. En fait, il s'agit surtout de comprendre l'origine de l'étude des coalitions.

Le premier courant est celui de la théorie des jeux. On l'attribue à John Von Neumann et à Oskar Morgenstern qui publient leur *Theory of Games and Economic Behavior* en 1944 (Hinckley, 1982 ; Wilke *et al.*, 1985). La notion centrale de cette théorie est la rationalité<sup>25</sup>. À partir des modèles de jeux théoriques (*zero-sum games*, *n-persons games*, *two-persons games*, etc.), il est possible de prédire quels seront les choix stratégiques, comment les unités (groupes) formeront des coalitions et quelle sera éventuellement la répartition des gains. Comme les participants contrôlent une partie des résultats, ils sont en conflit d'intérêts. La présence de ces conflits est un important facteur qui explique des phénomènes comme la négociation, la coopération ou la formation de coalitions (Wilke *et al.*, 1985 : 31).

Au cours des années 1950 et 1960, plusieurs chercheurs évaluent l'exactitude ou les capacités de prédiction des différents modèles de jeux, dont certains, d'ailleurs, ne concernent pas la formation des coalitions (*two-persons games, games of pure conflict*), alors que d'autres chercheurs s'attardent à un aspect ou à un autre de la théorie des jeux. Par exemple, Caplow (1956), Vinacke et Arkoff (1957) s'intéressent aux coalitions dans la triade, alors que Schelling (1965), Lieberman (1962, 1975), Rapoport (1966), Kahan et Rapoport (1977, 1979) et Adrian et Press (1968) se centrent sur les stratégies et la résolution de conflits, sur les probabilités de succès lors de la formation des coalitions, sur la théorie des jeux de *N-Person* ainsi que sur les coûts liés à la formation des coalitions et le principe de la répartition des gains.

En fait, la théorie des jeux – et plus particulièrement celle du jeu *N-Persons* – a contribué à développer l'idée de coalitions comme explication pour analyser les politiques publiques. Normative plutôt que descriptive (Luce et Raifa, 1957 ; cité par Hinckley, 1982 : 22-23), parce qu'elle peut à la limite suggérer des conduites, cette théorie n'explique pas les comportements des coalitions actuelles. Elle élabore cependant des relations formelles et logiques qui pourraient apparaître lors d'une situation donnée (Hinckley : 42). Essentiellement théorique et certainement pas empirique, elle a comme avantage d'être rigoureuse et logique et d'offrir des solutions et une classification des problèmes politiques selon leurs règles et solutions (*Ibid.* : 42). Hinckley met toutefois en garde ceux qui ont tendance à associer trop facilement la théorie des coalitions à la théorie des jeux. Selon elle, la terminologie n'est pas interchangeable (*Ibid.* : v, 29)<sup>26</sup>.

Le deuxième courant est celui des études psychosociales. Contrairement à la théorie du jeu qui s'identifie à un courant essentiellement théorique, les études psychosociales possèdent un volet empirique important<sup>27</sup>. En effet, en plus de tenter d'expliquer les coalitions, ce courant a aussi porté une attention particulière à l'étude sur le terrain, donc aux coalitions existantes (Hinckley, 1982). Une autre caractéristique de ce courant, comme nous le verrons, est la place consacrée à l'étude de la formation des coalitions (phase pré-coalition).

L'origine de ce courant est attribuable à Georg Simmel (1922, 1950, 1955<sup>28</sup>), à Théodore Caplow (1956, 1968) et à William Gamson (1961a, b, 1964). Par la suite, d'autres chercheurs, tels Chertkoff (1966), Mazur (1968), Leiserson (1969), Axelrod (1970), de Swaan (1970), Komorita

et Chertkoff (1973), ont raffiné les énoncés de leurs prédécesseurs en élaborant différentes théories et modèles qui trouveront des applications en analyse des politiques. Compte-tenu de l'importance de leurs avancées, présentons ici les travaux de Caplow et de Gamson.

En 1956, Théodore Caplow publie dans l'*American Sociological Review* son article « A theory of coalition in the triad ». Sa théorie sera reprise plus tard dans un livre qui fera école : *Deux contre un. Les coalitions dans les triades* (1968, 1984). Pour Caplow, c'est le pouvoir d'un acteur sur les autres qui détermine la formation des coalitions. À l'origine de ses travaux réside une simple idée : « toute interaction sociale est par essence triangulaire et non linéaire » ; l'échange entre deux individus implique toujours un témoin, un contexte, un environnement. Il postule que « les membres d'une triade n'ont pas la même puissance » et que, conséquemment, deux acteurs se coalisent contre un troisième. La coalition choisie par un acteur lui permet de dominer l'autre (Lemieux et Bolduc : 2).

Pour sa part, William A. Gamson publie « A Theory of Coalition formation », également dans l'*American Sociological Review* (1960). Selon Hinckley (1981) et Bolduc et Lemieux (1992), il est le premier à élaborer une théorie relativement complète sur ce sujet. Quatre facteurs, selon Gamson, influencent la formation des coalitions : la distribution des ressources, la part des bénéfices, les préférences stratégiques non utilitaires (idéologie, amitié) et le seuil effectif de décision. Tout comme certains tenants de la théorie des jeux ou ceux qui réalisent des travaux à caractère plus économique<sup>29</sup>, Gamson souligne l'importance des bénéfices espérés dans le processus de formation des coalitions. Mais là où sa théorie diffère et innove, c'est sur le rôle que peut jouer la distribution initiale des ressources et sur l'importance des préférences non utilitaires. Contrairement à d'autres chercheurs qui postulent que ces préférences sont l'élément clé du processus de formation, Gamson attribue à ces préférences un rôle secondaire, car celles-ci n'entrent en ligne de compte que lorsque cela n'entraîne pas de pertes de bénéfices.

La théorie des ressources minimales (*Minimum Resource Theory*<sup>30</sup>) de Gamson, où l'emphase est mise sur la perception des implications des différences des ressources initiales, repose sur la règle de proportionnalité, c'est-à-dire que les bénéfices doivent être proportionnels aux ressources que l'acteur apporte (Wilke *et al* : 122)<sup>31</sup>. Dans cette optique, la maximalisation

des gains est plus importante que l'idéologie dans la formation des coalitions. Mais, à gains égaux, signale-t-il, l'idéologie, l'amitié et les affinités communes sont prises en considération<sup>32</sup>.

Bref, comme nous le verrons, l'ACF porte également un intérêt à la formation des coalitions (étape pré-coalition) dans le sous-système concerné. Il y a d'abord les raisons qui amènent la création d'une première coalition (perception d'un problème, impacts, recherche de ressources et d'appuis, etc.), puis constitution des autres coalitions potentielles. Par exemple, de façon très schématisée et surtout très simplifiée, disons que la coalition A perçoit un problème (crise des finances publiques et impacts potentiels dans le monde des arts et de la culture, par exemple). Elle cherche alors les ressources suffisantes pour identifier les causes et obtenir le support politique. Si elle a du succès, elle identifie la ou les causes et propose une ou des politiques (ou programmes gouvernementaux) pour corriger le problème. Si sa proposition engendre des effets pervers, apparaît alors la coalition B (voir le schéma de l'ACF, Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 46).

Enfin, le troisième courant est celui des études politiques. Dans *Coalition and Politics* (1982), Barbara Hinckley ne consacre que quelques paragraphes aux études (ou modèles) politiques empiriques. Elle signale d'ailleurs que l'étude des coalitions, dans ce courant, est « least equal to that of the other approaches [c'est-à-dire la théorie des jeux et le courant des études psychosociales] in suggesting future coalition research ». Dans l'ouvrage dirigé par Henk A. M. Wilke, *Coalition Formation* (1985), on ne retrouve pas de chapitre équivalent à ceux consacrés à la théorie des jeux et au courant des études psychosociales. Même Abraham de Swaan (voir Wilke *et al.*, 1985) traite essentiellement des travaux de Neumann et Morgenstern, Gamson, Luce et Raiffa, tous des chercheurs identifiés à la théorie des jeux ou au courant des études psychosociales. On peut également faire les mêmes constats à partir de l'étude de Nathalie Bolduc et de Vincent Lemieux (1992 ; voir aussi V. Lemieux, 1998) ou de l'ouvrage de Sabatier et de Jenkins-Smith (*Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, 1993)<sup>33</sup>. Ces exemples témoignent de la difficulté qu'éprouve ce champ à faire émerger des modèles consacrés tout d'abord aux coalitions.

La plupart des recherches sur les coalitions issues du courant des études politiques tentent d'expliquer un phénomène politique. Elles reflètent généralement la science politique empirique,

incluant des études descriptives de cas et des analyses soignées ou présentant des études quantitatives sophistiquées (Hinckley : 32). Les exemples classiques des études de comportement de coalitions sont les coalitions électorales, gouvernementales et interétatique (voir Hinckley, 1982<sup>34</sup> ; V. Lemieux, 1998). Mais très peu de modèles d'une ampleur équivalente à ceux issus de la théorie des jeux ou des études psychosociales ont émergé du courant des études politiques.

Chose certaine, trois noms sont particulièrement à retenir : William Riker (1962), à qui l'on attribue la « paternité » du courant des études politiques, R. Axelrod (1970) et Abraham de Swaan (1970). Tout comme dans le courant des études psychosociales, plusieurs chercheurs issus de la science politique, mais aussi d'autres disciplines, apporteront leur contribution aux modèles déjà existants en les confrontant et en les complexifiant. Soulignons notamment les auteurs cités par Bolduc et Lemieux : Axelrod, Leiserson, Groennings, Ward, Lalman et Neuman, ainsi que Laver et Schofield. L'*Advocacy Coalition Framework (ACF)* de Sabatier et Jenkins-Smith constitue, croyons-nous, une exception, même si ce modèle est présenté par les auteurs comme une « approche alternative du processus politique (1993 : 4) ».

En présentant un nouveau modèle théorique sur les coalitions, William Riker prend ses distances non seulement des chercheurs des études psychosociales<sup>35</sup>, mais également de ceux de la science politique. Sa définition de l'activité de coalition diffère : « [...] the central activity of politics is decision-making ; decision are made either by individuals or by the quasi-mechanical or conscious processes of groups ; and decision made by the conscious actions of groups are made through the process of coalition formation (cité par Hinckley : 8) »<sup>36</sup>.

En 1962, Riker publie *The Theory of Political Coalitions*. Sa théorie repose sur le principe de la taille de la coalition, la *Size Principle Theory* (ou *Minimum Size Principle*). Il postule que tout acteur rationnel vise à créer la plus petite coalition possible, car sa part de bénéfices sera d'autant plus grande. Ainsi donc, comme William Gamson, « Riker établit un lien entre la puissance relative des membres de la coalition et la distribution des bénéfices entre les membres de celle-ci (Bolduc et Lemieux, 1992 : 4) » et il attache une grande importance aux bénéfices qu'un acteur peut en retirer.

Regardons maintenant quelques travaux de M. A. Leiserson, de R. Axelrod et d'Abraham de Swaan, qui ont tenu compte de la variable « idéologie » dans la formation des coalitions politiques<sup>37</sup>. Le modèle du *Minimal Range* repose sur des travaux de Leiserson (1969) et d'Axelrod (1970) qui suggèrent que la similarité politique (orientations et idéologie) qui résulte de l'interaction devrait faciliter la formation d'une coalition (Wilke *et al* : 125). Leiserson précise que cette proximité ne doit pas entraîner de coûts. Si c'est le cas, cette variable peut être mise de côté (en accord avec Gamson). À ses yeux, l'idéologie perdrait de l'influence comme facteur explicatif. Il souligne également que « plus le nombre d'acteurs est réduit, plus il apparaît facile d'en arriver à un accord entre eux (Bolduc et Lemieux, 1992 : 6) ». D'autre part, R. Axelrod propose sa *Minimal Collected Winning Theory*. Il postule que la coalition la plus probable est celle qui regroupera les acteurs les plus près idéologiquement. Moins il y a de distance entre les partis, moins les négociations sont difficiles ; plus il y a de l'harmonie sur le plan idéologique, moins il y a de possibilités de conflits internes. Bref, tout comme Leiserson, l'idéologie influence grandement la formation des coalitions.

Par ailleurs, même s'il reconnaît certains succès au *Minimal Range*<sup>38</sup>, Abraham de Swaan estime que les imperfections majeures de ce modèle proposé par Leiserson et Axelrod résident dans cette incapacité d'expliquer « the occurrence of coalitions larger than necessary to win, too large to satisfy the minimum distance and maximum individual payoff requirements (de Swaan, 1970 : 417) ». C'est ce qu'il souhaite faire en élaborant son modèle. Il présente donc « An Empirical Model of Coalition Formation as an N-Person Game of Policy Distance Minimization ».

Tout comme ses collègues, de Swaan s'attarde à la formation des coalitions et non à leur maintien. Son modèle, dit-il, génère « a set of "predicted" coalitions that is tested against actual data on cabinet formation in some Western multiparty systems (De Swaan : 424) » ; il donne priorité aux effets de la distance idéologique. Selon lui, ce ne sont pas seulement les ressources des acteurs qui permettent les alliances, mais c'est aussi la distance idéologique qui les sépare. Les acteurs choisissent une coalition qui adopte les politiques semblables à leur vision des choses (*Ibid.*). Wilke abonde dans le même sens : le processus de coalition est mieux expliqué par les

similarités d'attitudes que par les différences dans les ressources des joueurs (Wilke *et al.* : 144).

#### 3.1.4. Quelques critiques et mises en garde

Au terme de cette revue des écrits, il convient de retenir certaines critiques et mises en garde formulées à l'égard de ces théories, approches et modèles que nous avons présentés. Tout d'abord, malgré la popularité des approches du *Welfare Economics*, du *Public Choice* et des théories dérivées de la rationalité administrative et des courants marxistes et néo-marxistes, elles sont loin de faire l'unanimité. L'expansion des applications des sciences économiques a provoqué chez plusieurs chercheurs des sciences sociales (Radnitzky & Bernholz, 1987 ; McCall, 1994), et même chez les économistes (Boulding, 1969 ; cité par Meny et Thoenig, 1989 : 67), un scepticisme croissant quant à la solidité et à la justesse de l'approche rationnelle à l'analyse de politiques. Plusieurs critiques ont en fait été formulées à l'endroit des théories et approches pluralistes et rationalistes (Boyd, 1988, 1991 ; Dror, 1986 ; Stone, 1988 ; Majone, 1989 ; cités par Mawhinney, 1993b : 21-24).

Par exemple, on a souvent reproché aux théoriciens du *Public Choice* – peut-être de façon « excessive » selon Meny et Thoenig (1989 : 73) – ce retour au « Tout-Marché ». Ostrom réfuta d'ailleurs cette critique dès 1974 en affirmant que la « préoccupation de la théorie du *Public Choice* n'est pas le marché mais les modes de décision publique et, par conséquent, les choix collectifs (*Ibid.* : 73) ». Une deuxième critique concerne la préférence des *public choicers* pour des organisations ou structures décentralisées, spécialisées et de petite taille – « Small is beautiful » (Ostrom, Tiebout, Warren, 1961). Elles ne seraient pas, selon Meny et Thoenig (*Ibid.* : 75), « une garantie systématique » de démocratie et d'efficacité. Enfin, un dernier type de critique mentionne que le postulat de l'homme rationnel souffre de sérieux biais. Comment traiter les questions éthiques et morales ? Que faire des dimensions cognitives : rôle des idées, des valeurs et des systèmes de croyances ? Comment ne pas tenir compte de valeurs plus personnelles comme l'honnêteté et la bonne foi ? (Hirschman, 1984 : 104-105 ; cité par Meny et Thoenig, 1989 : 76).

Bref, bien que les théories abordées jusqu'ici soient d'un intérêt certain, il n'en demeure pas moins qu'elles deviennent particulièrement gênantes, pour ne pas dire contraignantes, lorsqu'elles

sont transposées à l'analyse des politiques publiques. S'identifier à l'école du *Public Choice*, se définir comme néo-marxiste ou adhérer aux thèses du nouveau libéralisme implique, dès le départ, une justification de la pertinence de l'une ou l'autre approche par des stratégies et des études empiriques (Meny et Thoenig).

Howlett et Ramesh vont également dans le même sens lorsqu'ils signalent que les théories déductives (*Public Choice*, marxisme et néo-institutionnalisme) sont des construits intellectuels auxquels on tente d'ajuster la réalité, alors que les théories inductives (corporatisme<sup>39</sup> ou pluralisme) ne peuvent être déclarées généralisables (Howlett et Ramesh, 1995 : 40-41). Pour contrer ces effets pervers, ces chercheurs suggèrent une science politique en perpétuelle construction et orientée essentiellement sur l'empirisme :

on ne peut faire progresser la science politique simplement en utilisant une construction théorique générale déjà existante, qu'elle soit de nature déductive ou inductive. Ce qu'il faut, [...] c'est un cadre analytique qui permet de considérer toute [l']étendue des facteurs influençant l'ordre public et qui permet la mise à l'essai des hypothèses au moyen d'une analyse empirique de cette réalité que les analystes tentent de décrire et de comprendre (traduit de Howlett et Ramesh, 1995 : 41).

Par ailleurs, malgré les qualités indéniables des approches s'articulant autour du processus segmenté en stades ou séquences<sup>40</sup>, certains chercheurs ont souligné le fait qu'elles créent « une vue artificielle de la *policy-making* » (Stone, 1989 ; Lindblom et Woodhouse, 1993 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 ; cités par Parsons, 1995 : 79). Dans leur ouvrage publié en 1993, Sabatier et Jenkins-Smith font six critiques majeures à cette approche heuristique. Ainsi, elle n'explique nullement comment la politique se déplace d'une étape à l'autre ; de plus, selon les auteurs, elle ne peut être testée sur une base empirique ; cette approche présente la *policy-making* comme essentiellement de niveau « top-down », contribuant ainsi à sous-estimer le « street-level » ou les autres acteurs ; la « notion de cycle politique » ignore le monde réel de la *policy-making* et sous-estime les niveaux multiples de gouvernement et les cycles d'interaction (*interacting cycles*) ; elle ne présente pas une vue intégrée de l'analyse du processus politique et de l'apport de la connaissance, de l'information et de la recherche utilisée lors du processus politique ; enfin, elle n'accorde pas une juste place à la phase d'évaluation (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 1-4 ; voir aussi Parsons : 79-80).



Enfin, en présentant les différents modèles qui développent l'idée de coalition, en les comparant les uns aux autres et en signalant certains travaux, nous avons voulu faire ressortir leur originalité et leur valeur pour l'analyse des politiques publiques. Il convient maintenant de présenter ici quelques limites ou mises en garde signalées par certains auteurs.

Tout d'abord, rappelons que la théorie des jeux apparaît très théorique et absolument pas empirique. Son objectif premier, selon Hinckley (1982 : 40), n'est pas de tester les hypothèses du jeu dans le monde réel jusqu'à ce qu'elles soient confirmées ou infirmées. Le problème majeur demeure donc son utilité pour l'analyse des politiques publiques<sup>41</sup>. Plusieurs politologues ont tenté de contourner ce problème en réalisant des travaux empiriques, incluant de nombreux exemples descriptifs. Ainsi, dans son ouvrage sur la théorie du principe de la taille, Riker consacre la moitié de son livre à des exemples tirés de l'histoire américaine, de partis politiques et de coalitions législatives. Mais un autre problème persiste et il tient à la question de « communicabilité ». Les énoncés mathématiques de la théorie des jeux peuvent en décourager plus d'un et n'enthousiasment qu'un petit nombre de chercheurs rompus au langage mathématique. Par contre, utilisée avec d'autres techniques (analyses statistiques, études de cas, analyses comparatives), elle offre une certaine logique et une certaine rigueur dans l'analyse des problèmes politiques.

Les modèles issus du courant des études psychosociales et, dans une moindre mesure, de celui de la théorie des jeux, ont connu de nombreuses expérimentations. Un sérieux effet dissuasif au travail expérimental semble cependant reposer sur la question du caractère unique des rôles et des enjeux politiques. Si les acteurs politiques et leur environnement sont inhabituels, souvent uniques par définition, et si ce caractère unique est supposé affecter les résultats, seule l'étude directe est appropriée. En fait, les situations créées en laboratoire sont artificielles. Elles tiennent compte parfois de si peu de variables qu'on est en droit de se demander quelle en est la pertinence. La réalité est assurément beaucoup plus imposante et la complexité de la vie politique est certainement toute autre. Le monde n'est certes pas partagé dans des catégories et prêt pour les analyses. La généralisation consécutive aux expérimentations risque donc de poser problème.

Par ailleurs, la question de la validation demeure : les sujets de laboratoire sont placés dans des situations artificielles, ce qui n'équivaut pas à l'environnement naturel. Plusieurs phénomènes

de distorsion sont à prendre en considération : le jugement du chercheur, les conditions d'expérimentation, le désir des sujets de contribuer au plein succès de l'expérience en aidant à valider les hypothèses expérimentales, etc. En fait, pour être couronnée de succès, une expérimentation doit être capable de « réplication » : mêmes procédures, pour les mêmes sortes de sujets et produisant les mêmes résultats.

Enfin, comme nous l'avons démontré, les études politiques en ce domaine ne constitue pas réellement un courant homogène. Par exemple, Riker applique la théorie des jeux au domaine politique. Axelrod, de Swaan et Groennings, ainsi que Leiserson dans une moindre mesure, affirment que le facteur idéologique se révèle d'une importance capitale dans la formation des coalitions. D'autre part, comme le signalent Bolduc et Lemieux (1992 : 18), malgré l'intérêt qu'a pu susciter l'idée de coalitions au sein du courant des études politiques, « celui-ci fut moins développé que le courant des études psychosociales ». Mais tout comme ce dernier, le courant des études politiques tente d'expliquer comment agissent les acteurs dans un monde qui se transforme ; il cherche aussi à comprendre comment ces coalitions naissent, mais surtout évoluent. Enfin, contrairement au courant des études psychosociales, les objets étudiés par ce courant relèvent quasi exclusivement de la science politique : liens entre les coalitions gouvernementales, types de coalitions gouvernementales, rapports entre l'identité idéologique, formation des coalitions, conduite des élus.

### **3.2. L'*Advocacy Coalition Framework* (ACF)**

Dans cette deuxième partie, qui constitue le cœur du présent chapitre, notre objectif est de présenter l'*Advocacy Coalition Framework* et de souligner comment cette approche peut contribuer à une meilleure compréhension de l'intervention de l'État québécois en matière de culture depuis les années 1960. Nous verrons également comment l'*ACF* peut concourir à expliquer diverses activités gouvernementales ainsi que le rôle, les valeurs et les intérêts des différents acteurs politiques. Déjà, à la fin du premier chapitre, les trois grandes séries de questions témoignaient de nos préoccupations de recherche en matière de culture et de politiques culturelles. Il convient maintenant d'arrimer nos préoccupations à un cadre d'analyse, celui des « coalitions plaidantes », élaboré par Paul A. Sabatier et ses collègues.

Plusieurs hypothèses de recherche découlent de l'*ACF*. Notre but n'est pas de tester toutes ces hypothèses, mais plutôt d'utiliser celles qui nous semblent les plus appropriées pour comprendre l'évolution des interventions du gouvernement du Québec en matière de culture et, plus particulièrement, la *Politique culturelle* de 1992 qui modifia la mission du ministère (MAC) et créa le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

La présentation de l'*ACF* se divise en six parties. Après avoir exposé sa genèse, ou l'origine de l'idée chez Sabatier et Jenkins-Smith, nous démontrons l'originalité et/ou la complémentarité de ce modèle avec d'autres théories, approches et concepts théoriques dans l'étude des politiques publiques. Cette présentation s'attarde ensuite aux cinq prémisses fondamentales qui ont motivé notre choix pour ce cadre d'analyse. Suit la présentation du modèle, de ses hypothèses et de ses différentes composantes. Puis, sont abordées les principales critiques formulées à son endroit pour conclure en arrimant les quatre hypothèses retenues de l'*ACF* à nos préoccupations de recherche.

### 3.2.1. La genèse de l'*ACF*

D'abord présenté dans sa version initiale par Paul A. Sabatier lors d'un séminaire de recherche à l'université de Bielefeld, en Allemagne, en 1981-1982, le modèle de l'*ACF* se précise avec la publication de deux articles, en 1987 et en 1988. Cherchant une alternative aux étapes heuristiques popularisées par Jones (1970), Anderson (1975) et Peters (1986) qui dominent les études politiques (paradigme dominant) (Sabatier, 1991 : 147 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 2), Sabatier souhaite intégrer les meilleures caractéristiques des approches *top-down* et *bottom-up*<sup>42</sup>, tout en reconnaissant un rôle plus important à « l'information technique » dans les théories du processus politique (Sabatier, 1986a ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 2 ; Sabatier et Schlager, 2000 : 227-229).

Sabatier et Jenkins-Smith se rencontrent en 1985. Prenant conscience de leurs préoccupations communes, notamment en ce qui a trait au rôle de l'information scientifique dans la politique publique (Sabatier, 1978 ; Jenkins-Smith, 1988), ils amorcent alors une collaboration qui aboutira finalement à l'*Advocacy Coalition Framework*. En 1988, ils signent un premier article, « Policy Change and Policy-Oriented Learning » puis, en 1993, ils publient *Policy Change*

*and Learning. An Advocacy Coalition Approach*. Par la suite, ils développent une stratégie qui convie les étudiants et les chercheurs à critiquer l'ACF à partir de divers domaines politiques : environnement, énergie, transport, etc. (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 2). Enfin, dans « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment » publié dans *Theories of the Policy Process* (Westview Press, 1999), ces chercheurs apportent différentes précisions et modifications à leur cadre d'analyse, dont l'ajout d'une nouvelle composante : « le degré de consensus nécessaire pour un changement politique majeur » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999). Bref, depuis 1988, plusieurs amendements ont été apportés à l'ACF ; la présentation qui suit en tient compte (point 3.2.3.)<sup>43</sup>.

Entre-temps, Sabatier et certains de ses collègues (voir les chapitres et articles co-signés avec Hank Jenkins-Smith, en 1993 et en 1999, et avec Edella Schlager, en 2000) tentent de démontrer que l'ACF satisfait aux critères scientifiques en ce qui a trait à sa méthodologie, à ses hypothèses explicites, à ses propositions empiriquement falsifiables et à son programme de développement. Le plus récent article de Sabatier, écrit en collaboration avec Schlager, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines » (*Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, avril 2000 : 209-234), tente de démontrer, en comparaison à d'autres modèles théoriques, que « les auteurs de l'ACF se sont clairement efforcés de satisfaire le critère scientifique, à la fois en proposant des définitions et une argumentation suffisamment claires pour formuler des hypothèses falsifiables et en développant des méthodes pour mesurer systématiquement le contenu des systèmes de croyances (Sabatier et Schlager, 2000 : 228) ».

Pour l'instant, retenons que l'ACF s'attarde fondamentalement à l'aspect central du processus politique, que ce soit au niveau de l'émergence des problèmes (généralement au-delà d'une décennie), leur élaboration et leur adoption en politiques publiques, leur mise en œuvre sous forme de programmes réalisables (*policy outputs*) et leurs impacts dans l'environnement (*policy impacts*). Ce cadre d'analyse, qui tient compte des déterminants se situant à l'extérieur (le contexte et son évolution) comme à l'intérieur du processus de prise de décision (les rapports entre les coalitions), tente d'expliquer les variations rencontrées lors du cheminement de la politique publique étudiée.

### 3.2.2. L'originalité de l'ACF

Comme le rappellent Sabatier et Jenkins-Smith dans l'introduction de leur ouvrage de 1993, une littérature importante s'est développée dans le domaine de l'analyse des politiques publiques depuis les années 1970. Cette littérature constitue, selon eux, une des formes d'information technique relativement importante pour les personnes qui conçoivent les politiques et programmes publics (*public-policy makers*). Des découvertes majeures, issues de plusieurs recherches en ce domaine, sont à la base de l'approche alternative que ces deux chercheurs proposent.

Sabatier et Jenkins-Smith rappellent tout d'abord que des différences culturelles importantes entravent généralement l'interaction entre les chercheurs, les politiciens et les fonctionnaires (*governmental officials*) (Dunn, 1980, Webber, 1983, Sabatier, 1984). Par contre, parce qu'elles ont souvent une fonction « éclairante » (Caplan *et al.*, 1975, Weiss, 1977), les analyses de politiques publiques peuvent influencer des décisions gouvernementales spécifiques. Elles sont toutefois généralement utilisées pour des raisons secondaires : par exemple, augmenter la crédibilité organisationnelle, « occuper le terrain » ou retarder des décisions indésirables (Rein et White, 1977, Jenkins-Smith et Weimer, 1985). Enfin, si les chercheurs et les analystes souhaitent avoir un impact significatif sur la politique, ils doivent abandonner ce rôle de « technicien neutre » pour adopter celui de défenseur (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 4 ; 1999 : 118).

Bref, en intégrant ces découvertes majeures, Sabatier et Jenkins-Smith élaborent leur approche qui, comme nous le verrons, se distancie de la théorie alors dominante du processus politique – celle proposant l'approche par étapes (*stages framework*) des Jones (1970), Anderson (1979) et nombre d'autres<sup>44</sup>. Dans cette optique, ils proposent une approche qui met l'accent sur l'interaction entre les coalitions plaidantes dans les débats sur les politiques publiques et ils s'attardent tout particulièrement au processus résultant du changement dans les croyances et les actions des acteurs. Élaboré dans le but de comprendre la complexité des sous-systèmes (ou domaines des politiques concernées) et pour contribuer à l'analyse des dynamiques politiques, l'ACF s'apparente, dans certains cas, ou se distancie, dans d'autres, de certaines approches et concepts théoriques élaborés et défendus par d'autres chercheurs.

### 3.2.2.1. L'ACF vs différentes approches théoriques<sup>45</sup>

L'ACF, comme le soulignent Sabatier et Jenkins-Smith, ne tient pas vraiment compte de l'approche de Theodore Lowi (1964, 1972), notamment en ce qui a trait au « fundamental tenet of this approach, namely, that the policy process differs substantially in distributive, regulatory and redistributive arenas (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 36) ». Reconnaissant que de telles différences peuvent exister, ils les considèrent cependant comme secondaires. La théorie d'État (Skocpol, 1979 ; Skowronek, 1982) leur apparaît également « douteuse » dans des pays où se retrouve une diversité d'intérêts et de valeurs représentés par une variété d'institutions et des paliers de gouvernement. Bien plus, soulignent-ils, cette théorie peut souvent être « trompeuse » dans des pays qui, comme la France, apparaissent centralisés (1993 : 37). Bref, si ces approches leur semblent « secondaires », « douteuses » ou « trompeuses », d'autres, par contre, leur paraissent plus prometteuses.

Ainsi, Sabatier et Jenkins-Smith reconnaissent les forces de l'approche des systèmes ouverts (*Funnel of Causality*), associée à Richard Hofferberg (1974). Cette approche insiste sur la nécessité de délimiter les conditions géographiques et historiques, de connaître l'importance de l'environnement socio-économique et de considérer le comportement politique des masses, des institutions gouvernementales et des élites (Sabatier, 1991 : 150). L'ACF diffère toutefois de ce modèle « en distinguant le sous-système de la politique du système politique élargi, en insistant sur l'apprentissage dans les politiques publiques (*policy-oriented learning*) et les pressions des relations intergouvernementales (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 37) ».

En ce qui a trait à l'approche du choix institutionnel rationnel de Kiser et Ostrom (1982 ; voir aussi Ostrom, 1990 ; Chubb et Moe, 1990), cette approche accorde un rôle central à la décision humaine. Mais, comme l'explique E. Ostrom, « cette conception générale de l'action rationnelle fait porter l'essentiel de l'explication sur les variables de situation », comme les conflits politiques, les règles institutionnelles, le contexte socio-économique, les contraintes et l'influence de l'environnement, « plutôt que sur des hypothèses concernant le processus de calcul interne » ou cognitif, comme les idées centrales d'une politique (Ostrom, 1990 : 193 ; cité par Sabatier et Schlager, 2000 : 214-218) ». L'ACF « est d'accord avec ces études qui affirment que

les règles institutionnelles affectent le comportement individuel. Mais, l'ACF va au-delà en considérant ces règles comme les produits des stratégies des coalitions plaidantes au cours du temps (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 37) ». Les chercheurs tiennent également compte des instruments de direction des règles institutionnelles qui incluent les changements dans les budgets et le personnel. Bref, cette approche des choix rationnels des acteurs est un « super cadre », selon Sabatier (1991 : 152), mais le rôle de « l'information politique y est particulièrement négligé ». Il s'agit selon lui d'une démarche relativement lourde pour négocier (*dealing*) avec la multitude d'institutions dans la communauté politique.

L'ACF est aussi d'accord avec la théorie pluraliste de Truman qui insiste sur l'importance de la compétition entre les groupes d'intérêt au sein des institutions gouvernementales. Mais les coalitions plaidantes, telles que proposées par Sabatier et ses collègues, ne sont pas de « simples constellations de groupes d'intérêt ; leurs membres incluent aussi des législateurs, des fonctionnaires, des chercheurs et des journalistes (1993 : 37) ». Par contre, « l'ACF rejette complètement l'hypothèse naïve de Truman que tous les intérêts latents devraient être effectivement représentés (Sabatier, 1992 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 37) ». Ils croient d'autre part en l'importance de l'apprentissage dans les politiques publiques (*policy-oriented learning*) et des systèmes de croyances hiérarchisés, des concepts « complètement négligés » par Truman, selon eux.

Enfin, comme nous l'avons vu, l'approche des courants politiques de Kingdon (1984) est particulièrement intéressante en ce qui a trait au processus d'émergence et d'une partie du processus de formulation des politiques publiques. Kingdon est également, selon Sabatier et Jenkins-Smith (1993 : 37 ; voir aussi Sabatier et Schlager, 2000 : 224-225), un des chercheurs à s'attarder « sérieusement » aux rôles des idées et à les analyser. Rappelons que la *policy making* peut être conceptualisée, selon Kingdon, à travers trois courants largement distincts (le *problem stream*, le *policy stream* et le *political stream*). Selon Sabatier et Jenkins-Smith, l'ACF « views the “analytical” stream as much more integrated with the “political” stream than does Kingdon ; it deals with the entire policy process, not just agenda setting and policy formulation ; and its tries to relate Kingdon's “windows of opportunity” for major policy change to specific types of

changes in events exogenous to the policy subsystem (1993 : 37) ».

L'approche de Kingdon incorpore également une large vue de la communauté politique et accorde un rôle prédominant à l'information politique<sup>46</sup>. Cela va au-delà de l'institutionnalisme rigide dans lequel plusieurs politologues se confinent, selon Sabatier. Cependant, l'ACF s'oppose aux vues de Kingdon quant au rôle des analystes politiques et des chercheurs. Pour Kingdon, ils sont « apolitiques », négligeant ainsi le rôle de « advocacy analysis and putting too much distance between the “policy” and the political streams (Sabatier, 1991 : 151) », alors que, pour Sabatier et Jenkins-Smith, les analyses, les idées et l'information sont des parties fondamentales du « policy stream » et une force majeure de changement (Parsons, 1995 : 195). Enfin, selon Sabatier, il faut accorder une plus grande attention aux bureaucraties et aux tribunaux lors de l'implantation de réformes et reconnaître la dimension intergouvernementale lors des phases de formulation et d'implantation (Sabatier, 1991 : 151).

### 3.2.2.2. L'ACF vs différents concepts théoriques<sup>47</sup>

Il convient maintenant de présenter certains concepts rencontrés au fil de nos lectures et d'expliquer ce qui les distingue ou ce qui les rapproche de ceux de l'*Advocacy Coalition*. Il s'agit notamment des concepts de « référentiel », de « réseau thématique » (*issue network*), de « réseau de politique publique » ou « d'action publique » (*policy network*), de « communauté de politique publique » (*policy community*), de « communauté épistémique » et de « communauté politique intergouvernementale ».

Le concept de référentiel (ou « construction du sens dans les politiques publiques ») origine des travaux de Lucien Nizard (*Planification et société*, 1974) et de Yves Barel (*La reproduction sociale*, 1973) ainsi que de débats issus de l'approche marxiste et des tenants de la théorie des organisations au cours des années 1960-1970 (voir Jobert, 1995 : 13-17 ; Muller, 1995 : 153-157). Développé par Pierre Muller et ses collègues (Jobert et Muller, 1987 ; Muller, 1995 ; Faure et al, 1995 ; Smith, 1995a,b ; Muller et Surel, 1998) :

Ce cadre concerne les sociétés modernes et industrielles caractérisées par une forte division du travail produisant des sous-systèmes (*secteurs*) de politiques publiques relativement autonomes. Dans ces sociétés, il existe un besoin de développer des systèmes d'idées qui



donneront un sens et qui serviront de guides à l'action publique au sein du sous-système (*secteur*) comme dans les relations entre le sous-système et la société tout entière. C'est le référentiel qui exerce cette fonction (Sabatier et Schlager, 2000 : 223).

Selon Muller, les composantes du référentiel se répartissent entre quatre niveaux de perception du monde : les valeurs (fondamentales), les normes (perceptions des problèmes les plus sérieux en rapport avec ces valeurs), les algorithmes (relations causales pertinentes) et les images (favorables)<sup>48</sup>. Ainsi défini, le référentiel est donc un « espace de sens qui donne à voir le monde » (Muller, 1995 : 159). Le référentiel est également inséparable de la notion de médiateur ou de celles d'*advocat* et de *broker* de l'*ACF* puisque, selon Muller, le médiateur est l'acteur, le groupe ou l'individu qui produit le référentiel, « la vérité du moment » (*Ibid* : 161). « Les médiateurs ont donc à la fois une fonction cognitive (ils aident à comprendre le monde) et une fonction normative (ils définissent les critères qui permettent d'agir sur le monde, c'est-à-dire les objectifs des différentes politiques) (Muller, 1995 : 161-164 ; cité par Sabatier et Schlager, 2000 : 223) ». Pour Muller, il faut voir la médiation comme « la construction d'un rapport au monde ». Le référentiel tient aussi compte de notions comme celle d'« arène des politiques » (espace de négociation) et de « forum des politiques publiques » (débat des politiques publiques), des notions également présentes dans l'*ACF* par cette idée de forums professionnels ou *fora*. Bref, si le concept de référentiel est « assez similaire avec le concept du système de croyances de l'*Advocacy Coalition Framework* » parce qu'englobant des histoires causales, des valeurs fondamentales et insistant sur le rôle de l'identité dans le système de croyances, il demeure, selon Sabatier et Schlager (2000 : 224), que « les discussions théoriques sont quasiment silencieuses sur le rôle des arrangements institutionnels, des conditions socio-économiques, de la culture politique, etc. dans le développement et le contenu des *référentiels* ».

Pour sa part, le concept de « réseau thématique » (*issue network*) est attribuable aux travaux de H. Heclo (1969)<sup>49</sup>. Dans les années 1970, dans sa défense du pluralisme contre les attaques des modèles de gouvernement de niveau intermédiaire, Heclo insiste sur l'importance des réseaux thématiques. La définition suivante, proposée par McFarland (1987 : 46) qui conceptualise un tel réseau d'après l'utilisation faite par Heclo, laisse transparaître une forte similitude avec la définition de coalition plaidante, telle que proposée par Sabatier et Jenkins-Smith :

un réseau de communications de tous les acteurs intéressés par l'action politique dans un domaine, ce qui inclut les autorités gouvernementales, les législateurs, les hommes d'affaires, les représentants des groupes de pression et même les universitaires et les journalistes. Un tel réseau n'est évidemment pas un triangle de fer. S'il est vivant, il voit se transmettre des critiques sur la politique en cours et naître des idées porteuses de nouvelles initiatives politiques (cité par Rhodes et Marsh, dans Le Galès *et al.*, 1995 : 39).

L'idée – et non pas le terme selon Rhodes et Marsh – de « réseau d'action publique » (*policy network*) « est apparue, dans son sens actuel, aux États-Unis dans les années 1950 et 1960. Dans son usage américain, on mettait l'accent sur des contacts régularisés entre les individus, venant des groupes d'intérêt, des administrations et du gouvernement, ce qui, en effet, fournissait la base d'un gouvernement de niveau intermédiaire (*sub-government*) (Rhodes et Marsh, 1995 : 37) ». D'autres chercheurs, tels Truman (1951), Heclo et Wildavsky (1974), Richardson et Jordan (1979)<sup>50</sup>, ont eu une grande influence sur cette approche. Leurs travaux mettent l'accent sur les dimensions horizontales de la coordination de l'action publique et s'attardent aux arrangements informels et aux problèmes de gouvernance.

Le concept, selon Rhodes et Marsh, « peut être utilisé conjointement avec les différents modèles de la distribution des pouvoirs, comme avec les différentes théories de l'État. Cette diversité démontre clairement que le concept est un méso-concept qui peut aider à classer les modes de relations entre les groupes d'intérêt et les gouvernements (Rhodes et Marsh, 1995 : 67)<sup>51</sup> ». Selon Le Galès, dans leur « acception la plus courante », les réseaux d'action publique peuvent être définis ainsi :

dans un environnement complexe, les réseaux sont le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent alors un rôle déterminant dans la mise sur l'agenda, la décision et la mise en place de l'action publique (Le Galès *et al.*, 1995 : 14).

Quant au concept de « communauté de politique publique » (*policy community*), il semble plus restreint que celui de réseau d'action publique. Il est d'ailleurs compris différemment selon que l'on utilise le modèle de Rhodes (1981, 1986) sur les relations du gouvernement central et du gouvernement local<sup>52</sup>, celui de Wilks et Wright (1987) sur les relations gouvernement-

industrie<sup>53</sup>, ou la typologie de Rhodes et Marsh (1990, 1992, 1994)<sup>54</sup>. Chacun de ces auteurs souligne des distinctions importantes entre communauté de politique publique et réseau d'action publique. Il ne s'agit pas des seules typologies proposées<sup>55</sup>. Par contre, si, comme nous l'avons vu, plusieurs chercheurs ont identifié l'existence de réseaux d'action publique influençant les résultats politiques, mentionnons que peu d'entre eux semblent noter l'existence de communautés de politique publique. Rhodes et Marsh ne signalent que deux études britanniques, celle de Smith (1992) dans le domaine de l'agriculture<sup>56</sup> et celle de Saward (1992) dans celui du nucléaire<sup>57</sup>.

La « communauté politique » (*policy community*), ce sont les forums ou arènes « où se construisent les normes des échanges politiques qui forment la trame de l'action publique » (Jobert, 1995 : 21). L'enjeu « n'est pas le savoir scientifique ou le pouvoir politique », mais plutôt l'élaboration d'un consensus permettant de réguler des interactions du réseau de politique publique, lequel comporte de multiples acteurs : bureaucrates, professionnels, acteurs économiques, etc. (*Ibid.*). On est très près ici du concept de « communauté épistémique » ou du *professional fora* de Sabatier et Jenkins-Smith.

En effet, la communauté épistémique, selon Jeremy Richardson (dans Le Galès *et al.*, 1995 : 179-190), est un forum des groupes d'acteurs politiques. Ce forum est une structure institutionnalisée dont les décideurs politiques cherchent souvent à obtenir l'appui. Selon ce chercheur, les communautés épistémiques sont « par nature fondées sur la connaissance (ou du moins apparaissent comme telles) (*Ibid.* : 182) ». Elles jouent un rôle fondamental dans la fourniture des idées et des informations et peuvent influencer sur les intérêts de l'État. Les membres « partagent des compréhensions intersubjectives, une manière de connaître et de raisonner, construisent un projet politique fondé sur les mêmes valeurs, partagent les mêmes convictions causales, utilisent les mêmes pratiques discursives et s'engagent dans la mise en pratique et la même production des informations (Haas, 1992 ; cité par Richardson, dans Le Galès *et al.*, 1995 : 183). Les décideurs politiques demandent leur avis et leur délèguent souvent des responsabilités. Il y a ici des rapprochements certains avec les *professional fora* de Sabatier et Jenkins-Smith.

Ces derniers soulignent l'importance des forums qui réunissent des groupes d'acteurs politiques. Ces forums sont d'ailleurs « assez prestigieux » pour que les représentants des

différentes coalitions y participent. Généralement dominés par des normes professionnelles (Sabatier, 1988 : 156), ces structures ont comme rôle de contraindre des professionnels aux systèmes de conviction et de faire primer certaines idées. Selon Sabatier et Jenkins-Smith :

le désir de crédibilité professionnelle et les normes du débat scientifique conduiront à une analyse sérieuse des hypothèses méthodologiques, à l'élimination progressive des affirmations causales les plus improbables et des données non valables et donc probablement, au fil du temps, à une plus grande convergence des points de vue à propos de la nature d'un problème et des conséquences des différentes politiques possibles (traduit par Richardson, dans Le Galès *et al.*, 1995 : 189 ; voir Sabatier et Jenkins-Smith, 1988).

Il est également intéressant de rappeler ici cette réflexion de Wilke qui soutient que, pour certains auteurs, la théorie des jeux est une approche normative (travaux de Luce et Raiffa, 1957) constituée de jugements de valeur et prescrivant des règles et des normes. En soi, la présence des *professional fora* dans l'ACF rencontre assez bien cette idée que l'on se fait d'une approche normative : « that the essential task of a professional forum is to convince "advocacy scientists" that professional norms require the alteration of one or more beliefs important to a coalition (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 36) ». Comme nous le verrons, reconnaissant leur importance, Sabatier et Jenkins-Smith ont élaboré quatre hypothèses relatives au forum professionnel.

En terminant, il convient de souligner les rapprochements possibles entre cette idée de « communauté politique intergouvernementale » et celle de sous-système de l'ACF. Traditionnellement, les chercheurs ont été préoccupés par un simple type d'institution ; avec le temps, le champ séparé et négligé des relations intergouvernementales s'est orienté vers les relations légales et la culture politique. Nombre de recherches ont par ailleurs démontré l'insuffisance de cette orientation restreinte (petits groupes d'institutions). En effet, plusieurs études<sup>58</sup> témoignent de l'importance des agences et de groupes d'intérêt à tous les niveaux de gouvernement dans le développement et l'exécution de politiques (Sabatier, 1991 : 147). Ces travaux démontrent aussi que les chercheurs et les associations professionnelles sont des participants actifs dans la communauté politique.

À la lumière de tous ces écrits, nous croyons que pour comprendre le processus politique il faut s'attarder à la communauté politique intergouvernementale et au sous-système (ou domaine

de la politique publique), lequel inclut, selon l'ACF, les bureaucrates, le personnel législatif, les groupes d'intérêt, les leaders, les chercheurs et les spécialistes. Puis, contrairement à cette orientation traditionnelle – une institution, un niveau de gouvernement – qualifiée par certains d'« inadéquate », il faut comprendre le processus politique en termes de longue durée (Jones, 1975 ; Hecl, 1978 ; Kingdon, 1984 ; Sabatier, 1988, 1991 : 148). Par ailleurs, les croyances, les valeurs et les idées sont importantes, bien qu'elles aient été des dimensions négligées de la *policy-making* selon plusieurs (Pressman et Wildavsky, 1973 ; Wildavsky, 1987 ; Majone, 1980 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1988, 1993, 1997). Enfin, comme nous le verrons, les systèmes de croyances ont une structure ou une hiérarchie (March et Simon, 1958 ; Putnam, 1976). Par exemple, pour Sabatier et Jenkins-Smith (1993, 1997, 1999), il y a les croyances fondamentales ou profondes (traduction de *deep core beliefs*), les croyances politiques principales (pour *policy core beliefs*) et, enfin, les aspects secondaires (pour *secondary aspects*). Mais n'anticipons pas et présentons auparavant les prémisses fondamentales de l'ACF.

### 3.2.3. Les prémisses fondamentales de l'ACF

L'ACF est basé sur cinq prémisses fondamentales largement issues de la littérature. Ces prémisses se présentent comme suit :

- 1) **L'information technique.** Comme le rappellent Sabatier et Jenkins-Smith dans tous leurs écrits, les « théories du processus politique ou du changement politique doivent traiter du rôle que joue dans ce processus l'information technique concernant l'ampleur du problème, ses causes et les impacts probables [incluant les impacts distributionnels] de diverses solutions (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 118) ».

Il sera fondamental de tenir compte, dans le cadre de notre recherche du rôle et de l'impact de l'information technique sur l'évolution de la politique gouvernementale en matière de culture. Cette information concourt à l'apprentissage dans la politique publique (*policy-oriented learning*) et, ce faisant, elle contribue à la réalisation de ses objectifs et à l'acquisition de ressources afin de maintenir ou d'améliorer la situation ; elle procure également une connaissance accrue des ressources et des stratégies des opposants à la politique, ainsi que des moyens pour les neutraliser (Sabatier et Schlager, 2000 : 211). Comme pour les suivantes, nous souscrivons à cette première prémisses qui contribuera à mieux définir la nature des problèmes, ceux qui ont engendré depuis

quarante ans l'adoption de nombreuses politiques et programmes publics en matière de culture. Cette information permettra aussi, croyons-nous, de définir la nature de l'intervention gouvernementale de 1992, celle qui a entraîné la modification du ministère des Affaires culturelles (MAC) en ministère de la Culture (MCQ), la re-définition de ses finalités et le transfert de certaines de ses responsabilités au CALQ, par exemple.

Cette information technique vient principalement de la documentation scientifique (travaux de chercheurs universitaires, analyses statistiques, etc.), des études, des évaluations et des analyses du ministère (MAC, puis MCCQ). De plus, les énoncés de politique (livres blancs et verts), les plans d'action, les rapports officiels et administratifs (groupes-conseils, commissions parlementaires) ainsi que les discours politiques, les articles de presse et les éditoriaux l'assimilent et la diffusent souvent.

- 2) **La perspective temporelle.** Pour comprendre le processus de changement politique et le rôle de l'information technique, selon Sabatier et Jenkins-Smith, « il faut tenir compte d'une perspective d'une décennie ou plus ». Cette perspective à long terme est nécessaire « pour obtenir un portrait raisonnable du succès ou des failles et pour apprécier la variété des stratégies que les acteurs poursuivent à travers le temps (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 118) ».

Comme pour Sabatier et ses collègues, nous croyons que seul un regard sur une longue période permettra de comprendre les changements survenus au sein des systèmes de croyances des acteurs politiques (par exemple, ce passage du *Welfare State* aux énoncés promus par le courant néo-libéraliste) et de saisir les impacts sur le politique de la réalité socio-politico-économique du Québec et du Canada à différentes étapes de leur histoire contemporaine. Ce regard permettra également de mieux prendre en considération les interventions gouvernementales passées mais, aussi, de saisir les nombreux enjeux en présence au début des années 1990. Bien plus, nous pensons que c'est d'une réalité historique qu'émane l'idée de se coaliser afin de défendre des intérêts sociétaux, pour certains, et corporatifs ou professionnels, pour d'autres. C'est assurément d'un cumul historique (endettement de l'État et crise des finances publiques, libéralisation des échanges, crise constitutionnelle, changement idéologique, modification de l'opinion publique, etc.) que découlent les changements au sein du gouvernement du Québec en 1992 en matière de culture comme ailleurs.

- 3) **Les sous-systèmes des politiques concernées.** Selon Sabatier et Jenkins-Smith, « l'unité d'analyse la plus pratique ou la plus utile pour comprendre le changement politique dans les sociétés industrielles modernes n'est pas une organisation gouvernementale spécifique mais plutôt un sous-système (ou domaine) de la politique (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 119) ».

Le sous-système, rappelons-le, est composé d'acteurs provenant d'une multitude d'institutions ou d'organismes publics et privés (« leaders de groupes d'intérêt, agences administratives officielles, législateurs, chercheurs et journalistes ») qui sont préoccupés par un problème (Sabatier et Schlager, 2000 : 227). Ces acteurs cherchent à influencer la politique publique dans leurs domaines spécifiques. Comme dans les énoncés précédents, nous sommes d'accord avec cette troisième prémisse. Il est en effet important de s'attarder aux acteurs issus de différents paliers gouvernementaux et qui auront été actifs dans l'émergence, la formulation et l'adoption de la politique. Tout comme Sabatier et ses collègues, mais aussi Hecllo (1978), Kingdon (1984) et Hall (1993), nous pensons que des journalistes, des chercheurs et des analystes ont joué des rôles importants « dans la reproduction, la dissémination et l'évaluation des idées politiques » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 5 ; Sabatier et Schlager, 2000).

- 4) **Les niveaux de gouvernement.** Les sous-systèmes impliquent les acteurs de plusieurs niveaux de gouvernement : municipalités et villes, gouvernements provinciaux et fédéral ; la dimension internationale peut aussi être importante (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 5 ; 1999 : 119).

À titre indicatif, rappelons simplement cette nouvelle orientation de la *Politique culturelle du Québec* de 1992 (voir chapitre 1) : en plus de modifier les responsabilités internes du ministère (« nouvelles fonctions d'orientation et de coordination »), cette politique instaurait un partenariat avec les municipalités québécoises et impliquait la collaboration d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. À cela, s'ajoutait une volonté d'établir ou de redéfinir les rapports en matière de culture avec le gouvernement fédéral mais, aussi, avec des gouvernements étrangers (« ouverture aux cultures du monde »). Il ne faudra donc pas seulement porter une attention au gouvernement québécois mais être attentive également à l'évolution du monde municipal, de la politique culturelle fédérale et du contexte international en général.

- 5) **Les systèmes de croyances.** Selon Sabatier et Jenkins-Smith, « les politiques et

programmes publics incorporent implicitement les théories du “ comment atteindre les objectifs ” et ainsi ils peuvent être conceptualisés “in much the same way” comme les systèmes de croyances (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 119) ».

Les systèmes de croyances « engagent les valeurs prioritaires, les perceptions des relations causales importantes, les perceptions des états mondiaux (incluant la magnitude du problème) et les perceptions / hypothèses concernant l'efficacité des différents instruments politiques (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 119) ». Dans les faits, ces systèmes procurent une sorte d'habileté à « cartographier » les croyances et les politiques sur le même « canevas » et constituent un « véhicule pour évaluer l'influence des différents acteurs dans le temps, particulièrement le rôle de l'information technique sur le changement politique (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 5) »<sup>59</sup>. Pour Sabatier et Jenkins-Smith, les coalitions se définissent assurément par les croyances et les valeurs générales qu'elles défendent, d'où l'importance d'en tenir compte dans notre analyse. Selon Heintz, les hypothèses de l'ACF se rapportant aux systèmes de croyances peuvent être testées par l'analyse de contenu de documents, de discours et de conférences ainsi que par des articles de presse et des témoignages (Heintz, 1988 : 221-223).

#### **3.2.4. Présentation de l'ACF et de ses hypothèses**

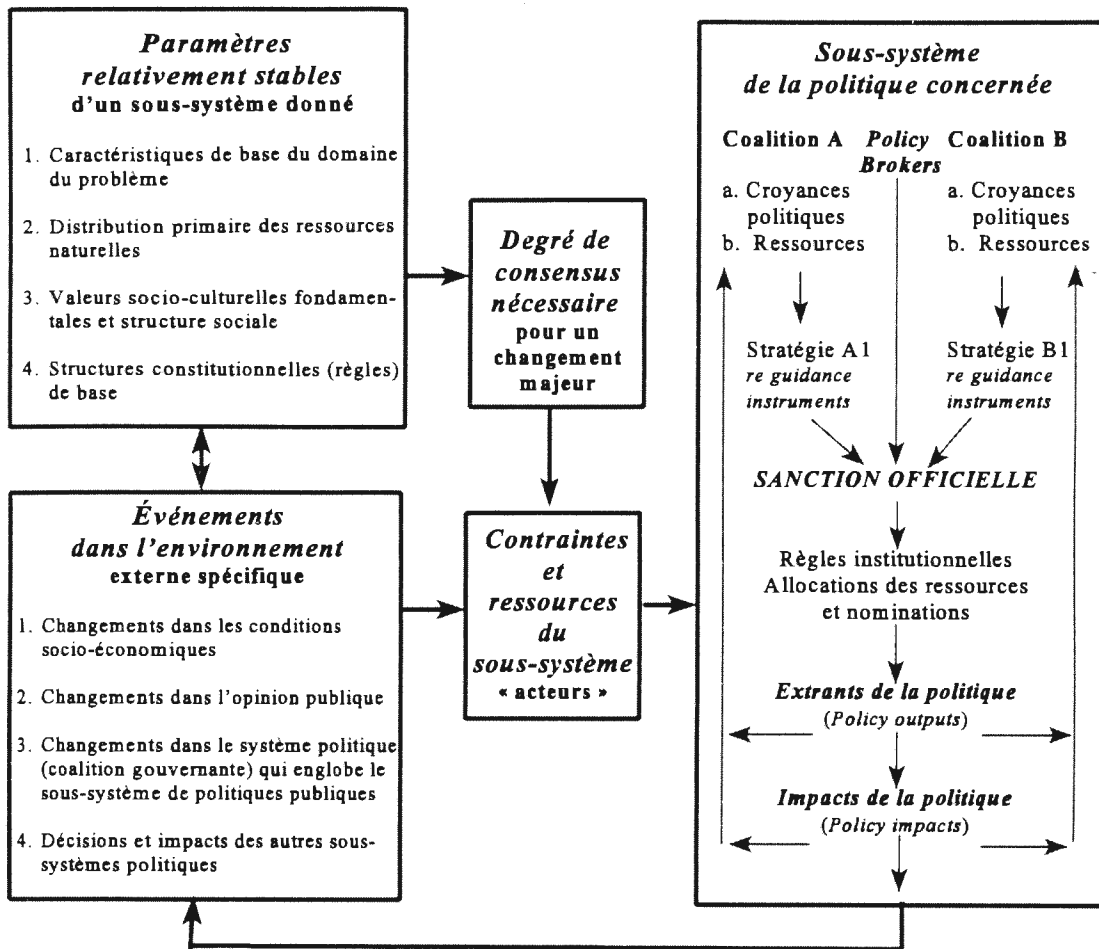
Nous abordons dans cette section les différentes composantes du modèle et les hypothèses de l'ACF. Dans le modèle schématisé, on retrouve cinq composantes, chacune caractérisée par des flèches d'orientation et trois boucles de retour (ou de rétroaction) : les deux premières situées à l'intérieur du sous-système de la politique et une troisième à la fin du processus (schéma 3.1, page suivante). Ces boucles rappellent que les décisions politiques ont des répercussions sur les coalitions et qu'elles peuvent conséquemment influencer l'environnement externe. On peut donc se représenter le modèle comme une boucle sans fin, les décisions politiques antérieures affectant celles à venir et ainsi de suite.

Les différentes composantes de l'ACF sont les facteurs externes qui affectent le changement politique, soit les paramètres relativement stables d'un sous-système donné et les événements externes spécifique qui, soulignons-le, s'influencent mutuellement. Si les événements externes, comme les changements dans les conditions socio-économiques, affectent directement les



contraintes et les ressources des acteurs du sous-système concerné, mentionnons que le « degré de consensus nécessaire pour un changement politique majeur » est directement en relation avec des variables des paramètres relativement stables (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 149).

**Schéma 3.1**  
**Cadre d'analyse des « coalitions plaidantes »**  
*(Advocacy Coalition Framework)*



Source : Traduit de Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework : An Assessment », dans *Theories of the Policy Process*, Boulder/Oxford, Westview Press, 1999, p. 149.

Dans le « sous-système de politiques publiques donné » (V. Lemieux, 1998 : 140), se retrouvent les coalitions qui proposent leur stratégie et les *policy brokers* qui ont une fonction de médiation et qui aident à la prise de décisions par le gouvernement (sanction officielle). Ces décisions entraînent l'élaboration de règles institutionnelles, l'allocation de ressources et des nominations. Les « produits » (*outputs*) et les impacts ont finalement des effets de rétroaction sur les coalitions, mais également sur l'environnement externe.

Tout au cours de ce processus, Sabatier et Jenkins insistent également sur le rôle (ou la position) et sur les habiletés du chercheur et de l'analyste (*model of the individual*), membres participants et certes pas neutres, et sur l'apprentissage dans la politique publique (*policy-oriented learning*). Comme pour les autres composantes présentées précédemment, ils sont l'objet d'hypothèses spécifiques.

Avant de présenter ces hypothèses, rappelons que depuis la publication de la version originale en 1987-1988, l'*ACF* a été sujet à plusieurs critiques résultant notamment de 34 études de cas réalisées entre 1987 et 1998, dont 23 dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie et 11 dans d'autres domaines (éducation, défense nationale, infrastructure routière, réglementation des télécommunications, etc.). De ces 34 études, 6 ont été réalisées par Sabatier et Jenkins-Smith (incluant certaines collaborations), 8 sont des études américaines sollicitées par les auteurs et, enfin, 20 études ont été initiées par des chercheurs, majoritairement des étudiants américains et européens et relevant de leur propre initiative, dont 3 au Canada<sup>60</sup> (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 125-126). L'utilisation de l'*ACF* dans la compréhension de différentes politiques a entraîné certaines révisions, notamment au niveau des hypothèses proposées initialement.

La présentation qui suit tient compte d'une première révision en 1993 et d'une deuxième en 1998. Cette dernière repose sur un document que nous a alors transmis Paul A. Sabatier et publié depuis dans *Theories of the Policy Process* (1999) : « The Advocacy Coalition Framework : An Assessment » (chapitre 6). Trois textes récents ont également été mis à contribution : un premier, de Sabatier et Zafonte, « Policy-Oriented Learning Between Coalitions : Characteristics of Successful Professional / Scientific Fora » (Papier présenté à la réunion annuelle pour l'avancement de la science, Seattle, Washington, février 1997) ; un deuxième, de Sabatier, « The

Political Context of Evaluation Research. An Advocacy Coalition Perspective » (dans *Évaluation des politiques publiques*, de Kessler *et al.*, 1998 : 129-146) ; enfin, un troisième, de Sabatier et Schlager, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines » (dans *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, avril 2000 : 209-234). Nous avons aussi tenu compte de textes produits par des chercheurs ayant utilisé l'ACF et qui ont suggéré des modifications ou des ajouts d'hypothèse (Munro, 1993 ; Mawhinney, 1993a ; Mintrom et Vergari, 1996 ; Lertzman, Rayner et Wilson, 1996). Rappelons maintenant la définition de l'ACF et les hypothèses qui y sont associées.

#### 3.2.4.1. La coalition plaidante et les acteurs politiques

Une coalition plaidante « consists of the actors from a variety of public and private institutions at all levels of government who share a set beliefs (policy goals plus causal and other perceptions) and who seek to manipulate the rules, budgets, and personnel of governmental institutions in order to achieve these goals over time (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 5 ; 1997 : 27) ». Un des postulats fondamentaux de l'ACF est que les coalitions cherchent à modifier le comportement des institutions gouvernementales.

Selon Sabatier et Jenkins-Smith, les études de cas ont confirmé l'existence des coalitions plaidantes et suggéré un nombre d'amendements à l'approche de l'ACF. Un premier amendement a entraîné une révision de l'hypothèse (stabilité de la coalition) ainsi que l'ajout de deux sous-hypothèses relatives à la coordination à court terme (# 1) et à long terme (# 2) (Schlager, 1995). Un deuxième amendement important (ajout de l'hypothèse 10) a trait à la compréhension des différents types d'acteurs d'une coalition (Jenkins-Smith et St. Clair, 1993).

En 1997, les auteurs ont apporté une modification très mineure à l'hypothèse 1 (ajout du mot : *mature*) qui tient compte de la distinction entre un sous-système en voie de formation (ou en émergence) et un sous-système mature (qui existe depuis une décennie ou plus).

**Hypothèse n° 1** « Dans les controverses majeures au sein du sous-système *mature*, lorsque sont confrontées les « croyances politiques principales » (*policy core beliefs*), l'alignement des alliés et de leurs adversaires a tendance à être plutôt stable pendant des périodes d'une décennie ou plus (1987-1988 ; 1993 ; 1997 ; traduit

de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129) ».

Quant à la formation et au maintien d'une coalition, l'*ACF* « has neglected the interest that all individuals and organizations have in maintaining and increasing their viability/welfare ». L'étude de Schlager (1995 : 224) a conclu à la nécessité d'apporter quelques distinctions entre la coordination à court terme et celle à long terme, quoique cette dernière était, selon Sabatier et Jenkins-Smith (1997), déjà implicite dans le concept d'« advocacy coalition » (voir les deux hypothèses relatives à la coordination dans l'annexe 3.1).

L'*ACF* suggère d'autre part de percevoir les fonctionnaires et les politiciens (*officials*), les chercheurs, les journalistes, les leaders des groupes d'intérêt et leurs alliés législatifs comme des membres potentiels des *advocacy coalitions*. Ces personnes ont des croyances politiques principales (*policy core beliefs*) très similaires et elles poursuivent des objectifs politiques. Par contre, certains types d'acteurs prendraient des « positions plus modérées ». À cet effet, l'hypothèse 10 a été ajoutée :

**Hypothèse n° 10** « Au sein d'une coalition, les organismes administratifs prôneront habituellement des positions plus modérées que celles de leurs alliés parmi les groupes d'intérêt (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129 ; hypothèse ajoutée suite à l'étude Jenkins-Smith et St. Clair en 1993) ».

### 3.2.4.2. Les facteurs externes affectant les sous-systèmes

Deux séries de variables externes – les unes relativement stables, les autres plus dynamiques –, selon l'*ACF*, affectent les contraintes et les ressources des acteurs du sous-système. Selon cette logique, les changements politiques ont lieu lorsque des « perturbations » externes significatives surviennent autour des sous-systèmes (Sabatier, 1988 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1999).

La première série de facteurs – les paramètres relativement stables d'un « sous-système donné de politiques publiques » – est extrêmement résistante au changement. Elle est rarement assujettie aux stratégies des coalitions, exception faite, selon Sabatier et Jenkins-Smith, sur une période à long terme. Ces facteurs, dont certains peuvent avoir des impacts sur le degré de consensus nécessaire pour un changement politique majeur, se présentent comme suit :

1. Les caractéristiques de base de l'aire du problème (*Problem area* ou *Good*)

(ou la « nature des biens, entendus au sens large, qui sont les enjeux du secteur » : V. Lemieux, 1998 : 140)

- par exemple, dans le domaine spécifique qui nous intéresse ici : l'accent mis par le gouvernement du Canada et celui du Québec, depuis les années 1960, sur les droits collectifs des citoyens au développement culturel, le droit de disposer de « biens » ou l'obligation par l'État de combler les besoins culturels en matière de biens collectifs : bibliothèques publiques et diverses infrastructures, protection de lieux patrimoniaux, protection linguistique, etc.

2. La distribution primaire des ressources naturelles

- par exemple : durant la période de prospérité économique qui va de l'après-guerre aux années 1970, on assiste à une croissance importante des budgets (santé, éducation, culture, etc.) ; à compter du milieu des années 1970, les difficultés économiques contraignent graduellement l'allocation des ressources.

3. Les valeurs socio-culturelles fondamentales et la structure sociale

- par exemple : l'évolution de la culture politique, une nation avec « deux solitudes », développement du nationalisme québécois, du nationalisme canadien, évolution de la minorité anglophone québécoise, la présence croissante des communautés culturelles au Québec, etc.

4. Les structures (ou les règles) constitutionnelles

- la Constitution canadienne de 1867 et le domaine de la culture, les attributions spécifiques en matière d'éducation, le rapatriement de la constitution en 1982, le débat constitutionnel qui le précède et qui le suit, l'isolement du Québec, l'échec de l'Accord du lac Meech, de l'Entente de Charlottetown, etc.

Plus dynamique et plus sujette à connaître des modifications au cours d'une décennie ou plus, la deuxième série de variables retenues dans l'ACF – les événements dynamiques de l'environnement externe spécifique – inclut des événements « systémiques » qui ont un impact sur les ressources et les contraintes des acteurs du sous-système de politiques publiques concernées. Il s'agit de changements politiques qui ont lieu lorsque des perturbations importantes surviennent :

1. Des changements dans les conditions socio-économiques et la technologie

- par exemple : l'avènement des nouvelles technologies, la crise des finances publiques et la libéralisation des échanges, dans les années 1980, ont eu des impacts probables dans le domaine de la culture.

## 2. Des changements dans l'opinion publique

- par exemple : le Québec et la remise en question du fédéralisme canadien suite à la montée du nationalisme québécois, l'apparition du mouvement souverainiste à la fin des années 1960, l'appui populaire aux référendums sur l'avenir constitutionnel.

## 3. Des changements dans la coalition gouvernante (niveau système)

- par exemple : les gouvernements au pouvoir au Québec : Parti libéral (1960-1966, 1970-1976, 1985-1994), l'Union nationale (1966-1972), Parti québécois (1976-1985, 1994-...).

## 4. Des décisions et impacts des autres sous-systèmes

- par exemple : la préoccupation croissante du gouvernement du Québec en matière d'économie dans les années 1980 et début 1990 et leurs impacts dans les autres sous-systèmes (santé et bien-être social, éducation, etc.) et, conséquemment dans le domaine de la culture et des politiques culturelles.

Les deux hypothèses suivantes concernent le changement politique, soit l'impact des changements externes sur le sous-système, et mettent particulièrement l'emphase sur les relations intergouvernementales. Dans les travaux de Sabatier et Jenkins-Smith, le mot « intergouvernemental » se réfère à l'origine aux différents paliers gouvernementaux à l'intérieur d'un État-nation. Suite à l'étude de Sewell (1997), cette notion s'est élargie pour s'appliquer à l'implantation de conventions ou de traités internationaux. Ces hypothèses se présentent maintenant comme suit :

**Hypothèse n° 4** « Les croyances politiques [*policy core attributes*] d'un programme gouvernemental dans un champ de compétences spécifique [*specific jurisdiction*] ne seront pas révisées de manière significative aussi longtemps que la coalition plaidante du sous-système ayant lancé le programme demeurera au pouvoir, sauf lorsque le changement sera imposé par une instance supérieure (1987-1988 ; hypothèse révisée en 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 217 ; voir aussi la traduction dans Bergeron *et al.*, 1998 : 210) ».

**Hypothèse n° 5** « Une perturbation importante à l'extérieur du sous-système (par exemple des changements dans les conditions socio-économiques, l'opinion publique, les coalitions dominantes à l'échelle du système ou les extrants politiques provenant d'autres sous-systèmes) constitue une cause *nécessaire* du changement, *mais non suffisante*, dans les croyances politiques [*policy core attributes*] d'un programme gouvernemental (hypothèse révisée en 1993 et en 1997 suite aux travaux de Brown et Stewart (1993) et de Mawhinney (1993a) ;

traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 39) ».

### 3.2.4.3. Les sous-systèmes de politiques publiques

À la place de l'approche traditionnelle de la science politique (*Iron Triangle*) et du « cycle de vie de la politique », Sabatier suggère « de conceptualiser le processus politique en termes de sous-système de la politique (Parsons, 1995 : 196) ». Dans ce sous-système, l'*ACF* soutient que les acteurs peuvent être agrégés en plusieurs coalitions plaidantes ou de défense (habituellement de 1 à 4), chacune composée de personnes provenant de diverses organisations gouvernementales et privées, partageant un ensemble de valeurs fondamentales, d'hypothèses causales et de perception des problèmes<sup>61</sup>. Ces personnes font preuve d'un « degré remarquable » de coopération au cours du temps (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 7).

Par ailleurs, selon Sabatier et Jenkins-Smith, à n'importe quel moment « le sous-système inclut un nombre d'individus et d'organisations non associés à une coalition ou à une autre, mais l'*ACF* suppose que cela n'a pas d'importance sur une période à long terme, puisque que certains acteurs peuvent abandonner la coalition (par frustration ou par manque d'intérêt) ou choisir de s'associer à une autre (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 7) ».

#### ◦ Les systèmes de croyances

À l'intérieur de chaque coalition, les systèmes de croyances sont organisés hiérarchiquement (dans une structure tripartite) qui affectent des croyances plus spécifiques (voir annexe 3.2.). Sabatier fait d'ailleurs de la stabilité de ces systèmes de croyances « une des caractéristiques les plus importantes des sous-systèmes politiques (Le Galès *et al.*, 1995 : 188) ».

Situées au niveau le plus haut et le plus large, les valeurs ou croyances fondamentales (*deep core beliefs*), « profondes » (V. Lemieux, 1998 : 140) ou « très générales » (Sabatier et Schlager, 2000 : 227) comprennent des bases ontologiques et normatives – par exemple l'évaluation relative de la liberté individuelle *versus* l'égalité sociale – qui opèrent à travers tous les domaines politiques. En soi, ce sont donc les principes fondamentaux des individus ou leur philosophie de vie, leur sens éthique. Ces croyances sont très résistantes au changement et, si ce dernier survient,

cela correspond à une sorte de « conversion religieuse » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1997).

Les « croyances politiques principales » (*policy core beliefs*) ou « noyau propre à une politique [comprennent] des perceptions et des croyances normatives cruciales s'appliquant à un secteur de politique publique (Sabatier et Schlager, 2000 : 227) ». Elles sont, à un autre niveau, « le ciment fondamental des coalitions parce qu'elles représentent les engagements normatifs et empiriques fondamentaux dans le domaine de spécialisation des élites politiques (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 7) ». Ce sont donc leurs principes plus stratégiques – c'est-à-dire ce à quoi elles croient dans un domaine de politique –, donc leurs valeurs politiques. « Le noyau (*core*) d'une politique publique concerne ainsi les orientations normatives de base, les instruments d'action privilégiés, la perception de la gravité du problème, la distribution de l'autorité entre l'État et la société dans l'ensemble du sous-système (ou du secteur) de la politique (Sabatier et Schlager, 2000 : 211) ». Pour des élites politiques, par exemple, une croyance fondamentale pourrait être celle de maintenir et de développer leur héritage culturel, d'assurer la démocratisation de la culture et son épanouissement au moyen de politiques et de programmes publics dans les domaines des arts, des lettres, du patrimoine, de l'éducation, etc.

Enfin, les aspects secondaires d'un système de croyances (*secondary aspects*) « s'ajustent plus facilement aux nouvelles données, aux expériences ou aux changements de considérations stratégiques (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 8) ». Les aspects secondaires d'un système de croyances d'une coalition, qui s'appliquent à des pans spécifiques d'un secteur de politiques publiques, « portent sur la mise en œuvre des choix centraux de la politique dans des domaines relativement étroits, comme un territoire spécifique (Sabatier et Schlager, 2000 : 211, 227-228) ». Ils comprennent, par exemple, les évaluations de performance d'une variété d'acteurs, de programmes et d'institutions, plusieurs décisions relatives aux règles administratives et budgétaires, etc. (Sabatier, 1986a : 43 ; 1988 : 145 ; 1998 : 138).

En résumé, les croyances sur les aspects secondaires et les croyances politiques sont cruciales pour décider quelle stratégie politique est la plus apte à maximiser un intérêt matériel. Si les croyances secondaires sont généralement nécessaire pour traduire les intérêts matériels en préférences politiques intelligibles, il existe aussi des occasions où les croyances centrales jouent un rôle tout aussi important dans le changement de ces préférences (Sabatier et Schlager, 2000 : 220).



Les hypothèses 2 et 3 ont trait à la stabilité des systèmes de croyances, alors que l'hypothèse 11, modifiée suite à la recherche de Jenkins-Smith et St. Clair (1993), concerne le degré de contrainte / cohésion dans les systèmes de croyances des différents types de groupe d'intérêt (« et, probablement par extension, les autres membres de leur coalition plaidante », 1997 : 20).

**Hypothèse n° 2** « Les acteurs au sein d'une coalition plaidante montreront un large consensus sur des questions reliées aux croyances politiques [*policy core*] et moins sur des aspects secondaires (1987-1988 ; 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 124) ».

**Hypothèse n° 3** « Un acteur (ou une coalition) renoncera à défendre des aspects secondaires de son système de croyances avant de reconnaître les faiblesses de ses croyances politiques [*policy core*] (1987-1988 ; 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith 1999 : 124) ».

**Hypothèse n° 11** « Les élites des groupes idéologiques [*purposive groups*] sont plus contraintes dans l'expression de leurs croyances et de leurs positions politiques que les élites des groupes orientés vers des intérêts concrets [*material groups*] (1993 ; modifiée en 1997 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 20) ».

- **Les *policy brokers*, les instruments de direction, les extrants (*policy outputs*) et les impacts de la politique (*policy impacts*)**

Au sein du sous-système des politiques publiques concernées, afin de réaliser leurs objectifs politiques, les coalitions proposent, à un moment ou à un autre, une ou des stratégies engageant des instruments de direction (*guidance instruments* : changements des règles, des budgets, du personnel, de l'information). Les coalitions « cherchent à exercer du pouvoir sur les autorités politiques ou administratives et par là sur les politiques publiques (V. Lemieux, 1998 : 140) ». Des conflits quant aux changements à introduire apparaissent entre les diverses coalitions ; ces dernières sont alors normalement sujettes à la médiation d'un autre groupe d'acteurs, les *policy brokers*<sup>62</sup>. Ces derniers proposent des compromis raisonnables afin de réduire les conflits (Sabatier, 1988, 1991 ; Sabatier et Zafonte, 1997 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1997, 1999).

#### 3.2.4.4. L'apprentissage dans les politiques publiques (la *Policy-Oriented Learning*)

Dans le processus général du changement politique, l'ACF a un intérêt particulier pour la compréhension de l'apprentissage dans les politiques publiques. Selon Hecllo (1974 : 306), cet

apprentissage correspond aux « modifications relativement persistantes de la pensée ou des intentions de comportement résultant de l'expérience et concernant la réalisation ou la révision des objectifs de la politique (Sabatier et Schlager, 2000 : 210 ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 11) ». Incidemment, dans l'optique que la « dynamique d'apprentissage est d'atteindre plus efficacement les objectifs d'une politique », cet apprentissage correspond donc à une activité instrumentale (Sabatier et Schlager, 2000 : 211).

À la suite de critiques, dont celles de Edella Schlager en 1995, Paul A. Sabatier, en collaboration avec cette dernière, a récemment distingué deux types d'apprentissage : (1) *l'apprentissage concernant le contenu de la politique* : « réalisation des objectifs d'une politique [et] acquisition d'une meilleure compréhension de la gravité d'un problème, de ses causes, des bénéfices et des coûts des solutions alternatives, etc. » ; (2) *l'apprentissage politique* : « acquisition de ressources dans le but de maintenir, ou d'améliorer, la situation de l'organisation[,] identification des ressources cruciales et de leur origine, des menaces pesant sur le pouvoir de l'organisation ainsi que les stratégies visant à accroître ce pouvoir [et, enfin,] connaissance accrue relative aux ressources et aux stratégies des opposants à une politique publique, ainsi qu'aux moyens de les neutraliser (Sabatier et Schlager, 2000 : 211) ». L'apprentissage dans les politiques publiques peut donc engager des changements dans les perceptions qui concernent « (a) l'état des variables définies comme importantes par son système de croyances, (b) les statuts de relations causales dans son système de croyances, (c) le *feedback* sur les politiques existantes et (d) les opportunités et contraintes du politique (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 33 ; voir aussi Sabatier, 1988 : 149-150) ».

L'*ACF* constitue, selon Sabatier et Jenkins-Smith, l'un des principaux efforts pour délimiter le rôle des idées. Ces deux chercheurs citent également plusieurs auteurs qui prennent en compte le rôle des idées dans les politiques publiques (Kingdon, 1984 ; Etheredge, 1985 ; Jobert et Muller, 1987 ; Reich, 1990 ; Haas, 1992 ; Lindquist, 1992 ; Hall, 1993 ; cités par Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 33). Rappelons aussi les travaux de Jobert et Muller (1987), Muller (1995) et l'ouvrage de Faure, Pollet et Warin (1995). Les nouvelles connaissances sur l'apprentissage dans les politiques publiques et sur le rôle des forums professionnels ont contribué à l'ajout de

l'hypothèse 12 sur l'information technique en 1993 (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 219), ainsi que de modifications mineures aux hypothèses 1, 2, 3 et 4 présentées précédemment et dont on a tenu compte. Comme nos questions de recherche exposées à la fin du premier chapitre concernent indirectement l'apprentissage dans les politiques publiques (*policy-oriented learning*) et le forum professionnel, on a regroupé dans l'annexe 3.1 les diverses hypothèses les concernant.

Rappelons, par contre, que si les hypothèses 6, 7, 8 et 9 ne semblent pas avoir connu de modifications depuis la publication de leur ouvrage en 1993. Sabatier et Jenkins-Smith ont cependant ajouté à l'hypothèse 9 – suite à une étude de Sabatier et Zafonte (1997) – quatre sous-hypothèses concernant les « caractéristiques de succès des *Fora* » (1997 : 35). L'hypothèse 12 concerne, de son côté, le rôle de l'apprentissage dans le changement politique (voir annexe 3.1).

#### **3.2.4.5. Le *Model of the Individual* : rôles et positions des chercheurs et des analystes**

Le *Model of the Individual* – « et, par extension, la coalition comme un acteur constitué – dans l'*ACF* s'approche beaucoup plus des travaux réalisés par le domaine de la psychologie cognitive et sociale que de ceux issus des sciences économiques (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 9) ». L'*ACF* propose que les buts (*goals*) sont généralement complexes et que, par conséquent, cela exige du chercheur ou de l'analyste une habileté personnelle à percevoir le monde et à reconnaître que l'information recueillie est altérée par de nombreux biais cognitifs et affectée par plusieurs contraintes. L'*ACF* propose également que les acteurs sont conduits par une série de buts orientés vers la politique (*policy-oriented goals*), incluant les valeurs prioritaires et le désir d'un plus grand bien-être. Selon Sabatier et Jenkins-Smith, les plus importantes valeurs sont présentes dans les croyances politiques principales ou *policy core beliefs* (par exemple : l'importance du développement économique) et elles sont plus évidentes ou concrètes que les valeurs ou croyances fondamentales (par exemple : les libertés fondamentales). Conséquemment, elles sont considérées comme plus aptes à guider les comportements.

Par ailleurs, l'*ACF* « n'assume pas que les acteurs sont menés par de simples buts personnels, économiques et politiques (*simple goals*), pas plus qu'il ne reconnaît que les préférences personnelles sont faciles à constater (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 :

10) »<sup>63</sup>. En effet, bien que les acteurs s'intéressent directement aux objectifs de la politique, par exemple une plus grande implication des municipalités en matière de protection du patrimoine, ils se sentent également concernés par le bien-être et la survie de l'organisation ou de l'association dont ils sont membres (Sabatier et Schlager, 2000 : 211). Enfin, Sabatier et Jenkins-Smith sont d'accord sur le fait « que les buts sont normalement complexes et qu'ils pourraient être constatés empiriquement (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 10) ».

### 3.2.5. Quelques critiques formulées à l'endroit de l'ACF

Comme toute nouvelle théorie, celle de Sabatier et Jenkins-Smith a été soumise à la critique. Les auteurs eux-mêmes, dans leur ouvrage de 1993, mais aussi dans celui dirigé par Sabatier et publié en 1999 (*Theories of the Policy Process*), notaient que c'était avant tout un programme de recherche et ils invitaient les chercheurs et les étudiants à tester leurs hypothèses à travers des études de cas. Dans cette section, nous reprenons les principales critiques soulevées par des chercheurs et soulignées par Wayne Parsons, dans *Public Policy. An Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis* (1995 : 200-203)<sup>64</sup>.

Une première critique du modèle (« aussi bien que les hypothèses concernées ») est que si, dans certains cas, l'ACF trouve des applications concrètes (politiques concernant le nucléaire, l'environnement, etc.), dans d'autres ce serait « plus difficile » (Greenaway *et al.*, 1992 ; cité par Parsons, 1995 : 200). C'est ainsi le cas, selon Parsons, de certains domaines de la *policy-making* où les coalitions plaidantes ne sont pas évidentes à trouver et où la prise de décision n'est pas pluraliste (par exemple : les politiques de défense).

Parsons (1995 : 200) soutient également que la « pertinence de l'ACF semble douteuse »<sup>65</sup> pour certains systèmes politiques qui, comme la Grande-Bretagne, font preuve de « beaucoup moins d'ouverture et de contacts entre les acteurs dans les différentes institutions ». Par contre, dans les pays qui font preuve d'une plus grande disposition pour la consultation des groupes d'intérêt et les organisations, l'ACF pourrait être approprié et constituerait une « approche compréhensive et cohérente » à la réalisation des politiques publiques (*Ibid.*). Une autre situation où l'ACF pourrait être moins utile pour expliquer le changement politique, selon Parsons,

concerne ces gouvernements qui, plutôt que de réagir aux événements et aux problèmes, ont tendance à imposer et à planifier leurs politiques à long terme. C'est le cas, selon lui, des pays ayant une tradition centralisatrice plus importante – là où la distribution du pouvoir et les arrangements politiques et administratifs demeurent davantage au niveau des politiques nationales –, c'est-à-dire au niveau du gouvernement central et de son administration.

Bref, dans un cas comme dans l'autre, nous pensons que ce n'est pas le cas pour les politiques gouvernementales québécoises et canadiennes (voir chapitres 1 et 2), bien que certains pourraient faire remarquer qu'en matière de culture le gouvernement du Québec semble avoir démontré une forte volonté de conserver sous son contrôle direct ce domaine particulier, porteur de plusieurs enjeux. En fait, que l'on soit fédéraliste, autonomiste ou souverainiste, les revendications de reconnaissance du Québec comme État sont omniprésentes dans les discours politiques depuis plusieurs décennies (Lesage, Bourassa, Lévesque, etc.). Même Maurice Duplessis fut qualifié de grand « autonomiste » lorsqu'il revendiqua, dès les années 1930 et 1940, plus de pouvoirs pour le Québec. En fait, ce qui diminue certaines de nos inquiétudes face à cette dernière remarque de Parsons relative aux gouvernements centralisés c'est que, dans le cas qui nous préoccupe ici, le gouvernement fédéral est tout de même présent dans le domaine de la culture (communications et radiodiffusion, notamment) depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. De plus, la constitution canadienne reconnaît l'existence, les pouvoirs et les attributions de trois paliers gouvernementaux – fédéral, provincial et municipal – ce qui, somme toute, rencontre la quatrième prémisse de l'ACF.

Enfin, Parsons émet deux autres critiques : il signale cette « impression » que l'apprentissage dans les politiques publiques (*policy learning*) semble être un processus limité aux acteurs du sous-système (groupes d'intérêt, *think-thanks*, fonctionnaires, politiciens et professionnels) ; puis, il considère que la notion de sous-système est « plutôt suspecte » :

[Les] forces existent-elles 'par-dehors' dans le système plus large ('changement dans le monde réel' [sic]) ou existent-elles dans les esprits des participants et dans les organisations qui composent le sous-système de la politique – en tant que formes d'« activité cognitive » ? Sabatier, par exemple, note qu'une des formes de ce changement dans le monde réel serait les 'conditions macroéconomiques' (Sabatier, 1993 : 20). Cependant, on pourrait soutenir que ces dernières existent dans le contexte de l'« activité cognitive ». Ce qui compte comme

un 'événement macroéconomique' est, en effet, une construction : celle-ci n'est pas 'par-dehors' dans le monde réel (traduit de Parsons, 1995 : 201).

Pour appuyer ses dires, Parsons rappelle les théories de Geoffrey Vickers (1965), des théories qui défendaient le caractère indivisible de l'activité mentale et du processus social : le monde n'est pas en soi une série de données, mais « a construct, a mental artifact, a collective work of art » (Parsons, 1995 : 201). Il rappelle aussi les travaux John Child (1972) qui faisaient des élites dans les organisations des constructeurs « de l'image de l'environnement extérieur dans le but de faciliter leurs choix stratégiques (Parsons : 201) ». Rappelons également l'ouvrage d'Alain Faure *et al.* sur la notion de référentiel comme une « construction du sens dans les politiques publiques ». Bref, selon Parsons, les frontières semblent beaucoup moins bien définies entre le sous-système de la politique et cet environnement extérieur qui est présenté dans l'*ACF*.

Malgré ses critiques, Parsons convient cependant que l'*ACF* contribue de façon notable à synthétiser les approches qui incluent les phases du cycle politique – de la définition du problème à l'implantation, en passant par la mise à l'agenda et la prise de décision – « into a coherent and robust theory ». Terminons sur ces mots fort prometteurs de Parsons :

Le point fort de ce cadre est de faciliter la tâche de 'cartographier' le processus politique d'une manière qui illustre comment il faut considérer les diverses étapes du cycle d'une politique comme étant plus fluides et plus interactives que les *stagists* ne le laissent entendre. Sans aucun doute, des recherches et des applications plus poussées (surtout dans des pays autres que les États-Unis) mettront à l'épreuve les prétentions du modèle de l'*Advocacy Coalition* à être plus qu'un instrument heuristique (traduit de Parsons, 1995 : 203).

Sur ces encouragements de Parsons et cette invitation de Sabatier et Jenkins-Smith (1997, 1999) à confronter le modèle de l'*ACF*, il convient maintenant de s'attarder aux quatre hypothèses retenues, lesquelles tiennent compte de nos préoccupations de recherche et de notre questionnement de départ.

### **3.2.6. Présentation des quatre hypothèses de recherche retenues**

Dans le chapitre 1, rappelons-le, nous avons présenté le sujet et la problématique de notre thèse de doctorat. Au terme de la rédaction de ce premier chapitre, des questions ont été soulevées

quant (1) à la politique gouvernementale québécoise en matière de culture depuis les années 1960, (2) à la *Politique culturelle du Québec* de 1992 et aux deux mesures législatives subséquentes (MCQ et CALQ), (3) au rôle joué par les groupes d'intérêt et par d'autres acteurs (politiciens, fonctionnaires, intellectuels, journalistes, etc.) dans l'élaboration de la « première politique culturelle gouvernementale » du Québec. D'autres sous-questions se rattachent à ce questionnement général : les raisons et les objectifs de la politique de 1992, le rôle des acteurs impliqués, les enjeux en présence pour ces différents acteurs, les croyances et les valeurs promues par la société et par ses représentants. De son côté, le chapitre 2 a été consacré à la revue des écrits concernant la culture et les politiques culturelles, à la présentation des principaux énoncés (livre blancs et livres verts) et plans d'action élaborés depuis les années 1960 ainsi qu'à une brève présentation de la politique culturelle de 1992. Cette revue des écrits a d'ailleurs conforté le choix et la justesse de notre questionnement de départ. Enfin, le présent chapitre a mis l'accent, jusqu'ici, sur le cadre d'analyse retenu pour notre recherche, l'*Advocacy Coalition Framework*.

À cet effet, il est apparu important de situer, en aval, l'évolution des études théoriques dans ce domaine afin de mieux comprendre l'*ACF* et d'en souligner l'originalité. Comme nous l'avons vu, l'*ACF* formule des réponses anticipées sous forme d'hypothèses qui constituent en quelque sorte des axes de recherche. Il faut maintenant se demander ce qui, fondamentalement, nous préoccupe : mieux connaître la ou les coalition(s) plaidante(s) et les acteurs politiques ? Diagnostiquer les facteurs qui sont à l'origine des changements de 1992 ? Définir et cerner le sous-système de la politique concernée ? Bref, à la lumière de ces trois premiers chapitres, quatre hypothèses apparaissent particulièrement intéressantes et prometteuses quant à nos questions de recherche explicitées à la fin du premier chapitre.

**L'hypothèse n° 1 de l'*ACF*** s'attarde à la « stabilité des coalitions » pendant des périodes d'une décennie ou plus et à la confrontation des croyances politiques principales et à « l'alignement des alliés et de leurs adversaires » lorsque des controverses majeures surviennent au sein du sous-système. Reprenons ici quelques-unes des questions soulevées dans la conclusion du premier chapitre. Quelles finalités le gouvernement du Québec a-t-il poursuivi en matière de politiques culturelles au cours des vingt, trente, quarante dernières années ? Pourquoi changer la

loi du ministère des Affaires culturelles et créer un conseil des arts et des lettres ? Qu'est-ce qui explique cette sorte d'unanimité apparente des différents acteurs impliqués ? Quelles sont les croyances et les valeurs des acteurs impliqués ? Par ailleurs, dans le domaine des politiques culturelles au Québec à long terme, peut-on parler de stabilité ? Fait-on face à une seule coalition plaidante lorsqu'il est question de culture et de politiques culturelles au Québec ? Incidemment, ces questions nous amènent à leur tour aux trois autres hypothèses retenues et qui concernent le changement politique et les systèmes de croyances.

**Les hypothèses n° 4 et n° 5 de l'ACF** concernent plus spécifiquement les facteurs externes affectant les sous-systèmes (paramètres relativement stables et événements dynamiques). Selon Sabatier et Jenkins-Smith, des changements politiques surviennent lorsque des perturbations externes significatives surviennent autour du sous-système. L'hypothèse 4 soutient que les croyances politiques d'un programme gouvernemental ont « peu de chances d'être significativement modifiées tant et aussi longtemps que la coalition qui a instauré le programme reste au pouvoir (Bergeron *et al.*, 1998 : 210) » ; l'hypothèse 5 postule qu'une « perturbation importante à l'extérieur du sous-système constitue une cause *nécessaire* de changement, *mais non suffisante*, dans les croyances politiques d'un programme gouvernemental ».

Ici aussi, revenons sur quelques-unes de nos questions de départ et qui suscitent particulièrement notre intérêt pour les hypothèses 4 et 5. Quels sont les enjeux en présence pour le gouvernement au fil du temps ? S'opposer aux initiatives du gouvernement fédéral ? Amorcer un désengagement de l'État providence en matière de culture en cette période de crise des finances publiques ? Se délester de certaines responsabilités au profit des municipalités ? Redistribuer les fonds publics en faveur de certaines communautés et regroupements artistiques, de certaines régions (notamment Montréal) ? En fait, quelles finalités poursuivent les acteurs politiques impliqués dans le changement ici étudié, soit la *Politique culturelle* de 1992 ?

**Enfin, l'hypothèse n° 11 de l'ACF** se rapporte aux systèmes de croyances des différents groupes d'intérêt (*purposive groups* et *material groups*) et concerne le degré de contrainte et de cohésion. Selon Sabatier et Jenkins-Smith, « les élites des groupes idéologiques sont plus contraintes dans l'expression de leurs croyances et de leurs positions politiques que les élites des



groupes orientés vers des intérêts concrets ». Rappelons ces interrogations relatives à la notion d'« identité culturelle nationale » des Québécois et de leurs élites politiques et intellectuelles, à celles de « droit et de besoins culturels », sur le caractère « élitiste et collectivisant » des interventions culturelles gouvernementales. Nous nous sommes demandée à qui a profité de façon ultime la *Politique culturelle du Québec* de 1992 ? Qui ont été les gagnants ? Qui ont été les perdants ? Sur ce, regardons les méthodes et procédures retenues dans le cadre de cette recherche.

### 3.3. Méthodes et procédures

C'est la spécificité théorique de l'approche des coalitions plaidantes (*ACF*) qui soutient le caractère scientifique de notre projet doctoral. Cependant, cette spécificité ne pourra assurer le succès que si sont respectées des démarches, des méthodes et des procédures éprouvées en sciences sociales et en sciences humaines. Bien que reliées à l'activité intellectuelle et au développement de théories, les méthodes de travail s'en distinguent par la manière d'entreprendre la recherche, par la façon de chercher les réponses aux questions posées et par la présentation des résultats obtenus de la collecte et de l'analyse des données.

Toute méthode de recherche impose donc, dès le départ, l'élaboration d'une stratégie qui tienne compte d'un cadre opératoire, d'une démarche pratique, de techniques de collecte, d'outils d'analyse et d'interprétation ainsi que de la communication des résultats (transfert de la connaissance). Cette troisième et dernière partie du chapitre se consacre donc à la méthodologie. Nous présentons tout d'abord la stratégie retenue et l'unité d'analyse. Puis, avant de s'attarder à la collecte des données obtenues de la documentation et qui ont été l'objet d'analyses et de stratégies spécifiques, il y a lieu d'insister sur les critères de sélection des dits documents. Nous résumons par après le processus d'analyses et formulons quelques mises en garde. Enfin, sont abordés les limites de la méthodologie et les moyens utilisés pour assurer la fiabilité et la validité de notre projet de recherche (collecte des données, analyses, résultats et conclusions).

#### 3.3.1. La stratégie retenue et l'unité d'analyse

Compte tenu de la nature complexe des relations ou des interactions étudiées et de la profondeur de l'analyse, notre recherche est de type qualitatif. La stratégie privilégiée est celle

de l'étude de cas (Contandriopoulos *et al.*, 1990 ; Yin, 1994). L'unité d'analyse, comme l'envisage l'*ACF*, est le sous-système ou un domaine de politiques publiques donné (prémisse 3). Ce sous-système, rappelons-le, inclut des coalitions plaidantes qui sont principalement définies, selon Sabatier et Jenkins-Smith, par leurs croyances, leurs ressources et leurs stratégies. Parce qu'elles sont concernées par les produits (*outcomes*) et les impacts des politiques publiques, ces coalitions cherchent à influencer le pouvoir politique et l'administration.

Selon Robert K. Yin, l'étude de cas est « une enquête empirique » qui « investigates a contemporary phenomenon within its real-life context ; when the boundaries between phenomenon and context are not clearly evident (Yin, 1991 : 23) ». Le choix de l'étude de cas unique s'est justifié par la complexité de l'action culturelle du gouvernement du Québec depuis les années 1960 et par notre intérêt pour une politique gouvernementale particulière, celle de 1992. Il s'est justifié également par la nature de l'information et des questions de recherche ainsi que par la période d'observation de longue durée (prémisse 2) ; celle-ci visait à étudier les interactions et les sources d'influence des acteurs issus de plusieurs niveaux de gouvernement (prémisse 4), à comprendre le rôle de l'information technique face à l'ampleur du problème, ses causes et ses impacts probables (prémisse 1) et à définir les systèmes de croyances qui constituent les éléments centraux des coalitions plaidantes (prémisse 5). Ce choix s'est justifié aussi par la nécessité de connaître les paramètres relativement stables et les événements dynamiques qui ont influencé le sous-système concerné – la culture – et qui ont été à l'origine de l'émergence, de l'élaboration et de l'adoption de la politique de 1992. Enfin, comme il est généralement admis que l'étude de cas unique permet des recherches portant sur la compréhension (le comment ?) et l'explication (le pourquoi ?) des processus dynamiques dans leur contexte réel (Patton, 1990 ; Yin, 1994) et qu'elle constitue un moyen privilégié de comprendre les stratégies des acteurs et les conditions de leur réussite (Yin, 1994), ce choix est apparu tout indiqué.

Pour ce faire, cette étude de cas s'appuie essentiellement sur l'analyse documentaire comme stratégie. Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des documents consultés, nous n'avons pas retenu comme stratégie l'entrevue. Deux principales raisons ont motivé notre décision.

Tout d'abord, mentionnons le temps écoulé depuis les événements à l'étude, soit près d'une

décennie si l'on se concentre essentiellement sur les phases d'élaboration et d'adoption de la politique. Par ailleurs, l'ACF souligne que pour comprendre le processus de changement politique « il faut tenir compte d'une perspective d'une décennie ou plus », ce faisant il fallait donc remonter dans la présente thèse au début des années 1980 et même au-delà. Bref, sans minimiser le potentiel de l'histoire orale (Gagnon et Hamelin, 1978) ni sans entrer dans ce débat classique quant à sa valeur (Finnegan, 1970 ; Baum, 1980-81 ; Blatz, 1991 ; Ritchie, 1995 ; Dunaway et Baum, 1996, et nombre d'autres), sans minimiser également le fait qu'elle ait pris de l'importance dans les sciences historiques depuis les années 1980<sup>66</sup>, rappelons que l'histoire orale est toujours confrontée à un certain nombre de problèmes majeurs ayant trait à la validité de l'information (la valeur à accorder au récit individuel) et à la vérité historique (la véracité des faits) (voir Thompson, 1988 ; Lummis, 1987, 1998 ; Voldman, 1992 ; Grele, 1998). Bien que datant, Peter Oliver rappelait à juste titre, dans « Oral History : an historian's view » (*Canadian Oral History Association Journal*, 1976), que

le témoignage oral est un construit conscient et d'une certaine façon artificiel, préparé après l'événement en question [...] Il me semble que ceux qui préparent et utilisent les témoignages oraux n'ont pas encore accordé un poids suffisant aux tours que la mémoire peut jouer, aux tentatives de rationalisation et d'auto-justification, au télescopage temporel qu'encourage souvent l'entrevue et qui va à l'encontre de la véritable nature de l'histoire (Oliver, 1976 : 17 ; traduit et cité par Nicole Gagnon et Jean Hamelin, *L'histoire orale*, 1978 : 26) ».

Puis, outre l'importance des archives à dépouiller au ministère de la Culture et des Communications, il y a lieu de rappeler cette prémisse de l'ACF qui insiste sur le rôle et l'importance de l'information technique, laquelle se retrouve dans la documentation scientifique (chercheurs universitaires, analystes, etc.), les études, les analyses et les évaluations du ministère. Dans cette thèse, rappelons-le, l'accent a été mis sur les phases d'émergence et de formulation de la politique culturelle de 1992. Incidemment, bien que nous ayons inventorié l'ensemble des archives relatif à cette politique et conservé au ministère (annexe 3.3), bien que nous ayons consulté les dossiers de presse d'août 1986 à juin 1994, puis sélectionné et classé un certain nombre d'articles et d'éditoriaux (annexe 3.5), soulignons que les documents retenus pour des fins d'analyse portaient sur ces phases cruciales du processus politique et non sur son ensemble.

### 3.3.2. Les critères de sélection des documents

Les critères de sélection de l'ensemble des documents, incluant les mémoires et les fiches de synthèse produits lors des travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991<sup>67</sup>, sont les suivants : (1) la pertinence par rapport aux questions de recherche, aux hypothèses retenues et aux prémisses de l'ACF, (2) la représentativité des différents acteurs sociaux politiques et économiques en présence, (3) la correspondance entre les informations produites et la concordance avec les objets (ou volets) des rapports Coupet et Arpin et suscitant ultérieurement un débat et, enfin, (4) la suffisance ou la saturation de l'information (Turgeon, 1996). Détaillons maintenant chacun de ces critères.

(1) *Le critère de pertinence.* À la fin du premier chapitre, ont été présentées les grandes questions de recherche ayant trait aux interventions gouvernementales du Québec en matière de culture depuis les années 1960 (leurs finalités, les distinctions avec celles du gouvernement fédéral et les enjeux en présence), aux deux mesures législatives de décembre 1992 (MCQ et CALQ) et aux jeux et enjeux des acteurs politiques incluant les groupes de pression. Dans le présent chapitre, en lien avec ces questions de recherche, ont été présentés à leur tour le cadre d'analyse de l'ACF, ses prémisses fondamentales et les quatre hypothèses retenues.

Lors du dépouillement documentaire, il a donc fallu tenir compte de la pertinence de cette documentation par rapport au cadre d'analyse des coalitions plaidantes, aux questions et aux hypothèses de recherche. La question sous-jacente consistait à se demander en quoi tel document contribuait à expliquer les facteurs externes affectant le sous-système de la culture (paramètres relativement stables et événements dynamiques), le degré de consensus nécessaire ainsi que les contraintes et les ressources du sous-système d'acteurs ? Comment concourait-il à définir les différents acteurs et groupes d'intérêt (*purposive groups* et *material groups*) et à cerner leurs systèmes de croyances ? En fait, lors du dépouillement de la documentation, la prise en compte des cinq prémisses de l'ACF a été constante. Pour faciliter la compréhension, nous rappelons dans le tableau 3.1 ces prémisses et leurs finalités.

**Tableau 3.1**  
**Prémisses de l'ACF / ses finalités**

**Prémisse n° 1**    *L'information technique*

- Définir la nature des problèmes / politique culturelle gouvernementale (1960-1992)
- Définir la nature de l'intervention gouvernementale de 1992
- Définir l'ampleur du problème, ses causes et ses impacts probables ou anticipés

**Prémisse n° 2**    *La perspective temporelle*

- Considérer les interventions passées
- Comprendre l'environnement, le contexte, l'histoire, les priorités, les objectifs, les stratégies
- Cerner le rôle de l'information technique
- Observer les changements majeurs au sein des systèmes de croyances des acteurs
- Saisir les impacts de la réalité socio-politico-économique
- Apprécier la variété des stratégies des acteurs (coalitions)

**Prémisse n°3**    *Les sous-systèmes*

- Définir le sous-système d'acteurs (coalitions : acteurs, problèmes, enjeux)
- Connaître le sous-système des politiques culturelles (coalitions : croyances politiques, ressources, stratégies ; *brokers* ; etc.)
- Cerner les autres sous-systèmes (éducation, santé, communications, etc.)

**Prémisse n°4**    *Les niveaux de gouvernement*

- Fédéral
- Provincial (Québec et hors Québec)
- Municipal (Québec)
- Dimension internationale

**Prémisse n°5**    *Les systèmes de croyances*

- Valeurs prioritaires, perceptions causales, perceptions des états mondiaux
- Perceptions/ hypothèses concernant l'efficacité des instruments politiques
- Évaluation de l'influence des différents acteurs
- Évaluation du rôle de l'information technique

2) *Le critère de représentativité des différents acteurs.* Rappelons que, selon l'ACF, le sous-système de la politique est composé d'acteurs provenant d'institutions ou d'organismes publics et privés qui sont préoccupés par un problème. Ces acteurs cherchent à influencer la politique publique dans leurs domaines spécifiques (prémisse 3 de l'ACF).

Dans le cadre de cette sélection, il était donc primordial de sélectionner les documents qui semblaient les plus représentatifs du monde de la culture (patrimoine, création, production,

diffusion, industries culturelles), mais présentant également la diversité des disciplines artistiques (arts de la scène, arts visuels, littérature, etc.). Il convenait aussi de retenir ceux qui apportaient un éclairage sur les différents paliers gouvernementaux (prémisse 4 de l'ACF : fédéral, provincial et municipal) ainsi que sur les autres milieux socio-politico-économiques (monde des affaires et de la finance, regroupements idéologiques et/ou politiques, syndicats, groupes ethniques, communautés culturelles, etc.). Enfin, ce critère de représentativité impliquait de tenir compte des diverses instances ou directions du ministère des Affaires culturelles ainsi que des différents organismes et associations dans leurs finalités (syndicats plus militants, associations régionales, organismes sans but lucratif, entreprises privées, chercheurs à titre individuel, etc.) et dans leur représentation géographique (nationale, région de Montréal, région de Québec, régions du Québec).

(3) *Le critère de concordance ou de correspondance.* À la lecture des rapports Coupet (1990) et Arpin (1991), des critiques qu'ils ont suscitées (MCCQ, Direction des communications : dossiers de presse), à la lumière également de différentes études et analyses réalisées par des fonctionnaires du MAC et par d'autres chercheurs (voir les analyses de Brigitte Von Schoenberg et Jacques Hamel, par exemple), il appert que huit grands « volets » ont suscité des inquiétudes chez les intervenants, et ce indépendamment de leur provenance et de leur fonction. Ces volets, d'ailleurs très présents dans le *Rapport Arpin*, concernaient la création, l'éducation culturelle, la conservation (patrimoine, musées, etc.), l'action internationale, la gestion de la culture, le financement, les rapports Québec-régions (les trois pôles d'intervention de l'État) et le rapatriement du fédéral des compétences en matière de culture. Dans la sélection des mémoires et fiches-synthèses notamment, nous nous sommes donc assurée de la présence d'organismes, d'institutions et d'associations faisant état de l'un et même de plusieurs de ces volets.

(4) *Le critère de suffisance ou de saturation de l'information.* Lors du dépouillement documentaire, lorsque l'information devenait redondante ou répétitive – articles de presse reproduisant des contenus similaires, comme des résumés ou des extraits de mémoires présentés en commission parlementaire –, nous procédions alors à la sélection d'un ou de quelques documents répondant aux autres critères de sélection (pertinence, représentativité et

correspondance). Le critère de saturation ne signifie pas ici la même chose que pour des entrevues. Dans les faits, il a fallu plutôt dépouiller, tout d'abord, l'ensemble des documents conservés au ministère de la Culture et des Communications, y compris des dossiers de presse – dépouillement qui s'est traduit par un inventaire sommaire (voir la section suivante) –, puis procéder à une sélection en laissant tomber les documents et articles dont le contenu était déjà présent ailleurs.

Par ailleurs, il convient de mentionner que la confidentialité de certaines informations a été assumée en grande partie par le Secrétariat général du ministère qui a procédé – en conformité avec l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la production de renseignements personnels* – à un certain élagage de renseignements contenant des informations nominatives ou ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques. Dans ce dernier cas, rappelons que de tels renseignements ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de vingt-cinq ans à compter de la date du document.

Par contre, après une entente convenue avec le Secrétaire du ministère responsable de la *Loi sur l'accès aux documents*, les quelques rares documents soustraits à notre attention ont été brièvement résumés sur une page par du personnel du contentieux et/ou par le Secrétaire du ministère. Ces quelques résumés ont été introduits à leur tour dans le dossier concerné. Incidemment, lors du dépouillement, nous avons constaté que très peu de documents – peut-être une dizaine – avaient été ainsi retirés des dossiers. De plus, les brefs résumés mis en remplacement suffisaient amplement pour juger que ces documents n'apparaissaient finalement pas pertinents à notre analyse. Pour ce qui est des renseignements nominatifs non accessibles, ces derniers se résumaient essentiellement en des numéros de téléphone personnels, des numéros d'assurance sociale ou des adresses personnelles des membres du groupe-conseil Arpin.

### **3.3.3. La collecte et la classification des données**

Présentons maintenant les données secondaires (types de documentation) qui tiennent compte des critères sus-mentionnés, incluant la diversité des individus et des groupes en présence lors des phases d'émergence, d'élaboration et de mise en œuvre de la *Politique culturelle du*

Québec de 1992 : politiciens des différents paliers de gouvernement et des différents partis politiques, fonctionnaires, chercheurs, journalistes, leaders des groupes d'intérêt. Les documents d'archives du ministère (correspondance, documents administratifs, procès-verbaux, analyses statistiques, etc.), les mémoires des organismes et associations ainsi que les articles de presse ayant été l'objet de citations ou dont nous nous sommes directement inspirée lors du processus d'analyse sont présentés à la fin de la bibliographie de cette thèse.

### Tableau 3.2 Liste des sources documentaires consultées

#### Ouvrages généraux et de synthèse

- monographies historiques ; mémoires ; bibliographies thématiques
- rapports des organismes subventionnaires (orientations et préoccupations / recherche)

#### Documentation scientifique

- ouvrages et articles scientifiques ; études longitudinales
- textes de conférences ; thèses de doctorat ; études statistiques ; analyses comparatives

#### Documentation à caractère législatif et/ou politique traitant de la culture

- textes de loi et de projets de loi
- débats parlementaires (*Journal des débats*)
- *Documents sessionnels* : travaux des commissions parlementaires sur la culture
- allocutions et discours ministériels, conférences, mémoires et autobiographies, correspondance
- énoncés de politiques (livres blancs et livres verts) et plans d'action

#### Documentation des groupes d'intérêt

- monographies
- correspondance
- documents divers et mémoires déposés lors de commissions parlementaires

#### Documentation à caractère administratif

- synthèses, études, évaluations et analyses sectorielles du MAC, d'agences et de sociétés d'État
- fiches de synthèse des mémoires transmis à la Commission parlementaire de l'automne 1991
- analyses de presse (Jean Lemieux du MAC, 1991a, 1991b, 1992)
- rapports, procès-verbaux et autres documents issus des groupes et des comités de travail du MAC (automne 1991, hiver-printemps-été 1992) : Comité directeur de la politique, Comité de rédaction, Groupe de travail interministériel (relations avec les autres ministères et sociétés d'État), groupes responsables de la consultation ministérielle, de la commission parlementaire et des communications ; groupes de travail sectoriels / unités administratives du MAC



- (musées, industries culturelles, arts d'interprétation, patrimoine, etc.)
- rapports et autres documents issus des comités de travail responsables de la mise en œuvre de la *Politique culturelle du Québec* (été-automne 1992, hiver 1993)
- bulletin du MAC: *Chiffre à l'appui*
- travaux de consultants, du groupe-conseil Arpin (procès-verbaux des réunions)
- rapports des ministères culturels (fédéral et provincial), d'organismes gouvernementaux
- études de *Statistiques Canada*, du Bureau de la statistique du Québec, du ministère des Affaires culturelles, de centres de recherche.

#### Autres documents

- dossiers de presse conservés à la Direction des communications du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et qui remontent au mois d'août 1986, soit en tout 31 boîtes d'archives (articles de presse, de revues, de bulletins et autres, communiqués du ministère, textes diffusés et entrevues réalisées par des postes de télévision et de radio, etc.)
- Sondages d'opinion dont la plupart sont publiés et commentés dans *L'année politique au Québec* (1987-1998), Montréal, Université de Montréal, Département de science politique (collaborateurs multiples). Analyses publiées sur support papier (Québec/Amérique et Fides) et sur support électronique. Pour la liste des rubriques voir l'adresse URL : <http://www.pum.umontreal.ca/apqc/rubrique.htm> ; pour consulter l'index voir l'adresse URL : <http://www.pum.umontreal.ca/apqc/index.html>.

Après cette énumération particulièrement exhaustive des sources documentaires, il convient maintenant de comprendre comment se sont déroulées la collecte et l'analyse des données. Si nous avons identifié différents types de documentation (générale, scientifique, politique, administrative, documentation des groupes d'intérêt), il y a lieu de s'attarder à la manière dont nous avons recueilli cette documentation et procédé à son classement.

Des documents servant à cette étude ont été localisés dans les bibliothèques universitaires, à la Bibliothèque nationale du Canada (BNC), à la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (ouvrages de référence, périodiques et livres, documents législatifs, documents sessionnels, *Journal des débats*, travaux de commissions parlementaires, etc.). La grande majorité des archives a été retracée au ministère de la Culture et des Communications. Elles sont au Secrétariat général du ministère (Bureau du sous-ministre) et à sa direction des Communications (dossiers de presse). Il s'agit des archives du groupe-conseil Arpin, des divers groupes et comités de travail du ministère, les dossiers de presse, les mémoires présentés par les groupes d'intérêt lors de la commission parlementaire sur la culture de 1991, etc.

Tout d'abord, ces archives (procès-verbaux, documents administratifs, mémoires, etc.)

occupent quelque six mètres linéaires (soit six tiroirs de classeur). Cette documentation a été systématiquement répertoriée et un fichier Excell a été confectionné à cette fin (voir l'annexe 3.3 qui reproduit trois pages de ce fichier qui en contient quarante). Ce fichier fait état (a) de la date de production du document ou, à défaut, de son approximation, (b) de son objet par rapport aux étapes en cours, (c) du titre et parfois d'un court résumé, (d) de sa localisation temporaire – puisque ces documents furent transférés dans le bureau que nous avons occupé durant près de deux mois au ministère, et ce afin de pouvoir retracer au besoin certains documents déjà consultés, (e) de l'identification des documents retenus et photocopiés pour des analyses ultérieures, (f) du code de classement du ministère et, enfin, (g) de notre classification thématique personnelle.

Pour ce qui est essentiellement des dossiers de presse archivés par la Direction des communications du ministère, ils sont regroupés dans plus d'une trentaine de boîtes (voir la liste à l'annexe 3.4). Vingt de ces boîtes contenant des articles de presse et des textes d'opinion parus entre août 1986 et juin 1994 ont été systématiquement dépouillées. Les boîtes dont les articles archivés concernaient des sujets autres, comme la *Loi 101* (boîte B2), ou qui allaient au-delà de la période privilégiée (boîtes B6 à B14 : juillet 1994 à septembre 1998) ont été soustraites au dépouillement. La documentation retenue pour des fins d'analyse a été photocopiée et classée ; les trois premières pages du fichier Excell confectionné – lequel comprend une trentaine de pages – à des fins de classement et d'analyse sont reproduites dans l'annexe 3.5. Ce fichier regroupe les articles par date (mois et année) et par sujet. On retrouve également la date de publication, le journal ou la revue et le nom de l'auteur (journaliste ou individu : politicien, universitaire, président d'organisme ou d'association, etc.).

Pour classer les données et informations recueillies de cette masse documentaire, nous avons adopté le *Thésaurus international du développement culturel* (Jean Viet, Unesco, 1980). Il s'agit d'un répertoire de termes normalisés (vedettes-matières) qui sert à l'analyse de contenu et au classement des documents d'information (voir annexe 3.6). Un logiciel informatique, File Maker-Pro (FMP-3), a permis de classer et de catégoriser, au moyen de descripteurs précis, la documentation, de résumer nos lectures (idées générales), de retenir certains passages-clés

(citations) et de retracer les similitudes, les distinctions et/ou les contradictions entre les auteurs et les ouvrages consultés.

#### **3.3.4. Le processus d'analyse et certaines mises en garde**

La collecte des données complétée, le premier enjeu de l'analyse a consisté à résumer toutes les informations. À cet effet, un « dictionnaire » des thèmes préalablement identifiés, qui s'est enrichi au fur et à mesure de l'analyse, a été élaboré. Cette procédure s'est d'ailleurs raffinée lors de l'analyse documentaire par l'ajout de mots-clés ou de descripteurs plus précis dans le fichier informatisé (File Maker-Pro). Ces mots ou descripteurs illustraient des idées et des concepts déjà existants (coalition, groupe de pression, valeur, pouvoir, rôle, influence, enjeu, succès et échec, leader / leadership, stratégie, perception / problème, perception / autres acteurs, etc.) et en liens directs avec le modèle et les hypothèses à vérifier. Ces mots et descripteurs ont permis de relever des parallèles, des contradictions ou des similitudes dans l'information qui, rappelons-le, recoupaient différentes sources documentaires. Outre l'utilité évidente d'une telle procédure pour le déroulement de la recherche, la construction d'un tel dictionnaire a contribué à la maîtrise progressive des données et a activé le processus analytique.

Compte tenu de nos préoccupations de recherche, nous avons également accordé une place importante à l'analyse de sens ou du discours (voir Bardin, 1977). En fait, trois étapes ont caractérisé l'analyse de contenu. Tout d'abord, la documentation a été catégorisée et classifiée en lui associant des termes clés (voir les annexes 3.3 et 3.4). Puis, nous avons inféré l'ensemble des interprétations en mettant en évidence les liens, les relations de cause à effet, les référents idéologiques, culturels, sociologiques, etc. Enfin, cette documentation a été analysée et interprétée en regard de nos questions et hypothèses de recherche. Cette dernière étape a comporté des allers et des retours constants entre le cadre d'analyse, les hypothèses retenues et les données empiriques. Rappelons enfin que tout ce processus d'analyse a été couplé d'une analyse diachronique (à travers le temps) et transversale entre les « niveaux » (Fédéral / Québec ; PLQ / PQ ; politiciens / fonctionnaires) et entre les données (entre les diverses sources documentaires).

Toujours en rapport à nos préoccupations de recherche (changements dans l'opinion

publique, dans les croyances, les valeurs, etc.), il y a lieu également de faire état des données issues de sondages et utilisées dans cette thèse, mais aussi de certaines mises en garde quant à leur utilisation. La prise en compte de l'opinion publique doit bien sûr aider à saisir la mobilisation des personnes sondées quant aux enjeux en présence, du moins ceux qui leur sont soumis à travers les sondages. Mentionnons cependant que les sondages ne peuvent en aucun cas contribuer à faire état de la complexité des opinions, puisque dès le départ ils contraignent les personnes interrogées à se cantonner dans l'une ou l'autre des options proposées : par exemple, pour la souveraineté-association du Québec, contre le fédéralisme renouvelé, pour tel chef de parti, contre tel autre. En fait, l'évolution de l'opinion publique des Québécois sur plusieurs années, parfois même des décennies – et l'analyse des sondages produits et surtout diffusés pour connaître cette évolution –, pose dès le départ plusieurs difficultés.

Il faut tout d'abord souligner les problèmes découlant de la multiplicité des sondages<sup>68</sup>, notamment depuis les années 1970, qui sont très souvent de nature politique ; ajoutons à cela la diversité des objectifs des firmes de sondages et des demandeurs (V. Lemieux, 1988 ; Breton et Proulx, 1989 ; Baillargeon, 1990)<sup>69</sup>. Puis, il y a les problèmes inhérents à l'accessibilité, à la qualité et à la fiabilité des données et des analyses produites, ces dernières étant souvent résumées et présentées de façon très succincte par les médias. Enfin, il faut rappeler que le recours aux techniques de sondage renvoie à des problèmes méthodologiques classiques<sup>70</sup> et à de nombreux biais qui affectent fréquemment la composition des échantillons, la préparation des questionnaires, le déroulement des entrevues et l'interprétation des résultats (B. Lacroix, 1993).

### **3.3.5. Les critères de fiabilité et de validité associés à une recherche qualitative et à une étude de cas**

Pour terminer, il convient de rappeler les critères de fiabilité et de validité qui ont été présents tout au cours de notre analyse documentaire. Soulignons qu'un projet de recherche « est supposé représenter une série logique de rapports » (Yin, 1991 : 40). L'analyse de données qualitatives doit être en mesure de faire la démonstration qu'elle répond aux exigences de la recherche scientifique. De façon générale, ces exigences se réfèrent à la fidélité de ses techniques et à la validité des résultats, quoique que ces deux derniers paramètres posent cependant des

difficultés particulières pour l'analyse qualitative du fait de la souplesse de ses procédures. Bref, la valeur de l'analyse qualitative doit être évaluée sur des critères différents de ceux qui sont utilisés dans l'analyse quantitative.

L'analyse documentaire a reposé sur la triangulation des sources de données et des méthodes d'analyse. La triangulation correspond à la procédure de vérification des données et elle permet de s'assurer de la fiabilité des résultats (Denzin, 1994 ; Yin, 1994). La méthode de l'étude de cas peut se concevoir avec des sources d'évidence multiples (diverses stratégies de recherche : entrevues, documents, etc.) ou, comme privilégié dans cette thèse, par l'établissement d'une chaîne d'évidence (*chain of evidence*). Dans ce dernier cas, selon Yin :

The principle is to allow an external observer – the reader of the case study, for example – to follow the derivation of any evidence from initial research questions to ultimate case study conclusions. Moreover, this external observer should be able to trace the steps in either direction (from conclusions back to initial research questions or from questions to conclusions). [...] If these objectives are achieved, a case study also will have addressed the methodological problem of determining construct validity, thereby increasing the overall quality of the case (Yin, 1991 : 102).

Comme mentionné précédemment, nous avons multiplié la collecte des mêmes faits par plusieurs sources documentaires (statistiques, études, articles de presse, correspondance, procès-verbaux, mémoires) jusqu'à une saturation de l'information. Citons, à titre d'exemple, l'étude des budgets annuels du ministère des Affaires culturelles. Sur cette question, nous avons disposé de plusieurs sources : discours du budget (ou de sa présentation) par le ministre des Finances, articles de presse et éditoriaux subséquents, analyses budgétaires ultérieures réalisées par des fonctionnaires du MAC, compilations sur plusieurs années et reproduites dans certains documents, comme le *Rapport Arpin*, etc. Dans les faits, comme dans toute recherche qualitative, on a dû s'appuyer sur le pouvoir de corroboration des faits : l'information issue d'un document étant validée par celle émanant d'un autre.

Il convient de rappeler aussi que la recherche qualitative vise à rendre intelligible le phénomène étudié afin de produire une explication raisonnée. Nous empruntons à Frédéric Wacheux (1996 : 83-85) les trois niveaux de validité qu'il a associés aux méthodes qualitatives :

- (1) « *La théorie* » qui se traduit par l'utilisation de la connaissance disponible ». Dans cette recherche doctorale, il s'agissait de la théorie des coalitions plaidantes. Selon Wacheux, il faut être au fait du courant ou du paradigme dans lequel cette théorie s'inscrit, de ses hypothèses implicites, de ses principes, de ses concepts et de ses notions. Des aspects de cette théorie seront régulièrement rappelés lors de l'étape d'analyse comme des référents.
- (2) « *Les critères de validité scientifique spécifiques aux méthodes qualitatives* ». L'utilisation de multiples sources documentaires, leur vérification, la saturation de l'information, la complétude et la cohérence des informations, la logique des explications et, finalement, l'acceptation de la thèse par la communauté scientifique au moment de la soutenance et la diffusion ultérieure constituent des critères de validité reconnus, selon Wacheux.
- (3) « *Le processus de recherche* ». Ce dernier a démarré avec la problématique (pertinence) et se termine par la vérification des hypothèses à l'étude, en passant par les étapes de la revue des écrits, de la présentation du cadre d'analyse, de la collecte et de l'analyse des données. Toutes ces étapes, et plus particulièrement celles associées à la collecte et à l'analyse, ont pris appui sur les critères de pertinence (par rapport à la question), de validité (par rapport aux informations – nombres, sources et types – et au traitement) et de fiabilité (possibilité de trianguler et par rapport au résultat).

Enfin, selon Yin, une question souvent soulevée quant à la valeur scientifique d'une étude de cas unique est la suivante : « How can you generalize from a single case ? ». À cette dernière, Yin (1991 : 21) répond :

The short answer is that case studies, like experiments, are generalizable to theoretical propositions and not to populations or universes. In this sense, the case study, like the experiment, does not represent a "sample", and the investigator's goal is to expand and generalize theories (analytic generalization) and not to enumerate frequencies (statistical generalization).

Pour conclure cette partie méthodologique, il convient d'insister sur la transparence des procédures, sur la rigueur de la démarche de recherche et sur les règles éthiques en regard de la collecte et de l'analyse des données, en regard aussi de la communauté scientifique et la société en général (utilisation de la connaissance) : attribution aux auteurs consultés, identification systématique des sources documentaires, disponibilité des documents répertoriés et des fichiers confectionnés pour des fins d'analyse (Excell, File Maker Pro), divulgation des contraintes, comme l'accessibilité de la documentation et les biais personnels, etc.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### CHAPITRE 3

1. Plusieurs auteurs affirment que le paradigme dominant de l'analyse de politiques est celui de l'analyse économique des coûts / bénéfiques (Quade, 1976 ; Jenkins-Smith, 1990 : 11 ; Parsons, 1995 : 56).

2. Lasswell, dont les premiers écrits remontent aux années 1930, prend une approche multidisciplinaire et plus normative lorsqu'il travaille à établir un dialogue constructif entre la connaissance et le politique. Durant les années 1940, il encourage l'établissement de dialogues constructifs entre des chercheurs des sciences sociales, des hommes d'affaires et des *policy-makers*. Il contribue notamment à la mise sur pied de 'tink-tank' ou 'boîtes privées', qui sont en fait des organisations non gouvernementales. La plus importante, la RAND Corporation, réunit des économistes et des *operations researchers*. Le développement du PPBS (Program-Planning-Budget Systems), introduit dans le Département de la défense américaine en 1965, est largement dû aux efforts de ces chercheurs (Dunn, 1994 : 49).

3. En dépit de cette orientation qu'il souhaitait multidisciplinaire, de cette connaissance « in and of the policy process » (Lasswell, 1955 : 15) et de l'élaboration d'une approche plus normative (Lasswell, 1955 : 387-389), Lasswell demeure influencé par le courant positiviste d'alors (Torgerson, 1985 : 255).

4. Encore en 1984, Amy signalait que des « positivist methodologies continue to dominate in policy analysis despite the fact that their intellectual foundations were undermined at least a decade ago. Positivism survives because it limits, in a way that is politically convenient, the kinds of questions that analysis can investigate. Moreover, the aura of science and objectivity that surrounds positivist policy analysis adds to the image of the policy analyst as an apolitical technocrat (Amy, 1984 ; cité par Parsons, 1995 : 68) ».

5. Essentiellement, le positivisme insiste sur la rigueur scientifique et le respect de la distance à l'objet, les valeurs du chercheur n'interférant pas dans le processus de recherche. « L'étude de la réalité s'effectue au moyen de méthodologies éprouvées, généralement l'expérimentation ou les études causales (Turgeon, 1998 : 196) ». Sa méthodologie, qui est plus expérimentale et *manipulative*, vise la vérification d'hypothèses grâce, principalement, aux méthodes quantitatives (Guba & Lincoln). Enfin, en se conformant aux critères de validité interne (« isomorphism of findings with reality »), de validité externe (« generalizability »), de fiabilité (« reliability », dans le sens de la stabilité) et d'objectivité (« distanced and neutral observer ») (Denzin et Lincoln, 1994), le chercheur évite que ses valeurs interfèrent dans le processus et faussent par le fait même l'objectivité tant recherchée.

6. Dans les faits, plusieurs postulats et outils issus de la science économique ont séduit bon nombre d'analystes de politiques, alors que plusieurs ouvrages considèrent les approches du *welfare economics* – l'application des théories et modèles économiques visant à améliorer la rationalité et l'efficacité de la prise de décision – comme le paradigme dominant de l'analyse de politiques (Quade, 1976 ; Carley, 1980 ; Jenkins-Smith, 1990 ; cités par Parsons, 1995 : 33).

7. Selon Howlett et Ramesh (1995 : 33), les « penseurs dominants du pluralisme » sont Robert A. Dahl (*A Preface to Democratic Theory*, Chicago, 1956 ; *Who Governs ? : Democracy and Power in an American City*, New Haven, 1961), Nelson Polsby (*Community Power and Political Theory*, New Haven, 1963) et David R. Truman (*The Government Process : Political Interests and Public Opinion*, New York, 1964).

8. Élaboré aux États-Unis dans les années 1960, le pluralisme constitue le modèle classique et dominant de l'étude du processus de décision politique. Au cœur de ce modèle se retrouve cette idée que les politiques publiques « ne sont que l'aboutissement d'un processus de concurrence entre les groupes et les individus ». Pour Schmitter, le

pluralisme est un système d'intermédiation entre les gouvernements et les groupes d'intérêt (Schmitter, 1970 : 85-86 ; cité par Le Galès *et al.*, 1995 : 33). Appliqué d'abord aux villes américaines, le modèle pluraliste devient une « théorie de référence » pour ses pères fondateurs (Dahl, 1961, et Polsby, 1963) mais, également, pour ses détracteurs. Ce modèle conserve un intérêt particulier pour la politique locale, pour les pays connaissant une fragmentation territoriale et institutionnelle. Il intègre des éléments comme la fragmentation, la décentralisation, la complexification des processus de prise de décision (nouvelles agences), etc. Mais le pluralisme a été sévèrement critiqué, notamment à cause de sa méthodologie, mais aussi pour sa théorie « simplificatrice » du pouvoir (Le Galès *et al.*, 1995 : 216). Enfin, il est fondamental de rappeler que le néo-pluralisme intègre des éléments du pluralisme, dont la fragmentation et la décentralisation, mais accepte de tenir compte des inégalités de la plupart des systèmes économiques et politiques qui furent seulement esquissées par le pluralisme classique. Les néo-pluralistes rejettent cependant deux traits importants du pluralisme « d'origine » : l'idée que les intérêts ont un accès potentiellement égal aux lieux de pouvoir et l'idée qu'il existe un équilibre potentiel des forces politiques dans le pays. Dans les faits, ils acceptent que les entreprises, compte tenu de leur position économique, jouissent d'une position privilégiée au sein de la société et cela même si elles ne s'impliquent pas toujours dans les prises de décision (Lindblom, 1977) (Voir Le Galès *et al.* : 33).

9. Cette théorie se base sur « trois fondements principaux » : tout d'abord, elle présuppose la rationalité des individus et la maximalisation de leurs intérêts ; puis, elle insiste sur la distinction entre les biens privés et les biens publics ; enfin, elle se préoccupe de la question fondamentale de l'allocation des ressources qui sont limitées (Meny et Thoenig, 1989 : 68-70).

10. Selon Mueller, le « Public Choice can be defined as the economics of non-market decision-making, or simply the application of economics to political science. [...] The methodology of public choice is that of economics, however (Mueller, 1979 : 1 ; cité par Parsons, 1995 : 32) ».

11. Dans leurs travaux, les théoriciens du *Public Choice* remettent notamment en cause l'approche traditionnelle relative à l'intérêt général. Selon eux, les électeurs choisissent des candidats qui tireront le maximum de certains programmes à leur bénéfice, alors que les candidats cherchent à adopter des programmes susceptibles d'attirer le maximum de voix. Le politicien cherche donc, en tout premier lieu, à conserver sa position et à renouveler son mandat (Crozet, 1991 : 62). Toujours selon cette logique, cette idée de maximalisation des intérêts se transpose aux partis politiques pour séduire l'électorat, les partis multipliant leurs promesses électorales et le parti au pouvoir ayant tendance à accroître les dépenses durant la période pré-électorale. Pour se soustraire aux effets négatifs de cette situation, les économistes du *Public Choice* préconisent de développer des contraintes qui pèseront sur les hommes politiques, dont un meilleur contrôle des déficits budgétaires.

12. Dans un article publié en 1974, Lukes distingue son modèle de ceux de Dahl et de Bachrach et Baratz. Ainsi le pouvoir unidimensionnel (proposition du modèle pluraliste de Dahl) « met l'accent sur le comportement, la prise de décision, les enjeux clés, le conflit observable, les intérêts subjectifs considérés en tant qu'activités politiques et les préférences révélées par la participation politique ». Selon Dahl, seulement une petite portion de la population aurait donc une influence directe sur les décisions politiques. Le pouvoir à deux dimensions (proposition de Bachrach et Baratz) « met l'accent sur la décision et la non-décision, les enjeux réels et potentiels, les conflits observables, les intérêts subjectifs considérés en tant qu'activités politiques et les préférences ou les griefs ». Selon Bachrach et Baratz, le pouvoir aurait donc deux visages, l'un à découvert (Dahl) et qui décide ce que le gouvernement fera, l'autre caché et qui décide ce que le gouvernement ne fera pas. Enfin, le pouvoir à trois dimensions (proposition de Lukes) « met l'accent sur la prise de décision et le contrôle de l'agenda politique (pas nécessairement par des décisions), les enjeux réels et potentiels, les conflits observables et les conflits latents, les intérêts subjectifs et réels ». Voir Steven Lukes, « La troisième dimension du pouvoir », dans Pierre Birnbaum (directeur), *Le pouvoir politique : textes et commentaires*, Paris, Dalloz, 1975, p. 73-78.

13. Meny et Thoenig (1989 : 86) parlent de trois principaux courants : un premier récuse toute autonomie de l'État – « qui n'est que produit dérivé de la structure de marché » – et « ignore les politiques publiques dans la mesure où celles-ci ne sont que le produit des besoins de la société capitaliste » ; un deuxième courant intègre l'analyse



systémique américaine, « considère la politique comme un objet spécifique et met l'accent sur les crises structurelles qui affectent le capitalisme » ; enfin, un troisième courant, structuraliste, s'inspire des thèses d'Althusser.

14. Parmi les théories et ouvrages majeurs, mentionnons la théorie de la crise fiscale de J. O'Connor (*The Fiscal Crisis of the State*, 1973) et l'analyse de C. Offe (*Contradictions of the Welfare State*, 1979). Par ailleurs, outre les travaux de Poulantzas (*Pouvoir, politiques et classes sociales*, 1968), il convient de rappeler les études empiriques des « marxistes structuralistes » dans le domaine des politiques urbaines et, notamment, sur les contradictions de politiques de l'État. Citons, à ce propos, les ouvrages de J. Lojkine (*Politique urbaine et pouvoir local dans l'agglomération lilloise*, Paris, 1978) et de M. Castells (*La question urbaine*, Paris, 1973). En Grande-Bretagne, l'analyse marxiste des politiques locales se prolonge au cours des années 1980 par les travaux de P. K. Dunleavy (*Urban Politics*, 1980), de Dunleavy et B. O'Leary (*Theories of the State : The Politics of Liberal Democracy*, 1987) et de M. Gottdiener (*The Decline of Urban Politics, Political Theory and Crisis of the Local State*, 1987).

15. Ainsi, depuis le début des années 1980, un courant nouveau de réformes, appelé le *New Management Public*, a entraîné un vent de réformes dans la majorité des administrations publiques des pays de l'OCDE. Le *New Management Public* « s'inspire et repose sur plusieurs écoles de pensée et approches de gestion », dont l'école du monétarisme, celle des choix publics (*Public Choice*), la planification stratégique, la réingénierie, la gestion de la qualité, la culture corporative (*Corporate Culture*) (Charih & Rouillard, dans Charih & Daniels, 1997 : 27-46). Ces réformes se sont traduites par les actions suivantes : redéfinition du rôle de l'État et réduction de sa taille, lutte au déficit, suppression des monopoles, introduction des mécanismes de marché et de compétition, satisfaction de la clientèle, etc. Dans leur recherche de nouvelles formes de production et de prestation de services, les gouvernements ont fait appel « à la privatisation, à la sous-traitance, à la tarification des services, aux partenariats avec les différents niveaux de gouvernement, les organisations volontaires et les entreprises privées (Charih & Daniels, 1997 : 6) ».

16. Les six principales approches de Wayne Parsons sont : (a) approches par étapes (série de séquences allant de l'émergence à l'évaluation) (travaux de Lasswell, Simon, Easton) ; (b) approches pluralistes et élitistes : focus sur le pouvoir (théories) et sa distribution parmi les groupes et les élites (*iron triangles*) (travaux de Dahl, 1961 ; Lindblom, 1977 ; Bachrach & Baratz, 1962, 1963, 1970 ; Lukes, 1974 ; Crenson, 1971 ; etc.) : contribution à une théorie de la *policy-making process* qui tient compte du pouvoir et de l'interaction entre les différentes étapes du processus (Lindblom) ; (c) approches néo-marxistes : explication de la *policy-making* dans la société capitaliste (travaux de Miliband, 1982 ; O'Connor, 1973 ; Polantz, 1978 ; Offe, 1985) ; (d) approches des sous-systèmes : analyse la *policy-making* dans les termes de nouvelles métaphores : *networks, communities, sub-systems* (Hecllo, 1978 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1988, 1993 ; Rhodes, 1988 ; Smith, 1993 ; etc.) ; (e) approches du discours politique : examine le *policy-process* dans les termes de langage et de communication (travaux de théoriciens français et allemands : Habermas, Foucault, Toulmin et Wittgenstein) ; (f) l'institutionnalisme : moins développé que les autres (milieu des années 1980 à nos jours), en émergence comme une nouvelle série d'approches à la *policy process* (pour plus d'information, voir Parsons, 1995 : 39-40).

17. Plusieurs variantes de ce modèle furent proposées. Rappelons, notamment, celui de l'économiste Anthony Downs (1972), le *Issue Attention Cycle*, qui repose sur le critère rationnel de choix politiques. Des modèles alternatifs ont émergé à leur tour. Il en est ainsi du modèle « gradualiste », qui soutient que les décisions sont prises à la marge et que les moyens sont généralement limités, des modèles taxinomiques, qui décrivent le processus d'élaboration des politiques publiques (Anderson, 1990 ; Jones, 1991), et du modèle des anarchies organisées (Simon, Cohen, March et Olson, 1972).

18. Par exemple, Meny et Thoenig adoptent une approche où le processus d'élaboration des politiques est découpé en quatre grandes étapes : l'émergence, la décision publique, la mise en œuvre et l'évaluation. Elles correspondent à la grille analytique élaborée par Jones (1970) et qui « demeurent à ce jour une référence ». Cet instrument heuristique présente les étapes de l'action rationnelle comme l'identification du problème, la formulation de solutions, la prise de décision, la mise en œuvre du programme et son évaluation (Meny et Thoenig, 1989 : 153).

19. Kingdon proposent deux explications au fait que plusieurs problèmes ne sont jamais inscrits à l'agenda gouvernemental ou qu'ils ne franchissent pas le cap de la prise de décision. Tout d'abord, les acteurs politiques cessent de s'investir parce qu'ils considèrent que le processus ne mènera jamais à une décision. Puis, face aux coûts sociaux ou financiers qui pourraient résulter d'une prise de décision, ils se désengagent et refusent de poursuivre dans cette voie (Kingdon, 1984 : 104-105). D'autres facteurs peuvent aussi, toujours selon Kingdon, expliquer ces refus ou ces revers : la difficulté de couplage des courants (par exemple, le courant des solutions ne s'ajuste pas aux deux autres courants) ou les changements de priorités. Bref, pour que le processus s'enclenche, il faut que le problème soit reconnu, qu'une solution soit disponible, que le climat politique soit favorable et que les contraintes majeures anticipées soient surmontables.

20. Selon Parsons, les principales questions de Kingdon sont : « how issues come to be issues ; how they come to the attention of public officials and policy-makers ; how agendas are set and why ideas "have their time" (Parsons, 1995 : 192) ».

21. Le courant des problèmes (*problem Stream*) est le processus par lequel les problèmes sont reconnus en tant que tels : les gens doivent alors être convaincus que quelque chose devrait être fait pour y remédier (Kingdon, 1984 : 119). Il comprend l'information sur les problèmes réels du monde et les effets des interventions gouvernementales passées. Trois formes de mécanismes contribuent à éveiller l'attention des *policy-makers* : les indicateurs (écart entre une situation réelle et une situation souhaitée), les événements (crises, désastres) et les *feedbacks* – ou « ré-information par rétrovision [venant] de statistiques officielles, de plaintes de la part des administrés, ou encore par des contacts de ceux-ci avec les fonctionnaires » (V. Lemieux, 1995b : 38) – qui indiquent les failles et/ou les conséquences anticipées des politiques et programmes existants. Pour sa part, le courant des solutions (*policy stream*) est en soi porteur de solutions (ou politiques). Il est composé de chercheurs, d'*advocates* (défenseurs) et autres spécialistes qui analysent les problèmes et formulent des alternatives possibles. Si les solutions potentielles existent déjà, les alternatives sont élaborées, pour leur part, par des spécialistes qui sont à l'intérieur ou à l'extérieur de l'appareil gouvernemental. Le choix de la solution résulte des échanges entre les spécialistes et les autres membres de la communauté qui réussissent à créer un consensus. Enfin, le courant de la politique (*political Stream*), ou des priorités politiques (V. Lemieux, 1995b : 33), est composé de différents éléments comme les nouvelles idées issues de l'opinion publique, les forces politiques (partis, groupes de pression) et les événements (élections, changements de gouvernement, scandales politiques, contestations de leadership législatif). Ce troisième courant est particulièrement caractérisé par la négociation et la formation de coalitions qui, somme toute, cherchent à protéger et à promouvoir leurs intérêts.

22. Dans *Coalition Formation* (1985), Wilke *et al.* distinguent la formation de coalition selon la typologie ou les cinq « points de vue » suivants : l'ethnologique, la *gametheoretical orientation*, la socio-psychologie (formation des coalitions dans les triades), dans une perspective sociométrique et, enfin, dans une perspective socio-politique. Pour sa part, Barbara Hinckley (*Coalitions and Politics*, 1982) associe l'étude des coalitions à trois approches distinctes : la théorie du jeu, les études psycho-sociologiques et les études politiques empiriques.

23. Nathalie Bolduc et Vincent Lemieux (1992) ajoutent aux trois courants que nous présentons ceux des nouvelles théories (Crosbie et Kulberg, 1973 ; Komorita et Chertkoff, 1973 ; Lawler et Youngs, 1975) et des études économiques, ce dernier étant généralement proche de celui de la théorie des jeux. Les seuls travaux cités par Bolduc et Lemieux et associés aux études économiques sont ceux de A. Downs en 1957 (une théorie économique de la démocratie), de Cross en 1967 (comportement des alliances régi par les mêmes règles que le marché économique), et d'Adrian et Press en 1968 (les huit types de coûts liés à la formation de coalition).

24. Rappelons notamment les travaux de W. A. Gamson, en 1961, qui utilisent des pratiques et des notions associées à la théorie des jeux, aux études psychosociales et aux études politiques, ceux de W. E. Vinacke et A. Arkoff en 1957 (théorie des jeux et études psychosociales), de Cross en 1967 (théorie des jeux et règles du marché économique) ou de J. K. Murnighan en 1977-1978 (théorie des jeux, études psychosociales et études politiques).

25. Les « players are considered rational when they apply the best available means to achieve their ends, whatever those ends may be – whether “good”, “bad” or “irrational” (Hinckley, 1982 : 23) »

26. Les contributions les plus importantes des quinze dernières années, selon Van der Linden et Verbeek, demeurent : (1) le classement des séries de *bargaining* et leur confrontation empirique et cela même si les modèles des *games-theoretic* ont hautement idéalisé la réalité et que les prédictions ne sont valables que dans des conditions idéales ; (2) l'introduction de joueurs sophistiqués (travaux de Kahan, Rapoport, Funk et Horowitz) ; et, enfin, (3) un meilleur contrôle de la fonction d'utilité de l'acteur (l'apport le plus important). Selon ces auteurs, cette théorie est devenue au fil des années plus « réaliste » grâce, notamment, à l'introduction de déviations dans la procédure expérimentale (Van der Linden et Verbeek, 1985 : 104-106).

27. Selon Hinckley, « it is theoretical in that it seeks to identify and explain recurring patterns of coalition behavior, but it is empirical in that it concentrates on how coalition players actually do behave in the real world under different conditions (Hinckley, 1982 : 16) ».

28. Précurseur, Simmel réalise des travaux sur la dyade (plus petit groupe) et sur la triade qu'il applique à des situations dans lesquelles des partis politiques, des groupes nationaux s'affrontent ou s'engagent. Voir *Soziologie*, München and Leipzig (1922), *The sociology of Georg Simmel*, New York, Wolff (1950), et « The Significance of Numbers for Social Life », dans Hare, Bogotta et Rales (dir.), *Small Groups in Social Interaction*, New York, Knopf (1955).

29. Mentionnons, entre autres, les travaux de Cross (1967) ou de Chertkoff (1971) qui reviennent sur le principe de la répartition des gains et de la maximalisation des bénéfices (voir Bolduc et Lemieux : 4).

30. Wilke attribue cette théorie à William A. Gamson (1961, 1964), mais aussi à William Riker (1964) (*Wilke et al* : 122).

31. Dans cette lignée de travaux de Caplow et Gamson, soulignons simplement les réflexions de Chertkoff avec « The Effects of Probability of Future Success on Coalition Formation » (1966), de Komorita et Chertkoff avec la *Bargaining Theory* (1973), enfin, de Komorita avec le *Weighted Probability Model* (1974) ainsi que le *Equal Excess Model* (1979). D'autres chercheurs élaborent leur propre modèle théorique dont, entre autres, Lawler et Youngs avec le « *Path Model* », publié dans *Sociometry : a Journal of Research in Social Psychology* en 1975 (voir, pour plus d'information, Bolduc et Lemieux, 1992).

32. Les études récentes sur la formation des coalitions sont fréquemment basées sur quatre énoncés théoriques (*headings*) suggérés par Gamson (Hinckley : 19). Chacun de ces énoncés est caractérisé par des arguments théoriques et des résultats expérimentaux. Tout d'abord, la théorie des ressources minimales (*Minimum Resource Theory*) qui prédit qu'une coalition se formera si le total des ressources est aussi petit que possible, mais suffisant pour lui garantir la victoire. La théorie du pouvoir minimum (*Minimum Power Theory*), une adaptation de la théorie des jeux, qui met l'emphase sur le pouvoir relatif des joueurs – le *pivotal power* – plutôt que sur la distribution initiale des ressources. La théorie anticompetitive (*Anticompetitive Theory*) qui postule que « l'attitude des joueurs face à la compétition et à la négociation, les différences de personnalité de ceux-ci ainsi que d'autres facteurs font qu'un acteur formera une coalition plus large que le minimum requis (Bolduc et Lemieux, 1992 : 18) ». Enfin, la théorie de la confusion absolue (*Utter Confusion Theory*) ou du « choix au hasard », qui soutient que ce sont tout simplement des éléments fortuits ou des concours de circonstances qui sont à l'origine de la formation des coalitions.

33. Dans l'ouvrage de Sabatier et Jenkins-Smith, les auteurs introduisent leur *Advocacy Coalition Framework* en traitant de l'étude des processus de politiques publiques et des principaux modèles qui abordent indirectement l'idée de coalition : *Lowi's Arenas Power* (1964, 1972), *Kingdon's Multiple Streams* (1984), *Hoffenbert's Funnel of Causality* (1974), etc. Mais, selon eux, les modèles développés par ces chercheurs n'ont pas comme priorité de développer l'idée de coalitions ; ils les abordent plutôt comme des éléments faisant partie d'un tout.

34. Hinckley mentionne notamment les travaux de Sven Groennings *et al.* (*The Study of Coalition Behavior*, 1970), de Lawrence Dodd (*Coalitions in Parliamentary Government*, 1976), de Kessel (*The Goldwater Coalition*, 1968), de Manley (*The Conservative Coalition in Congress*, 1973) et d'Aldrich (*Before the Convention*, 1980).

35. La définition de la coalition par Gamson comporte trois éléments : une application du pouvoir (dans le sens d'appliquer les ressources déterminant les *outcomes*), une combinaison du conflit et de la coordination (dans la *mixed-motive situation*) et une activité collective (dans le sens de joindre les ressources de plus de deux unités) (Hinckley : 4).

36. Avec cette définition, Riker se démarque de la science politique traditionnelle qui étudie alors les processus mais qui, par ailleurs, ne se préoccupe pas de l'application du pouvoir pour les *outcomes*, qui ne s'attarde pas vraiment à l'activité collective (attitudes, stratégies calculées ou actes de despotisme absolu) et qui ne combine pas les éléments de conflit et de coordination (processus de consensus, etc.). En fait, comme le souligne Hinckley (1981 : 7), les analystes de la science politique de l'époque étudiaient les actes des gouvernements qui n'impliquaient pas la formation des coalitions.

37. Plusieurs politologues s'intéresseront aux recherches de ces trois chercheurs. Par exemple, faisant référence à de Swaan, Axelrod et Leiserson, Michael Laver et Norman Schofield (*Multiparty Government : The Politics of Coalition in Europe*, 1991) soulignent l'importance de la distance idéologique entre les partis dans le processus de formation. Les auteurs portent une attention au phénomène des gouvernements de coalition en Europe, notamment à l'étape de formation qui constitue une partie importante du processus démocratique de plusieurs sociétés européennes. « Laver et Schofield parlent de protocoalition pour expliquer le processus de formation des coalitions. En vertu de cette approche, la formation d'une coalition repose sur une succession de protocoalitions (Bolduc et Lemieux, 1992 : 16) ». Ils soulignent également dans leur travail l'importance des contraintes constitutionnelles (système électoral qui influence la taille des partis) et des règles de procédure.

38. Abraham de Swaan signale que le modèle du *Minimal Range* a été couronné de succès en ce qui a trait à générer « a small set of "predicted" coalitions among which the actual cabinet coalitions were to be found, particularly in Sweden and the prewar Netherlands (1985 : 426-427) ».

39. Le corporatisme et l'approche des réseaux d'action publique sont des critiques du modèle pluraliste. Le corporatisme, qui se développe dans les années 1970 et 1980, est défini comme un système de représentation des intérêts. Selon ce modèle, les réseaux ou groupes d'intérêt comprendraient un nombre restreint d'acteurs puissants, collaborant dans un cadre formel et institutionnel. La plupart des auteurs qui utilisent ce modèle se concentrent sur les politiques économiques et industrielles, et donc sur les groupes d'intérêt qui représentent le travail et le capital. « Ils font ce choix à cause des origines du corporatisme, qui était une alternative au marxisme et au pluralisme, et qui mettait l'accent sur la coopération entre les classes plutôt que sur le conflit et l'exploitation (Le Galès *et al.* : 33) ».

40. Ainsi, l'une des qualités du modèle de Kingdon demeure sûrement cette conceptualisation de la réalité qui, très souvent, est formulée intuitivement par des expressions comme « it was an idea whose time had come (Kingdon, 1984 : 1) ». Il faut également reconnaître que ce modèle, mettant particulièrement l'accent sur l'étape de la mise à l'agenda politique, a procuré un éclairage nouveau à la prise de décision, même s'il n'explique pas comment la politique se déplace d'une étape à l'autre (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993).

41. Comme toute nouvelle théorie qui appelle à l'expérimentation et à la confrontation, des critiques en résultent. Bien qu'ils reconnaissent la valeur scientifique de la théorie des jeux, Van der Linden et Verbeek (1985) rappellent qu'elle n'est « rien d'autre en soi » que le résultat d'une rigoureuse application mathématique d'hypothèses sur les comportements des acteurs dans des situations de conflits partiels (Wilke *et al.*, 1985 : 29). Selon Hinckley (1982 : 22-23), ce qui est très familier en science politique c'est la littérature mathématique de la théorie du jeu. Enfin, pour Murnighan (1978 : 1130), cette théorie demeure limitée, parce que l'on ne « s'est pas soucié de savoir si les affirmations ou hypothèses mathématiques correspondent au comportement humain (Bolduc *et al.*, 1992 : 18) ».

42. En ce qui concerne la mise en œuvre, l'approche *top-down* (Pressmann et Wildavsky, Hood) met l'emphase sur la structure autoritaire du pouvoir (*rational control*), la définition et l'application de normes et d'objectifs, le comportement « obéissant » des acteurs, la communication parfaite et l'absence de contrainte de temps. Par contre, l'approche *bottom-up* (Lipsky, 1971) s'attarde aux bureaucrates de niveau inférieur (les professeurs par exemple) qui vivent avec la politique (Marceau, 1997 : notes de cours de doctorat).

43. Entre-temps, Sabatier a concentré ses efforts à raffiner l'ACF, alors que Jenkins-Smith a développé un programme de recherche sur les risques de perception qui découlent aussi bien du *public heuristics* que de la théorie culturelle de l'ACF. Les deux auteurs se disent rattachés à une philosophie de la science dont le précepte fondamental est « be clear enough to be proven wrong » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 2).

44. Citons le premier paragraphe de la préface de *Policy Change and Learning* (1993 : xi), paragraphe qui situe, dès le départ, l'objectif fondamental des auteurs : « In this book we seek to present our theory of the policy process, which includes the manner in which problems such as crime, unemployment, and air pollution get defined as "political" problems, the remedies government devises for dealing with them, the implementation of those solutions, the impact of those supposed remedies on the problems, and the revision of the remedies in light of various groups' perceptions of their desirability. In pursuing our goal of understanding the policy process, we have started from at least two points of departure, one in the philosophy of science, the other in history ».

45. Le lecteur voudra bien se référer au livre de Sabatier et Jenkins-Smith (1993 : 36-38).

46. Citons, par contre, cette critique sérieuse de Sabatier : « Le modèle de J. Kingdon satisfait toutefois moins bien au critère scientifique. En particulier, J. Kingdon n'a jamais fourni une méthodologie satisfaisante pour déterminer dans quel courant se situent les acteurs de l'action publique. Par conséquent, son argument concernant la séparation habituelle des courants n'est pas falsifiable et l'attention qu'il porte aux conditions pour « marier » les divers courants n'a d'intérêt que pour les convertir au modèle. De plus, le cadre ne propose aucune hypothèse explicite. Le modèle de J. Kingdon constitue une métaphore intuitive mais n'a pas su engendrer ce que I. Lakatos (1978) appellerait un « programme de recherche en développement (Sabatier et Schlager, 2000 : 225 ; voir aussi Sabatier, 1999 : chapitre 10) ».

47. Les concepts présentés dans la présente section s'inspirent des définitions proposées dans les deux ouvrages collectifs suivants : Alain Faure *et al.*, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1995, 191 p. ; Patrick Le Galès et Mark Thatcher, *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1995, 274 p.

48. Les valeurs « définissent le cadre global de l'action publique » – ce qui est bien, ce qui est mal, ce qui est désirable, ce qui l'est moins –, donc le « deep core » de l'ACF. Les normes sont les écarts « entre le réel perçu et le réel souhaité ». Elles sont généralement des principes d'action et elles pourraient se traduire par une affirmation du genre : « il faut diminuer le coût des dépenses gouvernementales ». Les algorithmes sont « des relations causales d'une théorie de l'action » et peuvent s'exprimer sous la forme de « si... alors ». Enfin, les images, qui font « sens », sont de « remarquables vecteurs implicites des valeurs, des normes ou même d'algorithmes » (voir Muller, 1995 : 159).

49. Théodore Lowi (1969) a souligné la nature triangulaire et symbiotique des relations (agence centrale du gouvernement – commission du Congrès – groupes d'intérêt), ce qui a donné naissance au terme de « triangle de fer » (*iron triangle*).

50. *The Private Government of Public Money*, de Heclo et Wildavsky (1974), et *Governing Under Pressure : The Policy Process in a Post-Parliamentary Democracy*, de J. J. Richardson et G. Jordan (1979), sont devenus des ouvrages de référence sur l'analyse des politiques publiques en termes de réseaux d'action publique.

51. Voir R. A. W. Rhodes et David Marsh dans Le Galès *et al.* (1995 : 67). Le pluralisme, les approches néo-pluralistes (impact des influences professionnelles, logique de la rationalité technique, position privilégiée d'un petit nombre de groupes d'intérêt, interdépendance des structures décentralisées) ainsi que d'autres approches ou théories utilisent également le concept de réseaux d'action publique. Mentionnons notamment le corporatisme de l'État et la perspective néo-marxiste.

52. Le modèle élaboré en 1981 par R.A.W. Rhodes, et modifié en 1986 pour tenir compte des critiques formulées sur sa première version (*Control and Power in Central-Local Relations*, 1981), met l'accent sur les interactions entre le niveau d'analyse macro (relations intergouvernementales) et le niveau méso (variété des liens entre le centre et l'ensemble des organisations gouvernementales et politiques non centrales). « La définition des réseaux d'action publique donnée par Rhodes relève de celle de Benson (1982, p. 148) qui fait du réseau d'action publique un groupement ou un complexe d'organisations, liées les unes aux autres par des dépendances en termes de ressources, et qui se distingue des autres groupements et complexes par des différences dans la structure de cette dépendance (voir Rhodes et Marsh, dans Le Galès *et al.* : 43) ». Ce modèle présente cinq types de réseaux sur un continuum – allant de celui qui est fortement intégré à celui qui est très lâche – qui se différencient en fonction de leurs membres et de la distribution de leurs ressources. Leur définition repose sur le double critère des intérêts et de l'appartenance. Il s'agit (1) de la communauté de politique publique, (2) du réseau professionnel, (3) du réseau intergouvernemental (organisations représentatives des autorités locales), (4) du réseau de producteurs (prééminence du rôle joué par les intérêts économiques) et (5) du réseau thématique ou « issue network » en référence à Hecló (1978) (*Ibid.* : 43-44).

53. Le modèle de Wilks et de Wright (relations gouvernement-industrie) adopte une approche plus largement centrée sur la société. Il insiste davantage sur les relations interpersonnelles que sur les relations structurelles. On y retrouve l'influence des travaux de Hecló et de Wildavsky. Ce modèle diffère du précédent sur trois aspects : (1) il insiste sur la nature désagrégée des réseaux d'action publique dans le secteur de la politique industrielle (le gouvernement est « fragmenté, différencié et fissible ») ; (2) les relations interpersonnelles constituent l'un des aspects clés des réseaux ; (3) il différencie les réseaux et les communautés de politique publique d'une manière opposée à l'ensemble des autres écrits. En fait, Wilks et Wright distinguent trois entités : l'univers politique (domaines politiques : industrie, éducation, santé, transports, etc.), la communauté de politique publique (secteurs politiques : chimie, télécommunication, fonderies, etc.) et le réseau d'action publique (sous-secteurs politiques qui seraient, par exemple, pour le secteur de la chimie, ceux de la pharmacie, de la peinture, de l'agrochimie, etc.) (Rhodes et Marsh, dans Le Galès *et al.* : 49, tableau 2).

54. Enfin, la typologie de Rhodes et Marsh (1990, 1992, 1994) a été élaborée à partir du modèle de Rhodes. Elle distingue la communauté de politique publique des réseaux thématiques, les deux extrémités du continuum déjà mentionnées. Pour définir la communauté de politique publique, ces auteurs parlent des participants (nombre, exclusion, interaction), des valeurs (consistance, appartenance), du consensus (idéologie, valeurs, préférences), des ressources (distribution), de l'interaction de base (négociations), de l'équilibre des forces, de la structure des groupes (pouvoir, hiérarchie) (Rhodes et Marsh, dans Le Galès *et al.* : 53).

55. En effet, il y en a bien d'autres comme celle de Frans van Waarden (1992), qui présente onze types de réseaux d'action publique à partir de sept critères, ou celle d'Atkinson et Coleman (1989), qui porte uniquement sur le niveau sectoriel (politique économique) et qui présente six types de réseaux sectoriels à partir de deux variables (pour plus d'information, voir l'ouvrage de Le Galès *et al.*, 1995).

56. Dans ce cas, M. Smith a montré que, de 1945 jusqu'au début des années 1980, deux principaux acteurs (deux ministères) partageaient un ensemble de convictions communes. Leur position (soutien du prix et croissance de la production agricole) était soutenue par un ensemble de structures institutionnelles (ministère des Finances, communauté agricole) et par les agriculteurs. Au cours des années, cette communauté connaît cependant des tensions croissantes (Rhodes et Marsh, dans Le Galès *et al.* : 56-57).

57. Dans cet autre cas, Saward signale la présence d'une communauté politique publique professionnelle. En effet, entre 1954 et 1970, les chercheurs scientifiques de l'*Atomic Energy Authority* sont au cœur de la prise de décision politique. Au milieu des années 1970, cette communauté professionnelle est finalement remplacée par un réseau de producteurs beaucoup « plus ouvert » (Rhodes et Marsh, dans Le Galès *et al.* : 57).

58. Mentionnons les études soulignées par Sabatier (1991) : Murphy (1973), Pressman et Wildavsky (1973), Van Horn (1979), Hjerm et Porter (1981), Mazmanian et Sabatier (1981), Scholz et Wei (1986) et Doggin (1987).

59. Heintz a repris les trois types de croyances inclus dans l'*ACF*. Pour chacune, il détaille une liste de 1) *pro-leasing* et 2) *anti-leasing*. Ces types sont (a) « normative core beliefs (quasi-religious) », (b) « fundamental policy core beliefs » et (c) « instrumental policy beliefs (quasi-scientifique) » (Voir Heintz, 1988 : 221-223).

60. Il s'agit des études de Hanne B. Mawhinney (1993a), de l'Université d'Ottawa, sur la politique canadienne de l'éducation (franco-ontarienne), de Ken Lertzman *et al.* (1996), de l'Université Fraser, sur la politique forestière en Colombie-Britannique, et d'Adam Wellstead (1996), de l'Université de Toronto, sur la politique forestière ontarienne et albertaine.

61. Sabatier et Jenkins-Smith signalent (1997 : 17) que l'analyse des données (quantitatives et qualitatives) a démontré que les applications de l'*ACF* ont généralement mis en évidence la présence de une à trois coalitions.

62. « The distinction between “advocate” and “broker”, however, rests on a continuum. Many brokers will have some policy bent, while advocates may show some serious concern with system maintenance. The framework merely insists that policy brokering is an empirical matter that may or may not correlate with institutional affiliation : While high civil servants may be brokers, they are also often policy advocates – particularly when their agency has a clearly defined mission (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 27) ».

63. Sabatier et Jenkins-Smith (1997 : 9-10) citent trois études appuyant ces affirmations (Marcus et Goodman, 1986 ; Green et Shapiro, 1994 ; Martin, 1995) et une seule présentant une dissidence (Scharpf, 1997).

64. Pour des critiques généralement élogieuses du dernier ouvrage de Sabatier (directeur), *Theories of the Policy Process* (1999), par Geoffrey Dudley, Wayne Parsons et Claudio M. Radaelli, et pour prendre connaissance de la réponse de Sabatier (« Clear Enough to Be Wrong »), le lecteur voudra bien se référer à l'article suivant : « Symposium : Theories of the Policy Process », par Dudley, Parsons, Radaelli et Sabatier, dans *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 1 (mars 2000) : 122-140. Pour une comparaison de cadres, théories et modèles du processus politique proposés par Ostrom (*Institutional Rational Choice*), Bery et Bery (*Policy Diffusion Framework*), Sabatier et Jenkins-Smith (*Advocacy Coalition Framework*) et Hofferbert, voir Edella Schlager (1999, chapitre 9 de l'ouvrage *Theories of the Policy Process*). Pour une comparaison des approches cognitives des politiques américaines, voir Sabatier et Schlager (2000).

65. Parsons cite le cas des pays qui ont une « tradition plus étatiste », comme la France et l'Italie, ou un « style de corporatisme démocratique », comme les pays scandinaves, l'Autriche et l'Allemagne. Dans ces cas, l'*ACF* « semble beaucoup moins convaincant », selon lui (1995 : 200-201).

66. Voir les travaux publiés par la revue de l'Association canadienne d'histoire orale, association fondée à l'Université Simon Fraser de Colombie-Britannique en 1974. Rappelons également, pour le Québec, les enquêtes orales ou ce grand concours d'histoires de vie, « Mémoire d'une époque », mis sur pied par l'Institut québécois de recherche sur la culture dans les années 1980.

67. Sur la base de ces critères, nous avons sélectionné 30 des 264 mémoires transmis à la Commission parlementaire de l'automne 1991 sur la culture ainsi que 62 des 264 fiches-synthèses réalisées par des fonctionnaires du MAC.

68. Rappelons qu'outre l'établissement au Canada d'une filiale de la firme américaine GALLUP, spécialisée dans les sondages politiques au début des années 1940, les principales maisons de sondage québécoises ont vu le jour à la fin des années 1960. Selon Vincent Lemieux, plusieurs autres firmes ont été fondées depuis (Baillargeon, 1990 : 297 ; Lemieux, 1988 : 33).

69. Selon Jean-Paul Baillargeon (1990 : 287) qui reprend les propos de Vincent Lemieux (*Les sondages et la démocratie*, 1988), il « se pratique maintenant trois types de sondages politiques, plus ou moins distincts les uns des autres. Il y a d'abord ceux « pour expliquer », le plus souvent partie de projets de recherche. Ils sont peu fréquents parce que longs et coûteux ([Lemieux] : 54-57). Il y a ensuite ceux « pour annoncer » ou pour prédire, le plus fréquemment commandités par des médias. Ils sont maintenant très répandus et réguliers, mensuels voire hebdomadaires pour plusieurs d'entre eux. À l'occasion des campagnes électorales générales, ils sont même plus fréquents. Ils sont devenus le baromètre de l'humeur du public en regard des partis, de leurs leaders, des institutions, des projets ou des problèmes politiques du moment (*Ibid.* : 57-69). Il y a enfin les sondages « pour intervenir ». Si leur fréquence est irrégulière, on les utilise beaucoup plus qu'auparavant. Ce sont en général les gouvernements et les partis qui les commandent. Ils servent de matériau à du « marketing politique » soit pour justifier des attitudes ou des comportements. Leur usage permet de dire qu'une bonne partie des décisions des gouvernements dépend maintenant des résultats de sondages. Certains ont qualifié ce phénomène de gouvernement par sondages. Des grands groupes organisés ont appris à s'en servir en rapport avec la défense de leurs intérêts ou de leur image publique (v.g. patronat, syndicat) (*Ibid.* : 69-73) ».

70. D'ailleurs, le texte de Pierre Bourdieu – aujourd'hui maintes fois cité (« L'opinion publique n'existe pas », dans *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1992) – a mis en évidence trois postulats sur lesquels repose cette technique : « Toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion » ; « On suppose que toutes les opinions se valent » ; « Dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a consensus sur les problèmes » (cité par Bergeron, Surel et Valluy, 1998 : 219).



## *Chapitre 4*

### *La genèse de la politique culturelle gouvernementale de 1992*

*Les contraintes externes à l'origine du changement politique*



## CHAPITRE 4

### LA GENÈSE DE LA POLITIQUE CULTURELLE GOUVERNEMENTALE DE 1992

#### Les contraintes externes à l'origine du changement politique

Lors de la présentation de l'*Advocacy Coalition Framework (ACF)*, au chapitre précédent, nous nous sommes attardée au système de croyances, la notion centrale du modèle, au mode de changement par apprentissage (*policy-oriented learning*<sup>1</sup>) et aux principaux éléments qui permettent d'identifier les acteurs-clés : le sous-système de politiques publiques, la coalition de défense ou *advocacy coalition*, deuxième notion centrale du modèle, et le médiateur ou *policy broker*. Les diverses hypothèses de l'*ACF* ont été également passées en revue tout en insistant particulièrement sur les quatre retenues dans le cadre de cette recherche<sup>2</sup>. Enfin, dans un schéma du modèle nous avons présenté ses différentes composantes, dont les paramètres relativement stables d'un sous-système donné et les événements externes spécifiques.

L'objectif de ce quatrième chapitre est de décrire et d'expliquer les événements ou contraintes qui ont contribué, à des degrés divers, au changement politique ici étudié, soit la politique culturelle gouvernementale du Québec adoptée en décembre 1992. Cette réflexion est importante puisqu'elle a pour but de cerner les grandes tendances de la société québécoise et les événements sociaux, politiques et économiques survenus dans l'environnement du sous-système de politiques publiques concernées, la culture. Dans les approches et modèles s'attardant aux processus de changement politique, on dira que c'est généralement après l'identification du problème que des individus et des porte-parole de certains groupes proposent des solutions, que des intérêts s'affrontent et que la décision se dégage. Sabatier et Jenkins-Smith vont cependant au-delà de cette description simplifiée des processus de changement en affirmant que pour une même politique publique, coexistent et s'affrontent plusieurs systèmes de croyances, spécifiques

à chacune des coalitions en présence. Rappelons également que plus de la moitié des hypothèses déduites de l'ACF (sept sur douze) portent sur les différents modes de changement de politique publique, notamment sur celui qui s'effectue par « apprentissage », et que deux des quatre hypothèses retenues mettent l'accent sur les impacts du contexte sociétal d'ensemble sur ces systèmes de croyances.

La première hypothèse retenue (hypothèse n° 4 de l'ACF ; voir annexe 3.1), rappelons-le, soutient l'idée d'une grande stabilité des politiques dans le temps car, selon Sabatier et Jenkins-Smith (1993, 1999), les modifications fondamentales y sont rares à court et à moyen terme. Cette hypothèse est à l'effet que « les croyances politiques [le « noyau superficiel » ou *policy core*] d'un programme gouvernemental dans un champ de compétences spécifique [*specific jurisdiction*] ne seront révisées de manière significative aussi longtemps que la coalition plaidante du sous-système ayant lancé le programme demeurera au pouvoir, sauf lorsque le changement sera imposé par une instance supérieure (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 217 ; 1999 : 124) ».

La deuxième hypothèse met l'accent sur l'incidence de facteurs extérieurs au sous-système de politiques publiques concernées (hypothèse n° 5 de l'ACF). Selon Sabatier et Jenkins-Smith, les dynamiques et les processus de l'action collective qui résultent des contraintes ou des perturbations extérieures s'expliquent par des modifications fondamentales qui surviennent à long terme au sein du système de croyances des acteurs politiques. Interrogeant les conditions et les circonstances des changements de politiques, cette hypothèse suggère que « les modifications les plus décisives, celles qui affectent les croyances politiques (*policy core*), interviennent sous l'influence de « perturbations importantes à l'extérieur du sous-système ». En 1993, Sabatier nuance cependant cette hypothèse en soulignant qu'une perturbation importante « constitue une cause *nécessaire* du changement, *mais non suffisante*, dans les croyances politiques [*policy core*] d'un programme gouvernemental ».

Selon ces deux hypothèses, les « paramètres relativement stables » d'un sous-système donné et les « événements externes spécifiques » contribuent à transformer au fil des ans, voire des décennies, les systèmes de croyances des acteurs et des groupes d'acteurs (ou coalitions) en présence. Bien plus, c'est aussi à partir de l'assimilation et de l'interprétation des informations

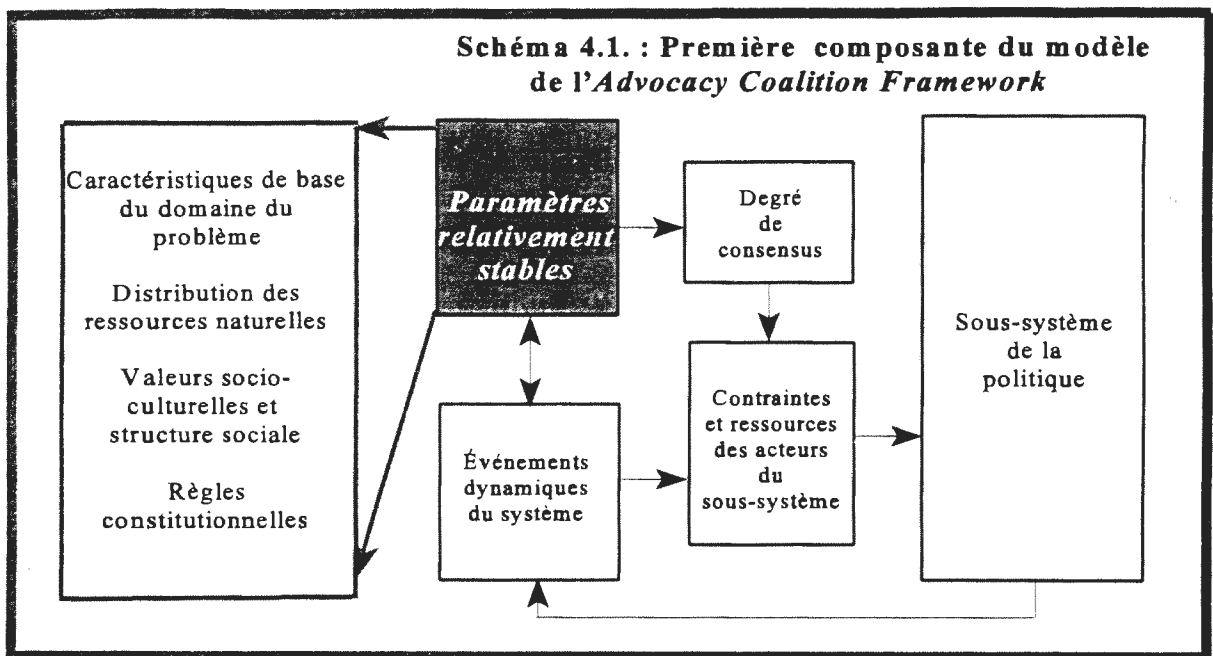
relatives aux paramètres du problème et aux facteurs (ou événements) qui les affectent, de la reconnaissance par les acteurs politiques d'un certain niveau de « gravité » et d'une certaine urgence à solutionner le problème politique, que des élites sectorielles, comme celles issues de la culture par exemple, imposent leurs représentations des problèmes et des solutions.

Chose certaine, pour comprendre l'origine et les finalités des changements en matière de politiques culturelles, pour expliquer les prises de position des différents acteurs – ou groupes d'acteurs – et leurs stratégies sous-jacentes au cours des ans, pour saisir avec plus d'acuité les mutations fondamentales à survenir au sein de leurs systèmes de croyances, l'*ACF* insiste sur la nécessité de reconstituer dans le temps et de comprendre les contraintes ou perturbations spécifiques du contexte sociétal d'ensemble. Rappelons que ces contraintes émergent des structures et des conjonctures économiques, politiques et sociales, tant nationales qu'internationales, et ce sur une longue période. Pour retracer ces contraintes ou perturbations spécifiques du contexte sociétal, ainsi que le degré de consensus nécessaire à un changement politique majeur, le présent chapitre se divisera en trois grandes parties. Par rapport au schéma de l'*Advocacy Coalition Framework*, ces parties correspondent directement aux trois premières composantes du modèle.

Tout d'abord, avec le but avoué de reconstituer les événements et les dynamiques de l'action collective qui en résulte ainsi que de cerner cette politisation croissante de la culture au Québec et au Canada depuis les années 1960, nous présentons, dans un premier temps, les paramètres relativement stables du sous-système de politiques culturelles du Québec. Puis, avec cet objectif d'insister plus particulièrement sur cette polarisation des groupes d'intérêt depuis le début des années 1980, nous nous attardons, dans un deuxième temps, aux événements dynamiques de l'environnement externe spécifique. Enfin, dans l'optique de déterminer le degré de consensus nécessaire pour un changements politique majeur, il y a lieu de reprendre, dans un dernier temps, les six observations ou postulats élaborés par ces chercheurs et qui ont justifié l'ajout d'une troisième composante au modèle de l'*ACF* en 1999 (147-150).

#### 4.1. Première composante de l'ACF : les « paramètres relativement stables » : vers une politisation croissante de la culture

La première série de variables retenues par l'ACF – les paramètres relativement stables d'un « sous-système donné de politiques publiques » – est extrêmement résistante au changement. Par contre, sur une période plus ou moins longue, ces variables peuvent affecter « clairement » le comportement des acteurs (ou des coalitions).



S'inspirant d'une étude de Moe sur les institutions politiques (1990), Sabatier et Jenkins-Smith signalent, en effet, que dans un système de séparation des pouvoirs (comme les États-Unis), lorsque l'on change une loi cela a « typiquement » comme conséquence de susciter des stratégies de coalition parce que, dans de tels systèmes, « a law once enacted is extremely difficult to overturn ». Par contre, « dans les systèmes de style parlementaire (*Westminster-style systems*), où le parti majoritaire peut changer en tout temps une loi, les coalitions comptent probablement sur une variété d'arrangements plus informels et plus durables dans le temps (*longer-lasting*) (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 120) ».

Selon Sabatier et Jenkins-Smith, les paramètres relativement stables qui peuvent affecter un « sous-système donné de politiques publiques » sont (1) les caractéristiques de base du domaine du problème (*problem area* ou *good*), (2) la distribution primaire des ressources naturelles, (3) les valeurs socio-culturelles fondamentales et la structure sociale et, enfin, (4) les structures ou règles constitutionnelles (voir schéma 4.1). Selon ces chercheurs, ces paramètres – qui sont rarement assujettis aux stratégies des coalitions, exception faite sur une période à long terme – permettent de cerner les contraintes à l'intérieur desquelles évolue le débat politique.

#### 4.1.1. Les « caractéristiques de base du domaine du problème » : les enjeux en présence dans le domaine de la culture

L'ACF suggère que les caractéristiques dans le domaine du problème influencent les options politiques et entraînent subséquemment le changement politique. Dans le domaine de la culture et des politiques culturelles québécoises, les fondements des enjeux peuvent remonter aussi loin qu'à la naissance du Canada, en 1867. Comme une section particulière de la thèse est consacrée à la *Loi constitutionnelle de 1867*<sup>3</sup> qui prévoit notamment la répartition des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales (voir 4.1.4.), retraçons plutôt ici les positions « historiques » des gouvernements fédéral et du Québec et des différents acteurs en matière de culture et de politiques culturelles depuis le début du siècle. Pour l'instant, soulignons que la littérature rend compte généralement de quatre grands enjeux en ce domaine, auxquels nous avons ajouté un cinquième plus spécifiquement lié à la société québécoise des années 1960, c'est-à-dire à la Révolution tranquille. Ces enjeux, dont certains sont déjà présents au début du XIX<sup>e</sup> siècle, se résument comme suit :

(1) soutenir *l'unité et l'identité nationale* :

au Canada, la littérature parle souvent de la *Nation Building* et d'assurer « *l'intégrité culturelle canadienne face aux produits américains* » ; au Québec, dès la fin des années 1960, on insiste particulièrement sur la préservation de la langue, de la culture et de l'identité collective ;

(2) affirmer la « *souveraineté culturelle* » :

au Québec, particulièrement avant les années 1960, cela s'est souvent traduit par une attitude gouvernementale défensive, notamment en rappelant régulièrement les *prérogatives constitutionnelles* en ce domaine. Comme nous le verrons, la littérature

fait souvent état du contentieux Ottawa-Québec en matière de culture ;

3) contrer « *l'envahissement culturel américain* » :

depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, il s'agit d'un enjeu maintes fois mentionné, tant au fédéral qu'au provincial, dans les énoncés de politique culturelle, les mémoires et les rapports des comités et commissions parlementaires, les discours politiques, etc. ; à la fin des années 1980, cet enjeu s'avère d'autant plus important face à la mondialisation des économies et à la libéralisation des échanges qui s'accroissent notamment avec l'*Accord de libre-échange nord-américain* ;

(4) amorcer et poursuivre la *démocratisation* de la culture :

modèle plus centralisé de développement qui fonde les politiques culturelles conçues après la Deuxième Guerre mondiale dans la plupart des pays occidentaux et qui s'oriente notamment vers le soutien à la création, le développement d'infrastructures de production et de diffusion, la professionnalisation des activités culturelles, la promotion de la fréquentation des œuvres par le plus grand nombre, etc. ;

(5) concourir à la « *modernisation* » de la « nation québécoise » :

selon le sociologue Fernand Dumont, l'une des premières formes que prendra l'adhésion à la modernité sera l'élaboration de l'idéologie du progrès et du « rattrapage<sup>4</sup> » dont l'*establishment* intellectuel et l'État québécois seront les ardents promoteurs lors de la Révolution tranquille.

Les moyens utilisés au fil des décennies sont multiples : soutien financier aux institutions nationales et aux industries culturelles ainsi qu'à toute une « faune » de créateurs et d'artistes ; financement pour la mise en place d'infrastructures culturelles (bibliothèques, musées, centres d'exposition, salles de théâtre, etc.) afin d'assurer l'accessibilité aux ressources culturelles ; mise sur pied d'organismes de réglementation pour contrôler les contenus culturels et subventions accordées à ceux-ci ; adoption des mesures protectionnistes (politique d'immigration, politiques linguistiques, taxation des produits culturels étrangers, etc.) pour sauvegarder la culture nationale, canadienne ou québécoise.

**4.1.1.1. Les interventions du gouvernement fédéral avant 1980 : la question de l'unité nationale et l'obligation d'assurer l'universalité des services**

Les politiques culturelles, telles que nous les connaissons de nos jours, sont relativement récentes (Garon, 1989 : 66). Même si, au pays, les premières initiatives gouvernementales remontent à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, rappelons qu'elles visaient alors à accroître, pour



des raisons de prestige et de philanthropie, le patrimoine artistique, littéraire, musical et architectural de la nation<sup>5</sup>. Considérée jusque dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle comme élitiste (le « culte du beau ») et relevant plus de l'initiative privée ou de quelques grandes institutions nationales, la culture tend graduellement à être considérée comme un « bien public »<sup>6</sup>.

C'est à compter de la fin des années 1920 que les préoccupations du gouvernement fédéral en matière de politiques culturelles prennent un nouveau virage. La mise sur pied de la Commission Aird, en 1928, est guidée par deux motivations : l'unité nationale et l'universalité des services (Fortier, 1992 : 97-108 ; Fortier, 1991). Des recommandations issues des travaux de cette commission découleront notamment la création de la Société Radio-Canada en 1938. Par ailleurs, bien que la Deuxième Guerre mondiale freine temporairement les initiatives culturelles, le gouvernement fédéral met sur pied, dès 1942, le Comité parlementaire sur la reconstruction d'après-guerre (Canada, *Rapport Turgeon*, 1944).

Chargés de trouver des solutions aux inquiétudes d'alors, notamment en ce qui a trait au retour des soldats à la vie civile et à la question de l'emploi après la guerre, les membres de ce comité entendent les représentations d'une quarantaine de groupes de spécialistes. Dans le domaine des arts et de la culture, la situation est particulièrement difficile en cette période de guerre et de restrictions. C'est dans l'optique d'obtenir une aide accrue de l'État que plusieurs associations d'artistes, d'écrivains et de musiciens canadiens, tant francophones qu'anglophones, décident de se regrouper et de présenter, en juin 1944, un mémoire « impressionnant » aux membres du comité. Cet événement, surnommé « la marche sur Ottawa », marque « le début d'une réflexion au Canada sur le rôle du gouvernement dans les arts » (Fortier et Schafer, 1989 : 6).

Au terme de ses travaux, le Comité Turgeon recommande de créer un organisme apolitique ou un « ministère des affaires culturelles » (Ostry, 1978 : 55), de mettre sur pied un réseau de centres communautaires pour la production et la diffusion des arts et, enfin, d'accorder une plus grande place aux arts dans la vie nationale. Le premier ministre Mackenzie King ne réagit toutefois pas à ces recommandations. Mais, face à une certaine effervescence et aux représentations du Conseil canadien des arts et de plusieurs autres associations culturelles, émerge cette nécessité de réfléchir sur le rôle du gouvernement fédéral en matière de culture au Canada.

C'est ce à quoi s'attaque, dès 1949, la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences du Canada (*Rapport Massey-Lévesque*, 1951)

À la fin de son mandat, la Commission considère que toute action fédérale en matière de culture devra s'appuyer sur les questions de l'unité nationale, du renforcement de la trame canadienne et du partage des richesses culturelles parmi la population canadienne (Fortier 1992 ; Harvey, 1998 : 3). Dans les faits, le *Rapport Massey-Lévesque* constitue la « première esquisse d'une politique culturelle canadienne » (D. Bonin, 1992 : 185). Les recommandations proposent, entre autres, l'établissement d'un programme d'aide aux universités, mis en place en 1952, la mise sur pied d'une bibliothèque nationale et d'un conseil des arts<sup>7</sup>, créés respectivement en 1953 et en 1957, ainsi que l'accroissement du budget de Radio-Canada<sup>8</sup>. En trame de fond, se retrouve également cette idée de contrer l'influence culturelle américaine (surtout la presse, la radio et le cinéma) en suscitant et nourrissant, notamment, le nationalisme culturel canadien (Litt, 1991). Les domaines des communications et de la radiodiffusion seront d'ailleurs appelés à y jouer un rôle important (Laramée, 1991).

Le gouvernement fédéral, poursuivant sur sa lancée en ce sens, institue en 1955 la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision dont le mandat est d'étudier le rôle et le financement de Radio-Canada. Les travaux de cette commission (Canada, *Rapport Fowler*, 1957) seront à l'origine de la mise sur pied du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion (1958), dont la responsabilité sera de veiller à la gestion de Radio-Canada et de réglementer la radiodiffusion canadienne. Selon Fernand Harvey, et ce en conformité à de grands enjeux mentionnés précédemment, la Commission Fowler évoque quatre raisons pour réglementer les ondes au Canada : « le nombre limité de fréquences radio et de canaux de télévision disponibles, le rôle du Parlement pour contrer le laisser-faire, les dangers de la commercialisation à outrance et, enfin, le développement d'une radio et d'une télévision ayant un contenu canadien et reflétant l'identité canadienne (Harvey, 1998 : 3) »<sup>9</sup>.

Entre-temps, le gouvernement fédéral met sur pied trois commissions royales d'enquête : la Commission O'Leary sur les publications (1961), dont les recommandations visent principalement à protéger les magazines et les périodiques canadiens, la Commission Glassco

(1962), qui suggère de créer un Secrétariat d'État regroupant certains organismes culturels – ce qui sera chose faite dès l'année suivante –, ainsi que la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme (1962), qui a comme objectif de « sauver la confédération » en cherchant un « nouvel équilibre entre les deux cultures »<sup>10</sup>. Les travaux de cette dernière commission ont un impact considérable sur les politiques futures du gouvernement fédéral, dont les lois des langues officielles (1969) et du multiculturalisme (1971), l'aide à l'éducation bilingue et le soutien aux minorités.

Bref, si l'on retrouve au sein des travaux et conclusions de ces commissions et comités fédéraux cette idée constante de promouvoir et d'affirmer l'identité canadienne, signalons également la présence de ces trois « principes traditionnels », tels que notés par Mike Gasher (1997 : 13-30) : le nationalisme, l'anti-commercialisation et l'anti-américanisme. Chose certaine, grâce à son pouvoir général de dépenser qu'il érige en principe, le gouvernement fédéral accroît considérablement ses interventions dans le domaine de la culture (Québec, SAIC, 1998). Au cours du long règne des libéraux – de Lester B. Pearson à Pierre Elliott Trudeau (1963 à 1984) –, les interventions du gouvernement central dans le domaine de la culture sont multiples et constantes<sup>11</sup>. Mais de toutes les actions stratégiques du fédéral, celles du secteur des communications semblent « fondamentalement » axées, selon Bonin (1992 : 187), « sur la promotion du nationalisme canadien ».

#### **4.1.1.2 Les interventions du gouvernement du Québec avant 1980 : les questions de l'identité québécoise et de la souveraineté culturelle**

Au Québec, comme le remarque Harvey, « la mise en œuvre de véritables politiques culturelles a été plus lente à venir (Harvey, 1998 : 4 ; voir aussi Garon, 1989) ». Il faut cependant souligner, dans les années 1920, les initiatives d'Athanase David, surnommé le « mécène de la province », ou celles de Jean Bruchési, sous-secrétaire provincial sous le gouvernement Duplessis (1937-1959), qui se décrivait comme le *Santa Claus* des intellectuels canadiens-français (Handler, 1988a : 82-83).

C'est d'ailleurs dans les années 1950, « bien à son insu », que le premier ministre Duplessis

met en place les forces de la Révolution tranquille (Hyman, 1988 : 45 ; voir aussi Bourque *et al.*, 1994). Le gouvernement du Québec crée la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. Déposé en 1956, le *Rapport Tremblay* contient un important volet culturel qui insiste sur la nécessité d'accroître le soutien financier aux institutions culturelles déjà existantes et de créer divers organismes, dont un conseil des arts, des lettres et des sciences. Malgré le « rejet passif de Duplessis » (Hyman, 1988 : 58), plusieurs idées et recommandations du *Rapport Tremblay* se retrouvent dans un texte publié par le Parti libéral en prévision des élections de 1956<sup>12</sup> ainsi que dans deux documents rédigés par Georges-Émile Lapalme, futur ministre des Affaires culturelles du Québec : *Pour une politique* (1959)<sup>13</sup> et le Programme du Parti libéral du Québec (1960)<sup>14</sup>.

Avec l'arrivée au pouvoir de l'« équipe du tonnerre » de Jean Lesage en 1960, après seize années dans l'opposition, les libéraux entreprennent une réforme sociale, politique et économique majeure au Québec. L'équipe libérale est alors convaincue que le Québec accuse un retard sur les autres provinces canadiennes ; pour Jean Lesage, la solution passe par l'État québécois (Gow, 1992 : 670). On se propose donc « d'effectuer un *rattrapage* afin d'atteindre le niveau du développement économique et social des sociétés avancées » (McRoberts et Posgate, 1983 : 116).

Le ministère des Affaires culturelles du Québec (MAC) est créé dès 1961. Dans son discours présentant le projet de loi (2 mars 1961), le premier ministre Lesage insiste sur la nécessité de « prévenir un danger [...] l'envahissement culturel américain » et de « créer le climat qui facilite l'épanouissement des arts », tout en soulignant qu'il est impossible « de dissocier la langue et la culture » au Québec (Turi, 1974; Hyman, 1988). Dans ce discours se retrouve l'idée de démocratisation de la culture, idée fortement inspirée par la philosophie d'André Malraux, alors ministre des Affaires culturelles en France, et qui se traduit par une plus grande « accessibilité à la culture de l'élite par l'ensemble de la population » (Harvey, 1988 : 5).

Tout comme pour le fédéral qui en a fait un enjeu de l'« unité nationale », la culture devient, dans la foulée de la « Révolution tranquille », un enjeu pour la « souveraineté culturelle » du Québec. Les années 1960 sont d'ailleurs remarquables dans la création d'organismes de toutes sortes, aux visées nationalistes et culturelles : Office de la langue française en 1961, Délégation

générale du Québec à Paris en 1962, Service du Canada français d'outre-frontières en 1963, Direction générale de l'immigration en 1966, qui relève alors du Secrétariat de la Province, et, enfin, Radio-Québec en 1968. Alors que le ministère de l'Éducation contribue de façon importante aux transformations de la société québécoise, d'autres ministères, également à vocation « culturelle », voient le jour : ministère de l'Immigration en 1968 et ministère des Communications en 1969.

Le MAC multiplie et encadre lui aussi de nombreuses actions : création de la Commission d'enquête sur le commerce du livre (Commission Bouchard), parrainage de la *Loi de l'assurance-édition* pour améliorer la situation de l'édition québécoise, mise sur pied du Conseil provincial des arts<sup>15</sup>, réalisation d'une vaste étude qui aboutit à l'élaboration d'une politique culturelle globale, articulée autour de la notion d'« identité culturelle », le *Livre blanc* de Pierre Laporte (1965). Par contre, la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts, créée l'année suivante, soulève d'importantes questions quant à la place des arts au sein de la société québécoise. Tout comme dans le *Livre blanc* de Laporte, la question de l'identité québécoise imprègne alors « l'esprit général » du *Rapport Rioux*<sup>16</sup> (voir Lemerise, 1989 : 35-50).

Le ministère des Affaires culturelles tend à mettre en place, au cours des années 1970, une nouvelle dynamique qui se traduit par des orientations plus nationalistes (politiques linguistiques, d'immigration, etc.). Cette décennie d'effervescence est également caractérisée par l'adoption de plusieurs lois qui créent ou encadrent des institutions culturelles nationales<sup>17</sup> et par des investissements massifs. Par exemple, les sommes versées dans le domaine de l'archéologie et dans celui des biens culturels, mobiliers et immobiliers, doublent au cours des années 1970.

Pendant ce temps, le gouvernement du Québec présente deux énoncés de politique culturelle : *Pour l'évolution de la politique culturelle*, du ministre libéral Jean-Paul L'Allier (Québec, *Livre vert*, 1976), et *La politique québécoise du développement culturel*, du ministre péquiste Camille Laurin (Québec, *Livre blanc*, 1978) ; cette dernière politique est le fruit de la réflexion du ministre Laurin et de celle de deux grands intellectuels québécois, Fernand Dumont et Guy Rocher<sup>18</sup>. C'est suite à ce *Livre blanc* que seront créés l'Institut québécois de recherche sur la culture (voir Québec, MAC, 1977, *Rapport du Groupe de travail sur l'IQRC*), dont le

président fondateur ne sera nul autre que Fernand Dumont, et la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC).

Dans un cas comme dans l'autre, en plus de demander d'octroyer de meilleures ressources au secteur culturel, ces deux énoncés dénoncent vertement la concurrence faite par Ottawa, qui dispose de moyens financiers énormes. On n'hésite d'ailleurs pas à rappeler les tensions et les frustrations engendrées au Québec par l'attitude traditionnelle du gouvernement fédéral qui a toujours tendu « à nier la culture québécoise » comme un tout autonome, préférant la considérer comme une des « diverses expressions culturelles perceptibles au Canada ». Bien plus, l'action fédérale en matière de culture semble alors traduire « une volonté ferme et cohérente de *créer une culture canadienne*. Pour ce faire, il est logiquement impossible au gouvernement fédéral actuel de permettre, de reconnaître et surtout de favoriser l'existence distincte, homogène et dynamique de la culture québécoise (Québec, *Livre vert*, 1976 : 98). » Dans les deux cas, ces énoncés visent à promouvoir la culture québécoise de tradition française, à dynamiser les institutions culturelles québécoises, à assurer une meilleure diffusion et accessibilité de la ressource culturelle aux créateurs, utilisateurs et consommateurs et, assurément, à renforcer la fierté d'être Québécois.

Si le *Livre vert* du ministre L'Allier vise un élargissement des pouvoirs, des responsabilités et des ressources financières du ministère des Affaires culturelles – bien que dénonçant au passage sa « marginalisation » et son incapacité à s'imposer jusqu'alors « comme la *conscience culturelle de l'État*<sup>19</sup> » –, le *Livre blanc* du ministre Laurin (1978) a, pour sa part, des visées encore plus amples, mais pas nécessairement favorables aux demandes et prétentions traditionnelles du MAC. En effet, en réponse « à l'offensive culturelle fédérale », le gouvernement péquiste décide en 1978 de regrouper au sein d'un superministère d'État les ministères à vocation culturelle (Affaires culturelles, Éducation, Communications, Loisir, Immigration). En fait, mise sur pied dans l'optique de faire concurrence en taille et en ressources financières au gouvernement fédéral, cette superstructure semble cependant ralentir durant quelques années, soit jusqu'à son abolition en 1982, certaines initiatives qu'aurait pu entreprendre le MAC (Fortier et Schafer, 1989: 45). Dans les faits, les visées trop amples du *Livre blanc* de Laurin et la trop grande ambition de son ministère d'État au Développement culturel semblent avoir réduit la portée du MAC, ce qui va

assurément à l'encontre des demandes répétées du milieu culturel qui en réclamait jusque-là un élargissement (Bellevance et Fournier, 1992).

#### **4.1.1.3. La situation particulière du français au Québec : tensions linguistiques et batailles juridiques**

Au Québec, on reconnaît volontiers que la langue constitue la marque la plus évidente de l'identité culturelle, ce qui oblige à établir des rapprochements entre langue et culture et à s'assurer d'une cohésion entre les politiques relatives à la langue, à l'immigration et à la culture. En fait, la question linguistique est depuis longtemps au cœur du nationalisme des Québécois : elle est d'ailleurs très tôt intimement liée à la problématique de l'immigration et au phénomène d'anglicisation de Montréal.

Autrefois directement associée au thème de la « survivance des Canadiens français » noyés dans une mer anglophone, la langue française se voit rapidement intégrée à une culture francophone spécifique du continent nord-américain, celle des Québécois. En fait, étroitement liée et indissociable de la culture, la langue devient « un mode de pensée, une façon de concevoir les choses, une logique particulière » (Balthazar, 1992 : 656 ; voir aussi les différents énoncés de politique culturelle des gouvernements libéral et péquiste).

Il faut dire qu'au début des années 1960, la situation de la langue française au Canada n'est guère reluisante. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission fédérale Laurendeau-Dunton), en 1963, et celui de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (Commission provinciale Gendron), à la fin des années 1960, démontrent autant l'un que l'autre l'infériorité économique des francophones au Canada et au Québec. En ce sens, il n'est donc pas surprenant que la question linguistique ait soulevé tant de passion, tant de mécontentement au Québec depuis le début des années 1960 (L. Dion, 1975 ; Balthazar, 1986 ; P. Godin, 1990). Montréal devient le champ de bataille pour la sauvegarde du français durant les années 1970. Même les lois 63 (1969) et 22 (1974), censées protéger et promouvoir le français au Québec, ne réussissent pas à endiguer l'usage croissant de l'anglais dans le milieu de travail et l'intégration

des immigrants à l'école anglophone. Encore au milieu des années 1970, le libre choix de la langue d'apprentissage demeure. La prise du pouvoir par le Parti québécois viendra cependant modifier la situation.

Dans les mois qui suivent l'élection de 1976, l'adoption de la Charte de la langue française (*Loi 101*) fait du français la « langue officielle du Québec »<sup>20</sup> et en prescrit l'usage dans la vie publique (parlement, tribunaux, enseignement, travail, commerce, affichage). Cette loi obtient alors l'appui d'une majorité de Québécois. Entre le moment de son adoption, en 1977, et celui du projet de loi 86, qui abroge, amende ou remplace plusieurs dispositions de la Charte<sup>21</sup>, plusieurs gestes judiciaires et législatifs tenteront de la modifier. En plus d'avoir suscité de grandes inquiétudes parmi la communauté anglophone, incitant même des Québécois de langue anglaise à quitter la province, la Charte aura également été la cible de certains groupes qui font montre d'une grande opposition et d'un esprit combatif (mouvement Alliance-Québec, par exemple). Comme le souligne si bien Guy Rocher en 1992, de « l'assurance qui était la leur il y a une vingtaine d'années, les anglophones sont passés à l'incertitude et à l'inquiétude concernant l'avenir qui est réservé à leur communauté au Québec (Rocher, 1992 : 447-448 ; voir aussi Caldwell, 1992). » Parmi les changements survenus depuis les années 1960 au sein des structures économiques, mentionnons la « francophonisation » des postes cadres au sein des grandes entreprises, la diminution de l'écart des revenus de travail entre anglophones et francophones et la progression de l'usage du français dans les milieux de travail (Champagne, 1983, 1988 ; Béland, 1991 ; Québec, Conseil de la langue française, 1991 ; Bouchard, 1991 ; Rocher, 1992).

À l'aube des années 1990, le paysage linguistique du Québec est clairement départagé. C'est dans la région de Montréal que se retrouve la plus forte concentration de population et c'est aussi dans cette région – et plus particulièrement sur l'île de Montréal – que les immigrants choisissent de s'établir. Entre 1968 et 1989, le Québec admet plus d'un demi-million d'immigrants, dont la grande majorité provient d'Europe (34 %) et d'Asie (29,6 %) (GRES, 1992 : 454, d'après des données du MCCI). Si l'ensemble du Québec est majoritairement de langue maternelle française (81 % en 1991), la région de Montréal l'est à 67 % et la ville de Montréal à 61 %. Contrairement à la tendance des décennies précédentes, la majorité des jeunes allophones sont inscrits à l'école



française à la fin des années 1980 (Linteau *et al.*, 1989).

#### **4.1.1.4. Les enjeux des années 1980 : l'identité nationale et les impératifs économiques**

Durant les années 1980 et le début des années 1990, les interventions gouvernementales canadiennes et québécoises en matière de culture s'orientent vers une « double polarité » : industries culturelles *versus* secteurs subventionnés. En l'espace de quelques années, de manière tangible, les débats sur la culture changent de nature et ce n'est pas parce que les questions soulevées depuis les années 1960 ont perdu de leur pertinence ou de leur actualité. Au contraire, elles demeurent, mais elles sont recouvertes par d'autres, prises dans ce jeu qu'il faut bien nommer de nos jours la nouvelle idéologie de l'État libéral. Fondée sur un juste questionnement des capacités et des responsabilités de l'État, des réalités économiques et de la demande sociale des publics, cette idéologie s'appuie sur des enjeux qui échappent cependant au contrôle des gouvernements : mondialisation des économies, libéralisation des échanges, avènement de nouvelles technologies.

Les années 1980 sont également marquées par ces initiatives fédérales qui visent à repenser l'ensemble des stratégies culturelles. Le gouvernement central crée à cet effet divers comités et commissions d'études. Ainsi en est-il du Comité consultatif qui travaille à la révision de la politique culturelle fédérale (1979) et de la Commission Applebaum-Hébert (1980-1982) qui entreprend une vaste consultation canadienne. Mentionnons également les divers groupes de travail sur les Musées nationaux, le Centre national des arts, le financement des arts (*Rapport Bovey*, 1986), le statut de l'artiste (*Rapport Gélinas-Siren*, 1986) et la réforme de la loi des droits d'auteur (1988). Plusieurs actions découlant de ces travaux ont pour effet de réorganiser ou de réorienter le financement des institutions fédérales<sup>22</sup>.

Entre-temps, outre le secteur des nouvelles technologies et des communications, le ministère des Communications du Canada (MCC) se voit confier au début des années 1980 la responsabilité du secteur des arts et de la culture, auparavant rattaché au Secrétariat d'État (Meisel, 1988). Avec les sociétés qui relèvent de son autorité, le MCC devient alors le principal intervenant en matière de culture sur la scène fédérale. À cette époque, comme le souligne Bellavance et Fournier (1992),

« la structure des interventions culturelles fédérales » a atteint la forme qu'on lui connaît au début des années 1990 avec ses neuf grands organismes culturels : dans le domaine de la radiodiffusion, notons le CRTC (1958) et Téléfilm Canada (1967), « dont la plupart des interventions sont également attribuables au secteur de la radio-télévision », ainsi que la Société Radio-Canada (1935) qui reçoit alors à elle seule « près des deux tiers des budgets du MCC » ; dans le domaine du film, soulignons l'Office national du film (1939) ; dans celui des arts et des lettres, le Conseil des arts et des lettres du Canada (1957), le Centre national des arts (1969) et les Musées nationaux ; enfin, dans des domaines plus spécifiques, les Archives publiques et la Bibliothèque nationale du Canada (1953) (Bellavance et Fournier, 1992 : 523, 544, note 11 ; voir aussi Fortier et Schafer, 1989).

Au Québec, le gouvernement délaisse son superministère à vocation culturelle en 1982 et adopte des programmes plus fonctionnels, favorables aux artistes, bien sûr, mais aussi à diverses institutions culturelles comme les musées et les bibliothèques publiques. D'ailleurs, tout au long des années 1980, les dépenses d'immobilisation, partagées par les deux paliers de gouvernement, sont élevées dans ces deux secteurs d'intervention. Dans celui de la muséologie, par exemple, elles permettent la construction du Musée de la civilisation, les agrandissements du Musée des Beaux-Arts de Montréal et du Musée du Québec, la rénovation du Musée McCord.

Au cours de la première moitié des années 1980, le MAC met aussi en place sa direction générale des musées et ses directions régionales, lance son plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques dans les municipalités de plus de 5 000 habitants et élabore un document d'orientation sur la lecture au Québec. Diverses lois sont également adoptées dans les domaines des entreprises culturelles du livre, du cinéma, des archives, du théâtre et de la danse, ainsi que dans ceux des musées nationaux et des archives. Simultanément, on crée les sociétés de la Place des arts, du Grand théâtre de Québec, du Musée du Québec et du Musée d'art contemporain, ainsi que la Société de mise en marché des produits des métiers d'art (Garon, 1995).

Au cours de la seconde moitié des années 1980, le gouvernement provincial met sur pied la Commission parlementaire sur le statut socio-économique de l'artiste et du créateur, dont les

travaux débouchent sur l'adoption de lois sur le statut des artistes de la scène, du disque et du cinéma en 1987 et sur le statut des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature en 1988. Ces lois accordent aux associations professionnelles d'artistes le pouvoir de défendre et de promouvoir les intérêts de leurs membres. On crée aussi une Commission de reconnaissance des associations d'artistes, laquelle doit offrir un service de médiation et d'arbitrage dont les décisions sont exécutoires (*La Presse*, 29 octobre 1988 : E-3). D'autres lois connaissent également des modifications importantes (lois sur les biens culturels, sur le cinéma) au cours de cette période, alors que l'on procède à la fusion de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) et de la Société générale du cinéma (SGC) pour devenir la Société générale des industries culturelles (SOGIC).

Malgré l'établissement de nouvelles structures au sein du ministère des Affaires culturelles et les concessions faites aux milieux artistiques professionnels depuis le début des années 1980, la tension demeure parce que les inquiétudes sont grandes. D'abord, les difficultés économiques et la remise en cause de l'État providence atteignent tous les secteurs d'intervention. Les crédits fédéraux alloués à certains secteurs de la culture stagnent et parfois diminuent<sup>23</sup>, alors que l'on procède à la réévaluation de plusieurs organismes (SRC, ONF, Musées nationaux). Enfin, les investissements massifs des deux paliers de gouvernement dans les infrastructures, notamment dans les musées et les bibliothèques, ou ceux du gouvernement fédéral dans Téléfilm Canada à compter de 1985, semblent par ailleurs confirmer une fois de plus, selon certains, que la création est délaissée au profit des grandes institutions nationales et des industries culturelles. Bref, à l'aube des années 1990, les inquiétudes et les récriminations émanant des milieux artistiques et culturels québécois sont plus que jamais présentes.

Pour faire le point, la ministre des Affaires culturelles du Québec, Lucienne Robillard, commande en avril 1990 une étude à des consultants de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche (Coupet, 1990). Ces derniers ont alors le mandat d'étudier la question du financement des arts et de la culture au Québec et de proposer de nouvelles avenues de financement. Toujours aux prises avec le problème du financement des artistes, des producteurs et des industries culturelles, la ministre Liza Frulla, nouvellement nommée à cette fonction, met sur pied à son tour, en février

1991, un groupe conseil afin d'avoir une expertise indépendante sur la responsabilité de l'État. Au terme de ses travaux, le *Rapport Arpin* propose 113 recommandations. Ce sera ce document qui servira de base aux travaux de la commission parlementaire sur la culture, à l'automne 1991, puis à l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale, adoptée en décembre 1992.

#### **4.1.2. La « distribution primaire des ressources naturelles »**

La deuxième variable des paramètres relativement stables de l'*ACF* proposée par Sabatier et Jenkins-Smith est la « distribution primaire des ressources naturelles ». Ces chercheurs postulent que « la distribution présente (et passé) des ressources naturelles affectent fortement l'ensemble des richesses de la société et la viabilité des différents secteurs économiques, [ainsi que] plusieurs aspects de sa culture et la faisabilité des options dans plusieurs domaines politiques (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 21) ». Dans les faits, il s'agit de voir ici si la richesse tirée des ressources naturelles se répercute sur les dépenses publiques et, incidemment, sur celles dévolues à la culture.

##### **4.1.2.1. L'intervention étatique croissante du Québec et ses revers cuisants**

Durant la période de prospérité qui s'étend de 1945 à 1975, le Canada connaît une forte croissance économique, d'où le nom des « trente glorieuses ». Ce sont l'Ontario et le Québec qui profitent le plus de cette période de croissance et de prospérité. Plus peuplées, urbanisées et industrialisées, ces provinces profitent avantageusement de la proximité des marchés américains. Comme pour l'Ontario, le Québec bénéficie d'un important réservoir de main-d'oeuvre, auquel s'ajoutent les plus importants contingents de nouveaux immigrants (Linteau *et al.*, 1989). De plus, ces deux provinces sont favorisées par des coûts énergétiques relativement bas et par des systèmes de transport (réseaux routiers et chemins de fer) déjà bien établis. Tous ces facteurs, combinés à la présence de richesses naturelles sur leur territoire, favorisent le développement des industries de transformation de matières premières. L'après-guerre représente d'ailleurs, pour le Québec, « une période de forte expansion dans l'exploitation des richesses naturelles (Linteau *et al.*, 1989 : 244) », période et activités qui profitent à l'État, propriétaire des terres publiques et des richesses qu'elles renferment.

Dans le secteur énergétique, l'hydroélectricité arrive au tout premier rang. Les demandes énergétiques augmentent à la suite de l'utilisation grandissante des appareils électriques par les consommateurs et des besoins croissants de l'industrie. Au cours des années 1960, le gouvernement provincial pose à la fois un geste politique et économique important : on nationalise les compagnies privées de production et de distribution de l'électricité à l'extérieur de Montréal et on uniformise les tarifs sur l'ensemble du territoire québécois. L'énergie excédentaire produite par Hydro-Québec est exportée à compter du milieu des années 1970 vers les États-Unis. Mais d'autres secteurs connaissent également des développements importants durant la période d'après-guerre. Il en est ainsi de ceux des pâtes et papiers et du raffinage des produits pétroliers, cette dernière industrie étant particulièrement concentrée à Montréal, alors que le secteur minier (fer, cuivre, titane, amiante, etc.) vit un véritable boom : sa valeur de production passe de 91,5 millions de dollars, en 1945, à 446,6 millions en 1960 (Linteau *et al.*, 1989 : 244).

Cette prospérité se traduit par une expansion majeure des services sociaux et de santé, de l'éducation, des transports et nombre d'autres. Au cours des années 1960, les ministères et organismes publics se multiplient, les budgets s'accroissent, les programmes décuplent et, dans l'optique d'assurer la modernisation des structures politiques, économiques et sociales du Québec, de nouveaux secteurs d'intervention étatique voient le jour en même temps que se construit l'État et son administration publique. Assuré de cette prospérité, le gouvernement emprunte massivement pour des immobilisations. Entre 1960 et 1970, la dette nette consolidée passe de 282 800 dollars à plus de 1,9 milliard de dollars, alors que les effectifs de sa fonction publique s'accroît de plus de 50 %, passant de moins de 37 000 à 56 000 employés (Gow, 1992 : 672-673).

À compter du milieu des années 1970, les difficultés économiques, dont les événements les plus marquants demeurent les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979, plongent l'économie mondiale dans une inflation généralisée. Même si le Québec est particulièrement avantagé en ressources hydroélectriques, la crise de l'énergie, combinée à des préoccupations grandissantes pour la conservation, et la crise économique du début des années 1980 ralentissent la croissance de la demande dans ce secteur. Bientôt, la capacité de production dépasse les demandes de consommation domestique. Après avoir réalisé de grands projets hydroélectriques au cours des

années 1960 et 1970<sup>24</sup> le gouvernement est contraint, au cours des années 1980, de reporter à plus tard les projets de construction de nouvelles centrales.

Dans le secteur pétrochimique, « le Québec est de plus en plus désavantagé face à l'Alberta et l'Ontario » au cours des années 1980. Pour réduire la dépendance envers l'importation de produits pétroliers, le gouvernement du Québec projette à quelques reprises d'impliquer sa société d'État, SOQUIP, dans le raffinage et la vente de détail. Mais face aux pressions du milieu, il est cependant contraint de reculer à chacune de ses tentatives. Entre-temps, la société d'État a toutefois étendu ses activités vers l'extérieur du Québec, notamment dans l'Ouest canadien où on découvre de grandes réserves de gaz naturel. Au cours de cette décennie, son action s'intensifie ; la société prend le contrôle de Gaz métropolitain (distribution) et de Sundance Oil (exploration et production). Afin d'activer ce secteur, le gouvernement du Québec participe à la mise sur pied de Petromont, mais les résultats s'avèrent bientôt décevants (Linteau *et al.*, 1989 : 466-467).

Pour ce qui est de la forêt, ressource épuisable, rappelons qu'elle est sérieusement menacée au début des années 1970. Cette menace résulte d'une exploitation intensive des compagnies forestières depuis plusieurs décennies, d'une insuffisance dans le reboisement et d'un nouveau fléau, la tordeuse d'épinette. Là aussi on sent l'essoufflement. À la suite de l'adoption de la loi 27 en 1974, l'État prend en charge la gestion des forêts publiques (*Ibid.* : 467). On souhaite alors assurer une meilleure répartition de la ressource entre les producteurs. Des subventions et un programme fédéral-provincial permettent aussi, grâce aux millions qui y sont injectés, la modernisation des usines vieillissantes. À cette époque, la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers (REXFOR) et la Société générale de financement (SGF) acquièrent plusieurs entreprises du domaine du sciage appartenant à des Canadiens français, et ce souvent dans le but de les sauver de la faillite. C'est également au cours des années 1970 que la SGF et la Donohue s'associent dans le but d'établir une nouvelle usine à Saint-Félicien et que la Société participe, avec la Caisse de dépôt, à la prise de contrôle de Domtar (*Ibid.* : 468). Malgré les nombreuses tentatives d'assurer l'expansion de cette industrie, les entreprises des secteurs des pâtes et papiers et des produits du bois connaissent des périodes de stagnation au cours des années 1970 et 1980. De plus, à la suite des traités de libre-échange (ALE et ALENA), elles doivent faire

face à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés américains.

Enfin, bien qu'elle n'occupe « pas une grande place » dans l'économie québécoise, l'industrie minière, dominée par de grandes compagnies canadiennes-anglaises ou américaines, fait pour sa part très peu de transformation sur place. De plus, comme le signale Linteau *et al.* (1989 : 488), « après avoir connu trois décennies d'expansion, le secteur minier québécois connaît des ratés au cours des années 1980 et doit évoluer dans un environnement marqué par une surproduction mondiale des matières premières ». Dans le but de favoriser la transformation du minerais de l'amiante dans la province – le Québec étant alors le premier producteur mondial –, le gouvernement péquiste procède à une étatisation partielle de ce secteur en 1978. Il crée la Société nationale de l'amianté (SNA) et acquiert Bell Asbestos et Asbestos Corporation. Cette dernière initiative se révèle cependant une erreur fort coûteuse puisque les ventes de ce minerais subissent bientôt les contrecoups de son impopularité croissante (*Ibid.* : 468). À la suite de campagnes dénonçant ses effets nocifs sur la santé, ce secteur périclité.

Bref, dans un contexte de concurrence accrue à l'échelle mondiale, l'exploitation des richesses naturelles et, incidemment, la position du Québec au sein du Canada et de l'Amérique du Nord, se détériore au cours des années 1980. Nombreuses sont alors les conséquences sur l'économie provinciale, le niveau de vie des Québécois et les capacités de l'État à soutenir ses multiples programmes sociaux et économiques. Entre 1975 et 1990, le PIB réel ne s'accroît que de 59 % au Québec, comparativement à 70,9 % pour l'Ontario et à 64,2 % pour le Canada (voir tableau 4.1). Enfin, contrairement à l'Ontario et à certaines provinces de l'Ouest qui vivent un véritable boom économique, le Québec devient moins attractif quant à l'établissement de nouvelles industries et entreprises de pointe ; le taux de chômage demeure constamment plus élevé, les pertes d'emplois, notamment dans le secteur primaire, sont plus nombreuses (Cousineau et Fortin, 1992 : voir aussi Fréchette, 1992).

Malgré ce contexte économique difficile, combiné à celui d'une crise financière de l'État, les dépenses publiques doublent entre 1979-1980 et 1989-1990, passant de 15 à 32,7 milliards de dollars. Cependant traduit en pourcentage du produit intérieur brut, le poids de ces dépenses dans la vie économique diminue au cours de cette décennie. En 1989-1990, il représente 21,8 %,

comparativement à 24 % en 1979-1980 (Gow, 1992 : 688). En ce qui a trait à l'action culturelle provinciale, soulignons qu'elle finit, par contre, à dépasser les investissements fédéraux au Québec dans plusieurs domaines au début des années 1990, et ce au moment où « l'action fédérale se stabilise, et dans certains cas fléchit (Bellavance et Fournier, 1992 : 528-529) ».

#### **4.1.3. Les « valeurs socio-culturelles fondamentales et l'évolution de la structure sociale »**

La troisième variable des paramètres relativement stables du sous-système, telle que présentée dans l'*Advocacy Coalition Framework*, est celle de l'évolution des « valeurs socio-culturelles fondamentales et de la structure sociale ». À cet effet, rappelons que la société québécoise s'est profondément transformée depuis la Confédération de 1867. D'abord largement rurale, elle est devenue une société urbanisée et industrielle dès les années 1910-1920, et plus ouverte sur le monde, ce qui a entraîné des changements importants de ses valeurs. Malgré le conservatisme du parti politique au pouvoir (l'Union nationale dirigée par Maurice Duplessis) partagé par une grande partie du clergé catholique et des élites traditionnelles d'alors, l'après-guerre est caractérisé par le retour au plein emploi et par une poussée de natalité sans précédent, le *baby boom*. Le niveau de vie et le confort matériel de la population s'accroissent considérablement. Bientôt, le contexte des années 1960 suscite de nombreuses remises en question et des ruptures profondes.

##### **4.1.3.1. Remises en question, ruptures profondes et inégalités croissantes**

Les années 1950, 1960 et 1970 sont marquées par le « phénomène de la jeunesse ». Comme le souligne Linteau, Durocher, Robert et Ricard (1989 : 438-441), ces jeunes prônent leurs propres valeurs de liberté et de changement (mouvement hippie), contestent et se révoltent. Ils prennent également conscience de leur force (apparition du syndicalisme étudiant, multiplication des grèves étudiantes) et ils contribuent particulièrement à la montée du mouvement indépendantiste. Entre-temps, la Révolution tranquille, qui est avant tout l'œuvre d'une « classe moyenne en émergence »<sup>25</sup>, est caractérisée par la mise en place d'institutions publiques, de services sociaux et de nouveaux ministères. Une nouvelle petite bourgeoisie composée d'intellectuels, d'enseignants, de travailleurs sociaux et de gestionnaires contribue massivement au



développement de l'État québécois et à son omniprésence croissante dans toutes les sphères d'intervention (voir Linteau *et al.* : chap. 38).

À cette époque, la mise en place de l'État régulateur (État Keynesien – État providence) bouleverse les rapports sociaux et marginalise graduellement les institutions traditionnelles. La classe politique, les technocrates et bon nombre d'intellectuels s'appuient sur les grands thèmes de la modernité : progrès social, justice, solidarité sociale, droit social<sup>26</sup>. Alors que sont établies des politiques fondées sur la sécularisation de la société et le principe de l'universalité, on crée des organisations centralisatrices et on adhère aux idées de la nationalisation.

À l'aube des années 1980, par contre, c'est la remise en question de l'État providence. Alors que l'administration publique cherche un nouveau souffle, le gouvernement pressent l'urgence d'insuffler un nouveau dynamisme à l'économie tout en protégeant, d'une part, les libertés individuelles et, d'autre part, les intérêts collectifs (Gow, 1992). Mais c'est avec l'arrivée au pouvoir des Libéraux en 1985 que les « premières initiatives » en matière de réorganisation gouvernementale sont prises, notamment en ce qui a trait à la déréglementation et à la privatisation (Gow, 1997 : 282).

Cette décennie s'avère d'ailleurs particulièrement difficile pour la jeunesse. Le chômage est important (21 % en 1986 chez les jeunes de 20-24 ans) et l'emploi est caractérisé par la précarité (temps partiel, pigue, emplois temporaires). Faute de travail, ils sont de plus en plus nombreux à prolonger leurs études ou à s'inscrire à l'aide sociale ; les programmes de soutien de revenu sont par ailleurs moins généreux pour les jeunes de moins de 30 ans (Gauthier, 1988). Ces jeunes viennent alors grossir les rangs des personnes pauvres. D'autres groupes connaissent également des problèmes de pauvreté et d'isolement<sup>27</sup>. C'est le cas des familles monoparentales, surtout celles dirigées par les femmes, et des personnes âgées<sup>28</sup>.

Du côté des valeurs des Canadiens, mentionnons qu'un document publié par le gouvernement fédéral en 1991, intitulé *L'identité canadienne : des valeurs communes*, souligne l'importance des valeurs communes suivantes : « liberté, démocratie, primauté du droit, fédéralisme, sens de la justice, empathie, compassion pour les autres, responsabilité devant la

collectivité et autrui, égalité, droits communautaires, droits individuels, pluralisme, ouverture et soutien social (Canada, *Identité, culture et valeurs canadiennes*, 13 septembre 1996 : 10) ». Par contre, une recherche des Associés de recherche Ekos (*Rethinking Government Project*, 1994, 1995) souligne le « fossé grandissant entre l'élite de prise de décision au Canada, qui privilégie les valeurs économiques et matérialistes, et le grand public, qui accorde une plus grande importance aux valeurs humanistes et idéalistes (liberté, propreté de l'environnement, santé de la population, intégrité, droit de la personne, sûreté et sécurité) (Associés de recherche Ekos, *Identité, culture et valeurs canadiennes*, 13 septembre 1996 : 4) ».

Quant aux valeurs personnelles des Québécois, plusieurs changements qui caractérisent d'ailleurs le monde occidental sont perceptibles dès la fin des années 1940<sup>29</sup>. Au fil des décennies, les valeurs matérialistes et individualistes s'accroissent, les valeurs spirituelles ou, du moins, les pratiques religieuses déclinent et l'égalité entre les sexes devient une préoccupation constante à la fin des années 1970 ; le monde des affaires, de la finance et des activités professionnelles est également de plus en plus valorisé<sup>30</sup>. Une étude plus récente réalisée pour le gouvernement du Québec sur les valeurs dominantes des Québécois démontre que, parallèlement à l'évolution de ces valeurs plus individualistes, la société québécoise demeure « traditionnelle et conformiste » : elle accorde « une place de choix aux valeurs associées à la famille, à la sécurité et au travail (Guité, 1995 ; cité dans Canada, 1996 : n.p.) ». Les Québécois semblent également maintenir leur attachement à des valeurs collectives reposant sur des domaines prioritaires d'intervention des gouvernements, comme la santé, l'éducation et la sécurité du revenu.

En fait, comme le signale le sociologue Simon Langlois, la majorité de la population québécoise continue d'appuyer le maintien et le développement des programmes sociaux. Il en est de même pour la redistribution des revenus, pour les mesures visant à promouvoir des droits collectifs, comme l'usage et le développement de la langue française, et pour les nouvelles préoccupations en matière de protection de l'environnement (Langlois *et al.*, 1990 : 637).

#### **4.1.3.2. Évolution structurelle du monde du travail, des affaires et de la finance<sup>31</sup>**

Outre l'émergence d'une nouvelle classe moyenne « fonctionnarisée » au début des années 1960, rappelons que le monde du travail, des affaires et de la finance connaît des changements importants au Québec entre 1960 et le début des années 1990. Au cours de ces trois décennies, la population active augmente de près de 1,3 million de personnes. Cette croissance s'est surtout produite entre 1961 et 1981 avec l'ajout de plus de 1,2 million de travailleurs, alors que la décennie 1980 enregistre un ralentissement puis une légère baisse à compter de 1986. Plus que la perte d'emplois (moins de 36 000 personnes) entre 1986 et 1990, c'est le fléchissement important du taux de progression de l'emploi qui est inquiétant : entre 1961 et 1981, ce taux s'établit à 69 %, alors qu'il n'est plus que de 2,2 % entre 1981 et 1990 (Rousseau et Saint-Pierre, 1992 : 266-267).

Ce sont les secteurs primaire et secondaire qui enregistrent le plus grand nombre de pertes d'emploi. Entre 1960 et 1990, les domaines de l'agriculture, de la pêche, des mines et de la forêt perdent quelque 96 000 travailleurs, alors que les industries manufacturières, après un sommet historique de 642 000 emplois en 1981, enregistrent une baisse de plus de 62 000 emplois au cours des années 1980. Le secteur tertiaire, celui des services, connaît par contre un accroissement substantiel, passant de plus de 923 000 emplois (52,2 %) en 1961 à plus de 2,2 millions (72,1 %) en 1990. Les femmes ont d'ailleurs contribué à la hausse de la main-d'œuvre active dans ce secteur. Par contre, environ 30 % d'entre elles ont des emplois à temps partiel en 1990, comparativement à 5 % des hommes. Enfin, malgré une meilleure formation scolaire, les jeunes québécois s'insèrent plus difficilement dans le marché du travail où sévit un taux de chômage élevé depuis la récession de 1981. Au début des années 1990, ce taux dépasse même la barre du 10 %. La situation des immigrants, des travailleurs non syndiqués, mais aussi de toute une catégorie d'âge de travailleurs et d'ouvriers (les 45-60 ans), devenus chômeurs, est également préoccupante (Rousseau et Saint-Pierre, 1992).

Du côté du monde des affaires et de la finance, notamment au sein de la bourgeoisie d'affaires francophone, la situation change passablement au cours des années 1970 et 1980. Alors que l'étude d'André Raynauld (*La propriété des entreprises au Québec*, 1970) fait état d'une très

faible proportion de francophones (16 %) contrôlant le secteur manufacturier en 1961, les grands médias de masse de la fin des années 1980 parlent, pour leur part, d'une « reconquête de [l']économie et du rapatriement des centres de décision comme faits accomplis ou en voie de l'être (Moreau, 1992 : 337). » En 1990, 41 % des entreprises québécoises de plus de mille employés (mines, fabrication, agro-alimentaire, construction, finance) sont des « entreprises francophones », alors que cette proportion s'établissait à 16 % en 1981. Sur les vingt entreprises financières de plus de mille employés, dix sont francophones en 1990. Enfin, parmi les nouveaux venus dans le secteur des services, François Moreau (1992 : 346) mentionne « trois cabinets de comptables (Samson Bélair, RCMP et Mallette), deux entreprises de communication (Vidéotron et Cogeco), deux entreprises de transport (Cabano et Sécur), et une chaîne commerciale spécialisée (Boutiques San Francisco) ».

Bien que le milieu québécois des affaires et de la finance demeure subordonné aux politiques monétaires du gouvernement canadien, certains secteurs économiques et manufacturiers profitent assez rapidement des retombées de l'*Accord de libre-échange* avec les États-Unis (1988). Cependant, la récession de 1990-1992 porte un autre dur coup à l'économie canadienne. Au Québec, les faillites se multiplient. Cette récession contraint plusieurs entreprises à se replier et à restreindre, du moins pour un temps, leurs projets d'expansion. C'est le cas de Cascades, alors que « Socanav plie sous le fardeau des emprunts contractés pour l'acquisition de Steinberg » et que l'empire Lavalin fait faillite (Moreau, 1992 : 350). Il ne faut donc pas se surprendre si les milieux des affaires et de la finance ainsi que plusieurs catégories de travailleurs et des organisations syndicales exigent, dès le milieu des années 1980, des interventions de l'État favorisant la reprise économique et la baisse de la dette publique.

#### **4.1.4. La « structure constitutionnelle »**

La quatrième et dernière variable des paramètres relativement stables du sous-système est celle que Sabatier et Jenkins-Smith ont identifiée comme la structure ou les règles constitutionnelles fondamentales (*basic constitutional structure*). Mais avant de faire état de la genèse du contentieux Ottawa-Québec en matière de culture, lequel trouve ses fondements dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, et de présenter les événements entourant le rapatriement de la

Constitution en 1982 et ses conséquences pour le Québec, il convient de rappeler brièvement certains aspects de la structure constitutionnelle canadienne.

La Constitution canadienne de 1867, rapatriée et modifiée en 1982, est la loi fondamentale du pays. Elle définit les institutions et régit les activités politiques, civiles et économiques. De la Constitution découle un ensemble de mesures ou de lois fondamentales qui établissent la forme de gouvernement, déterminent l'organisation des différents pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), prescrivent les jeux de l'arène politique (élections, référendums) et règlent les rapports entre les gouvernants et les gouvernés. La Constitution prévoit la répartition des pouvoirs entre les trois paliers de gouvernement, le fédéral, le provincial et le municipal, ce dernier étant directement sous la juridiction du gouvernement provincial. Les prérogatives du gouvernement central se retrouvent dans l'article 91, alors que celles des gouvernements provinciaux sont contenues dans l'article 92.

Ce qu'il faut retenir de l'article 91 de la Constitution canadienne c'est que, outre toutes les matières tombant dans les catégories des divers sujets<sup>32</sup>, il est stipulé que le gouvernement fédéral a une juridiction en matière de droits d'auteur, des affaires autochtones et de tout ce qui n'est pas clairement assigné aux provinces dans les articles 92 et suivants. Ce dernier élément revêt une importance cruciale, puisque c'est à partir de cet énoncé que le gouvernement fédéral revendique depuis des décennies des compétences exclusives en matière de radiodiffusion et de communications, des champs d'activités inexistantes en 1867. C'est dans cet article que se retrouvent également le pouvoir général de dépenser du fédéral et l'ensemble du pouvoir résiduaire, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas spécifiquement attribué à un autre gouvernement dans le texte constitutionnel, ainsi que ses compétences prépondérantes, notamment sur les questions de dimension nationale<sup>33</sup>.

L'article 92 attribue pour sa part des pouvoirs exclusifs aux législatures provinciales dans divers domaines, comme la santé (hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité), les institutions municipales, la propriété, l'administration de la justice (tribunaux, etc.), les ressources naturelles non renouvelables, etc. Bien plus, selon Maurice Croisat (1979 : 31), cet article accorde « aux législatures provinciales le droit exclusif de légiférer dans les matières ayant une incidence

culturelle précise: le droit civil, le bien-être social, l'enseignement... ». D'autres articles ont aussi consacré le caractère biethnique et biculturel du Canada, comme l'article 133 relatif au bilinguisme du parlement fédéral et l'article 93 qui s'attarde au domaine spécifique de l'éducation<sup>34</sup>. Chose certaine, malgré cette apparente volonté des Pères de la Confédération de départager les prérogatives et pouvoirs des deux niveaux de gouvernement, force est de constater que cela n'a pas empêché, au fil des décennies, des dédoublements et empiètements coûteux, sources de multiples tensions.

En fait, ce n'est qu'en 1982 qu'apparaît pour la première fois la « culture » dans les textes constitutionnels. L'article 40 de la *Loi constitutionnelle de 1982* stipule alors que : « Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative, en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels, à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement<sup>35</sup>. L'article 27 a trait, pour sa part, au multiculturalisme et se lit comme suit : « Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ». Bref, malgré ces changements, mais aussi l'imprécision de certains termes, comme « domaines culturels » (art. 40) et « patrimoine multiculturel » (art. 27), note Gerald-A. Beaudoin, « [nous] n'avons pas jusqu'ici d'arrêt clé qui délimite les pouvoirs fédéraux et provinciaux en matière de culture comme telle (Beaudoin, 2000 : 658) ».

#### **4.1.4.1. La genèse du contentieux Ottawa-Québec en matière de culture**

Si l'on excepte la question des droits linguistiques, c'est à la fin des années 1920 que survient une des premières manifestations du contentieux Ottawa-Québec en matière de culture, contentieux qui s'appuie alors sur l'interprétation des prérogatives conférées par la Constitution. Stimulé par les travaux de la Commission fédérale Aird instituée en 1928, le gouvernement du Québec adopte en 1929 sa *Loi de la radiodiffusion*. Cette loi, qui démontre la volonté du gouvernement du Québec de s'attribuer des compétences en matière de communications, est contestée par le gouvernement fédéral et jugée inconstitutionnelle par le Comité judiciaire du Conseil privé d'Angleterre en 1932 (Beaudoin, 2000 : 655). Pour répliquer à ce jugement, le gouvernement provincial adopte une nouvelle loi qui crée, cette fois-ci, un service provincial de

radiodiffusion. Ce service ne sera cependant opérationnel qu'en 1968, année de la création de Radio-Québec (Laramée, 1991 : 1165-1167).

Entre-temps, le gouvernement fédéral crée Radio-Canada et l'Office national du film (ONF) dans les années 1930 et met sur pied la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences du Canada en 1949, un événement majeur dans l'histoire des politiques culturelles au Canada (Harvey, 1998 : 3). Jugeant la commission « constitutionnellement noncompétente en matière d'éducation et d'arts », le gouvernement du Québec refuse d'y prendre part, se démarquant ainsi des autres provinces canadiennes (Hyman, 1988 : 42). Par contre, plusieurs associations québécoises décident d'y comparaître. Si toutes semblent d'accord quant à une aide gouvernementale accrue dans le domaine de la culture et des arts, elles sont cependant divisées quant au rôle que doit y jouer le gouvernement fédéral<sup>36</sup>.

Quelques deux ans après la publication du *Rapport Massey-Lévesque*, le gouvernement du Québec crée à son tour la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953-1956). Dénonçant depuis des années le centralisme fédéral, le gouvernement Duplessis mandate alors la Commission pour étudier les pouvoirs du Québec, les problèmes constitutionnels et la question litigieuse de la répartition des impôts<sup>37</sup>. Le *Rapport Tremblay*, déposé en 1956, défend un « fédéralisme intégral » fondé sur l'égalité des deux nations et sur l'idée de subsidiarité ; il contient également un important volet culturel qui insiste sur la nécessité d'accroître le soutien financier aux institutions culturelles déjà existantes et de créer divers organismes, dont un conseil des arts, des lettres et des sciences. D'ailleurs, plusieurs énoncés fondent la pertinence de politiques culturelles distinctes pour le Québec, tout en légitimant l'intervention du Québec en ce domaine. Citons ce passage intéressant du *Rapport Tremblay* :

Si, comme c'est son aspiration légitime, le Canada doit donner éventuellement naissance à une authentique « nation » dans le sein de laquelle les deux groupes vivront en amitié et trouveront à s'épanouir dans une collaboration d'autant plus féconde qu'elle sera plus confiante, le rôle de la province de Québec, en tant que foyer national et centre politique premier de l'une des deux cultures en présence, en est un de toute première grandeur, dont elle doit prendre elle-même conscience, mais dont le reste du pays a aussi tout intérêt à ne pas sous-estimer la primordiale importance (Québec, *Rapport Tremblay*, 1956 ; cité par Harvey, 1998 : 5).

Bref, si avant la Révolution tranquille la culture apparaissait déjà comme un enjeu idéologique et politique entre les deux paliers de gouvernement<sup>38</sup>, les années qui suivront la création du MAC seront capitales dans l'élargissement de la mission culturelle de l'État et dans la mise en place d'institutions culturelles majeures. À cette époque, comme nous l'avons vu, les actions du gouvernement du Québec visent surtout à sauvegarder et à promouvoir « l'expression culturelle canadienne-française » – bientôt la culture québécoise. Les décideurs politiques, fortement appuyés par l'*intelligentsia* et par la communauté artistique, font de la culture (et de la notion d'identité) leur cheval de bataille pour la protection de l'intégrité culturelle du Québec (Bergeron, 1981).

À tour de rôle, entre 1960 et 1976, les gouvernements Lesage, Johnson et Bourassa réclament une réforme en profondeur du fédéralisme canadien. Plusieurs conférences constitutionnelles se tiennent, sans qu'aucune n'aboutisse à des réformes qui rencontreraient les demandes traditionnelles d'autonomie du Québec (échec de Victoria en 1971). Malgré cela, quelques arrangements arrachés de force – ou conclus à l'amiable avec le fédéral – laissent une certaine marge de manœuvre au gouvernement provincial, notamment dans les secteurs de l'immigration et des relations internationales (ouverture de délégations du Québec à l'étranger, signature d'accords et d'ententes avec des pays étrangers<sup>39</sup>). L'élection du Parti québécois, en 1976, marquera un tournant majeur sur la scène politique canadienne et québécoise.

#### **4.1.4.2. Le rapatriement de la Constitution en 1982 et les échecs des accords de Meech (1990) et de Charlottetown (1992)**

Au cours de la campagne électorale de 1976, le Parti québécois annonce la tenue d'un référendum sur un projet de souveraineté assortie d'une association économique avec le Canada. Le premier ministre fédéral Pierre Elliott Trudeau, de son côté, prend activement part à la « bataille référendaire » et s'engage à renouveler le fédéralisme canadien. Au terme d'un débat déchirant, le scrutin du 20 mai 1980 se conclut par la victoire du « non » (près de 60 % des votes<sup>40</sup>).

Dans les mois qui suivent, le premier ministre Trudeau entreprend des négociations avec



les provinces en vue de modifier et de rapatrier la Constitution<sup>41</sup>. Il en résulte la *Loi constitutionnelle de 1982* qui comporte une formule d'amendement et qui incorpore une Charte canadienne des droits et libertés<sup>42</sup>. Cette dernière, qui garantit la liberté d'expression, rend inconstitutionnel l'affichage unilingue au Québec, oblige à donner aux anglophones des services de santé et des services sociaux dans leur langue, invalide plusieurs articles de la Charte de la langue française (Taddeo et Taras, 1987 ; Plourde, 1988 ; Rocher, 1992).

Au Québec, le gouvernement Lévesque refuse d'approuver cette nouvelle constitution qui lui enlève des droits historiques, comme son droit de veto sanctionné par la coutume. Porté au pouvoir en 1985, le Parti libéral de Robert Bourassa se met en devoir de conclure une entente avec le gouvernement conservateur de Brian Mulroney et avec les autres provinces : l'accord du lac Meech (1987). Sur la base de conditions posées par le Québec, cet accord, qui doit être soumis à l'approbation de tous les gouvernements canadiens (central et provinciaux), a alors pour objectif de le ramener dans le « giron » constitutionnel canadien. Au Canada anglais, une opposition croissante à la reconnaissance du Québec comme « société distincte » incite finalement Terre-Neuve (Clyde Wells), le Nouveau-Brunswick (Franck Mckenna) et le Manitoba (Gary Filmon) à refuser la ratification de Meech en 1990. Au Québec, à la suite de cet échec, le premier ministre Robert Bourassa lançait au reste du Canada le message suivant : « [L]e Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise et qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement (Québec, *Journal des débats*, 22 juin 1990 : 4134) ».

Cet échec a comme conséquence d'aviver une nouvelle fois le sentiment nationaliste au Québec. L'idée d'un Québec souverain devient populaire, même chez un grand nombre d'économistes et de gens d'affaires (Balthazar, 1992 : 660). En septembre 1990, avec l'objectif de faire le point sur la question constitutionnelle et en vertu d'une loi adoptée à l'unanimité des formations politiques, le gouvernement de Robert Bourassa crée la commission Bélanger-Campeau. Rendu public en mars 1991, le rapport insiste sur la liberté politique des Québécois de déterminer démocratiquement leur destin politique et rappelle que la *Loi constitutionnelle de 1982* a été proclamée sans l'accord du gouvernement du Québec. Faisant suite aux recommandations

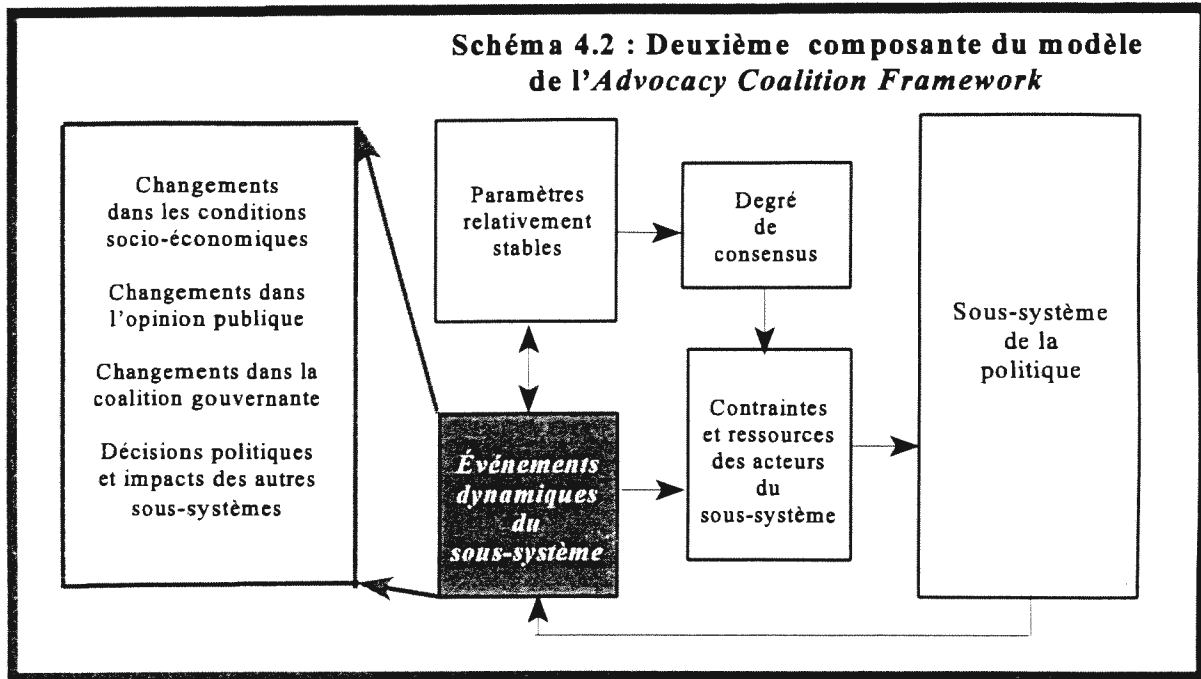
de la Commission et dans la foulée du *Rapport Allaire* émanant du Parti libéral du Québec, l'Assemblée nationale adopte le 20 juin 1991 la *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec* (la « loi 150 ») qui propose la tenue d'un référendum sur la souveraineté avant le 26 octobre 1992.

Entre-temps, le premier ministre Bourassa revient sur sa décision de ne plus participer à des rencontres fédérales-provinciales et accepte de collaborer aux pourparlers de Charlottetown qui débouchent sur un nouvel accord. Signée le 29 août 1992, l'entente est présentée pour fin d'approbation lors d'un référendum pancanadien le 26 octobre suivant. Jugé comme étant bien inférieur à Meech et aux revendications québécoises traditionnelles, l'accord est rejeté tant au Québec (57 % contre) qu'au Canada<sup>43</sup>.

#### **4.2. Deuxième composante de l'ACF : les « événements dans l'environnement externe spécifique » : vers une polarisation des groupes d'intérêt en matière de culture**

Plus dynamique et plus sujette à connaître des modifications au cours d'une période d'une décennie ou plus, la deuxième série de variables (ou de contraintes) proposée par Sabatier et Jenkins-Smith – les « événements dynamiques de l'environnement externe spécifique » – inclut des événements systémiques qui peuvent avoir un impact sur la composition et les ressources des acteurs (ou coalitions) du sous-système de politiques publiques concernées<sup>44</sup>.

Les événements, qui contraignent plus directement les choix des acteurs lors du processus de prise de décision et qui surviennent dans l'environnement du sous-système concerné, ici la culture, mais aussi dans celui des autres sous-systèmes (santé, éducation, sécurité du revenu, etc.), sont de quatre ordres (voir schéma 4.2) : (1) des changements dans les conditions socio-économiques et la technologie, (2) des changements dans l'opinion publique, (3) des changements dans la coalition gouvernante (niveau système) et, enfin, (4) les décisions et les impacts des autres sous-systèmes.



#### 4.2.1. Les « changements dans les conditions socio-économiques »

Entre 1960 et 1990, le Québec connaît plusieurs changements dont l'un des plus remarquables est cette « chute vertigineuse » dans le développement (ou le taux de croissance) de sa population, phénomène attribuable en grande partie à une baisse de la natalité et à un bilan migratoire négatif<sup>45</sup>. Au cours de ces trois décennies, la population canadienne croît tout de même de près de 46 %, passant de 18,2 millions à 26,6 millions de personnes. Comparativement à l'Ontario où la population augmente de plus de 56 %, le Québec fait piètre figure ; sa population s'accroît d'à peine 28 % et le nombre de Québécois s'élève à 6,8 millions en 1990 (Fréchette, 1992 : 25).

Par ailleurs, comparativement à l'économie ontarienne et même à l'économie canadienne, l'économie québécoise « performe » moins bien au cours de ces trois décennies. Les Québécois gagnent moins et chôment plus que les Ontariens et les Canadiens. En fait, après avoir connu une croissance soutenue entre 1960 et 1975, l'économie québécoise évolue de façon beaucoup plus

lente par la suite. Le niveau de vie des Québécois se multiplie tout de même par presque trois (187,6 %) au cours de ces trois décennies alors que le revenu personnel par habitant (en dollars constants de 1986) passe de 6 018 dollars, en 1961, à 17 415 dollars, en 1990 (Fréchette, 1992 : 25). Bref, malgré une croissance plus importante au Québec qu'en Ontario et au Canada du revenu personnel, cela ne représente toujours que 85,4 % du revenu personnel par Ontarien en 1990, lequel s'établit alors à 20 382 dollars, comparativement à un revenu personnel de 18 564 dollars par Canadien (*Ibid.*). Comme en témoigne le tableau 4.1, il importe de distinguer deux périodes de croissance.

<b>Tableau 4.1. Performance de la croissance économique canadienne, 1960-1975 et 1975-1990</b>				
	<b>Périodes</b>	<b>Québec</b>	<b>Ontario</b>	<b>Canada</b>
Croissance du PIB réel (en %)	1960-1975	90,6	101,9	108,5
	1975-1990	59,0	70,9	64,2
Croissance de l'emploi (en %)	1960-1975	47,3	57,6	53,3
	1975-1990	25,5	38,1	35,4
Taux de chômage (moyenne annuelle en %)	1960-1975	6,6	4,1	5,3
	1975-1990	10,8	7,1	8,8
Croissance du revenu personnel réel par habitant (en %)	1960-1975	113,1	90,1	97,0
	1975-1990	35,8	32,1	34,4

Sources : Pierre Fréchette, « Croissance et changements structurels de l'économie », dans Gérard Daigle (directeur) et Guy Rocher (collaborateur), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 27 : tableau 3 (données de *Statistique Canada*, n<sup>os</sup> 13-213 et 71-001).

En effet, la performance de l'économie nationale entre 1960 et 1975 est beaucoup plus significative que celle des quinze années suivantes. La croissance de l'emploi au Québec diminue presque de la moitié entre ces deux périodes, passant de 47,3 % à 25,5 %. Conséquemment, le taux de chômage augmente de façon importante après 1975 pour atteindre une moyenne annuelle de près de 11 %, alors que le niveau de vie moyen des Québécois ralentit (35,8 %), après avoir plus que doublé entre 1960 et 1975 (113,1 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation.

Tout d'abord, à la faveur d'une économie mondiale généralement favorable, plusieurs grands projets d'envergure nationale voient le jour durant la phase de croissance des années 1960-1975 : construction du métro de Montréal (1962-1966) et de la route transcanadienne (aujourd'hui

l'autoroute Jean-Lesage), mise en place des infrastructures pour l'Expo 67 et pour les Jeux olympiques de 1976. C'est également au cours de cette période que la société Hydro-Québec devient l'un des symboles de l'expertise québécoise et que la construction des barrages de la Côte-Nord et de la baie James insuffle à la population un sentiment d'abondance, mais aussi de fierté. Plusieurs petites entreprises québécoises connaissent également un essor remarquable. Qu'il nous suffise de mentionner, entre autres, les Bombardier, Cascades, Provigo, Québécor et SNC-Lavalin (voir Linteau *et al.* 1989).

Entre 1975 et 1992, malgré une deuxième crise du pétrole, deux récessions et des taux d'intérêt et de change généralement élevés, le Québec s'ouvre graduellement sur le monde. L'*Accord de libre-échange* (ALE) conclu entre le Canada et les États-Unis en 1988 (auquel adhère le Mexique en 1992 : ALENA) contribue à accroître l'intégration économique du Québec au continent. Pour nombre de Québécois, il y a là un gage de prospérité que la récession du début des années 1990 vient cependant contrecarrer.

#### **4.2.2. Les « changements dans l'opinion publique »**

Le cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition* insiste sur la prise en compte de l'évolution de l'opinion publique sur une période plus ou moins longue. En fait, c'est dans leur version de 1993 que Sabatier et Jenkins-Smith décident de distinguer cette catégorie de celle plus « englobante » des « changements dans les conditions socioéconomiques ». Leur principal argument est « that although public opinion is seldom knowledgeable enough to affect policy specifics, it can certainly alter general spending priorities and the perceived seriousness of various problems (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148 ; 1993 : 223).

Au-delà des problèmes méthodologiques relatifs aux sondages d'opinion et signalés dans le chapitre précédent, il convient de mettre en rapport quelques événements marquants de l'actualité politique des années 1980 et du début des années 1990, événements qui ont altéré la confiance du public envers ses institutions politiques, administratives et judiciaires<sup>46</sup>. Parce que traités dans d'autres sections (voir les points 4.1.4 et 4.2.3), nous faisons abstraction d'événements plus politiques, comme l'élection d'un parti politique indépendantiste en 1976<sup>47</sup>,

la crise constitutionnelle des années 1980 ou la popularité croissante de l'option souverainiste (résultats des référendums de 1980 et de 1995), pour nous attarder à trois domaines d'intervention du gouvernement du Québec particulièrement préoccupants au tournant des années 1980.

#### **4.2.2.1. Trois domaines d'intervention préoccupants : l'environnement, l'administration publique et les affaires autochtones<sup>48</sup>**

À compter de la fin des années 1980, plusieurs événements particulièrement préoccupants viennent troubler ou, du moins, amoindrir la crédibilité du gouvernement du Québec et de ses fonctionnaires. Le doute s'installe parmi la population, le mécontentement croît lorsque que les médias révèlent au grand public les cas de corruption, de favoritisme et de mauvaise gestion au sein du gouvernement. Au tournant des années 1990, au moment où se discute vertement l'avenir constitutionnel du Québec et cette nécessité de rapatrier des pouvoirs, notamment en matière de culture (Commission Bélanger-Campeau, *Rapport Arpin*<sup>49</sup>), les élus comme les fonctionnaires font face à une succession de crises qui a pour effet d'altérer la confiance du grand public envers ses institutions<sup>50</sup> ou, du moins, de dévier son attention vers des problématiques ponctuelles et inquiétantes. Trois domaines d'intervention du gouvernement sont particulièrement éprouvés : l'environnement, l'administration publique et les affaires autochtones.

En matière d'environnement, ce n'est qu'au début des années 1980 que les deux paliers de gouvernement créent chacun leur ministère, ministères qui doivent devenir le lieu d'élaboration d'une politique d'ensemble sur ce dossier. Cependant, les événements qui surviennent à la fin des années 1980 semblent contredire les efforts jusqu'alors consacrés à ce secteur. L'incendie d'un dépôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand en 1988 révèle au grand public des failles importantes dans la gestion de telle situation de crise, notamment dans la disposition des déchets toxiques. Dans les mois qui suivent, le commissaire aux incendies blâme sévèrement le ministère et ses fonctionnaires dans son rapport. C'est également suite à cet événement que des mouvements « pas dans ma cour » s'accroissent : mise sur pied d'un front commun anti BPC en Abitibi et opposition de la population abitibienne quant à l'entreposage de BPC dans la région, refus des débardeurs de la Côte-Nord de décharger des produits toxiques. Comme l'écrivent Jacques Bourgault et James Iain Gow, « [jamais] de mémoire de citoyens, autant de faits troublants ridiculisant la

gestion d'un domaine n'ont été dévoilés dans l'espace d'une seule année<sup>51</sup> ». Selon ces chercheurs, la crédibilité du gouvernement du Québec et celle de son ministère de l'Environnement sont « sérieusement mises en cause ». L'incendie d'un site de pneus usés à Saint-Amable en 1990 n'arrangera assurément pas les choses.

Un autre secteur qui accentue le mécontentement de l'opinion publique se révèle à travers les diverses confrontations entre le gouvernement et ses employés (Lemelin, 1984 ; Hébert, 1992). Déjà, au cours de la première moitié des années 1980, plusieurs décisions gouvernementales impopulaires<sup>52</sup> avaient eu comme conséquence de « coûter bien des appuis » au Parti québécois (Lévesque, 1986 ; Rouillard, 1989 ; Blais et Crête, 1989 ; cités par Gow, 1990 : 683). Comme le souligne Pierre Drouilly, les politiques de gestion de la crise, mais surtout les politiques salariales et les décrets frappant les secteurs public et parapublic, combinées à l'échec constitutionnel (référendum de 1980 et rapatriement de la constitution en 1982), mènent finalement « à une crise interne dont une des conséquences [est] le départ de plusieurs ministres, députés et militants en 1984 » et à la perte du pouvoir pour le Parti québécois lors des élections de 1985<sup>53</sup>. L'arrivée au pouvoir du Parti libéral n'allège pas pour autant le climat de tension entre l'État et ses employés. Plusieurs événements auront également tôt fait d'irriter la population en général et les payeurs de taxes en particulier.

Ainsi, outre les problèmes environnementaux notés précédemment, mentionnons cette série record de pannes du réseau hydroélectrique en 1988-1989<sup>54</sup>, le refus des infirmières de faire du temps supplémentaire, entraînant ainsi la fermeture de plus de 2 000 lits d'hôpital en 1989, la multiplication des dénonciations de gaspillage des fonds publics. Le moindre scandale a tôt fait d'être relaté dans les journaux. Les dépenses des politiciens et les actions des hauts fonctionnaires sont scrutées à la loupe. Vers la même époque, de nombreux conflits concernant la fonction publique municipale ont pour effet d'exaspérer les citoyens. L'année 1991 est remarquable à ce titre : longue série d'arrêts de travail des cols bleus de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal, grèves des chauffeurs et des employés d'entretien des sociétés de transport des villes de Montréal et de Québec, etc. Bref, à l'aube des années 1990, la légitimité des syndicats, comme celle de la fonction publique et des politiciens, est particulièrement « ébranlée »<sup>55</sup>.

Un dernier secteur d'intervention des gouvernements, mais non le moindre, est celui concernant les autochtones<sup>56</sup>. En fait, bien que depuis le début des années 1970 divers débats et pourparlers (mégaprojets hydroélectriques, droits ancestraux, etc.) aient suscité et alimenté le nationalisme autochtone, ce dernier semble trouver tout son sens dans la proposition du gouvernement fédéral d'enchâsser les droits autochtones dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les années qui suivent se caractérisent par la recherche de l'autonomie gouvernementale et c'est d'ailleurs au nom de cette autonomie que le député autochtone manitobain Elijah Harper oppose son veto à l'Accord du lac Meech en 1990. Il veut ainsi souligner la déception des membres de sa communauté d'être exclus des discussions constitutionnelles. Mais bientôt, d'autres événements attirent l'attention des Québécois et du monde entier.

À l'aube des années 1990, les relations sont particulièrement tendues entre le gouvernement fédéral, celui du Québec et les autochtones, d'autant plus que ces derniers ont multiplié depuis quelques années les appels aux tribunaux et aux instances internationales. Pour faire valoir leur point de vue, certaines communautés, dont les Cris, font appel à des lobbyistes américains réputés, qui ont pour mandat d'approcher les journalistes et les politiciens et de sensibiliser les groupes écologiques à leur cause. Plusieurs organismes internationaux, comme les Nations-Unies, le Tribunal international des eaux, le Parlement européen, sont sensibilisés aux problèmes des autochtones du Canada. Si de telles interventions sont généralement peu diffusées et connues du grand public, un événement majeur suscitera cependant l'attention des médias, tant nationaux qu'internationaux, en 1990. Cet événement a également pour effet de mieux faire connaître les revendications traditionnelles des autochtones mais aussi de nouvelles, notamment cette reconnaissance comme « société distincte »<sup>57</sup>.

À l'été 1990, les Mohawks de Kanasatake, dans la région de Montréal, prennent les armes, dressent des barricades et bloquent le pont Mercier et la route 132. Le blocus dure des semaines et l'agressivité est croissante de part et d'autre. Une fois de plus, le gouvernement du Québec est sur la sellette ; on l'accuse d'être dépassé par les événements (V. Lemieux, 1992). Alors que les moyens pris pour défendre et pour affirmer les revendications autochtones avaient été jusqu'alors généralement « modérés et pacifiques » au Canada, le radicalisme des autochtones du Québec,



mais surtout de leurs leaders, se fait sentir<sup>58</sup>. Comme le souligne le politologue Denis Monière :

Alors que le Québec francophone s'apprêtait sereinement à tirer les conclusions de l'échec du lac Meech et à débattre de son avenir politique, les Mohawks de Kahnawake et de Kanesatake donnaient la parole aux armes pour imposer leurs revendications à l'agenda politique. Depuis plusieurs années, les relations entre les communautés autochtones et les gouvernements se détérioraient. L'émergence de la Société des guerriers et son emprise politique et militaire sur les réserves ont modifié le rapport de forces et radicalisé les exigences des peuples autochtones, qui veulent maintenant contrôler leur territoire et leur développement économique (*L'année politique au Québec, 1990-1991*<sup>59</sup>).

Cet événement et bien d'autres conflits qui opposent les autochtones aux autorités politiques et policières (commerce illicite du tabac, ouverture illégale de maisons de jeux, opposition du député autochtone manitobain Harper à l'Accord du lac Meech) suscitent l'attention des médias et la désapprobation croissante des Québécois. Par ailleurs, comme le souligne Denis Monière, « [la] perspective de devenir une majorité dotée des pleins pouvoirs pose de nouveaux problèmes et force les intellectuels et décideurs politiques à préciser leurs conceptions et leurs intentions vis-à-vis des peuples autochtones, qui étaient jusqu'alors restés à l'écart du débat politique sur l'avenir du Québec (*Ibid.*) ».

#### **4.2.3. Les « changements dans le système politique »<sup>60</sup>**

Conforme à l'une des prémisses de l'ACF qui recommande de tenir compte des différents paliers de gouvernement, il importe, semble-t-il, de mettre en lumière l'évolution des partis politiques provinciaux et fédéraux et de faire part de l'arrivée de nouveaux partis et acteurs sur la scène politique. Mais tout d'abord, soulignons que le Québec des décennies 1960 et suivantes est marqué par des figures qui ont contribué à modeler le paysage politique du Québec. Mentionnons, sur la scène fédérale, les Pierre Elliott Trudeau, Brian Mulroney et Lucien Bouchard, et sur la scène provinciale, les Jean Lesage, Robert Bourassa, René Lévesque et Jacques Parizeau.

#### **4.2.3.1. L'affirmation politique du Québec puis son isolement**

Sur la scène politique québécoise, il convient de rappeler les événements marquants des années 1960- 1992 : la défaite de l'Union nationale lors de l'élection du 20 juin 1960, après seize années à la gouverne de la province ; la victoire libérale de Jean Lesage et l'avènement de « l'équipe du tonnerre » ; le gouvernement libéral de Robert Bourassa (1970-1976) ; la création du Parti québécois en 1968 et la montée du mouvement indépendantiste qui le porte finalement au pouvoir, en 1976 ; l'effritement de l'Union nationale au cours des années 1970, puis sa disparition au début des années 1980 ; le retour du Parti libéral de Robert Bourassa en 1985, puis sa réélection en 1989.

L'année 1976 marque assurément un revirement majeur sur la scène politique provinciale et fédérale : les électeurs québécois élisent pour la première fois un parti aux visées indépendantistes. Bien que confrontés depuis une quinzaine d'années aux revendications nationalistes du gouvernement du Québec qui réclame sans cesse plus de pouvoirs, le fédéral comme l'ensemble du Canada anglais se trouvent en présence d'un nouvel acteur dont l'objectif premier est clairement défini dans son programme politique.

Dès son élection, le Parti québécois met de l'avant divers projets à saveur sociale-démocrate : adoption d'une législation interdisant aux personnes morales de souscrire à la caisse des partis politiques, limitant les montants pouvant être offerts et obligeant la publication des noms des donateurs les plus importants, entrée en vigueur du nouveau régime d'assurance-automobile, adoption de la loi sur le zonage agricole, etc. Il fait aussi adopter la Charte de la langue française ou *Loi 101*. Comme le mentionne Vincent Lemieux, les lois et les règlements promulgués par le gouvernement péquiste, « bien reçus par la majorité des électeurs », « prennent systématiquement parti pour les francophones contre les anglophones, pour les syndiqués contre les patrons, pour les agriculteurs contre les spéculateurs, pour les consommateurs et les usagers contre les organisations qui disposent de plus de moyens qu'eux (V. Lemieux, 1992 : 635). » Malgré la popularité croissante du gouvernement, 60 % des électeurs refusent la souveraineté-association lors du référendum de 1980. Sur la scène politique provinciale, on assiste alors à une bipolarisation à peu près exclusive entre le Parti libéral et le Parti québécois.

Le deuxième mandat du Parti québécois (1981-1985) s'avère par contre difficile, notamment en ce qui a trait aux discussions constitutionnelles fédérales-provinciales. Le premier ministre Lévesque s'engage sur la voie des compromis et recherche des solutions de rechange permettant au Québec d'adhérer à la nouvelle constitution canadienne, alors en élaboration. De concert avec sept provinces anglophones, il collabore à la rédaction d'un texte permettant d'insérer une partie de la Charte canadienne des droits et libertés à la Constitution. Dans les jours qui suivent, c'est le revirement.

Après d'intenses négociations et une rencontre nocturne des représentants clés, excluant ceux du Québec, le gouvernement fédéral et les neuf autres provinces canadiennes en arrivent à un consensus. Au lendemain de cette mémorable nuit, le Québec a perdu son droit de veto. De plus, l'intégralité de la Charte canadienne, telle que conçue par Pierre Elliott Trudeau, est conservée et incorporée à la nouvelle constitution. Cette Charte, qui suscite alors tant d'opposition de la part du Québec – et qui en suscite toujours –, diminue les pouvoirs du gouvernement du Québec, notamment en matière de langue et d'éducation<sup>61</sup>. Bref, au Québec, l'Assemblée nationale rejette massivement l'entente et refuse de la signer – ce qui n'empêche pas pour autant le Québec d'y être assujéti. En avril 1982, sans l'assentiment du Québec, le gouvernement fédéral procède au rapatriement de la Constitution.

Quelque deux années plus tard, soit en décembre 1984, René Lévesque accepte le « beau risque » et choisit, malgré une vive opposition de certains membres de son parti, de participer à des discussions fédérales-provinciales. Élus avec cette promesse électorale de réintégrer le Québec dans la « famille canadienne », les Conservateurs et leur chef, Brian Mulroney, de concert avec les premiers ministres provinciaux, travaillent à l'élaboration d'un consensus. Quelques mois plus tard, soit en juin 1985, « excédé et meurtri<sup>62</sup> » par la tournure des événements et par les critiques émanant de son entourage, Lévesque démissionne comme chef de parti. Son successeur, Pierre-Marc Johnson, annonce des élections générales pour le 2 décembre suivant. Les Péquistes sont alors défaits et les Libéraux prennent le pouvoir avec 42 % des votes exprimés et 92 sièges. Pour sa part, l'Union nationale est définitivement disparue du paysage politique, alors que le Parti Égalité, nouvellement créé, réussit à faire élire quatre députés à Montréal, grâce au

mécontentement des anglophones (V. Lemieux, 1992). En fait, au cours des deux mandats du Parti libéral (1985 à 1994) « c'est la conjoncture plutôt que son programme qui commande les actions du gouvernement (V. Lemieux, 1997 : 283) ».

Conforme à l'un de leurs engagements électoraux, les libéraux provinciaux poursuivent les pourparlers constitutionnels. En mai 1986, par la voie du ministre libéral aux Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, cinq « conditions minimales » sont posées pour la réintégration du Québec dans la Constitution<sup>63</sup>. Au terme des discussions, soit en juin 1987, les gouvernements fédéral et provinciaux acceptent les cinq revendications du gouvernement du Québec. Pour qu'il prenne force de loi, l'Accord du lac Meech doit être entériné par tous les parlements, fédéral et provinciaux, avant le 23 juin 1990, ce qui, comme nous l'avons déjà mentionné, n'a finalement pas lieu.

#### **4.2.3.2. L'arrivée de nouveaux acteurs politiques**

Sur la scène fédérale, outre la réélection du Parti conservateur de Brian Mulroney en novembre 1988, mentionnons l'entrée en jeu d'un nouvel acteur au début des années 1990. Après le dépôt du rapport Charest, qui dilue de façon substantielle les cinq conditions minimales exigées par le Québec pour réintégrer la Constitution canadienne, Lucien Bouchard démissionne de ses fonctions de ministre fédéral de l'Environnement et de ministre responsable de la Francophonie. Il quitte le Parti conservateur le 22 mai 1990 et siège comme député indépendant. Quelques semaines plus tard, le 29 juin, il est choisi par des ex-députés conservateurs, devenus également indépendants, comme chef du nouveau groupe parlementaire souverainiste à Ottawa, le Bloc québécois<sup>64</sup>.

Du côté du Québec, l'Assemblée nationale adopte en septembre 1990 une loi qui crée la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Regroupant des représentants du gouvernement, de l'opposition officielle et de divers milieux (syndicaux, municipaux, patronaux, etc.), cette commission obtient très majoritairement l'appui de la population québécoise (72 % en accord avec sa création : *La Presse*, 24 août 1990). Au terme de ses travaux, la Commission conclut que le *statu quo* constitutionnel est inacceptable, qu'il ne reste

plus pour le Québec que deux options possibles, le fédéralisme décentralisé ou la souveraineté, et recommande la tenue d'un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec au plus tard le 16 octobre 1992.

Par ailleurs, au sein même du Parti libéral du Québec, des militants plus revendicateurs produisent le *Rapport Allaire* en mars 1991. Devenu le programme officiel du PLQ, ce rapport représente un « changement de cap radical » par rapport aux cinq conditions initiales parce que « carrément centré sur une nouvelle répartition des pouvoirs qui aurait considérablement accru les compétences du Québec aux dépens du Parlement fédéral (Hurley, 1994 : 10-11) ». Il suggère également la tenue d'un référendum sur la souveraineté pour l'automne 1992, à moins que le Fédéral transfère au Québec la presque totalité des pouvoirs fédéraux, à l'exception de la défense, de la perception des impôts et du paiement de la péréquation à la province. Dans le reste du Canada, c'est le tollé général et surtout l'incompréhension.

En réalité, peu d'anglophones hors Québec semblent comprendre les revendications et l'insistance du Québec à être reconnu comme « société distincte ». Bien plus, contrairement aux Québécois, une majorité de Canadiens souhaitent plus de pouvoirs pour le Fédéral. Comment expliquer ces conceptions divergentes et de tels écarts dans les demandes et les attentes des Canadiens et des Québécois ? Nul doute que les bouleversements démographiques des dernières décennies et que la montée du pluralisme au Canada y sont pour quelque chose : en 1991, 42 % de la population canadienne se déclare d'origine autre que britannique ou française<sup>65</sup>. Chose certaine, à la suite des travaux de cette commission, l'Assemblée nationale du Québec adopte en juin 1991 la *Loi 150* qui impose la tenue d'un référendum sur la souveraineté, et ce au plus tard le 26 octobre 1992<sup>66</sup>.

Entre-temps, après des mois de discussion et la création de plusieurs commissions d'étude fédérales, les gouvernements des neuf provinces anglophones, des deux territoires canadiens et les représentants de quatre groupes autochtones parviennent à un consensus et rédigent en juillet 1992 un nouveau projet : l'Entente de Charlottetown. Malgré de nombreuses réticences et oppositions au Québec, parce que l'on juge cet accord inférieur au consensus qui s'est dégagé des travaux de la Commission Bélanger-Campeau, Robert Bourassa signe, avec les autres premiers

ministres provinciaux et avec le premier ministre fédéral, cet accord en août 1992. Quelques jours plus tard, soit le 3 septembre, la *Loi 150* est amendée afin que le référendum porte non plus sur la souveraineté du Québec mais sur les propositions de Charlottetown. À l'intérieur du Parti libéral du Québec, un groupe de militants désavouent leur chef. C'est la scission. Jean Allaire quitte le parti et fonde, avec le président démissionnaire de l'aile Jeunesse du Parti libéral, Mario Dumont, le Parti de l'Action démocratique du Québec (ADQ).

Le référendum pancanadien sur l'Entente de Charlottetown se tient le 26 octobre 1992 : 57 % des Québécois et 54 % des Canadiens des autres provinces se prononcent contre. Pour les Québécois, c'est trop peu ; pour les Canadiens, c'est tout simplement faire trop de concessions au Québec. Pour les Mulroney et Bourassa, c'est un échec cuisant : tous deux remettent leur démission, l'un en mai et l'autre en septembre 1993.

#### **4.2.4. Les « décisions et impacts des autres sous-systèmes de politiques publiques »**

La quatrième et dernière variable des événements de l'environnement externe spécifique a trait aux décisions et impacts des autres sous-systèmes de politiques sur le sous-système concerné. Selon Sabatier et Jenkins-Smith, « les sous-systèmes sont partiellement autonomes » et « les décisions et impacts des autres secteurs politiques sont les principaux éléments dynamiques affectant les systèmes spécifiques (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 23) ». Par exemple, des changements législatifs au niveau de la taxation ont souvent des conséquences majeures sur divers sous-systèmes (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 120).

La préoccupation croissante du gouvernement du Québec en matière d'économie au cours des années 1980 et au début des années 1990 a des impacts sur d'autres sous-systèmes comme la santé, le bien-être social, l'éducation, comme sur celui de la culture. Il faut dire qu'en ce qui a trait aux dépenses publiques, le gouvernement s'est surpassé au cours des années 1970. Alors qu'elles totalisent près de 4,6 milliards de dollars en 1971-1972, les dépenses totales passent à 10,3 milliards en 1976-1977, puis à 20,4 milliards en 1981-1982, atteignant ainsi des taux d'accroissement quinquennaux de 125 et de 98 % (voir tableau 4.2). Par contre, l'accroissement annuel moyen des dépenses du gouvernement entre 1981 et 1991 est de 5,7 % ; à cette dernière

date, elles dépassent les 34 milliards.

Tableau 4.2. Les dépenses totales brutes du gouvernement du Québec entre 1971 et 1993 (en millions de dollars) et accroissement annuel et/ou quinquennal (↗ en%)							
Années	(000 \$)	↗ / an (en %)	↗ / 5 ans (en %)	Années	(000 \$)	↗ / an (en %)	↗ / 5 ans (en %)
1971-1972	4 575 <sup>1</sup>			1987-1988	30 325 <sup>1</sup>	6,5 %	
1976-1977	10 298 <sup>1</sup>		125 %	1988-1989	30 934 <sup>2</sup>	2,0 %	
1981-1982	20 359 <sup>1</sup>		98 %	1989	29 619 <sup>3</sup>	-1,2 %	
1982-1983	22 254 <sup>1</sup>	9,3		1990	32 014 <sup>3</sup>	8,1 %	
1983-1984	24 523 <sup>1</sup>	10,2		1991	34 112 <sup>3</sup>	6,6 %	20 %
1984-1985	25 542 <sup>1</sup>	4,2		1992	35 228 <sup>3</sup>	3,3 %	
1985-1986	27 222 <sup>1</sup>	6,6		1993	35 991 <sup>3</sup>	2,2 %	
1986-1987	28 465 <sup>1</sup>	4,6	40 %				

Sources : (1) Données extraites d'un tableau présenté sur le site internet *L'année politique au Québec 1987-1988* ([http://www.pum.umontreal.ca/apqc/87\\_88/profil/223a.gif](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/87_88/profil/223a.gif)) ; (2) Prévisions et ajustements (*Budget 1988-1989*) ; (3) Données qui correspondent au total des dépenses courantes et extraites d'un tableau sur le site internet *L'année politique au Québec 1995-1996* ([http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/profil/232.gif](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/profil/232.gif)).

Comme nous le verrons, les dépenses publiques en matière d'éducation demeurent probablement les plus significatives alors que les budgets alloués à la santé et aux programmes sociaux, qui prennent généralement appui sur des considérations de justice et d'équité, suivent de près.

#### 4.2.4.1. De la construction de l'État providence à sa remise en question

Bien avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les gouvernements sont intervenus en investissant massivement dans différents programmes à caractère social : assurance-chômage (loi adoptée en 1940), allocations familiales et habitation (lois adoptées en 1945), le programme sur l'habitation visant alors à améliorer les conditions de logement et à faciliter l'accès à la propriété. Le programme des pensions de vieillesse, instauré par le gouvernement fédéral, est accepté par le Québec en 1936. Plus tard, d'autres programmes s'ajouteront : régime fédéral d'assurance-hospitalisation en 1958, suivi d'un programme équivalent au Québec en 1961, régime des rentes

du Québec en 1960 (Dumont *et al.*, 1994). L'impact de ces mesures est tel que les dépenses dans le seul secteur de la sécurité du revenu au Québec, pour ne citer que celui-ci, se multiplie par près de neuf entre 1966 et 1978, passant de 841 millions de dollars à plus de 7,5 milliards (Fluet et Lefebvre, 1992 : 63, tableau 1)<sup>67</sup>. À ces chiffres, il faut ajouter les autres dépenses en santé (hôpitaux) qui passent de 422 millions en 1966 à 1,3 milliard en 1978, puis à 2,7 milliards en 1988-1989 (*Ibid.*)<sup>68</sup>.

Autre domaine privilégié par l'État, le système d'éducation connaît d'importants investissements et des réformes majeures à compter du milieu des années 1960, dont les plus importantes découlent des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent, 1963-1966). Malgré de vives protestations, notamment de l'épiscopat catholique qui voit là une atteinte à ses prérogatives traditionnelles, plusieurs recommandations du *Rapport Parent* sont adoptées : création d'un ministère de l'Éducation en 1964, mise sur pied d'un organisme consultatif, le Conseil supérieur de l'éducation, regroupement des 1 500 commissions scolaires, démocratisation du système d'éducation qui devient public, gratuit et universel, refonte complète des structures et des programmes d'études, mise en place des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et création de l'Université du Québec (Linteau *et al.*, 1989 : 659-663).

Les résultats de ces réformes sont remarquables (Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1988 ; Langlois *et al.*, 1990 ; Chénard et Lévesque, 1992), alors que les dépenses publiques du Québec en ce domaine font des bonds vertigineux : de 181 millions en 1960-1961 (soit 24,4 % des dépenses totales), les dépenses dépassent le milliard de dollars dix ans plus tard (29 %), pour s'établir à plus de six milliards en 1982-1983 (27,4 %) (Linteau *et al.*, 1989 : 662).

Malgré de fortes pressions, les gouvernements tentent de maintenir leur présence dans différents secteurs. Par exemple, au Québec, la sécurité du revenu connaît une croissance de ses dépenses plus lente à compter de la fin des années 1970, passant de 7,5 milliards de dollars en 1978 à 18,1 milliards en 1988-1989 (Fluet et Lefebvre, 1992 : 59). En fait, bien que ce secteur connaisse ni recul ni mise sur pied de nouveaux programmes au cours des années 1980, les gouvernements fédéral et du Québec procèdent à des rajustements en vue de restreindre re



l'accessibilité à certains programmes : pensons ici à celui de l'assurance-chômage. Des réaménagements tiennent également compte de l'évolution démographique et des nouvelles préoccupations sociales.

Pour lutter contre la pauvreté, des programmes de compensation des charges familiales et d'assistance aux familles défavorisées sont instaurés. L'essor de certains phénomènes inquiète, d'autant plus qu'ils sont fortement médiatisés : c'est le cas de la situation des sans-abri, de la prostitution juvénile, de la violence conjugale, de l'impact de la désinstitutionnalisation des personnes déficientes intellectuellement et de la question des personnes âgées en perte d'autonomie.

#### **4.2.4.2. L'évolution de sous-systèmes de politiques face à la dure réalité des années 1980 : les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation**

Dès la fin des années 1980, la crise des finances publiques est une réalité incontournable. Le gouvernement central et celui du Québec détiennent respectivement une dette publique de l'ordre de 400 et de 30 milliards de dollars en 1991, alors que le déficit budgétaire est pour l'un de 30 milliards et pour l'autre de 3 milliards environ ; leur service de la dette est du même ordre. La dette moyenne de chaque Québécois totalise 19 000 dollars, dont environ 15 000 au fédéral. « Ce niveau d'endettement public est parmi les plus élevés des pays de l'OCDE, après ceux de la Belgique, de l'Irlande et de l'Italie (Fréchette, 1992 : 46). »

Après avoir investi massivement au cours des années 1960 et 1970, les gouvernements sont contraints de se retirer de plusieurs secteurs économiques et sociaux ou, du moins, de réviser leurs interventions en réorientant certaines de leurs priorités. On opte pour la réduction des dépenses publiques, on diminue les services et on met de l'avant des politiques de privatisation. Afin d'assainir les finances publiques, le gouvernement fédéral coupe dans les paiements de transfert aux provinces au début des années 1990, alors que le gouvernement du Québec procède à des délestages majeurs, dont l'un des plus décriés demeure le transfert de 500 millions de dollars aux municipalités québécoises (Saint-Pierre, 1994).

Alors que les Québécois (citoyens et décideurs) prennent conscience des besoins et des

coûts croissants en santé et en services sociaux – de moins de 4 milliards en 1970, les dépenses atteignent les 8,3 milliards en 1986-1987 (White, 1992 : 238, tableau 4) –, de la persistance d'inégalités dans l'état de la santé selon les classes et selon les régions, les Québécois réalisent également que les moyens financiers de l'État sont de plus en plus limités. Pour faire face aux nombreux défis, dont celui de l'accroissement considérable des coûts, le gouvernement met sur pied en 1985 une commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, commission présidée par Jean Rochon. Quelque six ans plus tard, le ministère de la Santé et des Services sociaux élabore finalement un projet de réforme qui aboutit à la loi 120 sur les services de santé et les services sociaux, adoptée en août 1991. Axée sur la prévention et le choix des interventions les plus efficaces, cette politique, qui a comme objectif de remplacer la loi 65 de 1971 (réforme Castonguay), commande cependant des ressources considérables, particulièrement limitées à cette époque de déficits récurrents.

Le domaine de l'éducation est également confronté à des défis importants au cours des années 1980 : baisse très importante des effectifs scolaires au primaire et au secondaire<sup>69</sup>, diminution de près de 10 000 enseignants entre 1979 et 1984 (Linteau *et al.*, 1989 : 669-670), vieillissement du corps professoral, précarité d'emploi chez les plus jeunes. À ces réalités s'ajoutent les défis entourant l'intégration des enfants des minorités culturelles à l'école française et à la société québécoise, minorités établies surtout dans la région métropolitaine, la désertion des programmes de l'enseignement professionnel et le décrochage scolaire. Nombre d'études démontrent aussi les écarts persistants, parfois croissants, à différents niveaux d'études, entre garçons et filles, entre francophones et anglophones, entre Québécois, Canadiens et même Nord-Américains (Québec, Ministère de l'Éducation, 1991 ; Saint-Germain, 1984 ; Beauchesne, 1991 ; Corriveau, 1991 ; cités par Chénard et Lévesque, 1992). Il nous paraît important de cerner les problèmes de l'heure, du moins ceux jugés comme prioritaires par l'État québécois au moment où s'élabore la politique culturelle gouvernementale du Québec. Pour ce faire, portons une attention aux grandes lignes du discours du budget 1992-1993, présenté par le ministre des Finances du Québec au printemps 1992 et commenté par André Blais et François Vaillancourt<sup>70</sup>.

Tout d'abord, ce sont le ministère des Finances et, surtout, celui de la Main-d'œuvre, de la

Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle qui obtiennent les plus fortes augmentations de crédits. En effet, en prévision d'une hausse importante du nombre d'assistés sociaux résultant notamment des changements intervenus dans le programme fédéral d'assurance-chômage, le budget alloué à l'aide sociale est majoré de 16 %. Les fonds consacrés à la formation professionnelle augmentent également de façon importante (24 %). Par contre, la part du budget consacrée au ministère de l'Éducation est moindre que celle de l'année précédente reflétant, semble-t-il, une diminution de la clientèle étudiante et des coupures de l'ordre de 30 % prévues dans les crédits pour l'éducation populaire. Par contre, on annonce un certain nombre de mesures additionnelles devant entraîner des dépenses estimées à 91 millions : les deux plus importantes ont trait au réseau routier local (35 millions) et au décrochage scolaire (30 millions). Les réactions au budget ne se font pas attendre. Si l'opinion de la presse semble plutôt partagée<sup>71</sup>, plusieurs représentants de groupes d'intérêt n'hésitent pas à en faire des critiques virulentes<sup>72</sup>.

#### **4.2.4.3. Examen et critiques des activités gouvernementales : les rapports Scowen, Fortier et Gobeil (1986)**

Si la première moitié des années 1980 s'avère particulièrement difficile pour le gouvernement péquiste, la situation catastrophique des finances publiques et les coupures de plus en plus prévisibles du gouvernement fédéral commandent très vite des mesures de redressement. De plus, les pressions insistantes des organismes financiers internationaux sur les gouvernements, les attentes et les comportements de la population en général face à l'État et aux services publics, jointes à divers autres défis (environnement, immigration, mondialisation des échanges, vieillissement de la population, croissance du chômage), créent un sentiment d'urgence. Le gouvernement du Québec doit se délester de certaines responsabilités et être plus décentralisé ; il doit devenir plus transparent, rendre imputable ses hauts fonctionnaires et responsabiliser sa fonction publique. C'est ce à quoi prétendra s'attaquer le gouvernement libéral, au lendemain de son élection, en 1985.

L'un des premiers gestes du gouvernement libéral élu en 1985 est de mettre sur pied trois groupes de travail dont les mandats sont d'examiner l'activité gouvernementale. Signe des temps, ces trois groupes sont composés essentiellement d'hommes d'affaires. Au terme de leur réflexion,

trois rapports sont déposés : ils ont pour effet de susciter de vives réactions dans les milieux concernés, mais ils tendent également à « convaincre » l'électeur, payeur de taxes, de la nécessité d'un « dégraissage » au sein de la fonction publique et des sociétés et organismes d'État.

Le rapport Scowen (*Réglementer moins et mieux*, 1986) s'attaque au domaine du travail et propose notamment de déréglementer les professions et les industries de la construction et du camionnage. Le rapport Fortier (*De la Révolution tranquille... à l'an deux mille*, 1986) suggère pour sa part de privatiser les sociétés d'État qui sont en concurrence directe avec le secteur privé et propose de réexaminer les monopoles publics. Enfin, le rapport Gobeil (*Rapport du Groupe de travail sur la révision des fonctions et organisations gouvernementales*, 1986), le plus décrié de tous, recommande ni plus ni moins l'abolition de 86 organismes d'État, la privatisation de Radio-Québec et de certains centres hospitaliers, la révision du mandat de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'accroissement de la charge de travail des enseignants, l'abolition de certaines subventions aux entreprises, la perception des impôts par le gouvernement fédéral, etc. (Gow, 1992 : 686).

Malgré l'ampleur des recommandations de ces trois rapports, le gouvernement libéral demeure prudent quant à leur application. Quelques organismes sont abolis entre 1985 et 1988 et certaines privatisations, souvent partielles hormis Québécoir et Madelipêche, sont réalisées. L'industrie de la construction et du camionnage est déréglementée de façon importante, alors que dans le cas des professions la déréglementation n'est que partielle<sup>73</sup>. D'autres secteurs connaissent des mesures plus radicales. Ainsi, malgré de vives protestations de groupes d'assistés sociaux et de la Commission des droits de la personne, le gouvernement met sur pied les « escouades de boubou-macoutes » : leurs visites impromptues permettent à l'État de réaliser des économies de « 150 millions de dollars en un an » ; à compter de 1988 (projet de loi 37), on établit désormais des distinctions entre les assistés sociaux aptes au travail et ceux qui sont inaptes. Ceux du premier groupe qui refusent de participer à des programmes d'aide à l'emploi voient leurs prestations réduites (*Ibid.*).

Dans la fonction publique québécoise, après une décennie d'efforts, de coupures et de redressements, les effets sont particulièrement visibles : le nombre de fonctionnaires passe de

58 000 en 1980 à 52 800 en 1990. Autre indice, bien que les dépenses publiques atteignent les 32 milliards en 1989-1990, comparativement aux 15 milliards de dollars en 1979-1980, la proportion des dépenses du gouvernement par rapport au produit intérieur brut (PIB) diminue de façon appréciable au cours de cette décennie, passant de 24 % en 1979-1980 à 21,8 % en 1989-1990 (*Ibid.* : 688).

Au tournant des années 1990, plusieurs autres problèmes confrontent l'administration publique québécoise. Certains enjeux l'affectent particulièrement, le poids financier du secteur public dans l'économie québécoise constituant plus que jamais une des principales priorités politiques. Le gouvernement regarde de plus près ses programmes afin de poursuivre la cure d'amaigrissement de son administration. Malgré des efforts louables dans la réduction des organismes d'État, la reprise de la croissance économique, à la fin des années 1980, a comme conséquence de faire augmenter le nombre d'organismes (Gow, 1992).

Pour s'attaquer au déficit, le gouvernement gèle les salaires de ses employés en avril 1991 puis, en décembre, il gèle ses propres dépenses. L'année 1992 est encore plus difficile pour le gouvernement libéral dont les mesures s'avèrent particulièrement impopulaires. Vers la même époque, le gouvernement est sur la sellette : les médias commentent abondamment les débordements des coûts du biodôme de Montréal, lesquels dépasseraient de quelque 18 millions le montant initial de 40 millions (février 1992), des firmes d'ingénieurs proches du Parti libéral, qui auraient profité de majorations importantes, sont pointées du doigt, alors que la société d'État Hydro-Québec est ébranlée par la décision du gouverneur de l'État de New York d'annuler le plus important contrat de son histoire (mars 1992). Hydro-Québec perd ainsi un contrat d'une valeur de 17 milliards sur une période de 20 ans. Enfin, comme si cela n'était pas suffisant, la CSST, qui a connu le plus fort déficit depuis sa création il y a soixante ans (près de 800 millions en 1991), annonce un déficit probable de plus de 600 millions pour 1992. Bref, alors que le Québec vit une crise constitutionnelle importante, divers événements viennent bousculer l'agenda politique : les autochtones lèvent des barricades, les activités gouvernementales sont scrupuleusement scrutées à la loupe, les dénonciations de mauvaise gestion se multiplient (voir Bourgault et Gow, *L'année politique au Québec 1991-1992*<sup>74</sup>).

#### 4.2.4.4. Les problématiques particulières du secteur de la culture : protestations, tiraillements et concertations

Comme le démontre le tableau 4.3, le budget du ministère des Affaires culturelles du Québec connaît une augmentation continue, passant de 19,2 millions de dollars en 1971 à 288,7 millions en 1991-1992<sup>75</sup>. C'est ici sans compter une partie des budgets d'autres ministères, en particulier ceux de l'Éducation, des Communications et des Loisirs, qui soutiennent des activités culturelles et artistiques comme la formation des artistes, la radio-télévision publique, les festivals populaires et les loisirs scientifiques. Le *Rapport Samson Bélair/Deloitte & Touche* (1990 : 103) souligne que les dépenses publiques consacrées aux arts et à la culture au Québec totalisent environ 900 millions de dollars en 1990. La participation du gouvernement du Québec à la culture et aux arts est alors plus élevée (47 %) que celles du fédéral (31 %) et des municipalités (22 %).

Malgré une croissance appréciable des budgets (tableau 4.3) et les nombreuses déclarations d'intention quant à son augmentation, le MAC fait cependant toujours figure de « parent pauvre ». Alors que son budget équivalait à 0,46 % des dépenses totales de l'État en 1960-1961, soit 2,7 millions de dollars, cette part a tendance à stagner et même à diminuer par la suite : en 1976-1977, elle s'établit à 0,43 %. L'insatisfaction du milieu semble importante, puisque des artistes et des intellectuels rédigent un rapport affligeant en 1975, le *Rapport du Tribunal de la culture*.

**Tableau 4.3. Évolution des budgets du ministère des Affaires culturelles et de l'État québécois, 1971-1991**

Année	(en dollars courants)			(en dollars constants <sup>1</sup> )	
	Crédits/MAC (000 \$)	Crédits/Qué. (000 \$)	MAC/Qué. %	Crédits/MAC (000 \$)	Crédits/Qué. (000 \$)
1971-1972	19 153	4 543 808	0,42	19 153	4 179 218
1976-1977	45 586	10 596 504	0,43	30 615	7 116 524
1981-1982	108 705	20 712 872	0,52	45 886	8 743 298
1986-1987	173 335	29 022 553	0,60	56 241	9 236 033
1989-1990	234 403	33 213 000	0,71	75 526	10 476 357
1991-1992	288 700	38 863 507	0,74	n.d.	n.d.

Note 1 : L'indice des prix utilisé pour obtenir les dollars constants est issu de Statistique Canada, cat.n° 13-001.  
Source : Québec, MAC, *Rapport Arpin*, juin 1991, p. 241-242.

Au cours des années 1980, les débats sur la culture changent de nature. L'appellation « politique du développement culturel », nouveau terme pour désigner le modèle *Welfare State* alors en pleine crise (De Biase, 1987 : 37-47), est alors consacrée pour devenir un domaine de croissance. Les États adoptent dans cette optique des approches « économicistes ». Les politiques culturelles s'orientent alors vers des secteurs de pointe (télévision via satellite, info-route de l'information, système de télédiffusion et nouvelles technologies), des secteurs compétitifs dans un contexte de mondialisation des échanges et d'ouverture des marchés, des secteurs à la recherche de la rentabilité et du profit, des secteurs générateurs d'emplois.

Par ailleurs, malgré les pressions exercées par et sur d'autres secteurs névralgiques d'intervention de l'État (santé, services sociaux, éducation) jugés prioritaires par les décideurs et la population en général, les dépenses totales des trois paliers de gouvernement en matière de culture ne diminuent pas au cours des années 1980. En fait, elles ne connaissent qu'un léger fléchissement en 1991-1992. Pour leur part, les dépenses totales du Québec au titre de la culture augmentent de 46,1 % entre 1986-1987 et 1991-1992 pour atteindre, à cette dernière année budgétaire, les 592 millions de dollars<sup>76</sup> ; les crédits alloués essentiellement au ministère des Affaires culturelles passent de 108,7 millions de dollars, en 1981-1982, à 288,7 millions, en 1990-1991 (tableau 4.3).

Alors, comment expliquer la levée de bouclier au milieu des années 1980 si ce n'est que les contraintes budgétaires, sources de vives récriminations des milieux culturels, émanent en grande partie du sous-système même de la culture. L'explication à l'origine des récriminations et des demandes du milieu culturel se trouve-t-elle dans les choix publics des gouvernements de favoriser et d'investir dans tel secteur d'activités culturelles plutôt que dans tel autre<sup>77</sup> ? Cette explication se trouve-t-elle dans de nouvelles directives de rationalisation et dans un contrôle accru des gouvernements dans la gestion des fonds publics ?

Au Canada comme au Québec, comme nous l'avons vu, les industries culturelles et les grandes institutions muséales, notamment, sont privilégiées<sup>78</sup>. Tant au fédéral qu'au provincial, on cherche à appliquer des critères plus économiques, axés sur la rentabilité et l'autofinancement. Malgré de vives protestations du milieu, les gouvernements procèdent à une rationalisation de

leurs programmes d'aide financière destinée aux artistes et revoient leur soutien aux associations professionnelles et aux regroupements d'artistes ; les sociétés d'État et les organismes culturels ne sont pas exemptés et nombre d'entre eux voient leur mandat réévalué.

De plus, de par son autorité publique, l'État se met à faire de la discrimination et à allouer les ressources disponibles et cette situation suscite plus que jamais des réactions et des actions de groupes d'intérêt issus des milieux culturels. Producteurs, diffuseurs, gestionnaires d'organismes et d'institutions à vocation culturelle, artistique et patrimoniale, créateurs, artistes, travailleurs culturels tentent tous de tirer leur épingle du jeu<sup>79</sup>. Les problématiques qui confrontent alors le milieu de la culture et des arts suscitent donc parmi les acteurs concernés des rapports de force et des tiraillements, mais elles suscitent aussi des alliances stratégiques, comme celle de la Coalition du monde des arts qui demande, à compter du milieu des années 1980, que 1 % des dépenses gouvernementales totales soient consacrées à la culture. Mais n'anticipons pas.

Face aux revendications croissantes des milieux culturels<sup>80</sup>, le gouvernement fédéral et celui du Québec adoptent des lois reconnaissant le statut professionnel des artistes et leurs conditions d'engagement, déléguant ainsi aux associations et corporations le pouvoir de contrôler elles-mêmes leur profession<sup>81</sup>. Avec l'objectif de préserver leur identité et de défendre leurs intérêts corporatistes, plusieurs associations professionnelles, comme la Conférence canadienne des arts ou l'Union des artistes, se positionnent comme les seuls experts capables de répondre efficacement aux besoins qui s'expriment chez leurs membres. Ainsi, la Conférence canadienne des arts (CCA), organisme non gouvernemental qui regroupe plus de 600 organismes, institutions et entreprises artistiques et culturelles au début des années 1980, joue un rôle important. Selon Lévesque et Lacroix, la CCA « constitue une institution centrale dans l'élaboration du compromis, de l'alliance des artistes » (Lacroix et Lévesque, 1988 : 432). Trouvant une oreille attentive auprès des politiciens et des bureaucrates, elles obtiennent des lois sur les droits d'auteur, sur les industries culturelles, et exigent la création d'organismes culturels et l'accroissement des budgets.

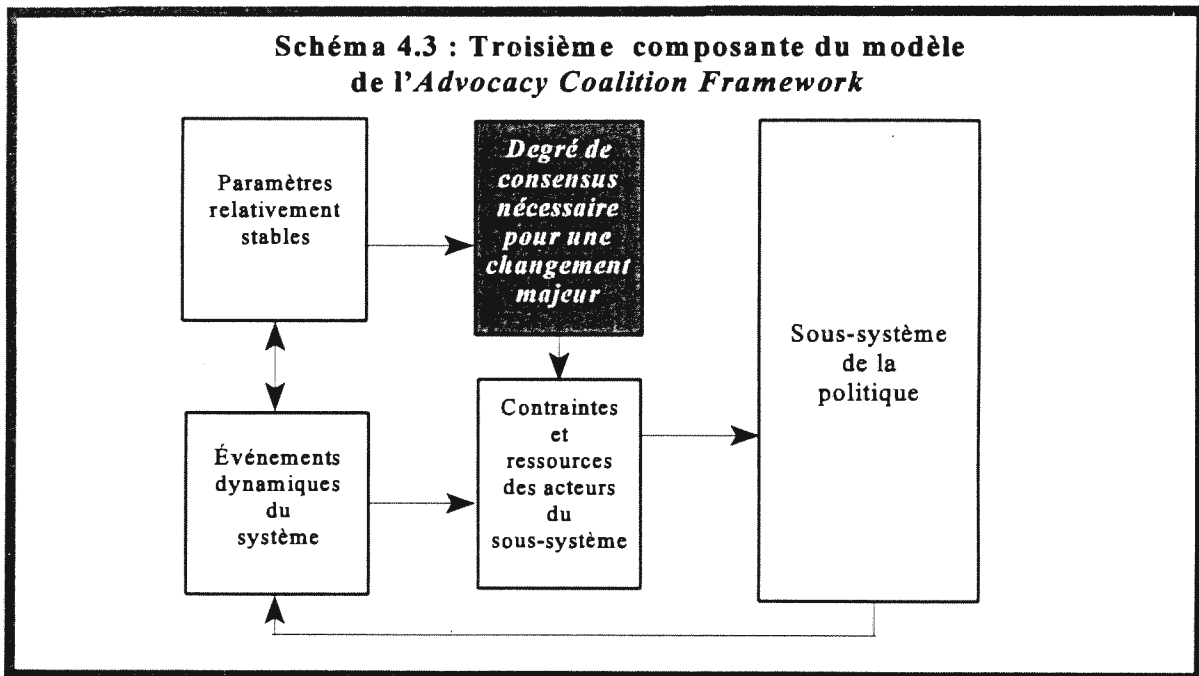
Il faut dire qu'au Québec, mais également à Ottawa, les lieux d'exercice des pressions politiques se sont multipliés et fortement institutionnalisés depuis quelques décennies (Dawson, 1975 ; Pross, 1975, 1982). Les grandes commissions d'enquête, états généraux, sommets et



commissions parlementaires, comités consultatifs ou autres comités *ad hoc* sont autant d'occasions pour les groupes de pression de faire valoir leurs intérêts<sup>82</sup>. Face à l'annonce de coupures budgétaires importantes au milieu des années 1980, la communauté culturelle et artistique du Québec s'organise, se mobilise pour faire front commun<sup>83</sup>.

### 4.3. Troisième composante de l'ACF : le degré de consensus nécessaire pour le changement politique majeur

Dans un ouvrage publié récemment, *Theories of the Policy Process* (sous la direction de Paul A. Sabatier, 1999 : 149), Sabatier et Jenkins-Smith proposent d'ajouter une troisième composante à leur cadre d'analyse. Selon eux, « le degré de consensus nécessaire pour un changement politique majeur » est directement en relation avec des variables des paramètres relativement stables (voir le schéma 4.3). La présente partie de ce chapitre a pour but de présenter cette nouvelle composante et de la mettre en rapport avec notre objet d'étude, la politique culturelle gouvernementale de 1992.



Tout d'abord, une des forces majeures de l'ACF, selon Sabatier et Jenkins-Smith, est que ce cadre d'analyse fournit un critère relativement net pour distinguer un changement politique *majeur* d'un changement politique *mineur*. Rappelons que pour ces chercheurs un changement majeur est un changement dans les aspects politiques fondamentaux d'un programme gouvernemental (les projets de loi 52 et 53, par exemple, qui modifient le ministère des Affaires culturelles et créent le Conseil des arts et des lettres du Québec), alors qu'un changement mineur touche les aspects secondaires (règles administratives, allocations budgétaires, programmes). Selon eux, « ce sont l'objet (*topic*) et la portée (*scope*) du changement politique qui déterminent si c'est un changement majeur ou un changement mineur (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 147) ». Bien plus, un même changement peut être mineur pour un sous-système et majeur pour un autre : par exemple, les impacts des projets de lois 52 et 53 sont mineurs pour le domaine des transports mais majeurs pour celui de la culture.

Pour tabler sur la magnitude (ou le degré) d'un changement et comprendre pourquoi des changements particuliers se matérialisent, Sabatier et Jenkins-Smith soulignent que l'on doit tenir compte des conditions qui entraînent le changement politique majeur (1999 : 147-150). Mais, selon les observations de Mintrom et Vergari (1996 : 425 ; cités par Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 147), ce ne sont pas toutes les « secousses exogènes » (*exogenous shocks*) et pas toutes les instances de l'apprentissage politique qui se traduisent dans le changement politique.

Pour comprendre, Sabatier et Jenkins-Smith suggèrent de tenir compte des six observations suivantes, lesquelles permettent, selon nous, de revenir sur les deux premières hypothèses retenues dans cette thèse (hypothèses n<sup>os</sup> 4 et 5 de l'ACF ; voir annexe 3.1) et qui concernent le changement politique (1999 : 147-150). Ces six observations ou postulats se présentent comme suit : (1) les changements politiques majeurs sont généralement peu fréquents ; (2) les perturbations externes significatives du sous-système « sont une cause *nécessaire, mais non suffisante*, de changement » ; (3) il faut tenir compte de l'importance de l'opinion publique parce que cette dernière peut influencer le choix des décisions ; (4) le degré de consensus requis pour un changement politique *majeur* est fonction de la structure constitutionnelle de base, mais aussi des normes culturelles en vigueur ; (5) au sein même du gouvernement peuvent émaner des

tentatives de changer les croyances politiques ; enfin, (6) il existe différents processus de changement politique majeur. Reprenons chacune de ces observations pour le sous-système ici concerné, la culture.

#### **4.3.1. Les changements politiques majeurs sont généralement peu fréquents**

Sabatier et Jenkins-Smith mentionnent que « les changements dans les croyances politiques (*policy core*) des programmes gouvernementaux sont peu fréquents et que la vaste majorité des changements affecte plutôt les aspects secondaires (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 147) ».

Rappelons ici les arguments concernant la stabilité des croyances politiques principales d'une coalition et son désir, selon Sabatier et Jenkins-Smith, de les traduire dans les programmes gouvernementaux. Selon l'hypothèse n° 4 de l'ACF retenue dans cette thèse, « les croyances politiques attribuées à des programmes gouvernementaux dans un champ de compétences spécifique [*specific jurisdiction*] ne changeront pas aussi longtemps que la coalition dominante qui a institué la politique demeure au pouvoir (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 125) ». En fait, selon ces chercheurs, seuls les aspects secondaires de ces programmes peuvent changer.

Selon cette logique, il s'ensuit donc que la seule voie possible pour modifier les attributs (*attributes*) des croyances politiques d'une politique gouvernementale doit provenir d'un quelconque bouleversement (*shock*) venant de l'extérieur du sous-système, bouleversement qui altérerait substantiellement la distribution des ressources politiques ou les perceptions des coalitions du sous-système. Toujours selon ces deux chercheurs, « a shock can come either from external system events [hypothèse n° 5] or from attempts by hierarchically superior jurisdiction to change policy within a subordinate jurisdiction [hypothèse n° 4 ] (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 125) ». Bien que nous aborderons en détail les systèmes de croyances des acteurs et des élites des groupes de pression dans le chapitre suivant, nous pouvons dès maintenant convenir de trois conclusions relatives à ces deux hypothèses.

Tout d'abord, l'adoption, en décembre 1992, des projets de loi 52 et 53 constitue assurément un changement politique majeur pour le sous-système concerné : on définit une nouvelle mission pour le ministère des Affaires culturelles, on modifie ses pouvoirs et ses responsabilités et, enfin,

on crée une nouvelle instance, le Conseil des arts et des lettres du Québec, fondée sur le principe du *arm's length*. On est donc loin d'un quelconque changement dans les aspects secondaires d'un programme gouvernemental. Même *La politique québécoise du développement culturel* du ministre Laurin (Québec, *Livre blanc*, 1978), vaste et fort ambitieuse, n'initia pas de tels changements. Comme le souligna Roland Arpin lors de la Commission Bélanger-Campeau, la publication de cette politique en 1978 « a suscité d'importants débats publics au cours desquels on a pu constater combien il est difficile d'établir le consensus sur les choix pratiques et l'allocation des ressources réservées aux programmes culturels (Arpin, *La culture : un territoire indivisible*, 1991b : 1) ».

Puis, une deuxième conclusion a trait à l'hypothèse n° 4. Cette dernière suggère qu'un ordre de gouvernement hiérarchiquement supérieur (*hierarchically superior jurisdiction*) peut imposer le changement à un ordre de gouvernement subordonné (*subordinate jurisdiction*). En fait, compte tenu des différentes dynamiques au sein du régime parlementaire canadien, ainsi que des différents paliers et instances – le fédéral : Sénat, Chambre des Communes, gouvernement élu ; le provincial : Assemblée nationale du Québec, gouvernement élu ; le municipal : municipalités locales, villes, MRC, communautés urbaines – il apparaît intéressant de s'attarder à quelques grands constats découlant du présent chapitre.

Dans la partie qui traite des caractéristiques de base du problème (partie 4.1.1.), nous avons rappelé les interventions et actions des gouvernements central et du Québec depuis plusieurs décennies, chacun poursuivant assurément sa propre politique culturelle gouvernementale. Puis, nous avons signalé les relations généralement tendues en ce domaine (contentieux Ottawa-Québec) et qui remontent aussi loin qu'aux années 1920. Enfin, nous avons décrit le contexte constitutionnel difficile des années 1980. Bref, ce n'est qu'à la suite de l'analyse du rôle des acteurs et des événements directement associés aux processus d'émergence, d'élaboration et d'adoption de la politique concernée que seront définies avec certitude l'implication de ces « superior jurisdiction » et « subordinate jurisdiction ».

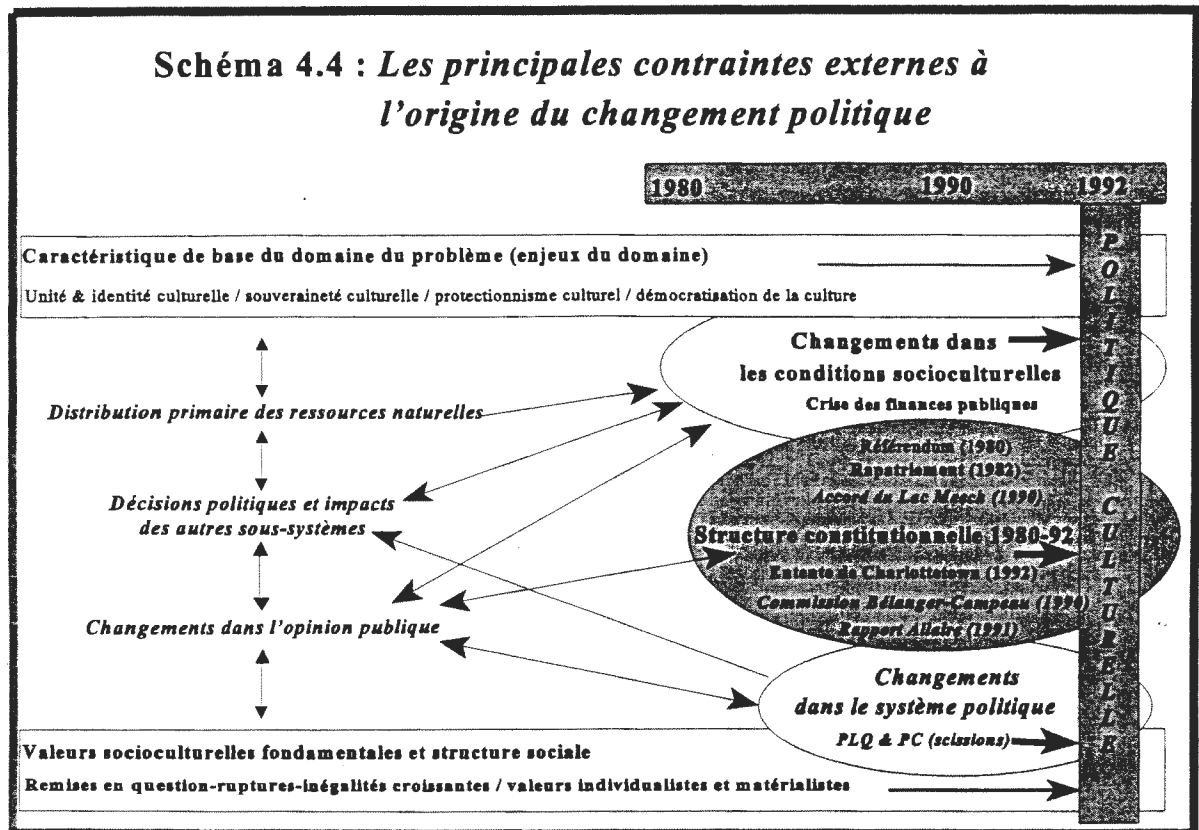
Enfin, une troisième conclusion relative au changement politique majeur concerne plus spécifiquement l'hypothèse n° 5. Cette dernière suggère qu'un tel changement serait attribuable

à un bouleversement engendré par des événements extérieurs au système. Assurément, le présent chapitre tend à corroborer cette assertion. Rappelons à cet effet que l'étatisation de la culture – ou cette politisation de la culture depuis les années 1960 – a suivi son cours, chacun des gouvernements y trouvant son compte. D'un côté, les initiatives du gouvernement fédéral ont cherché à promouvoir l'identité canadienne et l'unité nationale, les communications de masse étant souvent considérées comme l'instrument clé pour l'atteinte de tels objectifs. De l'autre, les initiatives du gouvernement du Québec ont tendu à faire de la culture une « affaire d'État », une question de « souveraineté nationale » et de « survivance culturelle », laquelle s'est alors traduite par la protection de la langue française et par la promotion et le développement de la « culture québécoise ».

Au cours des années 1980 et du début des années 1990, la nécessité de soutenir et d'augmenter le sentiment d'appartenance à la nation demeure omniprésente pour les gouvernements fédéral et du Québec, d'autant plus qu'à lieu un débat constitutionnel déchirant et que s'imposent, entre-temps, les traités de libre-échange, la mondialisation des marchés et la redéfinition obligée des institutions publiques d'un *Welfare State* que l'on dit en crise.

#### **4.3.2. Les perturbations externes significatives du sous-système « sont une cause *nécessaire, mais non suffisante, de changement* »**

Une deuxième observation de Sabatier et de Jenkins-Smith concerne une nouvelle fois l'hypothèse n° 5, laquelle souligne que les perturbations externes significatives du sous-système sont « une cause *nécessaire, mais non suffisante, de changement* ». Selon ces chercheurs, des perturbations externes fournissent une opportunité pour un changement politique majeur mais « un tel changement ne pourra se produire à moins que l'opportunité soit habilement exploitée par les promoteurs ou initiateurs (*proponents*) de changement que sont les coalitions minoritaires (1999 : 148) ». Dès maintenant, il convient donc de rappeler brièvement les principales contraintes à l'origine du changement (voir schéma 4.4), mais aussi l'opportunité habilement exploitée par les acteurs concernés.



Dans les faits, les promoteurs de changement semblent avoir habilement exploité l'opportunité créée par cette promesse électorale du Parti libéral – celle de porter à 1 % du budget global de l'État le budget du MAC – en 1985, mais aussi par un contexte socio-économique qui suscite, chez les acteurs concernés, de nombreuses inquiétudes quant à leur avenir. À cela, il faut ajouter les conséquences du débat constitutionnel qui perdure, lequel entraîne des scissions au sein du Parti libéral du Québec mais aussi chez les conservateurs fédéraux. Ce débat éveille en même temps une nouvelle ferveur souverainiste, notamment au sein d'un grand nombre d'acteurs culturels qui sont d'ailleurs, depuis longtemps, relativement sympathiques à cette option<sup>84</sup>. Chose certaine, la promesse électorale du Parti libéral provoque la mise sur pied en décembre 1986 d'une coalition initiée par des « têtes d'affiche de la scène, de la littérature, des arts visuels et de la muséologie, les syndicats d'artistes et d'artisans, et une cinquantaine de représentants d'organismes culturels » (*Le Devoir*, mardi 16 décembre 1986).

Bref, c'est donc la conjonction de différents paramètres et événements qui déclenche chez les acteurs concernés une mobilisation générale, laquelle a pour effet d'attirer la sympathie du public ou, du moins, d'autres acteurs généralement favorables au maintien et à l'accroissement de l'intervention de l'État en ce domaine (politiciens, chercheurs, journalistes, fonctionnaires).

#### **4.3.3. L'importance de l'opinion publique**

Rappelons qu'afin d'accorder à l'opinion publique une plus grande importance, Sabatier et Jenkins-Smith ont séparé la variable « opinion publique » de celle, plus large (*broader*), des « changements dans les conditions socio-économiques ». Bien sûr, selon eux, malgré le fait que l'opinion publique soit souvent peu informée sur ce qui affecte les politiques spécifiques, « it can certainly alter general spending priorities and the perceived seriousness of various problems (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148) ».

Comme nous l'avons vu, plusieurs événements sont venus amoindrir la crédibilité du gouvernement du Québec et de sa fonction publique au cours des années 1980 et au début des années 1990. Alors que le mécontentement s'accroît parmi la population, une succession de crises, notamment dans le domaine de l'environnement et chez les autochtones, a pour effet de miner la confiance du public envers ses institutions. La réélection du Parti libéral, en 1989, n'allégèra pas pour autant le climat de tension entre l'État et la population.

Au contraire, le débat constitutionnel s'accroît. De multiples sondages démontrent que la majorité de la population souhaite la souveraineté du Québec. Loin de diminuer les tensions, la création de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, en septembre 1990, procure aux Québécois et à leurs leaders une occasion de faire part de leurs inquiétudes mais aussi de leurs aspirations. Au terme de ses travaux, la Commission conclut que le *statu quo* constitutionnel est inacceptable et qu'il ne reste plus pour le Québec que deux options possibles : le fédéralisme décentralisé ou la souveraineté. Du même coup, on insiste sur cette nécessité de procéder au rapatriement des pouvoirs, notamment en matière de culture. Même le *Rapport Arpin* (juin 1991) fait de cette proposition l'une de ses principales recommandations alors que la ministre du MAC, Liza Frulla-Hébert, amorce, quoique sans

succès, des négociations en ce sens avec le fédéral au cours du premier semestre de 1992.

Bref, même si le schéma de l'ACF ne met pas en relation directe cette variable de la deuxième composante (c'est-à-dire la variable « opinion publique » des événements dynamiques du système) avec la troisième composante du modèle (soit « le degré de consensus nécessaire pour un changement majeur »), nous croyons qu'elle y a joué un rôle appréciable.

#### 4.3.4. La variabilité du degré de consensus pour un changement politique majeur

En s'inspirant de travaux de chercheurs européens (Eberg, 1997 ; Muller, 1995 ; Jobert et Muller, 1987 ; et nombre d'autres), Sabatier et Jenkins-Smith affirment que le degré de consensus nécessaire pour instaurer un changement politique majeur tend à varier selon les pays :

la variation (*range*) est (1) de moins d'une majorité (dans les pays non démocratiques et dans les États puissants (*strong*) comme la France) ; (2) à une majorité faible (comme la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande) ; (3) à une super majorité (par exemple dans les systèmes de séparation du pouvoir comme aux États-Unis) ; (4) à un consensus (comme la Suisse ou les Pays-Bas) (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148).

Selon eux, le degré de consensus requis est fonction de la structure constitutionnelle de base, mais aussi des normes culturelles en vigueur. « It clearly affects the constraints and strategies of subsystem actors, as well as the probability that major policy change will actually occur (*Ibid.* : 148) ». Mais au-delà de cette affirmation ou postulat, Sabatier et Jenkins-Smith sont avares d'explications. La seule autre information qu'ils donnent c'est que « le degré de consensus requis pour instituer un changement politique majeur est si important qu'il devrait être ajouté au diagramme structurel de base de l'ACF (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148) ».

Si, d'ores et déjà, on peut convenir qu'au Québec comme au Canada le degré de consensus, tel que défini par ces chercheurs, repose sur le système parlementaire « à majorité faible » d'inspiration britannique (50 % des députés élus plus un), on peut aussi convenir que les normes culturelles correspondent, pour leur part, aux valeurs collectives de la société canadienne et québécoise explicitées précédemment (section 4.1.3) telles la liberté, la démocratie, la primauté du droit, le sens de la justice, la responsabilité devant la collectivité et devant autrui, l'égalité, les droits communautaires, les droits individuels, le pluralisme.



### 4.3.5. Les tentatives de changer les croyances politiques au sein même du gouvernement

Une cinquième observation de Sabatier et Jenkins-Smith porte sur le fait « qu'une unité hiérarchiquement supérieure du gouvernement peut tenter de changer les croyances politiques (*policy core*) d'un niveau subordonné (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148) ». De plus, mentionnent-ils, quiconque « familiar with the implementation literature is likely to view this an exceedingly problematic entreprise that is strongly dependent upon the relative resources of coalitions at the two levels (*Ibid.*) ».

Relativement à cette observation qui a trait aux changements à survenir dans les systèmes de croyances, notamment les croyances politiques, rappelons que celles-ci seront traités dans le chapitre suivant. Par contre, dès maintenant, il y a lieu de se demander ce que ces deux chercheurs entendent par *unité hiérarchiquement supérieure du gouvernement* et *niveau subordonné*. En fait, il y a là différentes possibilités sur lesquelles il faudra revenir ultérieurement :

#### *Unité hiérarchiquement supérieure* ➔ *Niveau subordonné*

- |    |   |   |
|----|---|---|
| 1) | Gouvernement du Québec<br>(Premier ministre, Conseil des ministres)             | ➔ Ministère des Affaires culturelles<br>(Ministre et haute direction)<br>➔ La vingtaine de ministères et de sociétés d'État<br>➔ Table Québec-municipalités   |
| 2) | Haute direction du MAC<br>(Ministre, sous-ministres<br>et hauts fonctionnaires) | ➔ Membres du groupe-conseil Arpin<br>➔ Directions sectorielles du ministère<br>(Les directions des médias, du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques, de l'action internationale, des musées, des métiers d'art, du patrimoine, des arts d'interprétation (danse, théâtre, musique), des autochtones, des arts visuels, etc.)<br>➔ Comité directeur sur la politique culturelle                                  |
| 3) | Comité directeur sur la politique   | ➔ Divers comités du ministère culturelle (Les comités « Interministériel », « Consultation ministérielle », « Commission parlementaire », « Communications », « Rédaction » de la politique)<br>➔ Divers groupes de travail du ministère (« Action intergouvernementale », « Équipements culturels », « Patrimoine », « Métiers d'arts », « Musées », etc. Bref, autant de groupes de travail que de directions sectorielles) |

#### 4.3.6. Les différents processus de changement politique majeur

Enfin, dernière observation ou constat de Sabatier et Jenkins-Smith, c'est qu'il peut y avoir, à l'intérieur d'un sous-système donné d'un niveau spécifique de gouvernement, deux différents processus de changement politique *majeur*.

Un premier processus résulte du remplacement d'une coalition dominante par une autre. « Tôt ou tard, une levée importante (*tremendous surge*) de l'intérêt public autour d'un problème conduit à un intense processus de compétition politique entre les députés élus (*elected officials*) ou entre les partis politiques et, de cette façon, au remplacement d'une coalition par une autre (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148) ». D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que ce n'est pas le cas puisque le PLQ a été reporté au pouvoir en 1989 avec une forte majorité de sièges.

Un deuxième processus s'apparente à ce scénario, « bien autrement plus fréquent », selon lequel une coalition minoritaire croît en importance et attend de tirer avantage d'une opportunité apportée par une perturbation externe « but doesn't have the votes in the legislature to push through a substantial change in the policy core of government policy (*Ibid.*) ». Selon Sabatier et Jenkins-Smith, ce scénario est particulièrement vraisemblable dans les systèmes « où beaucoup plus qu'un vote à majorité simple est requis pour un changement majeur » ce qui, compte tenu des distinctions apportées au point 4.3.4, n'est pas le cas au Québec et au Canada (système parlementaire). Toujours selon eux, la coalition minoritaire tend alors à utiliser toutes sortes de tactiques pour obtenir des votes supplémentaires, incluant des tactiques de manipulation, de corruption ou même en négociant l'abandon d'autres projets de loi en faveur de celui alors promu par la coalition minoritaire.

Pour Sabatier et Jenkins-Smith, il reste cependant une troisième alternative qui, jusqu'à maintenant, a été négligée par les chercheurs et qui, selon nous, est particulièrement intéressante pour l'étude de la politique culturelle gouvernementale de 1992. Il s'agit de ces situations où toutes les coalitions en présence sont d'accord sur le fait que le problème qui prévaut est inacceptable. Dans l'espoir de trouver un compromis qui soit vu par tous comme supérieur au *statu quo*, ces coalitions peuvent alors être bien disposées à engager des négociations. Selon

Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 150), « les conditions pour un processus de consensus réussi s'apparentent [alors] à celles pour un forum professionnel réussi (*successful professional forum*) » : (1) toutes les coalitions conviennent que le maintien du *statu quo* est inacceptable ; (2) les négociations se déroulent en privé et durant une période relativement longue (c'est-à-dire au moins six mois) ; (3) les négociations sont facilitées par un *policy broker*, respecté par tous et perçu comme relativement neutre.

Le résultat final d'un tel processus, et c'est ce qui importe particulièrement ici, n'est pas une coalition dominante et plusieurs coalitions minoritaires.

[Au contraire,] il devrait être vu comme un pouvoir partagé entre les coalitions (analogue à une grande coalition dans les systèmes parlementaires). Mais les biais de perception qui font partie du *model of the individual* de l'ACF [voir le chapitre 3] suggèrent que de telles coalitions seront vraisemblablement instables à moins que (1) l'entente entraîne une distribution équitable [et] continue des bénéfices pour toutes les coalitions et que (2) les nouveaux leaders qui font consensus se substituent aux vieux guerriers (*old warriors*) dans les coalitions (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 150) ».

C'est ce dernier processus (ou troisième alternative) qui semble le plus plausible pour le sous-système concerné et qui fera particulièrement l'objet des deux prochains chapitres.

## **Conclusion**

Comme on a pu l'observer, l'étatisation de la culture a suivi son cours depuis les années 1960. Les initiatives du gouvernement fédéral ont favorisé la promotion de l'identité canadienne et de l'unité nationale, alors que celles du gouvernement du Québec ont fait de la culture une « affaire d'État », une question de « souveraineté nationale » et de « survivance culturelle ». Même au cours des années 1980, cette nécessité de soutenir et d'augmenter le sentiment d'appartenance à la nation est plus que jamais omniprésente. Le débat constitutionnel déchirant qui perdure depuis le début des années 1980 et qui ravive plus que jamais la flamme nationaliste d'une majorité de Québécois, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, les traités de libre-échange, la mondialisation des marchés et les inquiétudes croissantes quant au devenir de l'État providence imposent le maintien et même l'accroissement de la présence gouvernementale dans la sphère culturelle. En fait, comme l'écrit Daniel Bonin (1992), depuis les années 1960 (et même au-delà),

la culture s'exprime « à l'ombre de deux capitales ».

Par ailleurs, l'institutionnalisation des politiques culturelles a pris graduellement différentes formes, et ce tant à Ottawa qu'à Québec, au cours de ces décennies : mise en place de structures permanentes et de mécanismes d'intervention, développement d'un appareil normatif, augmentation des budgets, normalisation des rapports avec le milieu. Diversifiant leurs rôles et leurs responsabilités en matière d'art et de culture, le gouvernement fédéral et celui du Québec mettent sur pied des ministères et des organismes à vocation culturelle, adoptent des lois et des règlements, allouent de plus en plus de ressources, tout en reconnaissant officiellement les corporations professionnelles du secteur de la culture et des arts et les organismes voués à la défense des intérêts de leurs membres.

Les changements survenus dans l'environnement spécifique, en cette période de crise des finances publiques et de restrictions économiques, font que les politiques culturelles entrent en concurrence directe avec d'autres services publics comme l'éducation, la santé et les services sociaux. Mais contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, les dépenses des trois paliers de gouvernement en matière de culture au Québec ne diminuent pas : entre 1986-1987 et 1991-1992, ces dépenses passent de 1,3 à 1,7 milliard de dollars. Les crédits alloués au ministère des Affaires culturelles du Québec passent, pour leur part, de 109 millions en 1981-1982 à 289 millions en 1991-1992, soit un accroissement de 165 %. Dans les faits, c'est le rappel d'une promesse électorale du Parti libéral en 1985 qui suscite la mise sur pied d'une coalition formée d'intervenants du monde de la culture.

Chose certaine, par nécessité probablement, l'idée de pluralité des niveaux de responsabilité éclate au grand jour au début des années 1990 (voir le *Rapport Coupet* et le *Rapport Arpin*). Les politiques culturelles exigent une médiation entre réalité économique et exigences politiques, appellent une répartition stratégique des actions entre les ministères, impliquent plus que jamais le secteur privé, les communautés régionales et locales, ainsi que les acteurs concernés. Au Québec, il semble alors de plus en plus nécessaire d'impliquer les municipalités dans le domaine de la culture, notamment dans le cadre des discussions devant s'amorcer au sein de la Table Québec-municipalités et dont l'objectif vise une redistribution des rôles et un nouveau partage

des assiettes fiscales (voir les recommandations dans le *Rapport Coupet*, novembre 1990, et le *Rapport Arpin*, juin 1991).



## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### CHAPITRE 4

1. Dans leur version plus récente, Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith définissent ainsi ce terme : « *policy-oriented learning* refers to relatively enduring alterations of thought or behavioral intentions that result from experience and/or new information and that are concerned with the attainment or revision of policy objectives. Policy-oriented learning involves increased knowledge of problem parameters and the factors affecting them, [...] (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 123) ».

2. La première hypothèse retenue aborde la question de la stabilité des systèmes de croyances durant de longues périodes (hypothèse n° 1 de l'ACF), alors que la deuxième soutient l'idée d'une grande stabilité des politiques (hypothèse n° 4) ; la troisième hypothèse met l'accent sur l'incidence de facteurs extérieurs au sous-système de politiques publiques concernées (hypothèse n° 5), alors que la quatrième concerne le degré de contrainte / cohésion dans les systèmes de croyances des élites (hypothèse n° 11).

3. La *Loi constitutionnelle de 1982* contient la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que d'autres dispositions nouvelles, dont la procédure de modification de la Constitution du Canada.

4. « C'est Marcel Rioux qui a introduit l'expression « idéologie de rattrapage » pour qualifier celle qui prévaut après la Seconde Guerre parmi les « syndicalistes, intellectuels, journalistes, artistes, étudiants et certains membres de professions libérales » (Rioux, 1968 : 112) et dirigée contre l'idéologie de conservation jusqu'alors dominante (Andrée Fortin, 1996 : 23) ». Fernand Dumont, dans *Le sort de la culture* (Montréal, 1987c : 301-303), rappelle la continuité de cette idéologie de *rattrapage* avec les idéologies des années 1930.

5. Mentionnons notamment, au Québec, la création des Archives de la Province (1867), la fondation d'un musée provincial (1880), l'adoption de la *Loi pour encourager la production d'œuvres littéraires et scientifiques* (1922), la création de la Commission des monuments historiques du Québec (loi de 1922) et du Musée provincial à Québec (loi de 1922, mais ouvert en 1933) et, au niveau fédéral, la création de la Bibliothèque nationale (1867), des Archives nationales (1908) et de la Commission des monuments et sites historiques (1918).

6. Pour prendre connaissance de réflexions sur cette notion de « bien public » dans le domaine de la culture, voir notamment Pierre Lemieux (« Réflexions libres sur l'État et la culture », 1996 : 151 et suivantes). Pour un historique des interventions au Canada anglais au XIX<sup>e</sup> siècle et début XX<sup>e</sup>, voir Maria Tippett (*Making Culture. English-Canadian Institutions and the Arts before the Massey Commission*, 1990) ; voir aussi Brooke Jeffrey (*La politique culturelle du Canada : de Massey-Lévesque à Applebaum-Hébert*, 1992).

7. La création du Conseil des arts du Canada en 1957 constitue d'ailleurs un tournant du soutien fédéral en matière de culture. Désormais, la production artistique serait subventionnée « par l'entremise d'un organisme subventionnaire fondé sur le principe britannique du fonctionnement sans lien de dépendance avec le gouvernement (*arm's length*), et qui attribue à des comités de pairs la responsabilité de juger du bien-fondé des demandes de subvention (D. Bonin, 1992 : 186-187) ».

8. Les revenus de Radio-Canada se sont multipliés par près de cinq entre 1951 et 1956, passant de 8,3 millions de dollars à 39 millions. En fait, ce nouveau moyen de communication qu'est la télévision constitue une véritable manne pour les créateurs et pour les artistes-interprètes (Fortier et Schafer, 1989 : 9).

9. Un nouveau comité créé en 1964, celui sur la radiodiffusion, suggère à son tour de remplacer le Bureau des Gouverneurs par une régie des ondes. Cette recommandation prendra effet quatre ans plus tard par la création du Conseil de la radio-télévision canadienne, aujourd'hui le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

10. Claude Ryan, « Éditorial », *Le Devoir*, 14 février 1963, cité par Jean-Guy Lacroix et Benoît Lévesque (« Les libéraux et la culture : de l'unité nationale à la marchandisation de la culture (1963-1984) », 1988 : 408).

11. Comme exemple, mentionnons les réalisations et interventions fédérales suivantes : travaux du Comité Firestone-Cadieux sur l'industrie du film (1964), rapport du Secrétariat d'État sur le besoin d'une politique culturelle (1965), mise sur pied du Comité permanent de la Chambre des communes sur la radiodiffusion, le film et l'assistance aux arts (1966), loi créant le Centre national des arts (1966), *Livre blanc sur les communications par satellite* (1968), lois sur la radiodiffusion, créant la Corporation des Musées nationaux du Canada et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (1968), loi créant Télésat Canada (1969), mise sur pied du ministère des Communications et création d'un Comité spécial (Davey) sur les communications de masse (1970), politiques fédérales du film, du livre, des musées (1972), création du Conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme (1973), étude Silcox-Desrochers sur la politique culturelle fédérale (rapport présenté en 1978), mise sur pied de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne (1978), mise sur pied du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (*Rapport Applebaum-Hébert*) et première Conférence fédérale-provinciale des ministres des Affaires culturelles au Canada (1980), politique nationale de la radiotélédiffusion s'adressant à Radio-Canada (1983), politique du film et de la vidéo, livre blanc sur le droit d'auteur et projet de loi C-24 sur l'autonomie des institutions culturelles fédérales (1984). Voir Fortier et Schafer pour une liste encore plus exhaustive (1989 : 88-95) ; consulter également André Fortier (« Le pouvoir fédéral – des actions culturelles dont la somme peut-être une politique », 1992 : 97-108).

12. Cette brochure s'intitule *Le Parti libéral – sa doctrine, ses buts, son programme. Lapalme au pouvoir* (Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec, 1931-1966*, 1971).

13. On retrouve notamment dans cet ouvrage les propositions de créer un Office de la linguistique, un Bureau provincial d'urbanisme, doté de pouvoirs étendus sur l'architecture officielle et sur le classement des sites, un département du Canada français d'outre-frontières et un ministère des Affaires culturelles. Lire Georges-Émile Lapalme (*Pour une politique : le programme de la Révolution tranquille*, 1988, [manuscrit de 1959] : 87-97).

14. Le Programme du Parti libéral comprend 54 articles, dont l'article 1 qui propose la création d'un ministère à mission nationale (MAC) ayant sous sa juridiction des organismes existants et à créer, et dont la plupart verront le jour dans la première moitié des années 1960.

15. Fondé en 1962, le Conseil provincial des arts cesse cependant de fonctionner après seulement quelques réunions (Keable, « Une bien courte lune de miel », *Magazine Maclean*, janvier 1965).

16. Le *Rapport Rioux*, du nom de son président Marcel Rioux, sociologue réputé qui publie en 1969 *La question du Québec*, qui aura un « succès retentissant ». Pour un bilan des travaux de cette commission, voir Christine Larose (« Le Rapport Rioux dans l'ébullition culturelle des années 1960 », *Le Devoir*, 21 août 1993 : C-3).

17. Au cours des années 1970, les Libéraux adoptent plusieurs lois instituant ou encadrant des institutions culturelles nationales comme la Société de radiodiffusion du Québec (1970), le Grand théâtre de Québec (1971), le Musée des beaux-arts de Montréal (1972), le ministère des Affaires intergouvernementales (1974), ainsi que des lois sur les biens culturels (1972) et le cinéma (1975). Après son élection, le gouvernement péquiste met sur pied le ministère d'État au Développement culturel (1977), un superministère regroupant les ministères à vocation culturelle, crée la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODIC, 1978), l'Institut québécois de recherche sur la culture (1979) et le Centre de conservation et de restauration du Québec (1979). On inaugure des centres d'interprétation, des sites et des parcs historiques et on met en place des conseils régionaux de



la culture (1978). On multiplie les centres culturels et les salles de spectacles.

18. Pour des commentaires sur le *Livre blanc*, prendre connaissance de l'article de Michel Audet, « La quête d'un État : La politique québécoise du développement culturel » (*Recherches sociographiques*, 20, 2, 1979 : 263-275) ; voir aussi Jean-Guy Meunier, « Le livre blanc de « La politique québécoise du développement culturel ». Esquisse critique d'une philosophie de la culture » (*Philosophiques*, 6, 2, 1979 : 347-360).

19. « Marginal, le ministère des Affaires culturelles s'est, avec les années, refermé sur lui-même. Il semble avoir renoncé petit à petit à intervenir, si jamais il l'a voulu, auprès des autres ministères, des institutions et organismes publics afin de les amener à respecter dans leur propre champ d'action les principales contraintes inhérentes à la protection et au développement de la vie culturelle québécoise. [...] Ne comptant que sur ses propres moyens, il n'a pas voulu ou n'a pas réussi à s'imposer comme la *conscience culturelle de l'État* traçant partout les lignes de force à suivre et les limites à respecter afin que l'action de l'administration, sous toutes ses formes et dans tous les domaines, favorise la protection et l'épanouissement de la culture québécoise (Québec, *Livre vert*, 1976 : 95). »

20. Voir l'excellent chapitre de Guy Rocher, « Autour de la langue : crises et débats, espoirs et tremblements » (1992 : 423-450). Il est intéressant de prendre également connaissance des idées de Léon Dion sur la question de la langue dans Léon Dion, *Québec 1945-2000*, tome 1 : *À la recherche du Québec* (1987 : 40-65).

21. En effet, le projet de loi 86 (1993) a modifié passablement la portée de la loi et a finalement reconnu le bilinguisme : 84 des 215 articles de la Charte de la langue française du Québec furent abrogés, amendés ou remplacés par de nouvelles dispositions. Ces modifications portèrent principalement sur l'affichage public, la francisation des entreprises, l'accès à l'enseignement en anglais, le bilinguisme des lois. Pour d'autres exemples relatifs à des tentatives d'amoindrir la portée de la Charte comme cet arrêt de la Cour Suprême du Canada de 1979 relatif à la langue de la législation et de la justice, comme l'article 23 de la loi constitutionnelle de 1982 relatif aux conditions d'accès à l'enseignement en anglais au Québec ou comme le projet de loi 57 de 1983 du gouvernement du Québec qui assouplit certaines dispositions de la Charte, voir l'historique de Gérard Lapointe, *Le Conseil de la langue française, 1978-1998*, 21 mars 1998 (site internet : <http://www.clf.gouv.qc.ca/PubD136/D136.html>).

22. Par exemple, le Conseil des arts et des humanités sera divisé en deux institutions distinctes, le CAC et le Conseil de recherche en sciences humaines. D'autres initiatives viseront à rationaliser et à réévaluer le mandat d'organismes publics. Il en est ainsi des Musées nationaux, de la SRC et de l'ONF, alors que Téléfilm Canada voit accroître rapidement son financement à compter de 1985 (Fortier et Schafer, 1989).

23. Entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, plusieurs éditoriaux et articles font état des compressions et des gels budgétaires des organismes culturels d'État, et ce tant au fédéral qu'au provincial. À titre d'exemple, mentionnons les titres suivants : Presse canadienne, « "Au bout de son rouleau", le Conseil des arts du Canada lance un appel au gouvernement » (*Le Soleil*, vendredi 2 septembre 1988 : C-4), Régis Tremblay, « Menacé dans ses fondements, le Conseil des arts vient chercher des appuis à Québec » (*Le Soleil*, dimanche 11 septembre 1988 : C-1), Pierre April, « Le Conseil des arts veut plus de subventions » (*Le Soleil*, mardi 13 septembre 1988 : A-23), Pierre MacDuff, « Les dérobades culturelles du gouvernement québécois » (*Le Devoir*, 6 novembre 1991 : B-8) et Pierre Rousseau, « Y a-t-il encore un avenir pour le Conseil des Arts du Canada ? » (*Aide-mémoire*, Bulletin du Conseil québécois du théâtre, Montréal, 8, 1, 1993 : 5-7).

24. Mentionnons les méga-projets établissant le complexe Manicouagan-Outardes, visant l'exploitation des chutes Churchill, au Labrador, puis le vaste chantier de la Baie James.

25. McRoberts insiste sur le rôle de la « classe moyenne bureaucratique francophone » : « cette classe n'a pas seulement été le produit de la modernisation politique : elle l'a elle-même lancée et s'en est trouvée grandement renforcée. (McRoberts et Posgate, 1983 : 142-143).

26. Selon Fernand Dumont (1987c : 303), la « jeune génération de la révolte », ces jeunes qui ont vingt ans au début des années 1960, est « celle de la compétence, de la technique, dont ont avait dit grand bien pour démystifier les traditions ». Ces jeunes sont « absorbés » par les changements rapides dans l'État, les services publics, les mouvements sociaux, l'éducation. De nombreux postes les secteurs public et parapublic s'ouvrent à l'ensemble des jeunes frais émoulus des universités. On est spécialiste ou expert. On est détenteur d'une connaissance de plus en plus spécifique et spécialisée. On est gestionnaire des demandes de subventions, des budgets, des crédits.

27. En 1986, le nombre total de Québécois à faible revenu atteint presque le 1,2 million de personnes, soit 18,1 % de la population totale, comparativement à 17,6 % en 1979. Près d'une personne sur cinq est pauvre et un clivage tend de plus en plus à se faire entre les régions périphériques et les centres urbains (Langlois, 1992 : 256-258).

28. Compte tenu de leur importance numérique, les personnes âgées (plus de 65 ans) trouvent cependant une oreille attentive auprès de l'État et de la classe politique : en 1985, les personnes âgées représentent 9,6 % de la population québécoise, comparativement à 5,8 % en 1961. Mieux organisées, elles font d'ailleurs valoir leurs revendications tout en s'impliquant de plus en plus dans la vie politique et dans les organismes sociaux ou culturels. Malgré des progrès remarquables comme l'abolition de la retraite obligatoire à 65 ans, les réductions fiscales, le supplément de revenu garanti pour les plus démunis, la gratuité des médicaments prescrits et l'ouverture de nombreux centres d'accueil publics et privés, des problèmes subsistent toujours, surtout chez les femmes âgées vivant seules : pauvreté, mauvais traitements et solitude (Langlois *et. al.*, 1990 ; Langlois, 1992).

29. Prendre connaissance des réflexions de Patricia Armstrong, Jeremy Webber, Valeria Gennaro Lerda et Ged Martin dans un texte intitulé « Mutations culturelles et émergence de valeurs nouvelles » (1996 : 249-318).

30. Relativement à l'évolution des valeurs personnelles des Québécois, voir Simon Langlois *et al.* (directeur), *La société québécoise en tendance, 1960-1990* (Québec, IQRC, 1990). Dans un chapitre, Langlois analyse notamment des sondages réalisés à la fin des années 1970 et au cours des années 1980 par les maisons Goldfarb, CROP et Sorecom, ainsi que par le Centre de sondage de l'Université de Montréal.

31. Cette section s'inspire de deux articles : Thierry Rousseau et Céline Saint-Pierre, « Formes actuelles et devenir de la classe ouvrière » (1992 ; 265-295) et François Moreau, « La résistible ascension de la bourgeoisie québécoise » (1992 : 335-353).

32. Mentionnons notamment les matières suivantes : la dette et la propriété publiques, la réglementation du trafic et du commerce, les modes ou systèmes de taxation, le service postal, la milice, le service militaire, le service naval et la défense du pays, la navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*), les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur, le cours monétaire et le monnayage, les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie, les caisses d'épargne, l'intérêt de l'argent, la banqueroute et la faillite, la loi criminelle, etc. (Canada, Ministère de la Justice, *Codification administrative des lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, Ottawa, Ministère de la Justice, Lois codifiées au 1<sup>er</sup> septembre 1993 : 27-28).

33. Relativement au pouvoir fédéral de dépenser, l'un des aspects les plus controversés du fédéralisme canadien, prendre connaissance du document préparé par le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec, en juillet 1998. Ce texte fait l'historique des prises de position du Québec entre 1944 (Maurice Duplessis) et 1998 (Lucien Bouchard) en matière d'éducation, de santé et de services sociaux (Québec, SAIC *Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser, 1944-1998*, document disponible sur le site internet : <http://www.cex.gouv.qc.ca/saic/position.htm>). Pour en connaître un peu plus sur le partage des pouvoirs et la Constitution canadienne, consulter Gérard-A. Beaudoin, *Le fédéralisme au Canada*, avec la collaboration de Pierre Thibault, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 2000, notamment le chapitre 12 : « L'éducation, la culture et la langue », p. 623-684, et le chapitre 13 : « Le pouvoir d'imposer et le pouvoir de dépenser », p. 684-732.

34. L'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* stipule que dans « chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Ces lois ne doivent porter préjudice à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi aux écoles séparées (*denominational*). Elles doivent également accorder des écoles dissidentes aux protestants du Québec et protéger les droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine relativement à l'éducation (Canada, Ministère de la Justice, *Codification administrative des lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, Lois codifiées au 1<sup>er</sup> septembre 1993 : 32-33).

35. Pour en savoir plus, consulter : Eugénie Brouillet, *La culture et le partage fédératif des compétences législatives de 1867 à nos jours*, Thèse (LL.M.), Sainte-Foy, Université Laval, 1998.

36. Ainsi, un premier groupe d'associations accepte pleinement la juridiction fédérale en ce domaine ; un deuxième accepte, mais avec des réserves variées ; un dernier groupe, dont l'Académie canadienne-française et le Conseil de la vie française, craint particulièrement les impacts d'une action fédérale sur l'autonomie provinciale (Hyman, 1988 : 43).

37. Rappelons que depuis la publication, en 1939, du rapport de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces (Commission Rowell-Sirois), l'État fédéral avait considérablement accru à la faveur de la guerre ses visées centralisatrices, notamment en proposant de rapatrier tous les pouvoirs d'imposition à Ottawa et d'instaurer des contrôles économiques fédéraux (Marshall, 1998 : 283 ; voir aussi ce classique : Harold Innis, *The Rowell-Sirois Report : Notes and Memoranda*, [Toronto : s.n., 1940]). Pour sa part, Duplessis s'appuiera sur les conclusions préliminaires du *Rapport Tremblay* pour justifier l'instauration d'un impôt provincial sur le revenu en 1954.

38. Prendre connaissance de l'ouvrage de Frédéric Lasserre qui situe sa réflexion au sein de deux théories politiques (la Nation contre les Nations), de deux ensembles de représentations divergentes du territoire, l'évolution politique du Canada. « Il s'agit, au-delà du conflit entre francophones et anglophones, de l'idée du Canada, de la légitimité du Canada : ce dernier est-il vraiment une Nation une et indivisible, ou bien un ensemble de deux peuples fondateurs aux droits égaux, ou encore une Confédération des Nations, puisqu'aux revendications politiques du Québec se mêlent aujourd'hui celles des Amérindiens et des Inuits ? » (Lasserre, 1998 : 24-25).

39. Voici en quels termes Paul-Gérin Lajoie, ministre de l'Éducation sous le gouvernement de Jean Lesage, expliquait la politique d'action internationale du gouvernement du Québec : « Le Québec n'est pas souverain dans tous les domaines : il est membre d'une fédération. Mais il forme, au point de vue politique, un État. Il en possède tous les éléments : territoire, population, gouvernement autonome. Il est, en outre, l'expression politique d'un peuple qui se distingue, à nombre d'égards, des communautés anglophones habitant l'Amérique du Nord. Le Québec a, sur ce continent, sa vocation propre. La plus nombreuse des communautés francophones hors de France, le Canada français, appartient à un univers culturel dont l'axe est en Europe et non en Amérique. De ce fait, le Québec est plus qu'un simple État fédéré parmi d'autres. Il est l'instrument politique d'un groupe culturel distinct et unique dans la grande Amérique du Nord. » Extrait d'une allocution du ministre aux membres du Corps consulaire de Montréal, 12 avril 1965 (cité dans, Québec, SAIC, *Le Statut politique et constitutionnel du Québec. Historique et évolution*, 1999 : 16).

40. Rappelons qu'en 1995, alors que le Parti québécois nouvellement élu est dirigé par Lucien Bouchard, le Québec tenait son deuxième référendum sur la souveraineté du Québec, laquelle est alors assortie d'une offre de partenariat économique et politique avec le Canada. Avec un taux record de participation de plus de 93 %, la proposition de souveraineté est finalement défaite par une faible majorité de 1,16 % le 30 octobre 1995, le « oui » ayant obtenu 49,42 % des suffrages.

41. Pour un historique sur le débat constitutionnel pour la période 1960-1976, voir Jean-Louis Roy (*Le choix d'un pays : le débat constitutionnel Québec-Canada, 1960-1976*, 1978). Prendre également connaissance de l'historique réalisé par le gouvernement du Québec (SAIC) qui remonte jusqu'à la Proclamation royale de 1763 (Québec, SAIC, *Le statut politique et constitutionnel du Québec. Historique et évolution*, 1999) et de cet

historique (version « fédérale ») réalisé par James Ross Hurley, un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral, *Le débat constitutionnel canadien de l'échec de l'Accord du lac Meech de 1987 au référendum de 1992* (Ottawa, 1994).

42. *La modification de la Constitution du Canada : historique, processus, problèmes et perspectives d'avenir*, par James Ross Hurley (Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1996) ; voir aussi les critiques de José Woehrling, dans *Politique et Sociétés* (16, 1, 1997).

43. « Les causes du rejet de l'entente de Charlottetown sont certes multiples et variables d'une province à l'autre. La complexité de l'entente et la dilution qu'elle opérât des diverses revendications constitutionnelles l'ont rendue fort indigeste. Mais plus fondamentalement, le vote négatif de l'électorat reflétait la difficulté de réconcilier des visions différentes du pays : celui-ci doit-il être plus ou moins centralisé ; et le Québec doit-il être une province comme les autres ? (Québec, SAIC, 1999 : 29) » ; voir aussi Henri Brun et Guy Tremblay (*Droit constitutionnel*, 1997). Pour une critique sévère des offres contenues dans l'Entente de Charlottetown, lire Henri Brun, Ghislain Otis, Jacques-Yvan Morin, Daniel Turp, José Woehrling, Daniel Proulx, William Schabas et Pierre Patenaude, « La clause relative à la société distincte du Rapport du consensus sur la Constitution : un recul pour le Québec », dans *Référendum, 26 octobre 1992. Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales* (1992).

44. Comme événements marquants, Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 123) mentionnent, par exemple, la crise du pétrole de 1973 ou l'élection de Margaret Thatcher comme chef du Parti conservateur britannique en 1974. Nul besoin d'insister sur le fait qu'après son arrivée au pouvoir en 1979, la « Dame de fer » sera reconnue comme le chef de file parmi les leaders politiques du « nouveau paradigme bureaucratique » (Aucoin, 1995a, 1995b ; Pollitt, 1990 ; Savoie, 1994) et qu'elle sera à l'origine, notamment à cause des *Executives Agencies* instituées en 1988 (O'Neil, 1994 : 18), d'un mouvement de réformes au sein des administrations publiques de plusieurs pays occidentaux, dont le Canada et le Québec.

45. Après 1960, la population québécoise connaît un des plus faibles taux de croissance des provinces canadiennes. En effet, comparativement à l'Ontario (56,2 %), le taux de croissance de la population québécoise s'établit à 28,7 % entre 1961 et 1990, passant d'un peu plus de 5,2 millions d'habitants à près de 6,8 millions. La population de l'Ontario, par contre, augmente de 3,5 millions d'habitants pour atteindre les 9,7 millions en 1990. Pour la même période la population canadienne croît de 45,9 % pour atteindre les 26,6 millions d'habitants (Fréchette, 1992 : 25). Un des facteurs les plus décisifs demeure la baisse de natalité. Alors que le nombre moyen d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans est de 3,77 en 1961, il n'est plus que de 1,62 en 1981 (Québec, *Démographie québécoise : passé, présent, perspective*, 1983 : 93). Par contre, l'espérance de vie poursuit sa courbe ascendante, particulièrement chez les femmes. Un autre facteur du ralentissement de la croissance démographique est le déficit de migrations interprovinciales. Entre 1961 et 1981, plus d'un million de personnes quittent le Québec pour une autre province canadienne, alors que quelque 723 000 personnes viennent s'y établir (Linteau *et al.*, 1989 : 437). Selon Robert Boily, « le Québec ne prélève qu'une faible part de l'immigration totale canadienne, soit 15,9 % en 1988 pour 55,0 % pour l'Ontario ; le solde positif des migrations internationales demeure trop faible pour compenser l'ampleur du solde négatif des migrations interprovinciales (*L'année politique au Québec 1991-1992*, site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/boily/boily.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/boily/boily.htm)) ».

46. Pour suivre de près les tendances de l'opinion publique, consulter *L'année politique au Québec* (site internet : <http://www.pum.umontreal.ca/apqc/index.html>). Ce site fait état d'une multitude de sondages publiés dans les grands quotidiens (*La Presse*, *Le Devoir*, *The Gazette*, *Le Soleil*, etc.). La rubrique relative à l'opinion publique a comme objectif de constituer un aide-mémoire des résultats des sondages qui ont été effectués et diffusés au Québec entre 1987 et 1998. Par opinions politiques, les auteurs de cette rubrique entendent « celles relatives à l'appui qu'accordent les lecteurs au personnel politique, telles les intentions de vote, la satisfaction à l'égard des gouvernants, l'évaluation des chefs et des partis, celles qui ont trait à des sujets susceptibles d'entraîner une action législative, tels le libre-échange, la langue, l'avortement, ou encore celles qui établissent le climat économique dans lequel baigne l'activité gouvernementale. »

47. Rappelons que le Parti québécois est issu de trois partis politiques aux visées indépendantistes. Le Mouvement souveraineté-association (MSA) était une aile dissidente du Parti libéral, fondée en 1967 par René Lévesque. Le Ralliement national (RN) de Gilles Grégoire a été mis sur pied en 1965 suite à une fusion entre le Regroupement national, aile dissidente du R.I.N. fondée en 1964, et d'une aile indépendantiste du Ralliement des créditistes qui fit scission en 1965. Quant au Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) de Pierre Bourgeault, il fut fondé en 1960 et devint un parti politique en 1962. Le MSA et le RN ont fusionné en octobre 1968 sous le nom de Parti Québécois. Le RIN, lui, se saborda lors d'un congrès spécial tenu deux semaines plus tard tout en incitant ses membres à adhérer individuellement au PQ.

48. Notre principale source sur l'évolution de l'opinion publique se retrouve dans *L'année politique au Québec* : il s'agit d'un bilan annuel de l'actualité politique réalisé par le Département de science politique de l'Université de Montréal et publié sur support papier par Québec/Amérique et Fides. Ce bilan est aussi diffusé sur support électronique (<http://www.pum.umontreal.ca/apqc/rubrique.htm>). En plus d'y retrouver des séries statistiques et des analyses concises et documentées de l'actualité et des tendances qui ont notamment caractérisé les années 1987-1992, cette source présente aussi une rubrique « opinion publique » qui permet de suivre l'évolution des problématiques de l'heure. En parcourant *L'année politique au Québec*, nous pouvons prendre connaissance de la volatilité de certaines préoccupations politiques, économiques et sociales, mais aussi de la constance ou de la persistance de certaines autres.

49. Par exemple, le rapport du groupe-conseil Arpin, de juin 1991, propose le transfert au gouvernement de la portion « québécoise » des programmes du gouvernement fédéral du Canada dans le domaine de la culture.

50. Voir les multiples sondages publiés et souvent commentés par des chercheurs dans *L'année politique au Québec* entre les années 1987 et 1992 et diffusés sur le site internet : <http://www.pum.umontreal.ca/apqc/rubrique.htm>.

51. Voir le texte de ces deux chercheurs « L'administration publique », dans *L'année politique au Québec 1988-1989* (site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88\\_89/bourgaul/bourgaul.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88_89/bourgaul/bourgaul.htm)).

52. Mentionnons le gel des salaires des employés des secteurs public et parapublic, la récupération de quelque 18 % des traitements et l'imposition par décrets de conditions de travail jusqu'au 31 décembre 1985 (Gow, 1992 : 669-692).

53. Comme le signale Pierre Drouilly, dans *L'année politique au Québec 1989-1990* (site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/89\\_90/drouilly/drouilly.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/89_90/drouilly/drouilly.htm)), « [l']élection de 1985 marquait la fin d'une période : pour la première fois depuis sa création en 1968, le Parti québécois subissait un recul électoral généralisé. Après quinze ans de progrès dans l'extension et le raffermissement de ses appuis électoraux au cours des élections de 1970, 1973, 1976 et 1981, le Parti québécois perdait brutalement près d'un demi-million de voix, dont la majeure partie ne se sont pas reportées sur le Parti libéral, mais ont été grossir les rangs des abstentionnistes ». Selon ce chercheur, la « défaite péquiste de 1985 fut la conséquence directe d'une part des politiques de gestion de la crise du début des années 80 et surtout des politiques salariales et des décrets qui ont frappé les secteurs public et parapublic dont les travailleurs constituaient la base traditionnelle la plus solide du Parti québécois, et d'autre part de son échec constitutionnel suite au référendum de 1980 et au rapatriement de la constitution de 1981, lesquels ont engendré une dynamique de révision de l'orientation souverainiste du Parti québécois. Cette révision devait finalement mener à une crise interne dont une des conséquences fut le départ de plusieurs ministres, députés et militants en 1984. »

54. Dans un sondage *Le Devoir/Créatec* publié le 22 mars 1989, 72 % des répondants considèrent le nombre de pannes comme inacceptable. Parmi les causes retenues, la plus importante est l'usure du réseau (89 %) ; viennent ensuite la manque de personnel d'entretien (70 %), le manque de contrôle gouvernemental (69 %), l'incompétence des hauts dirigeants (64 %) et l'étendue du réseau (63 %) (Voir le site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88\\_89/bourgaul/bourgaul.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88_89/bourgaul/bourgaul.htm)).

55. Voir le texte particulièrement intéressant de Pierre Noreau sur « Le mouvement syndical », dans *L'année politique au Québec 1990-1991* (site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/noreau/noreau.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/noreau/noreau.htm)).

56. Prendre connaissance des réflexions de Georges E. Sioui, Lilianne E. Kronsbrink-Gelissen et de Tom D. Svensson dans un chapitre intitulé « Le Canada et les Premières nations », dans *Langues, cultures et valeurs au Canada du XXI<sup>e</sup> siècle* (1996 : 319-358).

57. « Ce que nous souhaitons, écrivait Bernard Cleary, c'est exactement ce que désiraient les Québécois des années 60 et qu'ils ont obtenu par la suite : plus de pouvoirs pour se développer selon leurs propres choix. » Voir « L'urgence d'un nouveau contrat social » (*Relations*, n° 566, p. 300) cité par Monière, « Les débats idéologiques » (*L'année politique au Québec 1990-1991*, site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/moniere2/moniere2.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/moniere2/moniere2.htm)). « L'autogouvernement, selon Ovide Mercredi, peut signifier aujourd'hui l'autonomie au niveau de la communauté de base ; dans 30 ans, un gouvernement indien, dans 100 ans qui sait nos propres Affaires étrangères (*L'actualité*, décembre 1991 : 36 ; extrait tiré de Monière, *Ibid.*) ».

58. Ainsi, les chefs autochtones Georges Erasmus, Joe Norton et Ovide Mercredi refusent même de condamner l'usage de la violence. Ils en viennent à réclamer « la possession des deux tiers du territoire québécois au nom de l'antériorité de leur présence (Monière, « Les débats idéologiques », dans *L'année politique au Québec 1990-1991*, site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/moniere2/moniere2.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/moniere2/moniere2.htm)) ».

59. Propos de Monière, « Les débats idéologiques », dans *L'année politique au Québec 1990-1991*, site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/moniere2/moniere2.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/moniere2/moniere2.htm).

60. Cette section s'inspire de la « Chronologie de l'histoire du Québec » de Claude Routhier (site internet : <http://page.infinit.net/histoire/quebec-h.html>), ainsi que des ouvrages de Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930* (1989) et de Daigle et Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis* (1992), notamment les chapitres de Guy Rocher (sur la langue), de Réjean Pelletier (sur la Révolution tranquille), de Vincent Lemieux (sur les partis politiques du Québec) et de Louis Balthazar (sur le nationalisme québécois).

61. De plus, le consensus établi entre le fédéral et les neuf provinces, sauf le Québec, annule la compensation fiscale négociée quelques mois plus tôt par René Lévesque en échange de l'abandon du droit de veto du Québec. La perte de ce droit signifie que tout amendement constitutionnel pourra désormais être apporté à la condition qu'il soit appuyé par Ottawa et par au moins sept provinces totalisant 50 % de la population canadienne. Enfin, les autres revendications traditionnelles du Québec – des pouvoirs exclusifs en matière d'immigration, de communications, de programmes sociaux – sont tout simplement ignorées.

62. Gilles Lesage, « De l'exil à la réhabilitation », *Le Devoir*, 4 octobre 1996 : A5.

63. Ces cinq conditions sont la reconnaissance du Québec comme « société distincte », le droit de veto pour tout changement constitutionnel, des garanties quant à la nomination de juges québécois à la Cour Suprême (un tiers doivent être Québécois), des garanties de compensations financières si le Québec refuse de participer à certains programmes fédéraux et, enfin, la prise en charge exclusive par le Québec de l'immigration sur son territoire.

64. En août 1991, le Bloc québécois fait élire un premier député, Gilles Duceppe. Signe de la popularité croissante de ce parti au Québec, il remporte 54 des 75 sièges disponibles au Québec lors de l'élection de 1993, alors que le Parti libéral du Canada et le Parti progressiste-conservateur en obtiennent respectivement 19 et 1.

65. Données tirées de *Identité, culture et valeurs canadiennes : Construire une société cohésive*, Document de défi rédigé pour le Comité des SMA de recherche sur les politiques (1996 : 6).

66. Dans une annexe au rapport de la Commission Bélanger-Campeau, le premier ministre Robert Bourassa et son ministre des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, déclaraient eux-mêmes : « Le 23 juin dernier, la non-ratification de l'Accord du lac Meech constituait un message clair pour la population du Québec : il lui revenait, et à elle seule, dorénavant, de prendre les décisions et de faire les choix qui s'imposent concernant son avenir politique et constitutionnel (Québec, Assemblée nationale, *Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, 1991 : 95).

67. Au cours des dix années suivantes, par contre, ces mêmes dépenses n'augmentent que dans une proportion de 2,4 pour atteindre les 18 089 millions de dollars. Ces dépenses consistent en des indemnités en assurance sociale (c.a.d. sécurité de la vieillesse, pension des anciens combattants, régime des rentes, assurance-chômage, allocations familiales, de maternité, à la naissance, indemnisation des accidents du travail, etc.) et en assistance sociale (supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, crédit fédéral d'impôt pour les enfants, bourses, intérêts sur prêts étudiants, développement d'emploi, etc.), ainsi qu'en transferts en nature de type assurance ou assistance, comme l'assurance-médicaments pour les personnes âgées, les soins dentaires aux enfants, services aux personnes handicapées, services de réadaptation pour les accidentés du travail, de la route, aide juridique, autres dépenses en santé (hôpitaux), etc. (Fluet et Lefebvre, 1992 : 53-87).

68. En fait, dans le contexte de prospérité économique des décennies 1960 et 1970, les gouvernements apportent plusieurs transformations aux systèmes de sécurité sociale et de santé. Ainsi, de nouveaux programmes voient le jour au cours des années 1960 (régime des rentes, assurance-maladie, supplément de revenus aux personnes âgées, etc.), alors que des réformes successives viennent bonifier les prestations et les protections. Notons, par exemple, cette réforme importante de l'assurance-chômage en 1971 qui, au lendemain de son adoption, couvre 90 % de la population active canadienne, comparativement à 65 % avant la réforme. Le taux des prestations passe de 50 % à 75 % du salaire pour les chômeurs ayant des personnes à charge et il ne faut plus que dix semaines travaillées dans une année – deux ans auparavant, il en fallait 30 dans les deux années antérieures – pour y avoir accès (Cousineau et Fortin, 1992 : 93-94).

69. Par exemple, les effectifs scolaires du secondaire à l'enseignement régulier s'établissent à 643 924 élèves en 1975-1976 ; dix ans plus tard, ils ne sont plus que de 475 653 élèves. En une décennie, on enregistre donc une baisse de plus de 25 % des effectifs (Chénard et Lévesque, 1992 : 389, tableau 2).

70. Pour une présentation et des critiques de ce budget, voir André Blais et François Vaillancourt, *L'année politique au Québec, 1991-1992* (site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92)).

71. Gilles Lesage, du journal *Le Devoir*, déplore la prudence et le conservatisme du gouvernement, tout en notant cependant la rigueur dont il fait preuve par rapport aux autres gouvernements provinciaux. Pour sa part, bien que négatif, l'éditorialiste du *Soleil*, Raymond Giroux, note l'habileté avec laquelle le ministre « rend positives des nouvelles objectivement mauvaises », tout en rappelant que le gouvernement a pu profiter de la hausse inespérée des transferts fédéraux. Par contre, en ce qui a trait à la politique fiscale en faveur des familles, Giroux reconnaît que « M. Lévesque sauvera sa peau cette année encore malgré un contexte économique extrêmement difficile ». On retrouve des critiques similaires dans l'éditorial « Less Joy Than Meets The Eye » de la *Gazette*, alors que Alain Dubuc, du journal *La Presse*, se fait plutôt élogieux. Il souligne également qu'au cours des huit dernières années (élection des Libéraux en 1985 et réélection en 1989), le gouvernement a particulièrement été constant en ce qui a trait à la réduction progressive du déficit, à la non-augmentation des impôts et au déplacement de la fiscalité vers les taxes à la consommation et l'aide aux familles (Blais et Vaillancourt, *L'année politique au Québec, 1991-1992*, site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92)).

72. Ainsi, pour le président de la CSN, Gérard Larose, le budget est le « plus écœurant des sept budgets qu'a présentés Gérard D. Levesque depuis sept ans » (*La Presse*, 15 mai 1992 : A5) ; Larose note d'ailleurs au passage la décision du gouvernement d'abandonner la gratuité de certains soins de santé. Le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, est également peu élogieux. Il soutient qu'à cause des hausses d'impôt les entreprises font les frais du budget. Pour sa part, l'opposition péquiste reproche au gouvernement « de ne pas savoir où il s'en va ». Dans un article du *Devoir* (22 mai 1992 : A2), Jacques Parizeau rappelle notamment que le dossier de la formation

professionnelle au Québec est catastrophique, tout en signalant au passage qu'en période de récession le gouvernement devrait passablement investir dans les travaux publics. Pour un compte rendu plus complet des critiques, voir André Blais et François Vaillancourt, *L'année politique au Québec, 1991-1992* (site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92)).

73. Relativement à l'application des recommandations de ces trois rapports voir : Dion et Gow, « L'administration québécoise à l'heure des libéraux », dans Denis Monière (directeur), *L'année politique au Québec, 1987-1988* (Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1989 : 61-76).

74. Voir Jacques Bourgault et James Iain Gow, *L'année politique au Québec 1991-1992*, « L'administration publique : entre l'autonomie et le contrôle », site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/bourgaul/bourgaul.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/bourgaul/bourgaul.htm)

75. On ne note, au cours de ces vingt années, que deux baisses très légères de l'ordre de 5 % en 1972-1973 et de 2,5 % en 1986-1987 (*Rapport Arpin*, juin 1991 : 241).

76. Rappelons que les dépenses fédérales et provinciales (toutes les provinces réunies) au titre de la culture ont respectivement progressé à un taux annuel moyen de 7,4 % et de 7,1 % entre 1982-1983 et 1986-1987. À cette dernière date, les dépenses fédérales au Québec atteignent les 710,6 millions de dollars, celles du gouvernement du Québec et de l'ensemble des municipalités québécoises sont respectivement de 405,3 millions et de 151,6 millions de dollars. Entre 1986-1987 et 1991-1992, comme le démontre le tableau suivant, les dépenses de ces trois paliers de gouvernement au Québec connaissent cependant une évolution différenciée.

Dépenses des trois paliers de gouvernement en matière de culture, au Québec (en millions de dollars) et taux d'accroissement (%) des dépenses, entre 1986-87 et 1991-92							
	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	%
Gouvernement fédéral	710,6	775,2	844,3	882,2	877,5	862,1	21,2 %
Gouvernement du Québec	405,3	428,1	468,3	507,9	536,4	592	46,1 %
Municipalités du Québec	151,6	166,5	225,5	216,3	271,8	217,2	43,3 %
TOTAL	1 267,5	1 369,8	1 538,1	1 606,4	1 685,7	1 671,3	31,9 %

Sources : Canada, Statistique Canada, *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1982-83 à 1986-87*, Ottawa, Statistique Canada (Catalogue 87-517) : « Faits saillants », n.p. ; Canada, MIST, *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1990-91* et *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1991-92*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993, Statistique Canada (Catalogue 87-206) : 39-40.

77. Par exemple, relativement à l'aide du gouvernement canadien à la culture, mentionnons que la grande partie des dépenses culturelles fédérales se consacrent, en 1990-1991, aux industries culturelles (radiodiffusion, édition, cinéma et vidéo, enregistrement sonore), soit plus des deux tiers des dépenses culturelles totales. Cependant, comme en témoigne de nombreuses études et analyses statistiques consultées, certains secteurs culturels connaissent au milieu des années 1980 des baisses importantes (radiodiffusion et télévision) ou des stagnations des investissements fédéraux (arts d'interprétation, patrimoine), alors que d'autres sont fortement favorisés (cinéma, vidéo, musées). Ainsi, les dépenses fédérales dans le secteur des musées augmente de 165 % entre 1982-1983 et 1986-1987 (Canada, Statistique Canada, *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1982-83-1986-87*) alors que celles du Conseil des arts du Canada presque entièrement dévolues aux arts n'augmentent que de 10 % entre 1984-85 et 1990-91. Soulignons qu'à cette dernière date, les dépenses du CAC représentent environ 3,7 % des 2,4 milliards de dollars de dépenses culturelles fédérales totales (constants de 1986) (Canada, MIST, *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1990-91*).



78. Au Québec, les pourcentage des dépenses totales du gouvernement fédéral, selon les principaux secteurs d'intervention, se présentent comme suit en 1991-1992 : 70,8 % pour les industries culturelles autres que l'édition (radiodiffusion et télévision, cinéma et vidéo, enregistrement sonore) (610,5 / 862,1 millions de dollars), 18,1 % pour les ressources du patrimoine (musées, archives, parcs et lieux historiques, parcs naturels et autres ressources du patrimoine) et 3,0 % pour les bibliothèques (ou 25,9 millions de dollars). Le secteur des arts (enseignement des arts, littérature, arts d'interprétation, arts visuels et artisanat) n'obtient qu'un maigre 43,644 millions de dollars ou 5,1 % des dépenses fédérales totales au Québec ou, encore, 1,5 % des dépenses fédérales totales au Canada. (Canada, MIST, *Dépenses publiques au titre de la culture, 1991-92*, Statistiques Canada, 1993, cat. 87-206 : 28-29).

79. Prendre connaissance de la réflexion de Clinton Archibald sur la montée du corporatisme québécois au sein des institutions étatiques modernes (Archibald, 1984 : 45).

80. Comme en témoigne cette manifestation des artistes (Comité 1812) en 1978, à Ottawa, lesquels s'opposent aux recommandations du *Rapport Disney* traitant de la situation des artistes par rapport au fisc et au projet de Loi C-24. Dans les faits, ces deux initiatives entraîneraient des coupures importantes et un contrôle accru sur des organismes culturels fédéraux (Lacroix et Lévesque, 1988 : 432).

81. Le gouvernement fédéral parraine diverses lois en ce sens à la fin des années 1980, notamment la *Loi sur les droits d'auteur*. Au Québec, suite à la Commission parlementaire sur le statut socio-économique de l'artiste et du créateur de 1986-1987, deux lois reconnaissent un statut professionnel aux artistes de la scène, du disque et du cinéma, ainsi qu'aux artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature. La loi québécoise « sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma », qui accentue le « mouvement de cartellisation » des artistes, est adoptée à l'unanimité dans le sprint législatif de décembre 1987. Un an plus tard, la loi « sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs » étend le statut de l'artiste aux écrivains. À son tour, le gouvernement fédéral met aussi sur pied le Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste (1987), puis dépose un projet de loi en mai 1991.

82. Les années 1985-1987 sont d'ailleurs particulièrement remarquables à ce sujet : au fédéral, création des groupes de travail sur la radiodiffusion, sur le financement des arts, sur le cinéma en 1985, sur le statut de l'artiste, sur la politique muséologique fédérale, sur le Centre national des arts, sur la radiodiffusion (*Rapport Caplan-Sauvageau*) en 1986 ; au Québec, outre la réorientation de plusieurs politiques sectorielles (Musées nationaux, archives, théâtre, danse, cinéma, lecture, biens culturels, etc.) entre 1984 et 1987, on crée aussi la Commission parlementaire sur le statut socio-économique de l'artiste et du créateur (1986-1987), la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques (1987).

83. Par exemple, en mars 1985, à l'instar de celles de 1944 et de 1978, une nouvelle « marche sur Ottawa » est organisée par la Conférence canadienne des arts afin de s'opposer aux coupures de 85 millions annoncées en novembre 1984 par le ministre Marcel Masse. Quelques jours plus tard, la Conférence participe à la Conférence économique nationale de mars 1985 ; elle est alors la seule représentante du secteur artistique à participer (Fortier et Schafer, 1989 : 74).

84. Voir les articles suivants rédigés au moment de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et culturel du Québec : « Les intellectuels et l'avenir politique du Québec », *Le Devoir*, 26 octobre 1990 : B8 ; « Advenant la souveraineté. Les artistes rejettent tout lien culturel avec le reste du pays », *Le Soleil*, 15 novembre 1990 : A6 ; « Forts de consultations, professeurs et artistes se disent favorables à l'indépendance », *La Presse*, 15 novembre 1990 : B1 ; « Le Québec a tous les attributs d'un pays viable » (selon l'UDA), *La Presse*, 16 novembre 1990 : B3 ; « Les artistes en faveur de la souveraineté », *La Presse*, 28 janvier 1991 : A6 ; « Artists back independence », *The Gazette*, 29 janvier 1991 : A3.



## *Chapitre 5*

### *L'émergence de la politique culturelle gouvernementale de 1992*

*L'alignement des acteurs et la Coalition du monde des arts et de la culture*



## CHAPITRE 5

### L'ÉMERGENCE DE LA POLITIQUE CULTURELLE GOUVERNEMENTALE DU QUÉBEC DE 1992

#### L'alignement des acteurs et la création de la Coalition du monde des arts et de la culture

Dans le chapitre 4, nous nous sommes attardée à décrire et à expliquer les événements et les contraintes qui ont contribué au changement politique étudié dans cette thèse. Parmi les événements ou variables exogènes les plus déterminants, rappelons ceux qui ont trait à la structure constitutionnelle, dans les paramètres relativement stables de l'*Advocacy Coalition Framework*, et ceux qui sont relatifs aux changements dans le système politique et dans les conditions socio-économiques, variables des événements de l'environnement externe spécifique. Ce sont la convergence de ces événements et leur acuité qui ont constitué pour les acteurs du sous-système de la culture l'opportunité nécessaire à l'émergence de la politique culturelle du Québec de 1992.

L'objectif de ce cinquième chapitre est de présenter maintenant les principaux acteurs et les événements qui ont entouré la création et l'évolution de la Coalition du monde des arts et de la culture, entre 1986 et 1992, ainsi que le positionnement des uns et de l'autre au cours du temps, et ce conformément aux cinq prémisses de l'*Advocacy Coalition Framework*<sup>1</sup>. Rappelons que ce cinquième chapitre s'attarde aussi à une troisième hypothèse de l'*ACF* retenue dans cette thèse.

Cette hypothèse concerne les coalitions plaidantes et les acteurs (hypothèse n° 1 de l'*ACF* ; voir annexe 3.1). Elle postule que dans « les controverses majeures au sein du sous-système *mature*, lorsque sont confrontées les croyances politiques principales (*policy core beliefs*), l'alignement des alliés et de leurs adversaires a tendance à être plutôt stable pendant des périodes d'une décennie ou plus (1987-1988, 1993, traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129) ». Si dans le chapitre suivant nous entendons définir les systèmes de croyances dans le sous-système

de la culture, dans l'immédiat il convient de nous attarder brièvement à ce terme clé qu'est le « sous-système *mature* ».

C'est à la suite de diverses études en matière de politiques environnementales américaines que Sabatier et Jenkins-Smith amendent leur hypothèse en distinguant les deux périodes caractérisant le sous-système. Selon ces chercheurs, qui s'inspirent des études réalisées précédemment par Jenkins-Smith et St.Clair (1993) et par Jenkins-Smith, St.Clair et Woods (1991), il y a au moins deux périodes distinctes dans l'existence d'une coalition : une première, dite initiale, où les coalitions en présence sont « très fluides » et plutôt « amorphes » et dans laquelle, virtuellement, personne n'est en faveur d'une planification environnementale ou de l'air pur (*clear air*) ; cette première période est suivie, selon eux, d'une deuxième « où les coalitions deviennent très distinctes et très stables durant quinze à trente ans (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129) ».

Dans le domaine qui nous concerne ici, la culture, nous ne pouvons affirmer que les coalitions ou groupes de pression des milieux culturels ont été « fluides et amorphes » au cours des années 1960 et 1970 au Québec. En effet, les débats en matière de politiques linguistiques et les prises de position des différents acteurs qui y ont pris part nous incitent à une certaine prudence. En fait, cette première période pourrait plus s'associer aux décennies 1930-1960 et qui est caractérisée par la mise sur pied des premières organisations professionnelles, comme l'Union des artistes fondée en 1937 ou le Groupe des Sept qui devient, en 1933, le Groupe canadien des peintres. C'est également au cours de cette époque qu'émerge les premiers mouvements de contestations issus des milieux culturels, comme la « Marche sur Ottawa » de juin 1944.

En ce qui a trait à la deuxième période définie par Sabatier et Jenkins-Smith, soit celle qui pourrait correspondre ici aux années 1960-1990, rappelons qu'elle est caractérisée par des changements majeurs au sein de la société québécoise en général, des groupes de pression du milieu culturel en particulier et sur le plan des interventions gouvernementales. Au cours des années 1980, le milieu culturel s'organise et se concerte afin de contrer des décisions de coupures budgétaires et pour obtenir des reconnaissances juridiques (lois sur le statut de l'artiste). Ces dernières leur permettent de mieux s'organiser et de devenir des interlocuteurs incontournables

auprès du gouvernement. Bref, au cours de ces quelque trois décennies, les groupes (ou coalitions) deviennent de plus en plus distincts (mieux organisés, plus structurés et spécifiques) tout en demeurant relativement stables, du moins jusqu'au milieu des années 1980 où les impacts de plusieurs décisions politiques (lois sur le statut de l'artiste, moratoires, re-définition des mandats de certains organismes culturels, coupures, etc.) accentuent cette nécessité de se concerter.

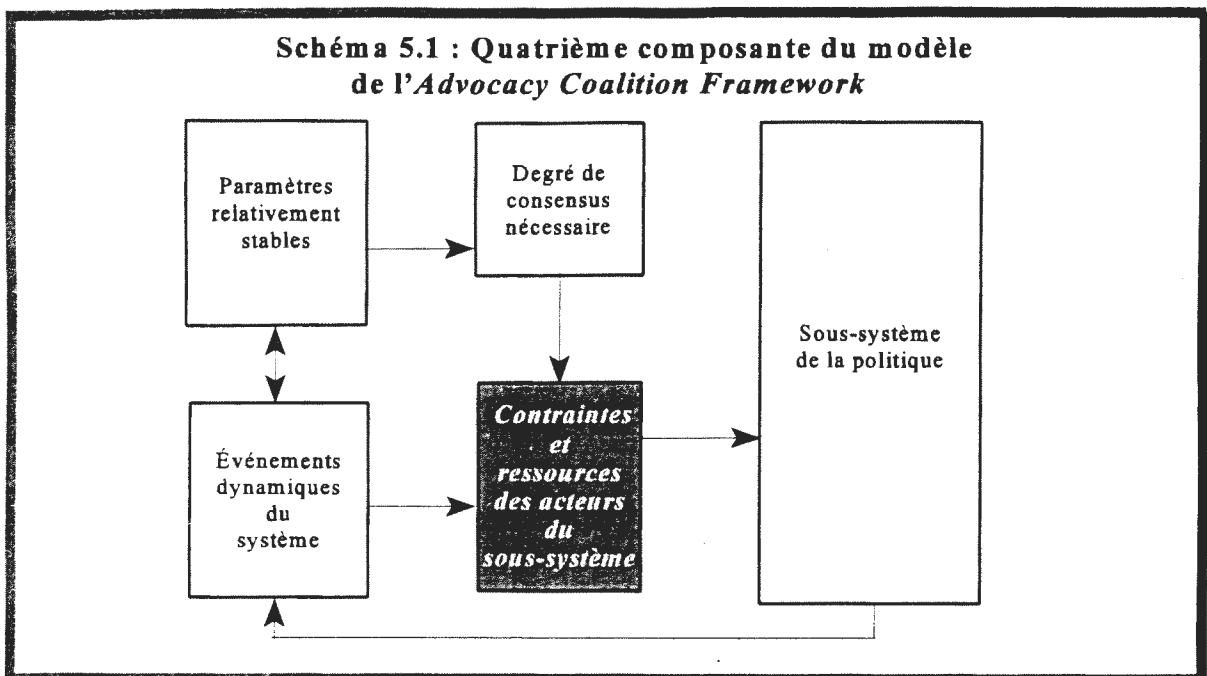
Pour vérifier la troisième hypothèse retenue, ce chapitre s'attarde essentiellement à la quatrième composante du modèle, soit les contraintes et les ressources des acteurs au cours des années 1980 et au début des années 1990. Pour ce faire, ce chapitre se divisera en deux parties. Tout d'abord, nous étudierons l'évolution du secteur culturel canadien, de sa population active et des demandes du public en matière de biens et de services, et ce afin de mieux situer les impacts ou conséquences de cette évolution sur le milieu artistique et culturel. À la fin de cette première partie, seront également présentés les acteurs et groupes (composition, stabilité) en présence lors des débats sur la culture au cours des années 1960-1985. Puis, une deuxième partie s'attardera spécifiquement à la position des acteurs politiques et à la Coalition du monde des arts entre 1986 et 1992 (composition, stabilité, stratégies et ressources, alliances et dissensions).

Par ailleurs, conformément au cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition* qui suggère que les décisions politiques antérieures ont des impacts sur les événements dans l'environnement externe spécifique et, conséquemment, sur les contraintes et les ressources des acteurs du sous-système (voir schéma 3.1), nous nous attarderons à l'occasion aux *outputs* et aux impacts des décisions antérieures sur le débat politique concerné – comme ces lois fédérales et provinciales sur le statut de l'artiste ou comme ces décisions gouvernementales de réduire le financement public en ce domaine – et, également, à leurs incidences sur la structuration des groupes de pression.

### **5.1. Quatrième composante de l'ACF : les contraintes et les ressources des acteurs du sous-système de la culture**

Cette partie vise à faire état de la quatrième composante du modèle de l'*Advocacy Coalition*. Pour rendre compte des contraintes, mais aussi de l'évolution des ressources des acteurs du sous-système concerné, objet de la partie suivante, il convient tout d'abord, semble-t-il, de traiter de

l'essor du secteur culturel, de l'évolution de la population culturelle active et, enfin, de retracer les impacts de l'un et de l'autre sur la demande du public en biens et en services culturels<sup>2</sup>. Il convient aussi de rappeler que les décisions politiques antérieures ont pu avoir des conséquences sur l'environnement spécifique externe et, incidemment, sur les acteurs et coalition(s) en présence au cours des années et même des décennies précédant l'émergence de la politique gouvernementale ici étudiée.



En effet, le cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition* insiste particulièrement sur cette idée que les décisions passées influencent celles à venir et ainsi de suite. Cette dynamique est d'ailleurs représentée par des boucles de retour sans fin (voir schéma 5.1).

### 5.1.1. Le développement du secteur culturel au Canada (1979-1989)

La présente section a pour objectif de présenter l'évolution du secteur culturel entre 1979 et 1989. Soulignons que les données présentées dans le tableau 5.1 concernent l'ensemble du Canada et qu'elles sont issues de divers sondages de Statistiques Canada<sup>3</sup> et du Conseil pour le monde des affaires et des arts au Canada (CMAAC). Bien qu'il s'agisse d'une « estimation prudente » selon les analystes, on évalue que le nombre d'établissements dans les domaines des



arts d'interprétation, des arts visuels, de la radiodiffusion, de l'édition, du cinéma et de l'enregistrement sonore s'est accru de 16 % en dix ans, pour atteindre les 19 162 en 1989<sup>4</sup>.

<b>Tableau 5.1 : Taille estimative du secteur culturel au Canada<sup>(1)</sup>, 1979, 1984, 1989, et accroissement décennal</b>				
<b>CANADA</b>	<b>1979</b>	<b>1984</b>	<b>1989</b>	<b>1979-89 (%)</b>
Nombre d'établissements	16 531	17 831	19 162	16 %
Total des recettes (en millions de dollars courants) (en dollars constants de 1986)	6 034 9 957	10 056 10 790	15 960 14 187	42 %
Total des traitements et salaires (en millions de dollars courants) <sup>(2)</sup>	2 008	3 314	4 878	143 %

Source : Conseil des arts du Canada, *Arts-Chiffres. Statistiques diverses sur les arts et la culture au Canada*, Ottawa, CAC, Service de la recherche et de l'évaluation, janvier 1993 (1<sup>ère</sup> édition), tableaux 1(a) à 1(d).

Note 1 : Estimation compilée à l'aide de divers sondages de Statistique Canada et du Conseil pour le monde des affaires et des arts (CMAAC). Sont exclues, cependant, certaines informations non disponibles, tels le nombre d'employés du domaine des arts d'interprétation et les activités des artistes et autres travailleurs culturels qui travaillent à leur propre compte (voir plutôt le tableau 5.2).

Note 2 : Aucune donnée recueillie dans le domaine des arts visuels relativement aux traitements et salaires, ni dans le domaine des bibliothèques scolaires

Si de tels résultats sont probants quant à l'essor du secteur culturel canadien, mentionnons par contre que la valeur moyenne des subventions du Conseil des arts du Canada aux organismes culturels, en dollars constants de 1986, passe de 31 500 dollars, en 1978-1979, à 20 200 dollars, en 1990-1991 (Canada, CAC, janvier 1993 : tableau 22g). Ainsi, si les Canadiens et les Québécois disposent d'un plus grand nombre d'établissements, donc de plus de choix quant aux activités et lieux culturels, ces mêmes établissements voient cependant diminuer leur financement de source gouvernementale au fil des années. Conséquemment, pour se développer ou même simplement survivre, les établissements culturels doivent accroître et diversifier leurs sources de financement.

En ce qui a trait aux revenus générés par le secteur culturel, mentionnons qu'ils atteignent les 16 milliards de dollars en 1989 (ou 14 milliards en dollars courants de 1986), soit une augmentation de 42 %. La majeure partie de ces revenus est attribuable aux industries culturelles (près de la moitié dans l'édition et un tiers dans la radiodiffusion). Quant aux salaires et aux traitements versés, ils se multiplient par presque 2,5 fois, pour atteindre les 4,9 milliards en 1989.

Bref, si ces premières données permettent de conclure à un accroissement significatif des établissements, des recettes, des salaires et traitements des travailleurs du secteur culturel canadien au cours de cette décennie, il semble bien, comme nous le verrons, que la pratique d'activités culturelles par les Québécois ne suive pas la même courbe ascendante. Mais auparavant, regardons l'évolution de la population culturelle active, laquelle contribue assurément à accentuer l'acuité des problèmes et des contraintes vécus par les acteurs du milieu de la culture dans les années 1980.

### **5.1.2. L'évolution de la population culturelle active canadienne (1971-1986) et québécoise (1971-1991)**

Au Canada, la population culturelle active s'est accrue de 99 % entre 1971 et 1986, passant de 156 500 à 311 600 personnes (tableau 5.2). C'est plus que le double du taux de croissance de la population active canadienne dans son ensemble qui est de 48 %. Les professionnels des domaines artistiques et littéraires, des arts d'interprétation et des secteurs connexes, une « composante importante du milieu culturel », se sont accrus encore plus rapidement (143 %), passant de 65 400 à 158 800 personnes (Canada, CAC, janvier 1993 : tableau 4a).

Tout comme pour l'ensemble du Canada, la population culturelle active québécoise double presque entre 1971 et 1986 (98 %) pour atteindre à cette dernière date les 87 600 personnes. Elle constitue près de 27 % de la population culturelle active canadienne. Les artistes et les techniciens de la scène, de la radio et de l'écran s'accroissent, pour leur part, de 161 % au Québec, alors que les professionnels des domaines artistique et littéraire, des arts d'interprétation et des secteurs connexes augmentent de 136 %, passant de 19 200 personnes, en 1971, à 45 400, en 1986 (Canada, CAC, janvier 1993 : tableaux 4f et 4g).

Enfin, selon les données du recensement de 1991, on dénombre 95 760 Québécois œuvrant dans le secteur de la culture et des médias<sup>5</sup>. Signe des développements récents en ce domaine, 65 % de ces personnes sont âgées de 25 à 44 ans<sup>6</sup>. Entre 1971 et 1991, le taux de croissance des groupes professionnels des arts et de la culture au Québec, incluant le secteur des médias, est largement supérieur (116 %) à celui de l'ensemble de la population active québécoise (59 %). Mais au-delà de ces statistiques, comment se traduit l'essor du secteur culturel au Québec ?

**Tableau 5.2 : Croissance de la population culturelle active<sup>(1)</sup> au Canada (1971-1986) et au Québec (1971-1991<sup>(2)</sup>)**

CANADA	1971	1981	1986	1991	71-81 (%)	81-86 (%)	71-86 (%)	71-91 (%)
Population active totale	8 626 925	12 005 320	12 783 505	n.d.	39 %	6 %	48 %	n.d.
Population culturelle active	156 455	272 640	311 610	n.d.	74 %	14 %	99 %	n.d.
En % de la population active totale	1,8 %	2,3 %	2,4 %	n.d.	---	---	---	---
QUÉBEC	1971	1981	1986	1991 <sup>(2)</sup>	71-81 (%)	81-86 (%)	71-86 (%)	71-91 (%)
Population active totale	2 169 145	2 986 540	3 089 535	3 440 810	38 %	3 %	42 %	59 %
Population culturelle active	44 310	78 660	87 565	95 760	78 %	11 %	98 %	116 %
En % de la population active totale	2,0 %	2,6 %	2,8 %	2,8 %	---	---	---	---

Source : Conseil des arts du Canada, *Arts-Chiffres. Statistiques diverses sur les arts et la culture au Canada*, Ottawa, CAC, Service de la recherche et de l'évaluation, janvier 1993 (1<sup>ère</sup> édition), tableaux 4a et 4f.

Note 1 : Données extraites des recensements du Canada de 1971, de 1981 et de 1986. Sont comprises dans la population culturelle active les professions artistiques et d'autres professions culturelles plus larges comme celles du domaine de l'impression et de la bibliothéconomie.

Note 2 : Données extraites du *Recensement du Canada, 1991* et reproduites dans : Québec, MCCQ, *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec*, Québec, MCCQ, Direction de la recherche et de la statistique, septembre 1999, p. 20-21.

En fait, plusieurs enquêtes du MAC mais aussi différentes études confirment un accroissement de l'offre en biens et en services culturels durant les années 1980<sup>7</sup>. Ainsi, le *Rapport Coupet* (1990 : 34) signale qu'en six ans à peine le membership de l'Union des artistes (UDA) s'est accru de 43 %, passant de 2 800 membres en 1984 à 4 000 en 1990. Des 45 compagnies de théâtre financées par le ministère des Affaires culturelles en 1980-1981, on en dénombre 75 en 1987-1988. Dans le domaine de l'édition, le nombre de maisons agréées double entre 1981 et 1990, alors que plusieurs grands festivals voient le jour au cours de cette période (Jazz, Rire, Films, Lanaudière, etc.). Enfin, à chaque année, 400 nouveaux musiciens sortent des écoles de musique. En 1986, le Conseil des arts du Canada dénombre 23 845 artistes québécois

(soit 27,3 % des artistes canadiens), dont 5 530 en arts visuels, 9 595 en arts du spectacle et 8 720 en rédaction (écrivains et rédacteurs) (Canada, CAC, janvier 1993 : tableau 9).

En cette décennie 1980 où le secteur culturel québécois est caractérisé par un essor indéniable, les activités culturelles connaissent aussi un « éclatement », une diversification. Les organismes et les institutions font preuve d'une grande créativité, mais aussi d'une forte compétitivité pour attirer le public consommateur. Durant ces années, de grands joueurs s'affirment<sup>8</sup>. Comme le signalent les auteurs du *Rapport Coupet* (1990 : 41), la règle du 80-20 tend à s'installer « un peu partout » : « quelques institutions dominent le marché parallèlement à une prolifération de petites institutions ». Si l'ensemble de la population québécoise semble être la grande gagnante de cette effervescence, notamment grâce à la diversification et à la multiplication des activités, des lieux et des organismes culturels, la majorité des travailleurs en ce domaine vivent cependant difficilement de leur art.

En effet, signe de la précarité des travailleurs dans les domaines de la culture et des arts, bon nombre d'entre eux tirent la majeure partie de leur revenu annuel d'autres activités. En 1985, au Canada, le revenu moyen total des professionnels des domaines artistiques, littéraires, des arts d'interprétation et des secteurs connexes s'établit à 15 900 dollars, comparativement à 18 700 dollars pour l'ensemble de la population active. Ces revenus sont encore plus faibles pour certaines catégories de professionnels : 12 700 dollars pour les comédiens, 12 500 pour les chorégraphes et les danseurs, 11 900 pour les musiciens et 10 800 pour les peintres et les sculpteurs (données arrondies, Canada, CAC, janvier 1993 : tableau 8)<sup>9</sup>.

D'ailleurs, indice d'une préoccupation croissante en ce domaine, nombre d'articles de presse et d'études font état des « misères » des milieux artistiques (Québec, MCCQ, Direction des communications, dossiers de presse ; voir aussi Fournier, 1986b ; Bellavance et Fournier, 1992 ; Lacroix, 1990 ; Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990). On y signale, souvent avec insistance, la forte précarité d'emploi, l'insuffisance et l'instabilité des revenus, mais aussi le manque de débouchés. En fait, si au fil des décennies les actions des gouvernements fédéral et du Québec ont contribué à augmenter la production culturelle et à multiplier les occasions d'y faire carrière, ces mêmes actions ne semblent pas avoir amélioré, par contre, la situation des travailleurs en ce

domaine, ni fait croître de façon substantielle la consommation des biens et des services culturels.

### **5.1.3. Les demandes du public en matière de biens et de services culturels<sup>10</sup>**

Au fil des décennies, l'État est intervenu de multiples façons pour développer la culture : construction de musées et de bibliothèques publiques, établissement de parcs nationaux, élaboration de politiques de conservation du patrimoine, mise sur pied de programmes de soutien destinés aux artistes, aux créateurs, aux producteurs et aux diffuseurs, adoption de programmes scolaires (enseignement des arts et de la musique), financement d'institutions et d'organismes régionaux, etc. Ces initiatives ont contribué du même coup à accroître les attentes envers l'État.

Par contre, malgré les millions de dollars investis dans les infrastructures publiques et dans les activités culturelles de toutes sortes, les Canadiens demeurent plus que jamais des adeptes d'activités familiales et sociales en 1990-1991. À cette époque, une minorité de personnes disent fréquenter, et ce au moins une fois par mois, la bibliothèque (16 %), aller au cinéma (14 %), assister à un spectacle en salle (4 %) ou fréquenter un musée ou une galerie d'art (2 %) (Culture'inc inc., 1992 : 15). Plusieurs facteurs sociologiques contribuent cependant à une variation des taux de participation. Parmi les plus importants, mentionnons la taille des agglomérations – une ville comme Montréal offre assurément plus de possibilités de sorties –, le niveau de scolarité et les revenus des ménages. En fait, bien que la grande majorité des personnes interrogées lors d'une enquête de Culture'inc. inc. considèrent que les artistes apportent beaucoup à la société canadienne en rehaussant la qualité de vie dans leur milieu (71 %) et que les arts contribuent à affirmer l'originalité et les différences de la nation par rapport aux autres pays (53 %), nombreux sont ceux qui estiment que les coûts des sorties sont un frein à leur participation à des activités culturelles (73 %) (Culture'inc inc., 1992 : 25, 28).

Par ailleurs, selon les auteurs du rapport sur le financement des arts et de la culture (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 36), « on surestime un peu partout la capacité d'absorption de la demande tandis que l'on sous-estime l'effort requis pour l'attirer et la maintenir ». Bien plus, malgré une créativité débordante dans toutes les disciplines, laquelle entraîne l'apparition de nouveaux produits et de nouvelles institutions, « la demande ne parvient pas à absorber les fruits de cette offre surabondante (Culture'inc inc., 1992 : 9)<sup>11</sup> ». Selon les auteurs de ces deux études,

plusieurs raisons expliquent cette situation : un marché d'amateurs d'art et de produits culturels beaucoup trop étroit, un non-public très important (60 % des Québécois ne vont jamais au théâtre et dans les musées), un accroissement très lent dans le temps des consommateurs. Bien plus, selon l'étude de Pronovost (1989<sup>12</sup>), la fréquentation des salles de théâtre, l'assistance aux concerts et aux spectacles de danse classique ne progressent que lentement entre 1983 et 1989, alors que le cinéma, la danse moderne ou la visite de salons des métiers d'art les attirent moins qu'avant.

Enfin, comme le signale le *Rapport Coupet* (1990 : 27), les Québécois font également preuve de plus d'éclectisme dans le choix de leurs activités :

Leur intérêt pour les musées ou les centres d'interprétation situés en région et, qui plus est, souvent modestes, le démontre. Plus critiques, parce que plus scolarisés et plus expérimentés, et de plus en plus exigeants, parce que mieux informés, « branchés » sur l'international par le biais des voyages et des moyens audiovisuels, les Québécois changent d'autant plus volontiers d'activité qu'ils disposent d'un choix abondant. Le « zapping » s'inscrit dans les façons de vivre (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 27).

Bref, comme le démontrera la section suivante, l'évolution des demandes du public en matière de biens et de services culturels a des impacts sur le milieu culturel québécois.

#### **5.1.4. Les impacts de l'évolution de l'offre et de la demande sur le milieu culturel**

Au cours des années 1980, la « surabondance de l'offre » face à la faible croissance de la demande a nécessairement plusieurs conséquences : multiplication de nouvelles institutions de petite taille à la viabilité difficile, concurrence de plus en plus vive entre les organismes pour conquérir le public consommateur, segmentation des marchés qui accentue encore plus l'étroitesse de certains secteurs (musique contemporaine, danse moderne, art contemporain, etc.), accentuation de la précarité financière de la majorité des artistes et des créateurs québécois, intensification de la migration des jeunes artistes et créateurs vers Montréal, là où il y a de meilleures chances d'emploi, et, enfin, renforcement du rôle « d'incubateur » dévolu aux régions (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 41-45, 55 ; voir aussi Québec, MAC, 1990 ; Audet, 1989 ; Lacroix, 1990).

Autre conséquence de cette évolution, les conditions d'exercice du travail, devenues « trop

souvent difficiles ou rendues aléatoires par un environnement plus ou moins hostile » (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 65 ; voir aussi Lacroix, 1990), ainsi que les rapports des commissions fédérale et provinciale sur le statut de l'artiste, incitent des regroupements ou renforcent ceux déjà existants. Si ce n'est déjà fait, des travailleurs du milieu culturel mettent sur pied des syndicats ou des associations professionnelles afin de mieux défendre leurs intérêts. On souhaite de meilleures conditions de négociation avec les employeurs, des « conventions » ou des contrats de travail plus avantageux, tout en insistant sur la nécessité de mieux « régir les conditions d'entrée sur le marché »<sup>13</sup>.

Au cours des années 1980, les gouvernements se montrent particulièrement sensibles aux préoccupations du milieu culturel. Ainsi, le gouvernement fédéral crée une commission sur le statut de l'artiste (*Rapport Gélinas-Siren*, 1986), réforme la loi des droits d'auteur (1988), puis adopte une loi sur le statut de l'artiste au début des années 1990. Entre-temps, au Québec, le gouvernement met sur pied la Commission parlementaire sur le statut socio-économique de l'artiste et du créateur, puis adopte des lois en ce sens en 1987 (artistes de la scène, du disque et du cinéma) et en 1988 (artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature<sup>14</sup>). Signe des temps, on crée aussi à la même époque une commission qui doit offrir un service de médiation et d'arbitrage<sup>15</sup>. Mais outre l'accentuation d'un « syndicalisme » ou d'un « corporatisme » des milieux culturels, une autre conséquence résultant de l'évolution de l'offre et de la demande, mais aussi des disponibilités financières de l'État, consiste en l'accroissement de l'écart dans l'attribution des ressources entre les différentes régions du Québec.

#### **5.1.4.1. Les disparités croissantes entre les régions et la métropole**

Relativement au financement public des arts et de la culture au Québec, des études consultées précédemment soulignent les écarts croissants dans l'attribution des ressources entre les disciplines, mais aussi entre les institutions et les organismes culturels, entre les régions et les territoires plus urbanisés du Québec. Cette situation peut être perçue à travers les allocations du budget du MAC, à la fin des années 1980 (tableau 5.3).

<b>Tableau 5.3 : Allocation du budget de transfert du MAC selon les régions <sup>(A)</sup> pour l'année budgétaire 1989-1990 et population culturelle active en 1991 <sup>(B)</sup></b>							
Population 1986	%	Population culturelle active 1991 %	Régions	Budget de transfert du MAC			
				Total (millions \$)	%	Sans les sociétés d'État (millions \$)	%
3 732 270	57,1	68,4	Région de Montréal (1)	91,6	57,3	60,5	60,7
943 423	14,4	13,2	Région de Québec (2)	46,3	29,0	17,4	17,5
966 978	14,8	11,9	Régions centrales (3)	9,2	5,8	9,2	9,2
896 336	13,7	6,4	Régions périphériques (4)	12,5	7,9	12,5	12,5
6 539 007	100,0	100,0	TOTAL	159,5	100,0	99,6	100,0

Sources: (A) Québec, MAC, *Rapport Coupet*, novembre 1990 : 66 ; données issues de la Direction de la recherche et de la statistique du ministère des Affaires culturelles ; (B) Population du secteur de la culture et des médias, excluant celle du secteur des télécommunications : Québec, MCCQ, *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec*, septembre 1999 : 44-47.

Note 1 : Comprend Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie  
 Note 2 : Comprend Québec et Chaudière-Appalaches  
 Note 3 : Comprend Mauricie-Bois-Francs, Estrie, Outaouais  
 Note 4 : Comprend Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Saguenay, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord du Québec.

Proportionnellement à sa population culturelle active (13,2 %), la région de la capitale s'en tire relativement bien avec 29 % du budget, et ce même si on soustrait les budgets attribués aux sociétés d'État (17,4 millions de dollars), majoritairement concentrées dans la métropole et dans la capitale provinciale. Par contre, bien que le pourcentage de la population totale de 1986 de la grande région de Montréal équivaut à celui du budget octroyé (autour des 57 %) dans cette dernière région, on y recense plus de 68 % de la population culturelle active québécoise. Enfin, les régions périphériques et centrales du Québec perçoivent 13,7 % des budgets de transfert du MAC en 1989-1990 (ou 21,7 millions de dollars), alors qu'on y retrouve 28,5 % de la population québécoise et 18,3 % de la population du secteur de la culture et des médias.

Dans leur étude sur le financement des arts et de la culture, les auteurs concluent également à « un décalage important entre Montréal et [...] tout le reste de la province, sauf Québec, dans une



certaine mesure (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 66) ». Selon eux, les conséquences sont nombreuses<sup>16</sup>. Parmi celles mentionnées, il y a la standardisation montréalaise du développement culturel à la grandeur du Québec, la circulation à sens unique de la production artistique, la disparité des équipements en région, « tant sous l'angle de la taille que sous l'angle de la qualité », la démobilisation des compagnies artistiques qui ont peu d'intérêt à organiser des tournées en région (manque d'infrastructures d'accueil, public trop restreint), la sous-diffusion de la production artistique régionale et le « manque d'émulation causé par un milieu artistique limité, des ressources financières restreintes et, conséquemment, un manque de crédibilité, ce qui inhibe leur développement (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 69 ; voir aussi Lacroix, 1990) ».

Il va de soi que de tels constats, largement diffusés par la publication des rapports Coupet et Arpin, risquent de susciter chez les acteurs en région des alliances ou, du moins, des concertations afin de revendiquer un plus grand support de l'État. Mais, pour l'instant, regardons de plus près les acteurs traditionnellement en présence depuis les années 1960.

#### **5.1.5. Les acteurs traditionnellement en présence dans le monde de la culture (1965-1985)**

Rappelons que dans le cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition*, Sabatier et Jenkins-Smith insistent sur la compréhension du processus de changement politique. Cette compréhension implique, selon eux, une meilleure connaissance des acteurs dans les années (ou les décennies) qui précèdent la politique étudiée. Dans cette optique, nous analyserons les travaux des commissions parlementaires entre 1965 et 1985, cette dernière année correspondant à celle de l'élection du Parti libéral au Québec et par la création d'une coalition du monde des arts.

Deux ouvrages ont été mis à contribution : *Les commissions parlementaires, 1965-1980* (Index cumulatif, n° 5, 1982) et *Les commissions parlementaires à l'Assemblée nationale, 1980-1985* (Coll. « Bibliographie et document », n° 24, 1986). Ces ouvrages permettront de dénombrer les commissions parlementaires qui ont touché aux domaines culturels au cours de ces deux décennies et d'en cerner les objets. Ils contribueront également à qualifier la nature des débats et à faire état de l'intérêt qu'ils suscitent parmi les groupes, organismes, institutions et individus ayant fait des interventions. Enfin, nous présenterons une première typologie selon leur provenance ou leur appartenance corporative ou sociétale tout en tentant de cerner leur pérennité

et leur assiduité dans les débats relatifs à la culture. Cette typologie sera ultérieurement raffinée afin de catégoriser avec plus de finesse les différents acteurs en présence lors du processus de changement politique qui nous préoccupe ici.

Mais auparavant rappelons que la compilation des données sur les commissions parlementaires fait ressortir trois aspects fondamentaux : l'ampleur et la croissance du phénomène associationniste au Québec depuis le milieu des années 1960, la variété des thèmes abordés sous les divers gouvernements qui se sont succédé et, enfin, la fonction croissante de médiation des groupes d'intérêt. En effet, face à l'État, ces derniers prétendent assumer une fonction de conciliation des besoins, des désirs et des aspirations de la population en général, mais aussi ces mêmes groupes, via leurs porte-parole, militent directement pour la défense et la promotion des besoins et des demandes de leurs membres (Québec, BANQ, 1982). Rappelons que les tâches des commissions parlementaires se répartissent généralement entre l'étude des crédits de ministères ou des estimations budgétaires, la législation (étude de projets de loi, de règlements), les questions avec débat ou toute autre matière dont l'Assemblée peut saisir les commissions déferées.

#### **5.1.5.1. Les trois grandes catégories d'acteurs et de groupes en présence pour tout sujet confondu (1965-1980)**

Selon une analyse produite dans l'index cumulatif des travaux des commissions parlementaires de 1965 à 1980 – dont l'équivalent n'existe pas dans le second ouvrage (mai 1981-octobre 1985) –, on retrouve trois grandes catégories (ou contingents) d'acteurs ou de groupes en présence, et ce indépendamment du sujet traité (voir Québec, BANQ, 1982).

Un premier contingent est formé de 767 groupes « idéologiques » (Mouvement national des Québécois, sections régionales de la Société Saint-Jean-Baptiste, etc.) qui furent particulièrement présents lors des débats en matière de politiques linguistiques<sup>17</sup>. Souvent très émotifs, ces débats faisaient appel – et font toujours appel – aux valeurs fondamentales et politiques des acteurs sociaux, comme celles de la liberté de choix de la langue, et aux impacts de la législation sur les générations futures.

Un deuxième contingent accorde pour ainsi dire la même place aux interventions issues des

milieux patronaux (318) et syndicaux (285) qu'à celles des représentants de PME (303) et des porte-parole des corporations professionnelles (490). Ici aussi, les organismes centraux sont les plus actifs et leur assiduité dans les différents débats est plus continue (Chambre de commerce du Québec, Conseil du patronat, Montreal Board of Trade, Union des municipalités, Union des conseils de comté, grandes centrales syndicales et autres syndicats de base) alors que les porte-parole des corporations professionnelles sont surtout intervenus sous l'administration libérale de 1970-1976, notamment lors de l'étude du Code des professions.

Enfin, le troisième et dernier contingent, le moins nombreux, réunit les interventions des organismes publics et parapublics ainsi que celles des mandataires du monde de la coopération et des finances. Au cours des années 1965-1980, les échanges se sont accrus entre le gouvernement et les représentants des secteurs publics, parapublics et péripublics : Hydro-Québec et autres sociétés d'État, Fédération des commissions scolaires, Sûreté du Québec, commissions des transports, etc. Les milieux de la coopération et des finances se sont exprimés, pour leur part, via des instances du Mouvement Desjardins, la Fédération des caisses d'entraide économique, les banques, les bureaux de crédit, les compagnies d'assurances, la Bourse de Montréal, etc. (Québec, BANQ, 1982 : XII).

#### **5.1.5.2. Les acteurs en présence lors de débats concernant la culture (1965-1985)**

En plus de permettre un raffinement de ces trois catégories d'acteurs en les subdivisant en différents « groupes » ou « regroupements », les consultations des commissions et des comités consultatifs demeurent pour les organismes et les associations du milieu culturel des occasions d'affirmer leur rôle et leurs points de vue sur des dossiers majeurs les concernant, comme celui sur le statut de l'artiste au milieu des années 1980.

##### **◦ Les commissions parlementaires relatives à la culture**

Entre mars 1965 et octobre 1985, pour tout sujet confondu, selon les deux ouvrages sur les commissions parlementaires sus-mentionnés, on dénombre 3 300 séances et 3 700 interventions de groupes ou d'individus (tableau 5.4). En matière de culture, selon le dénombrement que nous avons réalisé, il y a eu 70 commissions parlementaires et comités spéciaux (par exemple, sur les

crédits des ministères) au cours des années 1965-1985 pour 78 sujets ou objets distincts. Bien que les objets de ces commissions concernent très majoritairement les « Affaires culturelles », quelques autres commissions concernent le ministère des Communications et celui des Communautés culturelles et de l'Immigration et abordent des sujets connexes au domaine de la culture<sup>18</sup>.

Le tableau 5.4 compare l'ensemble des commissions parlementaires aux commissions parlementaires relatives à la culture, en général, et à celles concernant les politiques linguistiques, en particulier. À titre de comparaison supplémentaire, nous avons également inclus les données relatives à la commission parlementaire sur la politique culturelle gouvernementale du Québec de l'automne 1991.

<b>TABLEAU 5.4 : Commissions parlementaires (1965-1985) versus Commission parlementaire sur la politique culturelle gouvernementale de 1991</b>				
Objet des commissions parlementaires	Nombre de commissions parlementaires	Nombre de séances	Nombre d'interventions	
			Groupes	Individus
Commissions parlementaires en toute matière (1965-1985)	n.d.	3 300	3 700 100 %	
Commissions parlementaires en matière de culture (1965-1985)	70	242	405	47
			12,2 % (452 / 3 700)	
Commissions parlementaires en matière de culture (1965-1985) mais relatives à la langue française (1974, 1977, 1983)	4	79	253	23
			61,1 % (276 / 452)	
Commission parlementaire sur la politique de la culture et des arts (automne 1991)	1	22	176	5
			181 interventions	
Sources : Données compilées à partir des ouvrages suivants : Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, <i>Les commissions parlementaires, 1965-1980</i> (Index cumulatif, n° 5, 1982) et <i>Les commissions parlementaires à l'Assemblée nationale, 1980-1985</i> (Coll. « Bibliographie et document », n° 24, 1986).				

Dans le domaine de la culture, on a dénombré au cours de ces vingt années 405 interventions issues de 277 groupes et organismes, ainsi que 47 interventions faites par des individus (voir aussi annexe 5.1). Ces interventions ont eu lieu lors de 17 des 70 commissions parlementaires consacrées à la culture, la très grande majorité n'ayant donc entendu aucun groupe

ou individu. À elles seules, les quatre commissions parlementaires relatives à la langue française (en 1974, deux en 1977 et en 1983) totalisent 79 séances, pour une moyenne de près de 20 séances par commission. Sur ce seul sujet, 276 interventions émanant de groupes et d'individus ont été faites, soit plus de 61 % des interventions totales dénombrées lors des commissions parlementaires relatives à la culture.

À titre de comparaison et signe de l'intérêt suscité par le projet d'une future politique de la culture et des arts, la commission parlementaire de l'automne 1991 a exigé à elle seule la tenue de 22 séances de travail, l'étude de 264 mémoires, dont 176 émanant des milieux culturels, et l'audition de 181 groupes, organismes et individus. Avec de tels résultats, cette commission bat alors tous les records enregistrés avant 1985, même ceux de la commission de 1974 sur le projet de loi 22 (*Loi sur la langue officielle*). Cette dernière commission avait suscité à cette époque 162 interventions de groupes d'intérêt et d'individus.

◦ **Les acteurs ou groupes en présence (continuité et assiduité)**

Les acteurs ou groupes d'intérêt en présence sont issus de différents milieux sociaux, politiques et économiques. La catégorisation des groupes, institutions, compagnies et organismes – quoique nous ayons pour tout repérage que leur nom – permet de raffiner la typologie précédente, mais aussi de dénombrer leur nombre pour chacune des cinq grandes catégories suivantes : le milieu socio-économique et politique (120 « groupes »), le milieu culturel (78), le milieu de l'éducation (60), le milieu municipal (14) et, enfin, une catégorie « Inconnu » (5), parce que nous ne pouvons identifier avec certitude cinq « groupes » ou organismes (voir annexe 5.1).

Dès lors, il convient de tirer quelques constats résultant du travail de compilation. Tout d'abord, avant 1974, lorsqu'ils sont conviés, les groupes d'intérêt sont peu nombreux à se présenter devant les commissions parlementaires traitant de la culture. Il faut probablement attribuer ce phénomène au fait que la pratique de représentation auprès de cette instance est encore peu répandue et que les groupes particulièrement bien « organisés », et donc aptes à ce genre d'exercice, sont encore peu nombreux. Puis, soulignons que la très grande majorité des groupes recensés entre 1966 et 1985 lors des 17 commissions parlementaires sur la culture qui les entendent ne s'y présentent qu'une seule fois. On peut penser qu'ils y font des représentations et

des interventions avec le but précis de soumettre leur point de vue, de défendre ou de revendiquer un ou des aspects précis débattus lors d'une commission parlementaire particulière. À moins que la grande majorité des groupes soit caractérisée par une existence éphémère.

Les organisations ou groupes les plus constants dans leur représentation – c'est-à-dire ceux qui se présentent de 4 à 8 fois devant cette instance – sont ceux qui semblent d'emblée les mieux organisés en ressources humaines et matérielles. C'est le cas de l'Association québécoise des professeurs de français, des commissions des écoles catholiques de Québec et de Montréal, du Conseil du patronat, de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) et du Mouvement Québec français. Exceptionnellement, la Société Saint-Jean-Baptiste et la Société nationale des Québécois, incluant dans un cas comme dans l'autre diverses sections régionales, y feront respectivement 11 et 14 interventions.

Enfin, parmi les groupes identifiés essentiellement au milieu culturel, mentionnons que la très grande majorité des interventions proviennent d'organismes, d'institutions et de syndicats issus des industries culturelles – secteurs du livre et de l'édition, regroupements des producteurs et des distributeurs de films, etc. –, donc de groupes mieux organisés ou, du moins, aux ressources financières plus évidentes. Quelques rares groupes sont également plus présents (3 à 4 reprises) lors de travaux de commissions parlementaires sur la culture. Il en est ainsi de diverses associations canadiennes dans le secteur de la radiodiffusion, de certains syndicats professionnels (journalistes du Québec, employés de Radio-Québec, etc.). L'Union des artistes ne s'y présente qu'à deux reprises, soit lors de l'audition des mémoires sur le projet de loi n° 1 en 1979 (*Charte de la langue française*) et lors de l'étude du projet de loi n° 109 en 1983 (*Loi sur le cinéma et la vidéo*). À la lumière de ces informations, il y a maintenant lieu de présenter les acteurs et coalition(s) en présence lors de l'émergence de la politique culturelle gouvernementale de 1992.

## **5.2. Quatrième composante de l'ACF (suite) : les impacts des contraintes sur les acteurs en présence**

Cette deuxième partie présente les impacts des contraintes sur les acteurs du sous-système. Elle identifie tout d'abord les acteurs des milieux culturels qui prennent part au débat entre 1985

et 1992. Puis, elle présente la Coalition du monde des arts et de la culture créée en décembre 1986, soit quelques mois après l'élection du Parti libéral du Québec. Enfin, elle expose les principales problématiques et positions des autres acteurs socio-économiques et politiques au début des années 1990.

### **5.2.1. Les acteurs en présence (1985-1992)**

En ce qui a trait aux acteurs en présence entre 1985 et décembre 1992, plusieurs sources ont été mises à contribution, entre autres les archives du MCCQ, dont celles émanant du Comité de travail sur la politique culturelle du MAC (1990-1991), les analyses sectorielles réalisées pour l'étude sur le financement des arts et de la culture, les dossiers de presse (1985-janvier 1993) conservés à la Direction des communications du ministère et des analyses réalisées par la Direction des politiques et de l'évaluation (Von Schoenberg et Hamel, 1991). Il y a lieu de mentionner également des mémoires déposés à la Commission Bélanger-Campeau (1990) et lors de la préparation des rapports Coupet et Arpin, ainsi que les 264 mémoires transmis à la commission parlementaire sur la culture, à l'automne 1991.

Le tableau 5.5 de la page suivante répartit les 264 mémoires selon les quatre grands milieux identifiés précédemment. Différents sous-regroupements ont été également faits (pour une liste détaillée de tous les intervenants, voir l'annexe 5.2). Cette classification sert à établir la configuration des acteurs et des groupes du sous-système de la politique concernée dans cette thèse. Elle permettra ultérieurement de cerner l'importance des associations et des organismes membres de la Coalition du 1 %, créée en 1986, d'en identifier les leaders, mais aussi de présenter, s'il y a lieu, les groupes qui ont pu se distancer de la coalition ou s'allier entre eux au cours des sept années où a eu lieu le présent débat.

Mais, tout d'abord, rappelons que contrairement aux commissions parlementaires sur la culture antérieures à 1985, le milieu culturel est cette fois-ci fortement représenté, alors que le milieu socio-économique et politique arrive au troisième rang. Signe évident des préoccupations des milieux municipaux, cette catégorie arrive au deuxième rang. Rappelons qu'à cette époque les rapports Coupet et Arpin insistent notamment sur une plus grande implication des municipalités québécoises et des milieux socio-économiques.

<b>Tableau 5.5 : Mémoires transmis à la Commission parlementaire (automne 1991)</b>			
<b>MILIEU</b>	<b>MÉMOIRES REÇUS</b>	<b>REGROUPEMENTS</b>	
		<b>Total des mémoires par milieu et par regroupement</b>	
<b>Milieu culturel</b>	160 (60,6 %)	1. Patrimoine	51
		1.1. Patrimoine et architecture	(13)
		1.2. Histoire et archives	(22)
		1.3. Musées et muséologie	(16)
		2. Créateurs et artistes	26
		3. Arts de la scène et variétés (formation et production)	27
		4. Diffusion des arts de la scène et des arts visuels	23
		5. Industries culturelles	33
		5.1. Livre et édition	(16)
		5.2. Communications, audiovisuel, cinéma, etc.	(17)
	<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	
<b>Milieu municipal et régional</b>	41 (15,5 %)	1. Conseils régionaux de la culture et organismes de développement culturel	15
		2. Unions municipales (UMRCQ, UMQ)	2
		2. CUM (incluant le Conseil des arts de la CUM) et MRC	3
		3. Villes	21
		<b>TOTAL</b>	<b>41</b>
<b>Milieu socio-économique et politique</b>	33 (12,5 %)	1. Regroupements politiques et/ou idéologiques	5
		2. Milieu des affaires	9
		3. Syndicats (autres que du milieu culturel ; CSN et FTQ)	2
		4. Organismes de développement socio-économique	8
		5. Groupes ethniques et communautés culturelles	7
		6. Groupes confessionnels	2
		<b>TOTAL</b>	<b>33</b>
<b>Milieu scolaire et universitaire</b>	30 (11,4 %)	1. Milieu de l'éducation (cégeps, universités, commissions scolaires, CEQ)	16
		2. Chercheurs / intellectuels / intervenants individuels	14
		<b>TOTAL</b>	<b>30</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>264</b>

Enfin, soulignons que la présente section a comme principal objectif de tracer les problématiques et, incidemment, les principales demandes ou attentes des organismes et associations issus de ces quatre grands milieux, demandes ou attentes qui seront l'objet de négociations et/ou de dissensions entre les acteurs au début des années 1990.

Dès à présent, regardons de plus près chacun de ces quatre grands milieux en insistant tout particulièrement sur les contraintes qu'ils vivent dès la seconde moitié des années 1980, sur les



enjeux auxquels ils doivent faire face et sur les attentes qu'ils éprouvent envers l'État. Il y a lieu également de faire état, au passage, des recommandations les concernant et issues des deux études qui ont servi à l'élaboration de la politique gouvernementale de 1992 (*Rapport Coupet*, 1990 ; *Rapport Arpin*, 1991).

#### **5.2.1.1. Le milieu culturel et sa représentativité sectorielle (disciplinaire et associative)**

La multiplicité des sources documentaires consultées et le croisement des informations permettent de distinguer différentes catégories d'acteurs, et ce dès la seconde moitié des années 1980. Cette période est cruciale, puisque c'est à cette époque qu'est créée la coalition du monde des arts et que c'est au cours des années subséquentes que se cristallise cette nécessité, pour le gouvernement et pour les acteurs concernés, d'une politique culturelle gouvernementale pour le Québec, laquelle inclura la création d'un conseil des arts et des lettres.

Il convient alors de faire le point sur les différents groupes que sont les associations, les organismes et les institutions voués à la conservation et au patrimoine, les créateurs et artistes, y compris les interprètes, les producteurs (arts de la scène et variétés), les diffuseurs (arts de la scène et arts visuels) et, enfin, les industries culturelles, incluant ici les domaines du livre et de l'édition (tableau 5.5). Il convient aussi de tenter de situer leur représentativité, leur positionnement face aux divers enjeux en présence au milieu des années 1980 et, si possible, leurs ressources.

##### **o La conservation et le patrimoine**

Les organismes ou groupes associés au milieu de la conservation et du patrimoine ont été subdivisés en trois grands secteurs : le patrimoine et l'architecture, l'histoire et les archives, les musées et la muséologie. En ce domaine, on dénombre de grandes associations ou organismes nationaux comme l'Association des archivistes du Québec, l'Association des musées canadiens, le Conseil des monuments et sites du Québec, la Commission des biens culturels et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec<sup>19</sup>. Des trois sous-secteurs identifiés dans le tableau 5.5, ceux des domaines du patrimoine et des musées, y compris les lieux historiques, les centres d'exposition, les lieux de patrimoine naturel, attirent particulièrement notre attention par l'acuité

des problèmes soulignés à travers la documentation consultée.

En 1990, parmi les 466 institutions québécoises à caractère muséal et patrimonial, dont trois musées d'État (Musée du Québec, Musée d'art contemporain et Musée de la civilisation), à peine 103 sont subventionnées par le MAC (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-05 : données extraites de la *Politique muséale pour le Québec*, Projet du MAC, 1991). Ces 103 institutions subventionnées reçoivent à elles seules près de 35 % du budget de transfert du MAC en 1989-1990<sup>20</sup>, soit près de 55 des 159,5 millions de dollars. D'autre part, le *Rapport Coupet* rapporte 90 institutions dans le domaine du patrimoine naturel et quelque 150 « lieux historiques » en 1990, dont une bonne partie qui incluent un centre d'interprétation privé. De ces 240 institutions et lieux, à peine une quarantaine profitent du soutien du MAC. Il faut souligner que plusieurs institutions « patrimoniales » sont gérées par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que par les ministères de l'Environnement et de l'Énergie et des Ressources (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 227).

Il ne faut pas négliger la présence de ministères et d'organismes fédéraux dont les responsabilités recoupent celles du MAC (Archives nationales-ANC, Bibliothèque nationale-BNC, Musées nationaux, Société du centre national des arts et ministère de l'Environnement pour le programme Parcs Canada). Ainsi, par l'intermédiaire de son programme d'appui aux musées (PAM), le Fédéral a versé au Québec quelque 1,7 million de dollars en 1989-1990, soit 20 % du budget total affecté à ce secteur. En 1990-1991, le gouvernement central investit 39 millions dans le Musée des civilisations de Hull ; la même année, des 39,7 millions de dollars en dépenses totales de la BNC, 25,4 millions sont réalisées sur le territoire québécois (Canada, SC, 1993 : tableau 2.5)<sup>21</sup>.

Par ailleurs, depuis l'adoption d'un moratoire par le gouvernement du Québec, en 1979, très peu d'institutions muséales ont réussi à obtenir leur accréditation. Au cours des années 1980, plusieurs d'entre elles vivent des problèmes évidents, notamment les petits musées régionaux qui sont confrontés à des difficultés financières croissantes. Parmi les facteurs souvent relevés dans la documentation, dont les mémoires issus de ce milieu, mentionnons le penchant de plus en plus prononcé de l'État à soutenir les grandes institutions muséales nationales<sup>22</sup>, essentiellement

concentrées à Montréal et à Québec, le soutien minime et inégal des municipalités et la faible croissance des revenus en provenance du public. D'ailleurs, les auteurs de l'étude sur le financement des arts et de la culture soulignent le « débordement » des demandes de soutien en provenance de ce secteur (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 227).

- **Les créateurs et les artistes**

Dans ce deuxième secteur, on peut distinguer les créateurs et les artistes selon leur discipline. Là aussi se retrouvent de grandes associations nationales comme la Conférence des créateurs et créatrices du Québec, qui regroupe seize associations distinctes<sup>23</sup>, et l'Union des artistes (UDA). L'audiovisuel (Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs-SARDEC), la littérature (Union des écrivains du Québec-UNEQ, Association des traducteurs littéraires-ATL), les arts visuels (Regroupement des associations en arts visuels-RAAV<sup>24</sup>), les métiers d'art (Conseil national des métiers d'art du Québec-CMAQ et la Société de mise en marché des métiers d'art-SOMART<sup>25</sup>), la chanson (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs-SPACQ) et la musique (Guilde des musiciens<sup>26</sup>, Centre de musique canadienne) sont les principales disciplines.

Plusieurs de ces regroupements sont relativement jeunes, comme dans le cas des métiers d'art (CMAQ et SOMART), alors que plusieurs autres comptent un membership fort important à la fin des années 1980 : près de 8 000 membres et stagiaires à l'UDA, environ 4 000 à la Guilde des musiciens, près de 1 500 au Regroupement des associations en arts visuels, lequel comporte cinq associations disciplinaires (sculpture, peinture, arts textiles, estampe et illustration) et plus de 700 à l'UNEQ (*Rapport Arpin*, juin 1991).

Plusieurs études démontrent que la majorité des créateurs et des artistes demeurent à Montréal. Ainsi, une enquête du sociologue Jean-Guy Lacroix auprès d'un échantillon de près de 6 200 artistes confirme que 72 % des auteurs, comédiens, danseurs et musiciens résident dans la métropole (Lacroix, 1990). Au début des années 1990, la grande majorité des associations (SARDEC, UDA, SPACQ, RPDQ, CEAD) recrutent plus de 80 % de leurs membres à Montréal (Québec, MAC, avril 1991b : 23). Enfin, 67,5 % des artistes interrogés dans l'enquête de Lacroix ont un revenu annuel de moins de 5 000 dollars (*Le Devoir*, 12 mai 1990 : D3), ce qui tranche

d'ailleurs avec les données officielles de Statistique Canada mentionnées précédemment.

En matière de soutien gouvernemental, les créateurs et les artistes peuvent profiter des subventions octroyées par le Conseil des arts du Canada et par le ministère des Affaires culturelles du Québec, les deux principaux bailleurs de fonds.

Au Québec, les conservateurs (musées québécois), les producteurs et les diffuseurs issus des industries culturelles accaparent respectivement 37,5 %, 25,4 % et 19,1 % des dépenses de transfert du MAC en 1989-1990. Pour leur part, les créateurs et les associations et regroupements professionnels récoltent un maigre 9,8 millions de dollars, soit 6,1 % des dépenses de transfert (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-16 : Analyses sectorielles pour l'étude sur le financement des arts et de la culture : « Les producteurs culturels »).

Du côté fédéral, le Conseil des arts du Canada (CAC) a pour objectif de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. En 1987-1988, le budget d'intervention du Conseil (subventions et services) est de 81,6 millions de dollars (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-16 : « Mesures fédérales et mesures provinciales au Québec » : 226). Par contre, pour certaines activités, comme celles associées aux métiers d'art (bois, céramique, verre, etc.), où on dénombre environ 1 000 artisans au Québec, aucune aide financière n'est accordée par le fédéral (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 299). Du côté du gouvernement du Québec, plusieurs données permettent de quantifier l'aide apportée aux différentes disciplines artistiques<sup>27</sup>. Mais c'est certainement dans les dépenses de transfert du MAC que l'on peut prendre connaissance des sommes allouées aux créateurs et aux artistes et des écarts importants entre les différents agents culturels financés par l'État.

Enfin, au sein même de la communauté des créateurs et des artistes on n'hésite pas à faire état, parfois, d'un certain arbitraire chez les fonctionnaires du MAC. Par exemple, Jocelyne Richer souligne dans *Le Devoir* (18 décembre 1991 : 1) qu'une « cinquantaine d'écrivains » se sont partagés la moitié des bourses du gouvernement du Québec depuis 1976 ce qui, au dire de la journaliste, contribue à alimenter les soupçons « de favoritisme » et de « concours arrangés ».

o **Les arts de la scène et les variétés (formation et production)**

Les arts de la scène peuvent se subdiviser en trois grandes catégories, chacune étant représentée par de grandes associations ou regroupements nationaux : le théâtre (Conseil québécois du théâtre-CQT, Centre d'essai des auteurs dramatiques-CEAD, Quebec Drama Federation-QDF<sup>28</sup>), la danse (Regroupement des professionnels de la danse du Québec-RPDQ, les Grands ballets canadiens), la musique (Association des organismes musicaux du Québec-AOMQ) à laquelle on associe de grands ensembles (orchestres symphoniques, opéras). Il faut également ajouter à ces catégories les lieux de formation, comme des écoles de musique, de danse et de théâtre et des conservatoires de musique et d'art dramatique.

Les producteurs dans le domaine des arts de la scène et des variétés, sauf quelques rares exceptions, sont concentrés dans les milieux urbains, mais tout particulièrement dans la métropole. En fait, traditionnellement, les entreprises de production et de formation se localisent là où l'accès à leurs marchés et à leurs fournisseurs est évident, mais là aussi où se concentrent un personnel spécialisé et des infrastructures d'accueil appropriées (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990). À ce titre, Montréal jouit d'une situation avantageuse. C'est dans la métropole que se concentrent aussi les grandes institutions d'enseignement et parfois les seules pour certaines disciplines : École supérieure de danse du Québec, École nationale du cirque, École nationale du théâtre du Canada, etc.

Dans le domaine de la musique, l'Association des organismes musicaux du Québec-AOMQ représente au début des années 1990 quelque 47 associations membres et affiliées, orchestres, sociétés et autres regroupements musicaux du Québec. De ce nombre, hormis l'Orchestre métropolitain de Montréal, on retrouve sept orchestres symphoniques, l'Opéra de Montréal, quatre organisations vouées à des festivals de musique (Lanaudière, Montréal, Victoriaville et Saint-Irénée) et de nombreux ensembles musicaux (Nouvelle-France, Philharmonia, Anonymus, etc.). Signe de l'importance de ce secteur en 1991, on dénombre au Québec quelque 500 chefs d'orchestres, compositeurs et arrangeurs, et 5 130 musiciens et chanteurs (Québec, MCCQ, septembre 1999 : 21).

En ce qui a trait au Conseil québécois du théâtre-CQT fondé en 1981 – comme nous le

verrons, l'un des organismes leaders de la Coalition du monde des arts et de la culture –, cette institution représente au début des années 1990 près d'une vingtaine d'associations artistiques professionnelles (UDA, CEAD, AQAD, etc.), diverses compagnies théâtrales (TNM, Théâtre de Quartier, Théâtre Parminou et nombre de théâtres en région), ainsi que des metteurs en scène, comédiens, etc. (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-63 : « Les membres de l'AOMQ » et « Conseil québécois du théâtre »). Dès la création de la Coalition du monde des arts, le CQT semble en assurer le leadership<sup>29</sup>. En plus de réunir dans une démarche commune quelque 3 000 praticiens, 111 théâtres subventionnés et quelque 70 troupes sans but lucratif, le CQT est souvent sur la ligne de front, revendiquant sans cesse l'amélioration des conditions de travail de ses membres (*Le Soleil*, 2 avril 1988 : D6).

◦ **La diffusion des arts de la scène et des arts visuels**

Essentiellement, on peut subdiviser les diffuseurs des arts de la scène et des arts visuels en trois grandes catégories : les théâtres et les salles de spectacles (Théâtres associés et le Réseau indépendant des diffuseurs et événements artistiques unis-RIDEAU), les centres d'exposition et les centres d'artistes et d'arts visuels (Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec<sup>30</sup>) et les autres lieux de diffusion, comme les galeries d'art (Association des galeries d'art contemporain de Montréal, Association professionnelle des galeries d'art du Canada). Quoique nous en ayons déjà traité, on peut également rappeler l'importance des musées dans la diffusion des arts visuels, ainsi que celle des événements majeurs, comme les grands festivals, dans la diffusion des arts de la scène (Société des fêtes et festivals du Québec-SFFQ).

En 1989, dans une enquête réalisée auprès de 105 festivals membres qui y ont répondu, la SFFQ souligne « que mis à part les très gros festivals, la participation gouvernementale est pour ainsi dire inexistante », notamment en ce qui a trait aux événements à rayonnement local et régional (*Fêtes et festivals*, printemps 1989 : 14-15). Dans le secteur des spectacles de variétés, on évalue le chiffre d'affaires à 40 millions de dollars en 1991, dont 50 % sont générés par Montréal. En fait, plus de 95 % des entreprises de spectacles (données incluant également celles du disque) sont localisées à Montréal (Québec, MAC, avril 1991b : 26). C'est également dans cette ville que l'on retrouve la plus grande concentration d'équipements culturels et d'événements

majeurs comme le Festival international de jazz de Montréal, Le Festival Juste pour rire, les Francofolies, lesquels sont d'importants véhicules de diffusion.

Relativement à la diffusion des arts visuels, le Québec compte plusieurs institutions et entreprises privées en ce domaine en 1990 : une soixantaine de centres d'exposition, dont seulement vingt sont accrédités par le MAC, 180 galeries commerciales responsables de plus de 70 % des transactions en ce domaine, quelques salles de vente et plusieurs manifestations importantes (Symposium de peinture de Baie Saint-Paul, Biennale internationale de la tapisserie, etc.) (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 234). Si, en 1984, on estimait entre 46,4 et 61,1 millions de dollars les sommes générées par ce commerce (Couture *et al.*, 1984 : 9 ; voir aussi le *Rapport Coupet*, 1990 : 236), il y a tout lieu de croire que ce secteur a connu au cours des années subséquentes une certaine croissance, quoique la crise économique du tournant des années 1980 lui porte de sérieux préjudices<sup>31</sup>.

Dans le secteur des salles de spectacles, là aussi des difficultés et des disparités sont tangibles. Tout d'abord, il y a de grandes différences entre Montréal, mieux dotée en infrastructures d'accueil et en salles de spectacles (Place des arts, maisons de la culture de la Ville de Montréal, etc.), et les régions du Québec. Mais la métropole fait également face à des problèmes de taille. Par exemple, les auteurs du *Rapport Coupet* soulignent cette politique de gratuité, pratiquée par la Ville de Montréal et par des villes avoisinantes, laquelle « perturbe le marché » du spectacle et met « en péril les efforts de développement de clientèles pilotés par les organismes sur le territoire ». Également, on note que l'effervescence du milieu artistique montréalais et la concentration des activités entraînent une forte concurrence. Enfin, les auteurs du rapport mentionnent différentes problématiques inhérentes au parc immobilier métropolitain : pénurie de lieux spécialisés « bien équipés et de gabarit diversifié », viabilité difficile des salles de spectacles en périphérie de Montréal, prix élevé de location des salles de la Place des arts, laquelle s'explique par « l'escalade des coûts » résultant, notamment, de la syndicalisation du personnel (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 269-270).

En région, les problèmes sont d'un tout autre ordre : disparités énormes d'une région à l'autre, peu de municipalités ont intégré « une vision de développement culturel à leurs plans

stratégiques », plusieurs formules de gestion différentes (services de loisirs des municipalités, comités de bénévoles, organisations communautaires) rendant difficile l'intégration d'un véritable réseau de tournées, retard dans plusieurs régions du Québec dans la « construction d'équipements professionnels de qualité », et ce à cause d'un moratoire décrété par le MAC en 1986 (mais levé en 1989). Bref, selon les auteurs du *Rapport Coupet*, « seuls les spectacles de masse font leurs frais » (1990 : 273).

o **Les industries culturelles**

Nous identifions à cette catégorie les industries du disque (Association du disque et des industries du spectacle du Québec-ADISQ), les stations de radio (95 stations privées et 21 stations communautaires en 1987<sup>32</sup>), le secteur de l'audiovisuel, de la télévision et du cinéma (Association des producteurs de films et vidéos du Québec-APEVQ, Association des câblodistributeurs) et, enfin, le monde de l'édition et du livre (Association des éditeurs canadiens, Association des libraires du Québec). On peut aussi associer aux industries culturelles certaines sociétés d'État comme la SODICC ou la Régie du cinéma.

Entre 1985-1986 et 1987-1988, la production télévisuelle connaît un fort accroissement. Le budget total des productions dans les deux langues passe de 40 à 86 millions de dollars. Trois événements expliquent cette situation : l'accroissement du budget de Téléfilm Canada à compter de la seconde moitié des années 1980, la politique du CRTC qui incite à accroître la part des émissions produites par des maisons indépendantes et l'arrivée de Télévision Quatre Saisons (*Rapport Coupet*, 1990 : 279). Signe de l'importance de l'industrie de la télévision à Montréal, cette industrie fait de la métropole « le principal centre de production télévisuelle au Canada » en 1989. Près de 80 % des emplois en ce domaine au Québec, soit 4 300 travailleurs, y sont concentrés selon une étude du ministère des Communications du Québec, *Les médias à Montréal, portrait et tendances* (étude citée par *La Presse*, 3 juin 1989 : D2).

Dans d'autres secteurs des industries culturelles, une étude réalisée par l'économiste Claude Martin pour le compte du MAC, en 1986, dénombre 10 000 emplois au Québec dans les domaines du livre, du cinéma<sup>33</sup>, de l'enregistrement sonore et de la vidéocassette, et ce en incluant le commerce de détail (Martin, mai 1986 : 2 ; voir aussi l'annexe 5.3). Dans le domaine du disque



et du vidéo, cependant, les auteurs du *Rapport Coupet* notent une concurrence importante des produits étrangers et les limites inhérentes au « petit » marché francophone québécois. En fait, ce marché est dominé par quelques grandes maisons de production qui doivent assumer les coûts de plus en plus élevés dans la production, notamment en ce qui a trait aux vidéoclips, des instruments promotionnels essentiels dans la carrière des artistes (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 294-295). Les producteurs québécois dans le domaine des industries culturelles profitent de programmes d'aide, tant du gouvernement fédéral que du gouvernement du Québec.

Parmi les intervenants, mentionnons le ministère des Communications du Canada, le Conseil des arts, Téléfilm Canada et l'Office national du film au fédéral<sup>34</sup>. Il y a également le MAC, la Société générale du cinéma du Québec (SGCQ) et la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)<sup>35</sup> au provincial. Ces ministères et organismes gèrent une multitude de programmes d'aide à la production (subventions à la production de disques d'artistes québécois, à la production de vidéoclips, de longs, moyens et courts métrages, etc.), alors que diverses mesures indirectes les protègent (avantages fiscaux, taxes à l'importation de produits étrangers, déductions fiscales des coûts à la production, subvention à la recherche, au perfectionnement, etc.).

Parmi les constats affectant le secteur de la télévision et du cinéma, mentionnons les coûts de production particulièrement élevés – 3 à 4 millions de dollars pour un long métrage et facilement un million pour une heure d'une série télévisée en 1990 –, un support très important de l'État mais qui, selon le contexte économique, risque de faire défaut ou, du moins, de connaître certains ralentissements. De plus, ce secteur doit faire face à une multiplicité de politiques qui le régissent, ce qui rend « toute planification presque impossible ». Enfin, comme on le souligne dans le *Rapport Coupet* (1990 : 284-285), des changements récents en matière d'abris fiscaux et « le gel des budgets des principaux organismes » engendrent un vent d'incertitude dans ce milieu.

Un autre secteur important des industries culturelles est celui de l'édition. En 1988, on dénombre au Québec 187 librairies. Le chiffre d'affaires de 85 des 110 éditeurs agréés est de 157,2 millions de dollars (vente de livres et distribution). Bien que ce secteur se soit surtout développé à compter de 1975, mentionnons qu'il demeure, encore en 1990, « concentré et

fragmenté » : 75 % des éditeurs subventionnés par le MAC et 82 % des maisons d'édition se retrouvent à Montréal, alors que 22 % d'entre elles réalisent 74 % des revenus totaux générés par cette industrie. C'est également à Montréal que se concentre 90 % de la production (Québec, MAC, avril 1991b : 25 ; voir aussi le *Rapport Coupet* : 286-289).

Dans ce domaine, plusieurs formes d'aide existent également (subventions et mesures indirectes), et ce tant au niveau du gouvernement fédéral qu'à celui du gouvernement du Québec. Il en est ainsi du programme fédéral d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) qui soutient quelque 165 maisons d'édition et 275 projets en 1987-1988. Mais comme le mentionne un journaliste du journal *La Presse* en 1989, les « temps sont durs » pour le milieu de l'édition et la « crise » remonte à l'année 1982, soit au moment où le fédéral décide d'abandonner son programme d'aide à la promotion des livres (*La Presse*, 13 mai 1989 : K1). Bref, bien que cette industrie soit importante dans le milieu de la culture et dans l'économie québécoise (*Rapport Coupet*, 1990 : 237-240), il n'en demeure pas moins qu'elle éprouve des difficultés importantes au début des années 1990<sup>36</sup>.

En effet, comme le constatent les auteurs du *Rapport Coupet* (1990 : 286-289), les écarts vont en s'accroissant entre les grandes et les petites maisons d'édition. Ce secteur est également affecté par différents problèmes : accès difficile aux grands réseaux de distribution, concurrence importante avec les éditeurs européens et, plus particulièrement, français, petite taille des maisons d'édition québécoises, ce qui en diminue pour autant leur pouvoir de pénétration des marchés. En fait, selon Jean Savard du *Devoir* (24 janvier 1992 : C6), le principal écueil des industries culturelles, incluant celle du livre, sera toujours « l'étroitesse du marché ». Enfin, de tous les secteurs des arts et de la culture, c'est celui de l'édition qui connaît, selon les auteurs de l'étude sur le financement des arts et de la culture, « le plus grand stress face à l'introduction de taxes sur les produits et services (TPS) » en janvier 1991 (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 292)<sup>37</sup>.

À ce secteur du livre et de l'édition, il faut également ajouter ceux des périodiques<sup>38</sup> (Société de développement des périodiques culturels québécois-SODEP) et des bibliothèques publiques, incluant la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), les bibliothèques scolaires, universitaires et collégiales (ADIBIPUQ, Regroupement des bibliothèques centrales de prêt pour

les milieux plus ruraux). Relativement aux bibliothèques publiques, mentionnons qu'il s'agit d'un secteur privilégié par le gouvernement provincial et par les municipalités<sup>39</sup>. Mais comme bien d'autres, le secteur des bibliothèques publiques subit les contrecoups des gels et des coupures de financement<sup>40</sup>. Ainsi, en 1986, le gouvernement provincial impose un moratoire au programme d'aide à la construction et à la rénovation des bibliothèques publiques ; trois ans plus tard, on fait état de l'impact de ce moratoire et de la « misère des bibliothèques publiques » (*Le Devoir*, 23 décembre 1989 : 9)<sup>41</sup>.

o **Les conséquences du développement des organisations associatives**

Rappelons que quelques regroupements d'artistes, de producteurs et de diffuseurs ont vu le jour entre les années 1940 et 1970, mais que ce n'est qu'au cours de cette dernière décennie que la volonté de s'organiser s'accroît. Durant les années 1970, une vingtaine d'autres associations et regroupements s'ajoutent. Ils sont issus de domaines variés comme la littérature, la dramaturgie, le graphisme, la traduction littéraire, les producteurs de disques, la muséologie, l'archivistique, etc. (Québec, MAC, avril 1991a). Ces acteurs du milieu de la culture se regroupent pour défendre et promouvoir leur champ artistique et professionnel. Au cours des années 1980, le mouvement s'intensifie afin de faire face au enjeu de l'heure : mise à jour de la loi fédérale sur les droits d'auteur, reconnaissance du statut de travailleur des artistes, adoption de lois régissant la fiscalité et la formation professionnelle<sup>42</sup>.

Parallèlement aux problèmes qui confrontent le monde de la culture et des arts, la vie associative prend de l'importance au cours des années 1980<sup>43</sup>. Signe de la progression et du développement dans le milieu des arts et des lettres, mais aussi de l'appui du gouvernement du Québec en ce domaine, l'aide aux associations et aux regroupements nationaux connaît une hausse constante au cours de cette décennie et même s'accroît en 1987-1988. Il faut dire qu'en cette dernière année, deux lois provinciales sur le statut de l'artiste sont adoptées (voir « Il aura fallu trente ans », *La Presse*, 7 janvier 1989 : A8)<sup>44</sup>.

Ainsi, alors qu'ils n'étaient que 17 organismes nationaux à recevoir 431 000 dollars du programme d'aide aux associations et aux regroupements nationaux du domaine des arts et des lettres en 1981-1982, ils sont désormais 35 à se partager 2,5 millions de dollars en 1988-1989

(Québec, MAC, avril 1991a : 2). En 1991, « pratiquement tous les secteurs d'activités culturelles sont représentés » par une instance associative et/ou professionnelle. Faut-il donc se surprendre maintenant du nombre relativement important de groupes et d'associations du milieu culturel à faire des représentations auprès des membres de la Commission parlementaire sur la politique culturelle, à l'automne 1991 (voir le tableau 5.5) ?

Par contre, cet essor a également comme impact le fractionnement disciplinaire et géographique (création de regroupements régionaux) ainsi que l'accroissement des coûts des services offerts par ces associations et regroupements. Contraintes désormais à employer de plus en plus de ressources professionnelles permanentes au lieu des traditionnels bénévoles, contraintes également d'introduire de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de gestion afin d'offrir et de développer de nouveaux services, les associations et regroupements accroissent du même coup leurs demandes de soutien financier auprès de l'État<sup>45</sup>.

En plus de multiplier les demandeurs de soutien financier, cet essor contribue également à faire croître les attentes et les exigences des membres des associations. Cette croissance des associations et des syndicats professionnels multiplie aussi les risques de recoupement entre les services offerts par les associations régionales et nationales, entre les activités des regroupements régionaux et celles des conseils régionaux de la culture (Québec, MAC, avril 1991a : 4). Voilà de nouvelles réalités qui confrontent le gouvernement du Québec au moment où émerge la nécessité d'une politique culturelle d'ensemble.

Pour clore cette section, citons cet extrait du mémoire du Conseil des métiers d'art du Québec, destiné au groupe-conseil Arpin, qui explique les changements survenus dans ce milieu entre le début des années 1980 et le début des années 1990 :

Sur le plan des regroupements ou des activités professionnelles, il y avait au début des années 1980, un très grand nombre de groupes et un saupoudrage d'argent. Pire, sur le terrain, il y avait une guerre de clochers inter-régionale et une guerre de clochers entre les compagnies telles la Centrale d'artisanat, le Salon des métiers d'art, l'organisation de Québec, les organisations régionales, etc. En somme, le milieu [des métiers d'art] était divisé assez pour que n'importe qui puisse le manipuler. D'où cette situation où n'importe qui pouvait jouer sur le ressentiment d'artisans du milieu ou le « power trip » individualiste pour alimenter suffisamment de chicanes et paralyser le développement du milieu. [...]

Le souci premier des artisans qui ont œuvré au regroupement des forces et des ressources a donc été d'établir des bases et des services directement reliés aux artisans (MCCQ, DPE, Mémoire du CMAQ, 26 février 1991 : 6-7).

Enfin, abordant les nouveaux services du CMAQ reconnu à titre d'association grâce à la *Loi sur le statut de l'artiste* à la fin des années 1980, ce mémoire rappelle qu'il « a fallu ainsi travailler à se doter d'outils de travail (association, compagnie de services spécialisés, ressources humaines compétentes) et offrir des services pratico-pratiques aux créateurs et aux artistes entrepreneurs (MCCQ, DPE, Mémoire du CMAQ, 26 février 1991 : 6-7) ».

### 5.2.1.2. Le milieu municipal et régional

Quoique que nous ayons à quelques reprises souligné la dynamique qui prévaut entre la métropole et les régions du Québec, notamment en ce qui a trait aux effectifs culturels et à la répartition des ressources financières du gouvernement du Québec en matière de culture, il convient d'explicitier brièvement le contexte dans lequel évolue le monde municipal et régional au cours des années 1980 et de présenter ses instances représentatives et les autres organisations vouées à la structuration et au développement régional.

Au cours des années 1980, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, diverses pressions s'exercent sur le monde municipal. Tout d'abord, entre 1971 et 1991, la grande région de Montréal connaît une des croissances démographiques les plus importantes au Québec. En comparaison, les autres régions, hormis celle de la capitale provinciale, ne voient croître leur population que faiblement. Certaines, comme les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, y perdent même. Cette situation découle en grande partie du vieillissement de la population, mais aussi d'une émigration importante vers la métropole et ses villes limitrophes, émigration engendrée en partie par les faiblesses de l'économie régionale. La croissance démographique de la métropole est également attribuable à l'apport important des immigrants. Ainsi, en 1991, 48 % de la population québécoise est concentrée dans les régions Montréal-Montérégie-Laval, comparativement à 36 % en 1971. Si nous y ajoutons celles de Lanaudière et des Laurentides, c'est plus de 57 % de la population québécoise qui se retrouve dans la grande région montréalaise en 1991 (Fréchette, 1992 : 29). Mais au-delà de ces quelques constats qui font

de la zone métropolitaine un joueur important sur l'échiquier politique, les édiles municipaux et les élus provinciaux font face à bien d'autres problèmes.

Devant la crise des finances publiques, de nombreux groupes de pression, des économistes et des organisations, tant internationales que nationales, pèsent de tout leur poids sur les gouvernements<sup>46</sup>. Au milieu des années 1980, les gouvernements fédéral et du Québec réorientent leurs interventions, procèdent à des réorganisations de leurs sociétés d'État et lorgnent du côté des municipalités.

En effet, à la suite de coupures fédérales dans les paiements de transfert aux provinces au début des années 1990<sup>47</sup>, le gouvernement du Québec procède à son tour à un « délestage » vers les municipalités en transférant certaines de ses responsabilités<sup>48</sup>. En décembre 1990, le ministre Ryan dépose un document faisant état de trois mesures importantes en ce sens : tarifier les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec, transférer aux municipalités la responsabilité de la voirie locale et, enfin, mettre fin au soutien financier (subventions) des organismes publics de transport en commun<sup>49</sup>. Les municipalités et bien d'autres intervenants<sup>50</sup> s'élèvent vivement contre ces décisions. Mais la volonté gouvernementale de réduire ses dépenses publiques est plus ferme que jamais. Vers la même époque, la question de la fiscalité engendre d'autres conflits importants entre le monde municipal et le gouvernement du Québec. Ce dernier se propose d'accroître l'accès des commissions scolaires au champ foncier, ce qui constitue « un changement radical au Pacte fiscal » de 1980 (*Urba*, juin 1990 : 8). Âprement combattue par les associations municipales mais également par plusieurs groupes importants de la société québécoise, cette décision est malgré tout consacrée par l'adoption du projet de loi 145, le 20 juin 1991.

Bref, au début des années 1990, les rapports sont plus que jamais tendus entre le gouvernement du Québec et les municipalités québécoises. Au moment où émerge l'idée d'une politique culturelle gouvernementale au Québec, laquelle est précédée par deux études (*Rapport Coupet* et *Rapport Arpin*) qui insistent particulièrement sur la participation accrue du monde municipal, il va de soi que ce dernier risque de se montrer inquiet pour ne pas dire réticent.

Au moment où s'amorcent les travaux de la commission parlementaire, un article de *La Presse* (20 septembre 1991 : A16) rappelle que les « dirigeants municipaux ont peur de la nouvelle

politique culturelle à venir des Québécois ». En fait, comme le souligne la journaliste Jocelyne Richer du *Devoir* (16 octobre 1991), le « monde municipal a tenu à rappeler qu'il a déjà été assez échaudé par la réforme Ryan et qu'il n'a pas l'intention de financer davantage les activités culturelles »<sup>51</sup>. Par contre, lors des travaux de la commission parlementaire, le monde municipal semble faire preuve de plus d'ouverture<sup>52</sup>. Mais en fait, selon la journaliste Jocelyne Richer du *Devoir* (15 novembre 1991), elles veulent surtout « être partie prenante au processus de rédaction de cette politique pour s'assurer que les municipalités n'en feront pas les frais ».

Rappelons qu'en matière de culture, ce palier de gouvernement est caractérisé par sa variabilité d'implication. En effet, si la grande majorité des municipalités consacrent des budgets aux bibliothèques, seulement quelques-unes, notamment les capitales régionales, affectent des fonds à des organismes culturels régionaux, à des sites patrimoniaux, à des salles de spectacle et à des centres d'exposition. En 1990, la participation des municipalités québécoises au financement des arts et de la culture n'est cependant pas à minimiser, puisqu'elle représente 22 % des dépenses gouvernementales totales en ce domaine (Québec, MAC, *Rapport Arpin*, 1991 : 249 ; voir aussi le *Rapport Coupet*, 1990).

Au moment où s'enclenche le processus politique menant à l'adoption de la politique culturelle gouvernementale du Québec, le monde municipal et régional est représenté par deux grandes associations nationales : l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui réunit les municipalités urbaines du Québec et les grandes villes (Montréal, Québec, Laval, etc.), et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales (UMRCQ), dont les membres sont les représentants des petites localités rurales, de petites villes et de municipalités régionales de comté (MRC). On retrouve aussi des instances, comme les conseils régionaux de la culture (CRC), et des corporations, comme les Arts et la Ville (Québec, Sherbrooke, Laval, etc.) et le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, qui jouent un rôle important dans le domaine de la culture et qui, assurément, souhaitent avoir leurs mots à dire lors des discussions entourant cette politique.

### 5.2.1.3. Le milieu socio-économique et politique

La présente section a pour but de présenter les principaux acteurs socio-économiques et politiques en cause lors du débat sur la politique culturelle gouvernementale. Selon l'analyse des commissions parlementaires sur la culture entre 1965 et 1985 et la compilation des mémoires déposés à la commission parlementaire à l'automne 1991 (tableau 5.5), nous avons regroupé les acteurs du milieu socio-économique et politique en trois grands sous-groupes : (a) le milieu des affaires, les grandes centrales syndicales et les organismes de développement socio-économique, (b) les regroupements politiques et/ou idéologiques et, enfin, (c) les communautés culturelles et/ou linguistiques et les groupes confessionnels.

- **Le milieu des affaires, les grandes centrales syndicales et les organismes de développement socio-économique**

Traditionnellement, comme nous l'avons vu, le monde des affaires et de la finance, mais également les grandes centrales syndicales, ont pris part à des débats sur la culture. Par ailleurs, autant le *Rapport Coupet* sur le financement des arts et de la culture que le *Rapport Arpin* insistent sur le rôle que joue le secteur privé – ou qu'il devrait initialement jouer dans ce domaine. Bien plus, selon les membres du groupe-conseil Arpin, « il est de la responsabilité sociale du secteur privé de contribuer à son épanouissement (1991 : 253) ».

Dans les faits, au fil des décennies, le mécénat privé s'est exprimé de différentes façons dans le domaine de la culture : commandite de projets ou d'événements majeurs, achat d'œuvres d'art, création de fondations privées, participation au programme du Fonds d'appariement du MAC<sup>53</sup>, etc. En 1988, on estime que le quart de la commandite canadienne, soit 75 des 300 millions de dollars, est destiné à la culture (Fischer et Brouillet, 1990). Entre 1980 et 1987, les dons à la culture issus des membres (corporations) de l'Institut de recherche en dons et en affaires publiques (IRDAP) se sont accrus de près de 50 %, comparativement à 38 % pour l'ensemble des œuvres de charité (sondages annuels de l'IRDAP cités par le *Rapport Coupet*, 1990 : 96).

Mais au-delà des données chiffrées relatives au soutien du secteur privé dans le domaine de la culture que nous pourrions d'ailleurs multiplier (voir plutôt les rapports Coupet et Arpin),



c'est le nombre de publications, d'analyses, d'articles et de sondages qui en font état qui sont révélateurs des pressions qui semblent s'exercer sur ce milieu au cours de la seconde moitié des années 1980<sup>54</sup>. Bien que l'on y fasse généralement état du mécénat déjà important du secteur privé québécois et canadien et des divers problèmes que cela comporte<sup>55</sup>, il ressort très souvent de ces publications que, face aux difficultés financières qu'éprouve l'État, il revient aux entreprises privées et au monde de la finance de mieux soutenir le monde des arts et de la culture au Québec.

Le milieu des affaires et de la finance, tout comme le monde syndical et les organismes de développement socio-économique, sont généralement loin d'être réfractaires à leur participation en ce domaine, comme en témoignent les mémoires déposés à la Commission parlementaire sur la politique culturelle gouvernementale d'automne 1991 (Bell Canada, Québec Téléphone, CSN, FTQ, etc.) ou comme en fait foi cette déclaration de l'un de leurs représentants, Claude Garcia, vice-président exécutif et chef de l'exploitation de la compagnie d'assurance *Standard Life* :

Je crois à l'urgence, malgré les temps difficiles que nous vivons, de rapprocher le monde des arts et celui des affaires pour éviter que les arts ne deviennent les parents pauvres de l'économie.

L'implication des entreprises au niveau des arts et de la culture découle de leur responsabilité sociale et, à ce titre, elles ne peuvent se soustraire à leur rôle de bonnes citoyennes corporatives (Gilbert Gagnon, *Le financement privé des arts à l'étranger et au Québec*, 1990 ; cité par Québec, MAC, *Rapport Arpin*, 1991 : 258).

Bref, à l'aube des années 1990, le milieu socio-économique est assurément pressenti comme l'un des intervenants importants dans le soutien aux arts et à la culture<sup>56</sup>. Leurs représentants sont des acteurs présents dans le débat qui s'enclenche sur la future politique culturelle gouvernementale, et ce même si très peu de recommandations du *Rapport Arpin* les concernent directement<sup>57</sup>. Par contre, rappelons que le *Rapport Coupet*, de par la nature même du mandat donné à l'équipe de consultants (« étudier la question du financement des arts et de la culture au Québec et proposer de nouvelles avenues de financement »), y insistait tout particulièrement<sup>58</sup>. Il ne faut donc pas se surprendre si près d'une vingtaine de mémoires soumis à la commission parlementaire sur la culture à l'automne 1991 sont issus du milieu des affaires, de la finance, de syndicats et de divers organismes de développement socio-économique (voir tableau 5.5).

- **Les regroupements politiques et/ou idéologiques**

Au cours des différents débats sur l'un ou l'autre aspect de la culture, on a souvent noté la présence d'organisations nationalistes et/ou souverainistes, très souvent à caractère idéologique. Une fois de plus, des organisations comme le Mouvement Québec français, la Ligue d'action nationale et la Société nationale des Québécois se font une obligation de participer aux débats de l'heure. Mais en plus, il convient de rappeler ces autres intervenants que sont les partis politiques fédéraux et provinciaux, et ce en mettant en relief les grands débats de l'heure.

Dans le chapitre précédent nous avons longuement présenté la dynamique des gouvernements fédéral et provincial dans le domaine de la culture, leurs institutions respectives ainsi que les multiples politiques qu'ils ont élaborées au fil des décennies. Rappelons que le palier fédéral, via le ministère des Communications, intervient de façon importante au Québec. Du côté artistique, c'est le Conseil des arts du Canada qui finance surtout les organismes localisés dans les grands centres urbains du Québec. En effet, à la fin des années 1980, très peu « de compagnies artistiques situées en région bénéficient de cette source de financement », selon le *Rapport Coupet* (1990 : 69). Le principal support pour ces régions provient donc du ministère des Affaires culturelles du Québec et de ses directions régionales.

Nous avons aussi traité du débat constitutionnel qui perdure depuis le début des années 1980, débat qui incite à des prises de position quant au rapatriement des pouvoirs dans le domaine de la culture au début des années 1990 (Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Groupe-conseil Arpin sur la politique culturelle du Québec), débat qui s'accompagne constamment « d'un jeu de pression des milieux culturels<sup>59</sup> ». Au Québec, les analyses de Brigitte Von Schoenberg et de Jacques Hamel (décembre 1991 : 98) signalent qu'un « peu plus de 20 % des mémoires déposés à la Commission parlementaire d'automne 1991 abordent explicitement » cette question et « les “inconditionnels” du rapatriement représentent une tendance assez importante ».

Une chose est certaine : si le contexte économique difficile du milieu des années 1980 favorise des prises de position de différents organismes canadiens, comme la Conférence canadienne des arts ou le Conseil des arts du Canada, et favorise la création d'une Coalition

canadienne des arts et de la culture en 1984, le débat constitutionnel persistant du début des années 1990 engendre, à son tour, une alliance d'acteurs anglo-canadiens se prononçant contre le rapatriement des pouvoirs aux provinces, la Common Agenda Alliance for the Arts.

Bref, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'élaboration de la politique gouvernementale du Québec implique, en plus du MAC qui est le principal intervenant en ce domaine, l'ensemble des partis politiques de la scène fédérale (PLC, PC, NPD, BQ) et de la scène provinciale (PLQ, PQ, ADQ), une vingtaine de ministères du Québec et de sociétés d'État, le monde municipal via les Tables Québec-municipalités (discussion sur le partage des pouvoirs et décentralisation), ainsi qu'un bon nombre d'institutions et d'organismes issus des milieux socio-économiques. Mais il y a également d'autres acteurs qui sont appelés à prendre position en ce domaine. La section suivante s'y consacre.

- **Les communautés culturelles et/ou linguistiques et les groupes confessionnels**

Ici aussi, il importe de rappeler certains événements, dont les divers débats qui ont eu lieu au Québec depuis les années 1960 en matière de langue et la problématique, très actuelle du début des années 1990, émanant des communautés autochtones. En fait, les événements concernant les questions linguistiques et autochtones ont contribué à la formation de certaines associations représentatives des communautés linguistiques et confessionnelles, mais aussi des différentes communautés culturelles du Québec.

Parmi les principaux intervenants présents lors des travaux du groupe-conseil Arpin et de la commission parlementaire sur la culture, mentionnons le Centre de recherche-action sur les relations raciales, le Grand conseil des Cris du Québec, l'Institut culturel et éducatif montagnais, le Regroupement des services universitaires d'animation culturelle et communautaire (RESUACC), l'Assemblée des évêques du Québec (comité exécutif) et les Services communautaires juifs de Montréal. On y dénombre également trois conseils du gouvernement du Québec : le Conseil de la langue française, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration et le Conseil permanent de la jeunesse (voir annexe 5.2). Enfin, la communauté artistique anglophone et/ou immigrante du Québec est représentée par divers organismes et associations, comme la Townshippers' Association, la Canadian Actor's Equity Association, The

Black Theatre Workshop of Montréal, The Foundation for Minority Arts and Culture et l'Union des écrivains du Canada (ou Writings' Union of Canada).

Bref, au début des années 1990, les allophones et les anglo-Québécois sont particulièrement inquiets face aux revendications du Québec<sup>60</sup>. Au nombre de ces inquiétudes, les médias soulignent la perte éventuelle du lien avec le fédéral advenant le rapatriement des pouvoirs.

#### **5.2.1.4. Le milieu de l'enseignement et les intellectuels (chercheurs, universitaires, journalistes)**

Rappelons que le cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition* insiste sur le rôle que joue l'« information technique » dans l'évolution des systèmes de croyances des acteurs concernés. Selon Sabatier et Jenkins-Smith, cette information technique émane principalement de la documentation scientifique, mais aussi des études, des rapports, des évaluations et des analyses réalisés par le gouvernement, des énoncés de politique, des discours politiques et autres documents officiels produits au fil des années. Cette information est utilisée par les journalistes qui la diffusent à travers leurs articles de presse et leurs éditoriaux. Mais avant de signaler les prises de position des chercheurs universitaires et autres analystes, ainsi que des journalistes, il convient de situer celles issues du milieu de l'enseignement et de la recherche en général.

- **Le milieu de l'enseignement et de la recherche**

Le milieu de l'enseignement et de la recherche a traditionnellement été présent lors des différentes commissions parlementaires sur la culture, et ce depuis le milieu des années 1970. Il faut dire que les débats en matière de langue incitaient à des prises de position de la part des associations étudiantes, des syndicats de professeurs, mais aussi des commissions scolaires et de diverses institutions d'enseignement.

À la lumière des dossiers de presse conservés au ministère de la Culture et des Communications, mais aussi des travaux du groupe-conseil Arpin et de la commission parlementaire de l'automne 1991, le milieu de l'enseignement et de la recherche se sent une fois de plus concerné, notamment en ce qui a trait au « sous-financement public ». En fait, la quinzaine de mémoires déposés pour les travaux de la commission et issus de ce milieu (commissions

scolaires, cégeps, universités, Centrale de l'enseignement du Québec-CEQ) font généralement part des préoccupations concernant la formation, la recherche et l'enseignement<sup>61</sup>. Loin de se distancier du débat constitutionnel, certains organismes et institutions prennent aussi des positions plus nationalistes. Regardons de plus près deux exemples précis.

Le mémoire soumis par l'Université du Québec à Trois-Rivières à la commission parlementaire de l'automne 1991 vise explicitement à faire état de la relation entre l'activité universitaire et les orientations du *Rapport Arpin* en ce domaine. Par exemple, ses auteurs insistent sur plusieurs points : la formation des artistes-créateurs (programmes de baccalauréat et de maîtrise), la formation et le perfectionnement des maîtres, la recherche-crédation, la recherche fondamentale, le perfectionnement des gestionnaires de la culture et le rôle des régions comme milieux de recherche et de création culturelle<sup>62</sup>. Pour sa part, la CEQ soutient qu'il faut mieux définir et même élargir la notion de culture (« comme une manière d'être et d'envisager son existence »), tout en appuyant ouvertement le rapatriement des compétences en matière de culture et de communications quoique, de l'avis de la centrale, ce rapatriement « ne pourra jamais se réaliser dans le cadre fédéral actuel ».

Rappelons, par ailleurs, qu'au cours de la seconde moitié des années 1980 et au début des années 1990, diverses institutions universitaires et organismes de recherche organisent des congrès et colloques sur l'un ou l'autre aspect concernant le milieu de la culture<sup>63</sup>. Dans la documentation ayant servi à l'élaboration de la politique culturelle, mais aussi dans des articles de presse, on retrouve maintes fois cités les ouvrages qui en ont résulté.

#### ◦ **Le milieu journalistique**

Au-delà des milieux plus académiques, il demeure que les recherches et analyses sont souvent intégrées aux contenus journalistiques. Pensons ici aux ouvrages de Josette Féral (*La culture contre l'art*), de Jean-Guy Lacroix (*La condition de l'artiste*) ainsi qu'aux statistiques culturelles en provenance de l'IQRC, de la direction de la recherche et de la statistique du MAC, de Statistique Canada et de certains groupes d'intérêt. Les journalistes et éditorialistes s'inspirent abondamment de ces sources documentaires.

Il faut d'autre part souligner qu'à l'occasion certains politiciens cherchent également à se rallier les éditorialistes et autres « faiseurs d'opinion » des médias. Comme le souligne le journaliste Bruno Dostie, il est de la stratégie même de la ministre des Affaires culturelles de commettre le gouvernement et de rendre politiquement impossible tout nouveau renvoi aux « calendes grecques » (voir *La Presse*, 9 mars 1991 : D3). Du même coup, il s'avère que c'est le moyen le plus efficace, selon lui, pour contrer la valse des millions qui se livre au Conseil des ministres et dont la balance penche très souvent en faveur de la santé et de la sécurité du revenu (*La Presse*, 9 mars 1991 : D3).

En fait, le dépouillement systématique des dossiers de presse du ministère<sup>64</sup> et les analyses de presse de Jean Lemieux (1991a ; 1991b ; ca 1992<sup>65</sup>) permettent de camper les positions des journalistes. Bien que nous traiterons plus abondamment de ces analyses dans le chapitre suivant, il convient de faire part de quelques observations générales quant au rôle joué par les médias, en général, et par le milieu journalistique, en particulier.

Tout d'abord, la très grande majorité des journalistes, éditorialistes et commentateurs francophones ont été favorables aux revendications des milieux culturels québécois, et ce dès la création de la coalition du monde des arts et de la culture en 1986<sup>66</sup>. On a également noté que les articles qui s'inspiraient d'entrevues auprès d'intellectuels en vue, de personnalités politiques et artistiques connues<sup>67</sup>, ou qui citaient des extraits des mémoires déposés pour les travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991 appuyaient très majoritairement les revendications du milieu de la culture. Plus rarement, par contre, des articles sont venus appuyer la nécessité de rapprochement entre les deux principales communautés linguistiques du Québec<sup>68</sup> ou signaler des signes de conciliation entre le gouvernement fédéral et le Québec<sup>69</sup>. Quelques-uns ont également fait état des craintes émanant des communautés culturelles ou des artistes anglo-québécois<sup>70</sup>, alors que d'autres ont vanté, à l'occasion, les mérites des institutions fédérales au Québec, quoique l'on y fasse très souvent état des coupures budgétaires ou du manque de budget<sup>71</sup>.

Enfin, il faut mentionner que les journalistes, éditorialistes et commentateurs ont été de façon générale « élogieux à l'égard de la Ministre » Liza Frulla-Hébert et du président du groupe-conseil Arpin. Ils ont régulièrement fait part du courage de la ministre, de sa détermination et de

sa générosité (Lemieux, 1991a, 1991b, 1992) questionnant, au passage, les appuis de ses collègues et plus particulièrement ceux du Premier ministre (Lemieux, 1991b : 22). Ils ont aussi insisté sur la « grande crédibilité » dont jouit le président du groupe-conseil, Roland Arpin, et sur « l'équipe fort bien choisie qu'on lui avait donnée ». Plus d'une fois, on a souligné la qualité du rapport déposé en juin 1991 (Lemieux, 1991a).

À l'opposé, le ministère des Affaires culturelles et ses fonctionnaires semblent avoir reçu très peu d'éloges. Les journalistes ont plutôt cité des témoignages issus des audiences de la commission qui faisaient état des craintes de « dirigisme », de « bureaucratisation » et de « mainmise des fonctionnaires » (Lemieux, 1991b : 10). Quant aux événements ayant suscité le plus d'attention de la part des médias au début des années 1990, la question du rapatriement des pouvoirs d'Ottawa en matière de culture arrive sans aucun doute au premier plan.

Bref, la couverture journalistique tout au cours de ces années est généralement favorable aux revendications du milieu des arts et de la culture. Les journalistes anglophones, notamment ceux de la *Gazette* et du *Globe and Mail*, sont également sensibles aux problèmes vécus par la communauté artistique et culturelle, décrivant au passage les coupures de financement au sein des institutions culturelles fédérales dont celles affectant le Conseil des arts du Canada. Mais les médias anglophones se prononcent aussi contre le rapatriement des pouvoirs en matière de culture au Québec, tout en soulignant maintes fois les craintes de certains milieux artistiques et culturels québécois et canadiens.

Ainsi se termine cette partie sur la présentation des différents acteurs en présence et sur leur positionnement respectif entre les années 1985 et 1992. En faisant part des problématiques qui confrontent les milieux concernés par la politique culturelle (culturel, municipal et régional, socio-économique et politique, universitaire et journalistique), de l'évolution des différents milieux culturels (patrimoine, arts visuels, diffuseurs, créateurs, etc.) et de leurs demandes spécifiques auprès de l'État au cours des années 1980, nous avons voulu tracer les principales demandes de ces acteurs au début des années 1990. Il convient maintenant de s'attarder à la coalition québécoise du monde des arts.

### **5.2.2. La Coalition du monde des arts et de la culture (1986-1992)**

La présente section a pour objectif de présenter la Coalition du monde des arts et de la culture – aussi appelée la Coalition du 1 % –, de retracer son origine, sa composition, d'identifier au fil des années ses principaux leaders et de mettre en rapport ses activités avec les événements qui confrontent alors la société québécoise et canadienne. Cette section vise aussi à signaler ses principaux appuis en provenance de différents milieux sociaux, politiques et économiques, et à présenter les stratégies ou les moyens de pression qu'elle utilise.

La principale source d'information réside dans la revue de presse conservée à la Direction des communications du ministère de la Culture et des Communications du Québec. À l'occasion, ont été utilisés des programmes du Parti libéral du Québec (1985, 1989a et 1989b), des discours, des allocutions, des communiqués de presse et divers documents d'analyse et administratifs ayant servi lors des travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991 et lors de l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale.

#### **5.2.2.1. Son origine, sa composition et ses leaders**

Un article du journal *Le Devoir* du 16 décembre 1986 (« Une coalition culturelle propose un dialogue avec Lise Bacon », par Angèle Dagenais) signale que les « principales têtes d'affiche » des milieux artistiques québécois (scène, littérature, arts visuels, etc.), incluant les représentants d'une cinquantaine d'organismes culturels, se sont rassemblées la veille, soit le 15 décembre, à la Place des arts de Montréal « pour réclamer une rencontre urgente avec le [sic] ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, afin de discuter de politique culturelle et des suites à donner à la commission parlementaire sur le statut de l'artiste, tenue en mai dernier à Québec ». Un peu plus loin, on rajoute que les artistes « veulent être associés à titre de “partenaires” à toutes les discussions concernant l'élaboration d'une politique culturelle au Québec, et rappellent à Mme Bacon les promesses électorales faites par son parti, à l'automne 85, de porter à 1 % du budget global de l'État le budget du ministère des Affaires culturelles » (voir aussi *Le Soleil*, *La Presse*, *The Globe and Mail*, *The Gazette*, 16 décembre 1986).

Dans les faits, la mise sur pied de la Coalition du 1 % – qui, selon *The Globe and Mail* (16



décembre 1986 : A17), est le « largest arts lobby group Quebec has known » – semble découler de deux principales rumeurs : le transfert éventuel de responsabilités au secteur privé et aux municipalités et l'annonce de coupures additionnelles de l'ordre de 15 millions de dollars du budget du MAC (1986-1987). Cette compression s'ajoute alors à celle de l'année précédente qui était de l'ordre des 16 millions et dont le Musée de la civilisation et divers autres secteurs culturels (bibliothèques, équipements culturels, aide aux artistes, etc.) avaient fait les frais (*Le Devoir*, 16 décembre 1986 : 4 ; *La Presse*, 16 décembre 1986 : B-4).

Comme nous l'avons démontré dans la section sur le milieu culturel et sa représentativité sectorielle (point 5.2.1.1), les associations et organismes culturels, ainsi que les créateurs et les artistes éprouvent des besoins criants à la fin des années 1980. Donnons simplement l'exemple suivant qui souligne les développements considérables, mais aussi le sous-financement public croissant. En 1982-1983, le ministère des Affaires culturelles dispose de 4,5 millions de dollars pour quelque 95 organismes de théâtre. Trois ans plus tard, les budgets du MAC ont augmenté de 38 %, atteignant ainsi les 6,2 millions de dollars, alors que les organismes se sont accrus de près 74 % (165 organismes) (*La Presse*, 19 mars 1988 : E5). Faut-il alors se surprendre de la teneur de certains articles de presse comme « Théâtre : vivre d'art et d'eau fraîche » et « Splendeurs et misères du théâtre », publiés dans *La Presse* du 19 mars 1988 (E3 et E1) ?

Par ailleurs, il faut souligner qu'après l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur du Canada, des intervenants culturels du Canada anglais avaient fondé à Halifax, en 1984, la *Nova Scotia Coalition in Arts and Culture*. L'objectif de cette coalition était de mobiliser les intervenants contre les coupures budgétaires fédérales appréhendées dans le domaine des arts. Diverses initiatives fédérales visent alors à rationaliser et à réévaluer le mandat d'organismes publics (SRC et ONF). De plus, vers cette époque, le milieu culturel canadien est particulièrement inquiet face aux impacts éventuels des négociations de libre-échange avec les États-Unis<sup>72</sup>. Réunissant bientôt quelque 1 000 supporters à l'échelle nationale, la Coalition se transforme cependant, avec le temps, en groupe de pression provincial voué à la défense des intérêts des milieux artistiques de la Nouvelle-Écosse. Comme le souligne Mary Ellen Herbert (1989 : 69), « [t]he purpose of these workshops was to generate an overview of the activities, successes, difficulties and needs of the entire provincial arts community. The secondary purpose was to examine how an arts council

might enhance activities and solve problems ». Bien que nous n'ayons retracé aucune référence sur cette coalition dans la presse québécoise – d'ailleurs les dossiers de presse conservés au ministère ne vont pas au-delà du mois d'août 1986 – et aucune allusion quant à une association quelconque entre les milieux culturels anglo-canadiens et québécois, il semble probable que cet événement ait pu influencer la formation d'une coalition québécoise du monde des arts et de la culture.

Rappelons, à cet effet, que des artistes et des intervenants québécois sont membres d'associations canadiennes, siègent sur des comités et des jurys du Conseil des arts du Canada, de la Conférence canadienne des arts et autres organisations pan-canadiennes, donc des individus assurément informés des mouvements de protestation initiés au Canada anglais.

De plus, au moment de sa fondation, la coalition québécoise du monde des arts regroupe une cinquantaine de groupes d'artistes issus des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels, de la muséologie, des syndicats d'artistes et d'artisans, ainsi que des représentants d'organismes comme la Conférence canadienne des arts, section Québec, et l'Alliance of Canadian Cinema and Radio Artists. À peine un mois plus tard, on en dénombre une soixantaine. Comme le résume le journal *La Presse*, c'est l'ensemble du milieu culturel québécois qui s'unit pour former un groupe de pression :

Pour la première fois en effet, artistes de toutes disciplines (théâtre, cinéma, arts plastiques, musique, danse, littérature, etc...), producteurs de spectacles, diffuseurs, et bibliothécaires, les galeries, éditeurs, libraires, les journalistes spécialisés, directeurs de musées, conseils régionaux de la culture, s'unissent pour former un groupe de pression. Et pour la première fois aussi, ce groupe d'une soixantaine d'organismes ressemble beaucoup plus à une chambre de commerce de la culture qu'à un mouvement de contestation idéologique réunissant des nostalgiques de l'ère péquiste (*La Presse*, 24 janvier 1987 : n.p).

Signe de la concertation générale du milieu culturel, se retrouvent au sein de cette coalition des groupements qui, traditionnellement, avaient des intérêts divergents, comme l'ADISQ et l'Union des artistes ou l'Orchestre métropolitain de Montréal et la Guilde des musiciens. D'ailleurs, c'est peut-être ce qui constitue sa principale force au moment de sa création, mais peut-être aussi sa principale faiblesse au fil du temps. En effet, comment concilier à long terme les intérêts divergents entre les différents acteurs et regroupements ? Comment les demandes des

créateurs, des artistes et de la relève, que la presse décrit très souvent comme les moins favorisés par l'État, feront-elles contrepoids à celles des grands musées et de certaines industries culturelles qui profitent alors de l'attention des gouvernements ?

Chose certaine, au moment de la fondation de la Coalition, c'est la comédienne Catherine Bégin, présidente du Conseil québécois du théâtre (CQT) et responsable de l'Association des anciens du Conservatoire, qui en est la porte-parole. Au cours des années suivantes, c'est d'ailleurs cette association qui semble en assumer le leadership. On retrouve aussi les vedettes les plus en vue de la communauté artistique québécoise, comme l'écrivain Michel Garneau, les comédiens Marie Tifo et Jean Duceppe, le pianiste et compositeur André Gagnon, la chanteuse Louise Forestier et nombre d'autres.

#### **5.2.2.2. Ses demandes, ses moyens de pression et ses ressources**

La principale demande de la Coalition du monde des arts demeure le respect de la promesse électorale du Parti libéral lors des élections de 1985, soit celle de porter à 1 % du budget global de l'État le budget du ministère des Affaires culturelles<sup>73</sup>. Mais bien d'autres questions semblent également la préoccuper : le statut de l'artiste, la diversification du financement, le transfert du provincial au municipal de responsabilités culturelles, les problèmes inhérents à la relève, etc. (*Le Devoir*, 16 décembre 1986 : 4 ; *La Presse*, 24 janvier 1987 : n.p.). En fait, si cette coalition insiste sur un point plutôt qu'un autre entre le moment de sa création et le début des années 1990, la demande du 1 % demeure, par contre, constamment présente.

La principale stratégie de cette coalition au fil des années demeure sans aucun doute ses sorties publiques, largement commentées par les médias qui, rappelons-le, sont généralement très sympathiques à cette cause. Régulièrement, la presse fait état des difficultés et des misères du milieu artistique et culturel tout en rappelant au passage l'effet multiplicateur du revenu de l'industrie des arts et de la culture sur l'économie québécoise, son apport au PIB et au développement de la société québécoise. À l'occasion, des pages publicitaires sont achetées dans les grands quotidiens. Des éditoriaux (Lise Bissonnette, Martine R. Corriveau, Lysiane Gagnon et nombre d'autres) et des textes d'opinion issus de regroupements collectifs ou de sympathisants (Yves Beauchemin, Jacques Godbout) ajoutent du poids aux revendications du milieu culturel.

Peu après la création de la Coalition, la ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, semble cependant vouloir donner le ton aux négociations qui s'amorcent entre le gouvernement et le milieu culturel québécois :

On n'est pas leurs chums [parlant ici du milieu culturel], on ne l'a jamais été : leurs chums, c'était les autres qui ont été là pendant neuf ans... [c'est-à-dire le Parti québécois]. Alors, ces gens-là ne nous connaissaient pas bien : ils avaient des préjugés sur le Parti libéral anti-culture, anti-arts. Mais depuis un an [déclare-t-elle], le langage que je tiens leur a démontré qu'il y a aussi dans notre parti des gens préoccupés de culture. On peut travailler ensemble et établir entre nous un climat de confiance (*La Presse*, 3 janvier 1987 : E-1).

C'est dans cette optique qu'une première rencontre a lieu entre le gouvernement et des représentants de la Coalition, le 26 janvier 1987. Ces derniers demandent un plan de redressement budgétaire, lequel permettrait au gouvernement de respecter sa promesse électorale du 1 %. En fait, tout au cours des trois années qui suivront, plusieurs rencontres auront lieu entre les délégués de la Coalition, le Premier ministre et la ministre du MAC. Maintes fois des promesses de respecter cet engagement seront faites et maintes fois le gouvernement en reportera l'échéance.

Les périodes d'activité de la Coalition sont toujours celles qui précèdent le dépôt du budget, au printemps, et la préparation des prévisions budgétaires des ministères, à l'automne. Durant toutes ces années, on sent parfois quelques fléchissements de part et d'autre. Par exemple, en avril 1987, à l'approche de la présentation du budget (1987-1988), la Coalition n'exige plus l'ajout de 100 millions de dollars pour que le 1 % soit atteint, mais évalue plutôt les besoins de la prochaine année à 50 millions de dollars. Comment expliquer ce fléchissement sinon que vers la même époque on parle abondamment dans les médias de coupures de programmes fédéraux et provinciaux, de gels de services, de privatisation, de baisse de financement dans les soins de santé, dans l'éducation et autres domaines jugés prioritaires par la population québécoise. De plus, l'opinion publique comme les organismes internationaux exercent d'énormes pressions sur les gouvernements afin que le déficit soit abaissé.

Malgré cette période somme toute moins propice à l'injection d'agent neuf dans le domaine de la culture, la Coalition continue d'accroître son membership. En décembre 1987, soit un an après sa création, elle regroupe 95 organismes et réclame une nouvelle rencontre avec le Premier

ministre. Entre-temps, au cours de l'automne, l'exécutif de la Coalition<sup>74</sup> entreprend de sensibiliser les députés de l'Assemblée nationale et les ministres québécois. Les rencontres se multiplient afin d'expliquer leur démarche et l'urgence d'investir « des fonds publics dans la survie et le développement de la culture vivante (*La Presse*, 9 décembre 1987 : C-2) ». Une fois de plus, à la sortie de la rencontre avec Robert Bourassa, les représentants affirment avoir eu des garanties quant au respect de l'engagement du 1 %. Les parties conviennent d'une autre rencontre en février, car « la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, aura le temps de présenter son « plan de réalisation du 1 % » au Conseil des ministres et au Conseil du Trésor (*Le Devoir*, 15 décembre 1987 : 11) ».

Une nouvelle fois les mois passent. Vers la fin de mars 1988, le MAC obtient l'ajout de quelque 33 millions de dollars par rapport aux crédits votés en 1987. Les réactions des représentants de la Coalition ne se font pas attendre. Pour Catherine Bégin, la porte-parole de la Coalition, c'est « extrêmement » décevant : « cela ne correspond en rien aux augmentations substantielles qu'on nous avait promis pour la pratique et la diffusion des arts (*La Presse*, 25 mars 1988 : A-10) ». Le président du Conseil du Trésor réplique en affirmant que cette augmentation consentie est près du double de celles accordées aux autres postes budgétaires. La part du lion de cette augmentation va au Musée de la civilisation (6,7 millions de dollars) et aux bibliothèques publiques (4,3 millions)<sup>75</sup>. Pour la Coalition qui demandait que la majeure partie des argents neufs soit investie dans la pratique et dans la diffusion des arts, on est très loin de crier victoire.

Dans les mois qui suivent, bien que la presse écrite mentionne à maintes reprises la détermination du milieu de la culture à obtenir le 1 %, certains journaux soulignent aussi la « résignation du milieu artistique » – ou le « blues du 1 % » (*Le Devoir*, 15 mars 1989 : 11) – devant des échéances constamment reportées (*La Presse*, 1<sup>er</sup> juin 1988 : B-1).

#### ◦ **Les nouveaux appuis**

L'année 1989 est marquée par l'arrivée de nouveaux supporters. Les journaux rapportent des appuis en provenance de députés de l'opposition officielle, Gérald Godin, André Boulerice et nombre d'autres. Dès janvier, à l'approche des élections, le chef péquiste Jacques Parizeau s'engage à son tour à consacrer 1 % des dépenses publiques à la culture. Il rappelle du même coup

que, lorsque le Parti québécois était au pouvoir (1976-1985), les crédits du MAC sont passés de 0,42 % à 0,67 % (*Le Soleil* 10 janvier 1989 : A-6)<sup>76</sup>. Pour sa part, la Coalition du 1 % poursuit ses pressions et demande une nouvelle rencontre au Premier ministre tout en multipliant ses démarches auprès de députés de l'Assemblée nationale (*La Presse*, 19 janvier 1989 : A-12).

Dans la majorité des grands quotidiens, on prédit que 1989 sera « l'année du 1 % » (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil*, etc.). Mais au cours du mois de mars, le discours commence à changer. La Coalition apprend que le budget de dépenses du MAC ne sera augmenté que de 10 millions de dollars, soit l'équivalent du taux d'inflation (*Le Devoir*, 22 mars 1989 : 11). Une nouvelle fois, le Premier ministre laisse entendre que d'importants réajustements pourraient être apportés d'ici le prochain discours sur le budget. Sur ce, les réactions ne se font pas attendre.

Comme le déclare l'un des porte-parole de la Coalition : « Jusqu'à présent, on a joué *fair play* avec le gouvernement. On s'est dit : il nous a fait une promesse, on va lui donner la chance de nous prouver qu'il était de bonne foi. Donc on a dépolitisé la question de la culture. Peut-être qu'à la veille des élections il faudra politiser (*Le Soleil*, 22 mars 1989 : B9) ». Au cours du mois suivant, les déclarations du parti au pouvoir et de l'opposition se multiplient<sup>77</sup>. À l'approche du dépôt du prochain budget provincial – forcément pré-électoral –, la Coalition décide de renforcer ses moyens de pression.

Ainsi, en avril 1989, des personnalités en vue du monde des affaires et de la finance, des universitaires et nombre d'autres acceptent de venir appuyer officiellement les revendications de la Coalition lors d'une conférence de presse donnée au Musée des beaux-arts de Montréal. Parmi les têtes d'affiche, on retrouve les Pierre Péladeau, Pierre Bourgault, Gérard Pelletier, le sénateur Jacques Hébert, Florian Sauvageau, de la Commission Caplan-Sauvageau sur la télévision et la radiodiffusion, et Ginette Busque, présidente de la Fédération des femmes du Québec. Outre ces appuis majeurs, la Coalition déclare entreprendre une nouvelle offensive en sensibilisant les milieux syndicaux (*La Presse*, 26 avril 1989 : B-5 ; *Le Droit*, 26 avril 1989 : 25). En marge de cette conférence de presse, le dramaturge Michel Garneau déclare que si le Parti libéral ne respecte pas sa parole « le milieu artistique essayera de lui nuire autant qu'il le peut lors de la prochaine campagne électorale » (*Le Devoir*, 26 avril 1989 : 11). Bref, le ton monte et se durcit.

Sur ce, un nouveau vent de promesses se lève.

En septembre 1989, le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, renouvelle sa promesse du 1 % du budget à la culture (*La Presse*, 1<sup>er</sup> septembre 1989 : B1)<sup>78</sup>. Dans les semaines qui suivent, c'est au tour du PLQ de prendre de nouveaux engagements, et ce d'ici l'année fiscale 1990-1991 (*La Presse*, 20 septembre 1989 : B4). Quelques jours plus tard, la Coalition réplique en demandant un « vrai » ministre qui ne soit pas, comme madame Bacon, départagé entre deux ministères. En effet, en plus de ses fonctions de vice-première ministre, cette dernière assume, depuis la démission du ministre Clifford Lincoln, la direction du ministère de l'Environnement (*Le Devoir*, 26 septembre 1989 : 6). Dans les semaines qui suivent, Lucienne Robillard lui succède. Cette dernière ne demeure en poste que quelques mois.

#### ◦ L'évolution du débat au début des années 1990

En avril 1990, soit après son élection, le gouvernement libéral annonce que la promesse du 1 % sera tenue mais qu'elle se fera progressivement au cours des trois prochaines années budgétaires (*Le Devoir*, 24 avril 1990 : A2)<sup>79</sup>. Pour trouver de nouveaux moyens de financement, la ministre Robillard fait appel, entre-temps, à la firme privée Samson, Bélair / Deloitte & Touche. Bien que la Coalition semble accorder au départ le « bénéfice du doute » quant aux résultats découlant de cette étude, la porte-parole de la Coalition déclare une mois plus tard : « C'en est assez des études qui ne finissent plus (*Le Devoir*, 8 mai 1990 : 9) ».

En fait, cette réaction semble suscitée par le nouveau budget (1990-1991) qui s'avère une fois de plus décevant pour les membres de la coalition. Avec une légère augmentation de 16 millions de dollars, le budget du ministère des Affaires culturelles atteint à peine les 0,73 % de l'ensemble des crédits (*Voir*, 3-9 mai 1990). Pour la nouvelle équipe en place au sein de la Coalition, « Le vase a débordé » (*La Presse*, 8 mai 1990 : B-1). Le journal *Voir* titre : « Aux arts, citoyens ! » Malgré de nouvelles rencontres avec le Premier ministre et la ministre Robillard, malgré les sorties publiques, les crédits du MAC demeurent toujours en deçà du 1 %.

Avec la nomination d'une nouvelle ministre en octobre 1990, Liza Frulla-Hébert, s'amorce cependant un vent de changement. Peu après son arrivée, elle crée le groupe-conseil Arpin,

décision particulièrement bien accueillie parce que les membres qui le composent sont issus du milieu culturel. De plus, les déclarations répétées de la ministre sur la nécessité de rapatrier les pouvoirs fédéraux en matière de culture plaisent à une majorité d'acteurs du milieu, mais aussi à l'ensemble de l'élite politique et de la population québécoise (*Le Devoir*, 25 janvier 1991 : A1 ; *La Presse*, 21 janvier 1991 : C3 ; *The Gazette*, 25 janvier 1991 : A4). En fait, comme le souligne le journaliste Pierre Gravel, s'il est « un point sur lequel les partisans d'un fédéralisme renouvelé peuvent s'entendre avec les souverainistes, c'est bien sur l'absolue nécessité pour le Québec de récupérer d'Ottawa tous les pouvoirs relatifs à la culture (*La Presse*, 18 octobre 1991 : B2) ».

Tout au cours de l'année 1991, la ministre multiplie ses déclarations appuyant la souveraineté culturelle du Québec et exige le rapatriement des pouvoirs. Le gouvernement fédéral réplique en faisant état des coûts exorbitants advenant la souveraineté culturelle du Québec (*Le Devoir*, 13 mars 1991 : A1 ; *La tribune*, 13 et 14 mars 1991 : n.p. ; *La Presse*, 14 mars 1991 : B7). La presse anglophone commente aussi cette insistance du Québec pour le rapatriement des pouvoirs d'Ottawa en matière de culture. Mais le ton tranche généralement, comme en témoigne cet article du quotidien *The Gazette* (16 mars 1991 : J3) : « Quebec would be poorer without Canada Council ». Bref, durant des semaines et des mois dans les médias, c'est la valse des chiffres, des répliques, des accusations.

Rappelons-nous que nous sommes dans la période la plus mouvementée du débat constitutionnel et que les sondages confirment régulièrement la montée de l'option souverainiste au Québec. De plus, l'annonce de pourparlers prochains dans le cadre d'un nouveau traité de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique incite le milieu culturel québécois à prendre part à une autre débat. Plusieurs organismes comptent faire front commun avec des associations et organismes culturels canadiens-anglais<sup>80</sup>. Au Québec, on doit donc mener deux luttes distinctes : maintenir ses pressions sur le gouvernement provincial afin que ce dernier débloque enfin les crédits budgétaires nécessaires pour l'atteinte du 1 % et faire pression sur le gouvernement fédéral pour que la culture soit exclue des pourparlers sur le libre-échange.

De plus, au cours de cette période, tout se bouscule. Le groupe-conseil Arpin réalise une consultation auprès du milieu culturel québécois et dépose son énoncé de politique en juin 1991.



La ministre entreprend à son tour une tournée de consultation à travers le Québec et demande aux groupes, aux organismes et aux institutions de déposer des mémoires en prévision de la tenue d'audiences publiques pour l'automne. Entre-temps, elle continue de revendiquer auprès du fédéral le rapatriement des pouvoirs en matière de culture s'appuyant, au passage, sur les rapports des commissions fédérales (Laurendeau-Dunton en 1965, Pépin-Robarts en 1978, MacDonald en 1983) et les rapports québécois Allaire et Bélanger-Campeau, lesquels avaient tous conclu en faveur d'un accroissement des pouvoirs du Québec en matière de culture (*Ottawa-Hull*, 2 octobre 1991 : 24)<sup>81</sup>.

Au cours de l'été et de l'automne 1991, par contre, la grande unanimité apparente du milieu culturel québécois, du moins celle médiatisée, et la quasi-symbiose entre ce dernier et la ministre des Affaires culturelles commencent à montrer certains signes d'effritement (« Même la souveraineté culturelle est remise en question », par Pierre Gravel, *La Presse*, 2 août 1991 : B2).

Alors que l'on sentait un certain fléchissement du fédéral en matière de culture au printemps 1991 – du moins, au cours de cette période où « les fonctionnaires du ministère des Communications envisageaient divers scénarios susceptibles de répondre aux attentes du Québec » –, la volonté ferme du milieu culturel canadien-anglais de maintenir le rôle d'Ottawa vient ébranler, en juillet, le ministre Perrin Beatty<sup>82</sup>. Comme l'écrit Florian Sauvageau :

Au Québec même l'unanimité apparente n'est peut-être pas si solide qu'on le pense. Certains se demandent si, confiées aux fonctionnaires du Québec, les industries culturelles jouiraient des mêmes relations d'indépendance avec le pouvoir que celles qui ont existé à Ottawa. Comme s'il n'y avait qu'à Ottawa qu'on puisse reconnaître l'essentielle liberté qui doit exister dans le monde des idées et de la création. [...] Rien n'empêche que, pour calmer les appréhensions, Québec donne des assurances dans le projet de politique de communications qu'il prépare (*Info Presse*, vol. 7, n° 2, octobre 1991 : 62).

Mais il n'y a pas seulement chez certains représentants issus des industries culturelles que l'on sent quelques hésitations. Des producteurs et des créateurs québécois s'inquiètent, et là aussi apparaît ce « dilemme Canada-Québec »<sup>83</sup>. Il en est de même des radiodiffuseurs qui se demandent ce qui résulterait d'un contrôle accru du Québec en ce domaine.

Enfin, au Canada anglais, naît vers cette époque la Common Agenda Alliance for the Arts.

Ce regroupement fait pression sur Ottawa afin que la culture soit exclue des prochaines propositions constitutionnelles (c'est-à-dire de l'Entente de Charlottetown). Comme le signale Lise Bissonnette, « c'est la volonté quasiment unanime de la communauté artistique canadienne, hors Québec surtout, de voir Ottawa se réveiller au soutien significatif des arts » (« D'espoir et d'illusions », *Le Devoir*, 30 janvier 1992 : A8). Chose certaine, les diverses associations canadiennes qui en sont membres combattent toute idée de transfert des pouvoirs en matière de culture aux provinces et s'opposent, dès lors, aux revendications du Québec en ce domaine (*Le Devoir* et *Le Soleil*, 25 juillet 1991 : A11). Mais outre certains secteurs spécifiques des industries culturelles québécoises, qui profitent directement de l'omniprésence du fédéral (télévision et cinéma), et quelques rares regroupements et artistes, peu d'associations culturelles et artistiques québécoises semblent s'y associer<sup>84</sup>.

Vers la mi-octobre, le vent commence à tourner au Québec en ce qui a trait à la question du rapatriement des pouvoirs en matière de culture<sup>85</sup>. Ce passage de l'éditorialiste Pierre Gravel, du journal *La Presse*, résume relativement bien le climat qui règne alors :

Il aura suffi que des groupes de créateurs s'émeuvent, en Commission parlementaire, devant la menace de tarissement d'une abondante source de subventions fédérales pour, de son propre aveu, ébranler les convictions de la ministre. Au point de l'amener à parler maintenant de responsabilité partagée avec Ottawa. Comme si la culture était la « chose » exclusive des artistes. Et que les droits de la collectivité, qui en est dépositaire, devaient être subordonnés à la loi du plus offrant interprétée par les bénéficiaires de l'aide à la création.

Vue par ce bout de lorgnette, la méfiance des créateurs est facilement compréhensible. Victimes de l'absence de volonté politique des gouvernements québécois en ce domaine depuis des lustres et profitant d'une manne fédérale dépassant leur importance proportionnelle par rapport à l'ensemble du Canada, on les comprend de vouloir faire durer le plaisir. Mais à moins de conclure que tout est monnayable, on ne voit pas très bien en quoi leurs préférences immédiates devraient amener la ministre à modifier la position fondamentale du Québec (*La Presse*, 18 octobre 1991 : B2).

Dans les semaines qui suivent, soit au moment du discours de clôture des travaux de la commission parlementaire, la ministre réaffirme sa position sur ce dossier et dément ainsi la rumeur croissante d'un affaiblissement de sa part : « Frulla-Hébert revendique pour le Québec tous les pouvoirs d'Ottawa en matière culturelle » (*Le Devoir*, 21 novembre 1991 : A1), « Culture : Frulla-Hébert réclame désormais pouvoirs et argent » (*La Presse*, 21 novembre 1991 : B8).

## Conclusion

En rapport avec la troisième hypothèse retenue de l'*Advocacy Coalition Framework*, deux aspects ressortent du présent chapitre : celui de l'évolution des « controverses majeures » au sein du sous-système *mature* et celui de l'alignement des alliés et de leurs adversaires.

Rappelons que cette hypothèse n° 1 de l'ACF (voir annexe 3.1) postule que dans « les controverses majeures au sein du sous-système politique *mature*, lorsque sont confrontées les croyances politiques principales (*policy core beliefs*), l'alignement des alliés et de leurs adversaires a tendance à être plutôt stable pendant des périodes d'une décennie ou plus (1987-1988, 1993, traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129) ». Bien que pour l'instant nous ne puissions corroborer ou contredire cette hypothèse – puisque que les systèmes de croyances des acteurs, incluant les croyances politiques, seront traités dans le chapitre suivant –, nous pouvons dès lors revenir sur cette idée de « controverse majeure » et d'« alignement des acteurs en présence et de leurs adversaires » entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990.

### A) L'évolution de la « controverse majeure » au sein du sous-système *mature*

Tout d'abord, à la lumière des analyses et informations produites dans ce chapitre, mais aussi de celui qui a précédé, il apparaît évident qu'entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, cette première « controverse majeure » au sein du sous-système qualifié de « *mature* » – et qui se traduisait par l'injection d'argent neuf (1 % du budget de la province à la culture) – est supplantée par une deuxième, celle d'élaborer une politique culturelle qui encadrerait l'ensemble de l'activité gouvernementale en ce domaine, mais dont la proposition initiale, le *Rapport Arpin*, et de nombreux acteurs d'alors font de la question du rapatriement des pouvoirs au Québec en matière de culture et, incidemment, des fonds publics qui y sont associés, l'un des éléments fondamentaux.

Engendré par l'échec de l'Accord du Lac Meech, les travaux de la Commission Bélanger-Campeau, les recommandations du rapport Beaudoin-Dobbie (contre l'accroissement des pouvoirs des provinces en matière de culture), du rapport Allaire et de l'énoncé du groupe-conseil Arpin (pour le rapatriement des pouvoirs), le débat constitutionnel s'intensifie et contribue à susciter une

prise de position quasi unanime du milieu culturel au début des années 1990. Bien plus, on réaffirme haut et fort que la culture est indissociable de cette notion de « société distincte », si chère à la grande majorité des Québécois. Cette notion, et tout ce qu'elle implique, est si importante que l'Assemblée nationale du Québec adopte, le 20 juin 1991, la *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec* (la « loi 150 »).

Dès le milieu de l'année 1991, la demande de l'atteinte du 1 % par la Coalition du monde des arts est donc supplantée par ce nouvel objectif commandé, cette fois-ci, par de multiples acteurs sociaux, dont l'élite politique : l'élaboration d'une politique gouvernementale au Québec qui redéfinirait ou réaffirmerait les pouvoirs et qui encadrerait l'ensemble de l'activité gouvernementale en ce domaine.

Autre fait révélateur, l'analyse de la revue de presse pour la période qui couvre les travaux de la commission parlementaire, réalisée par Jean Lemieux (1991b), souligne que « très peu d'informations relatives » à la promesse du 1 % en émanent. Bien sûr, les journalistes évoquent, au cours de cette période, les besoins financiers des groupes et des organismes entendus, mais cela sans faire une allusion directe à cet engagement électoral de 1985.

Par contre, *Le Devoir* du 30 octobre 1991 mentionne qu'une manifestation des artistes québécois est prévue à l'occasion de la dernière journée des travaux de la commission parlementaire. Cette manifestation vise à rappeler la promesse libérale du 1 %. Un autre article signale qu'une dizaine de représentants de la Coalition veulent profiter de la dernière journée de la commission parlementaire de la culture pour lire une déclaration réclamant une fois de plus le 1 % (« Les artistes disent avoir perdu un demi-milliard », *Le Devoir*, 21 novembre 1991 : B2).

Dernière observation, aucun mémoire ne sera produit par cette Coalition du 1 % en prévision des travaux de la commission parlementaire sur la future politique culturelle gouvernementale. De fait, les organismes, institutions et syndicats professionnels du milieu de la culture privilégient des démarches individuelles et corporatives, chacun exposant à tour de rôle les problèmes vécus par leurs membres, leurs craintes et leurs appuis face aux recommandations du *Rapport Arpin*, leurs demandes et revendications spécifiques.

Par contre, au terme de ces cinq années de revendications de la Coalition du 1 %, il apparaît évident que la persistance et l'acuité du débat constitutionnel ainsi que les difficultés financières croissantes des gouvernements ont contribué à modifier la position de ses membres au début des années 1990. D'ailleurs, selon les auteurs du *Rapport Coupet*, l'atteinte du « symbole » de la Coalition du monde des arts et de la culture (soit le 1 %), en plus de ne pas résoudre le problème du financement, porte selon eux un sérieux préjudice au milieu culturel : « le débat actuel monopolise la problématique du financement des arts et de la culture sur le seul ministère des Affaires culturelles alors **qu'il s'agit d'un débat de société**. Il positionne de façon malheureuse les dépenses en matière culturelle comme un élément marginal du budget de l'État, comme s'il s'agissait de financer des activités et services superfétatoires (1990 : 125) ». Sur la question du 1 %, les auteurs du *Rapport Coupet* avaient terminé par un appel à tous :

Il est clair que l'État doit injecter des fonds supplémentaires dans les arts et la culture, et ce, à un niveau bien supérieur à celui du 1 %, mais ceci doit s'exprimer en facilitant ou réclamant le décloisonnement des responsabilités en matière de financement des arts. Déjà, en 1986, le rapport Bovey recommandait clairement un accroissement sensible des budgets destinés à la culture et cette recommandation s'adressait à tous les acteurs : ministère des Affaires culturelles, municipalités, gouvernement fédéral, entreprises...

Pour résoudre la problématique du financement des arts et de la culture au Québec, il importe donc tout d'abord qu'une ouverture s'opère chez tous les acteurs concernés par la question, ouverture quant à leurs conceptions du rôle de la culture dans le progrès d'une société et ouverture quant aux responsabilités que chacun doit assumer dans le support financier aux arts et à la culture (Québec, MAC, *Rapport Coupet* : 125-126).

Le mémoire déposé par le Regroupement professionnel de la danse du Québec (RPDQ) lors des travaux du groupe-conseil Arpin est assez révélateur, selon nous, de la position des membres de la Coalition au début de l'année 1991 quoique, selon l'Union des écrivains du Québec (UNEQ), « la bataille du 1 % est perdue »<sup>86</sup>. Citons à cet effet un extrait du RPDQ reproduit dans *Le Devoir* et qui constitue, en quelque sorte, une réponse aux auteurs du *Rapport Coupet* :

Malgré les apparences, le milieu artistique n'est pas un revendicateur aveugle du 1 % et ne voit pas la satisfaction de cette demande comme étant une solution à tous les problèmes. Il est bien évident que le simple fait d'augmenter le budget du MAC pour qu'il atteigne le 1 % du budget de l'État n'est pas une condition suffisante pour assurer le développement des arts et des professions artistiques au Québec ; c'est cependant une condition nécessaire voire vitale. [...] Si le débat sur le 1 % se poursuit, c'est en raison de l'absence de réponse

du gouvernement du Québec à une revendication minimale. Ce silence a eu pour effet de retarder le débat sur la teneur d'une véritable politique culturelle. [...]

Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier que le discours de la Coalition du monde des arts précisait que l'augmentation du budget du MAC visait ses champs actuels d'intervention dans l'aide à la pratique et à la diffusion des arts. Ce faisant, elle signifiait que, par exemple, la contribution de l'État au niveau de la fiscalité, des programmes sociaux, de la radio-télévision, de la langue, de l'éducation, etc., n'était pas considérée dans le calcul du 1 %. Ce n'est pas que le milieu des arts ne juge pas ces contributions nécessaires, mais plutôt que, malgré, leurs existences, elles ne suffisent pas (*Le Devoir*, 19 mars 1991 : B1).

Dès lors, il y a lieu de s'attarder à la position des acteurs entre 1984-1986, années qui sont caractérisées par la création de la Coalition canadienne des arts et de la culture et de la Coalition québécoise du monde des arts et de la culture, et 1991-1992, période où le débat constitutionnel atteint son paroxysme et « enflamme » à peu près tous les milieux sociaux, politiques et économiques canadiens et québécois.

### **B) L'alignement des alliés et de leurs adversaires**

Rappelons tout d'abord qu'à la faveur de décisions politiques du milieu de la seconde moitié des années 1980, le milieu culturel québécois obtient la reconnaissance législative (lois sur le statut des artistes), laquelle concède désormais des existences juridiques et des pouvoirs de négociation. Les associations, syndicats professionnels et organismes représentatifs de ce milieu se multiplient et se fractionnent (regroupements disciplinaires, géographiques, etc.) afin de représenter les intérêts du plus grand nombre.

Puis, au cours de ces années qui vont de la création de la Coalition du monde des arts et de la culture, en décembre 1986, à la publication du *Rapport Arpin*, en juin 1991, les membres de cette coalition semblent plus que jamais décidés à obtenir un accroissement des budgets du MAC à 1 % des dépenses publiques totales du gouvernement. En cela, il ne semble pas y avoir de défections ni de divergences parmi les membres. Au contraire, périodiquement les porte-parole de la Coalition reviennent à la charge, talonnent le premier ministre Robert Bourassa et les ministres successives des Affaires culturelles (Lise Bacon et Lucienne Robillard, notamment). Tout au cours de ces années, le CQT et l'UDA semblent y assurer un leadership certain. L'inverse serait surprenant puisque la demande initiale de la Coalition est l'injection d'argent neuf pour la

pratique artistique, donc pour mieux soutenir les créateurs et les artistes. En cela aussi, les autres membres de la Coalition issus de diverses institutions et organismes ne peuvent s'en dissocier même si, à l'occasion, certains milieux artistiques semblent décrier le trop grand intérêt pour les grandes institutions muséales, les bibliothèques publiques et certaines industries culturelles.

Comme nous le verrons, aux yeux des représentants du milieu culturel québécois, la proposition du groupe-conseil et les propositions faites à l'occasion de la commission parlementaire sur l'énoncé de politique culturelle semblent garantes de l'aboutissement imminent d'une démarche entreprise par la Coalition du monde des arts, en 1986. Mais encore plus, cette proposition et ces audiences sont aussi l'amorce d'une nouvelle « controverse majeure », quoique déjà latente, et d'un « re-positionnement » des acteurs sociaux issus, cette fois-ci, de tous les milieux de la société québécoise.

En effet, la commission parlementaire de l'automne 1991 est l'occasion d'élargir le débat, de prendre en compte les intérêts autres que ceux issus du milieu culturel. Des groupes et des regroupements issus d'autres horizons, des représentants du monde de la finance et des affaires, des communautés culturelles québécoises, incluant les Anglo-Québécois, font part de leurs attentes, de leurs inquiétudes, mais aussi de leurs appuis à l'énoncé du groupe-conseil Arpin.

Les deux schémas suivants traduisent, selon nous, les changements qui se sont opérés entre 1986 et 1992. Ils mettent en relief les principaux événements et décisions qui ont eu des impacts sur les milieux culturels, mais aussi sur nombre d'autres acteurs sociaux. Compte tenu des rapprochements faits tout au cours de ce chapitre entre les événements politiques confrontant la scène politique fédérale et la scène politique provinciale (contentieux Ottawa-Québec en matière de culture, rapatriement des pouvoirs en ce domaine, *Entente de Charlottetown*, scissions de partis politiques, etc.), les deux schémas départagent ces deux niveaux de gouvernement tout en mettant en relation les principaux acteurs préoccupés par le débat qui a cours dans le sous-système concerné. Mais auparavant, donnons quelques indications quant à l'interprétation de ces schémas.

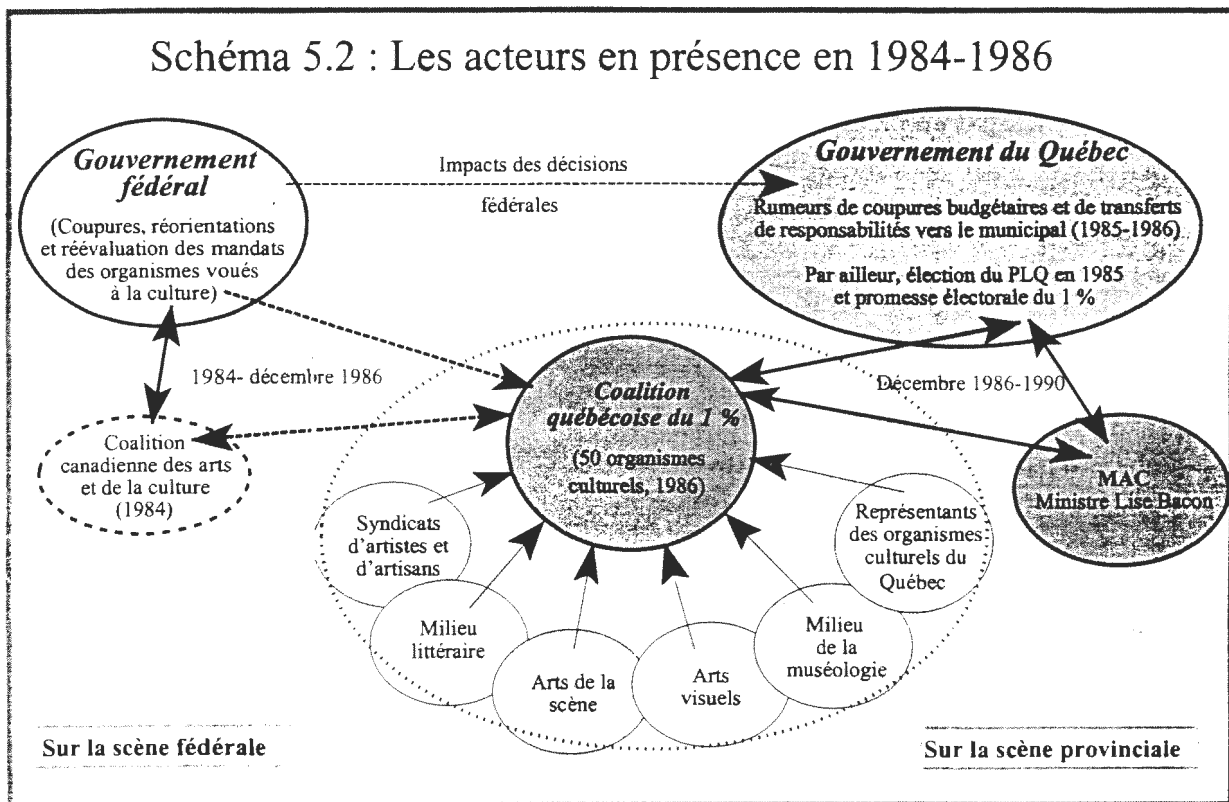
Les flèches de direction dans l'un et l'autre des deux schémas signifient des relations directes, continues et généralement suivies entre les acteurs, soit avec des allers et des retours pour signifier des réactions, des échanges et/ou des collaborations, soit dans une seule direction

pour montrer qu'il s'agit de pressions exercées par un acteur (ou un regroupement) sur un autre. Les lignes ou flèches pointillées signifient la présence de relations entre les acteurs, mais ces dernières sont plus diffuses ou moins suivies, donc des réactions et/ou des relations occasionnelles. Il en est de même des cercles avec des grisés plus pâles et des pointillés identifiant des acteurs ou regroupements d'acteurs présents, mais qui sont alors secondaires ou qui se tiennent à distance du débat qui a cours. Les acteurs ou regroupements dans des cercles avec des grisés foncés et des lignes continues sont les plus importants. Ils sont omniprésents dans le débat.

Enfin, les grands cercles en pointillés et de forme ovale, présents dans les schémas 5.2 et 5.3, ont essentiellement pour but de représenter les grandes alliances entre acteurs et/ou groupes d'acteurs : celle du milieu culturel québécois au milieu des années 1980 et qui a donné naissance à la Coalition du monde des arts et de la culture – ou Coalition du 1 % (schéma 5.2), l'alliance de l'ensemble des acteurs de la scène provinciale québécoise face à la question du rapatriement des pouvoirs en matière de culture, au début des années 1990, et celle des autres acteurs, majoritairement anglo-canadiens, mais aussi issus des secteurs artistiques et des industries culturelles du Québec qui font notamment pression sur le fédéral pour contrer le rapatriement des pouvoirs (schéma 5.3).

Le schéma 5.2 résume donc les événements politico-administratifs et économiques, issus des deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial) et qui sont à l'origine de la création de la Coalition du monde des arts en 1986. Il présente également les positions des acteurs des milieux culturel et politico-administratif en 1984-1986, les seuls alors présents ou omniprésents dans le débat.

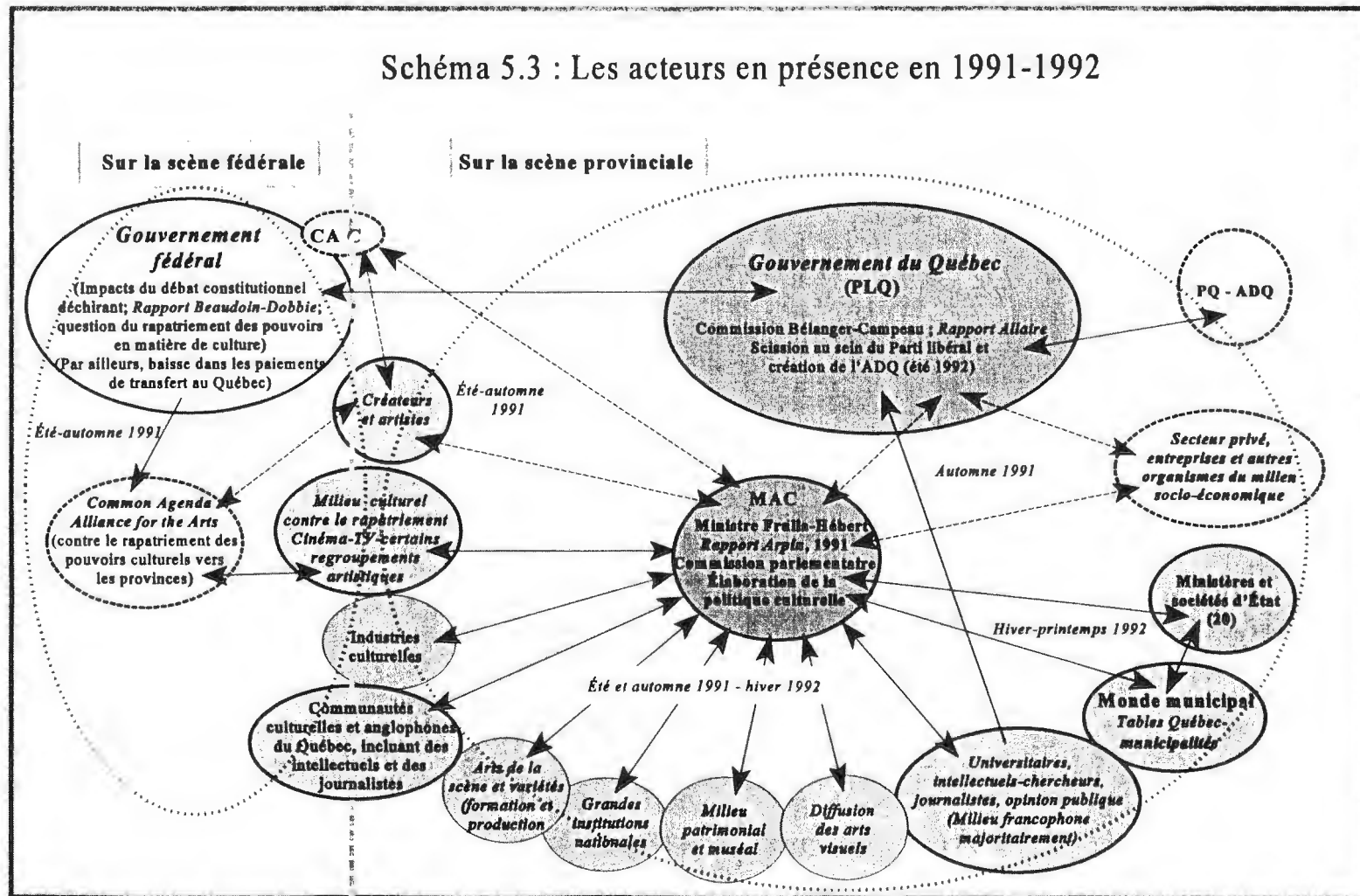




Le schéma 5.3 fait état des événements marquants du début des années 1990, ceux qui suscitent le maintien de la levée de boucliers (du monde des arts et de la culture au Québec). Il présente aussi les positions des acteurs en présence au cours de l'année 1991-1992, soit entre le dépôt du *Rapport Arpin*, en juin 1991, et le dépôt de la politique culturelle, en juin 1992. On y remarque également l'ajout de nouveaux acteurs, issus du monde municipal et du milieu socio-économique et politique, ainsi que certains « regroupements » ou catégories d'acteurs du monde de la culture qui semblent prendre leur distance du débat central d'alors, le rapatriement des pouvoirs en matière de culture. Il en est ainsi des milieux québécois du cinéma, de la télévision et de certains regroupements artistiques qui optent pour le maintien du lien avec le Fédéral.

(Voir page suivante)

Schéma 5.3 : Les acteurs en présence en 1991-1992



**Légende de la figure 5.3**

- Relations de causes à effets (impacts de décisions)
- ↔ Relations formelles et/ou officielles
- ◐ Acteurs importants (omniprésents)
- ◑ Acteurs secondaires (occasionnels)
- ◒ Relations informelles

Sans trop anticiper sur le prochain chapitre, citons cet extrait d'un article de Agnès Gruda, du *Devoir*, qui décrit relativement bien les hésitations du milieu culturel à l'automne 1991, mais aussi le revirement qui s'effectue au cours de l'hiver et du printemps 1992 :

Le chat est sorti du sac, l'automne dernier [lors des travaux de la commission parlementaire], dans la foulée du rapport Arpin sur la culture, qui recommandait le rapatriement complet des compétences fédérales en matière culturelle. Diagnostic : le milieu artistique québécois souffre de schizophrénie aiguë. Tout en étant traditionnellement acquis aux revendications autonomistes du Québec, il se sent cent fois mieux traité à Ottawa que dans la capitale provinciale. Et à la seule perspective de se retrouver avec, pour seuls pourvoyeurs de fonds, des fonctionnaires qui de l'avis quasi unanime traitent les artistes avec condescendance et mépris, les créateurs québécois ont pris panique.

Le message que le monde artistique envoyait ainsi au gouvernement était le suivant : avant d'aller vous battre pour des compétences additionnelles, descendez-donc sur le plancher des vaches et commencez par vous acquitter convenablement de celles dont vous disposez déjà.

Le message a porté. Dans le projet de politique qu'elle a rendu public la semaine dernière, la ministre Liza Frulla-Hébert met la sourdine sur son appétit pour des pouvoirs supplémentaires [...] (« Culture : la ministre accorde ses instruments », *Le Devoir*, 22 juin 1992 : B2).

Il reste maintenant à voir comment, au sein de ce sous-système *mature*, les divers groupes de pression issus du milieu de la culture, mais aussi de bien d'autres milieux sociaux, économiques et politico-administratifs, vont se concerter, s'aligner ou se distancier les uns des autres. Le chapitre suivant présentera les différentes prises de position des acteurs en présence lors des processus d'élaboration et d'adoption de la politique culturelle gouvernementale.

En rapport avec la quatrième hypothèse de l'*ACF* retenue dans cette thèse (hypothèse n° 11), le sixième et dernier chapitre s'attardera à définir les élites du sous-système de la culture et leurs systèmes de croyances. Il insistera également sur d'autres aspects du processus politique en cours : le rôle de(s) *policy broker(s)*, celui des fonctionnaires du MAC tout au cours de cette période qui va des travaux de la commission parlementaire (automne 1991) à l'adoption de la politique (décembre 1992) et, finalement, les décisions gouvernementales et leurs impacts (*policy outputs* et *policy impacts*).



## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### CHAPITRE 5

1. Rappelons que ces prémisses insistent sur (1) l'importance du rôle joué par l'information technique lors du processus politique, notamment dans la compréhension de la magnitude et des aspects du problème, dans l'évaluation des causes et des impacts probables des solutions proposées, sur (2) la nécessité de tenir compte d'une perspective d'une décennie ou plus afin de saisir avec plus d'acuité ce qui altère ou modifie les systèmes de croyances des *policymakers* dans le temps, sur (3) l'impératif d'utiliser l'unité d'analyse la plus appropriée, soit le sous-système ou le domaine de la politique, ce dernier incluant les acteurs issus d'une variété d'organisations, tant publiques que privées, sur (4) l'avantage d'aller au-delà de la notion traditionnelle du triangle de fer (*iron triangle*), lequel inclut les acteurs issus des agences administratives, des commissions législatives et des groupes d'intérêt, et de tenir compte également de deux autres catégories d'acteurs, soit les journalistes, les chercheurs et les analystes de politiques ainsi que les acteurs issus de différents niveaux de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) et, enfin, sur (5) l'importance de « cartographier » les croyances (valeurs prioritaires, perceptions et relations causales) et la politique concernée sur le même canevas afin de comprendre l'influence des différents acteurs dans le temps.

2. Les administrations publiques canadiennes (fédérale, provinciale et municipale) investissent dans la culture quelque 5,3 milliards de dollars de fonds publics en 1988 ; on estime l'impact économique total de ce secteur au Canada à plus de 30 milliards (Canada, MIST, 1993 : 39-40 ; Canada, CAC, janvier 1993 : tableau 2).

3. Bien que le programme de statistiques culturelles de Statistique Canada présente des données fédérales depuis 1978, ce n'est qu'à compter de 1984-1985 que les données extraites des *Comptes publics du Canada* sont ventilées par province. Par ailleurs, les données sur les dépenses des gouvernements provinciaux sont réunies depuis l'enquête de 1981-1982, alors que celles des municipalités le sont depuis 1984. Voir les mises en garde dans : Canada, Statistique Canada, *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1991-92*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993, Statistique Canada (Catalogue 87-206) : 9.

4. Selon certains chercheurs, comme Jean-Guy Lacroix (1990), les données de *Statistique Canada* relatives au nombre d'artistes et de créateurs sont cependant imparfaites et incomplètes.

5. Parmi ces professionnels de la culture et des médias, mentionnons 26 250 personnes directement associées à la création (ou 27,4 % de la population du secteur de la culture et des médias), soit 3 345 peintres, sculpteurs et autres artistes des arts plastiques (ou des arts visuels), 3 505 auteurs, rédacteurs et écrivains, 3 765 artisans des métiers d'art, 2 880 directeurs de l'édition, du cinéma, de la radiodiffusion et des arts du spectacle, 4 275 producteurs, réalisateurs, chorégraphes et « personnel assimilé », 500 chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs, 5 130 musiciens et chanteurs, 850 danseurs, 1 280 acteurs et 720 autres artistes du spectacle (Québec, MCCQ, septembre 1999 : 20-21).

6. Soit 35,3 % dans la tranche d'âge des 25-34 ans et 29,7 % dans celle des 35-44 ans (Québec, MCCQ, septembre 1999 : 29),

7. Voir notamment *Chiffres à l'appui*, bulletin réalisé par le MAC, et les *Indicateurs d'activités culturelles*, par le Bureau de la statistique du Québec ; Gilles Pronovost, *Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir en 1989*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, 94 p. ; Jean-Paul Baillargeon, *Les pratiques culturelles des Québécois. Une autre image de nous-mêmes*, Québec, IQRC, 1986, 294 p. ; du même auteur, *Les publics du secteur culturel : nouvelles approches*, Collection *Culture et Société*, Québec, IQRC-PUL, 1996, 185 p. ;

ainsi que les ouvrages cités dans le *Rapport Coupet* (Québec, MAC, 1990).

8. Dans les prévisions budgétaires de mars 1990 (année 1990-1991), treize grandes institutions accaparent 42 % (ou 82,4 des 196,3 millions de dollars) du budget de transfert du MAC. Ces institutions sont : le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée de la civilisation de Québec, le Musée du Québec, le Musée des beaux-arts de Montréal, les orchestres symphoniques de Montréal et de Québec, l'Opéra de Montréal, les Grands ballets canadiens, le Théâtre du Nouveau Monde (TNM), la Compagnie Jean Duceppe, la Bibliothèque nationale du Québec, la Place des arts et le Grand Théâtre de Québec (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 89, tableau 4.9).

9. Une étude sur la situation socio-économique des membres de la Guilde des musiciens de Montréal, réalisée en 1985, révèle pour sa part que 80 % des membres de cette association « tirent de la musique un revenu inférieur à 5 000 \$ par année ». Pour l'UDA, c'est 60 % des membres qui gagnent 5 000 \$ et moins (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-26 : Mémoire de la Guilde des musiciens au groupe-conseil Arpin, non daté).

10. Pour la présente partie, nous nous sommes inspirée des résultats de deux études. La première est une enquête pancanadienne réalisée auprès des consommateurs des arts d'interprétation et des arts visuels professionnels par deux firmes de consultants. L'analyse de Cultur'inc inc., de Montréal, et de Décima Research, de Toronto, publiée dans *Profil des consommateurs d'art, 1990-1991* (1992), est issue de six grandes enquêtes par questionnaire. Sur les 65 000 questionnaires distribués, 52 000 ont trouvé réponse auprès de Canadiens. La seconde source d'information est *l'Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec*, communément appelée *Rapport Coupet* (1990). Diverses autres études produites par des ministères québécois (Québec, MAC, 1990a ; Québec, MESS, 1989 ; Québec, BSQ, 1997) et par des chercheurs (Lacroix, 1990 ; Pronovost, 1990 ; Audet, 1989, et autres) ont également été mises à contribution.

11. Voir aussi les articles de presse suivants : « Trop d'organismes culturels, pas assez de clients », *La Presse*, 26 janvier 1991 : B2 ; « Cri d'alarme de Lise Bissonnette. La production artistique du Québec s'accroît pendant que ses consommateurs diminuent », *Le Soleil*, 10 février 1991 : C3. Dans cet article, Lise Bissonnette signale que 60 % des gens ne pratiquent aucune activité culturelle en 1991, alors que « la production a plus que doublé au cours de la dernière décennie ».

12. Voir aussi l'étude récente du Bureau de la statistique du Québec qui donne certaines statistiques sur la participation des Québécois à des activités culturelles entre les années 1986 et 1992 et entre les années 1989 et 1994. Voir le premier chapitre consacré aux publics : Québec, Bureau de la statistique du Québec, *Indicateurs d'activités culturelles au Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1997 : 15-50.

13. D'ailleurs, comme le signale une étude du Conseil des arts du Canada, *Arts-chiffres* (1993), plus de 80 % de la population culturelle canadienne active a le statut d'employé en 1986 alors que près de 20 % des travailleurs sont indépendants. De cette dernière catégorie de travailleurs, à peine 4 % sont constitués en société (Canada, CAC, janvier 1993 : tableau 6).

14. Voir « Québec s'engage à protéger les artistes » (*Le Soleil*, 24 novembre 1988 : D1). Dans cet article, on détaille les principales mesures proposées par le projet de loi 78 et qui visent à régler les problèmes qui se situent à trois niveaux : (1) les relations entre l'artiste professionnel et la société, (2) les relations individuelles entre l'artiste et celui qui diffuse ses œuvres, (3) l'action collective des artistes comme professionnels d'un domaine artistique.

15. La Commission de reconnaissance des associations d'artistes est créée en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, adoptée le 17 décembre 1987. Cette commission a le mandat « de définir les secteurs de négociation d'ententes collectives [...], de reconnaître les associations professionnelles d'artistes représentatives d'un secteur, de nommer un médiateur à la demande d'une partie et d'arbitrer les différends qui lui sont soumis par les deux parties » (MCCQ, DC, Communiqué du MAC, 31 mars 1988 : Com-16, signé Luc Bertrand, attaché de presse du Cabinet).

16. Rappelons, par contre, que plusieurs organismes et instances montréalaises militent à cette époque pour le renforcement de la position stratégique du Grand Montréal. C'est dans cette optique que le gouvernement avait créé en 1990 le Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal (CMPDGM). Avec l'objectif de promouvoir la région métropolitaine, ce comité avait comme mandat d'assurer la cohérence des politiques et des activités gouvernementales. Quelques années auparavant, soit en 1986, le Comité consultatif du Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal avait identifié les industries culturelles comme l'un des sept axes de développement régional. En 1987, on évalue la valeur de la production culturelle montréalaise à 3 milliards de dollars ; quelque 72 250 travailleurs autonomes et salariés montréalais œuvrent dans un domaine artistique ou dans un domaine connexe, alors que la masse salariale atteint presque les 2 milliards. On soutient que 86 % de l'activité économique du secteur culturel québécois est issue de la métropole (Québec, MAC, *La culture : partenaire dans la relance du Grand Montréal*, Document de travail, avril 1991b : 1).

17. Notamment à l'occasion de l'étude sur la langue au Québec en 1974 (projet de loi 22 sur la langue officielle) et en 1976 (projets de loi 1 et 101 sur la Charte de la langue française).

18. Mentionnons, par exemple, la *Loi modifiant la Loi de Radio-Québec* en 1971, les projets de loi n° 4 sur la programmation éducative et n° 5 sur la *Loi modifiant la Loi de l'Office de la radio-diffusion du Québec* de 1979, la question de la Charte de la langue française en 1983.

19. À titre indicatif, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec regroupe, en 1991, 108 sociétés-membres et plus de 22 000 sociétaires (Mémoire de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec transmis à la commission parlementaire, septembre 1991 : 4).

20. Les subventions versées au milieu culturel sont essentiellement des dépenses de transfert. Elles ne comprennent ni les dépenses de fonctionnement de certaines institutions nationales (Archives nationales, Centre de conservation, conservatoires de musique et d'art dramatique, Régie du cinéma et Commission des biens culturels) ni les dépenses administratives du MAC (personnel, loyer, etc.) ni les dépenses de capital (c'est-à-dire les investissements requis par le fonctionnement du ministère : bâtiments, système informatique, etc.) (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 77).

21. Selon un document produit par le MAC, ce budget s'établirait, pour le Québec, à 13,3 millions de dollars (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-01 : « Analyse de l'intervention fédérale en matière de culture », janvier 1991 : 4-5).

22. Prendre connaissance de l'article de Jocelyne Lepage : « Une année de bâtiment. Mais sûrement pas celle des artistes québécois » (*La Presse*, 10 septembre 1988 : E17). La journaliste y souligne que l'année 1988-1989 sera celle des grands musées : ouvertures du Musée de la civilisation à Québec (coûts de 30 millions de dollars), du Centre canadien d'architecture à Montréal (coûts de 40 millions) et du Musée des civilisations à Ottawa (coûts de 170 millions), et agrandissements ou travaux au Musée McCord (coûts de 25 millions), au Musée des beaux-arts (coûts de 60 millions) et au Musée d'art contemporain (coûts de 27 millions), tous trois situés à Montréal.

23. Ces seize associations québécoises sont : l'Union des écrivains(nes), le Centre des auteurs dramatiques, l'Association des traducteurs, l'Association des réalisateurs(trices) de cinéma et de télévision, la Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs, la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs, le Regroupement des professionnels de la danse, le Conseil des métiers d'art, le Conseil de la sculpture, le Conseil de la peinture, le Conseil québécois de l'estampe, le Conseil des arts textiles, l'Association des designers industriels, la Société des graphistes et la Corporation des maîtres photographes (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-63 : « Liste des membres de la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec »).

24. Le RAAV regroupe les quatre conseils québécois (en sculpture, en peinture, en estampe et en arts textiles) ainsi que l'Association des illustrateurs et illustratrices du Québec (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-63 : « Liste des membres du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec »).

25. Créée en 1984 la Société de mise en marché des métiers d'art (ou SOMART) avait comme objectif d'assurer le leadership de la commercialisation des produits des métiers d'art québécois. Son capital-actions était détenu à 80 % par le Conseil des métiers d'art et à 20 % par la SOGIC. Entre le moment de sa création et celui de sa liquidation, le gouvernement a versé près de deux millions de dollars à cette Société, et ce dans des buts de consolidation de ses activités et d'équilibre budgétaire. Malgré les argents injectés, les opérations « n'ont jamais réussi à se rentabiliser ». Bien plus, à la suite de l'évaluation d'un déficit anticipé dépassant les 200 000 \$, la SOGIC décida de mettre fin à ses engagements et exigea de la SOMART un remboursement de 126 000 \$. Cette décision entraîna la fermeture de la Société le 11 janvier 1991 (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-10 : Analyses sectorielles pour l'étude sur le financement des arts et de la culture : « Métiers d'art »).

26. « La Guilde des musiciens de Montréal s'est dotée d'un statut de syndicat professionnel le 1<sup>er</sup> novembre 1988 en se fusionnant avec l'Association des musiciens de Québec. De cette fusion est née la Guilde des musiciens du Québec » (*Qui fait quoi*, février-mars 1989 : 34).

27. Par exemple, entre 1961 et 1989, quelque 3 620 bourses ont été accordées aux artistes par le MAC. De ce nombre, plus de 1 200 furent destinées aux artistes en arts visuels (33,6 %) alors que les artistes des arts de la scène (théâtre, musique, danse, multidisciplinaire) en obtenaient 786 (20,2 %). Les autres catégories sont la littérature (10,1 %), les métiers d'art (6,3 %), le cinéma (2,6 %) et un nombre relativement élevé de boursiers (757 bourses ou 27,2 %) dont la discipline n'est pas toujours spécifiée avant 1980 (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-54 : « Répartition disciplinaire - artistes boursiers entre 1961 et 1989 »).

28. Quebec Drama Federation (QDF) ou Fédération d'art dramatique du Québec est issue de la fusion du Quebec Drama Festival (fondé en 1972) et d'un regroupement de professionnels du théâtre. Formée en 1989, cette fédération a comme objectif de favoriser le développement du théâtre anglophone au Québec. On y dénombre 25 organismes membres comme Bulldog Productions, Street People Theatre, McGill Players' Theatre, Playwrights' Workshop Montréal (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-63 : « Quebec Drama Federation », document préparé par Alain Grégoire, secteur du théâtre, Direction des arts d'interprétation, du disque et des variétés, 24 septembre 1992).

29. Dès 1981, lors d'un congrès du Conseil québécois du théâtre, cet organisme adopta la résolution suivante : « Il est proposé qu'afin de répondre aux aspirations légitimes des artistes de toutes disciplines, de respecter leur travail qu'illustrent éloquentement nombre de réalisations, et de permettre à la collectivité québécoise l'accès à des manifestations artistiques qui témoignent de son identité, il est impérieux que le gouvernement fédéral consacre au moins 0,1 % de son budget global au Conseil des Arts, que le gouvernement du Québec consacre au mois [sic] 1 % de son budget global au ministère des Affaires culturelles et que les gouvernements municipaux consacrent 1 % de leurs budgets à la vie culturelle (1981 : 17) (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-26 : « Résolutions du milieu théâtral adoptées depuis 1981 lors de la tenue des états généraux, puis des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> congrès québécois du théâtre » : 4 février 1991) ». De plus, parmi tous les mémoires transmis au groupe-conseil Arpin, au printemps 1991, celui du CQT est certes le plus réfractaire et critique quant à la tenue de telles audiences qui, selon eux, n'a que pour but que de se servir du milieu culturel pour « récupérer des sommes d'Ottawa » et d'en « utiliser qu'une fraction pour le soutien des arts et de la culture » (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-26 : Mémoire du CQT, mars 1991 : 7).

30. Ce regroupement compte 41 groupes, galeries et autres lieux de diffusion comme l'Atelier d'estampe Sagamie, le 50<sup>e</sup> Parallèle, le Collectif Regart, la Galerie Clark, la Galerie d'art de Matane, la Guilde des artistes de la région de Drummondville, Vox populi, Vu, etc. (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-63 : « Liste des membres du Regroupement des Centres d'artistes autogérés du Québec »).

31. En effet, comme bien d'autres secteurs culturels, celui de la diffusion des arts visuels connaît certaines difficultés. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, « bien qu'ils jouissent d'un appui appréciable des pourvoyeurs de fonds publics et privés », les grands événements comme la Biennale internationale de la tapisserie « survivent tant bien que mal ». Signe d'une précarité, la durée de vie moyenne des galeries d'art au Québec est de cinq ans. Bien plus, selon Paule des Rivières (*Le Devoir*, 9 mai 1991 : B1-2), la situation des galeries d'art est telle qu'elle a « atteint un seuil critique » en 1991. Le fait que le Québec comporte un très petit bassin de collectionneurs, lesquels « recherchent les aubaines et sont sensibles au prix », ne contribue pas à une expansion en ce domaine



(Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 238-240).

32. Données extraites de : Québec, MCCQ, chemise 1450-12-16 : « Mesures fédérales et mesures provinciales au Québec » : 246.

33. En 1988-1989, l'Association des producteurs de films et de vidéos compte 101 membres. On estime les coûts de la main-d'œuvre dévolue à ce seul secteur à quelque 120 millions de dollars. Le volume de production de films et de la télévision, excluant ceux de Radio-Canada et de Télé-Métropole, s'établit à 231,3 millions de dollars en 1989-1990 (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-06 : « Tableau statistique sur les industries culturelles »).

34. Les auteurs du *Rapport Coupet* (1990 : 95) évaluent la contribution du gouvernement fédéral dans le domaine des arts et de la culture au Québec à quelque 283 millions de dollars en 1990, et ce sans tenir compte du budget de Radio-Canada.

35. En 1988, la SGCQ et la SODICC sont fusionnées pour donner la Société générale des industries culturelles (SOGIC).

36. Par exemple, au début de l'année 1990, pris dans ce tourbillon des resserrements, le MAC n'octroie plus les subventions et bourses aux éditeurs et aux artistes québécois. À la suite d'une directive émise auprès de tous les ministères par le Conseil du Trésor en décembre 1989, il revient à ce dernier de débloquer les montants d'argent. Outre cette nouvelle « lourdeur administrative », décriée par le milieu, on s'élève contre la suspension de subventions à quelques salons du livre et à divers programmes, comme celui d'aide à la relève. De plus, on appréhende des coupures de quatre millions de dollars au MAC. C'est l'UNEQ (Union des écrivains) qui prend l'initiative de réunir le milieu culturel. L'Union des artistes, quant à elle, décide de ne pas commenter « parce que la situation du MAC est trop nébuleuse (*Le Devoir*, 21 février 1990 : 20) ».

37. Pour contrer les inquiétudes du monde de l'édition à l'avènement de la TPS, certains supporters de cette mesure font des sorties publiques pour affirmer que « la situation de l'édition québécoise n'est pas aussi dramatique qu'on le dit », rappelant que les produits typiquement québécois ne subissent pas réellement de concurrence étrangère, puisque c'est un « marché captif » (« La taxe sur la culture. Pas aussi mauvaise qu'on le dit », par Albert Juneau, *Le Devoir*, 19 septembre 1990 : 6).

38. En 1985, on dénombre 327 périodiques au Québec, excluant les catalogues, les annuaires, les journaux quotidiens et les hebdomadaires ; sont aussi exclus les journaux d'entreprise (Québec, MCCQ, chemise 1450-12-16 : « Chiffres clés des industries culturelles au Québec »).

39. Les dépenses totales du gouvernement du Québec et des municipalités dans ce secteur sont respectivement de 165,3 millions, dont 8,9 millions à la Bibliothèque nationale du Québec, et de 167,3 millions de dollars en 1990-1991. Le milieu municipal y consacre près de 62 % de ses dépenses culturelles totales qui sont de l'ordre de 271,8 millions de dollars (Canada, Statistique Canada, *Dépenses publiques au titre de la culture, 1990-1991* : 34-35, tableaux 2.10 et 2.11).

40. Au cours des années 1980, les subventions provinciales, en dollars constants de 1960 (=100), connaissent une importante diminution, passant de 5,9 millions en 1980, à 4,7 millions en 1985 et à 4,6 millions en 1989 (MCCQ, DPE, Analyses sectorielles pour l'étude sur le financement des arts et de la culture : « Analyse sectorielle sur les bibliothèques publiques », chemise 1450-12-10).

41. Voir aussi ces articles qui décrivent l'état des bibliothèques publiques au Québec : « Un pour cent pour la culture : pas avant 1991. Québec accorde sa priorité aux bibliothèques et au patrimoine », par Suzanne Dansereau (*Le Devoir*, 31 mai 1988 : B6) ; « Lise Bacon : Bilan et orientations futures. 220,5 millions à la culture. Soutenir les bibliothèques » (*Le Journal de Montréal*, 31 mai 1988 : 10) ; « La misère des bibliothèques publiques » (Libre opinion par François Séguin, *Le Devoir*, 23 février 1989 : 9).

42. En décembre 1989, l'Assemblée nationale du Québec adopte la loi 90 qui procure un statut fiscal particulier aux artistes, celui de travailleur autonome. Le grand avantage de cette loi est de permettre de déduire du revenu imposable plusieurs types de dépenses afférentes au métier. Ces avantages fiscaux, selon le président de l'UDA, ont une « incidence bénéfique sur le marché en général » et, assurément, sur les artistes en particulier (« Artistes, à vos factures ! », par Pierre Roberge, *Journal de Québec*, 9 février 1989 : 31 ; voir aussi : « La Guilde des musiciens fait le point », par Jean-Marc Amyot, *Qui fait quoi*, février-mars 1989 : 34 ; « Une nouvelle ère fiscale s'ouvre pour les artistes », par Pierre Roberge, *La Presse*, 15 janvier 1989 : E4).

43. Reprenons ici à notre compte cette présentation des milieux culturels par la ministre Liza Frulla-Hébert lors du dépôt du projet de *Politique culturelle* au Conseil des ministres, en mai 1992 : « les milieux culturels regroupent une cinquantaine d'organismes musicaux, plus de 130 compagnies de théâtre, près de 15 compagnies de danse, environ 180 galeries d'art commerciales, 150 lieux de spectacles, 344 musées et centres d'expositions, 900 bibliothèques publiques, 100 maisons d'édition, autant dans la production audiovisuelle et près de 40 entreprises dans le domaine de l'enregistrement sonore, sans compter les entreprises de distribution, du commerce de détail, les salles de cinéma. L'ensemble de l'activité générée par ces milieux totalise 3,5 milliards et procure 75 000 emplois (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-55 : « Mémoire au Conseil des ministres - Gouvernement du Québec », signé par la ministre Frulla-Hébert et daté du 27 mai 1992 : 1) ».

44. Dans son discours inaugural sur la politique culturelle, la ministre Liza Frulla-Hébert souligne que jusqu'à ce jour, soit le 1<sup>er</sup> avril 1992, onze associations ont été reconnues grâce à ces lois, dont l'Union des artistes, la Guilde des musiciens, la Société des auteurs, l'Union des écrivains, le Conseil des métiers d'art, etc. Ces associations « regroupent et représentent plus de 15 000 membres, et elles sont au cœur de 100 organismes, corporations, troupes et autres structures qui, depuis des années, constituent la coalition du monde des arts et de la culture (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-52 : « Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert. Discours inaugural - Politique culturelle - Assemblée nationale - le 1<sup>er</sup> avril 1992 : 6) ».

45. Par exemple, l'Union des artistes emploie, outre les cadres, quelque 25 employés de bureau en février 1989 (« Un conflit syndical s'éternise. Dernier acte amer à l'Union des artistes », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> février 1989 : 3).

46. Voir cet article alarmiste, « Le Canada frise la catastrophe », qui fait état des inquiétudes du Conseil du patronat du Canada et qui cite cette prédiction de l'Institut C.D. Howe quant à l'« appauvrissement notable de la population canadienne si le fédéral n'agit pas dès maintenant pour mettre un frein à cette spirale (*Le Soleil*, 17 août 1990 : B1) ».

47. Dans un article du journal *Le Soleil*, on souligne que ce sont les provinces qui devront faire les frais des compressions des dépenses du ministre des Finances du gouvernement fédéral, Michael Wilson. Les provinces devront absorber un manque à gagner de 870 millions de dollars au chapitre de l'éducation et des soins de santé en 1990-1991 et de 1,5 milliard pour l'année 1991-1992. Pour le Québec, cela représente des pertes de 600 millions (*Le Soleil*, 21 février 1990 : A1). Voir aussi cet autre article du *Soleil* (3 octobre 1990 : A7) qui parle de coupures budgétaires atteignant les 700 millions de dollars. Dans le domaine de la culture, les journaux commentent abondamment les coupures du gouvernement fédéral, notamment en ce qui a trait au Conseil des arts du Canada et autres sociétés d'État. Ainsi, en août 1988, le Conseil des arts cherche à mobiliser les artistes afin que le Trésor débloque pour son budget de 92,6 millions de dollars quelque 47 millions supplémentaires sur trois ans (*Le Devoir*, 30 août 1988 : A1 ; voir aussi *The Gazette*, 30 août 1988 : B1). En février 1990, le journal *Le Devoir* souligne, parmi les points saillants du budget du gouvernement fédéral, le gel des budgets de Téléfilm Canada et de Radio-Canada pour les deux prochaines années. Le gouvernement annule également les 20 millions déjà approuvés à la société Radio-Canada (*Le Devoir*, 21 février 1990 : 1). Autre exemple, le 2 mars 1990, *La Presse* mentionne qu'à « cause des récentes restrictions budgétaires du gouvernement fédéral, l'activité culturelle subventionnée du Québec fait face à un manque à gagner direct de quelque 20 millions \$ ». On dit alors craindre que le gouvernement du Québec cherche à compenser en coupant dans le budget du MAC, ce qui serait « terrible » selon l'ex-présidente et selon la nouvelle présidente de la Conférence canadienne des arts, mesdames Phyllis Lambert et Lyse Richer. Ces dernières rappellent que le budget du ministère est de 170 millions et qu'il en faudrait 100 millions de plus pour rencontrer la promesse du 1 % du gouvernement libéral (*La Presse*, 2 mars 1990 : A6).

48. Voir l'article suivant qui mentionne que pour faire face à un problème de 700 millions de dollars année après année, et ce à cause d'un problème de croissance structurelle des dépenses, le gouvernement pense transférer des responsabilités aux municipalités québécoises (« Une entrevue avec le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson. Québec revoit l'État Providence et veut passer d'autres dépenses aux municipalités », par Jean-Paul Gagné, *Les Affaires*, samedi 20 octobre 1990).

49. « Selon les chiffres du gouvernement, ces propositions impliquent un transfert net aux municipalités de 477,5 millions de dollars et l'ouverture de nouveaux champs fiscaux de 545,7 millions de dollars (*Vers un nouvel équilibre* : 75-76) ». L'élément le plus coûteux est celui qui touche le transport en commun, et pour les grandes villes comme Montréal, c'est l'aspect de la réforme qui soulève le plus de réactions négatives. Pour les petites municipalités, c'est la tarification des services policiers qui semble mécontenter le plus les élus municipaux (Caroline Andrew, *L'année politique au Québec, 1990-1991*, site internet : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/andrew/andrew.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/andrew/andrew.htm)).

50. Divers groupes et associations protestent à leur tour. Les maires de Montréal et de Québec (*La Presse*, 19 janvier 1991 : « Doré et L'Allier préparent l'offensive contre la réforme de la fiscalité municipale ») et la Conférence des maires de la banlieue de Montréal (*La Presse*, 19 février 1991) parlent de solution « bouche-trou ». Les syndicats du transport en commun de la région de Montréal ainsi que des sociétés de transport en commun (*La Presse*, 25 février 1991) se mobilisent aussi. Au début du mois de mars, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Parti québécois s'opposent à cette décision politique et viennent appuyer le monde municipal. Les journaux publient des pages de publicité contre le projet. En avril, c'est le congrès annuel de l'UMQ et, « pour la première fois en soixante-dix ans d'existence », il se déroule sans la présence du ministre des Affaires municipales (*La Presse*, 25 avril 1991 : « Le ministre des Affaires municipales n'a pas été invité au congrès de l'UMQ »). Au mois de mai, les grandes centrales syndicales (CSN et FTQ) déposent une pétition de quelque 200 000 noms. À cette occasion, elles demandent au ministre de renoncer à son projet de réduire ses subventions au transport en commun (Voir Caroline Andrew, *L'année politique au Québec, 1990-1991*, site : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/andrew/andrew.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/andrew/andrew.htm)).

51. Rappelons également ce passage du *Rapport Coupet* : « Sollicitées d'une part par les artistes et les compagnies artistiques, interpellées d'autre part par les citoyens qui réclament des services culturels de calibre professionnel, et invitées, enfin, par le gouvernement à devenir des partenaires dans la mise en place d'infrastructures dont elles auront par la suite la charge, **les municipalités** sont réticentes à prendre le leadership de leur développement culturel au plan local, leur champ d'intervention n'étant pas clairement défini et les ressources financières correspondantes n'étant pas présentes (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 71) ».

52. Du moins, c'est ce dont témoignent les articles suivants : « L'UMQ veut être associée à l'élaboration de la politique culturelle » (*Le Devoir*, 15 novembre 1991 : B2), « Les villes désirent avoir voix au chapitre » (*Le Devoir*, 15 novembre 1991 : A10), « Effet domino et dégel municipal » (*Le Devoir*, 15 novembre 1991 : A10).

53. Ce programme visait à inciter le secteur privé à s'impliquer financièrement dans le domaine de la culture. En mars 1988, devant « l'avalanche de demandes de la part d'organismes culturels, la ministre Lise Bacon [décide] de suspendre ce programme pour le réévaluer et le réinstaurer en 1989-1990 » (« Tout en faisant appel au mécénat d'entreprise. Bacon suspend le Fonds d'appariement », *La Tribune*, 14 mars 1988 : A-3).

54. Citons à cet effet quelques publications répertoriées dans les rapports Coupet et Arpin : Richard A. Hopkinson, *Corporate Giving in Canada*, Ottawa, 1985 ; Québec, MAC, *Le poids économique de la culture, le financement privé des arts et les PME*, Québec, MAC, Direction de la recherche, 1987, 23 p. ; SECOR, *La PME et le financement des arts au Québec*, juin 1988 ; Gouvernement du Canada, *Le financement des arts au Canada d'ici à l'an 2000*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1986, 155 p. ; Yves Boulet, *La commandite d'événement - Un nouvel outil de marketing*, Montréal, Agence d'Arc inc., 1989, 175 p. ; Lucie Desaulniers, « Les dollars du rire », dans *Revue Commerce*, Montréal, n° 7 (juillet 1989) : 23-30 ; Gilbert Gagnon et Gaétan Hardy, *Le fonds d'appui au financement privé des arts pour l'exercice financier 1987-1988 : résultats et*

*impacts*, Québec, MAC, Direction de la recherche et de la statistique, 1989, 81 p. ; Gilbert Gagnon, *Le financement privé des arts à l'étranger et au Québec*, 1990 ; Gilbert Gagnon, *Vers une institutionnalisation du financement privé des arts au Québec*, Québec, MAC, Direction de la recherche et de la statistique, 1990, 81 p. ; Vincent Fischer et Roselyne Brouillet, *Les commandites : la pub de demain*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin, 1990, 133 p. ; Lyne Fréchet, « La commandite ; un beau risque », dans *Commerce*, Montréal, juillet 1990 : 10-11. Il y a lieu également de souligner les données régulièrement produites au cours de la seconde moitié des années 1980 et au début des années 1990 par le Conseil pour le monde des affaires et de la culture (CMAAC), par l'Institut de recherche des dons et en affaires publiques (IRDAP), par la firme SECOR, ainsi que des initiatives du genre « Assemblée Arts-Affaires » de la Chambre de commerce de Montréal.

55. En fait, ce qui semble généralement poser problème, du moins selon les auteurs du *Rapport Coupet* (1990 : 100-101), c'est tout d'abord l'ingérence des commanditaires qui financent très souvent, et ce dans un souci de visibilité ou de publicité accrue, les projets s'adressant aux masses et répondant à leurs besoins propres (marché effectif, consommateurs potentiels, etc.). Puis, selon eux, c'est la forte concurrence des autres secteurs dans la levée de fonds (santé, environnement, éducation, activités communautaires, etc.). Enfin, on souligne aussi le faible nombre de sièges sociaux au Québec, lequel « s'avère un frein structurel important à la levée de fonds », l'absence de tradition surtout chez les francophones », le saupoudrage des commandites à un plus grand nombre de demandeurs, ce qui en réduit pour autant les sommes accordées à chacun, et l'impact des aléas des cycles économiques qui, là aussi, fait fluctuer sans cesse l'implication du secteur privé. Relativement à la question des sièges sociaux (« la grande entreprise est surtout torontoise ») et au mécénat, voir les articles de Mario Roy : « Clément Richard lance un SOS-culture au colloque de Hull. Le Québec risque de devenir une région de sous-développement culturel » (*La Presse*, 13 mars 1988 : E-1) et « Colloque sur le financement des arts dans les régions. Que sont les mécènes devenus ? » (*The Gazette*, 12 mars 1988 : E-3).

56. Par contre, entre le désir et la réalité, il semble y avoir une marge, comme le souligne cet article de Rudy Le Cours, du journal *La Presse* (31 décembre 1990 : A-1) : « Les entreprises prévoient hausser leur aide aux démunis et aux universités, mais réduire celle qui va à la culture ». Ce journaliste signale au passage que « les besoins en philanthropie sont passés de 2 milliards à 3 milliards de dollars au Canada de 1990 à 1991 [et] qu'environ 40 p. cent [des entreprises] entendent en effet réduire leurs contributions dans ce secteur ».

57. Sur les 103 recommandations contenues dans le *Rapport Arpin* (1991 : 306-321), à peine six font plus ou moins directement allusion à l'implication du secteur privé : recommandations n° 13 (mise en place de divers mécanismes suscitant l'apport de fonds en provenance autre que des gouvernements), n° 18 (association du milieu culturel aux missions diplomatiques ou politiques et aux missions d'affaires), n° 75 (recherche et exploration de toutes les avenues nouvelles afin d'augmenter les ressources imparties à la culture), n° 76 (projets conjoints auprès de divers partenaires, dont le secteur privé), n° 101 (inciter et encourager les entreprises privées à investir dans la culture et adopter des dispositions fiscales les y encourageant) et n° 103 (mise en place de mécanismes permettant de recueillir des dons).

58. Parmi les 18 recommandations contenues dans le *Rapport Coupet* (1990 : 191-217), huit impliquent directement le secteur privé.

59. Voir à cet effet, l'article de Roland Arpin qui en souligne ce « jeu de pression » en ces termes : « À cet état de fait, s'ajoutent une donnée structurelle, qui est le partage des pouvoirs entre le Canada et le Québec en matière de culture, et des facteurs conjoncturels comme les diminutions budgétaires successives. La double compétence du Canada et du Québec en matière de culture s'est constamment accompagnée de l'établissement de priorités différentes, de dédoublements de programmes, et d'un jeu de pression des milieux culturels, les gouvernements prêtant le flanc à un certain chantage favorisé par les circonstances politiques. Les compressions budgétaires des années quatre-vingt avaient fini par exacerber les milieux culturels au point que la crédibilité du ministère des Affaires culturelles du Québec et le Conseil des arts du Canada s'est trouvée au plus bas au début des années quatre-vingt dix (Arpin, janvier-mars 1993 : 44) »

60. Voir cet article : « Les allophones québécois ou l'obsession multiculturelle », sorte de lettre ouverte de Nicole Marchand, linguiste de formation et scénariste pigiste à Québec (*Le Devoir*, 22 octobre 1991 : B8).

61. Lire, par exemple, cet article : « L'UQAM souhaite un meilleur financement de la recherche », *Le Devoir*, 17 octobre 1991 : B1.

62. Voir « L'UQTR plaide vigoureusement en faveur des régions », *Le Nouvelliste*, 25 octobre 1991 : n.p.

63. Par exemple, en avril 1988, l'Université du Québec à Hull accueille des participants à un colloque sur le financement des arts en région. À la fin de ce même mois, le Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean organise à son tour un colloque sur le statut de l'artiste. Autre exemple, au moment des travaux de la commission parlementaire, l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) organise un colloque international d'une durée de trois jours sur les politiques culturelles (« Pouvoirs publics et politiques culturelles : enjeux nationaux »). Il y a lieu aussi de mentionner quelques activités, comme celles de l'Association Québec dans le monde ou de l'Institut québécois de recherche sur la culture. En novembre 1991, l'Association Québec dans le monde convie quelque 200 participants à un colloque organisé au Musée de la civilisation de Québec sur le thème « Le rayonnement culturel du Québec dans le monde ». Quelques mois plus tard, soit en mai 1992, l'Institut québécois de recherche sur la culture et le ministère des Affaires culturelles du Québec organisent conjointement le colloque « Recherche : Arts et culture ». Cette activité convie des chercheurs de la communauté universitaire, de divers organismes publics (ministères, etc.) et d'autres associations du monde de la culture à débattre de problématiques de l'heure.

64. Rappelons qu'une vingtaine de boîtes d'archives ont été systématiquement dépouillées. Ces boîtes contiennent essentiellement des coupures de presse, des articles de revues et de bulletins, des communiqués du MAC et des communications électroniques (postes de radio et de télévision) couvrant la période du mois d'août 1986 au mois de mars 1993. Les documents sont regroupés par mois (entre 400 et 600 articles selon les préoccupations de l'heure) et par année (approximativement sept années). Parfois, ils sont regroupés par thème. Par exemple, la boîte B3 porte essentiellement sur le dossier du « 1 % pour la culture » et couvre la période qui va du mois d'août 1986 au mois d'avril 1991 (Québec, MCCQ, Direction des communications : dossiers de presse).

65. Ces analyses ont été réalisées à trois périodes cruciales : tout d'abord, après le dépôt du *Rapport Arpin* (période du 14 au 29 juin 1991), puis au cours de la période des travaux de la Commission parlementaire sur la culture et dans la semaine les ayant précédés (du 1<sup>er</sup> octobre au 20 novembre 1991) et, enfin, après le dépôt de la politique culturelle (période du 18 au 23 juin 1992).

66. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les nombreux articles et textes d'opinion issus du milieu journalistique au cours de ces années. Citons ici quelques exemples : « La coalition [du 1 %] demande l'équivalent d'un mille d'autoroute » (Jocelyne Lepage, *La Presse*, 24 janvier 1987 : n.p.), « L'agonie de la culture au Québec » (Martine Corriveau, *Le Soleil*, 13 mars 1988 : B4), « Théâtre : vivre d'art et d'eau fraîche » (Mario Roy, *La Presse*, 19 mars 1988 : E1), « Montréal a besoin d'un coup de main mais Québec lui donne des coups de pied (André Noël, *La Presse*, 4 septembre 1988 : A1), « Le 1 % du MAC, Mme Bacon ? La coalition des arts a raison d'insister » (Gilles Lesage, *Le Devoir*, 18 mars 1989 : A12), « Pauvre culture ! » (Ariane Émond, *Le Devoir*, 5 et 9 janvier 1991 : A-12 et 10), « Et la culture, bordel ? Le "parti des artistes" n'a pas, n'a jamais eu de véritable politique culturelle » (Josée Boileau, *Le Devoir*, 25 janvier 1991 : B-1), « Cri d'alarme de Lise Bissonnette. La production artistique du Québec s'accroît pendant que ses consommateurs diminuent » (PC, *Le Soleil*, 10 février 1991 : C-3).

67. Mentionnons ces articles qui s'inspirent de réflexions des ex-ministres de la culture, Jean-Paul L'Allier (« La vie d'artiste, 56 métiers, 36 misères », *Québec Scope*, 7 novembre 1988 : 3) et Denis Vaugeois (« L'historien Denis Vaugeois ne croit pas à la disparition de la société canadienne-française. », *Le Devoir*, 25 février 1989 : A-7). Il en est de même de ces réflexions de députés de l'opposition : Gérald Godin (« Objectif du 1 % à la culture. Les libéraux leurrent les artistes », *Le Devoir*, 29 avril 1988 : 13) et André Boulerice (« Nos auteurs méritent un meilleur sort », *La Presse*, 3 mars 1989 : B-3). Mentionnons aussi les articles suivants : « La situation de l'activité culturelle subventionnée québécoise est tragique, selon Phyllis Lambert » (*La Presse*, 2 mars 1990 : A6), « Relancer le

développement culturel des régions rurales. Fernand Dumont appelle au repeuplement... » (*Le Devoir*, 5 février 1991 : B6), « La société est à nouveau bloquée, dit Fernand Dumont » et « L'urgence d'examiner notre système de l'éducation [extrait du mémoire de F. Dumont] » (*Le Devoir*, 21 novembre 1991 : B1 et B2). Soulignons, enfin, cette série de trois articles publiés dans *La Presse* (18, 19 et 20 décembre 1991) et qui sont de la plume de l'écrivain Yves Beauchemin : « Une culture à deux drapeaux... ».

68. « Revitaliser la culture française. Le conflit linguistique doit être résolu au bénéfice des deux communautés », par Walter Miale, *Le Devoir*, 23 décembre 1988 : 7 ; « Culture et pouvoir. On découvrira que les liens entre le Québec et le Canada sont plus solides... », par l'écrivain Naim Kattan, *Le Devoir*, 3 avril 1991 : B8.

69. « Les épousailles culturelles insolites. Masse et Robillard parlent d'une même voix... », Paule des Rivières, *Le Devoir*, 3 octobre 1990 : B1. Trois jours plus tard, cette journaliste publie cependant : « La lune de miel culturelle aura été de courte durée entre Robillard et Masse », *Le Devoir*, 6 octobre 1990 : A3 ; voir aussi « Quebec culture needs federal role : Lambert », *The Gazette*, 11 octobre 1991 : C5.

70. « Les artistes anglophones craignent que Québec ait plus de pouvoirs culturels », *Le Devoir*, 25 juillet 1991 : A11 ; « Quebec sees its culture from a splendid isolation », *The Gazette*, 27 juin 1991 : C3 ; « Cultural Policy : English Canada won't let Ottawa cede powers », *The Gazette*, 27 juillet 1991 : C3 ; « Les CS protestantes nient la compétence exclusive du Québec sur la culture », *Le Soleil et La Presse*, 14 mai 1992 : A9 et B6.

71. « Les producteurs québécois de cinéma crient au secours », *La Presse*, 24 mars 1988 : C-1 ; « Menacé dans ses fondements, le Conseil des arts vient chercher des appuis à Québec », *Le Soleil*, 11 septembre 1988 : C1 ; « Cinéma : Les distributeurs québécois dénoncent le fonds d'aide fédéral », *Le Devoir*, 30 novembre 1988 : 11 ; « Jean Duceppe rappelle à Mulroney ses promesses sur le statut de l'artiste », *La Presse*, 20 décembre 1988 : B-7 ; « Déficit de \$ 800 000 à l'ONF. Le déficit accumulé passe de \$ 6,5 millions à 7,8 millions », *La Presse*, 4 janvier 1989 : B-7 ; « Le Conseil des arts [du Canada] menace de réduire ses subventions », *Le Devoir*, 15 avril 1989 : A5 ; « Cultural Groups escape big cuts. Federal budget reductions called painful, but not fatal », *The Globe and Mail*, 24 novembre 1990 : C2 ; « La profonde amertume des créateurs. Ottawa les respecte, Québec les méprise comme des "quêteux" », *Le Devoir*, 4 octobre 1991 : B1.

72. Voir l'étude de l'économiste Claude Martin qui traite des industries culturelles non publicitaires et du libre-échange. Ce chercheur conclut qu'« une entente sur le libre-échange ne nuira pas aux capacités d'exportation des industries culturelles du Québec mais elle ne les augmentera guère. Cependant, nos entreprises ne pourront exporter que si elles disposent ici d'un marché réel et stable. Et finalement, il faut nous demander si la culture québécoise peut survivre sans ses industries culturelles (Martin, mai 1986 : 12) ». Voir aussi les articles suivants : « La crainte du libre-échange toujours présente », *Le Soleil*, 30 juillet 1988 : D9 ; « Toronto. Les artistes se mobilisent contre le libre-échange », *Le Devoir*, 26 octobre 1988 : 2 ; « Pour ou contre le libre-échange culturel. Les artistes sont divisés », *Journal de Montréal*, 5 novembre 1988 : 2 ; « Le Mouvement Québec Français craint pour la langue et la culture québécoise », *Le Devoir*, 18 novembre 1988 : 7. Relativement à l'impact éventuel du traité de libre-échange sur l'industrie du disque, voir *Le Devoir*, 15 mai 1989 : 2 ; *La Presse*, 15 mai 1989 : A-16 ; *Le Journal de Québec*, 15 mai 1989 : 4.

73. D'ailleurs, dans un document publié en novembre 1985, le Parti libéral du Québec inscrivait au tout premier rang de ses priorités cet engagement suivant : « Pour sa part, conscient de l'importance qu'il faut accorder au MAC, aux artistes et aux créateurs, le prochain gouvernement libéral s'engage à allouer, au cours de son premier mandat, 1 % de son budget total à la culture et ce sans jouer sur les mots, sans faire de pirouettes similaires à celles du gouvernement (PLQ, *La politique culturelle du Parti libéral du Québec. Un outil de développement économique et social*, [Montréal], PLQ, novembre 1985 : 14-15) ». Dans un deuxième document produit en septembre 1989, le PLQ réaffirme cet engagement en ces termes : « Le Parti libéral du Québec, au cours de son premier mandat, s'était engagé à consacrer 1 % du budget global de l'État au développement culturel. De fait, le gouvernement a fait progresser le budget du ministère des Affaires culturelles de 163,4 à 234,4 millions de dollars, soit un taux d'accroissement de 43,5 %, [...]. Si l'objectif d'atteindre le 1 %, pour le seul budget du ministère des Affaires culturelles, n'est pas encore atteint, l'évolution budgétaire observée ces quatre dernières années indique clairement

que le gouvernement du Parti libéral a l'intention ferme de redresser le niveau budgétaire de ce ministère jusqu'à l'atteinte de l'objectif fixé (PLQ, *Pour une affirmation concrète de notre identité culturelle. Les priorités du Parti libéral du Québec pour un second mandat en matière d'affaires culturelles*, Montréal, PLQ, septembre 1989 : 7). » Voir aussi cet autre document qui fait le bilan du PLQ entre 1985 et 1989 et qui réaffirme son engagement pour l'atteinte du 1 % : *Reconnaître et stimuler le talent des artistes québécois. Bilan du gouvernement libéral en matière d'affaires culturelles, 1985-1989*, Montréal, PLQ, septembre 1989, 16 p.

74. Les principaux représentants sont Catherine Bégin (comédienne, porte-parole de la Coalition et représentante des arts d'interprétation), Pierre Théberge (directeur du Musée des beaux-arts de Montréal), Denys Arcand (porte-parole du cinéma), Louis Lortie (pianiste), Michel Garneau (porte-parole pour la littérature), Gaétan Morency (directeur général de l'ADISQ), Jan-Rock Achard (représentant des conseils de la culture), Jean-Pierre Tremblay (président du Conseil des métiers d'art du Québec). Lucette Lupien et Rachel Laperrière agissent, pour leur part, comme exécutif de la Coalition (*Le Devoir*, 4 décembre 1987 : 13 ; *La Presse*, 9 décembre 1987 : C-2).

75. Voir les articles suivants : « Un pour cent pour la culture : pas avant 1991. Québec accorde sa priorité aux bibliothèques et au patrimoine » (*Le Devoir*, 31 mai 1988 : B6) ; « La politique du "un pour cent" n'est pas pour demain » (*La Presse*, 31 mai 1988 : B1) ; « Les orientations du ministère des Affaires culturelles. Lise Bacon retarde sa promesse du 1 % » et « Les priorités de l'État : les archives privées, les conservatoires d'art dramatique et de musique, la loi sur le cinéma et le doublage » (*Le Soleil*, 31 mai 1988 : B5).

76. Voir aussi *La Presse* et *Le Soleil* (4 avril 1989 : B-1 et B-8) qui soulignent que le PQ accuse les libéraux de trahir les artistes.

77. Parmi ces déclarations, mentionnons celle de la ministre Lise Bacon lors d'une allocution : « [...] comme ministre titulaire, j'ai maintenu un dialogue constant et fructueux avec les artistes pour les informer du processus en cours. C'est dans cet esprit que j'ai demandé aux membres du Conseil des ministres d'appuyer la recommandation à l'effet « Que le gouvernement appuie les efforts de la ministre des Affaires culturelles en vue d'atteindre au plus tard en 1990-1991 les objectifs fixés en 1985 [dont le 1 %] afin d'augmenter substantiellement l'aide aux artistes et aux créateurs ». Cet appui m'a été accordé par les membres du Conseil des ministres lors d'une séance régulière tenue en avril dernier [1988] ». Extrait du document suivant : *Notes pour l'allocution de madame Lise Bacon, Vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles. « Perspective de l'action culturelle du gouvernement du Québec »*, [Québec, MAC], 30 mai 1988 : 3.

78. Lors des travaux de la Commission parlementaire, plusieurs articles mentionnent cependant que le PQ n'a pas de politique culturelle. Voir, par exemple, « Le PQ n'a toujours pas de politique culturelle. Un projet global sera soumis aux membres en 1993 » (*Le Devoir*, 31 octobre 1991 : A1).

79. Face à l'annonce des crédits budgétaires (faible ajout de 16 millions de dollars), la Coalition réagit : « Le monde des arts demande à Bourassa de s'engager dans la voie culturelle » (*La Presse*, 3 avril 1990 : B8), « Budget de la culture. Le milieu artistique déplore les "pirouettes" et "jeux de mots" des libéraux » (*Le Devoir*, 4 avril 1990 : 18), « Les artistes menacent de débrayer si on les oublie » (*Le Soleil*, 26 avril 1990 : A1), « Pas un sou de plus pour le monde des arts » (*Le Soleil*, 27 avril 1990 : A6).

80. Voir des articles du *Devoir* (17 mai 1991 : A5) et de *La Presse* (17 mai 1991 : B14 et 30 juillet 1991 : C5) ainsi que celui de Pierre Roberge, « Libre-échange : les groupes du secteur culturel comptent faire front commun » (*Journal de Québec*, ca mai ou avril 1991 : 17). Dans cet article, on souligne que l'« Union des artistes et, du côté canadien-anglais, l'Alliance of Canadian Cinema, Television & Radio Artists (ACTRA) sont d'accord pour dénoncer l'idée même de discuter de la culture entre gouvernements ». Voir aussi l'article de Gilles Lesage : « Les périls du ménage à trois » où il souligne que la « culture ne peut faire l'objet de marchandage continental » (*Le Devoir*, 25 juillet 1992 : 12).

81. Voir les articles suivants : « Frulla-Hébert rejette ce qu'elle qualifie de "tutelle" d'Ottawa » (*Le Devoir*, 2 octobre 1991 : A1), « La proposition fédérale est inacceptable » (*Le Devoir*, 2 octobre 1991 : B2), « Québec n'acceptera jamais la tutelle d'Ottawa en matière culturelle, prévient Mme Frulla-Hébert » (*La Presse*, 2 octobre 1991 : B8), « Ottawa doit refaire ses devoirs » (*Journal de Québec*, 2 octobre 1991 : 8).

82. Quelques semaines après le dépôt du *Rapport Arpin*, soit vers la mi-août, on semble envisager à Ottawa de laisser au Québec certains domaines d'intervention : « Ottawa cesserait d'appuyer la moindre initiative culturelle au Québec, de créer des musées un peu partout, [...] pour autant qu'il conserve la responsabilité d'un certain nombre d'institutions culturelles nationales, Radio-Canada au premier chef » (*Info Presse*, vol. 7, n° 2, octobre 1991 : 62).

83. Voir ces deux articles de Yves Beauchemin qui traitent de cet aspect : « Une culture à deux drapeaux (1). Nos créateurs partagés entre la fleur de lys et la feuille d'érable » (*La Presse*, 18 décembre 1992 : B3) ; « Une culture à deux drapeaux (3). Refuser le pouvoir à Québec, c'est le donner à Ottawa » (*La Presse*, 20 décembre 1992 : B3). Parmi les représentants du milieu du cinéma réunis en conférence de presse le 17 septembre 1991 et qui signifiaient leur colère et leur indignation, note Yves Beauchemin dans un article (« Une culture à deux drapeaux (1) » *La Presse*, 18 décembre 1992 : B3), il y a Roch Demers, président de l'Association québécoise des réalisateurs et des réalisatrices de films, et Jean-Pierre Plante, président de la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDEC).

84. Bien plus, un article paru en 1992 note que les « artistes du Canada et ceux du Québec s'entendent à merveille... pourvu que les conversations touchent à la pluie et au beau temps. Et surtout, pourvu que le mot constitutionnel ne surgisse pas dans la conversation ». Ce même article souligne que la Conférence canadienne des arts entreprend une tournée à travers le Canada pour expliquer l'entente de Charlottetown en évitant cependant le Québec afin de ne pas « nous engager dans un débat avec nos collègues du Québec », selon le président de la CCA. Du côté du Québec, les associations artistiques, l'Union des artistes en tête, sont d'un autre avis : « Leurs représentants ont dénoncé l'entente et le peu de pouvoirs qu'il consent à abandonner au Québec. Ce n'est donc pas le président de l'Union des artistes, M. Serge Turgeon, qui va se plaindre de l'absence de la Conférence canadienne des arts au Québec » (« Les artistes et l'entente : un délicieux fouillis », par Paule des Rivières, *Le Devoir*, 8 octobre 1992 : B4) ».

85. Pourtant, une dizaine de jours auparavant, les journaux titraient encore : « Le milieu culturel veut une compétence exclusive du Québec » (*Le Soleil*, 7 octobre 1991 : A5), « La compétence exclusive du Québec en matière de culture rallie la plupart des artistes et des créateurs » (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Nouvelliste*, *Journal de Québec*, 7 octobre 1991).

86. MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03 : procès-verbal du groupe-conseil Arpin du 26 février 1991 : 11.



## *Chapitre 6*

### *L'élaboration et l'adoption de la politique culturelle gouvernementale de 1992*

*Les systèmes de croyances, les décisions gouvernementales et leurs impacts*



## CHAPITRE 6

### L'ÉLABORATION ET L'ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE GOUVERNEMENTALE DU QUÉBEC DE 1992

#### **Les groupes idéologiques et les groupes orientés vers des intérêts concrets, leurs systèmes de croyances, les décisions gouvernementales et leurs impacts**

Dans le cinquième chapitre nous avons présenté les acteurs, les regroupements et les organismes du milieu culturel au moment de l'émergence de la politique gouvernementale du Québec de 1992 en s'attardant, tout d'abord, aux intervenants du sous-système de la culture au cours des décennies précédentes. Nous avons aussi décrit et expliqué les principales contraintes vécues par les acteurs sociaux depuis le début des années 1980 ainsi que le rôle et les stratégies mises de l'avant par la Coalition du monde des arts et de la culture à compter de 1986.

Ainsi, à cette donnée structurelle qu'est le partage des pouvoirs en matière de culture entre Ottawa et Québec se sont ajoutés, durant les années 1980 et le début des années 1990, des facteurs conjoncturels comme la crise des finances publiques et la consolidation des groupes de pression issus des milieux culturels. Ces derniers sont désormais mieux organisés, mais surtout plus revendicateurs. Favorisés par des circonstances politiques et constitutionnelles exceptionnelles, mais exacerbés par des compressions budgétaires en certains domaines, les institutions, les associations professionnelles et les organismes culturels québécois ont entrepris de faire pression auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier accroisse le budget dévolu au ministère des Affaires culturelles.

Le sixième chapitre veut maintenant s'attarder au processus politique du sous-système concerné qui mène à l'élaboration puis à l'adoption de la politique culturelle gouvernementale

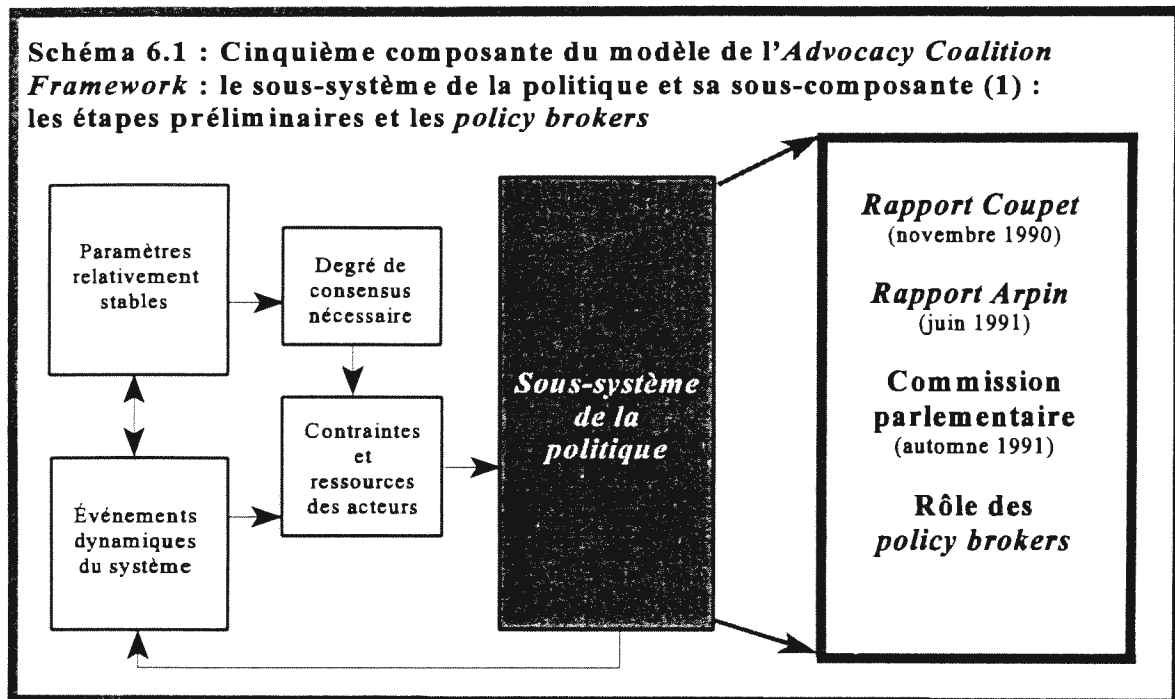
de 1992. Il vise également à faire connaître le rôle des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles lors de l'élaboration de la politique, et celui des groupes idéologiques et des groupes qui sont orientés vers des intérêts concrets ; il tiendra aussi compte de leurs élites respectives et de leurs systèmes de croyances ainsi que des décisions gouvernementales et de leurs impacts. Dans les faits, ce chapitre se concentre sur la période intensive qui va du dépôt du *Rapport Arpin*, en juin 1991, à l'adoption de la politique, en décembre 1992 ; il fera cependant un bref retour sur le *Rapport Coupet* (1990), puisque cette étude lance le processus d'élaboration de la politique. Enfin, il s'attardera à la quatrième et dernière hypothèse (n° 11) de l'ACF retenue dans cette thèse.

Cette hypothèse porte sur les systèmes de croyances des élites, soit ces acteurs qui montent au front, qui sont porteurs du discours et qui œuvrent dans les coulisses du pouvoir. Elle postule que les « élites des groupes idéologiques [*purposive groups*] sont plus contraintes dans l'expression de leurs croyances et de leurs positions politiques que les élites des groupes orientés vers des intérêts concrets [*material groups*] (1993 ; modifiée en 1997 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 134) ». Pour vérifier cette hypothèse, ce sixième chapitre se divise en quatre parties, chacune étant associée à la cinquième composante de l'ACF, soit le sous-système de la politique concernée.

Dans la première, nous nous attardons aux étapes préliminaires ayant servi à l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale de 1992. À cette étape, nous insistons également sur le rôle joué par les *policy brokers* lors du processus de négociation et à leur fonction de médiation et d'aide à la prise de décisions. La deuxième partie, se concentre spécifiquement sur l'étape de l'élaboration finale de la politique gouvernementale par les fonctionnaires du MAC. Dans une troisième partie, sont identifiées les croyances des groupes idéologiques (*purposive groups*) et des groupes orientés vers des intérêts concrets (*material groups*). Enfin, dans une dernière partie, les décisions prises par les autorités gouvernementales sont présentées. Compte tenu des hypothèses retenues dans la présente recherche, nous toucherons peu aux conséquences *a posteriori* de l'adoption de la politique culturelle de 1992 et de la création du CALQ.

### 6.1. Cinquième composante de l'ACF : le processus politique du sous-système donné : les étapes préliminaires à l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale

Cette première partie s'attarde aux étapes préliminaires à l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale. Elle vise à faire état de l'impact de *l'Étude sur le financement des arts et de la culture* sur le changement politique qui s'enclenche alors et du rôle joué par les *policy brokers* (ou médiateurs) lors du processus d'élaboration de la politique. Enfin, elle met particulièrement l'accent sur les travaux du groupe-conseil Arpin dont le rapport, déposé en juin 1991, fera l'objet de débats au cours des audiences de la commission parlementaire qui s'amorcera à l'automne (schéma 6.1).



### **6.1.1. Le Rapport Coupet (1990) et l'amorce du processus d'élaboration d'une nouvelle politique culturelle pour le Québec**

Comme nous avons relevé plusieurs aspects du *Rapport Coupet* dans le chapitre précédent, rappelons plutôt brièvement son origine et les impacts de ses recommandations sur les événements ultérieurs. Cette étude sur le financement des arts et de la culture se déroule durant la période où se discute l'adoption, par tous les gouvernements canadiens (central et provinciaux), d'un nouveau cadre constitutionnel qui permettrait au Québec de réintégrer la Constitution canadienne. L'Accord du lac Meech est cependant rejeté le 23 juin 1990.

Entre-temps, au printemps 1990, face aux difficultés croissantes qu'éprouve le MAC à soutenir le développement de certains secteurs culturels, face aussi aux pressions constantes du milieu de la culture, la ministre Lucienne Robillard accorde à une firme privée, Samson Bélair/Deloitte & Touche, « le mandat d'étudier la question du financement des arts et de la culture au Québec et de proposer de nouvelles avenues de financement (*Rapport Coupet*, 1990 : 3) »<sup>1</sup>. L'annonce publique de cette décision de la ministre suscite un « véritable vent d'inquiétude », pour ne pas dire d'indignation (*La Presse*, 19 avril 1990 : E3 ; *Le Soleil*, 19 avril 1990 : B16). Nombre de médias insistent tout particulièrement sur le fait que le gouvernement du Québec semble chercher de nouveaux moyens pour solutionner les problèmes de financement public (*Le Soleil*, 28 avril 1990 : A4 ; *Journal de Québec*, 28 avril 1990 : 9), mais, surtout, selon la journaliste Martine R.-Corrivault, on soupçonne « l'État de chercher des moyens de se désengager » (*Le Soleil*, 25 janvier 1991 : A6)<sup>2</sup>.

L'équipe formée pour la réalisation de cette étude se compose de quatre consultants : deux économistes (André Coupet, directeur du projet, et Guy DeRepentigny), une psychologue spécialiste du domaine des arts (Linda Otis) et un expert dans le financement d'entreprise (Claude Lafond). Cette équipe s'adjoit deux conseillers externes qui interviennent de façon ponctuelle : François Arcand, président de Cultur'inc inc., et François Colbert, professeur aux Hautes études commerciales (HÉC). Enfin, un comité de huit personnes du ministère des Affaires culturelles assure le suivi des travaux (validation de la méthodologie et examen de la progression des résultats)<sup>3</sup>.

Assurément conscients des remous que risque de susciter cette étude, les auteurs prennent les devants et résument en ces termes les perspectives ou cette nécessité d'aller bien au-delà de la simple question du financement :

Initiée dans la tempête, cette étude, une fois achevée, soulèvera-t-elle une nouvelle bourrasque qui repoussera les problèmes et les vrais débats encore un peu plus loin dans le temps ou bien, plus sereinement, mettra-t-elle en route un processus d'élaboration d'une nouvelle politique culturelle pour le Québec des années 1990 ? Pourrait-il y avoir émergence d'un consensus, ne serait-ce qu'entre les représentants des institutions culturelles et le ministère des Affaires culturelles, pour faire en sorte que les autres acteurs (le gouvernement fédéral, les municipalités, le secteur privé) et finalement toute la société embarquent dans le défi de doter le Québec d'une culture encore plus forte et mieux partagée.

Il serait quand même navrant que ce document à peine lu, à peine ouvert, serve de pomme de discorde entre toutes les parties alors que force est de constater que le ciel s'assombrit : la récession économique qui s'amorce risque de réduire les recettes de toutes les institutions au niveau de la billetterie ou au niveau des fonds en provenance du secteur privé. Les nouvelles taxes (TPS et TVQ) renforceront, elles aussi, les freins à la consommation des produits culturels (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 6-7).

En fait, pour les auteurs de l'étude, c'est « la société québécoise elle-même, finalement, dans son essence, dans son devenir » qui est en jeu (Québec, MAC, *Rapport Coupet*, 1990 : 3). Il leur apparaît donc pertinent de profiter des « deux grandes opportunités » qui se présentent alors.

Tout d'abord, les tables « Québec-municipalités », prévues pour le printemps 1991, ont comme objectif « une redistribution des rôles et vraisemblablement des assiettes fiscales entre les deux niveaux de gouvernement ». De l'avis des auteurs du *Rapport Coupet*, le milieu des arts et de la culture doit être présent dans ce nouveau partage. Puis, au-delà du nouveau cadre constitutionnel qui se discute alors, il importe, selon eux, « que l'on se donne un contenu, un projet de société au centre duquel doit impérativement se situer la politique culturelle du Québec de demain (*Ibid.* : 6-7) ».

Bref, si la diffusion de cette étude et de ses 18 recommandations suscite « une nouvelle bourrasque » au sein du milieu culturel et des municipalités<sup>4</sup>, elle a le mérite, par contre, d'avoir mis en route le processus d'élaboration de la politique. Ce processus est d'ailleurs facilité grâce à deux personnalités en vue du milieu politico-administratif gouvernemental, comme nous le

verrons. Ces dernières réussissent ce tour de force de concilier les intérêts, parfois divergents, de groupes concernés.

### **6.1.2. Le *Rapport Arpin* (1991), une proposition de politique culturelle pour le Québec**

En poste depuis à peine trois mois, la nouvelle ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla-Hébert, fait part assez rapidement de ses intentions : adoption de deux projets de loi sectoriels sur le cinéma et les conservatoires de musique et d'art dramatique, fin des grands travaux de construction et de réaménagement du Musée du Québec, du Musée d'art contemporain et de la Place des arts, création d'une table sectorielle à la Table Québec-municipalités, poursuite du processus d'examen du modèle de gestion administrative du ministère<sup>5</sup> et, finalement, création du groupe-conseil dont le mandat est de formuler des propositions qui définiront le cadre et le contenu d'une politique culturelle pour le Québec<sup>6</sup>.

Il faut dire que le mouvement de protestation et d'inquiétude suscité par la publication du *Rapport Coupet*, mais aussi certains constats qui ne « dorent pas la pilule » au gouvernement imposent une nouvelle conception des interventions publiques en ce domaine. Bref, « agacée par la question du fameux 1 % du budget total du gouvernement du Québec qui devrait être dévolu à son ministère [...], Mme Frulla-Hébert insiste plutôt pour “qu'on passe aux vrais enjeux et qu'on élargisse le débat sur des problèmes cruciaux” (*Le Soleil*, 25 janvier 1991 : A1) ».

Pour ce faire, comme l'écrit la journaliste Martine R-Corrivault, la ministre « a besoin d'un appui sans faille du milieu et d'arguments de poids pour convaincre ses collègues et les autres intervenants dont l'engagement sera nécessaire (Martine R-Corrivault, *Le Soleil*, 25 janvier 1991 : A6 ; *La Presse*, 27 janvier 1991 : C9) ». Le plus difficile demeure cependant, selon la ministre, l'obtention d'un consensus pour la mi-juin afin qu'une commission parlementaire ait lieu dès l'automne. C'est le défi que relève le groupe-conseil qu'elle crée en janvier 1991.

#### **6.1.2.1. Les membres et le mandat du groupe-conseil**

Outre le président Roland Arpin, identifié au milieu muséal, ce groupe-conseil se compose de dix représentants issus de la plupart des secteurs culturels du Québec<sup>7</sup> :



<i>Disque, spectacle...</i>	Gaétan Morency	(directeur de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo- ADISQ)
<i>Édition</i>	Antoine Del Busso	(directeur des Éditions de l'Homme et Éditeur Le Jour)
	Marcel Couture	( <i>Revue Force</i> et président du Salon du livre de Montréal)
<i>Cinéma</i>	Bernard Boucher	(secrétaire général de l'Institut québécois du cinéma)
<i>Théâtre</i>	Marie Tifo	(comédienne et représentante du milieu du théâtre)
<i>Artistes</i>	Serge Turgeon	(président de l'Union des artistes-UDA)
<i>Diffuseurs</i>	Peter Krausz	(directeur de la Galerie d'art du Centre Saidye Bronfman),
	Andrée Ménard	(directrice de RIDEAU - diffuseurs des arts d'interprétation)
<i>Musique</i>	Robert Spickler	(directeur de l'Orchestre symphonique de Montréal-OSM)
<i>Patrimoine</i>	Jules Bélanger	(président de la Société historique de la Gaspésie)

Malgré une bonne représentation des différents milieux culturels, certains groupes réagissent à l'absence de représentants de leur secteur au sein du groupe-conseil<sup>8</sup>. Ce mouvement d'opposition se restreint cependant à quelques organismes et associations. En fait, selon Bruno Dostie, s'il y a eu des réactions c'est que : « Les uns voyaient là un sourd complot du gouvernement pour obtenir de ce nouveau comité les arguments en faveur du désengagement financier que l'étude Samson, Bélair, Deloitte et Touche ne lui avait pas donnés. Et les autres, y voyant des états généraux dont ils étaient exclus, réclamaient un siège d'urgence (« Roland Arpin veut rendre la culture... contagieuse », *La Presse* 16 mars 1991 : D2) ».

D'entrée de jeu, le président du groupe-conseil rédige le cadre de réflexion, d'ailleurs déjà fortement explicité dans son mémoire transmis à la Commission Bélanger-Campeau quelques semaines auparavant. L'introduction de ce document de travail résume le mandat et trace les balises de l'énoncé de politique à remettre à la ministre, à la mi-juin :

[...] dans nos sociétés libérales, fortement axées sur l'action, voire la surconsommation de biens et de services – y incluant les services et les programmes publics – la pression exercée sur les élus pour qu'ils développent toujours plus, qu'ils rajoutent sans cesse, qu'ils répondent à des besoins toujours plus grands, est considérable et compréhensible.

Considérable parce que les besoins semblent croître tout autant dans l'abondance certaine que dans une évidente pauvreté ; compréhensible parce que le libéralisme économique et le consumérisme cheminent main dans la main et que l'aspiration à « moins d'État » est tolérable tant qu'elle s'applique au détriment des autres... [...]

Abordant cette nouvelle initiative ministérielle, Arpin souligne la volonté ferme de la

ministre Frulla-Hébert de vouloir se doter d'un document d'orientation préalable à une politique culturelle pour le Québec :

Une telle politique, compte tenu des engagements publics à cet effet, et compte tenu aussi de son importance objective, ne saurait échapper au processus de la commission parlementaire. La Ministre a sans doute raison de croire qu'une certaine grogne, un cynisme certain du milieu, le constat d'un élargissement du fossé entre des créateurs – que la loi sur **Le statut de l'artiste** avait remotivés pour un temps – et surtout le comportement, à l'endroit de la culture, d'un gouvernement perçu comme prioritairement affairiste, ne lui fournissent pas les munitions nécessaires pour monter à l'assaut du Conseil du Trésor et du Conseil des ministres.

Faut-il souligner qu'un document d'orientations de plus ne saurait émouvoir ces organismes de décision ; qu'en conséquence, cette initiative de la Ministre risque de lui créer finalement des difficultés additionnelles, si une stratégie n'est pas préalablement arrêtée entre elle et le Premier ministre lui-même. (Ce qui vaut pour les choix hydroélectriques doit bien valoir pour les choix culturels... Ne pas le signaler clairement à la Ministre serait mal la servir...).

Une autre considération s'impose : **on se saurait – sans le plus grand risque – traiter de cette question et de ce projet de préparation d'un énoncé de politique sans le lier à la vaste réflexion sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [...]** (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-01 : « Élaboration d'une politique culturelle du Québec : cadre de réflexion », par Roland Arpin, 19 janvier 1991 : 1 et 9).

Voilà qui trace bien l'orientation générale et les visées particulières de l'énoncé à produire en si peu de temps, lequel devra faire consensus et susciter chez tous les acteurs concernés une adhésion entière et assurément déterminante pour que ce nouveau document ne soit pas à son tour « mis sur les tablettes ». Quant à la démarche de travail, il revient au président du groupe-conseil d'en définir les modalités.

Par contre, à la demande de la ministre, le groupe de travail doit tenir compte de la récente étude sur le financement des arts et de la culture (Québec, MAC, *Rapport Coupet*) et utiliser les études, analyses et travaux de recherche du ministère. Il doit également mettre en place un « mécanisme de consultation assurant la crédibilité des travaux » tout en respectant la brièveté du délai, donc « il ne pourra s'agir que d'une consultation restreinte et en circuit fermé » (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-01 : « Élaboration d'une politique culturelle du Québec : cadre de réflexion », par Roland Arpin, 19 janvier 1991 : 11). Ce mécanisme de consultation n'est pas sans rappeler le déroulement du « forum professionnel réussi » mentionné précédemment, lequel

implique des négociations « en privé », et ce durant une période de quelques mois. Nul doute que le groupe-conseil et Roland Arpin correspondent à cette idée d'un « forum professionnel » et à cette fonction de *policy broker*.

#### **6.1.2.2. Les consultations et les groupes rencontrés**

Si les auteurs de l'*Étude sur le financement des arts et de la culture* ont consulté quelque 130 personnes, dont près d'une quarantaine du ministère des Affaires culturelles, les membres du groupe-conseil Arpin rencontrent, pour leur part, une vingtaine de regroupements culturels<sup>9</sup> ainsi que des spécialistes en ce domaine et des cadres du ministère. Des mémoires et des documents sont aussi transmis au groupe-conseil par des individus et des organismes qui n'ont pas été entendus<sup>10</sup>.

Entre la création de ce groupe-conseil et le dépôt de son rapport, les membres ont à peine cinq mois pour s'entendre, pour concilier les multiples intérêts et pour élaborer une proposition de politique dont les recommandations seront étudiées en commission parlementaire. En plus d'une rencontre avec des hauts fonctionnaires et des cadres du ministère<sup>11</sup>, le groupe-conseil se réunit à sept reprises entre le 7 janvier et le 17 mai 1991 pour entendre les critiques des associations et des regroupements culturels sur le *Rapport Coupet*, écouter leurs doléances et prendre note de leurs demandes.

Dès la première rencontre, les membres s'entendent sur un certain nombre de points : élaborer une politique culturelle et non une politique des arts, traiter de la question régionale, discuter du saupoudrage des ressources financières gouvernementales tout en dissociant « culture » de « subvention », préciser les acquis à préserver et les nouveaux champs à développer, tenir compte des médias comme industries culturelles, élargir la notion de patrimoine à des dimensions autres que celle de patrimoine architectural et, enfin, laisser aux fonctionnaires du MAC le soin d'élaborer le plan d'action (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03 : procès-verbal du groupe-conseil, 7 janvier 1991).

Lors des réunions subséquentes, les membres du groupe-conseil rencontrent différents représentants des regroupements. Fait surprenant, compte tenu de l'analyse de presse réalisée

précédemment, hormis le Conseil québécois du théâtre (CQT) qui qualifie les recommandations du *Rapport Coupet* « d'erronées et d'extrêmement dangereuses » (MCCQ, DPE, Mémoire du CQT au groupe-conseil, mars 1991 : 3), la plupart des organismes commentent de façon relativement positive les recommandations de cette étude<sup>12</sup>. Bref, à tour de rôle ces regroupements font part de leurs doléances et de leurs recommandations.

Si la grande majorité de ces regroupements conviennent de la nécessité d'un plus grand support à la création et de l'injection d'argent neuf, plusieurs exigent une plus grande concertation entre le ministère des Affaires culturelles et les ministères des Communications et de l'Éducation, notamment, et une meilleure formation générale en arts et en musique. Certains insistent sur le développement culturel en région, sur la mise en place d'incitatifs fiscaux et sur le renforcement des centres d'excellence à travers le Québec, alors que d'autres, comme la Guilde des musiciens, se prononcent carrément contre la décentralisation du MAC. Dans les faits, on craint généralement la création de nouvelles structures qui ne feraient qu'accaparer des fonds publics au détriment des milieux culturels, en général, et des créateurs et artistes, en particulier<sup>13</sup>. Quelques-uns, enfin, comme le Regroupement des professionnels de la danse du Québec, condamnent le manque de vision globale de plusieurs organismes d'État, le faible leadership du MAC et soulignent, au passage, ses nombreuses lacunes de fonctionnement<sup>14</sup>.

Relativement à la création d'un organisme analogue au Conseil des arts du Canada, seuls le Regroupement des centres d'artistes autogérés et l'Union des écrivains du Québec semblent en faire état. Pour l'Union, ce conseil devrait disposer d'un budget voté par le parlement, recueillir de l'argent du secteur privé, distribuer les subventions et s'occuper de diffusion. De plus, cette instance ne devrait pas être contrôlée par la ministre. Bien que les membres du groupe-conseil reconnaissent que cette structure « semble répondre aux besoins des artistes et des créateurs et obtenir leur confiance », ils se demandent s'il est pertinent de créer ce type de structure (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03 : procès-verbal du groupe-conseil Arpin, 26 février 1991 : 8).

### 6.1.2.3. Les conclusions et les réactions

Au cours des réunions du groupe-conseil, les membres conviennent des principales lignes directrices de la future politique. Tout d'abord, bien qu'il soit « difficile de faire reconnaître l'importance de la culture », ils conviennent que cette notion « comme enjeu de société » est nouvelle. Ils appuient également le fait que la politique culturelle est « gouvernementale et non ministérielle »<sup>15</sup>. Comme la culture a ses règles propres, cela justifie, selon eux, « qu'elle doit être considérée par le gouvernement comme un des axes de développement de notre société au même titre que le social ou l'économique (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03 : procès-verbal du groupe-conseil Arpin, 16 et 17 avril 1991 : 8)<sup>16</sup> ».

Les membres du groupe-conseil retiennent également cette idée d'une commission ou d'un conseil permanent de la culture qui faciliterait le développement d'une vision commune<sup>17</sup>. Ils considèrent que l'Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC) « pourrait jouer un rôle important dans le domaine culturel si le gouvernement lui confiait un nouveau mandat (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03 : procès-verbal du groupe-conseil Arpin, 16 et 17 avril 1991 : 4) ». Dans la proposition finale, on semble d'ailleurs associer cette institution à la recommandation de créer un observatoire. Les membres discutent aussi de la question de la fusion des ministères des Communications et des Affaires culturelles, de la transformation du MAC en ministère de la Culture et du rapprochement nécessaire avec le ministère de l'Éducation. Relativement au financement de la culture et à la question des jurys nationaux *versus* des jurys régionaux dans les programmes de subventions et de bourses, deux irritants majeurs pour les milieux culturels, les membres du groupe-conseil conviennent tout d'abord que le financement doit venir de l'État, sans pour autant statuer sur son importance et le quantifier, puis ils privilégient la présence de jurys nationaux.

Enfin, en ce qui a trait au rapatriement des responsabilités fédérales en matière de culture et à la maîtrise d'œuvre unique par le MAC, les recommandations 94 et 95 du rapport sont particulièrement explicites : « que la culture fasse l'objet d'un rapatriement complet, avec les fonds correspondants et une pleine compensation financière » et « que les sommes provenant de toute forme de compensation financière soient affectées en totalité à la culture par le

gouvernement du Québec (Québec, MAC, *Rapport Arpin*, juin 1991 : 320) ».

Le 14 juin 1991, le groupe-conseil dépose son rapport. Les 5 000 exemplaires sont distribués en quelques semaines, ce qui oblige à réimprimer 3 000 nouveaux exemplaires. Ce document fait l'objet d'une importante couverture de presse, ce qui a pour effet, selon Roland Arpin, « d'en amplifier la portée et de créer une pression considérable sur le gouvernement » (Arpin, janvier-mars 1993 : 45).

Généralement bien reçu par le milieu culturel (voir, par exemple, *Le Soleil*, 18 juin 1991 : C3 ; *Le Devoir*, 15 juin 1991 : A4), l'énoncé de politique suscite par contre de vives réactions dans la presse anglophone, comme en témoignent les titres suivants : « Sloppy, windy and dangerous. Quebec report on the art encourages centralism », « Quebec sees its culture from a splendid isolation » et « Report on Quebec cultural policy calls for Ottawa to cede everything » (*The Gazette*, 23, 27 et 29 juin 1991 : B2, C3 et E11)<sup>18</sup>. Même le Conseil des arts du Canada, qui se sent déjà suffisamment menacé, se porte à la défense du fédéralisme culturel (*La Presse*, 30 juillet 1991 : C4).

Du côté des médias francophones, le rapport est abondamment commenté<sup>19</sup>. Les éloges fusent de toutes parts : c'est un « rapport réaliste [qui] vise autant le gouvernement... que les tenants du 1 % » (*Voir*) ; « C'est plein, harmonieux, visionnaire... » (Lise Bissonnette, *Le Devoir*) ; « C'est admirable. C'est impressionnant. C'est généreux. Le rapport est très bien fait... » (Claude Masson, *La Presse*) ; « La proposition est généreuse et positive... » (Jocelyne Lepage, *La Presse*) ; « L'aide à la création, l'accès aux arts, le financement de la culture, rien n'a été négligé.... » (Paule des Rivières, *Le Devoir*) ; « Le rapport ouvre une foule de perspectives... » (Lise Bissonnette à Radio-Canada).

En fait, ce que les journalistes, les commentateurs et les éditorialistes retiennent le plus c'est la nécessité de « mettre fin au saupoudrage » de subventions et de créer un « véritable ministère de la Culture ». Les médias commentent aussi abondamment les recommandations concernant le rapatriement d'Ottawa de tous les pouvoirs en matière de culture, la réduction de la TVQ à 3 % et le fait d'étendre la politique d'acquisition et d'installation d'une œuvre d'art (valeur de 1 %)

dans les édifices gouvernementaux aux municipalités. Les quelques faiblesses soulignées par les journalistes concernent la formation dans le monde des arts, qui est « terriblement déficiente » selon Jocelyne Lepage (*La Presse*, 15 juin 1991 : D5), et la timidité éprouvée envers le rôle de Montréal (Paule des Rivières, *Le Devoir*, 19 juin 1991 : B-1). Avec le temps et du recul, cependant, les inquiétudes augmentent au sein des organismes culturels et du monde municipal. Les audiences de la commission parlementaire permettent de canaliser les différentes prises de positions.

### **6.1.3. Les travaux de la commission parlementaire (automne 1991)**

Comme nous l'avons démontré dans le cinquième chapitre, la Coalition du monde des arts et de la culture regroupe très majoritairement des acteurs, des institutions et des organismes issus du milieu culturel. Lors des travaux du groupe-conseil Arpin, des membres de cette Coalition ont fait valoir leur point de vue, leurs inquiétudes. La commission parlementaire permet finalement d'élargir le débat à d'autres acteurs issus des milieux sociaux, économiques et politico-administratifs. Ces derniers y prennent une part active puisqu'ils produisent plus d'une centaine de mémoires.

Entre-temps, la ministre du MAC parcourt le Québec du 19 août au 9 septembre 1991. L'objectif de cette tournée est de « prendre le pouls des partenaires du Ministère sur leur vision du développement culturel en région » (*Inter Mac*, vol. 1, n° 9, 16 août 1991). Vers la même époque, elle entreprend également une « démarche de sensibilisation auprès des ministères impliqués de près ou de loin dans l'activité culturelle » (*Le Devoir*, 16 août 1991 : 3). À l'occasion de son discours d'ouverture, le 1<sup>er</sup> octobre 1991, elle rappelle en ces termes l'importance des travaux de la commission parlementaire :

Monsieur le Président, je veux vous souligner que c'est aujourd'hui un moment historique. Nous amorçons, par les travaux de cette commission, une réflexion de société. Pour la première fois de notre histoire, l'ensemble du Québec discutera publiquement à travers ses représentants culturels, financiers, économiques, syndicaux, éducatifs et religieux, des grands enjeux d'une société qui s'est d'abord identifiée à sa culture. [...]

Je souhaite donc associer chacun de nos collègues à l'importance des prochaines semaines. La mission que nous nous sommes confiée est emballante et déterminante pour l'ensemble

de notre société. Il s'agit ici, de se mettre à l'écoute de nos concitoyens et concitoyennes, de ceux et celles pour qui la culture représente un bien collectif (Québec, MAC, Allocution de Liza Frulla-Hébert, 1<sup>er</sup> octobre 1991 : 1).

Bref, comme souligné dans le chapitre précédent, les membres de la Commission parlementaire entendent 181 témoignages et prennent connaissance de 264 mémoires. Ces derniers viennent de tous les horizons. Selon la ministre, c'est la deuxième commission parlementaire « en importance dans l'histoire » après celle de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Québec, MAC, Allocution de Liza Frulla-Hébert, 20 novembre 1991 : 2). Au cours des deux mois où se déroule cette commission, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 20 novembre, l'actualité devient culturelle, « du jamais vu au Québec » selon Roland Arpin (1993 : 45). Comme nous avons déjà traité des groupes et des organismes qui ont transmis des mémoires à la commission parlementaire – notamment parce que cela a permis d'identifier et de présenter, dans le chapitre précédent, les acteurs concernés par ce débat –, cette section s'attarde essentiellement aux conclusions et aux réactions qui ont émané de cette vaste consultation publique.

#### **6.1.3.1. Les conclusions et les réactions**

Tout d'abord, l'analyse de presse réalisée à l'occasion des travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991 fait état d'une couverture médiatique importante. Outre la question « des sous », puisque c'est là le nerf de la guerre pour les milieux culturels, celle du rapatriement des pouvoirs occupe l'actualité journalistique. Selon Lemieux, cette commission s'est d'ailleurs « déroulée sur un fond constitutionnel »<sup>20</sup> et cela explique « que les journalistes ont été plus sensibles aux différents mémoires des groupes ou organismes qui ont pris position sur la question » (Lemieux, 1991b : 4-5). Les médias anglophones ont par contre « mis l'accent sur les témoignages des groupes qui s'opposent ou soulèvent des craintes quant à un éventuel rapatriement des pouvoirs (Lemieux, 1991b : 16) ».

Bien que la plupart des artistes se rallient à l'idée du rapatriement des pouvoirs, les journalistes soulignent la méfiance et le scepticisme des milieux culturels quant à sa réalisation. Les déclarations de représentants du milieu du cinéma et de la télévision ne laissent place, par



contre, à aucune équivoque : c'est le désaccord total quant à une juridiction exclusive du Québec dans le domaine de la culture<sup>21</sup>. Mais selon Serge Turgeon, président de l'UDA et membre du groupe-conseil, la charge des associations contestataires, notamment celles du cinéma et de la télévision, est une « charge complètement fédéraliste qui donne le coup d'envoi au débat référendaire ». Pour elles, selon Turgeon, « la question des sous passe avant tout » (*Le Devoir*, 25 septembre 1991 : B3)<sup>22</sup>.

Certains journalistes, commentateurs et éditorialistes ont également fait état que cette consultation représente la « tribune ultime » ou la « dernière chance » pour le gouvernement de « répondre aux vœux exprimés par 30 ans de revendications des milieux culturels ». On signale aussi la mainmise des fonctionnaires, car nombreux sont ceux à voir dans le *Rapport Arpin* « un danger de bureaucratisation, de dirigisme ». Le milieu municipal s'inquiète, pour sa part, de l'impact du transfert éventuel de responsabilités<sup>23</sup>. Plusieurs intervenants insistent aussi sur la nécessité de réaffirmer le leadership du MAC en ce domaine et sur l'urgence d'agir en vue d'élaborer une véritable politique culturelle (Lemieux, 1991b : 11). Enfin, on critique ouvertement la grande générosité à l'endroit des industries culturelles et du ministère des Affaires culturelles ainsi que cette idée des trois pôles culturels (Montréal-Québec-ensemble régional)<sup>24</sup>.

Bref, nous avons tenté de catégoriser les positions des principaux regroupements, organismes, associations du milieu culturel, mais aussi celles issues d'autres milieux concernés par les recommandations du groupe-conseil. Le tableau 6.1 permet de camper les positions qui se partagent entre ceux qui se montrent généralement favorables, ceux qui adoptent une position plus mitoyenne en émettant quelques réserves et ceux qui désapprouvent la plupart des recommandations ou désavouent carrément la proposition de politique culturelle.

Par ailleurs, malgré le dépôt de la proposition de politique et les audiences de la commission parlementaire, la ministre Frulla-Hébert signale que le gouvernement n'est pas encore prêt à s'engager à adopter une politique culturelle gouvernementale pour le Québec. Pour ce faire, souligne-t-elle, il faut que la « facture autant que [le] contenu » de la proposition soient « modifiés pour prendre la forme de la position du gouvernement » (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-40 : « Proposition de politique de la culture et des arts », 2 juillet 1991 : 3). C'est ce à quoi travaillent

différentes instances et les fonctionnaires du MAC au cours des mois suivants.

<b>Tableau 6.1 : Position des principaux regroupements, associations et intervenants face au Rapport Arpin<sup>1</sup></b>		
<b>Pour le rapport (+)</b>	<b>Position mitoyenne (+ ou -)</b>	<b>Contre le rapport (-)</b>
Conseil québécois du théâtre-CQT Union des artistes-UDA Fédération des travailleurs du Québec-FTQ Conseil des syndicats nationaux-CSN Mouvement Québec-français Ville de Montréal Ville de Québec Mouvement Desjardins Grands ballets canadiens Grands théâtre de Québec	Conseils régionaux de la culture Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec-RCAAQ Association des artistes réputés des arts visuels Orchestre symphonique de Montréal Union des municipalités du Québec Centre canadien d'architecture Association des galeries d'art contemporain de Montréal Assemblée des évêques du Québec Milieu de l'éducation en général Théâtre du Nouveau Monde-TNM Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec- SPACQ Association des organismes musicaux du Québec-AOMQ Groupe de chercheurs (Coupet, de Repentigny et 16 cosignataires)	Milieu québécois du cinéma et de la télévision <sup>2</sup> Les éditeurs anglophones Association québécoise des auteurs dramatiques-AQUAD Centre des auteurs dramatiques-CEAD Société de développement des périodiques culturels-SODEP Milieux et organismes régionaux <sup>3</sup> Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo-ADISQ Milieux anglo-québécois <sup>4</sup> Grand conseil des Cris du Québec Fédération des sociétés d'histoire Domaine du livre en général (Association québécoise des salons du livre) Union des écrivains-UNEQ
Note 1 :	Cette classification est issue des commentaires rapportés par la presse écrite dans les jours suivant le dépôt du <i>Rapport Arpin</i> et lors de la commission parlementaire. Pour plus de détails, voir l'annexe 6.1.	
Note 2 :	Mentionnons les groupes suivants : Association des producteurs de films et de TV du Québec, Association des propriétaires de cinéma, Association des réalisateurs-trices de films du Québec, Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs, Syndicat des techniciens-nes de cinéma et de vidéo du Québec, Canadian Independent Film Causus, Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films et vidéos.	
Note 3 :	Certains organismes et institutions comme le Musée régional Louis-Hémon, le Centre national d'exposition de Jonquière, le Musée des religions de Nicolet, l'Atelier Presse Papier, certains conseils régionaux de la culture, la Ville de Trois-Rivières, l'Université du Québec à Trois-Rivières.	
Note 4 :	Playwright's Workshop Montreal, Congrès juif canadien, Services communautaires juifs de Montréal, Association des Townshippers des Cantons de l'Est, etc.	

#### 6.1.4. Les *policy brokers* et l'origine du changement politique majeur

Une des notions clé du cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition* est celle de *policy broker*. Selon Sabatier et Jenkins-Smith, le *policy broker* maintient le niveau de conflit politique dans des

limites acceptables, recherche des compromis raisonnables afin de réduire l'intensité des discordes et suggère des solutions aux problèmes (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 27).

Selon ces deux mêmes auteurs, c'est une fonction traditionnelle de quelques élus politiques, particulièrement des premiers ministres (*chief executives*). Dans quelques pays européens comme la France et la Grande-Bretagne, cette fonction peut aussi être celle de hauts fonctionnaires de l'État (*high civil servants*). Par contre, cette notion n'est pas réservée uniquement aux individus puisque les cours de justice et les « *blue ribbon commissions* » peuvent aussi être des *brokers*. Enfin, la distinction entre « *advocate* » et « *broker* » se situe sur un continuum :

Many brokers will have some policy bent, while advocates may show some serious concern with system maintenance. The framework merely insists that policy brokering is an empirical matter that may or may not correlate with institutional affiliation. While high civil servants may be brokers, they are also often policy advocates – particularly when their agency has a clearly defined mission (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 27).

Compte tenu de la présente définition d'un médiateur politique (ou d'un *policy broker*), il ressort, à la lumière des documents consultés mais aussi des dossiers de presse dépouillés entre 1986 et 1993, que deux personnalités ont assumé cette fonction : la ministre Liza Frulla-Hébert et le président du groupe-conseil, Roland Arpin.

En fait, trois ministres libérales, Lise Bacon, Lucienne Robillard et Liza Frulla-Hébert, se succèdent à la direction du ministère des Affaires culturelles du Québec entre 1985 et 1992. Si le terme de la ministre Robillard est relativement court, ceux des ministres Bacon et Frulla-Hébert demeurent marquants. Bien que l'on attribue à la ministre Bacon le mérite du dossier de la reconnaissance juridique du statut de l'artiste à la fin des années 1980, le milieu culturel comme les médias décrièrent très souvent son incapacité à forcer le gouvernement libéral à se plier à sa promesse du 1 % et ainsi à mieux soutenir les créateurs, les artistes et, incidemment, le développement culturel du Québec.

Par contre, pendant tout le mandat de la ministre Frulla-Hébert, on louange généralement la détermination de cette « Dame “fer et velours” des Affaires culturelles » (Régis Tremblay du *Soleil*). On souligne sa ténacité à trouver des solutions et, notamment, à faire adopter une

politique culturelle gouvernementale qui, somme toute, satisfait toutes les parties. De plus, l'annonce de la création du Conseil des arts et des lettres du Québec, une demande maintes fois réitérée par le milieu, et l'ajout substantiel de fonds publics (57 millions de dollars) en 1992 sont particulièrement bien accueillis<sup>25</sup>. Au dire de plusieurs, cette ministre réussit là où bien d'autres ont échoué. Reprenons à notre compte ce commentaire de Lise Bissonnette, du *Devoir*, après le dépôt du projet de loi, en juin 1992 :

La Ministre des Affaires culturelles, madame Liza Frulla-Hébert, mérite une ovation. Fonceuse, tenace, fouguese, elle vient d'arracher à l'un des cabinets les moins culturels de notre histoire une politique globale qui devrait, bon gré mal gré, en finir avec la marginalité de la mission culturelle de l'État. Avant de chipoter sur les détails on devrait à l'unanimité, lui offrir des lauriers. Elle fait avancer les choses, peu de politiciens pourront jamais en dire autant (« L'art, et le possible », éditorial, *Le Devoir*, 20 juin 1992 : A10).

De plus, profitant assurément d'un contexte constitutionnel et politique particulier, et forte d'un consensus général émanant des milieux sociopolitiques et culturels, la ministre Frulla-Hébert reprend le flambeau des revendications culturelles traditionnelles du Québec et réclame haut et fort le rapatriement des pouvoirs d'Ottawa en ce domaine (MCCQ, DPE, dossiers de presse)<sup>26</sup>. Au cours du premier semestre de 1992, elle amorce des négociations en ce sens auprès de son homologue fédéral, Marcel Masse. D'ailleurs, dans les mois qui précèdent, elle déclare aux médias que ce « qu'il faut pour obtenir quelque chose, c'est le *timing* et la volonté du milieu. Ensuite, tu peux te présenter au Conseil des ministres ». En ce qui a trait au *timing*, note le journaliste Bruno Dostie, « elle croit l'avoir : c'est le contexte politique actuel, où le débat constitutionnel fait de la culture le fondement même de la « société distincte » (*La Presse*, 9 mars 1991 : D3) ».

Dans les faits, comme nous le verrons tout le long de ce chapitre, la ministre assume une fonction de médiation au sein du Conseil des ministres, mais aussi auprès des différents acteurs culturels, sociaux et économiques qui prennent part au débat. Mais il y a également un autre personnage public qui, entre-temps, réussit à concilier les acteurs du milieu de la culture et à susciter un consensus.

Avant de s'attarder au rôle joué par le président du groupe-conseil sur la politique culturelle,

Roland Arpin, il convient de rappeler cette troisième alternative du processus de changement majeur proposée par Sabatier et Jenkins-Smith en 1999, alternative soulignée dans la conclusion du quatrième chapitre.

Selon Sabatier et Jenkins-Smith, il s'agit de ces situations où tous les acteurs (ou coalitions) en présence sont d'accord sur le fait que le problème public prévalant est intolérable. Jusqu'ici, le cinquième chapitre a tendu à corroborer ce fait. Comme les acteurs trouvent inacceptable le *statu quo*, ils sont disposés à engager des négociations en vue de trouver un compromis satisfaisant pour tous. Le déroulement du processus de changement s'apparente alors à un « forum professionnel réussi ». La démarche pour un consensus réussi implique cependant que les négociations se déroulent en privé, et ce durant une période relativement longue (au moins six mois), et qu'elles soient facilitées par un *policy broker* respecté de tous et perçu comme relativement neutre. À cet effet, regardons d'un peu plus près le rôle joué par Roland Arpin.

Les dossiers de presse conservés au ministère ont permis de constater que la nomination de Roland Arpin à la présidence du groupe-conseil est particulièrement bien accueillie<sup>27</sup>. L'analyse de presse réalisée par Jean Lemieux et couvrant les deux semaines qui suivent le dépôt du *Rapport Arpin* fait aussi état de la « très grande crédibilité » dont il jouit. Lemieux souligne que les journalistes ont particulièrement « mis l'accent sur “le travail accompli, en si peu de temps”, soit à peine cinq mois, et qui “fait honneur à l'équipe fort bien choisie qu'on lui avait donnée”, tout en rappelant les états de service de M. Arpin et en soulignant ses connaissances en matière de culture (Lemieux, 1991a : 5) ». De plus, comme le souligne Régys Tremblay du *Soleil* (14 juin 1991 : A-1), mais aussi bien d'autres journalistes, commentateurs et éditorialistes, « M. Arpin sait de quoi il parle ».

Par exemple, dès sa nomination, Roland Arpin est perçu comme un personnage qui « offre des garanties » (Martine R.-Corrivault, *Le Soleil*, 25 janvier 1991 : A6). Selon Gilles Lesage, du *Devoir*, c'est un « humaniste et [un] bulldozer courtois » (26 janvier 1991 : A1), alors que pour Bruno Dostie de *La Presse* il est « brillant, convaincant, voire contagieux » (16 mars 1991 : D2). Ce personnage a une feuille de route impressionnante et les médias font état de ses multiples fonctions : ancien directeur du Cégep Maisonneuve, ex-président de la Fédération des cégeps du

Québec, ex-membre et ex-vice-président de la Commission d'éducation de l'OCDE, à Paris, ex-sous-ministre adjoint à l'Éducation et ex-sous-ministre aux Affaires culturelles, ancien secrétaire du Conseil du Trésor et, enfin, directeur du Musée de la civilisation de Québec depuis 1987.

Nationaliste convaincu, ce qui plaît à plus d'un, Arpin présente un mémoire aux membres de la Commission Bélanger-Campeau (*La culture : un territoire indivisible* ; Arpin, 1991b) dans les semaines qui précèdent sa nomination par la ministre Frulla-Hébert. Décrivant la complexité croissante des choix pratiques et de l'allocation des ressources réservées aux programmes culturels, Arpin conclut que « le Québec n'a d'autre choix que de revendiquer la pleine autonomie et la maîtrise d'œuvre des moyens pour exercer ses choix de développement ». Faisant allusion aux tendances souverainistes du président de l'Union des artistes, aussi membre du groupe-conseil Arpin, le journaliste Bruno Dostie (*La Presse*, 16 mars 1991 : D2) souligne que « pour un “mandarin”, [Roland Arpin] n'est pas si éloigné de Serge Turgeon que ça »<sup>28</sup>.

Par ailleurs, rappelons un des points abordés dans la conclusion du chapitre 4 et qui concerne les changements politiques majeurs (voir le point 4.3.1). Une des conclusions de Sabatier et Jenkins-Smith a trait à l'hypothèse n° 4 et suggère qu'une « hierarchically superior jurisdiction » de la politique peut imposer le changement à une « subordinate jurisdiction ». Nous nous étions alors demandé comment définir ces « juridictions » supérieure et subordonnée ? D'emblée, compte tenu de la dynamique canadienne en matière de culture, notamment, et du contexte constitutionnel d'alors, nous avons exclu la possibilité qu'elles correspondent au gouvernement fédéral (« superior ») et au gouvernement du Québec (« subordinate »). Il restait donc trois autres possibilités : que l'Assemblée nationale du Québec impose le changement majeur au gouvernement du Québec, que ce dernier l'impose au ministère des Affaires culturelles ou que la ministre du MAC (et le ministère) soit l'initiatrice de ce changement majeur et l'impose à ses directions et aux organismes d'État relevant de son champ de compétences.

À la lumière de l'analyse du processus d'émergence de la politique, il apparaît maintenant évident qu'à l'origine c'est la ministre du MAC qui initie le changement politique majeur. D'abord Lise Bacon, qui commande l'*Étude sur le financement des arts et de la culture*, et ce même si le document déposé ne fait pas consensus. Puis Liza Frulla-Hébert, qui crée le groupe-

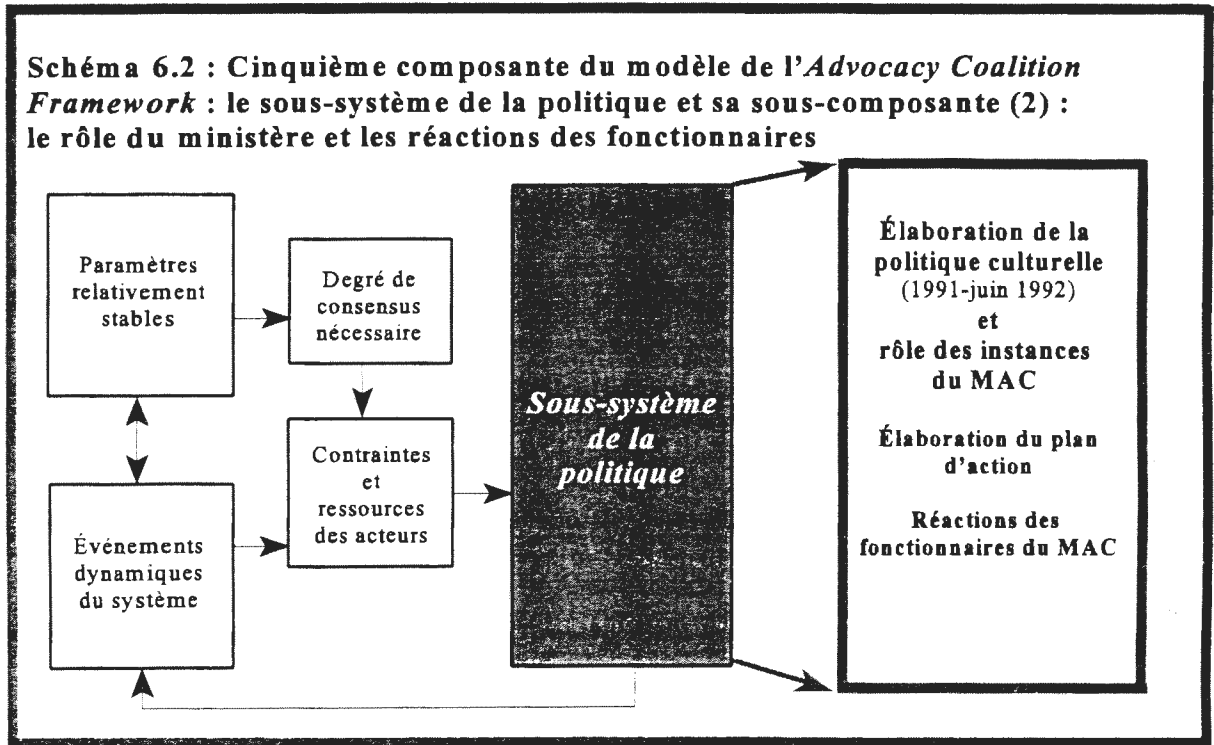
conseil Arpin et met en branle, avec l'accord du gouvernement, les travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991. Entre-temps, l'ensemble de l'appareil gouvernemental – c'est-à-dire les ministères, les secrétariats et les autres organismes d'État (OPDQ, etc.) ne relevant pas du domaine de compétences du ministère des Affaires culturelles –, assurément avec l'appui du Premier ministre et du Conseil des ministres, entreprend des discussions afin d'élaborer non pas une politique ministérielle, mais bien une politique gouvernementale.

Dès à présent, abordons un autre aspect sur lequel insiste le cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition* soit l'apport des fonctionnaires lors du processus d'élaboration et l'impact de leurs systèmes de croyances sur le contenu (principes, axes, orientations et plan d'action) de la *Politique culturelle* déposée en juin 1992 à l'Assemblée nationale du Québec.

## **6.2. Cinquième composante de l'ACF : le processus politique du sous-système donné (suite) : l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale**

À l'occasion de l'ouverture des travaux de la commission parlementaire, la ministre des Affaires culturelles résume les démarches entreprises jusqu'alors. Outre le défi « brillamment relevé » par les membres du groupe-conseil Arpin et les pressions considérables sur le gouvernement au cours des travaux de la commission parlementaire, la ministre souligne que « pas moins de 14 ministères » ont été impliqués jusqu'alors dans le processus. Ainsi, des rencontres et des réunions interministérielles et de cabinets politiques ont eu lieu et, dans une action sans précédent, « plus de 300 membres et employés du ministère des Affaires culturelles ont participé à une journée de réflexion le 12 septembre dernier » (Québec, MAC : allocution de Liza Frulla-Hébert : 1<sup>er</sup> octobre 1991 : 5).

Cette partie vise à faire état du rôle des différentes instances du ministère, des démarches et des négociations avec les différents ministères concernés par l'élaboration du plan d'action et, enfin, des réactions des directions sectorielles et des fonctionnaires du MAC (voir schéma 6.2). En fait, au cours de l'automne 1991 et de la première moitié de l'année 1992, divers services du ministère travaillent à formuler la future politique, à en évaluer les coûts, à élaborer un plan d'action et à faire cheminer le tout dans les dédales administratifs et politiques du gouvernement.



### 6.2.1. Le rôle des instances du MAC (1991-juin 1992)

La présente section vise notamment à démontrer que l'élaboration de la politique culturelle gouvernementale du Québec, mais surtout la prise en compte des diverses finalités par les instances du ministère des Affaires culturelles rend particulièrement difficile l'identification d'alliances entre des fonctionnaires du MAC et des groupes d'intérêt. Non pas que les liens tissés au fil des années, voire des décennies, entre ces acteurs ne soient pas tangibles, mais plutôt que les visées « globales » de la politique – lesquelles impliquent une multitude d'acteurs de divers horizons (ministères, sociétés d'État, municipalités, milieux des affaires, communautés culturelles, etc.) et de domaines de la culture (patrimoine, arts visuels, arts d'interprétation, etc.) – incitent et même obligent tout d'abord un consensus général.

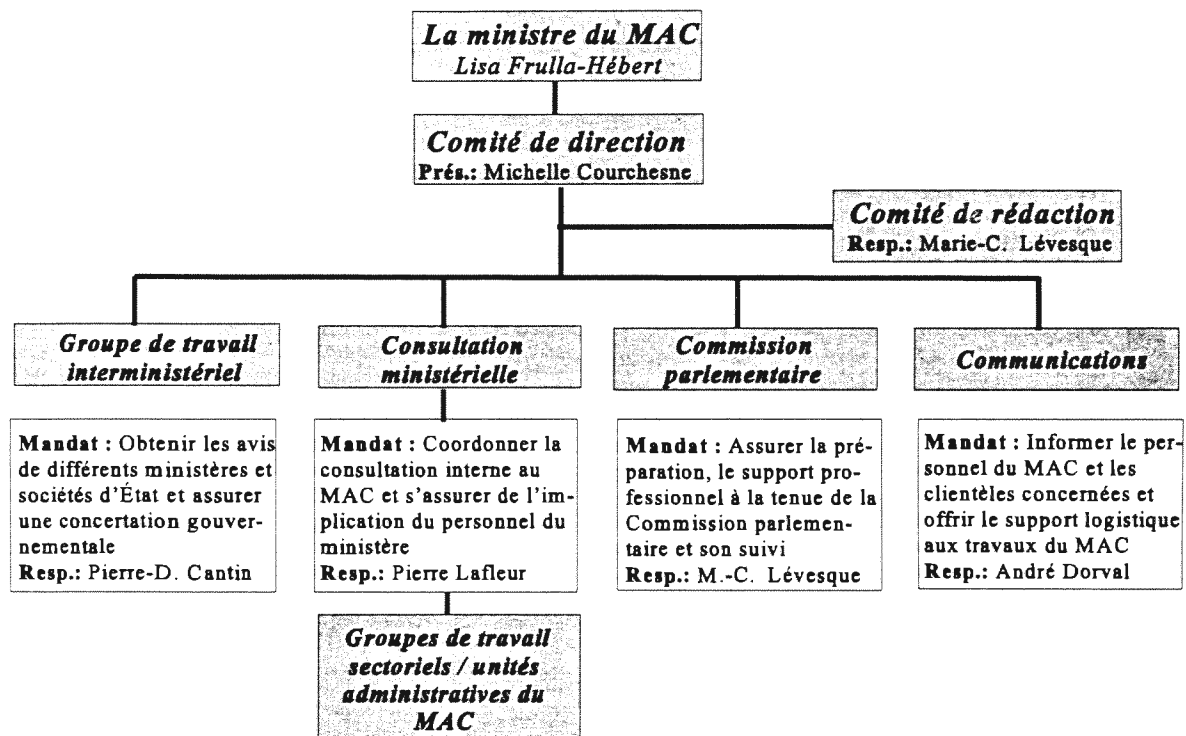
À cette étape, le parti pris pour un secteur ou un groupe plutôt qu'un autre, quoique sans être d'emblée exclu, apparaît secondaire puisque l'effort doit être surtout mis sur l'assentiment de tous quant à la nécessité d'adopter au Québec une politique culturelle gouvernementale. Pour



y arriver, la ministre du MAC et son Comité de direction mettent sur pied différents groupes et comités de travail : groupes interministériel et ministériel, Commission parlementaire, directions sectorielles du MAC, Table Québec-municipalités, etc. En fait, c'est beaucoup plus à la lumière de l'analyse des grandes orientations de la *Politique culturelle*, mais surtout des mesures de son plan d'action (section 6.3) élaborés au cours de l'hiver 1992 par les différentes instances du MAC, que les intérêts particuliers de certains groupes d'intérêt semblent s'affirmer.

Afin de faciliter la compréhension de la dynamique qui s'installe au sein des instances du ministère, nous avons reproduit l'organigramme de travail qui fait état des différents comités de travail et de leur mandat respectif (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-41 : « Politique culturelle : Organigramme de travail », 15 août 1991).

Figure 6.1 : Organigramme de travail - Élaboration de la *Politique culturelle*



Avant de présenter les mandats et les responsabilités de ces comités ou groupes de travail, rappelons que le processus d'élaboration de la politique et du plan d'action s'étend sur trois étapes distinctes.

La première étape se déroule du mois d'août au mois de décembre 1991. Elle se caractérise par l'analyse et par la synthèse de la documentation produite, laquelle s'inspire du *Rapport Arpin* et des audiences de la commission parlementaire, mais aussi de divers documents produits par les équipes rattachées aux comités interministériel et ministériel. Cette première étape s'achève avec une proposition de politique, en décembre. Au cours de la deuxième étape, soit approximativement de janvier à mai 1992, est entreprise l'élaboration du plan d'action et des choix d'orientation. Les séances de discussion sont reprises auprès des partenaires (ministères, municipalités et milieux culturels) afin de valider ces documents. C'est aussi au cours de cette période que des fonctionnaires du ministère entreprennent l'étude de faisabilité des coûts des propositions contenues dans le plan d'action. Enfin, la troisième étape est celle du processus d'approbation gouvernementale, auprès du Comité ministériel permanent des Affaires culturelles et sociales (COMPACS<sup>29</sup>) tout d'abord, puis auprès du Conseil du trésor et du Conseil des ministres<sup>30</sup>. Elle se déroule de la mi-mai à la fin de juin.

Au terme de ces trois étapes, la politique est déposée à l'Assemblée nationale le 29 juin 1992 (Québec, MCCQ, DPE, chemise 38 : « Politique culturelle et plan d'action—Échéancier », n.d.). Revenons maintenant aux différents comités du MAC et à leur mandat respectif.

#### **6.2.1.1. Le comité de direction et les sous-comités de travail**

Le comité de direction est composé de membres de l'administration et du cabinet ministériel du MAC. C'est la sous-ministre, Michelle Courchesne, qui en assume la présidence. Ces personnes ont pour mandat de recommander à la ministre les orientations et les priorités qui doivent être privilégiées lors de l'élaboration de la politique et du plan d'action. En plus d'approuver les plans de travail et les rapports des cinq comités mis sur pied, elles doivent mettre en place et coordonner la stratégie ministérielle. Ce comité est actif pendant tout le processus d'élaboration de la politique et même au-delà de son adoption, en décembre 1992.

Le comité de rédaction voit, dès l'automne 1991, à la préparation du plan de travail et à la production d'un document de synthèse définissant les lignes directrices et la structure de la future politique. Il doit également élaborer les tables des matières du plan d'action et réaliser une première version de la politique (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-41 : « Liste des documents à produire », MAC, 12 août 1991). Sous la responsabilité de la directrice de la Direction de la politique et de l'évaluation du ministère, Marie-Claire Lévesque, cette équipe se compose de quatre professionnels. Mentionnons que ces derniers font aussi partie du comité responsable des travaux de la commission parlementaire.

Le groupe de travail interministériel a comme mandat d'obtenir les avis des différents ministères et sociétés d'État et d'assurer la concertation gouvernementale. Ses responsabilités sont importantes, puisque c'est sur ce groupe de travail que repose en grande partie la réussite de l'élaboration de la politique culturelle que l'on souhaite gouvernementale et non ministérielle (MAC). En effet, les membres de ce comité doivent susciter et maintenir l'implication active des partenaires ministériels concernés tout le long du processus, vérifier auprès d'eux la faisabilité des recommandations du *Rapport Arpin* qui les concernent, susciter leur engagement dans la production d'orientations et de mesures à intégrer lors de l'élaboration de la politique et du plan d'action et rechercher des solutions à des enjeux ou problèmes communs. De plus, ils sont responsables de la cohérence entre la politique culturelle et d'autres politiques existantes ou alors en élaboration (autochtones, jeunesse, affaires internationales, question constitutionnelle, etc.) (Québec, MCCQ, DPE, chemise « Généralités » : « Politique culturelle. Concertation interministérielle et avec les sociétés d'État », 6 septembre 1991).

En décembre 1991, au terme de la première étape de consultations interministérielles, un document de synthèse est produit (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-3 : « Consultation interministérielles sur le *Rapport Arpin*—Synthèse », 4 décembre 1991). Ce dernier intègre les commentaires des ministères sur les recommandations du groupe-conseil Arpin (Éducation, Affaires internationales, Affaires municipales, Communications, Finances, Revenu, etc.) et ceux des secrétariats à la Capitale, aux Affaires autochtones, à la Famille et à la Jeunesse et de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). En général, ces commentaires portent

sur les « oubliés du Rapport Arpin » (autochtones, communautés culturelles, relève artistique, jeunes), sur la nécessité d'une définition plus large de la culture, sur la formation et l'aide à la création, sur la question du droit d'auteur, sur les équipements culturels et l'éducation culturelle, sur l'action internationale et le financement. Bref, différents aspects mentionnés lors des travaux de la commission parlementaire et que nous traiterons un peu plus loin. Revenons, pour l'instant, aux autres comités de travail.

Pour sa part, le groupe de travail ministériel est responsable de la coordination interne et de l'implication du personnel du ministère. Ainsi, dès le lancement de l'opération par la ministre et la sous-ministre, le 27 août 1991, les fonctionnaires sont associés à la réflexion sur la politique culturelle<sup>31</sup>. La majorité des unités administratives organisent des rencontres de travail et « ce remue-méninges ministériel » atteint son apogée le 12 septembre, alors que 300 employés du MAC sont réunis à Québec pour discuter des recommandations du groupe-conseil Arpin. Au début de l'année 1992, les unités administratives responsables de secteurs visés par la politique poursuivent leur réflexion, proposent des actions novatrices et structurantes en vue de l'atteinte des orientations et des objectifs initialement retenus.

Le groupe de travail de la commission parlementaire, pour sa part, est particulièrement actif au cours de l'automne 1991. Ses membres voient à l'analyse des mémoires reçus avant la tenue des audiences (voir les analyses de Von Schoenberg et Hamel par exemple, 1991a et 1991b). Ils rédigent également des synthèses de ces mémoires et différents documents de soutien. Les fonctionnaires rattachés à ce groupe élaborent les questions que la ministre doit poser aux différents intervenants lors des séances. Après les audiences, c'est à eux que revient la responsabilité de réaliser la synthèse des travaux de la commissions parlementaire et de proposer les orientations à retenir.

Enfin, le comité des communications a essentiellement pour tâche d'informer le personnel du MAC. Il est aussi responsable des communications avec les médias et les clientèles, de la rédaction de rubriques hebdomadaires dans le bulletin du ministère, *Intermac express* (septembre à décembre), de la revue de presse quotidienne, etc.

### **6.2.1.2. Les grands consensus émanant du personnel du MAC**

Bien avant l'amorce des travaux de la commission parlementaire, en octobre 1991, certains consensus ont déjà émané des responsables des différents comités du MAC et des fonctionnaires rattachés aux unités administratives et sectorielles.

La première réunion du comité de direction, les 17 et 18 août 1991, a d'ailleurs pour but d'établir la position du ministère sur les recommandations du *Rapport Arpin*, de cerner les éléments qui font consensus, de rejeter ceux qui suscitent des désaccords, de déterminer les études additionnelles à obtenir et d'identifier les lignes directrices qui guideront l'élaboration de la politique.

Dès le début des travaux de ce comité, quatre éléments recueillent le consensus. Tout d'abord, bien que l'on soit d'accord sur le diagnostic et les orientations du *Rapport Arpin*, il y a lieu de les dépasser, d'innover au niveau des objectifs et des moyens. Pour ce qui est de la trame de fond qui fait de la culture un « projet de société et l'un des trois grands vecteurs de toute décision politique », on la trouve tout à fait pertinente. Quant à la question de l'accessibilité, on convient qu'elle est fondamentale. Enfin, le rôle du MAC comme coordonnateur et leader de la concertation fait l'unanimité.

Lors de cette première rencontre, les membres du comité rejettent la troisième finalité du *Rapport Arpin* (« Accroître l'efficacité de l'intervention du gouvernement et de ses partenaires dans la gestion de la mission culturelle ») qui, selon eux, est trop axée sur la gestion de la culture. On lui substitue une autre finalité qui intègre les notions de patrimoine et de langue et qui tient compte de la dimension multiethnique (« Préservation et affirmation de l'identité culturelle »). On convient aussi de la pertinence des trois pôles d'intervention (Montréal–Québec–ensemble régional) développés dans le *Rapport*, mais on souligne la nécessité de revoir cette idée ; la politique doit toutefois accorder une attention particulière à Québec et à Montréal (Québec, MCCQ, DPE, chemise « Comité directeur » : « Aide-mémoire pour la rencontre du Comité directeur tenue les 17 et 18 août 1991 », 30 août 1991).

Entre-temps, la plupart des directions administratives et sectorielles du ministère, y compris

des directions régionales, sont à pied d'œuvre. Dès le début de septembre 1991, elles ont produit des documents de synthèse qui font état de leur perception globale du *Rapport Arpin*, de la pertinence des finalités et des orientations proposées et des nouvelles pistes à explorer. Reprenons ici chacune des quatre questions discutées lors des séances plénières et des ateliers, le 12 septembre 1991, et résumons l'ensemble des commentaires, puisque ceux-ci reflètent, selon nous, des croyances fondamentales et politiques des fonctionnaires du MAC, aspects abordés plus explicitement dans la dernière partie de ce chapitre.

D'ailleurs, rappelons que selon Sabatier et Jenkins-Smith, les fonctionnaires, tout comme les élus, les experts et les journalistes, sont des membres actifs de la coalition de défense. À ce titre, s'attarder aux conclusions de ces ateliers, qui réunissent dans une sorte de « forum » les hauts dirigeants du ministère des Affaires culturelles, les directeurs administratifs et sectoriels ainsi que les professionnels, revêt une grande importance. Il ne faut pas négliger l'influence de cette activité de concertation sur la suite du processus de changement politique, d'autant plus que cette activité précède les audiences de la commission parlementaire et qu'elle donne, pour ainsi dire, le coup d'envoi à une dynamique d'une ampleur sans précédent au sein du ministère. Mais revenons aux quatre grandes questions soumises lors de cette rencontre :

1. « Une politique sur la culture devrait-elle être axée davantage sur le développement des arts ou, plus largement, sur la protection, la promotion et le rayonnement de l'identité culturelle québécoise ? Quelles sont les orientations à considérer et les priorités à privilégier ? »

*Résumé des commentaires* : Un consensus « très fort » quant à la nécessité que la politique ne soit pas ministérielle et essentiellement axée sur les arts. La politique doit fondamentalement s'attarder à « la protection, la promotion et le développement de l'identité culturelle de la société québécoise (langue, patrimoine, apport des communautés culturelles et amérindiennes, loisirs socio-culturels, etc.) ».

Bref, relativement à ces questions, il y a presque autant de priorités que d'opinions : « les uns ont posé la protection de la langue comme la priorité n° 1, alors que d'autres ont identifié l'éducation, ou encore l'appui à la création ».

2. « La responsabilité de l'État par rapport au citoyen « culturel » dans un contexte d'interdépendance culturelle, et d'internationalisation de la culture ».

*Résumé des commentaires* : L'État a une responsabilité dans la protection et la promotion de l'identité culturelle en valorisant notamment son rayonnement international. Il doit

favoriser la création, la recherche et l'innovation dans le domaine de la culture, faciliter l'accès à tous les citoyens et soutenir l'éducation culturelle. Pour certains, cette dernière fonction devrait être assumée par le MAC et non nécessairement par le ministère de l'Éducation.

Quant à la question relative au protectionnisme pour protéger la spécificité culturelle dans le contexte nord-américain, cette dernière demeure pour ainsi dire sans réponse. On souligne plutôt « que le Québec doit être ouvert à la culture internationale ». Mais pour contrer les risques de l'importation culturelle massive, on mentionne que la solution réside peut-être dans le maintien et le développement de la « création artistique et culturelle forte et originale ».

3. « Le développement culturel sur le territoire québécois, les rôles et les liens entre les différentes régions du Québec, y compris Montréal et Québec ».

*Résumé des commentaires* : « Il y a une UNANIMITÉ quant à une remise en cause globale de la problématique régionale telle qu'elle a été présentée dans le RA [*Rapport Arpin*]. Pour tous les participants, c'est la grande faiblesse de ce rapport. Il y a nécessité de revoir toute la problématique régionale dans une perspective inter-régionale. Il faut garantir la participation à la vie culturelle partout ».

En fait, on n'adhère pas nécessairement à l'« approche égalitariste », mais on insiste plutôt sur celle de complémentarité entre les régions qui tiennent compte « des potentialités très différentes d'une région à l'autre ».

4. « Les modifications majeures à apporter au cadre actuel des responsabilités de l'État et des différents partenaires ».

*Résumé des commentaires* : Relativement à la question du rapatriement des pouvoirs d'Ottawa, « tous sont d'accord à la condition que les compétences, les argents (points d'impôts) et les biens soient transférés ; que les crédits qui soient transférés soient en totalité affectés à la culture ; que soient au préalable mises en place les structures d'accueil pour recevoir ces transferts de responsabilités ».

Pour ce qui est du rôle du MAC, il doit consister en celui de leader, de coordonnateur interministériel, dépassant en cela celui de gestionnaire de programmes. Certains craignent cependant cette notion de maître d'œuvre, car elle semble généralement référer à une conception « beaucoup trop dirigiste notamment en tout ce qui regarde la création qui doit être indépendante des interférences politiques ».

En ce qui a trait aux municipalités, « on craint le délestage de responsabilité sans leur donner les moyens d'assumer ces responsabilités qu'elles hériteront ». Il faut donc un « partenariat véritable, par voie de négociation et non d'imposition législative ou par décret ».

Enfin, pour ce qui est du bénévolat et du mécénat, l'un et l'autre apparaissent négligés. On convient qu'il y a lieu d'entreprendre une analyse en profondeur des voies proposées par le *Rapport Coupet* sur le financement des arts pour ce qui concerne le mécénat (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-44 : « Politique de la culture et des arts au Québec - Ateliers du 12 septembre 1991 - Synthèse des 15 ateliers », 13 septembre 1991 : 1-6).

Quelque jours plus tard, soit le 17 septembre, la ministre Liza Frulla-Hébert et des membres du comité de direction et du cabinet se réunissent pour faire le point sur cette grande consultation ministérielle et pour préparer le discours d'ouverture de la commission parlementaire à venir.

Tout d'abord, on convient que le MAC doit assumer un mandat horizontal, mais cela sans « heurter les collègues » : il ne faut « pas donner une impression d'impérialisme vis-à-vis les autres ministères ». Il ne faut donc plus se limiter au rôle traditionnel de gestion de programmes. Puis, on semble d'accord sur le fait que le fondement de la politique culturelle et celui du discours doivent reposer sur la création et sur l'identité culturelle, laquelle est intimement liée à la langue. Le rationnel à développer s'appuie sur le caractère distinct du Québec (« ses propres spécificités »), sur la fin du repli sur soi et sur l'ouverture sur le monde (« oui à la langue française mais oui à la langue anglaise ») et sur l'éducation (« sans culture, pas d'identité culturelle »). Bref, on s'entend sur le fait que les décisions à prendre doivent contribuer à l'élaboration de nouvelles balises permettant de revoir la loi du ministère et viser l'allègement de la bureaucratie de gestion. Il faut aussi susciter la participation des municipalités, les mettre « en face de leurs propres contradictions » et élever le « débat au-dessus de la facture » tout en redéfinissant leur rôle (« c'est le thème le plus crucial de la commission parlementaire »). Le développement des arts et des industries culturelles est primordial. Il faut assurer la continuité et le renforcement des organismes existants, s'attaquer au « préjugé qui rend acceptable la pauvreté des artistes et des créateurs » et soutenir l'excellence, quoique ce terme « est cependant à revoir ». Enfin, il faut assurer la présence culturelle du Québec sur la scène internationale – permettre « la confrontation, l'ouverture à la culture d'ailleurs » – tout en assurant son rayonnement dans les régions : « il faut reconnaître qu'il y a 16 régions au Québec à l'intérieur desquelles il y a une métropole, Montréal, et une capitale, Québec. Ces régions se doivent d'être interactives ». (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-



41 : « Compte rendu de la rencontre tenue le 17 septembre 1991 », 19 septembre 1991).

### 6.2.2. Le plan d'action selon les axes retenus (janvier-juin 1992)

Entre les mois de janvier et de juin 1992, des fonctionnaires du ministère travaillent à l'élaboration du plan d'action de la future politique culturelle gouvernementale<sup>32</sup>, plan qui constitue les instruments de direction ou d'orientation (*guidance instruments*) tel que défini par Sabatier et Jenkins-Smith (1993 : 227)<sup>33</sup>. En fait, dix-sept comités sont à l'œuvre afin d'élaborer des plans d'action sectoriels (voir l'annexe 6.2). Avec l'aide de son équipe de professionnels, chaque responsable soumet avant la mi-mars un projet de plan d'action concernant son secteur d'activité. La consigne est claire : le plan doit s'inspirer du *Rapport Arpin*, des travaux et conclusions de la commission parlementaire et de l'expérience du MAC. Les équipes peuvent également suggérer des idées novatrices. Une fois de plus, il revient au bureau de la sous-ministre et, de façon ultime, à la ministre Frulla-Hébert de prendre les décisions avant de soumettre la rédaction du plan d'action à un rédacteur unique.

Une réunion de la Table Québec-municipalités se tient le 17 janvier 1992. Des discussions ont lieu avec les deux unions municipales (UMQ et UMRCQ), avec des gestionnaires du ministère responsables des secteurs du patrimoine, des équipements culturels, des arts et des lettres, ainsi que des directions régionales de Montréal, de Québec et de Laval. Des discussions sont également entreprises avec les représentants des trois principales villes : Québec, Montréal et Laval. Ces intervenants font part de leurs commentaires sur le texte à soumettre à la prochaine table sectorielle Québec-municipalités.

Les « deux solitudes », que sont le loisir culturel et la culture, font partie des principaux thèmes discutés. On mentionne que la politique doit faire le lien entre le créateur et le citoyen. On insiste sur le fait que « les municipalités ne voient pas clairement » le rôle des arts. Pour l'UMQ, il y a nécessité « de cerner les priorités respectives du MAC et des municipalités si un véritable partenariat doit être instauré ». Pour l'UMRCQ, « dont le membership est composé à 90 % de municipalités de moins de mille (1 000) habitants », on insiste particulièrement sur le développement de relations entre le MAC et les MRC. Enfin, relativement aux responsabilités

partagées, on mentionne le patrimoine, les équipements, les bibliothèques, la diffusion, la création, la production, la relève ainsi que les institutions muséologiques<sup>34</sup>.

Au début de mai, les vis-à-vis de la sous-ministre des Affaires culturelles au sein des autres ministères, secrétariats et sociétés d'État concernés prennent connaissance d'une première version de la politique culturelle du Québec et font part de leurs commentaires. Bien que plusieurs des hauts fonctionnaires déplorent les délais relativement courts pour prendre connaissance du document, la grande majorité d'entre eux se disent satisfaits quant à l'énoncé de politique. Plusieurs soulignent la pertinence d'avoir étendu la notion de culture, la place importante réservée aux régions et l'intégration « harmonieuse » de certaines politiques, comme la politique industrielle du Québec, celle sur le développement régional ou celle, alors en élaboration, en matière d'immigration et d'intégration (MCCI). Certains, comme les sous-ministres du Tourisme et de l'Enseignement supérieur et de la Science, sont plus critiques.

Par exemple, selon le sous-ministre du Tourisme, le projet de politique en phase d'achèvement est articulé en fonction des enjeux propres aux milieux culturels. On retrouve « peu de référence précise [sic] des rapports entre le développement culturel et le développement touristique proprement dit » : la « dimension tourisme et culturelle aurait pu être davantage exposée, dans certains cas, de manière à refléter les interrelations et les interfaces possibles entre les mandats respectifs des deux ministères (MCCQ, DPE, chemise « Tourisme » : « Avis du ministère du Tourisme relatif à la Politique culturelle du Québec », 21 mai 1992) ».

Pour le sous-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, les nouveaux mandats d'orientation, de coordination et d'évaluation de l'action gouvernementale ne sont « pas sans parenté avec l'approche gouvernementale qui a prévalu à la fin des années 70 », via la politique de développement culturel élaborée par le ministre d'État au développement culturel. Il rappelle que le *Livre blanc* du ministre Camille Laurin (1978) pilotait « certains dossiers gouvernementaux "orphelins" ou multisectoriels (Charte de la langue française, politique scientifique, etc.) » :

Fondée sur une définition particulièrement englobante de la culture, cette approche établissait clairement le lieu gouvernemental de ces responsabilités horizontales : le ministère du Premier ministre, en l'occurrence. Le COMPACS actuel est un peu l'héritier

du «ministère d'État».

Je constate que le projet actuel partage beaucoup d'éléments de cette vision englobante de la culture et de sa coordination horizontale : cela m'étonne un peu, car il semblait que le gouvernement avait renoncé à ce genre de structures. Mais il s'en éloigne rapidement, en définissant finalement une politique et des structures qui, en fait, visent les arts – le nom de l'Institut [des arts, soit le futur CALQ] est significatif à cet égard, comme le silence du document sur la culture scientifique et technique. En maintenant aussi un ministère qui demeure sectoriel, mais dépouillé de l'essentiel de ses moyens d'action, ce serait, en fait, un ministère des Arts qui ne gérerait pas lui-même ses programmes (MCCQ, DPE, chemise « Enseignement supérieur et Science », lettre de Pierre Lucier, sous-ministre du MESS, à Michelle Courchesne, sous-ministre du MAC, 14 mai 1992 : 2).

Enfin, un dernier aspect qui suscite pour un temps une certaine controverse a trait à la localisation du nouvel Institut québécois des arts. Vers la mi-mai, le secrétaire général associé du Secrétariat à la Capitale « estime essentiel que la localisation à Québec du siège social du futur Institut québécois des arts soit intégrée dès maintenant [au] document, ceci dans le but d'éviter tout débat stérile fréquent en cette matière ». Ce débat survient finalement au cours de l'automne 1992 (*Le Devoir*, 25 novembre 1992 : A1 : « Conseil des arts du Québec. Sourde bataille entre Québec et Montréal », par Paule des Rivières et Michel Venne). Dans sa lettre, le secrétaire général associé n'hésite pas à rappeler que la ville de Québec avait réclamé, sans succès, le déménagement de la Bibliothèque nationale<sup>35</sup>.

Bref, au terme de tout ce processus d'élaboration, l'aspect le plus original de la politique culturelle demeure sans aucun doute celui des nombreuses mesures culturelles qui impliquent d'autres ministères et qui engagent le gouvernement. Comme le souligne ultérieurement Roland Arpin, il y avait alors « un effort manifeste pour sortir la culture de son isolement administratif dans lequel elle a souvent été tenue au sein du gouvernement (Arpin, janvier-mars 1993 : 46) ».

### **6.2.3. L'idée d'un Observatoire des politiques culturelles et d'un Institut québécois des arts**

Il est intéressant de rappeler ici deux propositions qui émanent de tout ce processus de consultation et d'élaboration de la politique culturelle. La première origine du *Rapport Arpin* et porte sur la création d'un Observatoire des politiques culturelles<sup>36</sup>, lequel a finalement été mis sur pied à l'été 2000. La deuxième est issue des travaux de la commission parlementaire et concerne

la création d'un Institut québécois des arts.

Dès la fin de juin de 1992, la Direction de la recherche et de la statistique du ministère a analysé la proposition du *Rapport Arpin* sur la création d'un observatoire. Cette direction se dit alors favorable à sa mise sur pied, mais au sein d'un organisme ou d'une unité de recherche qui existe déjà, dont la Direction générale de la planification et particulièrement de sa Direction de la recherche et de la statistique. L'observatoire « dont le leadership et le soutien administratif seraient assumés par le MAC disposerait d'un conseil d'administration composé de personnes œuvrant dans les divers milieux de recherche<sup>37</sup> ». Au cours des audiences de la commission parlementaire, quoique l'on reconnaisse l'importance de la recherche-développement, les personnes et les organismes qui abordent cette recommandation du *Rapport Arpin* sont de façon générale opposés à la création d'un observatoire<sup>38</sup>. Cette proposition ne sera donc pas présente dans la politique culturelle déposée en juin 1992. Ce ne sera que huit années plus tard qu'elle se concrétisera sous le trait de l'Observatoire de la culture et des communications<sup>39</sup>.

Relativement au Conseil des arts et des lettres du Québec ou, à l'origine, à l'Institut québécois des arts, rappelons que quelques organismes en avaient recommandé la création lors des audiences de la commission parlementaire de l'automne 1991. Dans la politique de juin 1992, dans le chapitre consacré à la création artistique, on souligne que le « gouvernement entend adapter davantage sa démarche sur un mode de partenariat qui confirme, à cette étape-ci, l'importance qu'il accorde à la création et à son autonomie. À cette fin, il créera un organismes de gestion autonome qui sera chargé d'harmoniser ses programmes et ses règles de fonctionnement avec les objectifs de la politique culturelle (*La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 61-62) ». En fait, on convient ici de la nécessaire autonomie de la création artistique par rapport aux pouvoirs publics, autonomie maintes fois revendiquée par les milieux culturels depuis les années 1960<sup>40</sup> et qui a notamment donné lieu à la création de plusieurs structures, dont les conseils régionaux de la culture et les directions régionales du MAC<sup>41</sup>.

En avril 1992, au moment où cette idée de créer un conseil des arts n'est plus une éventualité, mais bien une certitude, on évalue les coûts de ce nouvel organisme décentralisé à

plus de 45 millions de dollars. On souligne également que la création de cette instance implique une modification de la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles*, et donc l'élaboration d'un projet de loi visant sa constitution ainsi que des changements importants dans l'organisation du ministère (révision des rôles des directions régionales, transfert de ressources professionnelles et, enfin, négociations avec les syndicats)<sup>42</sup>.

Parmi les avantages qui découlent de cette décentralisation, on souligne l'introduction « de la distance souhaitée et souhaitable entre le politique et les arts », la plus grande visibilité des budgets consacrés aux arts, l'implication plus importante des milieux culturels (conseil d'administration et mécanismes de sélection), la confirmation de l'excellence et du professionnalisme comme critères d'évaluation nationale dans les disciplines artistiques. Parmi les inconvénients, on note la création d'une nouvelle structure dans l'appareil gouvernemental, le risque de heurter des sensibilités régionales, la difficulté de répondre aux besoins régionaux de développement artistique et aux orientations en matière de développement régional, les questionnements quant à la détermination des critères de subvention et le risque de créer un climat d'inquiétude parmi les fonctionnaires du ministère touchés par ces changements<sup>43</sup>.

Il convient maintenant de passer en revue les grandes distinctions entre le *Rapport Arpin* et la *Politique culturelle*, déposée une année plus tard, et ce afin de comprendre l'impact des critiques et des recommandations des acteurs culturels et des fonctionnaires du MAC lors du processus d'élaboration de la politique, mais aussi des autres partenaires concernés par la politique (ministères, sociétés d'État, monde municipal).

#### **6.2.4. Le *Rapport Arpin* (juin 1991) et la *Politique culturelle* (juin 1992) : les grandes distinctions**

Le 19 juin 1992, la ministre Frulla-Hébert dépose à l'Assemblée nationale du Québec, puis présente à la population québécoise, la « première politique culturelle gouvernementale du Québec ». Cette politique prévoit la mise en place de nouveaux leviers gouvernementaux, dont un ministère de la Culture et un Conseil des arts et des lettres<sup>44</sup>, et l'établissement d'un partenariat privilégié avec les municipalités et les régions. Les secteurs qui demeurent sous la responsabilité

du ministère sont le patrimoine, les musées, l'architecture, les bibliothèques publiques et les industries culturelles (Québec, MAC, Allocution de Liza Frulla-Hébert : 19 juin 1992 : 6). Enfin, elle renferme un plan d'action détaillé qui précise les mesures que le gouvernement entend prendre pour sa mise en œuvre et la liste des ministères participants.

Les fondements de cette politique s'appuient sur trois axes : (1) l'affirmation de l'identité québécoise, (2) le soutien aux créateurs et aux arts et, enfin, (3) l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle. Quelque 23 ministères et organismes d'État endossent les orientations et partagent, dès lors, la responsabilité des interventions culturelles du gouvernement. Ainsi donc, longtemps réclamée, la culture devient une « mission gouvernementale » au même titre que les questions économiques et sociales. Le mandat du nouveau ministère porte sur les grandes orientations, l'harmonisation et la coordination de l'activité ministérielle en région. Les deux tableaux suivants font la synthèse des grandes distinctions entre les deux énoncés de politique.

<b>Tableau 6.2 : Les grandes différences entre le <i>Rapport Arpin</i> et la <i>Politique culturelle</i> au niveau des principes et des axes</b>	
<b><i>Rapport Arpin</i></b>	<b><i>Politique culturelle</i></b>
<p><b>3 grands principes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La culture, fondement de la société</li> <li>- La culture, un droit pour chaque citoyen</li> <li>- La culture, une mission essentielle de l'État</li> </ul> <p><b>3 grands axes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le domaine des arts et de la culture</li> <li>- Favoriser l'accès à la culture</li> <li>- Accroître l'efficacité de l'intervention du gouvernement et de ses partenaires dans la gestion de la mission culturelle (abandonné)</li> </ul>	<p><b>4 grands principes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La culture, fondement de la société (<i>RA</i>)</li> <li>- La culture, un droit pour chaque citoyen (<i>RA</i>)</li> <li>- La culture, une mission essentielle de l'État (<i>RA</i>)</li> <li>- L'autonomie de création et la liberté d'expression, des valeurs fondamentales (ajout / <i>RA</i>)</li> </ul> <p><b>3 grands axes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmation de l'identité culturelle (nouvel axe / <i>RA</i>)</li> <li>- Soutien aux créateurs et aux arts (modifié / <i>RA</i>)</li> <li>- Accès et participation des citoyens à la vie culturelle (modifié / <i>RA</i>)</li> </ul>

Tout d'abord, les trois grands principes proposés par le *Rapport Arpin*, lesquels ont fait consensus en commission parlementaire, sont retenus dans la *Politique*<sup>45</sup>. Par contre, on y ajoute un quatrième principe qui découle de demandes formelles : « L'autonomie de la création et la liberté d'expression comme valeurs fondamentales pour toute société démocratique ».

Les deux premiers axes du *Rapport Arpin* sont retenus, quoique légèrement modifiés dans leur formulation, alors que le troisième, « Accroître l'efficacité de l'intervention du gouvernement et de ses partenaires dans la gestion de la mission culturelle », ne se retrouve pas dans la politique culturelle. On considère que cette préoccupation est intégrée à l'ensemble des mesures du plan d'action (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « Quelles sont les grandes différences entre le *Rapport Arpin* et la politique ? »). On lui substitue un nouvel axe, « Affirmation de l'identité culturelle », accompagné de trois nouvelles orientations. La *Politique* fait ainsi écho aux demandes d'intervenants qui insistent sur la primauté du statut de la langue française, sur une plus grande valorisation de l'héritage culturel et sur le renforcement du dialogue des cultures.

<b>Tableau 6.3 : Les grandes différences entre le <i>Rapport Arpin</i> et la <i>Politique culturelle</i> au niveau des orientations</b>	
<i>Rapport Arpin</i>	<i>Politique culturelle</i>
<p><b>9 grandes orientations</b> selon les 3 axes proposés</p> <p><b>Axe 1 : Développer le domaine des arts et de la culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser en priorité la création artistique</li> <li>- Assurer la stabilité des organismes culturels</li> <li>- Accroître l'action internationale</li> <li>- Développer et maintenir au Québec la compétence professionnelle dans le domaine culturel</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Favoriser l'accès à la vie culturelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un réseau culturel sur l'ensemble du territoire autour de trois pôles : Montréal, Québec et les régions</li> <li>- Développer l'éducation culturelle de tous les Québécois par une approche intégrée</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Accroître l'efficacité du gouvernement et de ses partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandater le MAC comme maître d'œuvre de l'activité culturelle</li> <li>- Reconnaître l'importance du rôle des partenaires du MAC dans la vie culturelle</li> <li>- Assurer une maîtrise d'œuvre dans le domaine culturel, exercée par le MAC</li> </ul>	<p><b>10 grandes orientations</b> selon les 3 axes proposés</p> <p><b>Axe 1 : Affirmation de l'identité culturelle (nouvel axe)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaffirmer la primauté de la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder (nouvelle orientation)</li> <li>- Valoriser l'héritage culturel (nouvelle orientation)</li> <li>- Renforcer le dialogue des cultures (nouvelle orientation)</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Soutien aux créateurs et aux arts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes (nouvelle orientation)</li> <li>- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles (nouvelle orientation)</li> <li>- Favoriser en priorité la création artistique <u>sous toutes ses formes</u> (modifiée / RA)</li> <li>- Assurer la <u>vitalité</u> (au lieu de la stabilité) des organismes artistiques (modifiée / RA)</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Accès et participation des citoyens à la vie...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle (nouvelle orientation)</li> <li>- Faciliter l'accès aux arts et à la culture (modifiée / RA)</li> <li>- Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture (modifiée / RA)</li> </ul>

Enfin, il faut souligner que le *Rapport Arpin* ne formule pas d'objectifs, du moins pas de façon détaillée. En fait, les membres du groupe-conseil se sont arrêtés sur les orientations ou sur ce qui en est l'équivalent dans *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*. Par contre, ils y ont incorporé 108 recommandations. Pour sa part, la *Politique* élabore 28 objectifs auxquels se rattachent concrètement différentes actions et mesures. On peut prendre connaissance de ces objectifs à l'annexe 6.3.

Nous reviendrons d'ailleurs, dans la partie suivante, sur d'autres grandes distinctions entre le *Rapport Arpin* et la *Politique* ainsi que sur les objectifs de cette dernière. À notre avis, cela sera révélateur de l'importance des pressions exercées (les grands gagnants de ce processus) sur les concepteurs de la politique (ou les *policy makers*). Pensons simplement ici à l'ajout de ce nouvel axe dans la politique, « Affirmation de l'identité culturelle », ainsi qu'aux orientations et objectifs qui en découlent. Ceci nous introduit dès maintenant à la troisième partie de ce chapitre, soit l'identification des groupes idéologiques (*purposive groups*) et des groupes orientés vers des intérêts concrets (*material groups*), leurs élites et leurs systèmes de croyances.

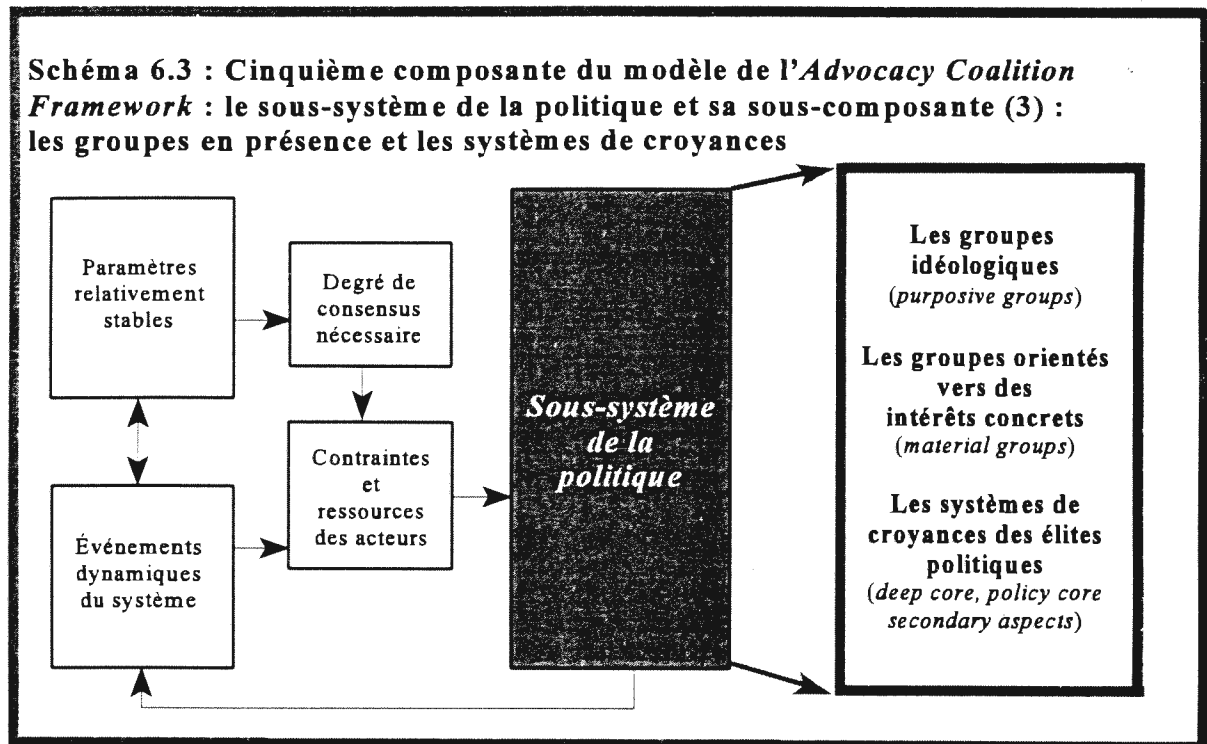
### **6.3. Cinquième composante de l'ACF : le processus politique du sous-système donné (suite) : les groupes et la structure des systèmes de croyances des élites politiques**

Cette troisième partie se consacre aux deux grands groupes en présence lors du processus de changement politique majeur. Nous nous concentrons surtout sur la période des audiences de la commission parlementaire de l'automne 1991, puisque cette dernière a suscité de nombreuses interventions en provenance non seulement des milieux artistiques et culturels, mais aussi de multiples autres acteurs sociaux, économiques et politico-administratifs (syndicats, universités, monde des affaires, fonctionnaires du MAC, etc.). En se prononçant sur la place que doit prendre la culture dans la société québécoise, ces intervenants font part de leurs croyances fondamentales et politiques (*deep core beliefs* et *policy core beliefs*), mais aussi de leurs croyances politiques plus instrumentales (*secondary aspects*), telles que définies par Sabatier et Jenkins-Smith.

L'analyse qui suit repose en grande partie sur le contenu des 30 mémoires et des 62 fiches



de synthèse sélectionnés (voir l'annexe 6.4 et les critères de sélection présentés dans le chapitre 3). D'autres sources documentaires ont également été mises à contribution : dossiers de presse, analyses et études du MAC, synthèses préliminaire et finale de Von Schoenberg et Hamel (1991a et b) ainsi qu'une base de données conservée sur papier seulement et qui fait état d'un croisement d'information entre les divers champs retenus pour des fins d'analyse. Ces sources ont permis de distinguer avec le plus de précision possible les deux grands groupes définis par l'ACF – les groupes idéologiques (*purposive groups*) et les groupes orientés vers des intérêts concrets (*material groups*) –, leurs élites respectives, mais aussi leurs systèmes de croyances (voir schéma 6.3). Revenons pour l'instant à la définition de ces deux grands groupes.



S'inspirant de l'ouvrage de Terry Moe (*The Organization of Interests*, 1980) et d'une recherche de Jenkins-Smith et de St.Clair dans le secteur énergétique (1993)<sup>46</sup>, Sabatier et Jenkins-Smith distinguent les deux groupes normalement en présence en ces termes :

The reasoning here is that *purposive groups* are espousing a tightly integrated set of beliefs, and thus, group leaders will be selected on the basis of their adherence to those

beliefs and will be encouraged to espouse all aspects of the belief system, lest they risk losing members. In contrast, *material groups* focus on promoting their members' material self-interest, and members seem willing to give their leaders a fair amount of latitude in determining exactly how to promote that objective (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 134).

Quant aux « préceptes normatifs fondamentaux » – soit l'orientation des valeurs de base à privilégier et l'identification des groupes ou autres entités dont le bien-être préoccupe le plus – l'« *ACF* assumes that agreement on these two normative precepts applied on a subsystemwide basis is the most important defining characteristic of an advocacy coalition (1999 : 132) ».

### 6.3.1. Les positions politiques et l'expression de croyances des « groupes idéologiques »<sup>47</sup>

Dans la présente section, notre but n'est pas d'identifier ou d'accoler une étiquette « groupes idéologiques » (*purposive groups*) aux organismes, associations et autres intervenants. D'ailleurs, il serait fastidieux, sinon dangereux, d'affirmer avec certitude que les positions politiques d'une association plutôt qu'une autre s'associent à de tels groupes. Par exemple, comment confirmer sans l'ombre d'un doute que le Mouvement Québec-français, qui milite depuis longtemps pour la défense du français au Québec, s'identifie essentiellement aux groupes idéologiques. Quelle certitude avons-nous qu'il n'y a pas derrière ses revendications des intentions visant à satisfaire des préoccupations plus terre-à-terre de ses membres, comme l'allocation de nouvelles ressources budgétaires ?

En fait, ce que nous nous proposons de faire – et qui importe pour cerner les systèmes de croyances des deux grands groupes en présence (voir 6.3.3.) –, c'est plutôt de présenter des positions politiques et des croyances fortement enracinées chez certains intervenants. Il convient également de présenter l'argumentaire général et d'identifier, si possible, certains intervenants clés ou leaders qui en sont les promoteurs. Enfin, pour chacune de ces positions et de ces croyances identifiées, il y a lieu de démontrer comment la *Politique culturelle*, telle qu'adoptée, constitue une réponse aux inquiétudes soulevées<sup>48</sup>.

Parmi les positions politiques et les croyances associées plus facilement aux attentes et aux demandes de groupes idéologiques, mentionnons (1) la question du rapatriement des pouvoirs

d'Ottawa en matière de culture, (2) celle relative à la nécessité d'une définition plus large de la culture, (3) la non-reconnaissance d'un Québec pluraliste dans le *Rapport Arpin* et, enfin, (4) le débat entourant la notion de création et la liberté d'expression du créateur.

#### **6.3.1.1. La question du rapatriement des pouvoirs en matière de culture**

Dans la synthèse des mémoires réalisée par Von Schoenberg et Hamel (1991b : 98), on souligne qu'un peu plus de 20 % de ceux-ci ont traité explicitement de la question du rapatriement des compétences fédérales en matière de culture. Que l'on soit totalement pour ou totalement contre, cela reflète généralement des positions fortement enracinées dans des croyances politiques principales qui ont souvent fait appel à un certain niveau de militantisme et à des leaders porteurs de discours (indépendantistes ou fédéralistes).

Fernand Dumont, le dernier à prendre la parole aux audiences de la Commission parlementaire, mais aussi celui-là même qui travailla à l'élaboration du *Livre blanc* de Camille Laurin (1978) et à la question référendaire de 1980, est particulièrement critique quant à l'omniprésence de cette préoccupation :

Il n'est pas nécessaire d'être un partisan aveugle pour souhaiter que la souveraineté du Québec mette enfin un terme à ce qui risque d'être un éternel alibi. Pour qu'enfin nous puissions, au Québec, consacrer notre attention et nos efforts à la nouvelle étape à franchir dans le développement de notre société. Il est dommage que la préoccupation pour une politique québécoise de la culture en revienne toujours, comme objectif primordial, à quêter indéfiniment des partages de pouvoirs avec le gouvernement fédéral, complétés par une vague symbolique de la société distincte. Une société devrait se distinguer d'une manière plus concrète : en affrontant les défis d'aujourd'hui plutôt qu'en se divertissant dans les représentations répétitives du théâtre constitutionnel (Mémoire de Fernand Dumont, s.d. : 12).

En fait, comme le soulignent Von Schoenberg et Hamel (1991b : 98-104), on retrouve cinq grands blocs qui se prononcent d'une façon ou d'une autre sur cette question de rapatriement.

Tout d'abord, il y a ceux qui en font une question de souveraineté complète pour le Québec ; les interventions des tenants de cette option se situent plus au niveau politique (CSN, CEQ, Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais). Puis,

il y a ceux qui se prononcent en faveur du rapatriement des pouvoirs en matière de culture comme la ville de Québec – on connaît les positions politiques du maire Jean-Paul L'Allier –, la Guilde des musiciens, l'Union des artistes, dont les membres se sont prononcés, lors d'un congrès général, en faveur de la souveraineté politique du Québec<sup>49</sup>, le Mouvement Desjardins, dont la participation du président à la Commission Bélanger-Campeau ne laisse aucun doute quant à ses sympathies politiques, et le Conseil de la peinture du Québec (CPQ)<sup>50</sup>. En contrepartie, il y a des organismes et des associations qui émettent des inquiétudes et des craintes face à une telle éventualité : Conseil québécois du théâtre<sup>51</sup>, École nationale de théâtre, Canadian Actor's Equity Association, Playwright's Workshop Montreal. D'autres, comme Bell Canada et le Regroupement professionnel de la danse du Québec, suggèrent plutôt la collaboration entre les deux paliers de gouvernement. Enfin, un dernier bloc est celui où les intervenants font état de leur désaccord total et complet. Mentionnons à ce titre les mémoires de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, de l'Institut québécois du cinéma et du Centre canadien d'architecture<sup>52</sup>.

C'est peut-être le Mouvement Desjardins qui exprime le mieux la position des tenants du rapatriement des pouvoirs en matière de culture : « les dédoublements qu'entraîne le partage des responsabilités entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ne sont pas seulement de nature à accentuer les lourdeurs administratives et les coûts d'opération, ils sont en contradiction avec le caractère distinct du Québec dans un domaine fondamental (Mémoire du Mouvement Desjardins, 29 octobre 1991) ». Les positions de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), de la Centrale des syndicats nationaux (CSN) et de Playwright's Workshop Montreal, quoique divergentes, sont aussi très claires.

Pour la CEQ, le Québec doit rapatrier toute la compétence en matière de communications, et spécialement en regard des organismes de radiodiffusion : « Pour réaliser une vraie politique culturelle, il faut posséder les moyens d'agir dans tous les domaines. C'est pourquoi, selon nous, il n'y a de souveraineté culturelle effective que dans l'indépendance nationale (Mémoire de la CEQ, octobre 1991 : 11) ». Pour la CSN, l'indépendance du Québec est un « passage nécessaire et incontournable » pour en arriver à la souveraineté culturelle (Mémoire de la CSN, selon la base de données). Enfin, la position de la Playwright's Workshop Montreal exprime un tout autre point

de vue, puisque dans son mémoire cette association conclut que cette recommandation du *Rapport Arpin* semble « au mieux, une vue de l'esprit naïve, au pire, un désastre ».

Bref, si l'on tient compte de l'ensemble des mémoires, ce n'est finalement qu'un nombre restreint de groupes, d'organismes et d'individus qui se prononce clairement sur cette recommandation du *Rapport Arpin*. En fait, la couverture de presse accordée à cette question, au cours de l'automne 1991 et au début de l'année 1992, dépasse de beaucoup l'espace accordé à ce thème dans les mémoires. Bien plus, la tendance la plus importante pour ceux qui l'abordent demeure celle que Von Schoenberg et Hamel ont qualifiée « d'hésitante » :

Cette tendance se retrouve d'ailleurs en quasi-totalité représentée par des organismes ou associations des milieux culturels et plus précisément par les milieux de la création. Les organismes représentant le théâtre anglophone se retrouvent en force dans cette option et de façon générale les organismes anglophones sont soit des "hésitants" penchant vers le non, soit des opposants au rapatriement (Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 104).

Incidentement, la principale mesure de la *Politique culturelle* concernant la recommandation du groupe-conseil (ou *Rapport Arpin*) de rapatrier les pouvoirs d'Ottawa en matière de culture consiste tout simplement à ne pas en faire mention. Cette recommandation n'est finalement pas retenue.

### **6.3.1.2. La nécessité d'une définition large de la culture**

Les réserves importantes et les interrogations suscitées par la conception de la notion de culture dans le *Rapport Arpin* sont présentes dans plus de 25 % des mémoires (Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 9). Il est intéressant et éclairant de mentionner que la majorité des mémoires qui en font état sont issus des milieux socio-économiques et politiques (les trois centrales syndicales, l'Assemblée des évêques, les mouvements nationalistes, les partis politiques) ainsi que d'individus et d'organismes du monde universitaire.

En fait, la très grande majorité de ces intervenants trouvent que cette notion, telle que définie par le groupe-conseil, est « tout à fait inadéquate, trop restreinte à la notion de développement des arts, de la création artistique et de la consommation des arts ». Rappelons que les auteurs du *Rapport Arpin* proposent finalement une « approche empirique » de la culture qui

limite le domaine des activités culturelles aux arts visuels, aux arts d'interprétation, à la littérature, au cinéma, à la télévision, au cadre de vie (architecture, design, aménagement urbain et territoire), au patrimoine culturel et aux industries culturelles. De plus, on y ajoute trois moyens qui ont, selon les auteurs, une « influence déterminante » sur ces six composantes : la ressource professionnelle, le réseau de diffusion (lieux et médias) et l'éducation (Québec, MAC, *Rapport Arpin*, juin 1991 : 39-40).

De façon générale, on souhaite plutôt une définition qui touche « tous les citoyens dans leur vie de tous les jours », donc plus près de l'approche anthropologique de la culture (mœurs, coutumes, habitudes de vie, etc.) et des notions de démocratisation de la culture, d'identité culturelle et de droits culturels. Citons cet extrait du mémoire de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) :

Puisque l'être humain invente lui-même l'humanité sans être soumis à des modèles tout construits par sa propre nature, il s'ensuit qu'il existe une grande variété de manières d'être humains [sic], de manières de vivre son humanité. C'est ce que l'on appelle la diversité culturelle. Il en découle que la culture n'existe pas "en soi", comme une substance séparée ; elle n'existe que comme culture particulière : culture personnelle d'un individu, culture d'un groupe ethnique, culture d'une communauté régionale, culture d'une société [...].

Dans cette perspective, une politique culturelle ne peut consister à imposer quelque orthodoxie que ce soit. Elle doit être vue plutôt comme libératrice des énergies collectives, comme éveil et mise en valeur des dynamismes internes d'une communauté. Elle consiste à redonner à celle-ci le pouvoir sur sa propre vie (Mémoire de la CEQ, octobre 1991 : 7).

Selon plusieurs, une définition élargie de la culture aurait assurément garanti un plus grand intérêt pour les communautés culturelles et autochtones ainsi que pour certaines catégories de citoyens : les jeunes, les gens vivant en région, les pauvres, les chômeurs, etc. Pour l'Assemblée des évêques du Québec, il faut accorder une plus grande place aux valeurs spirituelles dans le développement et le rayonnement de la culture : « Le Québec ne serait pas celui que nous connaissons si l'héritage spirituel des générations passées et actuelles ne marquait pas autant notre vie collective [...] Le Québec de demain devra compter avec ces richesses pour s'épanouir en humanité (Mémoire de l'Assemblée des évêques du Québec, s.d. : 2) ».

Enfin, selon certains, les choix posés par le groupe-conseil, et qui se rattachent à cette définition « restreinte » de la culture, font que plusieurs autres dimensions de la vie culturelle et de l'activité humaine sont pour ainsi dire très peu présentes, sinon absentes. Il en est ainsi du loisir culturel, de la culture scientifique et technique, du travail, de la recherche et de la production intellectuelle, de la culture populaire et de ses diverses formes d'expression, de l'éducation et des communications. Certains condamnent la définition adoptée parce qu'elle se restreint finalement à une conception économiciste et marchande, « liée à la production et à la consommation de biens culturels », laquelle répond en tout premier lieu à des impératifs économiques ou démographiques. « La recherche de la rentabilité dans le domaine culturel conduit inévitablement à une paupérisation de la culture : c'est faire preuve de myopie. Il faut à tout prix éviter le discours économisant qui assimile la culture à un investissement (Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 11) ».

La principale nouvelle mesure de la *Politique culturelle* par rapport à la proposition du groupe-conseil Arpin et qui confirme que l'on tient finalement compte d'une définition plus large de la notion de culture consiste en l'ajout de l'axe « Affirmation de l'identité culturelle ». Rappelons que cet axe contient trois grandes orientations : la valorisation de la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder, la valorisation de l'héritage culturel et le renforcement du dialogue des cultures. Diverses mesures visant assurément à satisfaire des demandes et des attentes des acteurs et groupes de pression sont associées au plan d'action. Regardons les mesures pour les deux premières orientations puisque nous traiterons plus explicitement de la troisième dans la section suivante.

La première orientation relative à la valorisation de la langue française propose cinq mesures : (1) l'accroissement des actions du ministère de l'Éducation en ce domaine, (2) un soutien accru auprès des médias qui souhaitent « se doter d'outils pour améliorer la qualité de la langue française », (3) le développement d'outils « favorisant la radiodiffusion de musique vocale francophone » (radios francophones et industries culturelles), (4) la création d'un programme permettant la participation aux programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique (éditeurs et producteurs audiovisuels) et, enfin, (5) la participation du Québec au volet culturel des Jeux de la francophonie, « dont la prochaine édition aura lieu en France, en 1993 » (Québec,

MAC, *La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 141).

La deuxième orientation, axée sur la valorisation de l'héritage culturel, suggère à son tour huit mesures : (1) l'élargissement du mandat de la Cinémathèque québécoise, (2) l'exploration de nouvelles avenues pour les municipalités, dont un crédit de taxes pour les propriétaires d'immeubles présentant un intérêt patrimonial, (3) la consolidation de l'intervention du gouvernement auprès des instances muséales, (4) l'exemption de gain en capital pour les dons de certains biens culturels, (5) l'adhésion aux principes d'intervention de la Charte de Venise, de la Charte du tourisme culturel et de la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, (6) la révision des objectifs de classement des biens et objets patrimoniaux, (7) la tenue de concours publics pour les projets d'équipements culturels des municipalités et des organismes et, enfin, (8) la création d'incitatifs pour que les municipalités adoptent des politiques d'intégration des arts à l'architecture (Québec, MAC, *La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 142).

### **6.3.1.3. La non-reconnaissance d'un Québec pluraliste**

Selon Von Schoenberg et Hamel (1991b : 8), plus de 15 % des mémoires « questionnent le Groupe-conseil quant à sa vision du Québec actuel ». En fait, on ne semble pas comprendre pourquoi on fait si peu état du « visage interculturel » de la société québécoise (Mémoire de la Fédération des cégeps : 9) ou des rapports interethniques, « creuset de l'identité culturelle » (Mémoire de l'UQAM : 11, 18). D'aucuns, mais plus rarement, rappellent aussi cette responsabilité du Québec à l'égard des francophones hors Québec (Mémoire de l'Union des artistes). Bref, pour Von Schoenberg et Hamel (1991b : 8-9), il « est fondamental de préciser que la culture nationale ne doit pas s'identifier à la culture ethnique canadienne-française bien qu'il soit nécessaire d'apprendre la langue de la majorité et de s'initier au fonctionnement des institutions québécoises ».

D'ailleurs, rappelons qu'au lendemain du dépôt du *Rapport Arpin*, des organisations culturelles canadiennes-anglaises, notamment représentées par la Common Agenda Alliance for the Arts, s'opposaient « farouchement à ce que la culture fasse partie des prochaines propositions



constitutionnelles »<sup>53</sup>. Des artistes anglophones du Québec avaient fait part de leurs inquiétudes devant l'éventualité que le Québec obtienne plus de pouvoirs en matière de culture, d'autant plus que la proposition du groupe-conseil Arpin faisait peu de cas, selon eux, des communautés culturelles et anglophones du Québec (voir aussi le Mémoire de l'Union des artistes<sup>54</sup>).

Regardons d'un peu plus près les commentaires issus de cinq organisations de la communauté noire (The Black Theatre Workshop of Montreal, Carifete, Afro-Festival of The Black Community Council of Montreal, Rythmes du Monde et The Foundation for Minority Arts and Culture). Leur mémoire constitue un vibrant plaidoyer en faveur d'une plus grande place accordée à la communauté noire au sein de la société québécoise. Bien que les auteurs du mémoire soulignent que le *Rapport Arpin* reconnaît « le droit de tous les Québécois d'avoir accès à la vie culturelle, et ce sans privilégier un groupe plutôt qu'un autre », ils dénoncent cependant « le racisme des Québécois et du gouvernement à l'égard des noirs, racisme qui se cache d'après eux sous le nationalisme québécois (Québec, MCCQ, DPE, 16 octobre 1991 : fiche de synthèse du mémoire de The Black Theatre Workshop of Montreal, *et al.*) ».

Parmi les demandes plus spécifiques qui les rapprochent ici des « groupes orientés vers des intérêts concrets », mentionnons l'accroissement du soutien des gouvernements provincial et municipal aux organismes culturels de la communauté noire de Montréal, la mise en place d'un plan quinquennal de développement culturel, le développement à long terme des équipements et des ressources nécessaires au théâtre et à la culture et, enfin, le soutien à long terme d'événements majeurs qui en sont issus (Carifete, Afro-Festival et Rythmes du Monde).

Autre exemple, pour le Grand conseil des Cris, la proposition de politique culturelle est « faite sur mesure pour les Québécois d'origine francophone », et ce bien que le gouvernement du Québec intervienne auprès des nations autochtones depuis l'adoption, par l'Assemblée nationale (20 mars 1985), de quinze principes, dont trois concernent la culture<sup>55</sup> :

Le rapport fait complètement abstraction des cultures autochtones, comme si elles n'avaient jamais existé, comme si elles n'existaient pas, comme si elles n'avaient jamais contribué à façonner la culture des Québécois, comme si elles n'avaient aucune importance pour l'avenir... Simple oubli ? Volonté délibérée ? Exclusion des priorités ?

La seule mention des Autochtones tient en quatre lignes à la page 43 et se lit comme suit : « Plusieurs siècles avant les francophones, les amérindiens et les Inuit habitaient le territoire québécois. Ceux-ci ont tenu à sauvegarder leur identité culturelle. »

C'est un peu court, non !

Reste le prix de consolation de contribuer à faire une société diversifiée, à l'instar des néo-québécois, de façon à fournir « une forme de garantie d'ouverture au monde et un contrepoids au repli sur soi » (p. 44) (Mémoire du Grand conseil des Cris, octobre 1991 : 4).

Bref, pour clore cette section, disons que la principale mesure de la *Politique culturelle* par rapport à la proposition du groupe-conseil (ou *Rapport Arpin*) rendant compte de cette nécessité d'une reconnaissance accrue du Québec pluraliste consiste par l'addition de l'axe « Affirmation de l'identité culturelle » et, notamment, par l'ajout d'une troisième orientation relative au renforcement du dialogue des cultures. Dans le plan d'action, on retrouve quatre mesures rattachées à cette orientation et qui correspondent à des demandes spécifiques des groupes de pression issus des milieux culturels et probablement de fonctionnaires ou d'instances du MAC : (1) l'élaboration et la mise en œuvre d'« un plan de communication sur les services et les programmes gouvernementaux en matière de culture », (2) une meilleure représentation des membres des communautés québécoises au sein des jurys, comités d'évaluation et organismes d'État, (3) la mise sur pied, via les musées d'État, d'expositions itinérantes afin de faire connaître l'apport « des différentes communautés à la culture québécoise » et, enfin, (4) un soutien aux centres d'exposition et aux centres d'artistes, via une aide spéciale, qui tiendront des expositions « d'artistes de la relève issus des différentes communautés culturelles » (Québec, MAC, *La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 143).

#### **6.3.1.4. La notion de création et la question de la liberté d'expression du créateur**

Plusieurs mémoires, majoritairement issus des milieux culturels, abordent explicitement le volet de la création présent dans le *Rapport Arpin* : un peu plus de 30 % des mémoires selon Von Schoenberg et Hamel (1991b : 16). Quelques municipalités et organismes universitaires en traitent aussi. Si la plupart des aspects abordés concernent plus spécifiquement des demandes de groupes orientés vers des intérêts concrets (amélioration du statut socio-économique des créateurs, consolidation des organismes existants, solutions au problème de la relève, etc.), deux aspects

attirent particulièrement notre attention parce que l'argumentaire se rapproche beaucoup plus, croyons-nous, des groupes idéologiques. Il s'agit de la définition même de la notion de création et de la question relative à la liberté d'expression :

[...] l'État doit s'assurer de garantir la liberté de l'artiste et favoriser le développement de la recherche en arts. Il ne peut faire des choix pour le milieu et privilégier des tendances particulières. S'il est vrai que la culture participe du pouvoir [...] et qu'elle s'inscrit dans le circuit de l'organisation socio-économique, les arts doivent garder une distance par rapport aux pouvoirs politiques et économiques. Distance garante de leur liberté et de leur fonction critique (Mémoire de l'Université du Québec à Montréal, cité dans *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 61).

Tout d'abord, comme le soulignent Von Schoenberg et Hamel (1991b : 16), il n'y a pas vraiment d'unanimité entre les intervenants quant à la notion de création (ou de créateur). Pour certains, il n'y a qu'une seule catégorie de créateurs (écrivains, compositeurs, peintres, poètes, cinéastes, etc.). Pour l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, par contre, « une politique culturelle cohérente de soutien à la création devra également reconnaître que les producteurs de disques et de spectacles sont des partenaires importants (aux côtés des auteurs, compositeurs et interprètes) dans le processus création-production (Mémoire de l'ADISQ : 11) ». D'ailleurs, pour d'autres, il est déplorable que le *Rapport Arpin* oriente cette notion essentiellement vers la création artistique en omettant bien d'autres lieux de création :

Généralement, qui pense création pense arts. Cette compréhension laisse peu de place au patrimoine culturel [...]. Mais plusieurs créations contemporaines prennent racine à l'intérieur des composantes du patrimoine culturel, [...] qui est une importante source d'inspiration pour nos créateurs. [...] Il faut reconnaître la créativité mise de l'avant par certains organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel et ce, principalement au niveau de la promotion et de la mise en valeur (Fédération des sociétés d'histoire, citée par Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 17).

Pourquoi ignorer le patrimoine archivistique, lequel fournit des matériaux à la création artistique (Association des archivistes du Québec) ? Pourquoi méconnaître la création faite par les amateurs (Union des municipalités du Québec) ? Pourquoi faire correspondre la création à cette vision economiciste de la culture (Union des écrivains du Québec) ?

En ce qui a trait à la liberté de création, Von Schoenberg et Hamel ont remarqué deux

grandes tendances. La première, « majoritaire, voulant que l'État soutienne et stimule la création tout en évitant de la diriger ou d'intervenir dans le contenu esthétique » :

S'il est un besoin pressant dans le contexte actuel, c'est bien celui de ne réaffirmer le caractère autocratique de l'art et de la création véritable qu'à travers une liberté totale, indissociable des crédits adéquats rendus disponibles non selon le bon vouloir de tel ou tel ministère ou de tel ou tel gouvernement, mais au nom du Bien commun incarné par l'État souverain qui se reconnaîtrait ainsi la mission supérieure de protéger l'individualité créatrice (Société historique du théâtre du Québec, cité par Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 20).

C'est d'ailleurs dans cette perspective que certains proposent la création d'un organisme analogue au Conseil des arts du Canada, lequel assurerait « la plus large autonomie possible des arts indépendants à l'égard de l'arbitraire politicien et des contingences bureaucratiques (Mémoire du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, cité par Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 21) ».

La deuxième tendance, au contraire, soutient « le retrait complet de l'État de l'aide à la création pour la remplacer par une politique fiscale qui [assurerait] l'autonomie financière au créateur ». Selon le Centre de production et de diffusion de l'art actuel L'Oreille décousue, il est « impossible d'évaluer des créateurs à partir de critères, de programmes ou même des très neutres jurys ». Il faut donc le retrait complet de l'État, la fin des subventions directes et l'adoption de mesures permettant l'affranchissement et « visant la pleine autonomie ». Bref, pour ce deuxième groupe, « la perspective d'une culture d'État, telle que proposée dans le rapport Arpin, est aux antipodes des besoins des créateurs (Mémoire de l'Union des écrivains du Canada/section Québec, cité par Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 21) ».

La principale disposition de la *Politique culturelle* qui tient compte de cette demande d'autonomie réside dans l'axe « Soutien aux créateurs et aux arts » et notamment dans les deux objectifs suivants : « Garantir l'autonomie des créateurs et des organismes de création » et « Soutenir l'excellence, la diversité et le renouvellement de la création ». Pour garantir l'autonomie des créateurs et des organismes de création, le gouvernement propose différentes mesures dans le plan d'action : (1) l'adoption d'une politique créant le Conseil des arts et des

lettres du Québec et le transfert à ce dernier des responsabilités du MAC qui concernent le soutien aux créateurs et aux organismes de création, (2) la responsabilité pour le CALQ « de concevoir et de mettre en œuvre un programme spécifique à la création », et ce afin de remplacer le Programme d'aide aux artistes professionnels, (3) la conception et la mise en place d'un « programme soutenant la création et la production indépendante d'œuvres audiovisuelles (vidéo et cinéma amateur) » (Québec, MAC, *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 144).

### **6.3.2. Les positions politiques et l'expression de croyances des « groupes orientés vers des intérêts concrets »**

Compte tenu de l'orientation de la proposition du groupe-conseil Arpin, il n'est pas surprenant de constater que l'ensemble des mémoires consultés accordent une large place à des positions politiques et à des préoccupations très spécifiques, associées aux groupes orientés vers des intérêts concrets (*material groups*) : octroi du 1 % du budget du gouvernement à la culture, stabilité financière des créateurs, plus grande implication financière des municipalités, mise en place de nouveaux programmes scolaires axés sur l'éducation artistique, etc.

Parmi les positions politiques et les croyances associées aux attentes et demandes de groupes orientés vers des intérêts concrets (*material groups*), mentionnons l'adoption de mesures permettant (1) de faire face aux enjeux concernant l'éducation culturelle, (2) de corriger cette survalorisation des industries culturelles et des institutions culturelles, (3) d'éliminer les inégalités et l'appauvrissement des créateurs et des artistes, (4) de consolider financièrement des organismes culturels, (5) de minimiser les impacts de la décentralisation vers les municipalités et, enfin, (6) d'amoindrir les risques d'une bureaucratisation et d'un dirigisme étatique accrus.

#### **6.3.2.1. Les enjeux concernant l'éducation culturelle**

Lors des travaux de la commission parlementaire (plus de 30 % des mémoires selon Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 34), mais aussi à l'occasion de discussions au sein des différents comités et groupes de travail du ministère des Affaires culturelles, la question de l'éducation culturelle est apparue comme un enjeu important. Près des deux tiers des mémoires qui abordent

cette question sont issus des individus et des organismes des milieux culturels (milieux du patrimoine et des musées, associations d'artistes, milieux du livre et des bibliothèques, des arts visuels, de la musique et du théâtre) ; l'autre tiers provient de mémoires de municipalités et de conseils régionaux de la culture (CRC) ainsi que d'individus et d'organismes du milieu collégial et universitaire (*Ibid.*).

Dans les faits, on n'hésite pas à parler de la situation « catastrophique » de l'enseignement des arts et de la culture. « L'évolution des programmes scolaires a vidé l'école québécoise de son contenu artistique et culturel. Notre système scolaire, diront certains, a consacré l'idée que l'art est superflu : la connaissance du monde artistique et culturel atteint le degré zéro (*Ibid.* : 35) ». Bref, les intervenants sont unanimes quant à la nécessité et à l'urgence de faire de l'éducation culturelle une priorité :

Pour assurer le progrès culturel du Québec, il faut d'abord redonner la priorité à l'éducation et nous fixer, comme société, des objectifs exigeants à cet égard. [...]

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement du Québec a laissé se détériorer la qualité de cet instrument essentiel de transmission de la culture que constitue l'école publique. Si nous croyons à la culture, nous devons exiger un vigoureux coup de barre pour corriger cette situation. Une politique de promotion de la culture québécoise qui ne mettrait pas d'abord l'accent sur la revalorisation et l'amélioration de l'éducation scolaire serait non seulement incomplète, mais sans doute vouée à l'échec (Mémoire de la CEQ, octobre 1991 : 35).

Différentes actions sont proposées par les intervenants : reconnaître le rôle essentiel et spécifique de la bibliothèque en milieu scolaire et favoriser le développement du goût de la lecture (mémoires de la CEQ, de l'Association des éditeurs et de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec) ; faciliter la diffusion d'œuvres littéraires et artistiques de qualité et mettre sur pied un programme permettant aux étudiants d'entrer régulièrement en contact avec des artistes (Mémoire de l'ADISQ) ; établir des programmes d'initiation aux arts adaptés aux écoles des localités et des quartiers défavorisés (Mémoire de l'Assemblée des évêques du Québec) ; garantir la qualité de la relève par une formation professionnelle adéquate et par le perfectionnement (mémoires de la Commission Jeunesse du Parti libéral, du Mouvement des caisses populaires Desjardins, de l'Union des artistes, de la Chaire de gestion des arts des HÉC).

Pour Fernand Dumont, par ailleurs, comme « on a l'impression que la culture ne mord pas sur la scolarisation », il y a cependant lieu de procéder à un examen de la qualité du système d'éducation, alors que pour la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, le gouvernement doit assurer l'enseignement de l'histoire au niveaux primaire et secondaire et utiliser le patrimoine comme outil pédagogique (mémoires de Fernand Dumont et de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec). Enfin, pour les Productions Les Gros Becs et cinq autres théâtres :

le secteur des arts, des lettres et de la culture, n'ayons pas peur de l'affirmer, n'a jamais bénéficié des ressources suffisantes pour assurer le ressourcement et le perfectionnement des artistes, des artisans et des gestionnaires. [...] Quand on voit l'importance que ce secteur occupe présentement dans le discours politique, il faut faire en sorte que la politique culturelle garantisse au milieu une meilleure accessibilité à ces mesures (Mémoire des Productions Les Gros Becs *et al.*, n.d. : 12).

En clair, les demandes des organismes et des individus des milieux culturels, mais aussi des autres milieux, impliquent nécessairement d'autres programmes, plus d'enseignants formés aux arts, plus de débouchés pour les artistes, des bibliothèques mieux équipées, etc. Mais il y a également un autre aspect sur lequel on insiste particulièrement, c'est celui qui concerne le rôle des intervenants en ce domaine.

◦ **Le rôle des intervenants en ce domaine**

Plusieurs mémoires rappellent l'importance d'associer les artistes et les créateurs à l'enseignement, de multiplier les rencontres entre les jeunes étudiants et les artistes et de faire le lien entre l'école et la création artistique. Ainsi, le Conseil permanent de la jeunesse « tient à souligner l'importance des compétences formelles spécifiques à l'enseignement des arts. Cette préoccupation pourrait favoriser l'élargissement des débouchés pour les jeunes artistes, sous des formes dépassant le cadre scolaire formel actuel (cité par Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 36) ».

D'autres, quoique minoritaires, accordent un rôle prédominant au ministère des Affaires culturelles. La position de la Guilde des musiciens est représentative de ces organismes et individus des milieux culturels, mais aussi de certains fonctionnaires du ministère, qui suggèrent un tel mandat pour le MAC :

Nous pouvons affirmer que la formation musicale au Québec a atteint un niveau d'excellence qui n'a rien à envier à l'Europe ou aux États-Unis. D'importateurs de talents étrangers que nous étions en 1942, lors de la création des Conservatoires, nous sommes devenus exportateurs. Nous sommes maintenant rendus à une étape où la rationalisation des ressources et une réorganisation des objectifs de l'enseignement de la musique s'imposent. Nous proposons qu'afin de réaliser cet objectif, le ministère des Affaires culturelles soit la seule instance dûment mandatée pour revoir les programmes d'enseignement de la musique à tous les niveaux [...]. Il serait primordial d'éviter tout dédoublement, tant au niveau des structures que des programmes (Mémoire de la Guilde des musiciens, septembre 1991 : 6).

Cette perception n'est cependant pas partagée par la grande majorité des intervenants. Certains insistent plutôt sur des institutions, comme la Cinémathèque et Radio-Québec (Mémoire de l'Institut québécois du cinéma). D'autres suggèrent une plus grande concertation entre les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles ; cette concertation impliquerait non seulement d'autres ministères (MESS, MLCP), mais aussi les municipalités, les commissions scolaires, les différents milieux culturels, les corps enseignants et les milieux syndicaux (mémoires de la Fédération des cégeps et des Productions Les Gros Becs *et al.*).

Finalement les principales mesures de la *Politique culturelle* qui rendent compte de l'importance de l'éducation culturelle et de demandes ou attentes de divers intervenants se retrouvent tout d'abord dans l'axe 2 « Soutien aux créateurs et aux arts » ; ce sont notamment les mesures qui visent des activités de perfectionnement destinées aux créateurs, aux artistes et aux professionnels des arts (« tant au Québec qu'à l'extérieur »), qui proposent la mise à jour du plan national de formation des métiers d'art et qui modifient la *Loi sur le Conservatoire* et le transfert de « responsabilités relatives à la formation musicale et à la formation en art dramatique à une ou des corporations autonomes ». Puis, et surtout, il y a l'axe 3, « Favoriser l'accès et la participation des citoyens » et les cinq mesures proposées pour « renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture » : (1) la relance par le MEQ, via un plan d'action, de l'éducation artistique et culturelle en milieu culturel, (2) la mise en œuvre d'un « nouveau programme de sensibilisation reposant sur l'initiative conjointe des artistes et des commissions scolaires » (MEQ-MAC), (3) la mise en place de mécanismes de concertation entre le MEQ et le MAC, entre les bibliothèques scolaires et publiques, (4) la signature de protocoles avec les secteurs de la radio et de la télévision (émissions artistiques et culturelles), entre le MAC et Radio-Québec et, enfin, (5) la



conclusion d'ententes de développement culturel avec les municipalités locales et régionales et visant surtout les familles (Québec, MAC, *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir et des arts*, juin 1992 : 145, 148).

### **6.3.2.2. La sur-valorisation des industries culturelles et la sous-valorisation de certains secteurs**

Plusieurs organismes, associations et individus ont critiqué la large place accordée dans le *Rapport Arpin* aux industries culturelles et le peu d'attention accordé à d'autres secteurs culturels (iniquité et déséquilibre) dont celui du patrimoine. Cette situation contribue à mettre l'accent sur cette conception économique et marchande de la culture (production et consommation). En plus de constituer le « fondement de la mémoire collective » (Mémoire du Parti Québécois, 17 septembre 1991 : 45), le patrimoine revêt pour plusieurs une grande importance et, en ce sens, la *Politique culturelle* doit en tenir compte :

Cette politique doit avoir une vision humaniste et globale et s'adresser à tous les Québécois, sans quoi on assistera à une sorte de "macdonalisation" de la culture. Elle doit comprendre les pratiques culturelles traditionnelles, le patrimoine intangible et vivant, l'architecture et le patrimoine bâti, le patrimoine historique, le patrimoine naturel, le patrimoine archivistique, le patrimoine industriel (Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 7).

La très grande majorité des intervenants qui ont soulevé de telles préoccupations sont d'ailleurs issus de milieux qui touchent ces secteurs : Réseau des archives du Québec, Institut d'histoire de l'Amérique française, Table de coordination des archives privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Fédération des sociétés d'histoire du Lac-Saint-Jean et nombre d'autres.

Ainsi, même si le *Rapport Arpin* soutient que le patrimoine, comme « mémoire de la société » et comme « grand héritage de chaque société », sert d'abord et avant tout à l'éducation culturelle, l'importance accordée à ce secteur ne se traduit cependant pas dans les recommandations du rapport. Bien plus, selon le Réseau des archives du Québec (n.d. : 1-2), le patrimoine ainsi abordé présente une « vision tronquée qui se limite au patrimoine architectural ou aux objets de la vie quotidienne ».

C'est peut-être la Commission des biens culturels qui définit le mieux le patrimoine en

reprenant l'un des principes de la déclaration de la Communauté internationale formulée lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mexico :

Le patrimoine culturel d'un peuple s'étend aux œuvres des artistes, de ses architectes, de ses musiciens, de ses écrivains, de ses savants, aussi bien qu'aux créations anonymes, surgies de l'âme populaire et à l'ensemble des valeurs qui donnent un sens à la vie. Il comprend les œuvres matérielles et non matérielles qui expriment la créativité de ce peuple : langue, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littérature, œuvres d'art, archives et bibliothèques (Mémoire de la Commission des biens culturels, 17 septembre 1991 : 14).

Il faut aussi tenir compte de ces autres groupes et organismes qui insistent sur un élargissement de la notion de culture qui permettrait l'ajout d'autres dimensions : le loisir culturel, la culture scientifique et technique, les communications, la culture populaire, etc. Mais revenons maintenant à cette idée de sur-valorisation des industries culturelles.

Pour l'UQAM, les « objectifs et les conditions de la création ne peuvent se confondre à ceux des industries culturelles ». Pour le Regroupement des centres d'artistes autogérés, mais aussi pour le Conseil québécois du théâtre, les industries culturelles ne sont ni créatrices ni « une fin en soi » : elles représentent un « moyen par lequel l'œuvre d'un ou de plusieurs artistes de certaines disciplines est, dans certains cas, prise en charge par des producteurs pour rejoindre un large public (Mémoire du CQT, 17 septembre 1991 : 17). Elles contribuent à faire circuler le produit du créateur dans un marché de masse : « On ne peut admettre que les recherches et les innovations nées de l'acharnement quotidien des artistes ne gagnent en valeur qu'à la remorque des industries culturelles (*Ibid.*) ».

Pour les Productions Les Gros Becs *et al.*, sans « vouloir négliger l'importance des industries culturelles, il faut souligner que, dans la *Proposition de politique de la culture et des arts*, celles-ci occupent pour nous une place nettement surélevée ». Bien plus, pour les signataires de ce mémoire, il semble logique que les industries culturelles bénéficient des mêmes programmes que les autres industries, soit ceux qui relèvent du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Société de développement industriel (voir aussi le mémoire du CQT, 17 septembre 1991 : 18). Bref, pour les Productions Les Gros Becs *et al.*, « la grande priorité doit être

de créer les leviers utiles pour tous les organismes, et ce avant de donner une si belle place aux industries culturelles (Mémoire Les Productions Les Gros Becs *et al.*, n.d. : 16) ».

Par contre, plusieurs intervenants soulignent le rôle important des médias dans la vie culturelle des Québécois, surtout auprès des jeunes. Pour l'Union des artistes, « les médias jouent un rôle fondamental au sein du réseau culturel. Ils doivent concevoir et présenter à leur public des programmations dans lesquelles les arts et la culture tiennent une large place (Mémoire de l'UDA, 3 octobre 1991 : 23) ». Cet organisme, mais aussi la Guilde des musiciens, appuie donc cette recommandation du *Rapport Arpin* qui vise à créer une société pour la promotion des arts et de la culture (Mémoire de l'UDA, 3 octobre 1991 : 23 ; Mémoire de la Guilde des musiciens, cité par Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 39) ». Pour la Commission des biens culturels, par contre, « [l]'école, les médias et les musées sont les instruments par excellence d'acquisition et de transmission des valeurs. Ils doivent donc participer à la mission culturelle parce qu'ils sont les lieux privilégiés de synthèse entre les valeurs culturelles héritées et celles qui sont acquises (Mémoire de la Commission des biens culturels, 17 septembre 1991 : 21) ». Enfin, pour les Productions Les Gros Becs *et al.*, les médias, et particulièrement la télévision, ont un grand pouvoir de valorisation des artistes :

C'est là que se « font » le succès, les vedettes. De ce fait, le petit écran est un acteur éminemment puissant, qui crée entre autres ce que l'on pourrait appeler la « norme culturelle nationale ». Malheureusement, cette norme est essentiellement montréalaise. L'effet des pratiques en cours est insidieux en ce qu'il confine le statut d'intérêt « national » aux artistes, productions et œuvres venant d'une partie seulement du territoire (Mémoire des Productions Les Gros Becs *et al.*, s.d. : 20-21).

Bref, certains organismes et individus suggèrent la mise en place de mesures incitatives afin d'amener les médias à jouer un rôle plus important en ce domaine. Radio-Québec (aujourd'hui Télé-Québec), par exemple, pourrait diffuser plus de reportages sur les créateurs québécois ; les médias en région devraient contribuer à faire mieux connaître l'art québécois (Mémoire du Conseil régional de la culture des Laurentides). D'autres, moins nombreux, proposent l'adoption de mesures coercitives visant à contraindre les diffuseurs afin qu'ils accroissent le contenu régional de programmation culturelle (Productions Les Gros Becs *et al.*). On suggère même l'adoption d'une « véritable politique de communication culturelle » (Mémoire de l'Association

d'artistes professionnels en arts visuels de Québec-VIDERE).

Relativement à la sur-valorisation des industries culturelles et à la sous-valorisation de certains secteurs (patrimoine, langue, loisirs culturels, etc.), la principale disposition de la *Politique* par rapport à la proposition du groupe-conseil (ou *Rapport Arpin*) est l'ajout du nouvel axe « Affirmation de l'identité culturelle », lequel concède une plus grande importance à ces autres secteurs. Comme nous avons déjà parlé des mesures du plan d'action de cet axe (voir le point 6.3.1.2), dont celles d'une consolidation de l'intervention gouvernementale auprès des institutions muséales et de l'actualisation le rôle du gouvernement en matière de patrimoine, attardons-nous aux mesures directement liées plutôt aux industries culturelles.

Rappelons que le *Rapport Arpin* ne formulait ni d'objectifs détaillés ni de plan d'action, puisqu'il se limitait aux orientations ; celles-ci incluaient des recommandations comme celle qui suggérait d'évaluer l'intérêt et la possibilité « de faire bénéficier les industries culturelles de certains programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce » (recommandation n° 15) ou encore celle qui proposait de favoriser « la promotion et la commercialisation des produits de nos industries culturelles à l'étranger » (recommandation n° 20). Bref, cinq mesures du plan d'action de l'axe 2 « Soutien aux créateurs et aux artistes » de la *Politique culturelle* mettent l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement des industries culturelles : (1) mise sur pied d'un centre d'expertise en gestion des arts et des industries culturelles, (2) primauté de besoins identifiés aux industries culturelles en matière de formation professionnelle, (3) admissibilité à différents programmes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, (4) plus grande admissibilité de certaines entreprises culturelles au programme de la Société de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) et, enfin, (5) expansion du crédit d'impôt à la capitalisation des PME québécoises à certaines entreprises culturelles (Québec, MAC, *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 147).

### **6.3.2.3. Les inégalités et l'appauvrissement des créateurs et des artistes**

La situation socio-économique des créateurs, maintes fois décriée, est abordée par plusieurs intervenants : « Les artistes qui sont le moteur de notre vie culturelle sont trop souvent relégués

à un statut d'assistés sociaux ou encore condamnés à travailler hors de leur profession quelques mois pour pouvoir survivre grâce aux prestations d'assurance-chômage [...]. Cette situation est réellement inacceptable (Mémoire du Regroupement des diffuseurs en arts visuels de la Montérégie) ». Nous avons d'ailleurs fait état de cette situation précédemment et avons aussi parlé de plusieurs études qui traitaient de la précarité des travailleurs de la culture (Lacroix, Féral et autres). Il n'est donc pas opportun d'y insister plus longuement. Par contre, il convient de souligner qu'un certain nombre de mémoires proposent des voies de solution pour corriger cette situation.

Certains mémoires demandent, par exemple, que le gouvernement du Québec, tout comme le fédéral, légifère dans le domaine des droits d'auteur (Mémoire de la Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec) :

Les uns encouragent le Québec à faire les pressions nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour renforcer la perception des droits d'auteur et de trouver des solutions aux difficultés de satisfaire aux exigences de la présente loi sur le droit d'auteur. D'autres se demandent pourquoi, dans la perspective du rapatriement des pouvoirs, il ne faudrait pas plutôt revendiquer un transfert de compétences législatives en ce domaine (Von Schoenberg et Hamel, 1991b : 24).

D'autres, par contre, soulignent que cela ne représenterait que « des broutilles » (Mémoire du Conseil de la peinture du Québec). Pour sa part, le Conseil québécois du théâtre condamne la disparition de certaines recommandations dans la version finale du *Rapport Arpin*, notamment celles qui sont liées à l'augmentation du droit d'auteur par une formule d'appariement gouvernemental, à un programme de soutien à la gestion des organismes culturels et à l'augmentation de l'aide financière gouvernementale directe aux arts et aux lettres (Mémoire du CQT, 17 septembre 1991 : 5).

Mais bien d'autres solutions sont également proposées pour améliorer la situation des artistes et des créateurs. Certains suggèrent d'accroître la contribution de l'État et de promouvoir la diversification des sources de financement. D'autres proposent d'augmenter les opportunités d'engagement, de développer les marchés et de revoir la taxation en versant les revenus aux créateurs québécois. Quelques-uns souhaiteraient voir s'appliquer aux municipalités la politique

du 1 % d'intégration des arts à l'architecture, alors que des intervenants favorisent des mesures d'étalement du revenu et une meilleure surveillance des industries culturelles afin qu'une « part convenable » de leur budget se consacre aux travailleurs culturels. D'autres privilégient l'élimination ou, du moins, la réduction de la TPS, de la TVQ et de la taxe d'amusement. On retrouve aussi cette suggestion de restituer à Loto-Québec sa mission première, soit de soutenir les loisirs, le sport et la culture, ou celle de créer une loterie culturelle (Loto-Culture) (mémoires de l'UDA, du CQT, de la Guilde des musiciens du Québec, de l'Association des libraires du Québec, de l'ADISQ, du Festival Juste pour rire, de la Chambre des artistes de Boucherville, etc.). Enfin, certains mémoires, comme celui de la Brasserie Molson O'Keefe, voudraient voir s'élaborer des formules qui encourageraient les entreprises à participer davantage au financement des activités culturelles.

Bref, les principales mesures de la *Politique culturelle* qui visent le soutien aux créateurs et aux artistes (axe 2) se retrouvent dans l'orientation « Améliorer les conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes » et dans : (1) le versement de compensations pour l'utilisation des œuvres des créateurs et des artistes, (2) l'amélioration de la perception des droits d'auteur, notamment pour les artistes en arts visuels et, enfin, (3) la possibilité de déduire certaines dépenses liées au travail pour les artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature. Il ne faut pas non plus négliger certaines mesures associées aux deux autres axes qui doivent aussi contribuer à l'amélioration du statut des artistes et des créateurs, comme la relance par le MEQ de l'éducation artistique et culturelle, un meilleur soutien de l'État pour les expositions itinérantes, la mise en œuvre d'un programme spécifique à la création par le CALQ ou le parrainage de collectifs de production (Québec, MAC, *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 141-149).

#### **6.3.2.4. La consolidation financière des organismes culturels et des associations professionnelles**

Alors que l'urgence d'améliorer la situation socio-économique des artistes et des créateurs fait facilement l'unanimité chez les intervenants qui abordent cette question, il en est autrement de celle de stabiliser et de consolider les organismes culturels existants. Bien sûr, un grand

nombre d'organismes semblent plaider pour un redressement des bases financières des organismes existants. Certains militent d'ailleurs pour l'élargissement des plans triennaux, lesquels « donneraient enfin un outil pour être vraiment performants (Mémoire des Arts visuels de Lanaudière) », alors que d'autres suggèrent plutôt des plans quinquennaux ou l'instauration du principe d'indexation des budgets annuels (Mémoire des Grands ballets canadiens). Mais cette consolidation des organismes existants risque cependant de nuire à la relève, selon certains, d'où cette insistance pour que l'on accorde une « importance égale à l'apport des artistes de la relève et des nouvelles créations (Mémoire de la Fédération d'art dramatique du Québec) ». La solution réside peut-être, comme le souligne le Conseil régional de la culture de l'Outaouais, dans des programmes spécifiques destinés aux artistes-créateurs et aux organismes de la relève. Mais une autre crainte est également présente dans les mémoires consultés, celle dite du « saupoudrage ».

Selon Von Schoenberg et Hamel (1991b : 29), les grands organismes culturels « sont d'accord avec le Groupe-conseil pour remettre en cause la politique de saupoudrage » (Mémoire de l'Association des organismes musicaux du Québec-AOMQ). Plusieurs, par contre, s'élèvent contre la « notion fallacieuse de saupoudrage » présente dans le *Rapport Arpin* : « Certes, il faut rationaliser les dépenses publiques, mais pas au détriment des petites organisations qui ont une importance majeure pour le développement culturel du Québec (Mémoire du Conseil régional de la culture de la Montérégie) ». Bien plus, plusieurs organismes et individus soutiennent et valorisent fortement une telle politique, et ce même si les montants sont parfois dérisoires (bourses et programmes d'aide), afin de « permettre une culture diversifiée, riche et plurielle » (Mémoire des Arts visuels de Lanaudière), afin de soutenir les jeunes artistes et d'assurer la survie des petits organismes régionaux et des créateurs des milieux populaires (Mémoire de l'Assemblée des évêques).

La principale mesure de la *Politique culturelle* visant à assurer la vitalité des organismes culturels et à améliorer les conditions des associations professionnelles se retrouve dans l'axe 2, « Soutien aux créateurs et aux artistes », et notamment dans les mesures suivantes, via le futur Conseil des arts et des lettres du Québec : (1) révision des modalités de l'aide financière aux organismes artistiques, (2) soutien au fonctionnement sur une base triennale aux organismes

reconnus, (3) soutien aux organismes « pour l'embauche d'artistes en début de carrière et pour le parrainage de collectifs de production », (4) mise en œuvre d'un programme de soutien aux associations professionnelles et aux regroupements nationaux représentatifs des arts et des lettres (Québec, MAC, *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 146).

#### **6.3.2.5. Les impacts de la décentralisation vers les municipalités**

Rappelons que le monde municipal a largement répondu à l'invitation de la commission parlementaire sur la politique culturelle. Outre les deux unions municipales (UMQ et UMRCQ), la Communauté urbaine de Montréal et son Conseil des arts, 21 villes et municipalités, 15 conseils régionaux de la culture et organismes de développement culturel et deux municipalités régionales de comté (MRC) ont répondu à l'appel.

Dans le cadre de son mémoire, l'UMQ a insisté sur le fait que la culture demeure avant tout une responsabilité de l'État « parce que seul le palier national est capable de redistribuer la richesse » et qu'« il est capable d'assurer une cohésion nationale à ce chapitre ». Toujours selon l'UMQ, l'État peut également jouer « le rôle "moteur" du développement culturel » (Mémoire de l'UMQ, octobre 1991 : 25). Le monde municipal et plusieurs autres intervenants insistent également pour que la concertation et le partenariat avec le gouvernement soient à la base de toute implication financière des municipalités et pour que la politique culturelle soit précédée de discussions formelles entre le MAC et les municipalités, et ce afin de fixer les limites et les besoins de celles-ci. C'est dans cette optique de faire du palier local un partenaire dans l'orientation de la politique et dans l'élaboration du plan d'action en matière culturelle qu'a été créée, à la fin de 1991, une table sectorielle à la Table Québec-municipalités. Certaines villes ont également signalé leur refus d'assumer de plus grandes responsabilités si ces dernières ne sont pas assorties de transferts de budget aux municipalités ou aux régions (mémoires des villes de Charlesbourg et de Longueuil). Pour sa part, l'UMRCQ dénonce « le mythe du désintéressement des municipalités pour le développement du produit culturel. Bien au contraire, compte tenu de la situation de "parent pauvre" dévolue aux régions en cette matière, plusieurs municipalités locales et régionales soutiennent, dans leur communauté, les initiatives de groupes (Mémoire de l'UMRCQ, octobre 1991 : 9) ».



Mais outre cette insistance sur le fait qu'il revient aux municipalités et à leurs citoyens de poursuivre à leur rythme leurs efforts de développement culturel, quelques intervenants mettent l'emphase sur la question de la diffusion qui doit être supportée par les municipalités, mais complémentaire à celle de l'État. Pour ce faire, et de l'avis même des fonctionnaires du MAC, il est primordial que le ministère soutienne le parachèvement du réseau des équipements culturels (MCCQ, DPE, chemise : « Comité interministériel » : « Le partenariat culturel avec le monde municipal », version du 10 décembre 1991 : 5).

Un certain nombre d'intervenants, comme le Conseil québécois du théâtre, témoignent cependant de leur inquiétude devant le fait que toute nouvelle augmentation du soutien financier semble devoir « dorénavant provenir des municipalités ». Plusieurs d'entre elles craignent aussi ce délestage de responsabilités sans l'ajout des ressources additionnelles : le « Groupe-conseil oublie cependant de préconiser pour le ministère des Affaires culturelles des ressources financières additionnelles destinées à inciter les villes à une plus grande participation au soutien des arts (Mémoire du CQT, 17 septembre 1991 : 21) ». Mais bien d'autres aspects du *Rapport Arpin* sont également critiqués.

Comme certains groupes et comités de travail du MAC, des intervenants critiquent le découpage en trois pôles (Montréal-Québec-ensemble régional). C'est un irritant majeur pour plusieurs. Par exemple, pour l'UMQ, il s'agit de trois pôles « inégalement répartis en termes de densité de population, d'équipements et de synergie culturelle » et inégalement traités dans le *Rapport Arpin* puisque, en ce qui a trait à l'ensemble régional, on n'y fait aucune distinction entre une région et une autre (Mémoire de l'UMQ, octobre 1991 : 14-15). Pour l'Assemblée des évêques du Québec, ce découpage signifie-t-il une « politique pour le Québec cassé en deux ? », les citoyens des régions étant essentiellement « des consommateurs de produits artistiques », notamment ceux des grands centres urbains dont Montréal (voir aussi les mémoires des CRC en région).

En fait, si certains soulignent ce non-respect des spécificités culturelles régionales et condamnent cette idée d'appliquer des normes nationales aux particularismes régionaux, d'autres, par contre, revendiquent encore plus pour la région métropolitaine. Par exemple, l'Oreille

décousue et le Centre de production et de diffusion de l'art actuel suggèrent dans leur mémoire le déménagement du siège social du ministère des Affaires culturelles à Montréal, et ce « en considération de la masse critique d'activité artistique et culturelle » qui s'y retrouve ».

Finalement, la principale mesure de la *Politique* par rapport au groupe-conseil (ou *Rapport Arpin*), et qui fait état de la question de la décentralisation vers les municipalités, consiste dans l'établissement d'ententes globales de développement culturel avec les municipalités. Ces ententes sont multisectorielles et portent sur des projets et sur leur promotion dans divers domaines (patrimoine, équipements culturels, bibliothèques et diffusion des arts). Le gouvernement s'engage aussi à explorer, en collaboration avec les deux unions municipales (UMQ et UMRCQ) et le ministère des Affaires municipales, différentes avenues quant au crédit de taxes pour les propriétaires d'immeubles patrimoniaux.

Parmi d'autres mesures du plan d'action, on retrouve l'obligation de tenir des concours publics pour les projets d'équipements culturels présentés par les municipalités, la création d'incitatifs pour que les municipalités se dotent d'une politique intégrant les arts à l'architecture et la mise en œuvre d'un plan d'intervention destiné aux bibliothèques, domaine privilégié entre tous par le palier local. Relativement à cette crainte de déséquilibres anticipés si l'idée des « trois pôles » est retenue, la principale mesure de la *Politique* par rapport au groupe-conseil Arpin consiste tout simplement à abandonner cette orientation.

#### **6.3.2.6. Les risques d'une bureaucratisation et d'un dirigisme accrus de la part du gouvernement**

Comme le soulignent Von Schoenberg et Hamel (1991b : 12), environ 25 % des mémoires qui critiquent le rapport du groupe-conseil « font référence à la trop grande place laissée à l'État ». « Très majoritairement », ces critiques sont issues des milieux culturels : théâtre, cinéma, milieu du livre et associations artistiques. Deux recommandations du *Rapport Arpin* suscitent la crainte de cette réalité ; ce sont la transformation du MAC en un « super-ministère de la Culture » et le rapatriement des pouvoirs d'Ottawa, sujet dont nous avons déjà traité<sup>56</sup>.

Pour ce qui est de la première recommandation, on souligne que cette proposition semble

« délaissier le principe de l'art pour l'art » pour privilégier des intérêts nationaux que l'on retrouve, pour ainsi dire, dans cette notion de « maître d'œuvre ». Le CQT, par exemple, refuse que le MAC devienne une instance d'intervention, un *manager*. La CSN, pour sa part, craint la création d'une culture officielle et la non-reconnaissance des productions artistiques moins reconnues ou plus marginales. D'autres voient dans cette recommandation de créer un superministère les fondements d'une politique de normalisation et d'encadrement, alors que certains avancent que cela « risque de conduire à une vision technocratique et à une planification sclérosante de la culture » :

L'ADISQ s'inquiète d'une approche imprégnée de dirigisme, une approche qui mandate l'État, en l'occurrence le ministère des Affaires culturelles, comme « maître d'œuvre de l'activité culturelle », précisant qu'être « maître d'œuvre, cela signifie être celui qui conçoit et dirige les activités dans le domaine culturel ». Une telle philosophie bureaucratique laisse en marge du processus ceux-là mêmes qui font la culture québécoise : créateurs, artistes et producteurs (Mémoire de l'ADISQ, n.d. : 2).

Rappelant la crise qui se prolonge depuis deux ans au sein de la SOGIC<sup>57</sup> et l'annulation de la programmation régionale à Radio-Québec, l'Institut québécois du cinéma note que le « milieu professionnel du cinéma en a soupé de tout ce qui s'apparente de près ou de loin à du dirigisme et il n'a plus la patience d'accorder le bénéfice du doute. D'où le poing sur la table (Mémoire de l'Institut québécois du cinéma, 16 septembre 1991 : 5-6) ». Pour sa part, la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec est d'accord pour accorder une « place plus importante à la culture au sein de l'appareil gouvernemental ». Ce faisant, elle appuie donc les recommandations du *Rapport Arpin* qui prônent un rôle plus important pour le MAC. La Commission va cependant au-delà en suggérant le réaménagement des structures afin de mettre sur pied un ministère de la Culture et des Communications (Mémoire de la Commission Jeunesse du Parti libéral, octobre 1991 : 8-9).

Pour la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDEC), par contre, la création d'un Observatoire et d'une Commission consultative, tel que proposé par le groupe-conseil Arpin, ressemble « davantage à des programmes de création d'emploi pour fonctionnaires qu'à des initiatives aptes à favoriser notre développement culturel. Au lieu de se pencher sur le dédoublement des programmes, les rédacteurs du *Rapport* auraient pu s'interroger sur le foisonnement des bureaucrates (Mémoire de SARDEC : 14, extrait retenu dans la base de données du ministère ; voir aussi le mémoire de l'Atelier de l'île de Val-David) ». Enfin, face à

la méfiance des créateurs envers les décideurs politiques, l'UNEQ fait remarquer que :

Dans un éventuel ministère de la Culture, il nous semblerait important qu'un organisme indépendant soit créé sur le modèle du Conseil des arts du Canada afin d'assurer une gestion autonome de l'attribution des bourses et subventions. Ce "Conseil des arts du Québec" garantirait à notre avis une indépendance aux écrivaines et aux écrivains dans leur travail de création (Mémoire de l'UNEQ : 5 ; voir aussi le mémoire du Centre de musique canadienne au Québec : 3).

Finalement, la principale mesure de la *Politique* pour contrer cette crainte de la bureaucratisation et du dirigisme étatique consiste à abandonner l'axe proposé dans le *Rapport Arpin*, « Accroître l'efficacité du gouvernement et de ses partenaires dans la gestion de la mission culturelle », et à intégrer plutôt cette préoccupation à l'ensemble des mesures du plan d'action. De plus, la mesure la plus déterminante dans la gestion des programmes artistiques est celle de créer un Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Ce choix est devenu, pour ainsi dire, incontournable. Les audiences de la commission parlementaire ont fait ressortir la méfiance aiguë des artistes à l'endroit des mécanismes traditionnels d'attribution de l'aide financière. Le ministère de la Culture devient responsable, pour sa part, des grandes orientations gouvernementales en matière de culture.

Ceci met un terme aux positions politiques et à l'expression des croyances identifiées aux groupes idéologiques et aux groupes plus orientés vers des intérêts matériels. À travers cette dizaine de thèmes (ou revendications) abordés dans les mémoires et lors des travaux des comités et des groupes de travail du MAC, nous avons pu constater leurs préoccupations, tantôt associées à des croyances normatives fondamentales ou « profondes », comme la liberté d'expression et de création, tantôt plus pragmatiques, comme de meilleurs revenus pour les artistes et les créateurs. Il convient maintenant de présenter de façon plus synthétique la structure des systèmes de croyances de ces deux groupes. La prochaine section s'y consacre.

### **6.3.3. La structure des systèmes de croyances des élites politiques**

Les systèmes de croyances sont une caractéristique centrale de l'*Advocacy Coalition Framework*. Bien que le cadre d'analyse reconnaisse que ce ne sont pas tous les membres d'une coalition de défense qui partagent exactement le même système de croyances, cela suppose, par

contre, que leurs croyances fondamentales ou profondes sont substantiellement similaires.

D'autre part, dans leurs versions antérieures de l'ACF (1987-1988, 1993), Sabatier et Jenkins-Smith avaient convenu de certaines ambiguïtés quant aux caractéristiques définissant les croyances politiques principales (*policy core beliefs*). Depuis, ces chercheurs ont procédé à des révisions de la structure des systèmes de croyances des élites politiques (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 132). En plus d'avoir insisté sur l'importance des préceptes normatifs fondamentaux des croyances politiques comme étant les plus importantes caractéristiques définissant une coalition de défense<sup>58</sup>, ces chercheurs ont apporté les précisions suivantes (voir le tableau 6.4 et notamment les points 3, 7, 9 et 10 dans les croyances politiques principales) :

A) *Les causes fondamentales du problème* : « This is critical because the perceived causes obviously affect the set of plausible solutions and, it turn, who is likely to bear the costs of those solutions ».

B) *La méthode de financement des programmes* : « This is obviously critical because it determines who will pay for problem solutions ».

C) *Le désir de participation du public versus les experts versus les élus* : « This choice is clearly critical in some policy domains, for example, nuclear power (Barke and Jenkins-Smith, 1994) and forestry (Wellstead, 1996). It also helps link the ACF to cultural theory (Thompson, Ellis, and Wildavsky, 1990) ».

D) *Les préférences politiques des croyances politiques* : « Although policy preferences generally fall within the secondary aspects of beliefs systems, they can fall within the policy core if they (i) are subsystemwide in scope, (ii) are highly salient, and (iii) have been source of cleavage for some time » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 132-134).

Selon Sabatier et Jenkins-Smith, les trois premières révisions sont relativement mineures. Par contre, la quatrième clarifie les attributs des croyances politiques qui, rappelons-le, constituent le « ciment des coalitions » : « The logical analysis identified subsystemwide scope, salience, and source of long-term conflict as the critical attributes of policy core beliefs, and the empirical analysis demonstrated that several classic policy core items plus several “policy core policy preferences” were the beliefs most strongly related to indicators of coordinated behavior (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 134) ». Bref, au terme de cette présentation sur les demandes et les inquiétudes associées aux deux grands groupes identifiés par l'ACF et présentes dans le processus politique majeur menant à l'adoption de la politique culturelle gouvernementale du Québec en

1992, nous résumons dans le tableau 6.4 la structure des systèmes de croyances des élites.

Dans le premier ouvrage de Sabatier et Jenkins-Smith (1993), on ne retrouve qu'un seul chapitre, celui de John F. Munro sur les politiques californiennes de conservation de l'eau, qui détaille les structures des systèmes de croyances des deux coalitions en présence (1993 : 116-117). Dans sa publication de 1999 (*Theories of the Policy Process*), Sabatier présente essentiellement les grandes lignes de la structure révisée des systèmes de croyances (1999 : 133) sans application concrète à une politique publique particulière.

Dans le tableau suivant, nous présentons donc la structure tripartite des systèmes de croyances de l'ACF transposée au domaine de la culture :

- (a) les croyances « normatives » fondamentales ou les croyances profondes : les principes fondamentaux des individus ou leur philosophie de vie ;
- (b) les croyances politiques principales s'appliquant à un secteur de politique publique : les perceptions, les croyances normatives cruciales, les valeurs politiques ;
- (c) les croyances politiques instrumentales ou les aspects secondaires : les évaluations de performance d'une variété d'acteurs, de programmes et d'institutions, les décisions relatives aux règles administratives, etc.

Rappelons que si les croyances plus profondes (c'est-à-dire « normatives » ou « très générales ») sont plus résistantes au changement, les croyances politiques spécifiques demeurent plus malléables lors des processus de négociations intensives. C'est d'ailleurs dans la partie suivante de ce chapitre que l'on prendra connaissance des gagnants et des perdants de ces négociations. Rappelons aussi que les croyances sur les aspects secondaires et les croyances politiques « sont cruciales pour décider quelle stratégie politique est la plus apte à maximiser un intérêt matériel (Sabatier et Schlager, 2000 : 220) ».

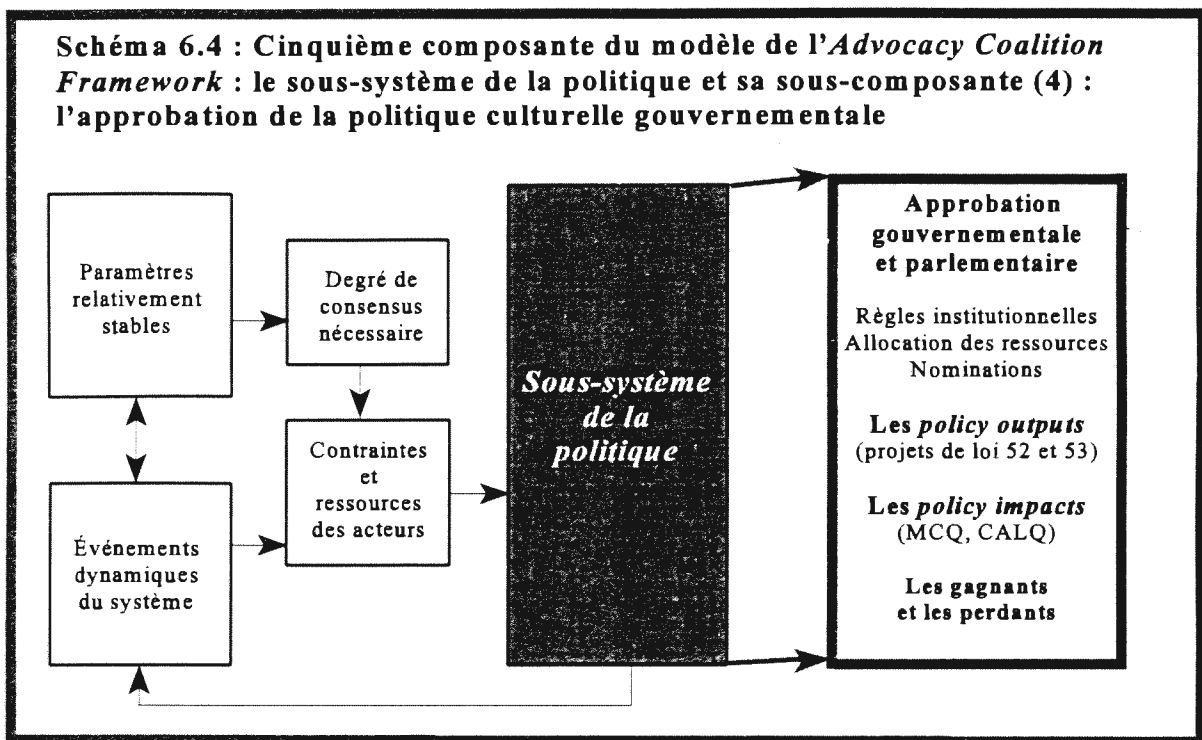
<b>Tableau 6.4 : La structure des systèmes de croyances des élites politiques (version révisée de l'ACF en 1998 : voir annexe 3.2)</b>	
<b>Items</b>	<b>Principales positions des élites politiques</b>
<b><i>1. Croyances « normatives » fondamentales ou croyances profondes (deep core beliefs) en matière de culture</i></b>	
1. Nature humaine	1. La culture comme manière de penser et d'agir de l'homme qu'on ne saurait manipuler ; un mode de vie, une façon de vivre ensemble
2. Priorité des valeurs	2. La priorité est mise sur la liberté de création et d'expression, la démocratisation de la culture, l'éducation culturelle, les droits culturels
3. Critères de la justice distributive	3. L'humanité, les générations futures, le droit des citoyens de pouvoir disposer des créations de l'esprit, des bienfaits de la culture
4. Identité culturelle	4. La primauté de la langue française, l'héritage culturel (patrimoine), les valeurs individuelles et collectives de la « société distincte », les institutions, la production culturelle et sa diffusion (industries culturelles).
<b><i>2. Croyances politiques principales (policy core beliefs) en matière de culture</i></b>	
1. Les valeurs de base à privilégier	1. (a) La démocratisation de la culture associée à la participation du citoyen ; la culture, un des facteurs puissants de la cohésion sociale, humanisation de la société ; créateurs et artistes, des ambassadeurs ; (b) les valeurs culturelles et artistiques sont souvent associées à des valeurs de croissance et de développement économique.
2. Les groupes ou autres entités dont le bien-être préoccupe le plus	2. La population en général ; les générations futures ; les créateurs et les artistes en particulier ; le patrimoine ; les institutions et organismes culturels ; le développement culturel en région.
3. Définition du problème (causes)	3. Crise de l'État providence ; crise constitutionnelle (rapatriement) ; désengagement des gouvernements et choix publics /économie.
4. Compétences particulières du gouvernement versus activités privées	4. Pour certains, le rôle du gouvernement devrait se limiter à s'assurer que la culture puisse se développer ; pour d'autres, le rôle du gouvernement est de soutenir la culture, c.a.d. les artistes, les créateurs, les organismes culturels et les institutions ; liberté des activités culturelles privées.
5. Mécanismes politiques fondamentaux (instruments politiques)	5. Investissements gouvernementaux à une large échelle ; protectionnisme culturel nécessaire (taxation des produits culturels étrangers) ; pour quelques uns, maintien de l'atteinte du 1 % des dépenses publiques en matière de culture.

<p>6. Répartition de l'autorité entre les paliers de gouvernement</p> <p>7. Modes de financement</p> <p>8. Capacité de la société de résoudre le problème</p> <p>9. Le désir de participation du public <i>versus</i> des experts <i>versus</i> des élus</p> <p>10. Préférences politiques des croyances politiques</p>	<p>6. Au printemps et à l'été 1991 (certain consensus) : le gouvernement du Québec doit être le maître-d'œuvre dans le domaine de la culture ; rôle complémentaire des municipalités. Au cours de l'automne 1991 et de l'hiver 1992 : avant de réclamer des compétences supplémentaires, s'acquitter de celles que le gouvernement du Québec possède déjà.</p> <p>7. Le financement public via les subventions, bourses, taxes, etc. et via les municipalités ; encouragement au mécénat privé.</p> <p>8. « Sans culture, une société meurt » : la culture, une priorité au même titre que le social et l'économique ; la culture, une responsabilité de l'État.</p> <p>9. Le public, les experts et les élus doivent jouer un rôle plus important dans le <i>policy-making process</i> ; les acteurs sociaux, mais en tout premier lieu les acteurs culturels sont les premiers concernés par la <i>decision making</i>.</p> <p>10. Rapatriement de tous les pouvoirs d'Ottawa en matière de culture (printemps et été 1991) ; le Québec seul maître-d'œuvre ; « débureaucratisation » du MAC ; décentralisation des pouvoirs (CALQ); maintien du lien avec le fédéral (bourses, subventions) (automne 1991 et hiver 1992).</p>
<p><b>3. Croyances politiques instrumentales ou aspects secondaires (secondary aspects) en matière de culture</b></p>	
<p>1. Gravité des aspects particuliers du problème</p> <p>2. Importance de divers liens causaux</p> <p>3. La plupart des décisions</p> <p>4. Informations concernant la performance d'institutions ou de programmes particuliers</p>	<p>1. Les bénéfices d'un plus grand développement culturel l'emportent sur les besoins culturels spécifiques et les coûts financiers ; iniquité, besoins des artistes et des créateurs, disparités culturelles régionales, rôle de Montréal, dirigisme des fonctionnaires.</p> <p>2. (a) Le protectionnisme culturel et la consommation de biens et de services culturels « nationaux » – ici québécois – peuvent contribuer à limiter la croissance du budget du gouvernement du Québec en matière de culture ;          (b) mais le protectionnisme culturel à travers diverses mesures législatives peut aussi constituer une menace à la croissance économique et à la qualité de vie ;          (c) le protectionnisme culturel et l'application des principes d'efficacité (programmes, subventions, bourses, etc.) et d'imputabilité (organismes, institutions, ministères, etc.) devraient contribuer à sauvegarder et à renforcer la culture « distincte » des Québécois et, à son tour, cette culture peut être utilisée à supporter la nouvelle croissance économique.</p> <p>3. Affirmation de l'identité culturelle, plus grande participation (éducation culturelle) et accès à la culture par le plus grand nombre ; décentralisation, partage de responsabilités, soutien aux artistes &amp; aux organismes, participation accrue des milieux culturels.</p> <p>4. La performance ne se chiffre pas par le nombre de consommateurs ou de produits culturels ; promotion de l'excellence, auto-gestion par les milieux culturels (CALQ, jurys nationaux)</p>



#### 6.4. Cinquième composante de l'ACF : le processus politique du sous-système donné (suite et fin) : l'approbation de la politique culturelle gouvernementale

Pour clore ce sixième et dernier chapitre, il convient maintenant de s'attarder à cette étape de l'approbation de la politique culturelle gouvernementale qui va du dépôt de la politique à son adoption, soit des mois de juin à décembre 1992 (voir schéma 6.4).



Nous ferons état des réactions des milieux culturels lors du dépôt de la politique à l'Assemblée nationale en juin et des réalisations des groupes de travail du ministère des Affaires culturelles (élaboration de règles institutionnelles, allocation éventuelle des ressources, planification de la mise en œuvre, etc.) au cours des mois de juin à décembre. Les *policy outputs* et les *policy impacts*, soit les projets de loi 52 (MCQ) et 53 (CALQ), seront également traités. Enfin, nous tenterons de cerner, au terme de ce long processus d'élaboration et d'adoption, les gagnants et les perdants.

#### **6.4.1. Le dépôt de la politique à l'Assemblée nationale (juin 1992)**

Douze mois après le dépôt du rapport du groupe-conseil Arpin, la ministre rend publique sa nouvelle politique. Un fois encore, la couverture de presse est importante. Signe d'un consensus réussi, la satisfaction des milieux culturels est des plus manifestes. Il faut d'ailleurs rappeler que l'annonce de cette politique est accompagnée de crédits budgétaires importants, soit l'ajout de 57 millions de dollars au budget du MAC. Bien qu'elle appuie la valorisation de la langue française et mette à l'honneur l'héritage culturel et le dialogue des cultures, bien qu'elle soutienne la création et l'amélioration des conditions de vie professionnelle, cette politique demeure silencieuse, par contre, sur la question du rapatriement des pouvoirs d'Ottawa et même sur celle d'un quelconque partage avec le gouvernement fédéral. En cela, le gouvernement du Québec semble donc répondre à la demande de plusieurs intervenants des milieux culturels qui, somme toute, prônaient le *statu quo* ou, du moins, exigeaient que le ministère des Affaires culturelles du Québec s'acquitte d'abord de ses compétences avant d'en réclamer d'autres à Ottawa. Mais il faut dire aussi que certains événements viennent concrétiser alors une autre tentative de rapprochement entre le Québec et le Canada anglais.

À cette époque, au Canada anglais, on travaille à l'élaboration d'un nouveau consensus. Signe du « surchauffement de la ruche constitutionnelle », note la journaliste Chantal Hébert en février 1992, deux comités parlementaires fédéraux se consacrent « à mettre au point en parallèle et à toute vapeur une position constitutionnelle fédérale en matière culturelle » (*Le Devoir*, 5 février 1992 : A1)<sup>59</sup>. Ce que l'on souhaite, c'est que les conclusions de ces comités fassent état d'un consensus entre les trois principales formations politiques fédérales (NPD, PC et PLC). C'est également au cours du printemps 1992 qu'est élaborée l'entente de Charlottetown, laquelle est finalement signée en août par le premier ministre Robert Bourassa. C'est cet événement qui est à l'origine d'une scission au sein du Parti libéral du Québec et de la création de l'Action démocratique du Québec (ADQ).

Chose certaine, le projet de politique déposé en juin exige des modifications législatives importantes, notamment en ce qui a trait à la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles* et à la création du Conseil des arts et des lettres du Québec. Mais avant de regarder de plus près ces

modifications, attardons-nous aux réactions que suscite le dépôt de la politique culturelle, ainsi qu'aux divers comités et groupes qui travaillent, entre juin et décembre 1992, à sa mise en œuvre.

Relativement au dépôt de la politique culturelle gouvernementale, le 19 juin 1992, la troisième analyse de Jean Lemieux (1992) fait part de l'accueil généralement favorable des médias écrits et électroniques. Bien plus, selon lui, cette politique est accueillie « comme une bouffée d'air frais ». Comme l'écrit Lise Bissonnette, « Liza Frulla-Hébert mérite une ovation [...] ». Pour l'instant, il faut saluer le tour de force. Madame Frulla-Hébert a été, dans ce dossier, l'illustration même de l'art du possible (*Le Devoir*, 20 juin 1992) ». Pour Paule des Rivières, la ministre a réussi là où bien d'autres avaient échoué : « Plusieurs des ministres qui se sont succédé [...] ont ébauché et développé leur vision culturelle, mais rarement les projets ont-ils été menés à terme et traduits en plans concrets (*Le Devoir*, 19 juin 1992) ». Enfin, pour Martine R-Corrivault, il « a fallu trente ans à nos politiciens pour convenir officiellement, après une bonne demi-douzaine de tentatives, d'une politique culturelle exprimant la volonté du gouvernement de la province de lier avenir et culture (*Le Soleil*, 20 juin 1992) ».

En plus de présenter cette politique « comme étant unique », plusieurs journalistes, éditorialistes et commentateurs soulignent les 57 millions de dollars « d'argent neuf », la création du Conseil des arts et des lettres et, enfin, la transformation du ministère « qui deviendra le ministère de la Culture ». Bien sûr, des questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne le CALQ selon les journalistes : « qui en fera partie ? où sera-t-il situé ? est-ce que son fonctionnement va changer quelque chose pour les artistes ? le Conseil des arts et des lettres québécois sera-t-il calqué sur le modèle d'Ottawa ? (Lemieux, 1992 : 24) ».

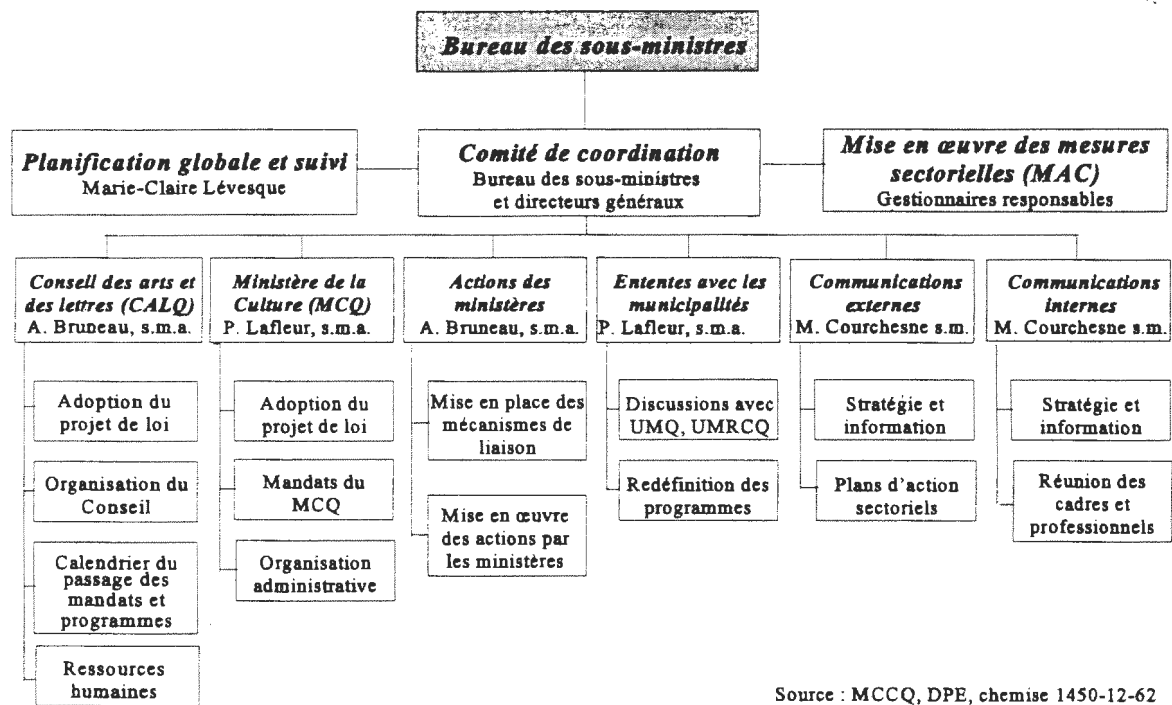
Si, à première vue, la création du Conseil des arts et des lettres semble confirmer que les créateurs et les artistes sont les grands gagnants de tout ce processus politique, soulignons que le traitement journalistique qui suit le dépôt de la politique semble le confirmer. En effet, selon Jean Lemieux (1992 : 20), la création de cette nouvelle instance longtemps réclamée par le milieu est « l'élément principal » de la politique culturelle. Selon lui, « il ne fait aucun doute que les créateurs et les artistes sont au cœur de cette politique ». C'est aussi l'opinion de l'ensemble des journalistes et éditorialistes : « La Ministre aura donc répondu favorablement à l'appel maintes fois lancé par

les artistes à l'effet que toute politique culturelle devait placer la création au centre de ses préoccupations, en lui assurant un soutien adéquat (Jocelyne Richer, *Le Devoir*, 20 juin 1992) ».

#### 6.4.2. Les comités et groupes de travail du MAC (juin-décembre 1992)

Après le dépôt de la politique, c'est le bureau des sous-ministres qui prend en charge la planification de sa mise en œuvre. Cette instance s'adjoint neuf comités et une quinzaine de groupes de travail. L'organigramme suivant vise essentiellement à présenter ces différents comités et groupes associés à cette étape cruciale (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-62 : « Mandats », 29 septembre 1992, et « Échéanciers par groupe de travail », 7 octobre 1992).

**Organigramme 6.2 : Mise en œuvre de la Politique culturelle**



Étant donné l'ampleur des changements que suppose la nouvelle *Politique culturelle*, la mise en œuvre est une activité qui s'étend sur plusieurs mois. Si l'été et l'automne 1992 sont consacrés à la planification et aux étapes d'approbation et d'adoption des projets de loi, le début de l'année 1993 est caractérisé par l'organisation générale des nouvelles structures. Plusieurs

dossiers demeurent également actifs tout au cours de l'année 1993-1994, et même au-delà, puisque pas moins de sept lois doivent être révisées<sup>60</sup>. De plus, on prévoit que les programmes de bourses et de subventions aux artistes et aux organismes seront gérés par le ministère jusqu'en avril 1994, date où le Conseil des arts et des lettres doit prendre la relève (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-66 : « Bilan de la mise en œuvre de la Politique culturelle - An 1 », par la Direction générale de la planification, 16 juillet 1993).

Entre-temps, la mise sur pied des différents comités et groupes de travail, à l'automne 1992, implique l'ensemble des directions administratives et sectorielles ainsi que près d'une centaine d'employés du ministère (voir organigramme 6.2). On planifie la mise en place du CALQ et l'organisation des ressources matérielles, financières et humaines. Des stratégies de transfert de programmes et de personnel ainsi que des dispositions transitoires sont élaborées<sup>61</sup>. Des mécanismes de liaison et de concertation avec les ministères et les sociétés d'État sont conçus, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures identifiées dans la politique. Un groupe de travail se concentre, pour sa part, sur la re-définition des programmes destinés aux municipalités et qui doivent être mis à contribution au sein de futures ententes globales et sectorielles<sup>62</sup>.

Du côté du ministère, de nouveaux plans d'organisation administrative et de répartition des effectifs, soumis à l'approbation de la ministre et du Conseil du Trésor, sont échafaudés. Des groupes de travail voient à l'organisation de réunions de cadres et de professionnels, l'objectif étant alors d'obtenir leur participation lors de l'élaboration de stratégies et d'outils d'information destinés à l'ensemble du personnel et des clientèles du ministère<sup>63</sup>. Une grande consultation ministérielle auprès des différentes directions du MAC a également lieu vers la fin de novembre. Cette consultation invite les directions à exprimer leur point de vue sur le document intitulé : *Du ministère des Affaires culturelles au ministère de la Culture* (16 novembre 1992)<sup>64</sup>.

Enfin, des équipes travaillent à l'écriture et à la bonification des deux projets de loi (MCQ, CALQ) et supportent la ministre Frulla-Hébert aux différentes étapes d'approbation et d'adoption : nouvelles présentations à la Commission parlementaire sur les Affaires culturelles et sociales (COMPACS), au Conseil du Trésor et au Conseil des ministres, dépôt des projets de

loi à l'Assemblée nationale, tenue d'une nouvelle Commission parlementaire, étude article par article des deux projets de loi puis, enfin, adoption à la fin décembre 1992.

### **6.4.3. Les *policy outputs* et les *policy impacts***

La politique culturelle gouvernementale du Québec conduit à une révision en profondeur des modes d'intervention publique en ce domaine. Tout d'abord, la politique transforme la vocation traditionnelle du ministère des Affaires culturelles, jusque-là axée sur la gestion, en un ministère responsable des grandes orientations gouvernementales en matière de culture. C'est un choix stratégique majeur, puisque cela « traduit la prise en charge d'orientations qui élargissent la portée de l'action et du développement culturels » (Arpin, janvier-mars 1993 : 47). Puis elle impose une décentralisation fonctionnelle du soutien des arts grâce à la création du Conseil des arts et des lettres du Québec. Chargé de la gestion des programmes artistiques, ce Conseil garantit explicitement, selon Arpin, « la liberté de création ». Ce faisant, le pouvoir ministériel est déplacé : « à un pouvoir d'arbitrage des grandes enveloppes budgétaires d'un secteur à l'autre, elle substitue un pouvoir d'orientation fondé sur les choix de politique culturelle (Arpin, janvier-mars 1993 : 47) ». Enfin, cette politique établit de nouveaux partenariats, quoique ces derniers semblent davantage suscités par la crise des finances publiques que par une volonté d'accroître le nombre d'intervenants et de partager les responsabilités. À ce titre, comme nous l'avons vu, les autres ministères, les sociétés d'État, les municipalités et les diverses instances régionales (CRCD, CRC, MRC) sont interpellés.

#### **6.4.3.1. Le projet de loi 52 (MCQ)**

Le projet de loi 52 déposé à l'automne 1992 vise à modifier la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles* (L.R.Q., c.M-20) et à transférer la gestion des programmes de soutien à la création au Conseil des arts et des lettres du Québec. En contrepartie, le mandat du ministère est élargi afin d'assurer son nouveau rôle « horizontal » – inciter les autres ministères, les municipalités et les autres partenaires à couvrir le champ culturel dans le cadre de leurs responsabilités<sup>65</sup> – et de tenir compte de nouvelles préoccupations culturelles. Ce mandat consiste à coordonner, orienter et évaluer l'action gouvernementale en matière de culture. Il a également comme objectif d'harmoniser et de coordonner l'activité ministérielle en région (signature

d'ententes globales avec les municipalités et les MRC, par exemple). On lui attribue aussi une fonction de prospective et de recherche. Enfin, le MCQ a la responsabilité d'élaborer et de gérer des programmes dans des domaines spécifiques : patrimoine, équipements culturels, musées, bibliothèques, lieux de spectacle, formation professionnelle et industries culturelles.

Plusieurs mesures législatives suivent l'adoption de cette loi : révision et actualisation du rôle du gouvernement en matière de patrimoine, du rôle de la Commission des biens culturels et de certaines sociétés d'État pour que ces dernières poursuivent leur contribution à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de culture. Les mesures proposées dans le plan d'action impliquent également des modifications législatives aux lois administrées par d'autres ministères. Mentionnons, par exemple, la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) et le *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27-1) pour ce qui concerne certaines modalités sur le crédit de taxes pour les immeubles d'intérêt patrimonial. La *Loi de l'impôt* (L.R.Q., c.1-3) doit être également modifiée pour mettre en place certaines mesures comme l'exemption de gain en capital pour les dons de biens culturels et le crédit d'impôt à la capitalisation pour les industries culturelles<sup>66</sup>.

Un autre événement important, non présent dans la *Politique*, mais qui en découle en raison de son orientation générale, est l'abolition du ministère des Communications du Québec en 1994 et le transfert de ses objets et mandats au ministère de la Culture. Selon Paule des Rivières, du *Devoir*, l'Union des artistes aurait, semble-t-il, préféré cette fusion à la création du CALQ, dont le président de l'Union des Artistes avoue craindre qu'il n'adopte trop rigoureusement le modèle d'autonomie du Conseil des arts du Canada (*Le Devoir*, « Quelle sorte de Conseil des arts du Québec aurons-nous, s'interroge le milieu culturel », par Paule des Rivières, 20 juin 1992 : A2).

#### **6.4.3.2. Le projet de loi 53 (CALQ)**

Le projet de loi 53 crée le Conseil des arts et des lettres. Le mandat de cette nouvelle structure est de favoriser le rayonnement des arts au Québec et à l'étranger en soutenant l'excellence de la création des artistes professionnels et des organismes culturels. Il vise également à favoriser l'émergence d'initiatives propices à la création de projets novateurs dans les régions afin de soutenir la relève artistique. De plus, cet organisme peut transmettre des avis au ministre de la Culture sur toutes questions qui lui sont soumises et il peut faire des

recommandations en ce qui a trait au développement des arts. Enfin, il gère un fonds de dotation en faveur du développement des arts au Québec. Cette décision rencontre donc les attentes du milieu artistique québécois tout en engageant « encore plus les artistes et les organismes [...] dans la gestion des décisions qui les concernent<sup>67</sup> ».

Cette nouvelle structure est gérée par un conseil d'administration composé de représentants nommés par le gouvernement sur recommandation de la ministre. Ses mécanismes de sélection sont basés sur l'évaluation par les pairs professionnels et les critères d'évaluation des demandes de soutien reposent sur l'excellence artistique. On prévoit aussi la mise sur pied d'une commission de développement artistique qui aurait pour fonction d'assumer la représentation régionale et de faire des recommandations au conseil d'administration sur les orientations et les stratégies d'intervention en région. Le plan d'effectifs et la structure administrative sont sujets à l'approbation du Conseil du Trésor et, comme organisme public, la vérification des comptes est faite par le Vérificateur général.

Dans le contexte de rationalisation gouvernementale qui perdure depuis le milieu des années 1980, un des avantages de cette nouvelle structure décentralisée consiste assurément dans le fait qu'elle peut prendre des décisions délicates et très souvent controversées. Rappelons que le politique a difficilement pris de telles décisions depuis le milieu des années 1980 et que cela a engendré aux yeux de plusieurs des effets très négatifs. Pour les décideurs, cette « zone tampon » entre le milieu culturel et le pouvoir politique apparaît assurément essentiel. Relativement au budget, on prévoit un transfert de 45,6 millions de dollars du MCQ au CALQ, et ce en tenant compte de la révision de l'aide à la création, ainsi qu'un budget additionnel de deux millions pour le fonctionnement du Conseil (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « L'Institut québécois des arts », 2 juin 1992 : 2).

#### **6.4.4. Les gagnants et les perdants : les coûts de la *Politique culturelle* de 1992**

Si la *Politique culturelle* du Québec est en plusieurs points « novatrice et tournée vers l'avenir », elle demeure par contre relativement timide en ce qui a trait aux publics. Comme le souligne Roland Arpin, cela « se traduit presque par l'absence de leur prise en compte » :



D'une part, les publics sont considérés comme des consommateurs ou des acheteurs de biens et de services culturels, d'autre part, comme des amateurs pratiquant un *hobby* culturel. Cet aspect fait à peine l'objet de quelques pages tant il est profondément inscrit dans les convictions des rédacteurs qu'en matière culturelle, il faille pratiquer d'abord une politique de l'offre. Nous savons pourtant qu'une politique de l'offre ne débouche pas nécessairement sur la démocratisation culturelle et que celle-là a davantage l'effet d'accroître la pratique des initiés. Faut-il se rabattre sur des objectifs plus sobres, telle l'élévation du niveau culturel des citoyens ? Si celle-ci doit cohabiter avec le soutien à l'excellence, il faut le dire et ne pas hésiter à imaginer et appliquer des formules qui agissent directement sur les individus (Arpin, janvier-mars 1993 : 47).

Une autre décision qui témoigne d'une plus grande prise en compte de l'offre culturelle ou, si l'on veut, des producteurs, y compris ici les artistes et les créateurs, et des diffuseurs lors de l'élaboration de la politique est celle de la répartition des coûts inhérents à la *Politique culturelle* pour l'année 1992-1993 (98 millions de dollars) et de l'attribution des crédits budgétaires additionnels (57,8 millions). En fait, si l'on transpose ces crédits totaux aux grands axes de la politique et à la dizaine d'orientations qui en découlent, on obtient des résultats fort intéressants si l'on considère que l'un des objectifs des groupes de pression et des coalitions plaidantes est notamment l'obtention de fonds publics additionnels.

À la lumière du tableau 6.5, on se rend compte que le coût total de la politique – soit 155,8 millions de dollars, incluant les crédits additionnels de 57,8 millions – se répartissent de façon relativement bien équilibrée entre les trois grands axes : 25,2 % des sommes allouées vont à l'axe « Affirmation de l'identité culturelle », 37,8 % à celui « Soutien aux créateurs et aux arts » et, enfin, 37 % à l'axe « Accès et participation des citoyens à la vie culturelle ». Selon un document produit pour le COMPACS, la répartition des budgets entre les ministères est la suivante : 91 % au ministère de la Culture, 7,7 % à celui de l'Éducation et, enfin, respectivement 0,7 % et 0,3 % aux ministères des Affaires internationales et de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

<b>Tableau 6.5 : Coût de la <i>Politique culture</i> et crédits additionnels requis par le plan triennal (en milliers de dollars)</b>							
<b>Axes et orientations</b>	<b>Ministères impliqués <sup>1</sup></b>	<b>Coûts 1992-93 <sup>2</sup></b>	<b>Crédits additionnels / 3 ans <sup>3</sup></b>				<b>Grand total</b>
			<b>1992-93</b>	<b>1993-94</b>	<b>1994-95</b>	<b>Total</b>	
<b>1. L'affirmation de l'identité culturelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langue française</li> <li>• Héritage culturel (ententes Québec-municipalités, patrimoine)</li> <li>• Dialogue des cultures (diffusion)</li> </ul>	MEQ MAC MAC & MAI	25 064,0	5 050	5 283	3 825	14 158	39 222,0
<b>2. Le soutien aux créateurs et aux arts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création (CALQ, aide aux artistes)</li> <li>• Conditions de vie professionnelle (formation-perfectionnement)</li> <li>• Organismes artistiques (révision de l'aide)</li> <li>• Industries culturelles</li> </ul>	MAC MAC MAC MICT	37 627,8	2 905	11 610	6 750	21 265	58 892,8
<b>3. L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation et sensibilisation (enseignement artistique primaire-secondaire, ententes Québec-municipalités-diffusion)</li> <li>• Accès de citoyens à la vie culturelle (tournées, bibliothèques)</li> <li>• Participation des citoyens (activités de sensibilisation)</li> </ul>	MEQ & MAC MAC MAC	35 350,4	2 025	13 600	6 760	22 385	57 735,4
<b>Total</b>		<b>98 042,2</b>	<b>9 980</b>	<b>30 493</b>	<b>17 335</b>	<b>57 808</b>	<b>155 850,2</b>

Sources : (Note 1) : MCCQ, DPE, chemise 1450-12-55 : « Politique culturelle. Problématiques et coûts des actions ayant une incidence budgétaire », annexes 1, 2 et 3, 5 juin 1992 ; (Note 2) : MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) : « Réponses à l'analyse du COMPACS », 2 juin 1992 ; (Note 3) : MCCQ, DPE, chemise 1450-12-36 : « Crédits additionnels alloués à la *Politique culturelle* », n.d.

Le tableau 6.6 présente de son côté un ordre de grandeur de la répartition des crédits additionnels rattachés à la *Politique culturelle*. Il identifie également les principaux bénéficiaires et résume les principales interventions à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années budgétaires suivant l'adoption de la politique.

<b>Tableau 6.6 : Répartition des coûts additionnels de la <i>Politique culturelle</i> selon les bénéficiaires, juin 1992</b>		
<b>Bénéficiaires</b>	<b>57,8 M\$</b>	<b>Actions à entreprendre</b>
Créateurs et artistes	20,8 (36 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du budget consacré à la création individuelle et aux organismes culturels</li> <li>• Création du Conseil des arts et des lettres</li> </ul>
Municipalités	17,3 (30 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ententes avec les municipalités locales et régionales sur le patri-moine et sur les initiatives de sensibilisation et de diffusion artistique</li> <li>• Amélioration des collections de livres</li> <li>• Plan d'action des bibliothèques municipales</li> <li>• Ententes avec les communautés autochtones</li> </ul>
Musées	9,0 (15,6 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation des institutions du réseau muséal</li> </ul>
Jeunes-milieu scolaire	6,4 (11 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relance de l'éducation artistique et culturelle aux niveaux primaire et secondaire</li> <li>• Nouveau programme de sensibilisation des jeunes aux arts</li> <li>• Campagne de promotion pour l'amélioration du français</li> </ul>
Développement des publics au Québec et à l'étranger	3,8 (6,6 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du budget consacré à la circulation des spectacles et expositions au Québec</li> <li>• Budget accru pour la diffusion à l'étranger</li> <li>• Soutien accru à la coproduction internationale</li> <li>• Soutien à des initiatives de promotion et de sensibilisation</li> </ul>
Industries culturelles	0,5 (0,9 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de certains programmes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie aux industries culturelles</li> <li>• Mesures fiscales pour appuyer le développement des industries culturelles</li> </ul>
Source : MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « Crédits additionnels (57,8 millions) », s.n., s.d.		

Reprenons de façon détaillée les données et informations du tableau 6.6 qui présente la répartition des coûts additionnels de la *Politique culturelle*, selon les bénéficiaires, en juin 1992. Outre la création du Conseil des arts et des lettres, c'est probablement l'annonce de ces 57,8

millions de dollars de crédits supplémentaires qui suscite le plus d'enthousiasme parmi les milieux culturels.

Ainsi, sur les 57,8 millions de dollars débloqués pour les trois années budgétaires suivant le dépôt de la politique, 20,8 millions vont aux créateurs et aux arts (36 %). La politique vise ainsi un redressement des sommes allouées au soutien de la création (individus et organismes), puisque depuis le milieu des années 1980 les bourses à la création n'ont pas augmenté. Comparativement au Conseil des arts du Canada, dont les bourses représentent le double de celles octroyées par le ministère des Affaires culturelles du Québec, ce dernier fait alors piètre figure. La question de l'amélioration des compétences professionnelles est également prise en compte. On prévoit notamment créer une école dans le secteur du cinéma et de la télévision (projet à l'étude de l'Institut national de l'image et du son<sup>68</sup>). Un autre correctif que l'on souhaite apporter concerne le taux d'acceptation aux programmes de bourses dans la région de Montréal. Ce dernier est, semble-t-il, problématique parce qu'inférieur à 19 %. Il en est de même de l'exclusion ou de l'accès difficile à ces programmes pour certaines disciplines, les arts traditionnels et l'architecture par exemple.

Toujours en ce qui a trait à la création et aux arts, on souligne les coûts inhérents à la création du Conseil des arts et des lettres, notamment ceux qui sont reliés à la décentralisation d'une partie des activités de gestion du ministère, ainsi que la nécessité ou l'urgence de rétablir l'équilibre budgétaire des nombreux organismes culturels québécois. Comme nous l'avons vu, ces derniers sont confrontés à de nombreuses contraintes depuis le début des années 1980 : augmentation des coûts de production, salaires insuffisants, revenus autonomes à la baisse, effets négatifs de la TPS et, après deux récessions, baisse des revenus en provenance du public (recettes aux guichets) et des commandites<sup>69</sup>.

Par ailleurs, au sein même de la répartition des budgets du Conseil des arts et des lettres, des constats d'iniquité seront rapidement faits par les milieux régionaux. À titre d'exemple, dans le rapport annuel du CALQ de 1995-1996, on signale que près de 30 des 34 millions de dollars accordés en subventions aux organismes artistiques et plus de 4 des 5,6 millions octroyés en bourses aux artistes professionnels sont remis aux organismes et aux artistes des régions

administratives de Montréal et de Québec. Des 34 millions alloués à ces deux régions centrales, 26,4 reviennent essentiellement à la métropole, alors que les autres régions, hormis Québec, récoltent moins de 5 millions, soit 12 % des fonds subventionnaires administrés par le Conseil (Québec, CALQ, *Rapport annuel, 1995-1996*).

Iniquité et injustice dans la répartition des fonds affirmeront certains groupes et intervenants qui s'appuient sur le fait que les régions constituent le « réservoir culturel » du Québec. Équité et justice rétorqueront ceux qui justifieront cette répartition par l'omniprésence des organismes, des institutions culturelles et des artistes vivant majoritairement dans la région montréalaise et, dans une moindre mesure, dans celle de Québec.

Il n'empêche que les critiques ont cependant obligé le CALQ à réserver dans ses budgets de 1995-1996 une enveloppe d'un million de dollars aux artistes en début de carrière et vivant en région. Ainsi, le tiers des crédits alloués aux artistes de la relève est partagé entre ceux qui vivent à l'extérieur de Montréal et de Québec. De plus, pour évaluer les projets soumis, le Conseil a mis sur pied des jurys inter-régionaux formés de personnes issues majoritairement des régions autres que Montréal et Québec. Cette mesure vise alors à tenir davantage compte des spécificités régionales, tout en conservant le principe de l'excellence et de l'émulation. Elle a également permis d'augmenter le nombre de bourses aux artistes en région : le taux passant de 21 %, en 1994-1995, à 27 %, en 1995-1996. Pour leur part, les organismes artistiques régionaux ne profitent pas d'une enveloppe protégée comme c'est le cas pour les artistes de la relève puisque près des trois quarts de ces organismes (OSM, Grands ballets, Théâtre du Nouveau Monde, etc.) se concentrent à Québec et à Montréal (Québec, CALQ, *Rapport annuel, 1995-1996*, juin 1996).

Les municipalités et les institutions muséales arrivent aux deuxième et troisième rangs avec respectivement 17,3 (30 %) et 9 millions de dollars (15,6 %). La politique introduit diverses mesures visant à encourager de nouveaux efforts des municipalités dans le développement culturel de domaines qui les concernent : sauvegarde du patrimoine immobilier, accès des citoyens à la culture et amélioration des collections et de l'efficacité des services des bibliothèques. Il en est de même des ressources budgétaires allouées aux institutions muséales privées accréditées et aux centres d'exposition, souvent gérés ou soutenus par les municipalités. Ces petites institutions

souffrent alors d'un sous-financement public (la hausse des subventions depuis 1981 n'a pas suivi l'inflation), d'un appui financier variable, mais généralement modeste du public et des municipalités, et de disparités parfois importantes dans l'attribution des subventions. Cette politique tient également compte des besoins de grandes institutions privées dont le Musée McCord et le Musée du Séminaire de Québec.

Le milieu de l'éducation obtient, pour sa part, quelque 6,4 millions de dollars (11 %). On souhaite alors redonner à la culture et aux arts une place plus importante dans l'éducation des jeunes. La politique prévoit la relance de l'éducation artistique et culturelle aux niveaux primaire et secondaire, la mise en place d'un nouveau programme de sensibilisation des jeunes aux arts et l'élargissement du programme de tournée des écrivains. Enfin, elle vise à accroître les actions afin d'améliorer la qualité du français (campagne de promotion). La mise en œuvre des mesures du plan d'action sera assurée en très grande partie par le ministère de l'Éducation.

En ce qui a trait au développement des publics pour les arts à l'étranger et au Québec, plus particulièrement dans les régions où la faible fréquentation et les coûts des tournées nuisent à la diffusion, les mesures adoptées commandent un budget de 3,8 millions de dollars (6,6 %). Ainsi, dans le but d'améliorer à long terme l'autonomie financière des milieux culturels, la politique vise notamment à développer les marchés au Québec et à l'étranger. Elle a également comme objectif d'accroître le soutien à des coproductions internationales.

Enfin, les industries culturelles obtiennent un maigre demi-million de dollars (0,9 %) et visent plus directement l'ouverture de programmes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie : soutien à l'emploi stratégique, amélioration de la gestion, modernisation et innovation technologique et concrétisation de projets industriels.

D'emblée, au terme de cette présentation de la répartition des budgets entre les différents intervenants, il apparaît évident que les grands gagnants de tout ce processus d'élaboration et d'adoption de la *Politique culturelle du Québec* de 1992 demeurent les créateurs et les artistes, mais aussi le monde municipal et régional. Si nous incluons la part des budgets consacrée aux institutions muséales accréditées, très majoritairement soutenues ou gérées par les municipalités, ce sont 47,1 des 57,8 millions de dollars supplémentaires (81,5 %) qui profitent directement à ces

interlocuteurs et partenaires privilégiés. Mais un autre acteur clé, qui a pris une part active lors de ce processus, profite de cette manne : ce sont les fonctionnaires, notamment ceux du ministère.

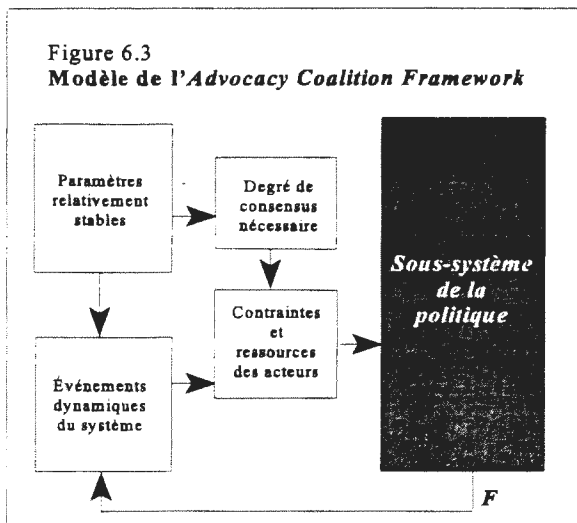
Outre bien sûr les craintes que peut susciter la perspective des changements à entreprendre, il demeure, à la lumière de la documentation produite au sein des différents groupes de travail, que l'adhésion des fonctionnaires du MAC est somme toute généralement acquise. Dès le départ, ces derniers sont partie prenante dans le processus d'émergence et d'élaboration ; un comité responsable de la communication interne les informe régulièrement de l'avancement des travaux. Bref, ils ont contribué à cerner les causes des problèmes via leurs analyses, rapports et études.

Par ailleurs, il convient aussi de rappeler qu'ils sont depuis longtemps sur la ligne de front, coincés entre les demandes et les critiques répétées – pour ne pas dire la hargne croissante – des milieux culturels et les obligations dévolues à leur fonction. Nul doute qu'une nouvelle définition du rôle du ministère (coordination, orientation et évaluation de l'action gouvernementale) et le transfert des responsabilités de distribution des fonds publics à un organisme administré par des représentants des principaux bénéficiaires, les artistes et les créateurs, risquent de plaire à plus d'un. Ainsi, ce ne sont plus les fonctionnaires du MAC, ni même la ministre ou le gouvernement, qui sont susceptibles de porter directement l'odieux d'octroyer ou non le soutien à tel artiste plutôt qu'à tel autre, de financer telle organisation ou association professionnelle plutôt que telle autre.

## **Conclusion**

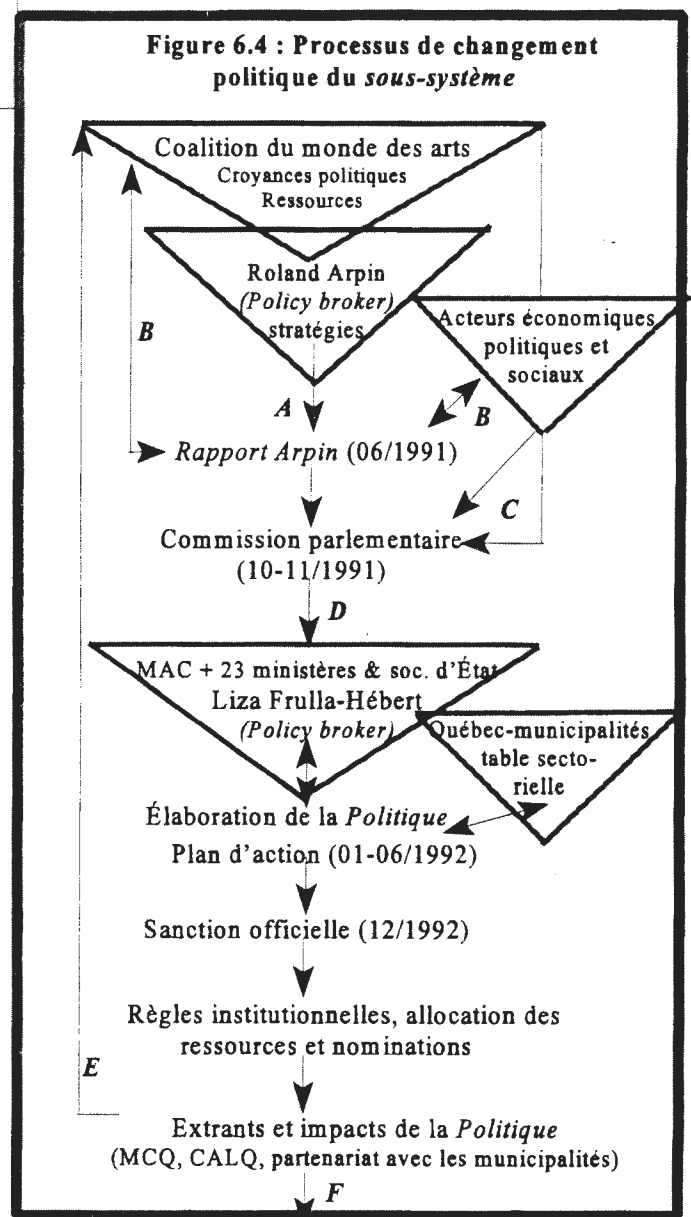
Il convient maintenant de clore le présent chapitre en rappelant les étapes d'élaboration et d'adoption de la *Politique culturelle* au sein du sous-système concerné.

La figure 6.3 rappelle les cinq composantes du cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition*, alors que la figure 6.4 reproduit l'évolution du processus de changement politique majeur au sein du sous-système de la politique au début des années 1990.



La première étape va de la création du groupe-conseil Arpin, en janvier 1991, à la clôture des travaux de la commission parlementaire sur la politique culturelle, le 20 novembre suivant. Les acteurs en présence sont d'abord issus des milieux culturels (Coalition du monde des arts et de la culture) ; Roland Arpin, président du groupe-conseil responsable de la proposition de politique culturelle, y assume alors le rôle de médiateur ou de *policy broker*. Les lettres *A*, *B*, *C* et *D*, dans la première étape du processus de changement – étape où émerge ce consensus quant à la nécessité d'élaborer une politique culturelle gouvernementale –, font état du cheminement de cette idée d'abord au sein des acteurs des milieux culturels, puis parmi les autres acteurs issus des milieux sociaux, économiques et

Rappelons que ce changement a été suscité par la Coalition du monde des arts et de la culture. On note au sein de cette deuxième figure deux grandes étapes délimitées par deux séries de triangles représentant chacune les acteurs ou instances alors omniprésents.





politiques. Ces quatre lettres représentent de façon schématisée le cours des événements et le processus de consultations–réactions (↔) :

- (A) Les pressions exercées par la Coalition du monde des arts et de la culture depuis plusieurs années et le mécontentement généralisé quant aux recommandations de l'*Étude sur le financement des arts et de la culture (Rapport Coupet, novembre 1990)* ont entraîné la création du groupe-conseil et la nomination à la présidence de Roland Arpin. Ce dernier réussit à concilier les intérêts divergents des associations, institutions et regroupements issus des différents secteurs culturels (rôle de *policy broker*).

Un grand consensus émane alors : au-delà de la demande traditionnelle d'une plus grande intervention gouvernementale, notamment par l'injection de fonds publics supplémentaires, il y a nécessité de repenser l'intervention de l'État, donc de l'ensemble des ministères, en ce domaine.

- (B) Le *Rapport Arpin*, rendu public en juin 1991, propose une politique culturelle pour le Québec. Particulièrement bien accueilli, du moins au départ, par les milieux de la culture, ce rapport suscite avec le temps des réactions divergentes.

À l'annonce de la tenue d'une commission parlementaire pour l'automne 1991 et après l'appel de la ministre des Affaires culturelles, des intervenants issus des milieux sociaux, économiques et politiques ainsi que des communautés culturelles et confessionnelles transmettent à leur tour des mémoires faisant part de leurs commentaires et de leurs recommandations .

- (C) Au moment où s'amorcent les audiences de la commission parlementaire, 264 mémoires, dont 160 issus des milieux culturels, ont été transmis à cette instance ; quelque 180 interventions y seront finalement faites.

- (D) À la fin des travaux de la commission parlementaire, il revient à la ministre Frulla-Hébert et à son ministère de travailler à l'élaboration de la politique culturelle qui, par ailleurs, doit être gouvernementale et non sectorielle ou ministérielle. Là s'enclenche la deuxième étape du processus de changement majeur.

Bien qu'elle s'amorce lors des audiences de la commission, puisque déjà des fonctionnaires du MAC sont à l'œuvre et que des pourparlers ont débuté avec certains ministères, la deuxième étape prend fin avec l'adoption de projets de loi 52 et 53, en décembre 1992. Ces lois modifient le ministère des Affaires culturelles, qui devient un ministère de la Culture doté de nouveaux pouvoirs et modes d'intervention publique, et crée ce bras séculier (*arm's length*) réclamé depuis longtemps, le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Au début de cette deuxième étape, des ministères, des sociétés d'État et le monde municipal, via la table sectorielle de la Table Québec-municipalités, sont mis à contribution. Un partenariat s'établit et tous mettent l'épaule à la roue ; un plan d'action, incluant une cinquantaine de mesures, est élaboré au cours de l'hiver 1992. Ce processus de collaboration et d'échange, caractérisé par des flèches à double direction ( $\leftrightarrow$ ), se traduit finalement par une véritable politique gouvernementale dont l'aspect le plus original réside dans les nombreuses mesures impliquant d'autres ministères. La politique est déposée à l'Assemblée nationale du Québec et rendue publique en juin 1992, puis sanctionnée en décembre. Entre-temps, des comités du ministère travaillent à l'élaboration de sa mise en œuvre : établissement de nouvelles règles institutionnelles, répartition éventuelle des ressources (transferts de budget et de fonctionnaires au CALQ, par exemple). À la fin du processus, comme le démontre la deuxième figure, les extrants (*policy outputs*) et les impacts (*policy impacts*) de la *Politique culturelle du Québec* se répercutent sur les milieux de la culture (lettre *E*), mais aussi sur les événements dynamiques de l'environnement externe (lettre *F*).

Au cours de cette année d'élaboration et d'adoption de la politique, la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla-Hébert, suit de près l'évolution du dossier au sein de son propre ministère, met à contribution les différentes directions du MAC et concilie les intérêts des divers ministères impliqués. Elle participe également à des négociations au sein de la Table Québec-municipalités et entérine des ententes de partenariat avec les municipalités. Enfin, elle présente et défend la politique gouvernementale mise de l'avant par son ministère auprès du Premier ministre, mais aussi auprès de ses collègues du Conseil des ministres et du Conseil du Trésor, puisqu'il leur revient, en dernier ressort, de donner l'aval à la poursuite du processus. À ce titre, elle assume donc, selon nous, le rôle de médiatrice ou de *policy broker*.

Rappelons que le rapatriement d'Ottawa des pouvoirs en matière de culture demeure un sujet de controverse tout au cours de l'élaboration de la politique culturelle. Il faut avouer que la ministre des Affaires culturelles navigue adroitement dans ce dossier : se sentant d'abord investie de cette responsabilité de réclamer le rapatriement, le contexte constitutionnel et l'opinion publique d'alors y aidant, elle abandonne finalement cette idée. Le projet de politique déposé en

juin 1992 n'en fait pas mention. Cela constitue-t-il une réponse aux inquiétudes d'un nombre sans cesse croissant d'intervenants ? En fait, la solution à ce problème épineux pour le gouvernement libéral du Québec se trouve probablement dans l'Entente de Charlottetown que le premier ministre Bourassa signe finalement en août 1992.

Dans son mémoire destiné au Conseil des ministres, soit quelques jours avant le dépôt de la politique, la ministre Liza Frulla-Hébert aborde la question des relations fédérales-provinciales en matière de culture en ces termes :

Au moment où le Ministère fédéral des Communications vient de faire part de son intention d'élaborer une telle politique pour le Canada et d'en assumer la maîtrise d'œuvre, il est de la plus haute importance que le Québec, quelle que soit la voie qu'il choisisse de prendre au plan constitutionnel, soit doté des outils nécessaires pour faire face à l'une ou l'autre option qui sera privilégiée dans le domaine de la culture. La présente politique permettra, le cas échéant, de faire valoir les objectifs que poursuit le gouvernement du Québec en la matière et de s'assurer que l'éventuel projet fédéral ne vienne pas à l'encontre des objectifs culturels québécois. Il permet également la mise en place des instruments essentiels pour une éventuelle prise en charge de l'entière maîtrise d'œuvre de la culture au Québec (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-55 : « Mémoire au Conseil des ministres - Gouvernement du Québec », signé par la ministre Frulla-Hébert et daté du 27 mai 1992 : 9).

Bref, lors du débat sur la question référendaire à l'Assemblée nationale en septembre 1992, la ministre Liza Frulla-Hébert appuie ouvertement la décision de son chef et se déclare des plus satisfaites puisque, selon, elle, cette entente reconnaît « la compétence exclusive du Québec en matière de culture »<sup>70</sup>.

Un autre exemple de cette capacité de la ministre à concilier les intérêts divergents réside dans la portée même de la politique et dans les nombreuses mesures associées à son plan d'action. Lors des audiences de la commission parlementaire de l'automne 1991, plusieurs intervenants ont fait part de leurs inquiétudes ou de leurs désaccords quant à certaines recommandations ou orientations du *Rapport Arpin*. Globalement, la portée de la politique déposée en juin 1992 est impressionnante. Par exemple, dans le nouvel axe « Affirmation de l'identité culturelle », elle tient compte des demandes des groupes et associations qui militent pour la promotion de la langue française, qui défendent les intérêts des communautés autochtones et culturelles ou qui revendiquent une place plus importante pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

La satisfaction relativement générale du monde municipal est un autre exemple du leadership ou, du moins, de la capacité de la ministre Frulla-Hébert à établir des consensus. Rappelons que les élus municipaux sont confrontés à cette époque aux conséquences de la réforme Ryan (1991), laquelle avait proposé de tarifer les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec, de transférer aux municipalités la responsabilité de la voirie locale et, enfin, de mettre fin au soutien financier des organismes publics de transport en commun. Les municipalités, mais aussi bien d'autres intervenants (syndicats, groupements de citoyens, etc.), s'étaient élevés contre ce que l'on qualifiait alors de « délestage ». Si cette décision du gouvernement fut imposée, celle d'adopter une politique culturelle gouvernementale semble plutôt se traduire par une reconnaissance plus importante du monde municipal comme des partenaires privilégiés de l'intervention publique en matière de culture.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### CHAPITRE 6

1. C'est le gouvernement fédéral qui semble avoir donné le ton quant à la recherche de nouvelles sources de financement pour le domaine de la culture canadienne. En effet, à la fin de l'été 1986, le rapport d'un groupe de travail sur le financement des arts (*Rapport Bovey*) fait état de la nécessité de hausser substantiellement la contribution financière en provenance, notamment, des entreprises et des municipalités, et ce afin de combler le fardeau croissant du financement des arts par le gouvernement fédéral (Françoy Roberge, *Finance*, 18 août 1986 : 20).

2. Tout en rappelant la « trahison des libéraux » quant à cette promesse du 1 %, le PQ souligne que le mandat de cette firme démontre la volonté du gouvernement de se désengager (*Le Devoir*, 19 avril 1990 : 2).

3. Ce comité est composé de la sous-ministre, Nicole Malo, de la sous-ministre adjointe, Michelle Courchesne, de trois directeurs, Pierre Lafleur (directeur des arts et des lettres), Marie-Claire Lévesque (directrice des politiques et de l'évaluation) et Micheline Boivin (directrice de la recherche et de la statistique), et, enfin, de trois fonctionnaires des directions régionales (Jocelyn Jacques), de l'aide aux artistes, aux arts de la scène et aux industries culturelles (Florian Lavoie) et des politiques et de l'évaluation (André Beauchemin) (*Rapport Coupet*, 1990 : 4-5).

4. Ces dix-huit recommandations se résument comme suit : 1) créer dans chaque région un Fonds régional pour le développement des arts et de la culture (particuliers-entreprises privées-municipalités-MAC) ; 2) doter les grandes institutions d'un Fonds de réserve personnalisé (fonds privés via des incitatifs fiscaux-MAC) ; 3) créer une Société de financement des industries et des activités culturelles (SOFIAC) à but lucratif (épargne publique et compétences des institutions financières) ; 4) autoriser les industries culturelles à faire partie des secteurs admissibles au programme des SPEQ ; 5) créer un programme de soutien à la gestion des organismes artistiques et culturels (PRO-PME Culture) ; 6) mettre sur pied un programme de soutien à l'emploi de gestionnaires dans les organismes culturels ; 7) augmenter et réviser la répartition des budgets destinés au perfectionnement ; 8) favoriser la création de comités conjoints « Arts-Affaires » dans les villes du Québec ; 9) accroître la diffusion des œuvres artistiques au Québec ; 10) créer des liens organisationnels entre les grandes institutions et les organismes de petite et moyenne taille ; 11) resserrer la sélection des nouveaux organismes et le renouvellement des organismes non performants ; 12) évaluer et pondérer l'utilisation de la « gratuité » comme outil d'animation, de démocratisation de la culture et de développement de la demande ; 13) regrouper les programmes existants du MAC et adopter le concept de porte d'entrée unique au ministère ; 14) étendre au plus grand nombre d'organismes et de secteurs possibles la formule des ententes triennales ; 15) renforcer la planification au sein du MAC ; 16) en matière d'exportation, faire le bilan des expériences québécoises et élaborer une stratégie globale et sectorielle avec la collaboration du ministère des Affaires internationales ; 17) inciter l'innovation et la production d'émissions culturelles et éducatives chez les médias électroniques ; 18) créer un Conseil national pour la promotion des arts au Québec et à l'étranger (développement de la demande des arts et de la culture) (*Rapport Coupet*, 1990 : 193- 217).

5. Il s'agit notamment de l'application du principe du guichet unique, de la déconcentration de la gestion vers les régions, de la généralisation progressive des ententes triennales avec les organismes et de l'actualisation des mécanismes d'information (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-07 ; « Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, à l'occasion de l'étude des crédits pour l'année 1991-1992 », avril 1991, 31 p.).

6. MCCQ, DPE, chemise 1450-12-52 : « Notes pour l'allocution de Madame Liza Frulla-Hébert, Ministre des Affaires culturelles lors d'une conférence de presse sur le financement des arts et sur une politique culturelle pour le Québec », 24 janvier 1991, 10 p.

7. Quatre autres personnes participent également aux réunions du groupe-conseil : l'attachée politique de la ministre (Ann Mundy), la responsable ministérielle et directrice des politiques et de l'évaluation du MAC (Marie-Claire Lévesque), une fonctionnaire de la Direction des politiques et de l'évaluation et qui assume les fonctions de secrétaire du groupe-conseil (Anne Moore) et, enfin, Lucien Lelièvre qui travaille à la rédaction du document (MCCQ, DPE, dossier 29, boîte 1, chemise 1450-12-27 : « Groupe-conseil sur la politique culturelle au Québec », 1<sup>er</sup> mai 1991).

8. Ainsi en est-il de la Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec (CACCCQ), du Regroupement des professionnels de la danse, de l'Union des écrivains-nes du Québec et de la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDEC) (*Le Devoir*, 29 janvier 1991 : B-8 ; *La Presse*, 30 janvier 1991 : B5, et 3 février 1991 : C5).

9. Selon le procès-verbal de la réunion du 7 février 1991, les organismes que l'on projette de rencontrer sont : l'Assemblée affaires et arts, Arts et Ville (volet Québec), les deux unions municipales (UMQ et UMRCQ), la Conférence des créateurs et des créatrices du Québec (regroupant la SARDEC, l'UNEQ, le CSQ, le RPDQ et la SPACQ), l'Union des écrivains-nes du Québec, le Regroupement des artistes en arts visuels, le Conseil québécois du théâtre, le Conseil national des métiers d'art, l'Association des musiciens québécois, le Regroupement des professionnels de la danse, l'Association des producteurs de films et de vidéos, le Centre des auteurs dramatiques, l'Union des théâtres, la Guilde des musiciens, le Regroupement des centres d'artistes autogérés, l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec, le Regroupement des bibliothèques centrales de prêt, l'Association des périodiques culturels du Québec, la Conférence des conseils régionaux de la culture et l'Association des réalisateurs. On projette aussi recevoir des observateurs privilégiés, tels Fernand Dumont, Gilles Marcotte et Jacques Godbout, et des représentants de sociétés d'État (MCCQ, DPE : procès-verbal du 7 février 1991, chemise 1450-12-03).

10. Il s'agit de l'Alliance francophone pour la radio et la télévision publique qui fait état de ses inquiétudes face à l'avenir de Radio-Canada, de l'Association des artistes réputés dans le domaine des arts visuels, des conseils régionaux de la culture des régions des Laurentides, de Québec et de Chaudière-Appalaches, de la Société des musées québécois, de l'Ensemble national de folklore Les Sortilèges, du Regroupement des associations en arts visuels, des villes de Laval et de Montréal, et de deux personnes à titre personnel (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-27 : « Personnes ou organismes ayant déposé un document au groupe-conseil sur la politique culturelle (non rencontrés par le groupe-conseil) », 28 mai 1991).

11. À l'occasion de la rencontre du 30 avril 1991, les hauts fonctionnaires et cadres du MAC font plusieurs commentaires sur le projet de politique qui leur a été soumis au préalable. Ils soulignent notamment que le document devrait aborder « la question de la langue française puisqu'elle est un des moteurs importants par lequel s'exprime la culture ». Ils considèrent aussi que le document préconise une décentralisation trop poussée par rapport à la capacité des municipalités et que la politique « devrait tenir un discours plus nuancé sur ce sujet ». Ils suggèrent de revoir le texte concernant Montréal et d'insister sur son rôle de métropole et sur sa vocation nationale et internationale. Ils soulignent, par contre, que si 75 % de la production culturelle se fait à Montréal, cela « n'est pas un signe de santé ». Ils sont particulièrement réceptifs à cette proposition de mettre en place un observatoire des politiques culturelles et de créer un groupe-conseil permanent sur la culture (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03, procès-verbal du 30 avril 1991).

12. Voir les procès verbaux du groupe-conseil Arpin et les mémoires soumis par les organismes (MCCQ, DPE, chemises 1450-12-03 et 1450-12-09).

13. En ce sens, l'Union des écrivains-nes du Québec (UNEQ) plaide pour que l'écrivain soit « au cœur d'une véritable politique culturelle ». Elle déplore que « sous le fait de nouvelles politiques, des vaisseaux d'argent sortent des goussets des gouvernements, que des spécialistes de tout acabit se font des idées sur la manière de dépenser cet argent, que des administrateurs se cherchent de l'ouvrage mais que les créateurs ne sont jamais appelés à participer à ces manœuvres (*La Presse*, 28 février 1991 : E1) ».

14. Pour le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), il « faut un ministère qui assume le leadership. Nous pouvons toujours considérer que ce soit le ministère des Affaires culturelles. Cependant, il faut que ses pouvoirs soient considérablement renforcés, car il aura à réaliser l'un des trois grands mandats de l'État. Cela implique également que le ministre des Affaires culturelles soit reconnu comme un ministre majeur (MCCQ, DPE, Mémoire du CMAQ, 26 février 1991 : 19) ».

15. « Il faut situer le rôle du MAC par rapport à celui de ses partenaires. Il faut tracer la voie pour la Commission parlementaire qui aura lieu à l'automne et qui devra porter sur les stratégies (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03 : procès-verbal du 6 mars 1991 : 10) »

16. Le mémoire du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), notamment, en fit sa première recommandation : « Pour parler d'une véritable politique culturelle, il faut que ce soit une politique de l'État, assumée par le chef de l'État et par l'ensemble des ministres du gouvernement. Les trois volets d'évolution dont l'État a la responsabilité sont : **le culturel, le social et l'économique**. Il est grand temps que cela devienne évident pour le culturel (MCCQ, DPE, Mémoire du CMAQ, 26 février 1991 : 19) ».

17. Ce conseil devrait comprendre quatre groupes : le MAC-SOGIC, les créateurs, les industries culturelles et les institutions. Les membres du groupe-conseil trouvent intéressante cette idée d'un observatoire culturel pour l'obtention de « données fiables et pertinentes pour gérer la culture » (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-03 : procès-verbal du 24 et 25 avril 1991 : 2-3).

18. Jean Lemieux signale que « les journalistes anglophones estiment que la Proposition est trop centralisatrice, qu'elle favorise la bureaucratisation (Lemieux, 1991a : 5) ».

19. L'analyse de presse de Jean Lemieux signale que ce sont le quotidien *Le Devoir* et Radio-Canada (radio et télévision) qui ont fait le plus état du *Rapport Arpin*, « non seulement du point de vue quantitatif mais également sur le plan de la profondeur et de la diversité de l'information (Lemieux, 1991a : 4) ». Au moins 50 % des informations issues des médias électroniques étaient de niveau national et dans l'ensemble on accueille favorablement la proposition du groupe-conseil.

20. « Les réactions et les positions face aux propositions constitutionnelles d'Ottawa ont pris le dessus à l'ouverture des travaux de la commission parlementaire reléguant à l'arrière plan les enjeux et l'importance de la consultation. Et cela malgré le fait que la semaine précédant l'ouverture des travaux, certains médias ont mis l'accent sur l'importance que revêtait cette commission pour le milieu culturel et pour le gouvernement (Lemieux, 1991b : 16) ».

21. Voir les articles suivants : « Le cinéma québécois renie le *Rapport Arpin* sur la souveraineté culturelle du Québec », par Jocelyne Richer (*Le Devoir*, 17 septembre 1991 : A1) ; « La mort de la création ? Pour le milieu du cinéma le *Rapport Arpin* manifeste la soif de pouvoir des fonctionnaires provinciaux », par Nathalie Petrowski (*Le Devoir*, 18 septembre 1991 : 3) ; « Levée de boucliers contre le *Rapport Arpin*. Les associations du cinéma et de la télévision du Québec... », par Huguette Roberge (*La Presse*, 19 septembre 1991 : C6) ; « Quebec filmmakers reject Arpin report », par la Presse canadienne (*Globe and Mail*, 19 septembre 1991 : A12).

22. Voir aussi : « Sur la défensive, Turgeon défend le rapport Arpin », *Le Devoir*, 4 octobre 1991 : B1.

23. « Municipalités et culture, pas de mariage en vue. Les villes n'accepteront pas que Québec s'esquive et leur refile la note » (*Le Soleil*, 19 août 1991 : 11) ; « Décentralisation de la culture. L'UMQ examine les balises que l'État devrait respecter » (*Le Soleil*, 20 septembre 1991 : B15) ; « L'UMQ veut être associée à l'élaboration de la politique culturelle » (*Le Devoir*, 15 novembre 1991 : B2) ; « Effet domino et dégel municipal » (*Le Devoir*, 15 novembre 1991 : A10) ; « Une politique de la culture. Les villes désirent avoir voix au chapitre » (*Le Devoir*, 15 novembre 1991 : A1).

24. En fait, on s'oppose « à ce que les régions ne soient que des "réceptacles" des productions réalisées dans les grands centres » (Lemieux, 1991b : 15). Outre les témoignages de groupes régionaux, seuls le Mouvement Desjardins, Québec-Téléphone, la Commission-Jeunesse du PLQ, le PQ et la FTQ semblent s'être prononcés sur la problématique régionale, selon Lemieux (1991b : 18-19).

25. Voir « L'art, et le possible », éditorial de Lise Bissonnette, *Le Devoir*, 20 juin 1992 : A10 ; voir aussi cet autre éditorial : *Le Devoir*, 23 juin 1992 : A10) ainsi que la teneur des éditoriaux de Agnès Gruda et de Martine R.-Corrivault (*La Presse*, 22 juin 1992 : B2 ; *Le Soleil*, 20 juin 1992 : A16).

26. La question du rapatriement des pouvoirs, une des principales recommandations du *Rapport Arpin*, semble déjà très présente au moment de la création du groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec. Déjà, en janvier 1991, un ou des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles produit une analyse de l'intervention fédérale en matière culturelle. Au terme de cette analyse, on conclut que le « *statu quo* est inacceptable ». Sur ce, on suggère les éléments de prospective suivants : (1) dans « l'hypothèse où le gouvernement fédéral continue d'intervenir [...], le Québec doit se positionner comme premier responsable de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'identité et de la spécificité culturelles de la société québécoise. Il apparaît donc essentiel de baliser l'intervention du gouvernement fédéral [...]. Le gouvernement du Québec ne doit plus accepter que ses politiques culturelles soient contraintes par des initiatives fédérales » ; (2) dans « l'hypothèse où le gouvernement du Québec revendique le retrait du Fédéral et le transfert des ressources, on peut affirmer que le Québec dispose des moyens indispensables requis pour assumer rapidement, entièrement et pleinement cette responsabilité, avec sans doute des économies substantielles qu'engendrerait la disparition de la double structure de gestion (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-01 : « Analyse de l'intervention fédérale en matière culturelle » : 6) ».

27. Voir les articles suivants : « Création d'un groupe-conseil » (*Journal de Québec*, 25 janvier 1991 : 8) ; « Roland Arpin, humaniste et bulldozer. "L'État a un rôle fondamental à jouer dans la culture" », par Gilles Lesage (*Le Devoir*, 26 janvier 1991 : A1) ; « Travaux sur la politique culturelle du Québec. Les artistes donnent leur appui », par la Presse canadienne (*Le Quotidien*, 28 janvier 1991 : n.p.) ; « Enfin un ministre qui veut une véritable politique culturelle. Serge Turgeon réagit favorablement au plan de Frulla-Hébert », par Rollande Parent (*Le Devoir*, 26 janvier 1991 : A3) ; « UDA : les membres donnent leur appui aux travaux du "comité Arpin" », par la Presse canadienne (*Journal de Montréal*, 26 janvier 1991 : P12).

28. Dès janvier 1991, l'Union des artistes (UDA) signifia son souhait de participer aux travaux du groupe-conseil Arpin, mais stipula aussi que ce serait là « leur dernière prestation au sein de ce genre de consultations ». Réunis en congrès extraordinaire à l'Université de Montréal, « le premier en dix ans », les deux représentants de l'UDA, Serge Turgeon et Marie Tifo, en profitèrent « pour s'assurer de l'appui de [leurs] membres et obtenir un mandat clair du syndicat, qui regroupe 4 000 artistes québécois (comédiens, interprètes, danseurs, annonceurs). [...] Nul doute que l'UDA plaidera à ce comité le rapatriement d'Ottawa de tous les pouvoirs en matière culturelle (*Le Quotidien*, 28 janvier 1991 : n.p.). Voir aussi le *Journal de Montréal*, 26 janvier 1991 : 12 ; *La Presse*, 26 et 28 janvier 1991 : A6 et D3 ; *Le Devoir*, 28 janvier 1991 : A1 ; *Le Droit*, 29 janvier 1991 : 22 ; *The Gazette*, 29 janvier 1991 : A3.

29. Dans un document préparé pour l'étape d'approbation de la politique, on fait état des points à aborder lors de la séance du COMPACS et du Conseil du Trésor, prévue pour le 1<sup>er</sup> juin. Cette séance a notamment pour but de présenter l'Institut québécois des arts (avantages, coûts et modes de fonctionnement) et d'expliquer le changement de nom du ministère des Affaires culturelles en celui de ministère de la Culture (nouveau mandat, opérationnalisation). On se propose également d'exposer les diverses modifications législatives à venir, les mesures et les coûts pour



chacun des ministères présents au COMPACS et au Conseil du Trésor (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « Approbation et lancement de la politique culturelle - Liste des travaux - Échéancier et responsable », 28 mai 1992 : 1-2).

30. Dans son mémoire destiné au Conseil des ministres, la ministre Frulla-Hébert expose la situation, les grands consensus émanant de la commission de la culture, les orientations proposées, la prise en compte des lois existantes, les implications financières et budgétaires, les résultats des consultations interministérielles et autres consultations (monde municipal notamment). Pour clore le tout, elle aborde la question des relations fédérales-provinciales (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-55 : « Mémoire au Conseil des ministres - Gouvernement du Québec », signé par la ministre Frulla-Hébert et daté du 27 mai 1992 : 9 ».

31. Voir notamment le document « Rencontre de Mme Frulla-Hébert avec le personnel du MAC - 27 août, 11h00 à 12h30 - Amphithéâtre de l'édifice Marie-Guyard » (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-44, 27 août 1991, 3 p.)

32. L'intégration d'un plan d'action à la politique culturelle, comprenant les orientations, les objectifs et les moyens pour sa mise en œuvre, répond alors à cette tendance contemporaine de définir les politiques culturelles (Unesco). Par exemple, selon Augustin Girard, dans *Développement culturel : expériences et politiques* (1982), la politique culturelle est un « système de finalités, d'objectifs instrumentaux et de moyens voulus par un groupe et mis en œuvre par une autorité ». Voir aussi MCCQ, DPE (dossier 1, boîte 1A), chemise 1450-12-56 : « Pourquoi avoir intégré le plan d'action à l'intérieur de la politique ? », 2 juin 1992 : 1. Dans ce court document, on signale que contrairement à la tendance internationale d'alors, « les politiques québécoises rendues publiques au cours des dernières années ne comportaient d'ailleurs pas l'identification du budget en regard de chaque mesure (Immigration, Tourisme) », correctif que le ministère semble apporter dans la politique culturelle de 1992.

33. Dans une tentative de lister les instruments de direction qui sont élaborés avant la sanction officielle, Sabatier et Jenkins-Smith proposent la classification suivante : « **A. Direct Effects on Agency Rulemaking, Case Specific, or Budgetary Decisions** : 1. Persuade agency officials through testimony ; 2. Change the personnel making decisions via transfert or reorganization ; 3. Change de professional background of agency staff by encouraging the hiring of staff with a different background or by changing professionnal education ; 3. Publicize agency performance gaps in the media ; 3. Provide research reports ; 6. Offer inducements (e.g., bribes or offers of future employment). **B. Indirect Effects via Sovereigns** : 1. Conduct systematic review of agency rules [...] ; 2. Alter political appointees ; 3. Pursue litigation ; 4. Pursue changes in legislation ; 5. Pursue changes in the agency's budget ; 6. Change the policy preferences of sovereigns by participating in elections (electoral strategy) ; 7. Influence public opinion and, hence, sovereigns (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 227).

34. Voir MCCQ, DPE, chemise « Comité interministériel - Affaires municipales » : « Rencontres UMQ-UMRCQ - Principaux thèmes de discussion abordés » et lettre de Marie-Claire Lévesque, directrice des politiques et de l'évaluation, à Michelle Courchesne, sous-ministre, 18 mars 1992.

35. Voir : MCCQ, DPE, chemise : « Institut québécois des arts », lettre de Jacques Demers, Secrétaire général associé du Secrétariat à la Capitale, à Michelle Courchesne, sous-ministre du MAC, 12 mai 1992.

36. Rappelons qu'au moment où s'élaborait le *Rapport Arpin*, des fonctionnaires du MAC avaient pris l'initiative de susciter un entretien avec le directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, en France, René Rizzardo, alors en visite au Québec. Au cours de cette rencontre, Rizzardo avait présenté l'origine de cet observatoire, son organisation administrative, ses fonctions, ses travaux (études, séminaires, colloques, symposiums, conférences, débats), ses activités de formation auprès des gestionnaires de l'État français et ses perspectives de développement. Au terme de son rapport sur cette rencontre, Gérald Grandmont du MAC avait alors conclu qu'« il serait sans doute utile, si on en croit l'expérience française, de créer un tel organisme » pour le Québec. Il souligne aussi la nécessité d'un « solide renforcement de la fonction recherche et statistiques au MAC et de la création d'une véritable fonction documentaire sur les politiques culturelles » (MCCQ, DPE, chemise « Généralités » : « Entretien avec M. Rizzardo, Directeur général, Observatoire des politiques culturelles de Grenoble », par Gérald

Grandmont, 16 mai 1991 : 5).

37. Voir MCCQ, DPE, chemise 1450-12-00 : « L'Observatoire des politiques culturelles », 27 juin 1991 : 6 ; consulter également « Commentaires préliminaires de la Direction de la recherche et de la statistique sur la proposition d'une politique de la culture et des arts présentée par le groupe-conseil » (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-44, Direction de la recherche et de la statistique, 2 juillet 1991, 6 pages).

38. Voir le document suivant : MCCQ, DPE, chemise 1450-12-50 : « Thèmes à développer dans le cadre de la politique culturelle : Recherche/développement/innovation et technologie », Direction de la recherche et de la statistique, novembre 1992, 12 pages.

39. En effet, le 27 juin 2000, la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, annonçait la création de l'Observatoire de la culture et des communications. En partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), cet observatoire a pour mandat de favoriser « une connaissance plus juste de la création, de la production et de la diffusion », « Grâce à cet outil, nous pourrions obtenir un portrait complet de la réalité culturelle et en suivre l'évolution. En plus de répondre aux besoins en données statistiques, l'Observatoire permettra d'offrir aux décideurs davantage d'informations ciblées susceptibles de faciliter la prise de décision. Son implantation vise également à soutenir le développement d'une expertise québécoise en recherche culturelle », a déclaré la ministre dans son communiqué. Cette nouvelle structure dispose d'un budget de fonctionnement de 940 000 \$ la première année. Le comité de direction est actuellement présidé par le sous-ministre adjoint aux politiques, aux sociétés d'État et au développement international du ministère de la Culture et des Communications, Gérald Grandmont (Voir le site internet : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/observatoire.htm>).

40. D'après une étude du Conseil des arts du Canada (1985), « le principe de l'autonomie artistique par rapport aux pouvoirs politiques et technocratiques est d'origine britannique et remonte à 1945, en réaction aux expériences allemandes et russes où le politique imposait un art officiel ». C'est dans cette optique que la Grande-Bretagne créa en 1946 un organisme indépendant du gouvernement de soutien aux arts, le Conseil des arts, et qu'il sépara ainsi le politique et l'artistique. « Largement inspirés du modèle britannique, plusieurs autres gouvernements ont opté pour cette forme de décentralisation de la gestion du soutien aux arts. Outre la Grande-Bretagne, on retrouve une telle décentralisation des pouvoirs publics en Australie, Nouvelle-Zélande, Suède, États-Unis et dans les États américains, au Canada et dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick ; plusieurs villes canadiennes ont aussi ce type de structure administrative, soit Montréal, Vancouver, Toronto ou Ottawa. [...] ». Voir « Politique culturelle. La décentralisation du soutien public aux arts - Argumentaire », par Louise Bourassa, 3 avril 1992 : 4 (MCCQ, DPE, chemise « Fiches pour expliquer les mesures du plan d'action »).

41. « Au Québec, le soutien public aux arts s'est principalement fait, depuis les 30 dernières années, par le ministère des Affaires culturelles. Toutefois, le concept de décentralisation du soutien public aux arts a toujours été présent au cours de cette période ». Ainsi, l'idée était présente dès la création du MAC en 1961. Faute de réels pouvoirs, le Conseil des arts créé à cette époque disparaît. L'idée ressurgit en 1975 dans le *Livre vert* de Jean-Paul L'Allier, mais le Parti québécois, élu en 1976, ne donne pas suite au projet de loi déposé par le ministre libéral L'Allier. En 1977, on crée par contre les conseils régionaux de la culture (CRC), formés de représentants du milieu. Le mandat principal des CRC est de susciter la concertation régionale en matière de culture, de conseiller le ministre du MAC et, dans certains cas, de gérer des programmes d'aide financière du ministère. En 1980, le MAC introduit un nouveau mode de fonctionnement dans la gestion de ses programmes d'aide aux arts, mode qui s'inspire des conseils des arts, soit celui de l'évaluation de l'excellence artistique par des pairs professionnels. Enfin, en 1983, le ministre relance cette idée d'une Société de financement des arts et d'une Fondation des arts, mais ces projets ne se concrétisent finalement pas. Par contre, on crée les directions régionales du MAC, qui doivent assumer la responsabilité de la gestion de certains programmes. Voir « Politique culturelle. La décentralisation du soutien public aux arts - Argumentaire », par Louise Bourassa, 3 avril 1992 : 5-6 (MCCQ, DPE, chemise « Fiches pour expliquer les mesures du plan d'action »). Voir aussi ce document qui élabore trois scénarios pour la création d'un Institut des arts (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-50 : « Politique culturelle. Modèles de gestion des arts au Québec », par Louise

Bourassa, 10 mars 1992, 20 pages, 10 pages d'annexes.

42. Voir MCCQ, DPE, chemise « Fiches pour expliquer les mesures du plan d'action » : « Politique culturelle. La décentralisation du soutien public aux arts - Argumentaire », par Louise Bourassa, 3 avril 1992 : 14-18.

43. *Ibid.* : 18-20.

44. Dans un document transmis à la sous-ministre du MAC, Michelle Courchesne, et daté du 16 juin 1992, on précise qu'il existe trois modèles pour les conseils des arts : celui de la Grande-Bretagne, où le « gouvernement finance sur une base triennale un plan de développement approuvé par le conseil d'administration » et où le Conseil des arts a une autonomie quant à l'attribution des subventions ; celui du Canada, où l'organisme est non mandataire de la Couronne, mais dispose d'une autonomie sur les attributions de subventions ; enfin, celui de l'Ontario, où l'organisme est également non mandataire de la Couronne alors que son autonomie repose sur son plan quinquennal de développement. Dans ce document produit à la demande du COMPACS, on mentionne que le modèle proposé pour le Québec se situe « à mi-chemin entre l'autonomie complète et celui où le contrôle gouvernemental est fort ». Ainsi, la ministre de la Culture peut donner des directives sur les orientations et les subventions. De plus, le plan triennal élaboré par l'organisme doit lui être soumis. Cette dernière juge alors « de la conformité de ce plan en regard des objectifs poursuivis » (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « Orientations et plan triennal de la Société des arts et des lettres », ca juin 1992, 3 pages).

45. Dans *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir* (juin 1992 : 15), ces trois principes prennent cependant la formulation suivante : « la culture est un bien essentiel et la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société, au même titre que les dimensions sociale et économique » (la culture, fondement de la société), « l'État doit favoriser l'accès du plus grand nombre possible de citoyens à la culture » (la culture, un droit pour chaque citoyen) et « l'État, en collaboration avec ses partenaires, doit soutenir et développer la dimension culturelle de la société » (la culture, une mission essentielle de l'État).

46. Jenkins-Smith et St.Clair examinent systématiquement « les changements dans les croyances exprimées à l'égard des croyances politiques (*policy core*) et des résultats secondaires (*secondary issues*) par les coalitions impliquées dans la *ongoing dispute over oil and gas exploration and development on the U.S. outer continental shelf (OCS)* (1993 : 149). Les études de John Grin et de ses collègues (Loeber et Grin, 1999 ; Grin et Hoppe, 1997) ont d'ailleurs critiqué les « oubliés » de l'ACF : « that most actors have a more fundamental belief system relating to the basic goals of their organization or profession (which they refer to as "professional beliefs") ». Voir Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 134.

47. Rappelons que l'analyse de 264 mémoires soumis à la Commission parlementaire d'automne 1991 et réalisée par Brigitte Von Schoenberg et Jacques Hamel (1991b), ainsi que les 30 mémoires et 62 fiches de synthèse sélectionnés ont été particulièrement mis à contribution dans cette partie .

48. Rappelons qu'environ 5 % des 264 mémoires transmis à la commission parlementaire exprimaient un rejet total et complet du *Rapport Arpin*. Il s'agit, pour la plupart, de mémoires issus d'organismes en provenance des milieux culturels. Comme le soulignent Von Schoenberg et Hamel (1991b : 4), les termes « sont parfois très durs et ne laissent place à aucune possibilité de rapprochement ou de négociation ». Par exemple, on souligne le caractère « bureaucratique et totalitaire » du document, lequel est rédigé au seul profit des gestionnaires et des bureaucrates. On mentionne la totale ignorance de la réalité des artistes, lesquels deviendraient « des otages de la domination politique ». On condamne « le discours économiciste et la logique pécuniaire, marchande et productiviste de ce rapport ». Enfin, on évoque la conception « totalement erronée » de la culture et de l'identité culturelle québécoise, ainsi que les oublis relatifs à la réalité des communautés autochtones, multiethniques et multiraciales du Québec.

49. En août 1990, quelque 4 000 membres actifs de l'Union des artistes (UDA) furent consultés sur cette question. On leur avait demandé alors : « Êtes-vous pour ou contre la souveraineté du Québec ? ». À l'automne, forte de l'appui de 90 % des quelque 2 000 répondants au sondage, l'UDA souligne qu'elle est favorable au rapatriement des pouvoirs en matière de culture ainsi qu'à la souveraineté du Québec (*Le Devoir*, 15 novembre 1990 : B8 ; *Le*

*Soleil*, 15 novembre 1990 : A6 ; *La Presse*, 15 novembre 1990 : B1).

50. Le Conseil de la peinture du Québec préconise « le rapatriement intégral et rapide par le gouvernement du Québec de TOUTES les compétences en matière de culture et de communications, et bien entendu les argents qui vont avec (Mémoire du CPQ : 6) ».

51. Le Conseil québécois du théâtre considère « qu'avant de réclamer pour le ministère des Affaires culturelles des pouvoirs accrus et d'entreprendre de nouvelles tractations constitutionnelles dont les arts, les artistes et le développement culturel risquent de faire les frais, et qu'avant de demander à la population de lui faire confiance [...] le gouvernement du Québec doit d'abord, sans tarder ni tergiverser, s'acquitter des engagements qu'il a pris à plusieurs reprises à l'endroit de la communauté artistique et de la population du Québec au chapitre de la culture (Mémoire du CQT, 17 septembre 1991 : 2) ».

52. Rappelons que parmi les représentants du milieu du cinéma qui signifiaient leur colère et leur indignation sur la question du rapatriement, lors d'une conférence de presse le 17 septembre 1991, il y avait les présidents de l'Association québécoise des réalisateurs et des réalisatrices de films et de la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDEC) (*La Presse*, 18 décembre 1992 : B3). Citons, par ailleurs, cet extrait du mémoire de l'Institut québécois du cinéma (16 septembre 1991 : 1) : « Quant à la question de la maîtrise d'œuvre unique de la politique, elle soulève la crainte de voir la culture traitée en dehors du débat constitutionnel d'ensemble et que le cinéma et la télévision soient les perdants devant le risque d'un manque à gagner ».

53. Parmi les membres importants de cette coalition anglo-canadienne, on retrouve la Conférence canadienne des arts, l'Association des écrivains du Canada, l'Association des auteurs dramatiques du Canada, l'Association des galeries d'art de l'Ontario, la Ligue canadienne des compositeurs, la Canadian Magazine Publishers Association et la Canadian Film and Television Production Association (*Le Devoir*, 25 juillet 1991 : 1 ; *Le Soleil*, 25 juillet 1991 : A11).

54. Pour l'Union des artistes : « Les droits historiques des anglophones étant indéniables, les Québécois de langue anglaise doivent avoir leur place dans un Québec souverain. La société québécoise toute entière doit reconnaître et respecter, dans un esprit d'équité et d'ouverture, les droits de ces compatriotes. Dans un Québec nouveau, les acquis et les institutions (culture, écoles, universités, hôpitaux, et droits sociaux, etc.) de la communauté anglophone doivent être protégés (Mémoire de l'UDA, 3 octobre 1991 : 4-5) ».

55. Ces trois principes sont (1) « la reconnaissance des peuples autochtones du Québec comme des nations distinctes qui ont droit à leur culture, à leur langue, etc. », (2) « le droit d'avoir et de contrôler, dans le cadre d'ententes avec le gouvernement, des institutions qui correspondent à leurs besoins dans le domaine de la culture, etc. », (3) « le droit de bénéficier, dans le cadre des lois d'application générale ou d'ententes conclues avec le gouvernement, de fonds publics qui favorisent la poursuite d'objectifs qu'elles jugent fondamentaux » (Québec, MCCQ, DPE, 1991 : fiche-synthèse du mémoire du Grand Conseil des Cris du Québec).

56. Bien avant les travaux de la commission parlementaire, certains organismes avaient déjà manifesté leur inquiétude quant au rapatriement des pouvoirs d'Ottawa. Prenons à témoin ce passage du mémoire du Conseil québécois du théâtre (CQT) : « Voici l'interprétation que nous faisons des présentes audiences [c'est-à-dire des rencontres avec le groupe-conseil Arpin], de celle de la Commission parlementaire annoncée et des reports qui ne manqueront vraisemblablement pas de s'ajouter par la suite : **L'objectif de ces manœuvres est maintenant devenu de récupérer des sommes qu'Ottawa consacre à la culture ; mais, advenant qu'elles soient récupérées, de ne plus en utiliser qu'une fraction pour le soutien des arts et de la culture.** Encore une fois, on se sert de nous. Les appâts se sont autrefois appelés, parfois à leur corps défendant, Lapalme, L'Allier. Plus récemment, Coupet et De Repentigny. Aujourd'hui, ils portent vos noms. Et si nous mordons, demain, nous disposerons de moyens encore plus réduits ou éternellement stagnants pour mener à bien nos tâches (caractère gras présent dans le texte, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-26, février 1991 : Mémoire du CQT au groupe-conseil Arpin : 7) ».

57. Relativement à la SOGIC, l'Association québécoise des distributeurs et exportateurs des films et de la vidéo souligne que cette société n'a jamais joué le rôle qu'on lui avait attribué lors de sa fondation (née de la fusion de la SGCQ et de la SODICC), d'où une non-confiance unanime face à cette société qui, si elle était le seul organisme d'aide pour le cinéma au Québec, constituerait « le baiser de la mort pour notre cinéma » (Résumé du mémoire de l'Association dans la base de données conservée au ministère).

58. Rappelons que ces « préceptes normatifs fondamentaux » sont l'orientation des valeurs de base à privilégier et l'identification des groupes ou autres entités dont le bien-être préoccupe le plus : « ACF assumes that agreement on these two normative precepts applied on a subsystemwide basis is the most important defining characteristic of an advocacy coalition (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 132) ».

59. D'un côté, il y a le comité permanent des communications et de la culture, formé d'une dizaine de députés, et qui a entendu quelque 157 intervenants du secteur culturel canadien ; plusieurs organismes du Québec ont refusé cependant d'y participer. Leur rapport final est déposé en avril 1992. Comme le souligne Lise Bissonnette, la recommandation principale du rapport fait « d'Ottawa le maître d'œuvre de la culture en ce pays. En invitant gentiment les provinces à jeter un œil, le gouvernement central définirait "un cadre à l'intérieur duquel pourraient s'inscrire des plans d'action détaillés susceptibles d'être mis en œuvre par tous les paliers de gouvernement, cadre qui pourraient [sic] être institutionnalisés [sic] sous la forme d'un accord désigné Accord sur la culture au Canada" » (Lise Bissonnette, « Les tapissiers de la culture », *Le Devoir*, 9 avril 1992 : A8). De l'autre, il y a le comité Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada, dont le rapport est déposé en février 1992. Dès leur diffusion, les articles de presse font part des points de vue divergents émanant de ces deux comités fédéraux relativement à la culture (Chantal Hébert, « Ottawa risque de voir double en matière de culture », *Le Devoir*, 5 février 1992 : A1). Voir aussi l'allocation de la ministre Liza Frulla-Hébert qui commente les recommandations du comité Beaudoin-Dobbie : *Réflexions sur la culture présentées à la Commission permanente de la culture, par Madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles*, Québec, MAC, n.d. : 30 p. (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-33).

60. Il s'agit, par ordre chronologique, des lois sur la Société de la Place des arts de Montréal, sur la Société du Grand Théâtre de Québec, sur la Société générale des industries culturelles, sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique, sur les Musées nationaux, sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et sur les biens culturels (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-62 : « La mise en œuvre de la politique culturelle », par l'équipe de la Direction des politiques et de l'évaluation, n.d.).

61. Dans un mémoire déposé au Bureau des sous-ministres et faisant état du plan de transfert des programmes au CALQ, on signale que « treize programmes, en totalité ou certains volets, sur trente et un actuellement en vigueur au Ministère sont transférés au CALQ (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-62 : « Mémoire au Bureau des sous-ministres - Le plan de transfert des programmes au Conseil des arts et des lettres du Québec », 7 avril 1993 : 3) ».

62. Ces programmes, qui excluent ceux transférés au CALQ, sont « l'Aide aux projets municipaux du patrimoine, l'Aide aux équipements culturels, l'Aide aux bibliothèques publiques (développement, implantation et BCP), l'Aide à l'intervention régionale (AIR), l'Aide à la diffusion des arts de la scène, l'Aide à la restauration des biens patrimoniaux, l'Aide aux organismes du patrimoine, l'Aide aux événements majeurs, l'Aide aux musées privés et aux centres d'exposition (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-62 : « Mandats », 29 septembre 1992) ».

63. MCCQ, DPE, chemise 1450-12-62 : « Mandats », 29 septembre 1992, et « Échéancier par groupe de travail », 7 octobre 1992.

64. Cette deuxième grande consultation ministérielle auprès des différentes unités administratives du MAC a pour objectif de discuter des neuf thèmes présents dans le document *Du ministère des Affaires culturelles au ministère de la Culture*. On demande aux participants de faire part des éléments de consensus, de ceux qui suscitent des divergences et de suggérer des modifications afin d'obtenir un consensus. Ces neuf thèmes concernent les fonctions horizontales du futur ministère de la Culture au sein du gouvernement, les fonctions d'orientation et de coordination, les fonctions opérationnelles et le service à la clientèle, les critères d'organisation, la délimitation des champs d'intervention, les modifications à apporter aux interventions d'alors, les responsabilités du ministère en

matière d'organisation et celles en matière de coordination (Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-62 : « Synthèse des comptes rendus de la consultation ministérielle tenue du 15 novembre au 2 décembre 1992 », 14 décembre 1992, 25 pages).

65. Les principaux objets de la concertation interministérielle concernent l'éducation, la formation professionnelle et le droit d'auteur (ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, Loisir, Chasse et Pêche et Culture), le financement et la fiscalité (ministères des Finances, du Revenu, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et sociétés d'État), la régionalisation et la décentralisation (les ministères des Affaires municipales, du Loisir, Chasse et Pêche, le Comité ministériel sur Montréal, le Secrétariat à la Capitale, les municipalités, les MRC, des commissions scolaires, des universités, etc.), le développement des communautés culturelles (ministères de Communautés culturelles et de l'Immigration, de la Culture et le CPACS) et les actions culturelles pertinentes à d'autres politiques gouvernementales en matière de culture (secrétariats, offices, conseils consultatifs) (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-62 : « Rôle horizontal du futur ministère de la Culture », par la Direction de la recherche et de la statistique, 14 octobre 1992, 4 pages et annexes).

66. Voir à cet effet le point 4 (« Lois existantes ») du mémoire de la ministre Liza Frulla-Hébert au Conseil des ministres (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-55 : « Mémoire au Conseil des ministres - Gouvernement du Québec », signé par la ministre Frulla-Hébert et daté du 27 mai 1992 : 7).

67. Voir MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « La culture, une responsabilité partagée entre l'État, les milieux culturels, les intervenants socio-économiques et les citoyens », 2 juin 1992.

68. « La politique culturelle parle d'un soutien aux écoles dans les disciplines de la musique, du théâtre, de la danse, du cirque, des métiers d'art, du cinéma et de la télévision. Les écoles existent dans chacun de ces secteurs et sont déjà soutenues par le MAC », sauf dans celui du cinéma et de la télévision où un projet, celui de l'Institut national de l'image et du son (INIS), est en cours d'élaboration. La politique souligne que le ministère a un rôle à jouer dans le secteur cinéma-télévision, « mais n'annonce pas le projet INIS. Le coût en est cependant inclus dans le coût de la politique culturelle » (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) : « Les écoles professionnelles » : 1)

69. Ainsi, un sondage du Conseil pour le monde des affaires et des arts au Canada fait état d'un « déficit cumulé de 3,7 \$ millions réparti entre 24 organismes québécois du domaine des arts d'interprétation à la fin de l'année 1989-90 et un déficit d'opération de près de 1 \$ million réparti entre 20 des 38 organismes répondants ». Une autre étude, réalisée cette fois-ci par le MAC, signale que 16 des 31 compagnies montréalaises de théâtre ont un déficit cumulé de 2,4 millions de dollars au 30 juin 1991 (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « Pour l'ensemble de la politique : problématique et justification des coûts », 4 juin 1992 : 2).

70. Dans les semaines qui suivent la signature de l'Entente de Charlottetown par le premier ministre Bourassa, comme en font part les médias, la question du rapatriement des pouvoirs occupe la scène politique provinciale et fédérale (voir annexe 6.5). Entre-temps, à la mi-septembre 1992, s'amorce à l'Assemblée nationale du Québec un débat sur la question référendaire. Lors de son allocution, la ministre Frulla-Hébert appuie sans réserve cette entente, déclarant au passage qu'elle « offre au Québec les outils nécessaires pour prendre en charge son développement et assurer au Québécois et Québécoises la stabilité et la prospérité auxquelles ils aspirent ». Bien plus, selon elle, cette entente « reconnaît que la culture québécoise est unique au Canada et elle est un des éléments qui définit la notion de société distincte qui serait inscrite dans la constitution. La législature et le gouvernement du Québec se voient reconnu le rôle de protéger et de promouvoir cette société distincte [...] et l'accord du 28 août nous assure une reconnaissance de la compétence exclusive du Québec en matière de culture [...]. L'item 29 du rapport sur la constitution est précis à cet égard (Québec, MAC : allocution de la ministre Liza Frulla-Hébert, 15 septembre 1992 : 2-3).

***CONCLUSION***





## CONCLUSION

D'une part, cette thèse a mis l'accent sur l'analyse spatiotemporelle du processus politique qui a donné naissance à la *Politique culturelle du Québec* de 1992. Centrée sur la compréhension et sur l'explication, elle correspond à l'analyse positive des politiques publiques telle que présentée dans le deuxième chapitre. La thèse a cependant inclus un volet « normatif », c'est-à-dire critique (jugements émis). Rappelons que selon Dunn (1994 : 29) de telles critiques se portent alors sur les causes et les conséquences d'une politique publique donnée. À titre d'exemple, pensons aux événements relatés dans cette thèse et qui portent sur les conséquences découlant de l'adoption des politiques provinciales et fédérales sur le statut de l'artiste à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (accentuation du mouvement associationniste du milieu culturel au Québec), mais se rapportant aussi à bien d'autres politiques antérieures à la politique culturelle de 1992. D'autre part, cette étude de cas unique a permis de tester empiriquement la justesse de quatre hypothèses de l'*Advocacy Coalition Framework*, de Paul A. Sabatier et de ses collègues, dans un domaine qui, jusqu'à ce jour, a fait l'objet de très peu d'études. En ce sens, il y avait donc une volonté de contribuer au développement de la connaissance en confrontant ce cadre d'analyse et certaines de ses hypothèses.

Trois aspects sont abordés dans cette conclusion. Tout d'abord, nous nous prononçons sur la valeur heuristique de l'*Advocacy Coalition Framework* qui inclut, également, un retour sur nos grandes questions de recherche élaborées à la fin du premier chapitre de notre thèse. Puis, nous reprenons chacune des quatre hypothèses retenues dans cette thèse afin d'en valider ou non la justesse, mais aussi, le cas échéant, de les bonifier. Enfin, nous terminons sur des critiques générales de l'*ACF* et des pistes de recherche pour les études à venir.

### A) La valeur heuristique de l'*Advocacy Coalition Framework*

Rappelons tout d'abord que l'*ACF*, ses prémisses fondamentales, ses hypothèses et ses notions centrales (coalition plaidante, système de croyances, *policy broker*) ont pour objectif d'analyser et d'expliquer le changement de l'action publique au sein de secteurs d'intervention spécifiques, et ce sur des périodes de dix ans ou plus. Une des qualités de ce modèle est qu'il intègre et produit des hypothèses et qu'il a développé, depuis maintenant plus de dix ans, un travail empirique systématique sur les acteurs qui partagent des systèmes de croyances et qui coordonnent leurs activités pour les transposer dans l'action publique. Entre 1988 et 1998, quelque 34 études ont été réalisées par Sabatier et ses collègues. En ce sens, comme le soulignent Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 151), l'*ACF* semble être un « progressive research program », du moins comme l'entend Irme Lakatos (1978). Puis, comme nous l'avons vu, l'*ACF* accorde une place importante aux facteurs non cognitifs (changements socio-économiques, impacts des autres sous-systèmes, structure constitutionnelle, etc.) et aux facteurs cognitifs (systèmes de croyances, valeurs, préférences, etc.). Enfin, ce cadre vise à comprendre le processus politique ainsi que les jeux et les enjeux des coalitions d'intérêt dans des domaines spécifiques et des sous-systèmes de politiques publiques particulières. L'argument fondamental de Sabatier et de ses collègues est à l'effet que les décisions en matière de politiques publiques peuvent être mieux comprises si l'on tient compte de la compétition entre les coalitions plaidantes (Sabatier et Schlager, 2000 : 227).

Dès lors, et ce avant de revenir sur chacune des quatre hypothèses retenues, il convient d'évaluer la valeur de l'*ACF* (a) comme cadre d'analyse en général, notamment par rapport à d'autres approches ou cadres théoriques qui tiennent compte de facteurs cognitifs et/ou non cognitifs dans l'étude des processus associés à l'action publique, mais aussi par rapport à notre objet d'étude ; (b) par rapport aux six grands principes ou éléments centraux de l'*ACF* ; (c) lorsque le sous-système de la politique publique analysée ne contient qu'une seule coalition, comme c'est le cas dans la présente thèse ; (d) lorsque l'*ACF* est appliqué à un domaine de politiques publiques jusqu'ici peu exploré, la culture et les politiques culturelles ; enfin, (e) comme cadre d'analyse par rapport à nos grandes questions de recherche formulées à la fin du premier chapitre.

- **Comme « théorie alternative au processus politique »**

Comme nous le rappellent Sabatier et Schlager (2000 : 229), la valeur de l'*ACF* repose sur le courant ou le paradigme de recherche dans lequel il s'inscrit et qui insiste notamment sur une meilleure prise en compte des facteurs cognitifs (systèmes de croyances, idées et valeurs) et des facteurs non cognitifs.

Dans le troisième chapitre, nous avons retracé différents modèles, théories et approches qui s'attardent aux processus de changement politique, surtout développés par des politologues, ou qui développent plus spécifiquement l'idée de coalition comme explication et/ou prescription des politiques publiques. Si, dans l'ensemble, les modèles, théories et approches abordés dans le troisième chapitre présentent ou regroupent des points forts, peu d'entre eux accordent une importance aussi grande aux facteurs cognitifs et non cognitifs ou attribuent une si grande place au rôle de l'apprentissage dans les politiques publiques, hormis peut-être le modèle des « courants » de John Kingdon (1995) ou l'approche par « référentiel » de Alain Faure et autres chercheurs européens (1995), de Pierre Muller et Yves Surrel (1998), etc. En fait, la plupart des théories, modèles ou approches alors présentés semblent faire porter l'essentiel de l'explication sur des aspects traditionnels, comme le conflit politique, les règles institutionnelles et le contexte socio-économique.

Bien sûr, selon Sabatier et Schlager (2000 : 224), Kingdon a eu « le grand mérite d'avoir développé un des premiers cadres d'analyse de politiques publiques mettant l'accent sur le rôle des idées ». Par contre, le modèle des courants (*streams*) semble moins bien répondre au critère scientifique puisqu'il ne présente, selon eux, « aucune méthodologie satisfaisante pour déterminer dans quel courant se situent les acteurs de l'action publique [ni] aucune hypothèse explicite ». Bien plus, selon ces deux chercheurs, le modèle de Kingdon n'a pas su engendrer ce que Imre Lakatos (1978) appellerait un « programme de recherche en développement (voir Sabatier, 1999, chapitre 10 ; voir aussi Sabatier et Schlager, 2000 : 225) ». Un autre exemple cité par Sabatier et Schlager est le cadre cognitif de Pierre Muller et de ses collègues (le « référentiel »). Ces derniers mettent l'accent sur les systèmes d'idées qui donnent un sens et qui servent à guider l'action publique au sein du sous-système (ou secteur) et c'est le *médiateur* (généralement un « petit

groupe d'élites politiques travaillant au sein d'agences administratives, de groupes d'intérêt et/ou de corporations professionnelles ») qui constitue « l'acteur-clé dans la création d'un référentiel » (Sabatier et Schlager, 2000 : 223 ; voir aussi Muller, 1995 : 161-164). Par contre, selon Sabatier et Schlager, ce cadre aborde très peu le rôle des arrangements institutionnels et l'impact des conditions socio-économiques et de la culture politique sur la formation et la progression des référentiels.

Dans la politique étudiée dans cette thèse, il s'avère que la prise en compte judicieuse des facteurs cognitifs, mais aussi des perturbations externes ou des variables exogènes résultant notamment des conditions socio-économiques, de la crise constitutionnelle ou des effets des autres sous-secteurs ou domaines de politiques publiques, a été particulièrement éclairante pour expliquer l'origine et les causes du changement de l'action publique ici étudié.

Par ailleurs, le fait de nous attarder aux contraintes et aux ressources des acteurs en présence, quatrième composante de l'ACF, a permis de statuer tout d'abord sur leurs attentes et leurs demandes. Puis, en regard de ces dernières, il a contribué à cerner à la toute fin de l'analyse les gagnants et les perdants de la *Politique culturelle du Québec* de 1992. Enfin, l'étude du sous-système de la politique publique concernée, cinquième composante, a mis au jour la dynamique qui découle du processus de concertation et de négociation, dont celle des *policy brokers*, mais aussi les diverses décisions qui en sont issues : nouvelles règles institutionnelles (révision en profondeur des modes d'intervention publique en matière de culture), crédits additionnels à ce secteur d'intervention gouvernementale qu'est la culture (demande initiale de la Coalition du 1 %), modification des pouvoirs du MAC et nouvelle dénomination (MCQ), création du CALQ, nouveaux partenariats, notamment avec les municipalités, changement de plusieurs lois provinciales, etc.

Avant de présenter les principes fondamentaux de l'ACF, il convient de reproduire ce passage de Sabatier et Jenkins-Smith qui fait état de leur stratégie afin de développer au fil des années « une théorie relativement cohérente » :

A scientific theory or framework needs to be internally coherent. In responding to case studies that suggest various revisions in the ACF, we must resist the temptation of adding

amendments that, although plausible, would be inconsistent with its fundamental principles. Our strategy should be to develop a relatively coherent theory that will explain 70 percent of policy change over periods of a decade or more rather than to add a hodgepodge of amendments in a misleading effort to explain 100 percent (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 153).

◦ **Par rapport aux six éléments centraux de l'ACF**

Reprenons maintenant les six grands principes – ou éléments centraux – de l'ACF qui constituent le cœur (*core*) du programme scientifique de recherche de Sabatier et de ses collègues, et transposons-les à notre objet d'étude :

1. « La confiance dans le sous-système politique comme principale unité d'analyse d'ensemble » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 154).

Dans cette étude de cas, la notion de sous-système est apparue suffisamment flexible et éclairante pour détailler et comprendre le processus de changement menant à l'adoption d'une politique très spécifique dans l'histoire du Québec, pour constater les différences entre un changement politique majeur et un changement politique mineur, pour cerner la structure des systèmes de croyances des groupes et de leurs élites alors impliqués dans le débat et, enfin, pour mettre au jour les facteurs à l'origine d'un tel changement.

2. « Un *model of individual* est fondé sur (a) la possibilité de structures de buts complexes (*complex goal structures*) et sur (b) les capacités du traitement de l'information (*information-processing capabilities*) qui sont limitées et, plus important, qui agissent comme des filtres de perceptions » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 154).

Comme le souligne Schlager (1999 : 243), le cadre d'analyse de l'ACF « identifie empiriquement le monde intérieur (*inner world*) des individus et l'utilise pour expliquer les actions individuelles. Les parties de ce monde intérieur qui sont empiriquement vérifiées sont les systèmes de croyances ». Ces derniers, rappelons-le, se composent d'une série de valeurs fondamentales, d'hypothèses causales et de perceptions de la gravité du problème qui déterminent les choix et les actions individuelles (Sabatier, 1988 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1999). Dans cette thèse, ce modèle a été suffisamment important pour comprendre la stabilité des acteurs et des différentes « factions » issues du milieu culturel (coalitions) dans le temps ainsi que les

conflits en présence (et leur compréhension ou interprétation) lors de l'émergence de la politique concernée ; il est également apparu éclairant en ce qui a trait à cette idée d'apprentissage dans les politiques publiques.

3. Quant à l'apprentissage dans les politiques publiques (la *policy-oriented learning*), il est considéré « comme une source importante de changement politique, particulièrement dans les aspects secondaires » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 154).

Rappelons cette définition de l'apprentissage de Heclo (1974 : 306), que Sabatier et Jenkins-Smith adoptent (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 11) : l'apprentissage correspond aux « modifications relativement persistantes de la pensée ou des intentions de comportement résultant de l'expérience et concernant la réalisation ou la révision des objectifs de la politique ».

Dans cette thèse, nous avons pu constater que cet apprentissage s'est traduit dans *le contenu de la politique* (acquisition d'une meilleure compréhension de la gravité d'un problème, de ses causes, des bénéfices et des coûts des solutions proposées), mais qu'il s'est aussi traduit comme *apprentissage politique* (acquisition de ressources dans le but d'améliorer la situation du ministère, identification des ressources cruciales pour la mise en œuvre de la politique, pour pallier les menaces, pour élaborer des stratégies ou contrer celles des « opposants » à la politique publique, pour rechercher les moyens de les neutraliser). L'apprentissage dans les politiques publiques doit donc contribuer à changer ou à modifier des perceptions.

Par exemple, rappelons simplement comment la question du rapatriement des pouvoirs d'Ottawa était primordiale pour la ministre du MAC et, incidemment, le gouvernement du Québec, mais aussi pour la majorité des acteurs en présence au cours de l'automne 1991 et de l'hiver 1992, et comment elle est finalement évacuée du débat et reléguée aux oubliettes à la fin de l'été 1992. Assurément, une nouvelle opportunité et les contraintes du politique – d'une part, la signature de l'Entente de Charlottetown, d'autre part, les pressions croissantes pour maintenir le lien fédéral et pour que le ministère s'acquitte tout d'abord de ses propres pouvoirs – procurent aux décideurs d'alors les arguments ou justifications nécessaires pour évacuer cette question de la politique en voie d'achèvement. Bien sûr, quelques acteurs s'opposent à cette décision politique, mais les réactions sont loin de soulever un mouvement généralisé de protestation.

4. « Le concept de coalitions plaidantes comme une manière d'inclure le plus grand nombre d'acteurs issus de diverses institutions et de différents niveaux de gouvernement dans un nombre maniable d'unités (*into a manageable number of units*) » demeure l'une des grandes caractéristiques de l'ACF (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 154).

Nul besoin d'élaborer très longtemps sur cette notion centrale de l'ACF. Les acteurs d'une coalition – qu'elle soit caractérisée comme c'est finalement le cas ici par un pouvoir partagé entre les « coalitions » ou groupes d'acteurs (« semblable à une grande coalition dans les systèmes parlementaires » : Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 150) – sont structurés par une série hiérarchique de croyances, par leurs habiletés à traiter l'information et à la transformer ainsi que par un ensemble de buts et de préférences.

Au sein de cette grande coalition, ces leaders ou *policy brokers*, qu'ont été notamment Roland Arpin puis Liza Frulla-Hébert, se sont substitués en quelque sorte à ce que Sabatier et Jenkins-Smith ont qualifié de « vieux guerriers » (*old warriors*). Le consensus établi entre les acteurs culturels, politico-administratifs et économiques, mais aussi entre ceux du monde municipal a été évident. Ces derniers ont convenu unanimement de la nécessité de repenser dans son ensemble l'action et les interventions du gouvernement du Québec en matière de culture, d'où cette politique culturelle gouvernementale de 1992, laquelle s'est finalement traduite par un plan d'action et des mesures qui ont entraîné une distribution, perçue alors comme relativement équitable, des bénéfices pour tous les groupes (ou coalitions) directement impliqués. Mais à la lumière de notre étude de cas, il y a lieu, croyons-nous, de faire un bref retour sur cette notion de *policy broker* de l'ACF.

Dans notre étude de cas, nous avons démontré la présence d'une seule et grande « coalition », laquelle inclut le gouvernement du Québec, les partis politiques d'opposition et nombre d'autres acteurs issus des milieux culturels et socio-économiques (voir schéma 5.3). Ces acteurs ou membres de la coalition favorisent l'adoption d'une politique culturelle gouvernementale au Québec, et ce bien que certains prennent quelques distances lorsqu'il est question du rapatriement des pouvoirs d'Ottawa en matière de culture. Selon Sabatier et Jenkins-Smith, une politique publique est la résultante d'une confrontation entre coalitions alors que les

*policy brokers*, pour reprendre les propos de Bergeron *et al* (1998 : 209), sont :

des individus et/ou groupes, qui passent de l'une à l'autre coalition, en conservant une position de relative « neutralité » (l'auteur inclut ici « certains chercheurs » et des « bureaucrates qui adhèrent vraiment à la tradition de compétence neutre ») et/ou en ayant pour principale préoccupation de limiter les conflits à un niveau relativement modéré et de trouver des solutions « raisonnables ».

Or, comme nous l'avons démontré, les *policy brokers* identifiés dans notre thèse – les Roland Arpin et Liza Frulla-Hébert – n'assument pas une médiation entre deux coalitions ou plus (voir le schéma 3.1 de cette thèse). Ils sont plutôt des membres très actifs de la coalition et ils sont partie prenante du processus menant à l'adoption de la *Politique culturelle du Québec* de 1992. En cela ne se rapproche-t-on pas beaucoup plus de la définition du *médiateur* de Muller et de ses collègues, lequel a « à la fois une fonction cognitive ([il aide] à comprendre le monde) et une fonction normative ([il définit] des critères qui permettent d'agir sur le monde, c'est-à-dire les objectifs des différentes politiques) (Muller, 1995 : 161-164, cité par Sabatier et Schlager, 2000 : 223) ? ». Dans ce cas, comment concilier la définition de *policy broker* proposée par Sabatier et Jenkins-Smith avec les rôles joués par ces deux personnages clés du processus politique étudié dans notre thèse. Henri Bergeron, Yves Surel et Jérôme Valluy ont peut-être une explication intéressante à proposer.

D'après Bergeron et ses collègues, la notion de *policy broker* de Sabatier et Jenkins-Smith serait « moins clairement définie » que celle de *médiateur* du schéma d'analyse élaboré par Jobert et Muller (voir *L'État en action*, 1987 ; voir aussi Jobert, 1995 ; Muller, 1995). Selon ces deux derniers chercheurs, « les “médiateurs” constituent une catégorie d'acteurs placés non plus en relais ou à l'intersection de coalitions concurrentes », mais ils seraient plutôt des acteurs ou leaders « qui parviennent à gérer les croyances, les valeurs et les intérêts propres à un sous-système donné en liaison avec la société dans son ensemble (Bergeron *et al.*, 1998 : 209) ». Cela étant dit, revenons maintenant au cinquième grand principe ou élément central de l'*ACF*).

5. « Conceptualiser les systèmes de croyances et les politiques publiques comme des ensembles (*sets*) de buts, de perception des problèmes et de leurs causes, ainsi que les préférences politiques qui sont organisées dans de multiples étages (*multiple tiers*) » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 153).



Selon Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 154), « cartographier les croyances et les politiques publiques (*policies*) sur un même canevas facilite l'analyse du rôle de l'information scientifique et d'autres informations dans la politique (*policy*) ». Selon eux, cela a fourni « une conception étagée et plutôt détaillée (*tiered and rather detailed concept*) de la structure des systèmes de croyances, laquelle encourage la falsification ».

Dans cette thèse, nous avons constaté que les systèmes de croyances, du moins de certaines croyances politiques propres à une politique ou à un sous-système donné, ainsi que les préférences des acteurs ont graduellement changé au cours des années, voire des décennies. Comme quoi les individus et les groupes adhèrent graduellement à d'autres arguments et raisonnements prenant appui sur l'expérience ou le vécu, mais aussi sur des études fouillées, des analyses approfondies et toute autre documentation qui ont contribué au fil du temps à changer les perceptions et les croyances normatives cruciales s'appliquant à un secteur de politique publique. Les systèmes de croyances sont donc sujets à des *incremental change*, et les politiques publiques, qui sont le reflet de ces systèmes de croyances, sont également sujettes à de tels changements.

6. « Les coalitions qui cherchent à manipuler les institutions gouvernementales et autres institutions modifient les comportements des individus et les conditions du problème dans un effort de rendre compte de leur propre système de croyances » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 154).

L'analyse de la *Politique culturelle du Québec* de 1992 a tout d'abord fait ressortir les efforts mis de l'avant par les acteurs du milieu culturel, via la Coalition du monde des arts et de la culture, pour faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir un financement public plus important – le fameux 1 %. Puis, cette analyse a contribué à comprendre et à expliquer l'apparition de cette coalition élargie qui, cette fois, implique le plus grand nombre : leaders des groupes d'intérêt, politiciens, fonctionnaires, chercheurs, journalistes, etc.

Cette coalition élargie a habilement influencé les institutions gouvernementales (ministères, sociétés d'État, Conseil du Trésor, Assemblée nationale) et les autres institutions (monde municipal, etc.). Elle a modifié les comportements et la réceptivité des individus (politiciens, fonctionnaires du MAC, leaders du monde municipal et des groupes d'intérêt) ainsi que les conditions du problème, et ce dans un effort pour rendre compte de son propre système de

croyances. Ainsi, ce n'est donc plus le sous-financement public qui est la cause du problème, mais bien l'action et la coordination gouvernementale en matière de culture.

Pour conclure cette partie, revenons maintenant à cette idée de « théorie alternative » ou de l'*ACF* comme « cadre théorique » cherchant à décrire et à expliquer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. Selon Sabatier et Schlager (2000 : 213), deux ensembles de critères permettent d'évaluer les cadres et les modèles théoriques : le premier porte sur l'étendue de la théorie, le deuxième relève de la science<sup>1</sup>.

Tout d'abord, selon ces deux chercheurs (*Ibid.*), « une bonne théorie » doit assurément tenir compte de ces facteurs qui, traditionnellement, sont considérés comme importants par les politologues qui s'intéressent à l'élaboration de politiques publiques. Il s'agit notamment du contexte socio-économique dans lequel émerge la politique publique, des objectifs et des intérêts des acteurs (ou coalitions) qui souvent entrent en concurrence et des arrangements institutionnels.

Puis, selon eux, les critères qui relèvent de la science peuvent se résumer dans les deux postulats suivants :

(1) « le comportement humain est sujet à un certain nombre de régularités structurelles sous-jacentes et [...] la principale tâche des sciences sociales est de discerner ces régularités », sans exclure les aspects idiosyncratiques potentiellement importants du comportement humain ;

(2) « la science offre de meilleures ressources pour comprendre ces régularités, précisément parce qu'elle cherche – tant par sa théorie que par ses méthodes – à être suffisamment claire pour être fautive. Cette perspective est parfaitement compatible avec les critiques du positivisme classique – c'est-à-dire avec l'hypothèse selon laquelle on observe le monde à travers un ensemble de prismes cognitifs ou de présuppositions – si l'on admet que certaines présuppositions sont plus valides que d'autres (Sabatier et Schlager, 2000 : 213) ».

Toujours selon Sabatier et Schlager, les critères scientifiques pour évaluer la théorie doivent être raisonnablement clairs. Ils doivent reposer (a) sur la cohérence de la théorie (c'est-à-dire une terminologie clairement définie et « les principales relations logiquement reliées ») ; (b) sur la présence d'« un fil conducteur clair en terme de processus causal » (c'est-à-dire l'identification des « facteurs critiques considérés comme fondamentaux dans la conduite des événements au sein du système et [des] processus ou [...] mécanismes par lesquels ces causes affectent les autres

variables ») ; (c) sur la falsification empirique des principales propositions (c'est-à-dire que « ces propositions sont logiquement reliées aux autres, la validité des aspects non testés de la théorie peut également être vérifiée ») et, enfin, (d) sur la clarté et l'étendue de la théorie qui doit être « relativement large », et ce « même si elle peut varier considérablement dans le temps (*Ibid.*) ».

Bref, comme l'affirmaient récemment Sabatier et Jenkins-Smith, « [if] the ACF is not yet a theory, it is fairly close to becoming one (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 155 ; voir aussi Schlager, 1999 ; Sabatier et Schlager, 2000) »

- **Lorsque le sous-système de la politique publique ne compte qu'une seule coalition**

Rappelons que dans toutes leurs publications, Sabatier et Jenkins-Smith (1988, 1993, 1999) ne rejettent aucunement l'éventualité de n'être en présence que d'une seule coalition. En effet, selon l'*ACF*, les acteurs peuvent être réunis dans une à quatre coalitions plaidantes.

Bien plus, dans une version révisée de leur modèle (1999), ils soulignent qu'une troisième alternative du processus de changement majeur, jusqu'alors négligée par les chercheurs, peut résulter de ces situations où toutes les coalitions (ou regroupements d'acteurs) en présence sont d'accord sur le fait que le problème qui prévaut est inacceptable. Selon eux, elles sont alors disposées à engager des négociations qui sont également facilitées par un ou des *policy brokers*. Le résultat final ne se traduit donc pas en une coalition dominante et des coalitions minoritaires, mais il devrait plutôt être vu, selon Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 150), comme un pouvoir partagé entre les coalitions, « analogue à une grande coalition dans les systèmes parlementaires ».

En présentant les contraintes et les ressources des quatre grands groupes d'acteurs issus des milieux culturel, socio-économique, politique, scolaire et universitaire, incluant le milieu du journalisme, ainsi que celles qui sont spécifiques au cinq sous-groupes du milieu culturel, et en présentant aussi les prises de position et le rôle des acteurs de l'appareil gouvernemental, dont ceux des instances et des directions du MAC, nous sommes à même de constater l'unanimité générale qui s'est dégagée au cours de l'année 1991 : la nécessité d'élaborer une politique culturelle d'ensemble pour le Québec. À la suite de ce consensus – qui d'ailleurs a supplanté

celui, plus spécifique et pragmatique, de la Coalition du monde des arts et de la culture (ou du 1 %) –, les diverses factions ont obtenu satisfaction : l'adoption d'une politique culturelle gouvernementale qui a conduit à une révision en profondeur des modes d'intervention publique en ce domaine, à l'élargissement de la portée de l'action et du développement culturels et, enfin, à la décentralisation fonctionnelle du soutien aux arts grâce à la création du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Bref, à la lumière de la profondeur de l'analyse produite par cette étude de cas unique, et même si nous avons été en présence d'une première coalition (celle du 1 %), plus exclusive, puis d'une deuxième, plus élargie et inclusive, nous ne pouvons qu'approuver ce constat de Wayne Parsons (1995 : 203) qui soutient la valeur heuristique de l'*ACF* : « a coherent and robust theory » (voir aussi les commentaires de Schlager, 1999 ; Dudley, 2000 ; Radaelli, 2000).

◦ **Lorsque l'*ACF* est appliqué au domaine de la culture et aux politiques culturelles**

La valeur du cadre d'analyse des coalitions plaidantes dans cette thèse reposait aussi sur son application dans un domaine de politiques publiques jusqu'ici peu exploré par l'*ACF*, la culture. En effet, dans les 34 études l'utilisant comme stratégie de recherche et d'analyse des processus de l'action publique, études réalisées entre 1987 et 1998, seulement cinq avaient été appliquées à des domaines connexes à la culture : trois dans celui de l'éducation (Joe Stewart, 1993 ; Hanne Mawhinney, 1993 ; M. Mintrom et S. Vergani, 1996), dont une qui a analysé les efforts d'une communauté franco-ontarienne pour obtenir sa propre école secondaire et qui s'est attardée à la période des années 1970 jusqu'à l'adoption de la Charte canadienne des droits, en 1983, et deux dans le domaine des politiques américaines des télécommunications et des communications (Richard P. Barke, 1993 ; Gerald Thomas, 1998). Assurément, l'utilisation de l'*ACF* pour l'analyse de la *Politique culturelle du Québec* de 1992 représentait un défi de taille, puisqu'il se centrait non pas sur une politique culturelle sectorielle, mais bien sur une politique culturelle gouvernementale.

Sans minimiser la valeur d'autres approches qui privilégient à la fois les facteurs cognitifs et non cognitifs, comme celle de Kingdon (1984) – d'ailleurs, pour porter un tel jugement, il

aurait fallu de notre part approfondir et éprouver ces autres approches, puis les comparer à l'*Advocacy Coalition Framework*, ce qui n'était pas l'objet de cette thèse (voir plutôt l'étude comparative de Schlager, 1999) –, nous sommes à même d'affirmer que le cadre d'analyse de l'*AC* a été approprié pour l'analyse d'un sous-système, la culture, et d'une politique culturelle particulière ayant suscité autant les « sensibilités » et les attentes des acteurs concernés.

En effet, comme nous l'avons démontré, le domaine de la culture est depuis longtemps étroitement associé à des croyances fondamentales (liberté de création et d'expression, manière de penser et d'agir de l'homme qu'on ne saurait manipuler, etc.), mais aussi à des croyances politiques principales (le Québec, maître d'œuvre de la culture). Rappelons aussi que la notion même de culture et les actions gouvernementales (politiques et programmes publics) qui découlent de son interprétation ont été depuis longtemps la source d'un important contentieux Ottawa-Québec. À l'aube des années 1990, dans le cadre du débat constitutionnel qui atteint alors son point culminant, nul doute que la prise en compte de facteurs cognitifs et non cognitifs revêtait une importance des plus cruciales. En cela, l'*Advocacy Coalition Framework* n'a pas failli à la tâche.

D'autre part, soulignons que si les élus et la société québécoise, surtout francophone, semblent partager, du moins avant la fin des années 1970, les mêmes idées sur les actions gouvernementales à entreprendre dans le domaine de la culture, les années 1980 correspondent cependant à des changements importants. En effet, face à l'avènement du néo-libéralisme et à la remise en question de l'État providence, face à ce regard « industriel » que sous-tendent les termes d'économie de la culture, d'industrie culturelle et de produit culturel, face aussi à cette logique de marché où les citoyens deviennent des consommateurs de biens culturels, les groupes de pression des milieux des arts et de la culture sentent la nécessité de s'organiser. À la faveur de politiques fédérales et provinciales sur le statut de l'artiste, les années 1980 et le début des années 1990 sont marquées par l'emprise ou, si l'on veut, par la prédominance croissante de ces « nouveaux » acteurs, les groupes de pression, sur l'orientation des politiques et des interventions de l'État en matière de culture. Ces groupes s'affirment alors comme des intermédiaires incontournables. De plus en plus revendicateurs auprès des gouvernements, de plus en plus influents, ils manient adroitement les médias et l'opinion publique.

Nul doute que le cadre d'analyse des coalitions plaidantes a réussi à faire ressortir l'importance de l'emprise des groupes et organismes du milieu culturel et des autres acteurs (monde municipal, milieux économiques, etc.) sur les grands débats de société d'alors et sur ces problèmes plus particulier qui les confrontent : le désengagement de l'État providence et le sous-financement public croissant de certains secteurs culturels, les disparités grandissantes (régions-Québec-Montréal), la nécessité de réorienter les mandats et fonctions du Ministère, etc.

L'approche systématique développée par Sabatier et ses collègues et éprouvée dans diverses études de cas a permis de déterminer avec le plus de précision ou d'exactitude possible quels acteurs ou organisations ont défendu telle idée plutôt que telle autre (par exemple, plus de financement public *versus* le rapatriement des pouvoirs en ce domaine). Rappelons que jusqu'à ce jour aucune étude n'avait porté sur la politique culturelle gouvernementale de 1992 et très peu de recherches s'étaient penchées sur les coalitions et les groupes de pression du domaine de la culture. Bien plus, cette approche a permis de tenir compte des variables « situationnelles » (paramètres relativement stables, événements de l'environnement externe), de saisir la gravité d'ensemble du problème et d'en cerner les principales causes. Elle a également contribué à analyser la répartition du pouvoir entre les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) et à cerner leurs instruments de l'action publique.

Enfin, elle a permis d'évaluer la participation des différents acteurs, leurs contraintes, leurs ressources et leurs rôles, mais aussi des variables cognitives, comme les idées et les systèmes de croyances. Sur ce, il convient maintenant de revenir sur nos grandes questions de recherche élaborées à la fin du premier chapitre de notre thèse. La section suivante s'y consacre.

◦ **Par rapport à nos grandes questions de recherche**

Un autre aspect qui nous a permis de juger de la valeur de l'ACF dans cette thèse, c'est la capacité de ce cadre d'analyse à répondre à nos grandes questions de recherche formulées à la fin du premier chapitre. La stratégie de l'étude de cas unique et l'utilisation du cadre de l'*Advocacy Coalition* y ont contribué directement en mettant en évidence, notamment, la complexité de l'action culturelle des gouvernements du Canada et du Québec sur une longue période, soit depuis les années 1960. De plus, grâce à une analyse documentaire poussée, nous avons pu cerner les

principales perturbations à l'origine de l'émergence de la politique de 1992, mais également les obstacles rencontrés lors de son élaboration. L'étude de cas et l'utilisation de l'ACF ont aussi permis d'établir une chaîne d'évidences (*chain of evidence*), laquelle fait correspondre nos questions initiales et les hypothèses de recherche à nos conclusions ultimes. Assurément, l'étude de cas unique et l'utilisation de l'ACF ont contribué à comprendre les consensus, la structure des systèmes de croyances, les relations conflictuelles (antagonismes, oppositions, conflits, etc.) et les interactions (stratégies, manœuvres, mouvements, cheminements) des acteurs en présence.

Pour revenir à nos questions de recherche, rappelons que nous avons alors fait mention de trois niveaux de préoccupation, lesquels incluaient diverses questions qui exigeaient la prise en compte d'une période sur le long terme. Elles obligeaient également à porter notre attention sur les différents acteurs en présence lors du processus d'émergence, d'élaboration et d'adoption de la politique culturelle de 1992. Enfin, si les deux premiers niveaux de questions se référaient tout d'abord, mais non exclusivement, au contenu des chapitres un et deux de la thèse, mentionnons que les questions du troisième niveau annonçaient, pour leur part, l'orientation qu'allait prendre le troisième chapitre, mais aussi les raisons qui justifiaient notre choix quant au cadre d'analyse retenu.

Relativement à ces trois niveaux de questions, rappelons que le deuxième chapitre sur la revue des écrits, mais surtout les quatrième, cinquième et sixième chapitres ont été des plus éclairants. Ces trois derniers chapitres se consacraient respectivement à la *genèse* (événements et contraintes externes issus des paramètres relativement stables et de l'environnement externe spécifique ; degré de consensus), à l'*émergence* (contraintes et ressources ; alignement des acteurs ; création de la Coalition du monde des arts et de la culture) et, enfin, à l'*élaboration* et à l'*adoption* de la politique culturelle de 1992 (étapes préliminaires ; rôle des *policy brokers* et des instances du MAC ; positions politiques et expression des croyances ; *policy outputs* et *policy impacts* ; gagnants et perdants). Rappelons maintenant ces trois niveaux de questions :

Niveau 1 : *Relativement aux interventions gouvernementales du Québec en matière de culture depuis les années 1960*

À ce premier niveau de questions, nous nous sommes demandée ce qu'il en était des

finalités du gouvernement du Québec en matière de politiques culturelles au cours des vingt, trente, quarante dernières années ? En quoi l'intervention gouvernementale du Québec en ce domaine se distinguait de celle du gouvernement fédéral ? Enfin, quels étaient les principaux enjeux pour le gouvernement du Québec au cours de ces décennies ?

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les notions de culture et de politique culturelle ont connu une évolution conceptuelle indéniable au fil des décennies et au sein des sociétés occidentales. Très tôt, ces deux notions ont été associées à celles de « besoins culturels », de « développement culturel » et de « démocratisation de la culture ». Pour les gouvernements canadiens, tant fédéral que du Québec, l'influence des organismes internationaux, comme l'Unesco, mais aussi des lieux de réflexion et de diffusion a été indéniable. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre : l'action publique des gouvernement en ce domaine a été très tôt associée aux arts et aux lettres, au patrimoine et aux industries culturelles, et ce à des degrés variables selon les paliers de gouvernement et selon les époques ; les interventions gouvernementales ont visé « à améliorer l'éducation des publics et bien souvent leur identification aux valeurs propres » de leur collectivité (V. Lemieux, 1996 : 195) ; les politiques culturelles ont répondu à des objectifs nationalistes visant à renforcer la culture, mais aussi l'unité et l'identité nationale, et ce qu'elle soit canadienne ou canadienne-française, puis québécoise.

Au Québec, d'ailleurs, les politiques culturelles deviennent rapidement des outils de développement et de promotion d'une culture nationale « distincte » du reste du Canada. L'État québécois, fortement appuyé par l'*establishment* intellectuel, utilise les pouvoirs dont il dispose pour favoriser l'épanouissement culturel du peuple québécois et pour promouvoir le développement d'une identité nationale forte. Les énoncés de politique culturelle depuis le milieu des années 1960 sont d'ailleurs assez explicites alors que les grands débats des années 1970 entourant la question de la protection de la langue française s'accompagnent d'une montée du mouvement politique souverainiste québécois.

Niveau 2 : *Relativement aux deux mesures législatives de décembre 1992 (projets de loi 52 et 53), l'une modifiant la Loi sur le ministère des Affaires culturelles, l'autre créant le Conseil des arts et des lettres du Québec*



À ce deuxième niveau de questions, nous nous sommes posée les questions suivantes : Pourquoi changer la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles* en 1992 ? À quoi correspondait cette volonté de modifier les responsabilités internes du ministère, d'instaurer un nouveau partenariat avec les municipalités québécoises et d'impliquer la collaboration d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux ? La modification de la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles* et la création du CALQ correspondaient-elles aux valeurs promues par la société québécoise en général d'alors et/ou par la communauté artistique en particulier et/ou par les autres acteurs (le politique, la fonction publique–fonctionnaires du MAC) ? Enfin, qu'est-ce qui expliquait la mise sur pied si « tardive » du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en 1992 ?

Reprenons ici les principaux événements caractérisant les périodes d'émergence et d'élaboration de la politique culturelle gouvernementale puisque c'est au cours de ces dits événements que l'on retrouve plusieurs réponses à nos questions. Pour ce faire, nous distinguons quatre périodes charnières caractérisées par des discours publics, des stratégies politiques diverses, et ce tant du côté du fédéral que du côté provincial, et par des tactiques variées comme des fuites d'information dans les médias, des déclarations conjointes des milieux culturels, du moins des organismes les plus militants, et de la ministre du MAC, etc.

Une première période s'étend de 1986 au début de 1990. Dans le débat qui nous concerne, deux camps s'opposent et demeurent sur leurs positions : le milieu culturel, via la Coalition du 1 %, *versus* le gouvernement provincial. Le gouvernement renouvelle régulièrement sa promesse d'accroître le budget du MAC à 1 % des dépenses publiques totales du gouvernement, mais demeure sur ses positions. De plus, les milieux culturels sont présents sur d'autres fronts : accord de libre-échange Canada-États-Unis, compressions dans les organismes culturels fédéraux, lois sur le statut de l'artiste. Le gouvernement, pour sa part, est régulièrement dans un état de gestion de crises.

Durant toutes ces années, la Coalition du monde des arts et de la culture évolue en vase clos : elle regroupe presque exclusivement des organismes et des institutions du milieu culturel ainsi que quelques intellectuels (chercheurs) et journalistes préoccupés par le débat. Durant cette

période, les autres acteurs (monde municipal, communautés culturelles, milieu socio-économique et politique) sont très peu présents dans les discussions. Donc, d'un côté on retrouve la Coalition, de l'autre le gouvernement libéral (Premier ministre, ministre des Finances, Conseil du Trésor) et, entre les deux, la ministre du MAC (Bacon, puis Robillard).

La deuxième période va du début des années 1990 à l'hiver 1991. Sur la scène politique canadienne, le ton monte ; au Canada anglais, plusieurs voix commencent à s'élever contre Meech, puis c'est l'échec. À cette époque, c'est l'ensemble de la société canadienne et québécoise qui est interpellé. De plus, les provinces comme la population en général font de plus en plus les frais des compressions budgétaires du ministre fédéral Wilson. Dans le secteur de la culture, en mars 1990, les journaux font état de coupures dans les budgets du MAC. Des consultations sont alors entreprises auprès des milieux culturels par l'équipe responsable de l'étude sur le financement des arts (*Rapport Coupet*), commandée par la ministre Robillard. Alors que les milieux culturels et des affaires s'inquiètent des objectifs de cette étude, que les journaux rappellent régulièrement les « pirouettes » et les « jeux de mots » des libéraux, que les déclarations de personnalités en vue se multiplient, le président du Conseil du Trésor du Québec, Daniel Johnson, annonce en octobre que les ministères doivent tout réévaluer afin de couper quelque 700 millions de dollars dans le budget de l'État.

Vers la même époque, la Commission Bélanger-Campeau fait état de l'effritement de la mission culturelle de l'État, la culture est perçue comme « le mouton noir ». En novembre, devant l'insistance du milieu, le président de l'Union des artistes, Serge Turgeon, est admis à la Commission élargie. Lors de leur représentation, des intervenants des milieux culturels multiplient leur appui à la souveraineté, soulignant même que les « artistes sont prêts à reprendre le bâton du pèlerin » (*La Presse*, 15 novembre 1990 : B1).

Une troisième période débute avec l'arrivée de la nouvelle ministre du MAC, Liza Frulla-Hébert, et prend fin vers l'été 1992. Cette période correspond à une intensification des déclarations de la ministre, endossées par le gouvernement, quant à la nécessité de rapatrier d'Ottawa les pouvoirs en matière de culture. C'est au cours de cette période que la culture semble également devenir une priorité à l'agenda gouvernemental. Peut-il en être autrement ? Meech a

échoué et la population québécoise est plus que jamais favorable à l'option souverainiste. Frulla-Hébert annonce la création du groupe-conseil Arpin, lequel doit élaborer une proposition de politique culturelle. Dans une déclaration à la fin janvier de 1991, la ministre demande l'appui des artistes et de toute la population (*La Presse*, 27 janvier 1991 : C9). Au même moment, la majorité des membres présents à un congrès « déchirant » de l'Union des artistes se prononce en faveur de la souveraineté. Le rapprochement enclenché à l'automne entre le milieu culturel et le gouvernement se concrétise. Les deux camps sont désormais unis par un objectif commun, mais cette fois-ci d'envergure nationale. Malgré quelques dissidences, l'état de communion demeure jusqu'à l'automne 1991.

Au cours des travaux de la commission parlementaire sur la politique culturelle de l'automne 1991, des dissidences apparaissent. Malgré cela, la ministre maintient ses déclarations quant au rapatriement des pouvoirs. Fait paradoxal, à peine 20 % des mémoires abordent cette question. Par contre, un tel pourcentage reflète-t-il réellement l'ampleur des positions respectives ? Par exemple, si nous comparons deux mémoires, comme celui de l'Union des artistes (plus de 8 000 membres) qui appuie le rapatriement et celui de la Canadian Actor's Equity Association (avec 221 membres au Québec) qui se déclare contre, il y a lieu de s'interroger.

C'est certainement durant cette période que le milieu culturel devient de plus en plus départagé « entre la fleur de lys et la feuille d'érable », pour paraphraser l'écrivain Yves Beauchemin (*La Presse*, 18, 19, 20 décembre 1991 : B3). Au cours de l'hiver 1992, Ottawa prend l'offensive : deux comités fédéraux travaillent activement (Comité des communes sur les communications et la culture et Comité Beaudoin-Dobbie). Dans la presse écrite, on fait de plus en plus état de coûts exorbitants advenant le rapatriement des pouvoirs, tout en présentant la situation particulièrement choyée du Québec. Entre-temps, la ministre réplique et maintient ses positions, alors qu'au sein du ministère des équipes travaillent activement à l'élaboration de la politique culturelle.

Enfin, la quatrième et dernière période est celle qui s'étend de juin à décembre 1992. Au Canada anglais de nouvelles discussions constitutionnelles sont entreprises pour tenter de dénouer l'impasse. Le premier ministre Bourassa revient sur ses positions et décide de participer aux

pourparlers de Charlottetown qui débouchent sur un nouvel accord. Signée le 29 août 1992, l'entente est présentée pour fin d'approbation lors d'un référendum pancanadien le 26 octobre suivant. Entre-temps, le 5 juin, une première fuite dans les journaux laisse entendre que la ministre Frulla-Hébert « ne tient plus au rapatriement », que la souveraineté culturelle n'est plus une priorité (*Le Devoir*, 5 juin 1992 : A1). Le lendemain, la ministre dément cependant la rumeur. Par contre, quelques jours plus tard, la politique est déposée sans que n'y soit fait mention la question du rapatriement des pouvoirs. La ministre annonce du même coup l'ajout de quelque 57 millions de dollars d'argent neuf pour la culture, dont 21 millions pour les créateurs au cours des trois prochaines années. Dans les jours qui suivent, plusieurs organismes culturels, dont l'Union des artistes, se déclarent satisfaits de la nouvelle politique culturelle.

Au début de septembre, les médias font état du contenu de l'entente de Charlottetown et soulignent que Bourassa a « oublié » la culture et l'immigration. Trois ministres du cabinet, dont Frulla-Hébert, émettent publiquement de « sérieuses réticences » quant au contenu de l'entente acceptée par Bourassa ; la ministre se dit même « ulcérée de voir que l'accord conclu restait bien en-deça des attentes » (*Le Devoir*, 3 septembre 1992 : 1, B5 ; voir aussi annexe 6.4). Ottawa réagit et corrige rapidement les « oublis » : en matière de culture, les provinces obtiennent des compétences exclusives. Par contre, Ottawa conserve la responsabilité en regard des questions culturelles canadiennes. Quelques six semaines plus tard, l'Entente de Charlottetown est rejetée tant au Québec qu'au Canada. En décembre, deux projets de loi, l'un définissant de nouveaux pouvoirs pour le ministère, l'autre créant le Conseil des arts et des lettres du Québec, sont adoptés par l'Assemblée nationale du Québec.

La première loi élargit le mandat du ministère afin d'assurer un nouveau rôle « horizontal » – coordonner, orienter et évaluer l'action gouvernementale en matière de culture – tout en tenant compte de nouvelles préoccupations culturelles. La deuxième loi, demande récurrente des milieux culturels, transfère la gestion des programmes de soutien au Conseil des arts et des lettres du Québec. Il va de soi que dans un contexte de rationalisation gouvernementale, un des principaux avantages de cette nouvelle structure décentralisée est de constituer une sorte de zone tampon entre le milieu culturel et le pouvoir politique. Bref, au terme du processus politique débouchant sur l'adoption de la politique culturelle gouvernementale de 1992, toutes les parties se disent

satisfaites... du moins pour un temps.

Niveau 3 : *Relativement au processus politique ainsi qu'aux jeux et enjeux des groupes de pression en présence lors de l'émergence, de l'élaboration puis de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, en décembre 1992, de la politique culturelle gouvernementale et de la politique du Conseil des arts et des lettres du Québec*

Enfin, à ce troisième niveau de questions, nous nous sommes intéressée aux finalités poursuivies par les acteurs politiques impliqués dans le changement de la mission du ministère des Affaires culturelles et dans la création du Conseil des arts et des lettres du Québec. Dans les faits, nous nous sommes demandée ce qu'étaient les objectifs du politique (*politics*) et de l'administratif ? Qu'est-ce qui expliquait cette sorte d'unanimité apparente, du moins aux premiers abords, des différents acteurs impliqués ? Quels étaient les enjeux pour les groupes de pression en présence en cette période de crise des finances publiques et quelles étaient les croyances et les valeurs des acteurs impliqués, dont l'élite politique ?

Sans ramener tous les éléments d'explication, rappelons qu'à la lumière de l'étude des paramètres relativement stables et des événements dynamiques, nous avons été à même de comprendre l'importance des changements dans les conditions socio-économiques (crise des finances publiques) et dans le système politique (élections du PC et du PLQ ; création du BQ et de l'ADQ), ainsi que les impacts du débat constitutionnel lors des étapes d'élaboration et d'adoption de la politique de 1992 (voir la section précédente).

Incidemment, outre la mise sur pied du CALQ, une demande récurrente du milieu de la culture, rappelons à ce titre quelques-uns des bénéfices ou avantages suivants : maintien du lien avec le fédéral et report de la question du rapatriement des pouvoirs en matière de culture, relance de la formation en arts et création de divers programmes destinés notamment au milieu de l'enseignement, nouveaux pouvoirs pour le monde municipal et établissement d'ententes Québec-municipalités, consolidation financière des organismes et des associations du milieu de la culture, valorisation de l'héritage culturel (patrimoine, archives, musées, etc.).

Par ailleurs, si le milieu des industries culturelles semble celui qui obtient le moins

d'avantages financiers directs à la suite de l'adoption de cette politique, notamment en ce qui a trait aux crédits additionnels requis par le plan triennal, rappelons qu'il conserve néanmoins l'important soutien financier du fédéral, tout en ne perdant pas celui du provincial. De plus, le « nouveau » ministère de la Culture conserve la responsabilité d'élaborer et de gérer des programmes dans ce domaine, alors que certaines mesures du plan d'action obligent des modifications favorisant ce secteur (amendements à la *Loi de l'impôt* permettant des crédits d'impôt à la capitalisation pour les industries culturelles, etc.).

Bref, si l'on se fie aux réactions qui découlent du dépôt de la politique en juin 1992 (dossiers de presse ; voir aussi Jean Lemieux, 1992), la grande majorité des acteurs ont perçu favorablement la distribution plutôt équitable des bénéfices résultant des trois grands axes de la politique (affirmer l'identité culturelle, soutenir les créateurs et les arts, favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle) et des diverses mesures associées au plan d'action. Les quelques dissensions ou critiques dans les semaines suivant le dépôt concernent surtout une mesure ou une autre du plan d'action et non les fondements et principes mêmes de la politique.

### **B) Les quatre hypothèses de l'ACF retenues dans cette thèse**

Rappelons qu'à la lumière des trois premiers chapitres, mais plus spécifiquement de nos grandes questions de recherche, quatre hypothèses de l'ACF sont apparues particulièrement intéressantes et prometteuses. Elles concernent la stabilité des coalitions sur des périodes de plus d'une décennie (hypothèse n° 1), les facteurs externes affectant le sous-système de politique publique (hypothèses n°s 4 et 5) et, enfin, les systèmes de croyances des différents groupes d'intérêt et leur « degré » de contrainte et de cohésion (hypothèse n° 11). Reprenons chacune de ces hypothèses.

#### **o L'hypothèse n° 1 : la stabilité des coalitions**

L'hypothèse 1 de l'ACF, rappelons-le, s'attarde à la « stabilité des coalitions » pendant des périodes d'une décennie ou plus et à la confrontation des croyances.

*Hypothèse n° 1* : « Dans les controverses majeures au sein du sous-système *mature*, lorsque sont confrontées les « croyances politiques principales » (*policy core beliefs*), l'alignement

des alliés et de leurs adversaires a tendance à être plutôt stable pendant des périodes d'une décennie ou plus (1987-1988 ; 1993 ; 1997 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129) ».

Avant de statuer sur la validité ou la non-validité de cette hypothèse, il convient de s'interroger brièvement sur le sens des trois « expressions » qui y sont présentes : une « controverse majeure », un « sous-système mature » et les « croyances politiques principales » qui se confrontent au fil du temps. Par la suite, nous transposons l'hypothèse 1 à notre objet d'étude.

(i) *Une controverse majeure.*

Ni dans la première partie de leur ouvrage de 1993 qui présente l'ACF comme une alternative aux étapes heuristiques (chapitre 1 : 27-28) ni dans la quatrième partie qui, après plusieurs études de cas, en propose une version révisée (chapitre 10), ni dans leur chapitre publié dans *Theories of the Policy Process* (1999 : chapitre 6), Sabatier et Jenkins-Smith expliquent clairement ce qu'ils entendent par « controverse majeure ». Cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas définie ou interprétée dans l'une ou plusieurs des études produites à ce jour ; c'est le cas, par exemple, de l'étude Hanne B. Mawhinney qui s'intéresse au domaine de l'éducation (1993)<sup>2</sup>.

Dans le cas de la politique culturelle qui nous préoccupe ici, notre compréhension (ou notre propre interprétation) de la controverse – reste à savoir s'il faut la considérer comme « majeure » – se résume ainsi : au milieu des années 1980, l'annonce de coupures imminentes de la part du fédéral, la volonté de réorienter et de réévaluer les mandats d'organismes fédéraux voués à la culture, ainsi que des rumeurs de coupures budgétaires importantes et de transferts de responsabilités vers les municipalités au niveau provincial suscitent de nombreuses craintes dans le milieu culturel québécois. À cette époque, déjà mobilisés par les travaux de la commission parlementaire provinciale sur le statut de l'artiste du printemps 1986, certains organismes et associations du milieu culturel bataillent activement afin d'obtenir notamment des lois provinciales et fédérales en cette matière. Entre-temps, face aux décisions fédérales, une Coalition canadienne des arts et de la culture voit le jour en 1984. Bref, la combinaison de ces différents événements entraîne à son tour la mise sur pied, en décembre 1986, de la Coalition québécoise du monde des arts et de la culture. Cette dernière a comme objectif de faire pression sur le

gouvernement provincial pour que ce dernier alloue un budget plus important au secteur de la culture. Dans les faits, cette coalition profite d'une promesse électorale du Parti libéral, celle d'accroître les budgets du MAC à 1 % des dépenses publiques totales du gouvernement.

Entre décembre 1986 et le printemps 1990, moment où est créée la Coalition et où la ministre Robillard commande une étude sur le financement des arts et de la culture (*Rapport Coupet*), le gouvernement libéral tergiverse, tantôt renouvelant sa promesse du 1 %, tantôt reportant son application. « Initiée dans la tempête » et suscitant une nouvelle fois un vent d'inquiétude, cette étude (*Rapport Coupet*) exaspère une fois de plus, une fois de trop, le milieu culturel. On s'indigne, on la désavoue, on la rejette. Le débat qui dure depuis trop longtemps semble gagner du terrain, du moins de nouveaux adeptes. L'attitude du gouvernement – associée à une fin continue de non-recevoir ou, comme le soulignait la ministre Bacon (*La Presse*, 3 janvier 1987 : E-1), à cette perception, qu'elle réfute d'ailleurs, d'un « Parti libéral anti-culture, anti-arts » – est de plus en plus dénoncée par les médias et par l'opposition, mais aussi par d'autres leaders de la société québécoise. La pression est telle qu'elle impose la recherche d'une alternative, de nouvelles voies de solutions. Finalement, entrent en jeu deux acteurs importants, que nous avons qualifiés de *policy brokers*, Roland Arpin et Liza Frulla-Hébert. Ces derniers réussissent à concilier les demandes et les intérêts divergents. Mais là, c'est une autre histoire.

Donc, à la lumière de l'analyse présente dans cette thèse, nous pouvons constater que la controverse – on pourrait également parler de contentieux, de conflit ou de polémique – semble correspondre à ce refus répété du gouvernement du Québec d'acquiescer à la demande de la Coalition du 1 % qui, dès ses débuts, s'appuie sur une promesse formulée lors de la campagne électorale de 1985. Il ne s'agit pas ici de changer un aspect secondaire d'un quelconque programme gouvernemental, mais plutôt d'injecter massivement dans le domaine de la culture en cette période où le gouvernement, par contre, est contraint à faire des choix déchirants. Puis, au moment où émerge, au début des années 1990, ce grand consensus quant à la nécessité d'élaborer une politique culturelle gouvernementale, il y a eu controverse au sein des instances mêmes du gouvernement provincial, laquelle s'est vraisemblablement traduite par des résistances en provenance du Conseil des ministres, de ministères et de sociétés d'État, de fonctionnaires du MAC, du milieu municipal, etc.



Bref, pour parler de « controverse majeure » telle que le conçoit probablement Sabatier et Jenkins-Smith, il aurait fallu s'attarder beaucoup plus à ces deux grands protagonistes traditionnels dans le domaine de la culture au Québec, souvent adversaires, que sont les gouvernements fédéral et provincial.

(ii) *Un sous-système mature.*

Nous avons également élaboré sur cette idée de sous-système *mature*, laquelle correspondrait à une deuxième période qui suivrait une période dite initiale, « où les coalitions deviennent très distinctes et très stables durant quinze à trente ans (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129) ».

Dans le domaine ici concerné, la culture, nous avons fait correspondre approximativement ce sous-système *mature* aux années 1960-1990. Au cours de cette période, les groupes (ou coalitions) deviennent de plus en plus distincts (mieux organisés, plus structurés et spécifiques) tout en demeurant relativement stables. En effet, l'analyse de la documentation qui couvre ces trois décennies a procuré un portrait relativement précis de la composition et de la stabilité des groupes, associations professionnelles, institutions et organismes culturels. Ceux-ci, selon le problème de l'heure, s'impliquent dans les débats ou prennent part à des travaux de commissions parlementaires qui les concernent (politiques linguistiques, etc.).

À compter du milieu des années 1980, face à des changements importants dans l'environnement externe (crise des finances publiques, coupures, redéfinition des mandats de certains organismes culturels, etc.), face aussi au cumul des problèmes vécus par les différents milieux culturels (appauvrissement des créateurs, etc.), ces derniers décident de faire front commun et de mettre de côté, du moins pour un temps, leurs velléités traditionnelles. Dès lors, est mise sur pied la Coalition du monde des arts et de la culture (ou du 1 %) ; celle-ci conserve son objectif prioritaire, du moins jusqu'au début des années 1990. En réalité, les divers groupes, associations et institutions du milieu de la culture sentent plus que jamais le besoin de se concerter et de former un mouvement plus vaste, plus imposant et, assurément, plus contraignant pour le gouvernement.

D'ailleurs, à cette époque, le phénomène associationniste du milieu culturel au Québec s'accélère, notamment à la suite de deux lois provinciales relatives au statut de l'artiste. On assiste alors à des mises sur pied d'associations et de syndicats professionnels, à des fusions et à des réorganisations (regroupement des forces et des ressources).

(iii) *Les croyances politiques principales qui se confrontent.*

Dans l'hypothèse n° 1 de l'ACF, Sabatier et Jenkins-Smith traitent des croyances politiques principales qui se confrontent lors de controverses majeurs et de la stabilité des alliés et des adversaires sur une décennie ou plus. Dans le chapitre 6 et tout particulièrement dans le tableau 6.4, nous avons distingué les croyances « normatives » fondamentales (*deep core beliefs*), comme la liberté de création et d'expression, des croyances politiques principales (*policy core beliefs*), comme la démocratisation de la culture associée à la participation du citoyen (besoin et développement culturel) ou comme l'un des facteurs puissants de cohésion sociale, de croissance et de développement économique.

À l'origine, dans le débat qui nous préoccupe ici, le milieu culturel insiste sur la nécessité d'injecter des fonds publics substantiels dans le secteur de la culture. Par contre, au terme de ce débat, les préférences politiques se centrent, d'une part, sur cette nécessité de rapatrier les pouvoirs d'Ottawa en matière de culture, mais aussi sur celle de débureaucratiser et de décentraliser les pouvoirs du MAC, et, d'autre part, sur celle de maintenir un lien avec le fédéral. La grande unanimité des acteurs sur une politique culturelle d'ensemble semble donc s'effriter sur certains aspects « prioritaires » de son application : certains groupes réclament plus de pouvoirs pour le gouvernement provincial ; d'autres, qui gagnent en importance au cours de l'automne 1991 et de l'hiver 1992, demandent que le gouvernement s'acquitte tout d'abord de ses propres pouvoirs.

Bref, ce sont finalement l'adhésion du premier ministre Bourassa à l'Entente de Charlottetown (août 1992) et celle du gouvernement libéral, incluant la ministre Frulla-Hébert, qui tranchent. Incidemment, il y a donc une sorte de statu quo, chacun des paliers de gouvernement, c'est-à-dire le fédéral et le provincial, conservant ses prétentions et/ou prérogatives en matière de culture. L'« alignement des alliés et des adversaires », pour revenir à

un passage clé de l'hypothèse n° 1, a donc « tendance à être plutôt stable sur une décennie ou plus ».

(iv) *La transposition de l'hypothèse n° 1 à notre objet d'étude.*

La stabilité des groupes variés (ou coalitions) dans la controverse exposée ici au sein du sous-système *mature* est confirmée dans ce cas. Mais comme Sabatier et Jenkins-Smith parlent de « controverses majeures » et que ces derniers sont peu explicites sur ce qu'il faut entendre par là, il y a lieu d'émettre un certain bémol quant à sa validation. .

Par contre, signalons que notre analyse a permis de confirmer la persistance des groupes d'acteurs dans le sous-système de la culture, et ce depuis plusieurs décennies. Rappelons leur présence lors de débats politiques majeurs qui ont donné naissance, tant au fédéral qu'au provincial, à toute une série de rapports (Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1962 ; Rioux, 1968 ; etc.). Rappelons aussi leur omniprésence lors des différentes commissions parlementaires québécoises traitant d'un volet ou d'un autre de la culture depuis le milieu des années 1960 ou lors d'événements politiques majeurs, comme l'élection du PQ en 1976 ou le référendum sur la souveraineté-association de 1980.

Puis, cette analyse a attesté que les systèmes de croyances de ces groupes ont supporté au fil des décennies des principes ou des valeurs directement associés aux croyances normatives (comme la liberté d'expression et de création) et aux croyances politiques principales (comme la démocratisation de la culture, le développement et le soutien aux institutions et aux industries culturelles). Ces principes et ces valeurs, qui ont souvent constitué les fondements des interventions du gouvernement du Québec, se retrouvent dès lors dans les différentes politiques sectorielles élaborées au fil des décennies ainsi que dans les énoncés de politique de plusieurs ministres québécois (livres blancs de Laporte, 1965, et de Laurin, 1978, le livre vert de L'Allier, 1976, etc.).

o **Les hypothèses n°s 4 et 5 : les facteurs externes affectant le sous-système**

L'ACF soutient que les processus internes d'un sous-système politique ne seraient généralement pas suffisants en eux-mêmes pour altérer de façon importante les aspects centraux

d'une politique gouvernementale. Bref, comme le suggèrent les deux hypothèses suivantes, le changement politique requiert donc généralement des perturbations externes au sous-système.

*Hypothèse n° 4* : « Les croyances politiques principales [*policy core* ou *basic attributes*] d'un programme gouvernemental dans un champ de compétences spécifique ne seront pas révisées de manière significative aussi longtemps que la coalition plaidante du sous-système ayant lancé le programme demeurera au pouvoir, sauf lorsque le changement sera imposé par une instance supérieure (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 217) ».

*Hypothèse n° 5* : « Une perturbation importante à l'extérieur du sous-système (par exemple des changements dans les conditions socio-économiques, l'opinion publique, les coalitions dominantes à l'échelle du système ou les extrants politiques provenant d'autres sous-systèmes) constitue une cause *nécessaire* du changement, *mais non suffisante*, dans les croyances politiques [*policy core attributes*] d'un programme gouvernemental (hypothèse révisée en 1993 et en 1997 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 39) ».

Avant de valider ou non ces deux hypothèses, il convient de rappeler ce qu'il faut entendre par instance supérieure, mais aussi par cette idée de changement politique *majeur*.

(i) *Le changement politique majeur*

Selon Schlager (1999 : 252), l'*ACF* s'attarde particulièrement au changement politique *majeur*. En effet, pour tabler sur la magnitude (ou le degré) d'un changement et comprendre pourquoi des changements particuliers se matérialisent, Sabatier et Jenkins-Smith soulignent que l'on doit tenir compte des conditions qui entraînent le changement politique majeur. Les facteurs à l'origine de tels changements sont souvent des événements dramatiques ou des crises économiques, des changements dans la coalition gouvernante.

Dans leur dernière mise à jour de l'*ACF* (1999), Sabatier et Jenkins-Smith apportaient d'ailleurs la distinction suivante : « Major change is change in the policy core aspects of a governmental program, whereas minor change in the secondary aspects (1999 : chapitre 6 ; cité par Schlager, 1999 : 252) ». Relativement à cette définition, Edella Schlager est, par contre, particulièrement critique :

This is an unsatisfactory answer because it is difficult to test empirically, and because it calls into question the definition of belief systems and policy subsystems. First, as discussed earlier, given to push and pull of politics, many policies do not easily reflect the belief systems of the dominant coalition. A major policy most likely consists of an uncomfortable

mix of policy cores and secondary aspects. Because policies are not so neatly structured around a single policy core and secondary aspects, determining what constitutes change in the core may be difficult. Second, Sabatier and Jenkins-Smith make a troubling statement that potentially undetermines the advocacy coalition theory : « The same change may be 'minor' for one subsystem and 'major' for a subsystem nested within in. » This statement implies that the definition of a subsystem is rather loose. Changes in policy cores are a matter of perspectives.

Bref, après toute une série de questions, Schlager conclut : « The Advocacy coalition theory has not, contrary to the claims of its creators, provided a relatively clearcut distinction between major and minor policy change (Schlager, 1999 : 252-253) ». Bien que cette critique soit intéressante soulignons que pour l'instant elle demeure secondaire parce que, pour l'essentiel, nous ne sommes pas en présence, dans notre étude, d'une coalition dominante dans le sens que l'entendent Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 148-149).

Rappelons brièvement les six postulats ou observations explicités dans le chapitre 4 (voir la partie 4.3) et ayant trait à cette idée de changement politique majeur :

(1) *les changements politiques majeurs sont généralement peu fréquents* : ce qui appuie cette idée de bouleversement (*shock*) venant de l'extérieur qui altérerait substantiellement la distribution des ressources politiques ou les perceptions des coalitions du sous-système ;

(2) *les perturbations externes significatives du sous-système « sont une cause nécessaire, mais non suffisante, de changement »* : selon Sabatier et Jenkins-Smith, des perturbations externes fournissent une opportunité pour un changement politique majeur, mais « un tel changement ne pourra se produire à moins que l'opportunité soit habilement exploitée par les promoteurs ou initiateurs (*proponents*) de changement que sont les coalitions minoritaires (1999 : 148) » ;

(3) *l'importance de l'opinion publique* : selon Sabatier et Jenkins-Smith, malgré le fait que l'opinion publique soit souvent peu informée sur ce qui affecte les politiques spécifiques, cela altère assurément, notamment chez les *policy-makers*, la perception des problèmes ; pensons simplement ici à cette perte de crédibilité du gouvernement provincial à la fin des années 1980 ou, plus important, au débat constitutionnel qui s'accroît au début des années 1990 (multiplication des sondages, des textes d'opinion, des sorties publiques des leaders de la société québécoise et canadienne, etc.) ;

(4) *le degré de consensus requis (et sa variabilité selon les pays)* : pour étudier un changement politique majeur, il faut tenir compte de la structure constitutionnelle de base, mais aussi des normes culturelles en vigueur ; au Québec comme au Canada, le degré de consensus, tel que défini par ces deux chercheurs, repose sur le système parlementaire « à majorité faible » d'inspiration britannique ; on peut également convenir que les normes

culturelles correspondent aux valeurs collectives de la société canadienne et québécoise telles la liberté, la démocratie, la primauté du droit, le sens de la justice, le pluralisme, etc. ;

(5) *les tentatives de changer les croyances politiques au sein même du gouvernement* : selon Sabatier et Jenkins-Smith « une unité hiérarchiquement supérieure du gouvernement peut tenter de changer les croyances politiques (*policy core*) d'un niveau subordonné (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148) » ; pensons simplement à tous ces groupes de travail au sein même du ministère, mis sur pied à la demande de la ministre et encadrés par un comité de direction (élaboration de la *Politique culturelle*), puis au bureau des sous-ministres (préparation de sa mise en œuvre) ; pensons aussi aux diverses rencontres de discussion et d'information avec les fonctionnaires du MAC ;

(6) *les différents processus de changement politique majeur* : toujours dans le chapitre 4, nous avons convenu que la troisième alternative proposée par ces deux chercheurs semblait la plus prometteuse dans la présente étude de cas ; selon Sabatier et Jenkins-Smith, le résultat final de cette alternative « devrait être vu comme un pouvoir partagé entre les coalitions (analogue à une grande coalition dans les systèmes parlementaires) (1999 : 150) ».

Avant de transposer les hypothèses 4 et 5 revenons brièvement sur cette idée d'instance supérieure.

(ii) *L'instance supérieure*

À la lumière de l'analyse du processus d'émergence de la politique (voir le chapitre 6), il est apparu évident que c'est la ministre du MAC qui initie le changement politique majeur : tout d'abord la ministre Robillard en commandant l'*Étude sur le financement des arts et de la culture*, puis et surtout la ministre Frulla-Hébert en créant le groupe-conseil Arpin. C'est après la parution du *Rapport Arpin* que s'enclenchent, avec l'accord du gouvernement, les travaux de la commission parlementaire de l'automne 1991. Entre-temps, l'ensemble de l'appareil gouvernemental, avec l'appui du Premier ministre et du Conseil des ministres, entreprend des discussions afin d'élaborer non pas une politique ministérielle, mais bien une politique gouvernementale.

(iii) *La transposition des hypothèses n<sup>os</sup> 4 et 5 à notre objet d'étude*

Les décisions qui concernent l'analyse de la politique culturelle de 1992 doivent être comprises dans un contexte de longue durée et être élargies aux événements de la scène politique

canadienne et québécoise. Rappelons que dès l'arrivée au pouvoir des conservateurs fédéraux de Brian Mulroney, en 1984, celui-ci promet de ramener le Québec dans la Constitution canadienne et des pourparlers sont entrepris en ce sens avec les libéraux de Robert Bourassa, portés au pouvoir en 1985. L'accord du lac Meech est signé en 1987 par tous les gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux) qui s'engagent à le faire entériner par leur parlement respectif. On connaît la suite. Au Canada anglais, une opposition croissante à la reconnaissance du Québec comme « société distincte » incite finalement certaines provinces à refuser la ratification de Meech en 1990. Ces événements forcent les libéraux du Québec, mais également ceux qui avaient vu dans Meech la fin d'une trop longue querelle avec le reste du pays, à reconsidérer leur vision du Canada.

À la suite de cet échec, le premier ministre Robert Bourassa déclare au reste du Canada que le Québec est pour toujours « une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement ». L'idée d'un Québec souverain devient plus que jamais populaire. Loin de s'amenuiser, la crise constitutionnelle s'accroît. À peine quelques semaines après cette déclaration, une loi est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec qui crée alors la Commission Bélanger-Campeau. Cette dernière, qui a multiplié ses rencontres à travers le Québec, rend public son rapport en mars 1991. Les auteurs insistent entre autres sur la liberté politique qu'ont les Québécois de déterminer démocratiquement leur destin politique. Faisant suite aux recommandations de la Commission, mais aussi dans la foulée du *Rapport Allaire*, l'Assemblée nationale adopte, le 20 juin 1991, la loi 150 qui propose la tenue d'un référendum sur la souveraineté avant le 26 octobre 1992.

Bref, pour revenir à nos deux hypothèses, le revirement du Parti libéral au début des années 1990, qui multiplie ses déclarations à teneur « souverainiste » (déclarations du Premier ministre, de la ministre du MAC, mais aussi d'autres ministres, *Rapport Allaire*, création de la Commission Bélanger-Campeau, etc.), représente un changement important dans les croyances politiques des politiciens d'alors : s'agit-il de stratégie politique ou est-ce vraiment le cas ? Cela importe peu. Dans les faits, comme le souligne judicieusement le journaliste Bruno Dostie, « c'est le contexte politique [d'alors], où le débat constitutionnel fait de la culture le fondement même de la « société distincte » (*La Presse*, 9 mars 1991 : D3) », qui semble faire tourner le vent.

Chose certaine, cela contribue à des rapprochements importants entre le gouvernement et les milieux culturels qui, dès lors, s'entendent sur deux objectifs communs : le rapatriement des pouvoirs en matière de culture et l'adoption d'une politique culturelle d'ensemble. Ces changements sont donc suscités par les positions du gouvernement fédéral canadien. Ainsi, tant pour l'hypothèse 4 que pour l'hypothèse 5, les changements sont donc imposés par une instance supérieure.

Si, pour l'hypothèse 4, c'est la ministre du MAC qui initie le changement (création du groupe-conseil Arpin, embrigadement de l'ensemble du personnel du MAC), cette dernière réagit dans un contexte où le gouvernement fédéral suscite des prises de position politiques et constitutionnelles par le Québec ; ces dernières, pour être crédibles, doivent s'appuyer sur des alliances solides (milieux culturels, médias, intellectuels, parti de l'opposition et population en général). Cela se confirme d'ailleurs par la scission au sein même du Parti libéral (création de l'ADQ) au moment où le premier ministre Bourassa revient sur ses positions et accepte une nouvelle fois de négocier avec Ottawa (Entente de Charlottetown). C'est donc l'instance supérieure qui déclenche d'importants changements dans les croyances politiques du programme gouvernemental du Québec en matière de culture. L'hypothèse 4 est donc validée. Elle l'est d'autant plus par la validation, à son tour, de l'hypothèse 5.

En effet, l'hypothèse 5 indique (1) qu'une « perturbation importante à l'extérieur du sous-système (par exemple des changements dans les conditions socio-économiques, l'opinion publique, les coalitions dominantes à l'échelle du système, etc.) constitue une cause *nécessaire* du changement, *mais non suffisante*, dans les croyances politiques rattachées à un programme gouvernemental ». Entre 1986 et le début des années 1990, plusieurs perturbations externes sont survenues : crise des finances publiques, négociation du libre-échange, coupures budgétaires, nouvelle campagne électorale en 1989, etc. Au cours de toutes ces années, la Coalition du monde des arts et de la culture multiplie ses sorties et ses rencontres avec le gouvernement, réclame plus de financement public. Pour que soit initiée l'élaboration de la politique culturelle, il fallait donc une demande de changement émanant du milieu même. Mais au cours de toutes ces années, cette cause n'est cependant pas suffisante pour faire bouger le gouvernement. Il aura donc fallu la combinaison d'autres événements, habilement récupérés par les partis en présence, pour que



s'opère un changement dans les croyances politiques du gouvernement libéral du Québec.

Bref, ce n'est que lorsque le débat constitutionnel atteint un point culminant avec l'échec de Meech que la culture et, incidemment, les problèmes ressentis par les milieux culturels semblent devenir un domaine prioritaire d'intervention dans l'agenda gouvernemental du Québec. Les groupes culturels, mais aussi les autres acteurs issus de différents milieux socio-économiques et politico-administratifs qui s'ajoutent, demeurent généralement unifiés tout au cours de l'élaboration de la politique et de son plan d'action.

o **L'hypothèse n° 11 : le degré de contrainte et de cohésion des élites des groupes d'intérêt**

Enfin, l'hypothèse 11 de l'ACF se rapporte aux systèmes de croyances des différents groupes d'intérêt (*purposive groups* et *material groups*) et concerne le degré de contrainte et de cohésion.

*Hypothèse n° 11* : « les élites des groupes idéologiques [*purposive groups*] sont plus contraintes dans l'expression de leurs croyances et de leurs positions politiques que les élites des groupes orientés vers des intérêts concrets [*material groups*] (Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 20 ; 1999 : 134) ».

Le raisonnement sous-jacent à cette hypothèse, selon Sabatier et Jenkins-Smith, est que les groupes idéologiques adhèrent fermement à une série de croyances et que les leaders de ces groupes sont choisis sur la base de leur adhésion à ces croyances. Plus ces derniers adhèrent et défendent tous les aspects du système de croyances, moins ils risquent de perdre des membres. À l'inverse, les groupes orientés vers des intérêts concrets font la promotion et défendent les « intérêts matériels personnels » (*material self-interest*) de leurs membres, intérêts qui correspondent à un meilleur soutien financier de l'État, à de nouveaux programmes, etc. Les membres de ce deuxième groupe « seem willing to give their leaders a fair amount of latitude in determining exactly how to promote that objective (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 134) ».

(i) *La transposition de l'hypothèse n° 11 à notre objet d'étude*

Que conclure sur cette hypothèse sinon que, dès le départ, la Coalition du monde des arts

et de la culture regroupe en son sein – et ce de façon très majoritaire – des groupes orientés vers des intérêts concrets. Ces derniers sont issus des associations et des regroupements du milieu des arts et de la culture dont certains, comme l'Union des artistes, ont un long passé de revendications corporatistes, souvent protectionnistes, et de promotion des intérêts de leurs membres<sup>3</sup>. On retrouve aussi des producteurs de spectacles, des diffuseurs, des journalistes spécialisés, des directeurs de musées, des conseils régionaux de la culture, etc., donc des intervenants qui s'unissent pour faire pression sur le gouvernement afin que ce dernier accroisse le budget du ministère des Affaires culturelles (le 1 %).

Il semble bien que ce soit au moment de l'émergence de cette idée d'élaborer une politique culturelle gouvernementale, donc plus globale, que certains groupes font valoir des croyances que l'on peut plus facilement associer aux groupes idéologiques, quoiqu'il soit toujours difficile de trancher avec certitude : liberté de création et d'expression, primauté de la langue française, rapatriement des pouvoirs d'Ottawa. Mais si certaines de ces croyances trouvent facilement preneurs du côté de l'État (demande d'élargir la notion de culture, d'inclure les principes d'autonomie et de liberté de création) d'autres, par contre, sont carrément reléguées aux oubliettes. Il est vrai qu'entre le discours autonomiste, pour ne pas dire souverainiste, et son application, les créateurs et les artistes préfèrent finalement conserver à la fois un pied à Ottawa et un pied à Québec. Ce passage du mémoire de l'Association des organismes musicaux du Québec – mémoire rattaché à celui de la Guilde des musiciens du Québec et transmis au groupe-conseil Arpin – est assez révélateur :

La perspective du rapatriement des pouvoirs et des sommes allouées à la culture en provenance du gouvernement fédéral ne réjouit pas nécessairement le milieu des artistes. Au contraire, certains, reconnus pour leur esprit nationaliste, vont même jusqu'à évacuer l'idée d'indépendance dans le contexte actuel. Malheureusement, on ne reconnaît pas au ministère la compétence pour gérer plus de fonds. On craint de perdre une instance comme le Conseil des arts du Canada et on voit mal comment le Québec pourrait aujourd'hui poursuivre l'œuvre de cette instance avec la même efficacité et le même souci d'excellence (MCCQ, DPE, chemise 1450-12-26 : Mémoire de l'Association des organismes musicaux du Québec au groupe-conseil Arpin, février 1991 : 10-11).

Comme quoi les grands gagnants de tout ce processus d'émergence, d'élaboration et d'adoption de la politique culturelle gouvernementale de 1992 demeurent somme toute ceux qui

ont fait valoir adroitement leurs propres intérêts. Mieux disposés à négocier au besoin certains aspects de leurs revendications (ou croyances) et peut-être moins enclins à maintenir certaines positions initiales, les milieux culturels dans leur ensemble obtiennent finalement gain de cause : plus de fonds publics, création et gestion du Conseil des arts et des lettres, possibilité d'élaborer des critères nationaux (programmes de subventions et de bourses), participation accrue du monde municipal, meilleure formation, relance de l'éducation culturelle, création de nouveaux programmes, etc.

Quant à la validation de cette hypothèse, nous émettons des réserves puisque la grande question est de savoir comment distinguer véritablement les élites des groupes idéologiques de celles des groupes plus matérialistes. De plus, une étude comme celle de François Renaud (1973 : 68-71) sur les motivations dans une organisation partisane a plutôt démontré que les acteurs ont tendance à présenter leurs intérêts ou leurs motivations comme idéologiques, alors qu'ils perçoivent généralement ceux de leurs adversaires comme étant plutôt matérialistes.

Chose certaine, cette hypothèse apparaît intéressante dans ces domaines de politiques publiques relatifs aux ressources naturelles et à l'environnement (politiques forestières, politiques pour la conservation de l'eau, politiques de l'énergie, etc.) ; dans ce cas, la dichotomie semble plus facilement perceptible ou manifeste. En effet, les quelques études et analyses consultées réussissent assez bien à départager les coalitions en présence et les systèmes de croyances de leurs élites en deux grandes factions qui prônent généralement soit le développement économique et industriel (*material groups*), soit la protection des ressources naturelles et de l'environnement (*purposive groups*). Il en est ainsi du chapitre de John F. Munro sur la *California Policy Water* (1993 : 116-117) ou ceux de Hank C. Jenkins-Smith et Gilbert K. St. Clair sur les *Politics of Offshore Energy* (1993 : 149-175) et de Paul A. Sabatier et de Anne M. Brasher sur la *Environmental Policy at Lake Tahoe, 1964-1985* (1993 : 177-208). Par exemple, dans ce dernier cas, les auteurs présentent les positions dans le temps de la Environmental Coalition *versus* celles de la Economic Growth/Property Rights Coalition.

Bref, dans le sous-système de la culture et de la *Politique culturelle du Québec* de 1992, combien des groupes (ou organismes et institutions) mentionnés sont seulement idéologiques,

seulement matérialistes ou même les deux à la fois ? Pour ce dernier cas, l'UDA est un bon exemple. Son président a été membre de la Commission Bélanger-Campeau et membre du groupe-conseil Arpin, deux instances qui ont proposé le rapatriement des pouvoirs. Il a multiplié ses déclarations à caractère très souverainiste aux médias et il a fait adopter par ses membres une résolution appuyant la souveraineté du Québec. Pourtant, au terme du processus menant au dépôt de la politique, là où la question du rapatriement est finalement évacuée, le président de l'UDA se déclare satisfait (*Le Devoir*, 19 juin 1992 : A1 : « L'Union des artistes accueille favorablement la politique culturelle », par Paule des Rivières).

En fait, pour valider une telle hypothèse, il aurait fallu sélectionner un certain nombre d'organismes, suivre leurs représentants au cours du débat et du processus menant à l'adoption de la politique, et ce advenant que de telles informations existent. Cela aurait représenté un travail colossal. Par contre, même en analysant 30 des 264 mémoires transmis à la Commission parlementaire de l'automne 1991 et 62 fiches de synthèse que nous avons retenus, nous ne pourrions procéder, hors de tout doute, à une telle catégorisation.

Malgré cela, compte tenu de la logique même de cette hypothèse – « les élites des groupes idéologiques sont plus contraintes dans l'expression de leurs croyances et de leurs positions politiques que les élites des groupes orientés vers des intérêts concrets » –, de son évidence, et malgré l'incertitude et l'absence de vérification, nous concluons qu'elle est plausible ou crédible. Ce qui nous amène finalement au point suivant.

### **C) Critiques de l'ACF et pistes de recherche**

Notre premier commentaire découle de la présentation même de notre thèse. Compte tenu que les créateurs de l'ACF affirment que ce modèle se voulait à l'origine une alternative aux étapes heuristiques qui dominaient alors les études des politiques (émergence, élaboration, adoption, mise en œuvre et évaluation), il peut paraître paradoxal de constater que nous ayons retenu de telles subdivisions dans nos cinquième et sixième chapitres. Pourtant, selon nous, cela s'explique.

Tout d'abord, comme nous l'avons souligné au début de cette conclusion, nous avons opté

pour une analyse multidisciplinaire des politiques publiques qui a mis à contribution les approches de l'histoire, de la sociologie et de la science politique. Nul doute que notre formation en histoire et notre pratique en ce domaine nous a incitée à suivre fidèlement le cours des événements. Puis, le cadre même de l'*ACF* impose logiquement une telle démarche. Tenir compte d'une perspective historique d'une décennie ou plus, notamment en présentant les paramètres relativement stables et les événements dynamiques externes, les mettre en relation les uns avec les autres, puis analyser leurs répercussions sur le sous-système d'acteurs, lesquelles imposent implicitement dans la logique des auteurs la nécessité de se coaliser, enfin, aborder le sous-système de la politique concernée, lui-même très « séquentiel », tout cela appuie notre subdivision avec cette terminologie de genèse, d'émergence, d'élaboration et d'adoption. Par ailleurs, plusieurs aspects de ce cadre semblent particulièrement intéressants.

Cette étude de cas sous-tend que l'analyse des changements complexes requiert un cadre théorique solide. Assurément, l'*Advocacy Coalition Framework* a permis d'examiner les processus du changement politique dans le temps et de démontrer la complexité des interventions gouvernementales dans le domaine de la culture, mais aussi dans une politique culturelle particulière. Soulignons à cet effet les observations générales suivantes.

Tout d'abord, à la lumière de l'analyse documentaire, les changements dans le sous-système de la culture résultent de débats teintés par des valeurs politiques fondamentales qui ont orienté depuis longtemps les interventions des gouvernements fédéral et du Québec en ce domaine. Puis, le changement étudié dans cette thèse a directement impliqué deux niveaux de gouvernement – le provincial et le municipal –, ainsi que les groupes d'intérêt du milieu culturel et ceux associés aux autres milieux socio-économiques et politiques. L'omniprésence du gouvernement fédéral – dont le débat constitutionnel finit par transcender celui, plus pragmatique, du milieu culturel québécois – ne pouvait être négligée. Ainsi, l'évolution du débat a donc connu une forme d'escalade, passant d'une arène politique très sectorielle (la Coalition du monde des arts et de la culture unissant le milieu culturel *versus* le gouvernement libéral du Québec) à une arène publique nationale. Par ailleurs, les promoteurs du changement – le milieu culturel d'abord, puis le gouvernement provincial et ses alliés (groupes du milieu culturel et des autres milieux sociaux, politiques et économiques) – ont su profiter du contexte constitutionnel difficile du début des

années 1990, qui a fait de la culture le fondement même de la « société distincte », pour atteindre leurs objectifs. D'autre part, les *policy-brokers* (d'abord Roland Arpin, puis Liza Frulla-Hébert) ont habilement proposé des voies de compromis, contribuant ainsi à maintenir l'adhésion des acteurs impliqués dans le débat et ce, malgré les dissensions manifestées dès l'automne 1991. Enfin, le changement politique reflète des modifications importantes (ou des changements fondamentaux) dans certains fondements ou principes à l'origine des politiques culturelles québécoises, et ce indépendamment du parti politique au pouvoir.

Sur ce dernier point, rappelons quelques conséquences du processus de changement : l'adoption d'une politique culturelle gouvernementale qui met l'accent sur la coordination horizontale (impliquant plusieurs ministères et sociétés d'État), une première si on omet la tentative du ministre d'État Camille Laurin en 1978 ; la redéfinition des pouvoirs du MAC, lesquels étaient définis dans sa loi constitutive ; la décentralisation fonctionnelle du soutien aux arts grâce à la création du Conseil des arts et des lettres, l'élément central de la politique, organisme qui était depuis longtemps réclamé par le milieu ; la plus grande implication du monde municipal qui prend en charge certains secteurs culturels spécifiques d'intervention (établissement d'ententes multisectorielles de développement culturel dans le domaine du patrimoine, des équipements culturels, des bibliothèques publiques et de la diffusion des arts).

L'*Advocacy Coalition Framework* a donc procuré cette « lentille conceptuelle » utile pour clarifier la complexité du changement politique dans le domaine de la culture en mettant l'accent sur une série d'éléments clés influençant le processus : (a) l'interaction entre les acteurs qui, au cours des événements, sont devenus membres et partie prenante d'une seule et même grande coalition ; (b) l'analyse en profondeur des facteurs externes à l'origine du changement politique ; (c) l'approfondissement de la structure tripartite des systèmes de croyances des deux grands groupes en présence. D'ailleurs, pour revenir à cette catégorisation de groupes idéologiques et de groupes orientés vers des intérêts concrets, donc plus matérialistes, selon leur système de croyances, nous formulons cette critique qui rejoint celle récemment formulée par Sabatier et Schlager (2000 : 229-230) et par Schlager (1999).

Quoique nous ayons utilisé des méthodes de recherche systématique qui avaient comme

objectif d'apporter des éléments de preuve pour déterminer quels individus ou organisations défendent telles idées plutôt que telles autres à des moments spécifiques dans le temps et bien que l'on ait passé un certain temps à décrire des aspects de ces croyances, il nous apparaissait particulièrement présomptueux de procéder à une catégorisation en identifiant avec certitude des individus ou des organisations appartenant à des groupes idéologiques ou matérialistes.

Tout d'abord, parce que dans le sous-système de la culture on a dénombré une multitude d'acteurs, d'organismes et d'institutions issus autant des milieux culturels que des milieux sociaux, économiques et politiques – plus de 250 mémoires furent transmis à la Commission parlementaire de l'automne 1991. Suivre chacun de ces intervenants, admettant par ailleurs que la documentation nous permette de le faire, et ce sur une période relativement longue, aurait été très laborieux. Puis, rappelons que certaines idées, dans le contexte largement décrit dans la thèse, évoluent rapidement. Ces idées, comme la nécessité de rapatrier les pouvoirs en matière de culture ou d'élaborer une politique culturelle gouvernementale, s'adaptent au débat politique et sociétal de l'heure. Constituent-elles des stratégies des acteurs dans le cadre du débat constitutionnel ? Correspondent-elles réellement à des croyances essentiellement idéologiques ? Chose certaine, la promotion et la défense de ces idées desservent finalement assez bien le gouvernement du Québec, mais aussi les acteurs ou groupes du milieu culturel.

D'autre part, il convient de revenir sur cette troisième composante de l'ACF que Sabatier Jenkins-Smith ont incluse dans leur plus récente révision (1999), soit « le degré de consensus nécessaire pour un changement politique majeur ». Rappelons les propos des auteurs à ce sujet :

The degree of consensus required is a function of basic constitutional structure and cultural norms. It clearly affects the constraints and strategies of subsystem actors, as well as the probability that major policy change will actually occur. In fact, the degree of consensus required to institute a major policy change is so important that it should be added to the basic structural diagram of the ACF (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 148).

Assurément, la présente étude de cas a permis de valider la justesse de la nouvelle proposition de ces chercheurs. À travers les différents éléments mis au jour dans cette thèse, lesquels ont influencé directement l'émergence d'une « coalition élargie » incluant, cette fois-ci, l'ensemble du milieu culturel, le gouvernement du Québec et une multitude d'autres acteurs sociaux (voir

schéma 5.4), la culture politique québécoise était particulièrement significative. De plus, l'élan nécessaire à la mise sur pied d'une telle coalition élargie était la position minoritaire du Québec dans la culture politique dominante canadienne ; cette dernière a refusé à deux reprises (Meech et Charlottetown) le statut découlant de cette notion de « société distincte » et donc toutes les interprétations constitutionnelles (juridictions spécifiques et champs spécifiques d'intervention) pouvant en découler. D'ailleurs, si pour le Canada anglais, ces offres représentaient trop, pour le Québec, qui les refuse également, elles représentaient trop peu. Bref, l'analyse du changement politique en matière de culture démontre que les biais culturels constituent des contraintes centrales sur le changement politique.

Un autre aspect sur lequel il faut insister lorsque l'on aborde le sous-système de la culture et des politiques culturelles est cette prise en compte des relations intergouvernementales canadiennes et québécoises. Sabatier insiste d'ailleurs sur ce point lors des phases de formulation et d'implantation (Sabatier, 1991 : 151). Encore une fois, la présente analyse tend à corroborer cette proposition, puisque c'est l'un des paramètres relativement stables, le contexte constitutionnel d'alors (*Basic constitutional structure - rules*), qui encadre les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, dont le Québec.

Enfin, pour terminer, une autre conséquence de l'application de l'*Advocacy Coalition Framework* concerne les hypothèses retenues. Si les hypothèses 4 et 5 ont été validées et qu'il a fallu nuancer l'hypothèse 1, notamment en ce qui a trait à cette idée de « controverse majeure », l'hypothèse 11, par contre, pose quelques difficultés dans sa formulation actuelle. Incidemment, il nous semble plus intéressant si cette hypothèse précisait davantage ses propositions sous-jacentes. Par exemple, elle pourrait prendre la formulation suivante (le caractère italique constitue l'amendement suggéré à l'hypothèse) :

les élites des groupes idéologiques, plus contraintes dans l'expression de leurs croyances et de leurs positions politiques, *sont plus limitées dans l'élaboration de stratégies et de tactiques visant l'atteinte des objectifs promus par leurs membres et plus prévisibles dans leurs orientations et leurs interventions lors du processus politique*, que les élites des groupes orientés vers des intérêts concrets, *plus enclins à s'adapter au cours des événements, plus ouverts à la négociation et dont la marge de manœuvre est généralement moins bien connue de leurs adversaires.*



Ainsi, en plus de tenir compte de la structure des systèmes de croyances de ces deux grands groupes qui, rappelons-le, incluent des membres provenant de différents horizons (politico-administratifs, groupes d'intérêt, etc.), une telle hypothèse obligerait à s'attarder aux différentes stratégies et tactiques élaborées au fil du temps ainsi qu'aux différentes étapes de négociation et de collaboration des acteurs en présence.

Bref, la présente étude de cas a permis de supporter l'adéquation du cadre d'analyse de l'*Advocacy Coalition*, du moins en ce qui concerne les notions centrales (coalitions plaidantes, *policy brokers*, systèmes de croyances) et les quatre hypothèses soumises à l'analyse. Par ailleurs, il convient de mentionner que l'application ou à la confrontation des hypothèses de l'*Advocacy Coalition Framework* serait susceptible d'apporter des éclairages nouveaux dans le domaine de l'analyse des politiques culturelles canadiennes et québécoises. Mentionnons ici quelques pistes intéressantes pour des recherches futures.

Tout d'abord, rappelons que la recension des écrits a permis de constater que les groupes de pression et les coalitions dans le domaine de la culture ont été jusqu'à ce jour très peu étudiés au Canada et au Québec. Pourtant, depuis les années 1960 – et certainement de façon plus évidente depuis le milieu des années 1980, et ce à la faveur de lois sur le statut de l'artiste qui ont notamment défini de nouveaux cadres de fonctionnement des associations et des organismes culturels –, ces acteurs politiques sont maintes fois intervenus lors de débats publics les concernant (politiques linguistiques, politiques sectorielles diverses, etc.). Assurément, à la suite de leurs actions, de leurs prises de position et des stratégies élaborées pour arriver à leurs fins, les groupes de pression et les coalitions ont influencé les *policy makers* (les « faiseurs » de politique) lors de l'élaboration de politiques culturelles québécoises et canadiennes. En ce sens, l'application de l'*Advocacy Coalition Framework* et de ses hypothèses à d'autres politiques culturelles contribuerait à améliorer nos connaissances, tout comme elle concourrait à améliorer celles des *policy stakeholders* (les acteurs intéressés par la politique). Les politiques culturelles pourraient ainsi bénéficier d'une attention plus grande des analystes de politique et l'*ACF* – ainsi que d'autres approches théoriques – constituerait un des moyens d'en améliorer la compréhension.

Puis, soulignons que dans cette thèse seulement quatre des douze hypothèses ont été testées

et cela si on omet les six sous-hypothèses relatives à la coordination et au forum professionnel (*Fora*). Par exemple, comme le signalent d'ailleurs Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 152-153), il serait intéressant d'explorer en profondeur les conditions qui contribuent au plein succès des forums réunissant des professionnels et des acteurs intéressés par des politiques culturelles, comme il serait instructif de mieux connaître le rôle des coalitions dans la diffusion des idées et des innovations politiques parmi les différentes directions des gouvernements fédéral ou provinciaux ou de leur ministère à vocation culturelle. Ces aspects, qui ont été à peine effleurés, mériteraient une plus grande attention de la part des chercheurs et des analystes de politiques.

Comme il en est de l'action collective des coalitions et de leurs problèmes de coordination et de concertation, on connaît également peu le rôle joué par certains membres, comme le législateur, les fonctionnaires, les chercheurs. Comment distinguer les membres d'une coalition des sympathisants ? Par exemple, les journalistes et les chercheurs sont-ils généralement plus des sympathisants à une cause que des membres d'une coalition ? Comment cerner les leaders ? Qu'est-ce qui fait que l'on devient leader au sein d'une coalition ? Dans quelles conditions émergent les *policy brokers* ? Quelles sont les circonstances qui favorisent leur succès ? On pourrait aussi souligner l'intérêt d'explorer plus avant les facteurs ou les événements qui contribuent à l'émergence de ce sous-système qualifié de « mature » par Sabatier et Jenkins-Smith, aspect qui mériterait d'être approfondi. Quels sont les facteurs ou les événements qui permettent de qualifier qu'un sous-système de politique publique est mature ? Il en est de même de cette nécessité d'analyser avec plus de profondeur le rôle des institutions québécoises et canadiennes dans l'élaboration et l'adoption des politiques culturelles au fil des décennies, mais aussi lors de leur implantation ou de leur mise en œuvre.

Bref, à la lumière de cette thèse, mais aussi des quelques pistes de recherche mentionnées et de bien d'autres que nous n'avons pas signalées, l'*Advocacy Coalition Framework* pourrait contribuer à explorer plusieurs aspects des politiques culturelles canadiennes et québécoises. Assurément, cela permettrait des analyses comparatives fort intéressantes entre les interventions des différents gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux). Là aussi, comme nous l'avons vu lors de notre revue de la littérature (voir chapitre 2), nos connaissances sont bien imparfaites puisque la communauté de chercheurs en ce domaine semble depuis longtemps départagée entre

«deux solitudes des communautés linguistiques canadiennes» (Collins, 1989) ou entre «deux solitudes scientifiques» (Harvey, 1998). Il est à espérer que de telles études se multiplient si ce n'est que ces dernières pourraient contribuer à une meilleure compréhension – et cela de façon réciproque – des deux grandes communautés culturelles et linguistiques canadiennes.



## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### CONCLUSION

1. Pour des critiques, quoique succinctes, du dernier ouvrage de Paul A. Sabatier, *Theories of the Policy Process* (1999), qui présente la dernière version de l'ACF mais aussi d'autres « théories » et modèles théoriques, voir Dudley (2000), Parsons (2000) et Radaelli (2000).

2. Mawhinney explique que le contexte du conflit qui oppose les francophones de Penetanguishene, petite communauté du sud de l'Ontario, au Simcoe County Board of Education semble être suscité par la montée du nationalisme québécois dans les années 1970, lequel atteint son apogée (*height*) lors du référendum québécois sur la souveraineté-association de mai 1980. Elle démontre tout d'abord la stabilité des coalitions plaidantes par la longévité de la coalition franco-ontarienne et par la persistance de l'idéologie loyaliste dominante. Elle rappelle que depuis les années 1820 les deux communautés linguistiques ont relativement bien cohabité dans Simcoe County, du moins jusqu'aux années 1970. À cette époque, la montée du nationalisme québécois crée des tensions qui ont des répercussions sur la controverse suivante. Comme la moitié des 8 500 habitants de Penetanguishene sont francophones, ils réclament une école secondaire unilingue francophone. Après deux ans de débat, la commission scolaire refuse de construire cette école et propose plutôt d'ériger une annexe à l'école existante. Les parents francophones refusent et se mobilisent. Grâce à des dons privés, ils convertissent un ancien bureau de poste en école. L'Association des enseignants franco-ontariens, suivie par l'Association canadienne française d'Ontario, apporte son assistance en recrutant des professeurs volontaires et en fournissant du matériel scolaire. Selon Mawhinney, le but des francophones dans l'établissement de cette école est « de faire pression sur le gouvernement ».

3. Par exemple, pour protéger ses membres de la concurrence, l'Union demande des quotas québécois dans le doublage des émissions étrangères diffusées au Québec. Voir, pour d'autres exemples du genre, Louis Caron (*La vie d'artiste, le cinquantenaire de l'Union des Artistes*, Montréal, Boréal, 1987).



**BIBLIOGRAPHIE**





**OUVRAGES, ARTICLES DE PÉRIODIQUES, TEXTES (ALLOCUTIONS, CONFÉRENCES),  
ÉTUDES GOUVERNEMENTALES (CANADA ET QUÉBEC)**

- ADRIAN, Charles R., et Charles PRESS (1968). « Decision Cost in Coalition Formation », dans *American Political Science Review*, vol. 62, n° 2, p. 556-563.
- AKOUN, André *et al.* (1979). *Dictionnaire de politique. Le présent en question*, Paris, Larousse.
- ALDRICH, John (1980). *Before the Convention*, Chicago, University Press of Chicago.
- ALLISON, Graham T. (1971). *Essence of Decision ; Explaining the Cuban Missile*, Boston, Mass., Little Brown & Co.
- ANCTIL, Pierre (dir.) (1986). « Le pluralisme au Québec / Ethnicity in Québec », dans *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, vol. 18, n° 2, p. 1-6.
- ANCTIL, Pierre, et Gary CALDWELL (dir.) (1984). *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- ANCTIL, Pierre, et Ira Robinson et Gérard BOUCHARD (dir.) (1999). *Juifs et canadiens français dans la société québécoise*. [Sillery], Septentrion.
- ANDERSON, James E. (1979). *Public Policy Making*, New York, Holt, Rinehart and Winston [2<sup>e</sup> édition].
- ARCHER, John H. (1969). *Study of Archival Institutions of Canada*, thèse (PH.D), Kingston, Queen's University.
- ARCHIBALD, Clinton (1984). *Un Québec corporatiste ? Corporatisme et néo-corporatisme : du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie corporatiste politique : Le Québec de 1930 à nos jours*, Hull, Éditions Asticou.
- ARMSTRONG, Patricia, Jeremy WEBBER, Valeria Gennaro LERDA et Ged MARTIN (1996). « Mutations culturelles et émergence de valeurs nouvelles », dans André Lapierre, Patricia Smart et Pierre Savard (dir.), *Langues, cultures et valeurs au Canada du XXI<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Carleton University Press, p. 249-318.
- ARPIN, Roland (1991a). « Éduquer en français au Canada : rêve ou réalité ? », dans *La conjoncture culturelle*, Actes du 44<sup>e</sup> congrès de l'ACELF, (8 août), Windsor.
- (1991b). « La culture : un territoire indivisible », Mémoire présenté par Roland Arpin, directeur du Musée de la Civilisation à la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, s.l., s.n., (janvier) (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-07).
- (janvier-mars 1993). « Enjeux de la politique de la culture au Québec », dans *Revue française d'administration publique*, n° 65 (janvier-mars), p. 43-49 (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-00).
- ATKINSON, Michael M., et William D. COLEMAN (1989). « Strong States and Weak States : Sectoral Policy Networks in Advanced Capitalist Economies », dans *British Journal of Political Science*, vol. 19, n° 1, p. 46-67.
- ATKINSON, Dave, Yvan BERNIER et Florian SAUVAGEAU (1991). *Souveraineté et protectionnisme en matière culturelle*, Québec, PUQ.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 484

- AUBIN, Paul, et Paul André LINTEAU (avec la collaboration de) (1981). *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada, 1966-1975*, [production informatique par Microfor Inc.], Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2 volumes.
- AUBIN, Paul, et Louis-Marie CÔTÉ (1985). *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada, 1976-1980 / Bibliography of the history of Quebec and Canada, 1976-1980*, avec la collaboration de l'équipe de bibliographie de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* et de Microfor C.E.J. Inc., [Québec], Institut québécois de recherche sur la culture, 2 volumes.
- (1987). *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada, 1946-1965 / Bibliography of the history of Quebec and Canada, 1946-1965*, avec la collaboration de Microfor Inc., Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 2 volumes.
- (1990). *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada, 1981-1985 / Bibliography of the history of Quebec and Canada, 1981-1985*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2 volumes.
- AUCOIN, Peter (1995a). « Politicians, Public Servants, and Public Management : Getting Government Right », dans Peters, Guy B., et Donald J. Savoie (dir.), *Governance in a Changing Environment*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 113-137.
- (1995b). *The new public management. Canada in comparative perspective*, Montréal, Institut de recherches en politiques publiques.
- AUDET, Marc (1989). *Qu'advient-il des diplômés et diplômées universitaires*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science.
- AUDET, Michel (1979). « La quête d'un État : La politique québécoise du développement culturel », dans *Recherches Sociographiques*, vol. 20, n° 2 (mai-août), p. 263-275.
- AUDLEY, Paul (1983). *Canada's Cultural Industries : Broadcasting, Publishing, Records and Film*, Toronto, J. Lorimer et Co. en association avec le Canadian Institute for Economic Policy.
- (1994). « Cultural Industries Policy : Objectives, Formulation, and Evaluation », dans McFadyen *et al.* (dir.), *Cultural Development in an Open Economy*, vol. 19, Issues 3/4. Spécial Issue : *Canadian Journal of Communication*, p. 63-98.
- (1997). *Culture or commerce ? : Canadian culture after free trade*, Toronto, Stoddart.
- AUDLEY, Paul, and Associates (1994). *Federal Expenditures in Support of Arts and Culture, 1984-1993*, Toronto, Directors Guild of Canada.
- AXELROD, Robert M. (1970). *Conflict of Interest : A Theory of Divergent Goals with Applications to Politics*, Chicago, Markham Publ.
- BACHRACH, Peter S., et Morton S. BARATZ (1962). « Two Faces of Power », dans *American Political Science Review*, n° 56, p. 1947-1952.
- (1963). « Decisions and Non Decisions : An Analytical Framework », dans *American Political Science Review*, n° 57, p. 641-651.
- (1970). *Power and Poverty, Theory and Practice*, New York, Oxford University Press.
- BADIE, Bertrand (1983). *Culture et politique*, Paris, Economica.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 485

- BAILEY, Cameron (1992). « Fright Power : The Arts Councils and the Spectre of Racial Equality », dans *Fuse*, vol. 15, n° 6 (juillet), p. 22-27.
- BAILLARGEON, Jean-Paul (1984). « Les statistiques culturelles : pour qui ? pourquoi ? », dans Gabrielle Lachance (dir.), *Questions de culture*, n° 7, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 165-179.
- (1986). *Les pratiques culturelles des Québécois. Une autre image de nous-mêmes*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1990). « Relations sociales ; 5. Opinion publique », dans Simon Langlois (dir.), *La société québécoise en tendance, 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 285-291.
- (1993). « Statistiques culturelles : système ou bricolages ? », dans *Recherche : Arts et culture*, Acte du colloque, 60<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université de Montréal, 12 et 13 mai 1992, Québec, IQRC/MCQ, p. 75-80.
- (1994). *Les téléspectateurs : glouton ou gourmet ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1996a). *Les publics du secteur culturel : nouvelles approches*, Coll. : « Culture et Société », Québec, IQRC-PUL.
- (1996b). « Les enquêtes de pratiques culturelles : l'expérience québécoise », dans *Pratiques culturelles au Canada français*, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté de St-Jean, p. 43-61.
- (1998). « Statistiques culturelles : méthodes, usages, critiques », (chapitre 3), dans Serge Proulx (dir.), *Accusé de réception. Le téléspectateur construit par les sciences sociales*, Québec, PUL, p. 67-77.
- BALDWIN, Ruth (1990). *Clear Writing and Literacy : Prepared for Ontario Literacy Coalition*, Toronto, The Coalition.
- BALTHAZAR, Louis (1986). *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone.
- (1992). « L'évolution du nationalisme québécois », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 647-667.
- BARDIN, Laurence (1977). *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
- BARKE, Richard P. (1993). « Managing Technological Change in Federal Communications Policy : The Role of Industry Advisors Groups », dans *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, de Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith (dir.), Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press, p. 129-146.
- BARRY, Brian M., et Russel HARDIN (dir.) (1982). *Rational Man and Irrational Society ; An Introduction and Sourcebook*, Beverly Hills - London, Sage Publications.
- BASHEVKIN, Sylvia (1988). « Does Public Opinion Matter ? The Adoption of Federal Royal Commission and Task Force Recommendations on the National Question, 1951-1987 », dans *Canadian Public Administration / Administration publique du Canada*, vol. 31, n° 1 (automne), p. 390-407.
- BAUDRILLARD, Jean (1969). « La genèse idéologique des besoins », dans *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 486

- BAUM, Willa K. (1980-81). « Therapeutic Value of Oral History », dans *International Journal of Aging and Human Development*, vol. 12, n° 1, p. 49-53.
- BEAUCHESNE, Luc (1991). *Les abandons au secondaire : profil sociodémographique*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.
- BEAUD, Jean-Pierre (1991). « Notes critiques sur l'histoire de la collecte de données statistiques », dans *Politique*, n° 19 (hiver).
- BEAUD, Michel, et Gilles DOSTALER (1996). *La pensée économique depuis Keynes : Historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Paris, Seuil ; édition abrégée ; Coll. : « Points-économie ».
- BEAUDOIN, Gérald-A. (2000). *Le fédéralisme au Canada. Les institutions. Le partage des pouvoirs*, avec la collaboration de Pierre Thibault, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 2000, chapitre 12 : « L'éducation, la culture et la langue », 623-684 ; chapitre 13 : « Le pouvoir d'imposer et le pouvoir de dépenser », p. 684-732.
- BEAULAC, Mario, François COLBERT et Carole P. DUHAIME (1991). *Le marketing en milieu muséal : une recherche exploratoire*, Montréal, HÉC, (mai).
- BÉGIN, Lucie, Andrée LAFORTUNE et Jean-Guy ROUSSEAU (1995). *Le contrôle de gestion et les entreprises des domaines des arts, de la culture et des communications – Revue de littérature*, Montréal, HÉC, (mars).
- (1997). *Résultats de l'enquête sur les pratiques de contrôle de gestion dans les arts et de la culture et Les pratiques de contrôle de gestion dans les entreprises des arts et de la culture*, Montréal, HÉC, (mars).
- BÉLAND, Paul (1991). *L'usage du français au travail. Situation et tendances*, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française.
- BÉLANGER, Marcel (dir.) (1983). *Architectures, la culture dans l'espace*, dans *Questions de culture*, n° 4, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1988). *L'Ère des libéraux : le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Sillery, PUQ.
- BELLAVANCE, Guy (1994). « Démocratisation culturelle et commercialisation des arts. Un bilan critique des enquêtes sur le public des arts au Québec », dans *Loisirs et Société*, vol. 17, n° 2 (automne), p. 305-334.
- (1996). « L'autonomie de l'art à l'ère de l'autonomie de tout. Anomie esthétique et souveraineté de l'art dans la modernité », dans *Société*, n° 15-16 (été), p. 157-201.
- (1998). « Les univers culturels : examen d'un paradigme de recherche en sociologie de la culture », *Document de réflexion sur les orientations et les contenus du programme scientifique du domaine "Culture" de l'INRS-Culture et Société*, Sainte-Foy, INRS-Culture et Société, (mars-avril) [manuscrit].
- BELLAVANCE, Guy, et Marcel FOURNIER (1992). « Rattrapage et virages : dynamismes culturels et interventions étatiques dans le champ de production des biens culturels », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 511-548.
- BELLAVANCE, Guy, et Benoît LAPLANTE (1997). *Le perfectionnement professionnel des auteurs, créateurs et interprètes du secteur culturel du Québec : rapport d'enquête par sondage auprès des auteurs*,

créateurs et interprètes membres des associations professionnelles du secteur culturel du Québec, pour le compte de la Table de concertation des auteurs, créateurs et interprètes du secteur culturel (1997), Sainte-Foy, INRS-Culture et Société.

----- (1998). *Estimation des besoins prioritaires de perfectionnement professionnel du secteur culturel de la région de Montréal* (1998), Sainte-Foy, INRS-Culture et Société.

BENETON, Philippe (1983). *Le fléau du bien : essai sur les politiques sociales occidentales, 1960-1980*, Paris, Robert Laffont.

BENISON, Paul (1965). « Reflexions on oral history », dans *American Archivist*, vol. 28, p. 71-77.

BENSON, J. Kenneth (1982). « A Framework for Policy Analysis », dans David L. Roger, David A. Whetten (dir.), *Interorganizational Coordination : Theory, Research, and Implementation*, Ames, Iowa State University Press, p. 137-176.

BERGERON, Gérard (1981). *Syndrome québécois et mal canadien*, Québec, PUL.

BERGERON, Henri, Yves SUREL et Jérôme VALLUY (1998). « L'advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », dans *Politix*, n° 41, p. 195-223.

BERNARD, Jean-Paul (1995). « L'historiographie canadienne récente (1964-1994) et l'histoire des peuples au Canada », dans *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 3 (septembre), p. 321-353.

BERNARD, Paul, et Johanne BOISJOLY (1992). « Les classes moyennes : en voie de disparition ou de réorganisation ? », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 298-334

BERNIER, B. (1974). « Culture de la pauvreté et analyse des classes », dans *Anthropologica*, vol. 16, n° 1, p. 41-58.

----- (dir.) (1979). *Production, culture et idéologie : approche marxiste*, Collectif d'anthropologues, Perspectives anthropologiques, Montréal, Édition du Renouveau pédagogique 129-41.

----- (1981). « Construction d'un espace national et identité ethnique : le cas du Québec 1930-1970 », dans *Culture*, vol. 1, n° 1, p. 103-109.

BERNIER, Bernard, Mikhaël ELBAZ et Gilles LAVIGNE (1978). « Ethnicité et lutte de classe », dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 2, n° 1, p. 15-60.

BERNIER, Gérald, et Robert BOILY (1986). *Le Québec en chiffre de 1850 à nos jours*, Montréal, ACFAS.

BERNIER, Ivan (1991). « Les cultures nationales dans une économie de marché », dans Dave Atkinson, Ivan Bernier et Florian Sauvageau, *Souveraineté et protectionnisme en matière culturelle*, Québec, PUQ, p. 293-307.

BERNIER, Ivan, et Richard COLLINS (1998). *Politiques culturelles, intégration régionale et mondialisation*, Sainte-Foy, Centre d'études sur les médias.

BERNIER, Léon, et Isabelle PERREAULT (1985). *L'artiste et l'oeuvre à faire*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

BERNIER, Serge (1991). « Avons-nous besoin d'indicateurs culturels ? », dans *Recherche : Art et culture*. Actes du colloque tenu à Sherbrooke, 22 et 23 mai 1991, Québec, MCQ, p. 95-99.

- BERRY, John Widdup, et Jean Antoine LAPONCE (1994). *Ethnicity and culture in Canada : the research landscape*, Toronto, University of Toronto Press.
- BIBBY, Reginald W. (1990). *Mosaic madness : the poverty and potential of life in Canada*, Toronto, Stoddart.
- BISSOONDATH, Neil (1995). *La marche aux illusions : la méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal-Liber.
- BLAIS, André, et Jean CRÊTE (1989). « Can A Party Punish Its Faithful Supporters ? The PQ and Public Sector Employees », dans *Canadian Public Administration*, vol. 32, n° 4, p. 623-632.
- BLATZ, Perry K. (1991). « Craftsmanship and Flexibility in Oral History : A Pluralistic Approach to Methodology and Theory », dans *Public Historian*, vol. 12, p. 7-22.
- BOBROW, Davis B., et John S. DRYSEK (1987). *Policy Analysis by Design*, Pittsburg, Pa., University of Pittsburg Press.
- BOIVIN, Dominique (1984). *Le lobbying ou le pouvoir des groupes de pression*, Montréal, Éditions du Méridien.
- BOIVIN, Nicole, Rolland LeBRASSEUR (1991). *Board Performance in the Community Arts Councils of Ontario*, Montréal, HÉC, (octobre).
- BOLDUC, Nathalie, et Vincent LEMIEUX (1992). *Les facteurs influençant la formation des coalitions*, Sainte-Foy, Université Laval, Laboratoire d'études politiques et administratives.
- BONIN, Daniel (1992). « La culture à l'ombre de deux capitales », dans Douglas Young et Robert Young (dir.), *Canada : the State of Federation 1992*, Ottawa, Institut des relations intergouvernementales, p. 183-206.
- BONIN, Pierre-Yves (1997). « Libéralisme et nationalisme : où tracer la ligne ? », dans *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 30, n° 2, (juin), p. 235-256.
- BORDUAS, Émile (1977). *Refus global et projections libérantes*, Montréal, Les Éditions Partis pris.
- BORGEAT, Louis (1996). *Droit administratif. Notes de cours* (ENP 7114), Sainte-Foy, École nationale d'administration publique.
- BOUCHARD, Gérard (1999). *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB.
- (2000). *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*, Montréal, Boréal.
- BOUCHARD, Gérard (dir.), et Serge COURVILLE (avec la collaboration de) (1993). *La construction d'une culture : le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- BOUCHARD, Pierre (1991). *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*, Québec, Office de la langue française.
- BOUCHER, Bernard (1988). « Le contrôle du développement culturel et ses enjeux : le cas des conseils de la culture au Québec », dans « Culture, Development and Regional Policy / Culture et développement régional », *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, vol. 9, p. 123-132.
- BOUCHER, Jacques (1992). « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 105-136.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 489

- BOULDING, Kenneth Ewart (1969). « Economics as a Moral Science », dans *American Economic Review*, vol. LIX, n° 1.
- BOULET, Yves (1989). *La commandite d'événement - Un nouvel outil de marketing*, Montréal, Agence d'Arc inc. (Les éditions).
- BOURDIEU, Pierre (1992). « L'opinion publique n'existe pas », dans *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- (1998). « L'essence du néolibéralisme : cette utopie en voie de réalisation, d'une exploitation sans limite », dans *Le Monde diplomatique*, n° 528 (mars), p. 3.
- BOURQUE, Gilles (1977). *L'État capitaliste et la question nationale*, Montréal, PUQ.
- (1993). « Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise : 1945-1980 », dans *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 20, p. 45-83.
- BOURQUE, Gilles *et al.* (1967). « Production culturelle et classes sociales au Québec », dans *Parti-Pris*, vol. 4, n°s 9-12, p. 43-75.
- BOURQUE, Gilles, et Nicole FRENETTE (1971). « La structure nationale québécoise », dans *Socialisme québécois*, vol. 21-22, p. 109-155.
- BOURQUE, Gilles, et A. LÉGARÉ (1979). *Le Québec : la question nationale*, Paris, François Maspero.
- BOURQUE, Gilles, Jules DUCHASTEL et Jacques BEAUCHEMIN (1994). *La société libérale duplessiste, 1944-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BOUTHILLETTE, Jean (1972). *Le Canadien français et son double*, Montréal, L'Hexagone.
- BOYD, Stephen W. (1995). *Sustainability and Canada's National Parks : Suitability for Policy, Planning and Management*, thèse (PH.D.), London, Faculté des études graduées, Université Western Ontario, Département de géographie.
- BOYD, William L. (1988). « Policy Analysis, Educational Policy, and Management : Through a Glass Darkly », dans N. J. Boyan (éditeur), *Handbook of Research on Educational Administration*, New York, Longman.
- BRETON, Raymond (1983). « La communauté ethnique, communauté politique », dans *Sociologie et société*, vol. 15, n° 2 (octobre).
- (1984). « The Production and Allocation of Symbolic Resources : An Analysis of the Linguistic and Ethnocultural Fields in Canada », dans *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 21, n° 2, p. 123-144.
- (1989). « The Vesting of Ethnic Interests in State Institutions », dans James S. Frideres (dir.), *Multiculturalism and Intergroup Relations*, New York, Greenwood Press.
- BRETON, Raymond, Victor VALENTINE, Daiva STASIULIS et Jeffrey G. REITZ (1981). *Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada*, Montréal, Institut québécois de recherches politiques.
- BROWN, Anthony E., et Joseph STEWART (1993). « Competing Advocacy Coalitions, Policy Evolution, and Airline Deregulation », dans Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith, *Policy Change and Learning*, Boulder, Co., Westview Point, p. 83-104.

- BRUCE, Harry (dir.) (1986). *You've Got Ten Minutes to Get that Flag Down. Proceeding of the Halifax Conference : A National Forum on Canadian Cultural Policy*, Halifax, Nova Scotia Coalition on Arts and Culture.
- BRUN, Henri, Ghislain OTIS, Jacques-Yvan MORIN, Daniel TURP, José WOEHLING, Daniel PROULX, William SCHABAS et Pierre PATENAUDE (1992). « La clause relative à la société distincte du Rapport du consensus sur la Constitution : un recul pour le Québec », dans *Référendum, 26 octobre 1992. Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales*, Montréal, Les éditions Saint-Martin.
- BRUN, Henri, et Guy TREMBLAY (1997). *Droit constitutionnel*, 3<sup>e</sup> édition, Cowansville, Les éditions Yvon Blais.
- BRUNET, Michel (1954). *Canadiens et canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Fides.
- (1957). « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme : essai d'histoire intellectuelle », dans *Écrits du Canada français*, n° 3 (1957), p. [33]-117.
- (1958). *La présence anglaise et les Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Beauchemin.
- (1966). *Société, pouvoir politique, nation et état : le cas de la collectivité canadienne-française ou québécoise*, [Montréal, s.n].
- (1969). *Québec, Canada anglais : deux itinéraires, un affrontement*, Montréal, Éditions HMH.
- (1976). *Notre passé, le présent et nous*, Montréal, Fides.
- (1995). *Le Québec à la minute de vérité*, Montréal, Guérin.
- BUCHANAN, James M. (1968). *Demand and Supply of Public Good*, Chicago, III, Markham.
- CABATOFF, Kenneth (1978). « Radio-Quebec : A Case Study of Institution-Building », dans *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 11, n° 1 (mars), p. 125-138.
- CADRIN, Gilles, Paul-André DUBÉ et Laurent GODBOUT (dir.) (1996). *Pratiques culturelles au Canada français : les actes du quatorzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta les 27, 28 et 29 octobre 1994*, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté de St-Jean.
- CAILLÉ, Alain (1981). « La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante ? », dans *Sociologie du travail*, n° 3, p. 257-274
- CAJOLET-LAGANIÈRE Hélène, et Pierre MARTEL (1995). *La qualité de la langue au Québec*, Coll. : « Diagnostic », n° 18, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CALDWELL, Gary (1983). *Les études ethniques au Québec. Bilan et perspectives*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1992). « Le Québec anglais : prélude à la disparition ou au renouveau », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 483-509.
- (1994). *La question du Québec anglais*, Coll. : « Diagnostic », n° 16, Québec, Institut québécois de



recherche sur la culture.

- CALDWELL, Gary, et Éric WADDELL (dir.) (1982). *The English of Quebec : from Majority to Minority Status / Les Anglophones du Québec : de majoritaires à minoritaires*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CALDWELL, Gary, et Fernand HARVEY, Pierre (1982). *Migrations et communautés culturelles*, dans *Questions de culture*, n° 2, [Montréal], Leméac.
- CAMPBELL, Burke (1994). *L'autoroute de l'information : les moyens de favoriser, au Canada, l'expansion de l'économie, de l'emploi et de la productivité dans un nouveau marché mondial. Rapport sur le positionnement stratégique des industries du contenu pour leur transmission par réseaux*, préparé pour Industrie de la technologie de l'information, [Ottawa], Industrie de la technologie de l'information.
- CANADA (1944). *Special Committee on Reconstruction and Re-Establishment, 1942-1944*, Ottawa, King's Printer, vol. 3, hearing n° 10.
- CANADA (1994). *L'autoroute canadienne de l'information : une nouvelle infrastructure de l'information et des communications au Canada*, [Ottawa], Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications, Industrie Canada.
- CANADA (octobre 1996). *Croissance, développement humain et cohésion sociale: Rapport intérimaire*, Ébauche de rapport provisoire dans le *Rapport sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale*, [Ottawa, Gouvernement du Canada ; site internet : <http://recherchepolitique.rescol.ca/keydocs/index-f.htm>].
- CANADA, COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION (1997). *Préparer le Canada au monde numérique [braille] : rapport final du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information*, [Ottawa], Le Comité.
- CANADA, CONSEIL DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA (CRSCH) (1993). *Recherches canadiennes traitant des études sur les Autochtones*, Ottawa, CRSHC.
- CANADA, CONSEIL DES ARTS DU CANADA (CAC) (1988). *Conseil des arts du Canada, répertoire des travaux de recherche sur les arts. Recherche et évaluation / The Canada Council Arts Research Bibliography, Research & Evaluation*, [Ottawa], Conseil des arts du Canada (CAC), Recherche et évaluation / Research & Evaluation, [1984-1993].
- (CAC) (1992). *Recommandations du Comité consultatif pour l'égalité raciale dans les arts du Conseil des Arts du Canada et Réponse du Conseil des arts du Canada*, [Ottawa], Conseil des arts du Canada, (janvier 1992).
- (CAC) (janvier 1993). *Arts-chiffres. Statistiques diverses sur les arts et la culture au Canada*, Ottawa, Conseil des arts du Canada, Recherche et évaluation (Réf. N° 513), janvier 1993 (1<sup>er</sup> édition).
- CANADA, MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA (MASC) (1986). *Le financement des arts au Canada d'ici l'an 2000*, Ottawa, MASC.
- CANADA, MINISTÈRE DE LA JUSTICE (MJC) (1993). *Codification administrative des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, Ottawa, Ministère de la Justice, Lois codifiées au 1<sup>er</sup> septembre 1993.
- CANADA, RAPPORT TURGEON (1944). *Special Committee on Reconstruction and Re-Establishment, 1942-1944*, Ottawa, King's Printer.

- CANADA, *RAPPORT MASSEY-LÉVESQUE* (1951). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada*, par la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, Ottawa, Édouard Cloutier, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi.
- CANADA (SANS NOM) (1996). *Identité, culture et valeurs canadiennes : Construite une société cohésive*. Document de défi rédigé pour le Comité des SMA de recherche sur les politiques, [s.l., s.n.], 13 septembre 1996.
- CANADA, STATISTIQUE CANADA (SC) (1993). *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1990-91*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, Statistique Canada.
- (SC) (1993). *Dépenses publiques au titre de la culture au Canada, 1991-92*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, Statistique Canada (Catalogue 87-206).
- CAOUCETTE, Louis (1976). *La concurrence au Canada : application au secteur des entreprises de presse*, thèse (M.A.), Sainte-Foy, Université Laval.
- CAPLAN, Nathan S., Andrea MORRISON, Russel J. STAMBAUGH (1975). *The Use of Social Science Knowledge in Policy Decisions at the National Level : A Report to Respondents*, Ann Arbor, Institute for Social Research.
- CAPLOW, Theodore (1956). « A Theory of Coalition in the Triad », dans *American Sociological Review*, vol. 21 p. 489-493.
- (1968, 1984). *Deux contre un. Les coalitions dans les triades*, [Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1968], traduction : Paris, Les Éditions ESF, 1984.
- CARDOZO, Andrew, et Louis MUSTO (dir.) (1997). *The Battle over Multiculturalism : Does it Help or Hinder Canadian Unity ?*, Ottawa, PSI Pub.
- CARON, Louis (1987). *La vie d'artiste : le cinquantenaire de l'Union des artistes*, [Montréal], Boréal.
- CARTIER, Michel (1997). *Le nouveau monde des infrastructures*, [Saint-Laurent, Québec], Fides.
- CASTONGUAY, Charles (1994). *L'assimilation linguistique, mesure et évolution, 1971-1986*, Sainte-Foy, Conseil de la langue française.
- CAWSON, Alan (dir.) (1985). *Organized Interests and the State : Studies in Meso-Corporatism*, London, Sage.
- (dir.) (1986). *Corporatism and Political Theory*, Oxford/New York, Basil Blackwell.
- CHAMBERLAND, Paul (1964). « De la damnation à la liberté », dans *Partis pris*, n<sup>os</sup> 9, 10 et 11 (été 1964).
- CHAMPAGNE, René (1983). *Évolution de la présence francophone parmi les hauts dirigeants des grandes entreprises québécoises entre 1976 et 1982*, Québec, Gouvernement du Québec, Office de la langue française.
- (1988). *La situation linguistique dans les grandes entreprises québécoises au moment de l'adoption de la Charte de la langue française*, Québec, Gouvernement du Québec, Office de la langue française.
- CHARIH, Mohamed, et Arthur DANIELS (dir.) (1997). *New Public Management and Public Administration / Nouveau management public et administration publique au Canada*, IAPC-ENAP.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 493

- CHARTRAND, Harry Hillman (1979). *Research Bibliography of the Cultural Industries*, (Arts Research Monograph n° 4), Ottawa, Futures.
- CHÉNARD, Pierre, et Mireille LÉVESQUE (1992). « La démocratisation de l'éducation : succès et limites », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 385-422.
- CHERTKOFF, Jerome M. (1966). « The Effects of Probability of Success on Coalition Formation », dans *Journal of Experimental Social Psychology*, vol. 2, p. 169-177.
- CHILD, John (1972). « Organization Structure, Environment and Performance : The Role of Strategic Choice », dans *Sociology*, n° 6, p. 1-22.
- CHUBB, John, et Terry MOE (1990). *Politics, Markets, and America's Schools*, Washington, Brookings Institution.
- CLOUTIER, Daniel (1994). *Émile Durkheim, Fernand Dumont : essai d'interprétation sociologique de la crise des valeurs et de la culture*, thèse (M.Sc), Montréal, Université de Montréal.
- COBB, Roger W., et Charles D. ELDER (1972). *Participation in American Politics : The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, Md., Johns Hopkins University Press.
- COHEN, Michael D., James G. MARCH et Johan P. OLSEN (1972). « A Garbage Can Model of Organisational Choice », dans *Administrative Science Quarterly*, n° 17, p. 1-25.
- COHNSTAEDT, Joy (1989). « Human Rights and Canadian Cultural Policy », (autre titre : *La pratique des arts au Canada / Practicing the Arts in Canada*), dans *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, vol. 11, p. 51-64.
- COLBERT, François, Aline GODBOUT et Normand TURGEON (1991). *Pratique de la commandite commerciale au Québec : une étude empirique*, Montréal, HÉC, (septembre).
- COLBERT, François, Normand TURGEON (1992). *La commandite dans le domaine des arts et de la culture : bibliographie*, Montréal, HÉC, (mars).
- COLBERT, François, Cynthia FORTIN et Geneviève LEBRUN (1995). *La gestion dans les médias : bibliographie, publié en collaboration avec le Centre d'études sur les médias*, Montréal / Québec, HÉC, (janvier).
- COLBERT, François, Anne-Josée LAQUERRE et Jacques NANTEL (1995). *Une mesure de l'attitude des artistes peintres envers la commercialisation de leurs œuvres*, Montréal, HÉC, (février).
- COLBERT, François, Joanne LABRECQUE et Maurice PICHE (1997). *Une analyse du profil de consommation des ménages montréalais en matière d'activités culturelles et Analyse du processus de décision des ménages pour l'activité théâtre*, Montréal, HÉC, (juin).
- COLBERT, François, et Sophie MORGENSTERN (1997). *Le marketing des arts et de la culture, une bibliographie analytique et sélective*, Montréal, HÉC, (octobre).
- COLE, Alistair, et Peter JOHN (1994). « Local Policy Networks in France and Britain : Policy Coordination in Fragmented Political Sub-Systems », communication au congrès mondial de sociologie, Bielefeld, (18-23 juillet).
- (1995). « Les réseaux locaux de politique publique en France et en Grande-Bretagne », dans Le Galès et al, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 211-228.

- COLLECTIF (1985). *Présences de jeunes artistes*, dans *Questions de culture*, n° 8, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- COLLECTIF DE PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (1963). *Cri d'alarme : la civilisation scientifique et les Canadiens français*, Sainte-Foy, PUL.
- COLLINS, Richard E. (1982). *Lessons for the Old Countries : Broadcasting and the National Culture in Canada*, London, Canadian High Commission.
- (1989). « Broadcasting and National Culture in Canada », dans *British Journal of Canadian Studies*, vol. 4, n° 1, p. 35-57.
- (1990a). *Television : Policy and Culture*, London, Unwin Hyman.
- (1990b). *Culture, Communication and National Identity. The case of Canadian Television*, Toronto, University of Toronto Press.
- COMEAU, Robert, et Gordon LEFEBVRE (1997). « Mémoire et histoire », dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, n° 3 (été), p. 5-8.
- COMMISSION CANADIENNE DE L'UNESCO (1977). *Aspects de la politique culturelle canadienne*, Paris, Unesco : « Politiques culturelles : études et documents », Commission canadienne de l'Unesco.
- COMMISSION MONDIALE DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT (1995). *Notre diversité créatrice : rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement*, [Paris], Unesco.
- CONFÉRENCE CANADIENNE DES ARTS (1976-1978/79). *Qui sommes-nous : la Conférence canadienne des arts : objectifs, historique, programme, conseil, exécutif, personnel, publications, membres*, Toronto, Conférence canadienne des arts.
- (1988). *À la recherche d'une politique culturelle fédérale*, vol. 12, n° 2.
- CONTANDRIOPOULOS, André-Pierre, François CHAMPAGNE, Louise POTVIN, Jean-Louis DENIS et Pierre BOYLE (1990). *Savoir préparer une recherche : la définir, la structurer, la financer*, Montréal, PUM.
- CORRIVEAU, Louise (1991). *Les cegeps : question d'avenir*, Coll. : « Diagnostic », Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- COTÉ, Éthel (1986). *Plus qu'hier, moins que demain : recueil*, Ottawa, Union culturelle des Franco-Ontariennes.
- COTNAM, Jacques, Yves FRENETTE et Agnès WHITFIELD (dir.) (1995). *La francophonie ontarienne : Bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Les Éditions du Nordir.
- COUPET, André (directeur du projet) (1990). *Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec*, Montréal, Samson, Bélair / Deloitte & Touche [Étude réalisée pour le compte du Ministère des Affaires culturelles du Québec].
- COURCHÈNE, Thomas J., et Arthur E. STEWART (dir.) (1990). *Essays on Canadian Public Policy*, Kingston, Queen's University, School of Policy Studies.
- COURTIS, Kenneth S., Réjean PELLETIER et Jacques ZYLBERBERG (1983). *Socialisations et idéologies : approches nouvelles et recherches récentes*, [Québec], Université Laval, Département de science politique, Laboratoire d'études politiques et administratives.

- COUSINEAU, Jean-Michel, et Pierre FORTIN (1992). « Le défi de l'emploi », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 89-106.
- COUTURE, Francine, Ninon GAUTHIER et Yves ROBILLARD (1984). *Le marché de l'art et de l'artiste au Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- CREIGHTON, Donald (1979). *Canada : les débuts héroïques*, Montréal, Éditions Quinze.
- CREIGHTON-KELLY, Cris (1991). *Report on Racial Equality in the Arts at the Canada Council* (aussi en français), Ottawa, Canada Council.
- CRENSON, Mathew A. (1971). *The Unpolitics of Air Pollution : A Study of Non-decision Making in the Cities*, Baltimore, Md., Johns Hopkins University Press.
- CROISAT, Maurice (1979). *Le fédéralisme canadien et la question du Québec*, Paris, Éditions Anthropos.
- CROZIER, Michel (1963). *Le phénomène bureaucratique : essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Les Éditions du Seuil.
- (1970). *La société bloquée*, Paris, Les Éditions du Seuil.
- CULTURE'INC INC. et DECIMA RESEARCH (1992). *Profil des Canadiens consommateurs d'art, 1990-1991*, Montréal/Toronto, s.n., (mai).
- DAHL, Robert A. (1961). *Who Governs ? : Democracy and Power in an American City*, New Haven, Conn., Yale University Press.
- DAIGLE, Gérard (dir.), avec la collaboration de Guy ROCHER (1992). *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- DANDURAND, Renée (1989). « Fortunes and Misfortunes of Culture : Sociology and Anthropology of Culture in Francophone Quebec, 1965-1985 », dans *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 26, n° 3, p. 485-532.
- (1992). « La famille n'est pas une île. Changements de société et parcours de vie familiale », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 357-384.
- DAVID-MCNEIL, Jeannine, et Évelyne TARDIF (1992). « Les femmes : une longue marche vers l'égalité », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 189-224.
- DAWES, Kwame (1994). « Cutting your Nose to Spite your Face : The Challenge of Diversity in the Canadian Artistic Community », dans *Fuse*, vol. 17, n° 3 (printemps), p. 11-13.
- DAWSON, Helen Jones (1975). « National Pressure Groups and the Federal Government », dans A. Paul Pross, *Pressure Group Behaviour in Canadian Politics*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, p. 27-58.
- DAY, Mario (1977). *Recherche sur les définitions de livre blanc, de livre vert, etc...*, Québec, Bibliothèque administrative.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 496

- DE BIASE, Paola Gaiotti (1987). « Sujets culturels et politique de la culture », dans Jacques Dumont et Roberto Papini (dir.), *Pour une politique européenne de la culture*, Paris, Economica, p. 37-47.
- De KONINCK, Marie-Charlotte (1986). « Quand la culture se fait stratégie », dans *Questions de culture*, n° 10, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 41-54.
- De LA GARDE, Roger, Gaëtan TREMBLAY, Michael DORLAND et Denise PARÉ (1994). « Cultural Development : State of the Question and Prospect for Québec », dans McFadyen *et al.* (dir.), *Cultural Development in an Open Economy*, vol. 19, Issues 3/4 Spécial Issue : *Canadian Journal of Communication*, p. 193-221.
- DE SWAAN, Abram (1970). « An Empirical Model of Coalition Formation as An-Person Game of Policy Distance Minimization », dans Groennings, S., E. W. Kelley *et al.* (dir.), *The Study of Coalition Behaviour : the Theoretical Perspectives and Cases from Four Continents*, New York, Holt, Rinehart and Winston, p. 424-444.
- (1973). *Coalition Theories and Cabinet Formations : A Study of Formal Theories of Coalition Formation Applied to Nine European Parliaments after 1918*, Amsterdam, Elsevier.
- (1985). « Coalition Theory and Multi-Party Systems », dans Henk A. M. Wilke, *Coalition formation*, Amsterdam-New York - Oxford, North-Holland.
- DECHÊNES, Jules (1980-1985). *Ainsi parlèrent les tribunaux; conflits linguistiques au Canada, 1968-1980*, compilées par Jules Dechênes, Montréal, Wilson & Lafleur, 2 vol.
- DELAS, Jean-Pierre, et Bruno MILLY (1997). *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Éditions Dalloz.
- DENZIN, Norman K., et Yvonna S. LINCOLN (dir.) (1994). *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks / London / New Delhi, Sage Publications.
- DERRIENNIC, Jean-Pierre (1995). *Nationalisme et démocratie : réflexion sur les illusions des indépendantistes québécois*, Montréal, Éditions du Boréal.
- DÉRY, Louise (1991). *Art public et intégration des arts à l'architecture au Québec : contextes et créations*, thèse (PH.D.), Sainte-Foy, Université Laval, Histoire de l'art.
- DÉRY, Richard (1990). *La multidisciplinarité des sciences de l'organisation : du discours de l'unité au jeu des luttes et des alliances*, Cahier de recherche n° 90-18, Montréal, HÉC, (juillet).
- (1991). *La structuration de l'épistémologie contemporaine*, Cahier de recherche n° 91-04, Montréal, HÉC, (janvier).
- DESAULNIERS, Jean-Pierre (1982). *La télévision en vrac : essai sur le triste spectacle*, Montréal, Éditions coopératives A. Saint-Martin.
- DESCHÊNES, Gaston (1986). *Livres blancs et livres verts au Québec, 1964-1984*, avec la collaboration de Madeleine Albert, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale.
- DESGAGNÉ, André (1979). « L'avenir du professionnalisme au Québec », dans *Critère*, vol. 26, p. 41-60.
- DEVERELL, Rita Shelton (1984). *Arts Policy, Society, and Children towards Guidelines for the Inclusion of the Arts for Children in Arts Policy in English Canada*, thèse (PH.D.), Toronto, Université de Toronto.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 497

- DION, Léon (1971-1972). *Société et politique : la vie des groupes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2 vol.
- (1975). *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH.
- (1980). *Le Québec et le Canada : les voies de l'avenir*, [Montréal], Éditions Québecor.
- (1987). *Québec 1945-2000*, tome 1 : *À la recherche du Québec*, Sainte-Foy, PUL.
- (1995a). *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, [Montréal], Boréal.
- (1995b). « Une identité incertaine », dans Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Ste-Foy, PUL-Institut québécois de recherche sur la culture, p. 451-472.
- DION, Léon, et al. (ca 1963). *Maturité politique des Canadiens français*, [Québec], Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.
- DION, Stéphane (1987). « L'administration, les citoyens, les groupes », dans James Iain Gow et al., *Introduction à l'administration publique au Québec. Une approche politique*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 250-276.
- DION, Stéphane, et James Iain GOW (1989). « L'administration québécoise à l'heure des libéraux », dans Denis Monière (dir.), *L'année politique au Québec, 1987-1988*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, p. 61-76.
- DIXON, Brian, Alice COURTNEY, Robert H. BAILEY (1974). *The Museum and the Canadian Public / Le musée et le public canadien*, Toronto, Published for Arts and Culture Branch, Department of the Secretary of State, Government of Canada by Culturcan Publications.
- DODD, Lawrence C. (1976). *Coalitions in Parliamentary Government*, Princeton, J. J., Princeton University Press.
- DOERN, G. Bruce (1970). « The National Research Council : The Causes of Goal Displacement », dans *Canadian Public Administration*, vol. 13, n° 2, p. 140-185.
- DOMINIQUE, Richard, et Jean-Guy DESCHÊNES (1985). *Cultures et sociétés autochtones du Québec : bibliographie critique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DONNAT, Olivier (1988). « Politique culturelle et débat sur la culture », dans *Esprit*, n° 144 (novembre), p. 90-101.
- DOSSICK, Jesse J. (1986). *Doctoral Research on Canada and Canadians / Thèses de doctorat concernant le Canada et les Canadiens, 1884-1983*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada.
- DOSTALER, Gilles (1996). « Le néolibéralisme », dans *Interface*, vol. 17, n° 5 (sept.-oct.), p. 48-49.
- DOWNS, Anthony (1957). *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper & Row.
- DRACHE, Daniel (dir.) (1995). *Staples, Markets, and Cultural Change : Selected Essays* (de Harold Hinnis), Montréal, McGill-Queen's University Press.
- DROLET, Roger (1986). *Société sonore et marchandisation de la culture l'enregistrement musical au Québec*, Ste-Foy, MA, Université Laval.
- DROR, Yehezkel (1989). *Policymaking under Adversity*, New Brunswick, Transaction Books.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 498

- DROUILLY, Pierre (1990a). « Une analyse des résultats de 1985 », dans Roch Denis (dir.), *Québec: dix ans de crise constitutionnelle*, Montréal, VLB, p. 105-110.
- (1990b). « L'élection du 25 septembre 1989 : une analyse des résultats », dans Denis Monière (dir.), *L'année politique au Québec 1989-1990*, Montréal, Québec/Amérique, p. 102-122.
- DUCHASTEL, Jules (1981). *Marcel Rioux. Entre l'utopie et la raison*, Montréal, Nouvelle Optique.
- DUDLEY, Geoffrey (2000). « New Theories and Policy Process Discontinuities », dans « Symposium : Theories of the Policy Process », par Geoffrey Dudley, Wayne Parsons, Claudio M. Radaelli et Paul Sabatier, dans *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 1 (mars), p. 122-126.
- DUMONT, Fernand (1964). « The Systemic Study of the French-Canadian Total Society » (1964), dans Marcel Rioux et Yves Martin, *French-Canadian Society*, Toronto, McClelland and Stewart, p. 386-405.
- (1965). « La représentation idéologique des classes au Canada français », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 38, p. 85-98.
- (1968). *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH (Coll. : « Constantes », 14), [Montréal, Éditions Fides, (Coll. : « Nénuphar », 67), 1994].
- (1977). « La notion de progrès culturel a-t-elle un sens ? », dans *Travaux et communications*, n° 3, Académie des sciences morales et politiques, [Montréal, Bellarmin], p. 46-59.
- (1978). « La notion de progrès culturel a-t-elle un sens ? », dans *Sociologie du progrès*, vol. 1, Paris, Éditions Anthropos, p. 275-292.
- (1979). « L'idée de développement culturel : esquisse pour une psychanalyse », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 1, n° 1 (avril), p. 7-31.
- (dir.) (1981). *Cette culture que l'on appelle savante*, dans *Questions de culture*, n° 1, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (dir.) (1982a). *Les cultures parallèles*, dans *Questions de culture*, n° 3, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1982b). « D'une culture à une autre ? », dans *Questions de culture*, n° 3, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 9-10.
- (1987a). « Sur la genèse de la notion de culture populaire », dans *Le sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone, p. 107-128.
- (1987b). « La culture savante telle qu'en elle-même... », dans *Le sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone, p. 129-154.
- (1987c). *Le sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone.
- (1991a). « Pouvoir sur la culture, pouvoir de la culture », dans Raymond Hudon et Réjean Pelletier (dir.), *L'engagement intellectuel. Mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Sainte-Foy, PUL, p. 161-172.
- (dir.) (1991b). *La société québécoise après trente ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.



Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 499

- (1993). *La genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal.
- (1996). *Une foi partagée*, Montréal, Éditions Bellarmin.
- (1997). *Récit d'une émigration : mémoires*, Montréal, Boréal.
- DUMONT, Fernand, Fernand HARVEY, Jean-Paul MONTMINY et Jean HAMELIN (dir.) (1971-1981). *Les idéologies au Canada français*, (Coll. : « Histoire et sociologie de la culture »), Québec, PUL, 3 vol.
- DUMONT, Fernand, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (1981). *Idéologies au Canada français, 1940-1976*, tome III : *Les partis politiques — L'Église*, Québec, PUL (Coll. : « Histoire et sociologie de la culture », 12).
- DUMONT, Fernand, et Fernand HARVEY (1985). « La recherche sur la culture », dans *Recherches sociographiques*, vol. 26, n<sup>os</sup> 1-2, p. 85-118.
- DUMONT, Fernand, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (1994). *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DUNAWAY, David K., et Willa K. BAUM (dir.) (1996). *Oral History : An Interdisciplinary Anthology*, 2<sup>e</sup> édition, Nashville, TN, American Association for State and Local History.
- DUNN, William N. (1980). « The Two-Communities Metaphor and Models of Knowledge Use », dans *Knowledge*, vol. 1 (juin), p. 515-536.
- (1994). *Public Policy Analysis. An Introduction*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall, (2<sup>e</sup> édition).
- DUROCHER, René, et Paul-André LINTEAU (1971). *Le « retard » du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Trois-Rivières, Éditions Boréal Express.
- DUSSAULT, Gabriel (1980). « La notion de culture en contexte d'intervention culturelle étatique et ses corrélats structurels », dans *Recherches sociographiques*, vol. 21, n<sup>o</sup> 3 (septembre-décembre), p. 317-327.
- (dir.) (1986a). *L'État et la culture*, dans *Questions de culture*, n<sup>o</sup> 10, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1986b). « L'intervention culturelle de l'État. Ses justifications idéologiques », dans *Questions de culture*, n<sup>o</sup> 10, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 19-39.
- DUSSAULT, Gilles (1978). « L'analyse sociologique du professionnalisme au Québec », dans *Recherches sociographiques*, vol. 19, n<sup>o</sup> 2, p. 161-170.
- DYE, Thomas R. (1976). *Policy Analysis : What Government Do, Why They Do It, and That Difference It Makes*, University, University of Alabama Press.
- EASTON, David (1953). *The Political System : An Inquiry into the State of Political Science*, New York, Alfred A. Knopf.
- (1965). *A Framework for Political Analysis*, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall.
- EBERG, Jan (1997). *Waste Policy and Learning*, PhD. Dissertation, Département de science politique, Université d'Amsterdam.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 500

- EKOS RESEARCH ASSOCIATES (1994, 1995). *Rethinking Government Project*, s.l., s.n.
- ELBAZ, Mikhaël, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST (1996). *Les frontières de l'identité*, Québec/Paris, PUL/L'Harmattan.
- ETHEREDGE, Lloyd (1985). *Can Governments Learn ?*, New York, Pergamon Press.
- EUDES, Jean (1982). *L'appareil USA d'exportation culturelle et technique*, Paris, Maspero.
- FABRIZIO, Claude (1980a). *Réflexion sur l'évolution de la notion de culture et des concepts liés au développement culturel et aux politiques culturelles depuis 1970*, Document de référence, Groupe de travail en vue de la préparation de la deuxième Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Paris, Éditions de l'Unesco.
- (1980b). *Le développement culturel. Expériences régionales*, Paris, Éditions de l'Unesco.
- (1981). *Essai d'analyse de la problématique culturelle mondiale et esquisse d'une prospective mondiale du développement culturel*, Document de référence, Groupe de travail en vue de la préparation de la deuxième Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Paris, Éditions de l'Unesco.
- (1983). « Culture et développement : conflits et complémentarités », dans *La dimension culturelle du développement : vers une approche pratique*, Actes du Séminaire international organisé par l'ICA à Dakar, Paris, Éditions de l'Unesco, 241 p.
- (1994). *La dimension culturelle du développement : vers une approche pratique*, Paris, Éditions de l'Unesco.
- FALARDEAU, Guy (1990). « La sociologie des générations depuis les années soixante : synthèse, bilan et perspective », dans *Politique, revue québécoise de science politique*, n° 17 (hiver), p. 59-89.
- FALARDEAU, Jean-Charles (1960). « Les Canadiens français et leur idéologie », dans Mason Wade et Jean-Charles Falardeau (dir.), *La Dualité canadienne : essais sur les relations entre canadiens français et canadiens anglais*, Québec/Toronto, PUL/University of Toronto Press.
- FAUCHER, Albert (dir.) (1988). *Cinquante ans de sciences sociales à l'Université Laval : l'histoire de la Faculté des sciences sociales, 1938-1988*, Sainte-Foy, Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.
- FAURE, Alain (1995). « Les politiques locales, entre référentiels et rhétorique », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 69-83.
- FAURE, Alain, Gilles POLLET et Philippe WARIN (1995). *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan.
- FAY, Brian (1975). *Social Theory and Political Practice*, London, George Allen & Unwin.
- FÉRAL, Josette (1990). *La culture contre l'art*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec.
- FERNANDEZ, Louis (1978). *A Logic of Ethnicity : A Study of the Significance among Montreal Portuguese*, thèse (PH.D.), Montréal, Université McGill.
- FILES, James (1989). *Smocks and Jocks the Creation of the Ontario Ministry of Culture and recreation, 1974*, thèse (PH.D.), Waterloo, Université de Waterloo.

- FINNEGAN, Ruth Herbert (1970). « A note on oral tradition and oral evidence », dans *History and Theory*, vol. 9, p. 195-201.
- FISCHER, Vincent, et Roselyne BROUILLET (1990). *Les commandites : la pub de demain*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin.
- FLUET, Claude, et Pierre LEFEBVRE (1992). « La sécurité du revenu », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 53-87.
- FOREST, Pierre-Gerlier (1997). *Six leçons sur l'analyse normative des politiques sociales*, Bordeaux, Les Cahiers du CERVL - Rapport de recherche n° 3 (février).
- FORTIER, André (1992). « Le pouvoir fédéral des actions culturelles dont la somme forme peut-être une politique », dans *Pouvoirs publics et politiques culturelles : enjeux nationaux*, Actes du colloque tenu à Montréal les 17, 18 et 19 octobre 1991, Chaire de gestion des arts, Montréal, HÉC, p. 97-108.
- FORTIER, André, et D. Paul SCHAFER (1989). *Historique des politiques fédérales dans le domaine des arts au Canada (1944-1988)*, Préparé pour le Ministère des Communications, Ottawa, Conférence canadienne des arts / Canadian Conference of the Arts.
- FORTIN, Andrée (1996). « Les trajets de la modernité », dans Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest, *Les frontières de l'identité*, Québec/Paris, PUL/L'Harmattan, p. 23-28.
- FORTIN, Gérald (1966). « Transformation des structures du pouvoir », dans *Recherches sociographiques*, vol. VII, n°s 1-2, p. 87-99.
- (1967). « Le Québec : une société globale à la recherche d'elle-même », dans *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 1, p. 7-13.
- FOURNIER, Marcel (1973). « L'institutionnalisation des sciences sociales au Québec », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 5, n° 1, p. 20-42.
- (1974). « La sociologie québécoise contemporaine », dans *Recherches sociographiques*, vol. 15, n°s 2-3 (mai-août), p. 167-199.
- (1977). « La fin d'un académisme », dans *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 2, p. 295-305.
- (1979). « Discours sur la culture et intérêts sociaux », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 11, n° 1, p. 65-84.
- (1986a). *L'entrée dans la Modernité. Science, culture et société au Québec*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin.
- (1986b). *Les générations d'artistes*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1990). *Vers une institutionnalisation du financement privé des arts au Québec*, Québec, MAC, Direction de la recherche et de la statistique.
- FOURNIER, Marcel, et Louis MAHEU (1975). « Nationalisme et nationalisme du champ scientifique québécois », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 7, n° 2, p. 89-114.
- FRÉCHETTE, Pierre (1986). *Situation et tendances de l'économie de la région métropolitaine et de la ville de Québec*, Cahier d'aménagement du territoire et de développement régional, Université Laval.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 502

- (1992). « Croissance et changements structurels de l'économie », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 24-51.
- FRÉGAULT, Guy (1975). « Bilan provisoire » par l'ancien sous-ministre des Affaires culturelles, septembre 1975, dans Québec, MAC, *Pour l'évolution d'une politique culturelle. Document de travail*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, (mai), p. 55-62.
- (1979). *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac.
- FREITAG, Michel (1982, 1983). « Transformation de la société et mutation de la culture », Partie I, dans *Conjoncture*, vol. 2 (1982), p. 61-84, et Partie II, *Conjoncture*, vol. 3 (1983), p. 139-172.
- (1987). « Le retour du refoulé : La question de la normativité », dans *Société*, (automne), p. 77-130.
- FRÉMONT, Jacques (1986a). « Livre blanc sur la radiodiffusion (1966) », dans *l'Action nationale*, vol. 81, n° 9 (novembre).
- (1986b). *Études des objectifs et des principes proposés et adoptés relativement au système de la radiodiffusion canadienne*, Montréal, [s.n.].
- FRENCH, Richard D. (1988). *La survie culturelle au petit écran : Québec contre Dallas*, Paper presented at Annenberg School of Communications, University of Southern California, Los Angeles, (19 janvier).
- FRENETTE, Nicole (Laurin-Frenette) (1978). *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Les Éditions Nouvelle Optique.
- GAFFIELD, Chad (1993). « Le projet de Loi C-93 : un pas en avant...vers l'arrière », dans *Interface*, mars-avril 1993.
- GAGNÉ, Murielle (1982). *Québec-Ottawa face à la mutation des télécommunications : dépasser l'impasse*, Québec, Ministère des Communications du Québec (MCQ).
- GAGNON, Gilbert (1990). *Le financement privé des arts à l'étranger et au Québec*, Québec, MAC, Direction de la recherche et de la statistique.
- GAGNON, Gilbert, et Gaétan HARDY (1989). *Le fonds d'appui au financement privé des arts pour l'exercice financier 1987-1988 : résultats et impacts*, Québec, MAC, Direction de la recherche et de la statistique.
- GAGNON, Nicole, et Jean HAMELIN (1978). *L'histoire orale*, St-Hyacinthe, Edisem inc.
- GAMSON, William A. (1961a). « A Theory of Coalition Formation », dans *American Sociological Review*, vol. 26 (juin), p. 373-382.
- (1961b). « An Experimental Test of a Theory of Coalition Formation », dans *American Sociological Review*, vol. 26 (juin), p. 565-573.
- (1964). « Experimental Studies of Coalition Formation », dans Berkowitz, L. (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*, New York, A. P.
- GARON, Rosaire (1989). « Les politiques culturelles ou la gestion institutionnalisée du mécénat public », dans *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 12, n° 1 (printemps), p. 65-85.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 503

- (mars 1994). « Trente ans de politique culturelle québécoise : d'un État gestionnaire à un État planificateur », Québec, MCCQ, Direction de la recherche, de l'évaluation et des statistiques, [manuscrit transmis par l'auteur].
- (1995). « Historique du Ministère de la Culture et des Communications, 1961-1995 », Québec, MCCQ, Direction des communications, août 1995 (2<sup>e</sup> édition), [manuscrit transmis par l'auteur], 38 p.
- (1997). « Les politiques culturelles et leur évaluation », Québec, MCCQ, [document de travail non publié, 101 p.].
- GASHER, Mike (1997). « From Sacred Cows to White Elephants : Cultural Policy Under Siege », dans *Canadian Issue / Thèmes canadiens*, vol. 19, p. 13-30.
- GAUTHIER, Louise (1997). *La mémoire sans frontières. Émile Ollivier, Naïm Kattan et les écrivains migrants au Québec*, Coll. : « Culture et Société », Québec, Institut québécois de recherche sur la culture-PUL.
- GAUTHIER, Madeleine (1988). *Les jeunes chômeurs. Une enquête*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1991). *L'insertion de la jeunesse québécoise en emploi*, Rapport de recherche, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GELLY, Alain, Louise BRUNELLE-LAVOIE et Cornéliu KIRJAN (1995). *La passion du patrimoine : la Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994*, Sillery, Septentrion.
- GIRARD, Augustin (1975). « Une nouvelle planification culturelle ? », dans *2,000*, vol. 32, p. 23-28.
- (1982). *Développement culturel : expériences et politiques*, avec la collaboration de Geneviève Gentil, Paris, Dalloz, Unesco.
- GLOBERMAN, Steven (1983). *Cultural Regulation in Canada*, Montréal, Institute for Research on Public Policy / Institut de recherches politiques.
- (1987). *Culture, Governments and Markets : Public Policy and the Culture Industries*, Vancouver, Fraser Institute.
- (1992). *The Immigration Dilemma*, Vancouver, Fraser Institute.
- GLOBERMAN, Steven, et Deborah CARTER (1988). *Telecommunications in Canada : An Analysis of Outlook and Trends*, Vancouver, Fraser Institute.
- GODIN, Pierre (1990). *La poudrière linguistique : la Révolution tranquille 1967-1970*, Montréal, Boréal.
- GOOD, Leonard McRAE (1974). *An Econometric Model of the Canadian Cable Television Industry and the Effects of CRTC Regulation*, thèse (PH.D.), Université Western Ontario.
- GORDON, Ian, Janet LEWIS et Ken YOUNG (1977). « Perspectives on policy analysis », dans *Public Administration Bulletin*, n° 25, p. 26-35.
- GOULD, Julius, et William L. KOLB (1964). *A Dictionary of the Social Sciences*, New York, The Free Press.
- GOW, Donald John Sutton (1967). *Canadian Federal Administrative and Political Institutions : a Role Analysis*, thèse (PH.D.), Kingston, Queen's University.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 504

- GOW, James Iain (1992). « La vie mouvementée de l'administration publique québécoise », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 669-692.
- GRAEME PAGE AND ASSOCIATES (1987). *An Exploration of Corporate Sponsorship Opportunities for Medium Sized and Small Arts Organisation by Business of Similar Size*, Toronto, Ontario Federation of Symphony Orchestras and Theatre Ontario.
- GRANATSTEIN, Jack Lawrence (1984). « Culture and Scholarship : The First Ten Years of the Canada Council », dans *Canadian Historical Review*, vol. 65, n° 4 (décembre), p. 441-474.
- GRAWITZ, Madeleine (1993). *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Précis Dalloz, (9<sup>e</sup> édition).
- GRAWITZ, Madeleine, et Jean LECA (1985). *Traité de science politique*, Paris, P.U.F., vol. 4 : « Les politiques publiques ».
- GREEN, David, et Ian SHAPIRO (1994). *Pathologies of Rational Choice Theory*, New Haven, Yale University Press.
- GREENAWAY, John S., Steve SMITH et John STREET (1992). *Deciding Factors in British Politics : A Case Studies Approach*, London, Routledge
- GREENBERG, Joseph (1990). *Coalition structures*, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherche et développement en économique.
- GRÉGOIRE, Jean (1985). *La régionalisation de Radio-Québec : l'élaboration d'une politique*, thèse (PH.D.), Sainte-Foy, Université Laval, Sociologie.
- GRELE, Ronald J. (1998). « Movement without aim : methodological and theoretical problems in oral history », dans Robert PERKS et Alistair THOMSON (éditeurs), *The Oral History Reader*, London and New York, Routledge, p. 38-52.
- GRES (Groupe de recherche ethnicité et société) (1992). « Immigration et relations ethniques au Québec : un pluralisme en devenir », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 451-481.
- GREYSER, Stephen A. (1973). *Cultural Policy and Arts Administration*, Cambridge, Harvard Summer School Institute in Arts Administration.
- GRIN, John, et Robert Hoppe (1997). « Towards a Theory of the Policy Process : Problems, Premises, and Prospects of the ACF », Paper presented at the Polybios Workshop, University of Amsterdam, (4 février).
- GROENNING, Sven, E. W. KELLEY et Michael LEISERSON (dir.) (1970). *The Study of Coalition Behaviour : The Theoretical Perspectives and Cases from Four Continents*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- GROULX, Patrice, et Alain ROY (1995). « Les lieux historiques de la région de Québec comme lieux d'expression identitaire, 1965-1985 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 48, n° 4 (printemps), p. 527-541.
- GROUPE ANGUS REID (1994). *The Way People Look at Art Galleries*, Toronto, Ontario Associates of Art Galleries.
- GROUPE-CONSEIL DU CONSEIL DES ARTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (1988).

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 505

*Le rôle et l'avenir du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal : rapport final*, Montréal, Le Conseil.

- GUIGOU, Jean-Louis (1996). « État, nation, territoire : la recomposition », dans *Futuribles*, n° 212 (septembre).
- GUITÉ, M. J. C. (1995). *Les valeurs des Québécois et des Québécoises en 1995 et le prochain référendum*, s.l., INFRAS Inc.
- HAAS, Peter M. (1992). « Introduction : Epistemic Communities and International Policy Co-Ordination », dans *International Organization*, vol. 49, n° 1, p. 1-35.
- HABERMAS, Jürgen (1992-1993). « Citizenship and National Identity : Some Reflections on the Future Europe », dans *Praxis International*, vol. 12.
- HALARY, Charles (1978). « Le débat sur les relations entre conscience de classe et conscience nationale au Québec de 1960 à 1976 », dans *Anthropologie et sociétés*, vol. 2, n° 1, p. 149-166.
- HALL, Peter (1993). « Policy Paradigms, Social Learning, and State : The Case of Economic Policymaking in Britain », dans *Comparative Politics*, n° 24 (avril), p. 275-296.
- HALL, Richard (1990). *The CRTC as a Policy-Maker, 1968-1982*, thèse (PH.D.), Montréal, Université McGill, Communications.
- HAMELIN, Jean (1991). *Le Musée du Québec : Histoire d'une institution nationale*, sous la direction de Cyril Simard, Québec, Musée du Québec.
- HANDLER, Richard (1988a). *Nationalism and the Politics of Culture in Québec*, Madison, Wisc., University of Wisconsin Press.
- (1988b). « A Normal Society : Majority Language, Minorities Cultures », dans *Nationalism and the Politics of Culture in Quebec*, p. 159-182.
- HARDY, André, et Jacques PIETTE (1983). *Le contentieux fédéral/provincial sur la compétence en communication*, Québec, Ministère des Communications du Québec (MCQ).
- HARVEY, Fernand (dir.) (1983). *Les régions culturelles*, dans *Questions de culture*, n° 5, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1986). « L'ouverture du Québec au multiculturalisme, 1900-1981 », dans *Canadian Studies / Études canadiennes*, vol. 21, n° 2 (décembre), p. 219-228.
- (1988). « Pour une histoire culturelle du mouvement des études canadiennes », dans *Bulletin de l'AEC / ACS Newsletter*, vol. 10, n° 1 (printemps), p. 13-17.
- (1989). « La pratique des arts au Canada : une introduction », dans *Canadian Issues / Thèmes canadiens : La pratique des arts au Canada*, vol. XII, p. 1-10.
- (1991). *Le Musée du Québec : son public et son milieu*, sous la direction de Cyril Simard, Québec, Le Musée.
- (dir.) (1992). *Médias francophones hors Québec et identité : analyses, essais et témoignages*, [Québec], Institut québécois de recherche sur la culture.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 506

- (1993). « Les études québécoises au Québec et au Canada anglais. Éléments de problématique et de sociographie », Communication dans le cadre du colloque : « Etudes québécoises : bilan et perspectives », organisé par le Centre d'études québécoises de l'Université de Trèves, Allemagne, le 4 décembre 1993 [publié dans Hans-Josef Niedehere (dir.), *Études québécoises : bilan et perspectives*, vol. 11, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1996, p. 207-225 (Coll. : « Canadiana Romanica »)]
- (1994). *L'Institut québécois de la recherche sur la culture et les sciences humaines au Québec, 1979-1993*, Québec, INRS-Culture et Société, [manuscrit : 63 p.].
- (1998). « Les politiques culturelles au Canada et au Québec. Perspectives de recherche », Communication présentée au premier Colloque du Réseau canadien de recherche culturelle, dans le cadre du Congrès des sciences sociales et humaines, Université d'Ottawa, (3 juin) [Sainte-Foy, INRS-Culture et Société].
- HAWKINS, Freda (1972). « The Voluntary Sector », dans Freda Hawkins, *Canada and Immigration : Public Policy and Public Concern*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 291-322.
- HAWKINS, Richard W., Susan J. STEVENSON et Shauna McCABE (1991). *The Official Story : A Research Guide to Canadian Government Documents Concerning Cultural Policy*, Burnaby, Simon Fraser University.
- HEALD, Susan (1988). *State Regulation and Cultural Organizations : Being the Northern Woman*, thèse (PH.D.), Toronto, Université de Toronto.
- HÉBERT, Gérard (1992). « La négociation collective : bilan », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 137-159.
- HECLO, Hugh (1974). *Social Policy in Britain and Sweden*, New Haven, Conn., Yale University Press.
- (1978). « Issue Networks and the Executive Establishment », dans A. King (dir.), *The New American Political System*, Washington, D.C., American Enterprise Institute.
- HECLO, Hugh, et Abram WILDAVSKY (1974). *The Private Government of Public Money*, London, Macmillan, (2<sup>e</sup> édition : 1981).
- HEINTZ, H. Theodore (1988). « Advocacy Coalitions and the OCS Leasing Debate : A Case Study in Policy Evaluation », dans *Policy Science*, n° 21, p. 213-238.
- HEINTZ, H. Theodore, et Hank C. JENKINS-SMITH (1988). « Advocacy Coalitions and the Practice of Policy Analysis », dans *Policy Science*, n° 21, p. 263-277.
- HELLY, Denise (1987). *Les Chinois de Montréal, 1877-1951*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1993a). « The Political Regulation of Cultural Plurality: Foundations and Principles », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXV, n° 2, p. 15-35.
- (1993b). *Écrivains immigrés. Biographies et oeuvres publiées au Québec entre 1970 et 1990*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture et CIADEST.
- (1995). « Québécois, étrangers ou citoyens. Les fondements de l'appartenance des immigrés au Québec », dans la *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n° 3, p. 67-78.
- (1996a). « Les transformations de l'idée de nation », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, *La nation dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 311-336.



Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 507

- (dir.) (1996b). *Le Québec face à la pluralité culturelle, 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*, Québec, PUL/IQRC, 491 p. (Documents de recherche, n° 36).
- (1997). *Revue des études ethniques au Québec*, Ottawa, Citoyenneté et immigration Canada, Projet Métropolis.
- HELLY, Denise, et Alberte LEDOYEN (1994). *Immigrés et création d'entreprises*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- HELLY, Denise, et Mikhaël ELBAZ (1996). *Pouvoirs de l'ethnicité* (numéro spécial), *Anthropologie et Sociétés*, vol. 19, n° 3.
- HERBERT, Mary Ellen (1989). « Grassroots Gardening; The Nova Scotia Coalition in Arts and Culture, the Government, and the Arts in Nova Scotia », dans *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, vol. 11, p. 65-72.
- HINCKLEY, Barbara (1975). « The Initially Strongest Player : Coalition Games and Presidential Nominations », dans *American Behavior Scientist*, vol. 18.
- (1982). *Coalitions and Politics*, New York, Harcourt Brace Jovanovich.
- HIRSCHMAN, Albert O. (1984). *L'économie comme science morale et politique*, Gallimard, Le Seuil.
- HOFFERBERG, Richard (1974). *The Study of Public Policy*, Indianapolis, Bobbs-Merrill.
- HOGWOOD, Brian W., et Lewis A. GUNN (1984). *Policy Analysis for the Real World*, London, Oxford University Press.
- HOMANS, George Caspar (1961). *Social Behaviour : Its Elementary Forms*, New York, Hartcourt, Brace and World.
- HOPKINSON, Richard A. (1985). *Corporate Giving in Canada*, Ottawa, s.n.
- HORSMAN, Joan (1972). *Selected Bibliography on the Arts and Arts Administration in Canada*, Toronto, York University.
- HOWLETT, Michael, et M. RAMESH (1995). *Studying Public Policy : Policy Cycles and Policy Subsystems*, Don Mills, Ontario, Oxford University Press.
- HUBERMAN, A. Michael, et Matthew B. MILES (1991). *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael.
- HUMPHRIES, Jill, et D. Paul SCHAFFER (1997). *A Bibliography of Canadian Cultural Management and Policy*, Waterloo, Centre de gestion culturelle.
- HURLEY, James Ross (dir.), Affaires constitutionnelles, Bureau du Conseil privé (1994). *Le débat constitutionnel canadien de l'échec de l'Accord du lac Meech de 1987 au référendum de 1992*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1994, 23 p., [n° de cat. CP22-52/1994 : « Version révisée d'un document présenté à la Conférence de 1992 de l'Association d'études canadiennes en Australie et en Nouvelle-Zélande, Wellington (Nouvelle-Zélande), le 16 décembre 1992 »].
- HYMAN, Harold (1988). *L'idée d'un ministère des Affaires culturelles du Québec : des origines à 1966*, thèse (M.A.), Montréal, Université de Montréal, Histoire.

- INNIS, Harold Adams (1940). *The Rowell-Sirois Report : Notes and Memoranda*, [Toronto, s.n.].
- (1950). *Empire and Communications*, Oxford, Clarendon, 1950, 230 p. [réédition : Toronto, University of Toronto Press].
- (1952a). *Changing Concepts of Time*, [Toronto], University of Toronto Press.
- (1952b). *The Strategy of Culture*, [Toronto], University of Toronto Press.
- INSTITUT QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA CULTURE (1985). *Statistiques culturelles du Québec, 1971-1982*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1 vol.
- IOANNOU, Tina (1984). *La communauté grecque du Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- IRWIN, Rita L. (1993). « The Four Principles of Art Advocacy : Public Awareness, Professionnel Development, Policymaking, and Patronage », dans *Art Education Policy Review*, vol. 46, n° 1, p. 71-77.
- IRWIN, Rita L., F. Graeme CHALMERS, Kit GRAUER, Anna M. KINDLER et Ronald MACGREGOR (1996). « Art Education Policy in Canada : Includes Related Article on the Canadian Society for Education through Art National Organization », dans *Arts Education Policy Review*, vol. 97, n° 6 (juillet).
- JASEN, Patricia Jane (1987). *The English Canadian Liberal Arts Curriculum : an Intellectual History, 1800-1950*, thèse (P.H.D.), Université du Manitoba.
- JEAN, Bruno, Danielle LAFONTAINE et Benoît LÉVESQUE (1985). *Consommation des mass media, régions et classes sociales*, Rimouski, UQAR/GRIDEQ, Cahier 15.
- JEFFREY, Brooke (décembre 1992). *La politique culturelle du Canada de Massey-Lévesque à Applebaum-Hébert*, Ottawa, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Division des affaires politiques et sociales.
- JENKINS-SMITH, Hank C. (1988). « Analytical Debates and Policy Learning : Analysis and Change in the Federal Bureaucracy », dans *Policy Science*, n° 21, p. 169-211.
- (1990). *Democratic Politics and Policy Analysis*, Pacific Grove, Brooks / Cole.
- JENKINS-SMITH, Hank C., et David WEIMER (1985). « Analysis as Retrograde Action », dans *Public Administration Review*, n° 45 (juillet), p. 485-494.
- JENKINS-SMITH, Hank C., Gilbert ST.CLAIR et Brian WOODS (1991). « Explaining Change in Policy Subsystems : Analysis of Coalition Stability and Defection over Time », dans *American Journal of Political Science*, vol. 35, n° 4, p. 851-872.
- JENKINS-SMITH, Hank C., et Gilbert ST.CLAIR (1993). « The Politics of Offshore Energy : Empirically Testing the Advocacy Coalition Framework », dans Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith, *Policy Change and Learning*, Boulder, Westview Press, p. 149-176.
- JOBERT, Bruno (1995). « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 13-24.
- JOBERT, Bruno, et Pierre MULLER (1987). *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 509

- JOHNSON, Paul E., et Philip A. SCHRODT (1989). « *Analytic Theory and Methodology* », Paper presented at the Midwest Political Science Association, Chicago, (13-15 avril), 50 p.
- JONES, Charles (1970, 1977). *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Cal., Wadsworth.
- JORDAN, A. Grant (1981). « Iron Triangles, Woolly Corporatism and Elastic Nets : Images of the Policy Press », dans *Journal of Public Policy*, vol. 1, p. 95-123.
- (1990). « Sub-gouvernements, Policy Communities and Networks : Refilling the Old Bottles ? », dans *Journal of Theoretical Politics*, vol. 2, n° 3, p. 319-338.
- JOUVE, Bernard (1995). « Réseaux et communautés de politique en action », dans Patrick Le Galès *et al.*, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 121-140.
- JUTEAU-LEE, Danielle (1983). « Présentation : les "autres" ethniques », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 3-7.
- JUTEAU-LEE, Danielle, et Barbara ROBERTS (1981). « Ethnicity et femininity : d'après nos expériences », dans *Études ethniques au Canada*, vol. 13, n° 1, p. 1-23.
- KAHAN, James P., et Amnon RAPOPORT (1977). « When you don't Need to Join : The Effects of Guaranteed Payoffs on Bargaining in Three-Person Cooperative Games », dans *Theory and Decision*, vol. 8, p. 97-126.
- (1979). « The Influence of Structural Relationships on Coalition Formation in Four-Person Apex Games », dans *European Journal Social Psychology*, vol. 9, p. 339-361.
- KALLEN, Evelyn (1988). « Multiculturalism as Ideology, Policy and Reality », dans James E. Curtis *et al.* (dir.), *Social Inequality in Canada; Patterns, Problems, Policies*, Scarborough, Prentice-Hall Canada, p. 235-246.
- KEENE, Shelagh (1985). *Canadian Regionalism and Political Culture : A Bibliography*, Montréal, Institute for Research on Public Policy.
- KELLY, Paula (1995). *For the arts : a history of the Manitoba Arts Council*, Winnipeg, Manitoba Arts Council.
- KESSEL, John Howard (1968). *The Goldwater Coalition. Republican Strategies in 1964*, Indianapolis, Bobbs-Merrill.
- KINGDON, John (1984). *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, N.Y., Harper Collins.
- KISER, Larry, et Elinor OSTROM (1982). « The Three Worlds of Action », dans E. Ostrom (dir.), *Strategies of Political Inquiry*, Beverly Hills, Sage, p. 179-22.
- KOMORITA, Samuel S. (1974). « A Weighted Probability Model of Coalition Formation », dans *Psychological Review*, vol. 81, n° 3, p. 242-256.
- (1979). « An Equal access Model of Coalition Formation », dans *Behavioral Science*, vol. 24, n° 6, p. 369-381.
- KOMORITA, Samuel S., et Danny MOORE (1976). « Theories and Processes of Coalition Formation », dans *Journal of Personal and Social Psychology*, vol. 33, n° 4, p. 371-381.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 510

KROEBER, Alfred Louis, et Clyde KLUCKHOHN (1952). *Culture : A Critical Review of Concepts and Definitions. Papers of the Peabody Museum of American Archeology and Ethnology*, New York / Cambridge, Vintage Book / Harvard University Press.

KYMLICKA, Will (1991). *Liberalism, Community and Culture*, Oxford / New York, Clarendon Press / University Press.

----- (1998). *Finding our Way : Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press.

LABELLE, Micheline, Serge LAROSE et Victor PICHÉ (1983). « Émigration et immigration : les Haïtiens du Québec », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 73-88.

LABELLE, Micheline, Geneviève TURCOTTE, Mariane KEMPENEERS et Deirdre MEINTEL (1987). *Histoires d'immigrées : itinéraires d'ouvrières Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises de Montréal*, Montréal, Boréal.

LACHANCE, Gabrielle (1984a). « La culture entre l'industrie et l'identité », dans *Questions de culture*, n° 7, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 85-96.

----- (1984b). *La Culture, une industrie ?*, dans *Questions de culture*, n° 7, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

----- (1987). *Le rapport industrie / culture : quelques indications bibliographiques*, vol. 5, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

LACROIX, B. (1993). « Sondages et enquêtes », dans L. Sfez (dir.), *Dictionnaire critique de la communication*, Paris, PUF.

LACROIX, Jean-Guy (1990). *Les conditions de l'artiste : une injustice*, Montréal, VLB éditeur, Étude québécoise.

LACROIX, Jean-Guy, Germain DULAC, Jacques CHAPDELAIN et Lise SANTERRE (1985?). *L'organisation du travail dans la câblodistribution au Québec*, Montréal, Groupe de recherche sur les industries culturelles et l'informatisation sociale, Département de sociologie, Université de Montréal.

LACROIX, Jean-Guy, et Benoît LÉVESQUE (1980). « La Radio-télédiffusion, un appareil idéologique divisé-unifié "travaillant" en conjonction avec la famille et l'école dans la reproduction sociale : le cas du Québec et du Canada », dans *La transformation du pouvoir au Québec, colloque ACSALF 1979*, Montréal, Saint-Martin, p. 297-334.

----- (1984). *L'état de la recherche en communication au Québec*, Montréal, Groupe de recherche sur les industries culturelles et l'information sociale, Département de sociologie, Université de Montréal.

----- (1986). « Les industries culturelles au Québec : un enjeu vital ! », dans *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 4, n° 2 (automne), p. 129-168.

----- (1987). « Industries culturelles canadiennes et libre-échange avec les États-Unis », dans Pierre J. Hamel (dir.), *Un marché, deux sociétés ?*, Montréal, ACFAS (Les Cahiers scientifiques, 51), p. 212-243.

----- (1988). « Les libéraux et la culture : de l'unité nationale à la marchandisation de la culture (1963-1984) », dans Yves Brunelle et al., *L'Ère des libéraux : le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, p. 405-442.

LACROIX, Jean-Guy, Bernard MIEGE et Gaëtan TREMBLAY (1994). *De la télématique aux autoroutes électroniques : le grand projet reconduit*, Sillery, PUQ.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 511

- LACROIX, Jean-Guy, et Robert PILON (1983). *Câblodistribution et télématique grand-public : historique du développement de la câblodistribution au Canada, 1950-1980*, Montréal, Groupe de recherche sur les industries culturelles et l'informatisation sociale, Département de sociologie, Université de Montréal.
- LACROIX, Jean-Guy, et Gaëtan TREMBLAY (dir.) (1995). *Les autoroutes de l'information : un produit de la convergence*, Sillery, PUQ.
- LACROIX, Jean-Guy, Gaëtan TREMBLAY et Jocelyne MAJEAU (1989). *Les membres de l'Association nationale des téléspectateurs (ANT)*, Montréal, Association nationale des téléspectateurs / Groupe de recherche sur les industries culturelles et l'informatisation sociale.
- LAFERRIÈRE, Michel (1983). « Les idéologies ethniques de la société canadienne; du conformisme colonial au multiculturalisme », dans Monique Lecomte et Claudine Thomas (dir.), *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Lille, France, Université de Lille III, p. 203-212.
- LAKATOS, Irme (1978). « The Methodology of Scientific Research Programmes », dans Worrall and Gregory Currie (éditeurs), *Philosophical Papers*, vol. 1, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-101.
- LALMAN, David, et David NEUMAN (1991). « Alliance Formation and National Security », dans *International Interactions*, vol. 16, n° 4, p. 239-253.
- LAMBERT, Marcel (1968). *Remise en question totale de notre culture*, Montréal, Editions Nouvelle Civilisation.
- LAMONDE, Yvan (1989). *L'histoire des idées au Québec, 1760-1960 : bibliographie des études*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec.
- (1991a). *Territoires de la culture québécoise*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- \_\_\_\_\_ (1991b). *Cité libre : une anthologie*, textes compilés par Yvan Lamonde, en collaboration avec Gérard Pelletier, [Montréal], Stanké.
- \_\_\_\_\_ (2000). *Histoire sociale des idées au Québec*, Saint-Laurent, Québec, Fides.
- LAMONDE, Yvan, et Gérard BOUCHARD (dir.) (1995). *Québécois et Américains : la culture québécoise aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Saint-Laurent, Fides.
- (1997). *La nation dans tous ses états : le Québec en comparaison*, Montréal [etc.], Harmattan.
- LAMONDE, Yvan, et Esther TRÉPANIÈRE (1986). *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- LAMOUREUX, Diane (1992). « Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 693-712.
- LANDRY, Réjean (1984). « La nouvelle analyse institutionnelle », dans *Politique*, n° 6 (automne), p. 5-32.
- LANGLOIS, Simon (1992). « Inégalités et pauvreté : la fin d'un rêve ? », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 249-263.
- LANGLOIS, Simon, Jean-Paul BAILLARGEON, Gary CALDWELL, Guy FRÉCHET, Madeleine GAUTHIER et Pierre SIMARD (1990). *La société québécoise en tendance, 1960-1990*, Québec, Institut québécois

de recherche sur la culture.

- LANGLOIS, Simon, et Yves MARTIN (dir.) (1995). *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*. Sainte-Foy, PUL.
- LAPALME, Georges-Émile (1959, 1988). *Pour une politique : le programme de la Révolution tranquille*, préface de Claude Corbo, Montréal, VLB.
- (1969-1973). *Mémoires*, [Montréal], Leméac, (Coll. : « Vies et mémoires »), 3 volumes : vol. 1 : Le bruit des choses réveillées ; vol. 2 : Le vent de l'oubli ; vol. 3 : Le paradis du pouvoir.
- LAPLANTE, Benoît (1996). *L'effet de quelques déterminants sur la fréquentation des spectacles au Québec en 1994*, Sainte-Foy, INRS-Culture et Société.
- LAPLANTE, Benoît, et André GOSSELIN (1996). *L'écoute de la télévision et la formation de la perception de la réalité sociale*, Sainte-Foy, INRS-Culture et Société.
- LAPOINTE, Andrée (1993). *L'incidence des politiques culturelles sur le développement des musées nationaux Canada-Québec depuis 1950*, thèse (PH.D.), Sainte-Foy, Université Laval.
- LAPONCE, Jean Antoine (1984). *Langue et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- LAPONCE, Jean Antoine, et John MEISEL (1994). *Débat sur la Constitution : actes d'un colloque tenu en mai 1993 sous les auspices de la Société royale du Canada*, Ottawa, University of Ottawa Press.
- LARAMÉE, Alain (1991). « Le dossier des communications au Québec : historique des relations entre Québec et Ottawa », dans *Action nationale*, vol. 81, n° 9 (novembre), p. 1165-1184.
- LASSERRE, Frédéric (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH.
- LASSWELL, Harold D. (1951). « The Policy Orientation », dans D. Lerner et H. D. Lasswell (dir.), *The Policy Science*, Stanford, Californie, Stanford University Press.
- (1955). « Current Studies of the Decision Process : Automation versus Creativity », dans *The Western Political Quarterly*, n° 8, p. 381-399.
- (1970). *The Analysis of Political Behaviour : An Empirical Approach by Harold D. Lasswell*, Hamden, Connecticut, Archon Books.
- LATOUCHE, Daniel (1993). *Politique et société au Québec : guide bibliographique*, avec la collaboration de Guy Falardeau et Michel Lévesque, [Montréal], Boréal.
- (1997). *Tous les savoirs du monde : l'inforoute et l'emploi dans la « nouvelle économie »*, [Québec], Gouvernement du Québec, Ministère de la culture et des communications.
- LAURIN-FRENETTE, Nicole (1983). « Les intellectuels et l'État », dans *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, n° 1 (avril), p. 121-129.
- LAURIN, Nicole (1996). « Le projet nationaliste gestionnaire. De l'hôpital des religieuses au système hospitalier de l'État », dans Mikhaél Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest, *Les frontières de l'identité*, Québec/Paris, PUL/L'Harmattan, p. 95-104.
- LAVER, Michael, et Norman SCHOFIELD (1991). *Multiparty Government : The Politics of Coalition in Europe*,

New York, Oxford University Press, Coll. : « Comparative European Politics ».

- LAWLER, Edward J. (1975). « An Experimental Study of Factors Affecting the Mobilization of Revolutionary Coalitions », dans *Sociometry*, vol. 38, n° 2, p. 163-179.
- LE GALÈS, Patrick, et Mark THATCHER (dir.) (1995). *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan.
- LEE, Enid (1993). *Opening up ! : Our access Plan for Linguistic, Cultural and Racial Diversity*, Toronto, Harbour-front Centre.
- LEFEBVRE, Alain, et Gaëtan TREMBLAY (1998). *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Sainte-Foy, Les Presses universitaires du Québec.
- LEFEBVRE, Henri (1976). *De L'État. I. L'État dans le monde*, Paris, Union générale d'éditions.
- LÉGARÉ, Benoît (1991). *Le marketing en milieu muséal : une bibliographie analytique et sélective*, Montréal, HÉC, Groupe de recherche et de formation en gestion des arts, (mai).
- LEISERSON, Michael A. (1969). « Factions and Coalitions in One-Party Japan : An Interpretation Based on the Theory of Games », dans *American Political Science Review*, vol. 57, p. 770-787.
- LEMELIN, Maurice (1984). *Les négociations collectives dans les secteurs public et parapublic. Expériences québécoises et regards sur l'extérieur*, Montréal, Les Éditions Agence d'Arc Inc.
- LEMERISE, Suzanne (1989). « La Commission Rioux et la place des arts dans une société postindustrielle », dans *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, vol. 19, p. 35-50.
- LEMIEUX, Jean (1991a). *Politique culturelle. Analyse de presse*, [Québec, MAC], (9 juillet) (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-19, unité 1127).
- (1991b). *Commission parlementaire. Analyse de presse*, [Québec, MAC], (17 décembre) (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-19, unité 1127).
- (ca 1992). *Politique culturelle. Analyse de presse*, [Québec, MAC, s.d.] (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-19, unité 1127).
- LEMIEUX, Pierre (1996). « Réflexions libres sur l'État et la culture », dans Florian Sauvageau (dir.), *Les politiques culturelles à l'épreuve. La culture entre l'État et le marché*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 151-169.
- LEMIEUX, Vincent (1987). *Le rôle des différents acteurs dans les politiques de radiodiffusion ; présentation de trois scénarios*, Sainte-Foy, Université Laval, Laboratoire d'études politiques et administratives.
- (1988). *Les sondages et la démocratie*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- (1991). « L'utilité politique des rivaux », dans *Revue canadienne de science politique*, vol. XXIV, n° 4 (décembre), p. 735-753.
- (1992). « Partis politiques et vie politique », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 625-645.

- (1995a). *Éléments d'une théorie politique des voix*, 2<sup>e</sup> édition, Québec, Université Laval, Laboratoire d'études politiques.
- (1995b). *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- (1996). « Conclusion : Des politiques publiques comme les autres ? », dans Florian Sauvageau (dir.), *Les politiques culturelles à l'épreuve. La culture entre l'État et le marché*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 191-199.
- (1997). « Le gouvernement du Québec, son Conseil exécutif et la production des politiques publiques », dans Jacques Bourgault, Maurice Demers et Cynthia Williams, *Administration publique et management public : expériences canadiennes*, Québec, Les Publications du Québec, p. 277-287.
- (1998). *Les coalitions : liens, transactions et contrôles*, Paris, Presses universitaires de France.
- LEMIRE, Maurice, Pierrette DIONNE et Michel LORD (1987). *Le poids des politiques : livres, lecture et littérature*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- LENNOX, John W. (dir.) (1985). *Se connaître : Politics and Culture in Canada*, North York, York University and Department of Communications.
- LERTZMAN, Ken, Jeremy RAYNER et Jeremy WILSON (1996). « Learning and Change in the British Columbia Forest Policy Sector : A Consideration of Sabatier's Advocacy Coalition Framework », dans *American Journal of Political Science*, n° 29 (mars), p. 111-133.
- LETOCHA, Danièle (1995). « Entre le donné et le construit : le penseur de l'action. Sur une relecture du *Lieu de l'homme* », dans Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *L'horizon la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy, PUL, p. 21-45.
- LÉVESQUE, Georges-Henri (dir.) (1984). *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*, Montréal, PUM [Communications présentées au Colloque du Mont Saint-Gabriel en 1981].
- LÉVESQUE, René (1986). *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, Québec/Amérique.
- LEVINE, Marc V. (1986). « Language policy, education, and cultural survival ; Bill 101 and the transformation of anglophone Quebec, 1977-1985 », dans *Quebec Studies*, vol. 4, p. 3-27.
- LIEBERMAN, Bernhardt (1962). « Experimental Studies of Conflict in some Two-Person and Three-Person Games », dans J. H. Criswell, H. Dolomon et P. Supper (dir.), *Mathematical Methods in Small Group Processes*, Stanford, s.n., p. 203-220.
- LIMOGES, Camille (1998). « L'éducation scientifique et technique : promotion de l'inculture ou intégration dans la culture ? », dans Claudine Audet et Diane Saint-Pierre (dir.), *Ecole et culture, des liens à tisser*, Sainte-Foy, PUL-IQRC, p. 47-56.
- LINDBLOM, Charles Edward (1977). *Politics and Markets*, New York, N.Y., Basic Books.
- LINDBLOM, Charles Edward, et Edward James WOODHOUSE (1993). *The Policy-Making Process*, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall (3<sup>e</sup> édition).
- LINDQUIST, Evert (1992). « Public Managers and Policy Communities : Learning to Meet New Challenges », dans *Canadian Public Administration*, n° 35 (été), p. 127-159.



- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD (1989). *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Volume 2, Montréal, Boréal Compact.
- LITT, Paul (1991). « The Massey Commission, Americanization, and Canadian Cultural Nationalism », dans *Queen's Quarterly*, vol. 98, n° 2 (été), p. 375-387.
- (1992a). *Se connaître : Politics and Culture in Canada*, [North York, Ont.], York University, Department of Communications.
- (1992b). *The Muses, the Masses, and the Massey Commission*, thèse (PH.D.), Toronto, Université de Toronto.
- LORIOT, Gérard (1998). *La démocratie au Québec : origines, structures et dynamique*, Ville Mont-Royal, Décarie.
- LOWI, Theodore (1964). « American Business, Public Policy, Case Studies, and Political Theory », dans *World Politics*, n° 16 (juin), p. 677-715.
- (1969). *The End of Liberalism*, New York, N.Y., Norton.
- (1974). « Four System of Policy, Politics, and Choice », dans *Public Administration Review*, n° 32 (juillet/août), p. 298-310.
- LUCE, Robert Duncan, et Howard RAIFFA (1957). *Games and Decisions : Introduction and Critical Survey*, London, Wiley.
- LUKES, Steven (1974). *Power : A Radical View*, London, Macmillan.
- (1975). « La troisième dimension du pouvoir », dans Pierre Birnbaum (dir.), *Le pouvoir politique : textes et commentaires*, Paris, Dalloz, p. 73-78.
- LUMMIS, Trevor (1987). *Listening to history : the authenticity of oral evidence*, Hutchinson, London.
- (1998). « Structure and validity in oral evidence », dans Robert PERKS et Alistair THOMSON, *The Oral History Reader*, London and New York, Routledge, p. 273-283.
- MACKENZIE, Scott (1997). *A Screen of one's Own : Quebecois Cinema, National Identity, and the Alternative Public Sphere*, thèse (PH.D.), Montréal, Université McGill, Communications Program.
- MACLEAOD, Alexandre (1977). *Les commissions parlementaires et les groupes de pression à l'Assemblée nationale du Québec : évolution d'une tentative de politique consultative parlementaire*, [Montréal], Université du Québec à Montréal, Département de science politique (Notes de recherche).
- MacSKIMMING, De Roy (1983). *Pour l'amour de l'art : historique du Conseil des arts de l'Ontario, 1963-1983*, Toronto, Le Conseil.
- MAHEUX, Yves (1990). *La sociologie de la culture au Québec : l'itinéraire de Fernand Dumont*, thèse (M.Sc.), Montréal, Université de Montréal, Sociologie.
- MAILHOT, Laurent, et Benoît MELANÇON (1982). *Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982*, [Montréal], Leméac.
- (1986). « Littérature, Nation, État. Les enjeux idéologiques de l'Image et du Pouvoir », dans *Questions de culture*, n° 10, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 55-73.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 516

- MAJEAU, Jocelyne (1989). *Les besoins financiers de la Coalition du monde des arts et des affaires culturelles pour l'attribution du 1% du budget global à la culture [microforme]*, thèse (M.A.), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2 microfiches.
- MAJONE, Giandomenico (1980). « Policies as Theories », dans *Omega*, n° 8, p. 151-162.
- (1989). *Evidence, Argument and Persuasion in the Policy Process*, New Haven, Conn., Yale University Press.
- MANLEY, John F. (1973). « The Conservative Coalition in Congress », dans *American Behavioral Scientist*, vol. 17 (novembre et décembre), p. 223-247.
- MARCEAU, Richard (1997). *Séminaire en analyse et en management des politiques publiques*, Notes de cours, Séminaire de doctorat en administration publique, Ste-Foy, Enap, (hiver).
- MARCH, James, et Herbert SIMON (1978). *Organizations*, New York, Wiley.
- MARCUS, Alfred, et Robert GOODMAN (1986). « Airline Deregulation : Factors Affecting the Choice of Firm Political Strategy », dans *Policy Studies Journal*, n° 15 (décembre), p. 231-246.
- MARSH, David (1995). « Théorie de l'État et modèle de réseaux d'action publique », dans Patrick Le Galès *et al*, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 141-166.
- MARSHALL, Dominique (1998). *Aux origines sociales de l'État-providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, PUM.
- MARTEL, Pierre, et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (1996). *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Coll. : « Diagnostic », n° 22, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- MARTIN, Cathie Jo (1995). « Nature or Nurture ? Sources of Firm Preference for National Health Reform », dans *American Political Science Review*, n° 89 (décembre), p. 898-913.
- MARTIN, Claude (mai 1986). *Le poids économique des industries culturelles non publicitaires*, par Claude Martin, économiste et professeur au département d'information et de communication de l'Université Laval, Québec, MAC, Service de la recherche et de la planification.
- MARTIN, Fernand (1993). *Une méthode d'évaluation économique des musées*, document publié en collaboration avec la Société des musées québécois, le Musée de la civilisation et l'Université du Québec à Montréal, avril.
- MARTIN, Lee-Ann (1991). *Politiques d'inclusion et d'exclusion : l'art contemporain autochtone dans les musées d'art du Canada*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada.
- MARTIN, Nicole V. (1988). « Les modèles de financement de la culture au Canada », dans *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, vol. 9, p. 143-154.
- MARTIN, Ruth (1994). « Translated Canadian Literature and Canada Council Translation Grants, 1972-1992 : the Effect on Authors, Translators and Publishers », dans *Ellipse*, n° 51, p. 54-84.
- MASCOTTO, Jacques, et Pierre-Yves SOUCY (1980). *Démocratie et nation : néo-nationalisme, crise et formes du pouvoir*, Montréal, Éditions coopératives A. Saint-Martin.
- MATHIEU, Jacques (1986a). *Héritage de la francophonie canadienne*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 517

- (dir.) (1986b). *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XX<sup>e</sup> siècle : approche multidisciplinaire*, [Québec], CELAT.
- (1991). *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- (dir.) (1995). *La mémoire dans la culture*, [Sainte-Foy, Québec], Les Presses de l'Université Laval.
- MAURAI, Jacques (dir.) (1992). *Les langues autochtones du Québec*, Québec, Publications du Québec.
- MAWHINNEY, Hanne B. (1993a). « An Advocacy Coalition Approach to Change in Canadian Education », dans Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith, *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, p. 59-82.
- (1993b). *An Interpretative Framework for Understanding the Politics of Policy Change*, thèse (PH.D.), Ottawa, Université d'Ottawa.
- MAZUR, Allan (1968). « A Nonrational Approach to Theories of Conflict and Coalitions », dans *Conflict Resolution*, vol. 12, n° 2, p. 196-205.
- McCALL, George J. (1994). « Policy Analysis Across Academic Disciplines », dans Nagel, S. S. (éd.) (1984), *Encyclopedia of Policy Studies*, New York - Basel - Hong Kong, Marcel Dekker Inc., p. 201-218.
- McFARLAND, Andrew S. (1987). « Interest Groups and Theories of Power in America », dans *British Journal of Political Science*, n° 17, p. 129-147.
- McKELLAR, Iain (1993). « La statistique culturelle : une coopération accrue pour un rendement accru », dans *Recherche : Arts et culture*. Acte du colloque, 60<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université de Montréal, 12 et 13 mai 1992, Québec, IQRC/MCQ, p. 81-87.
- McROBERTS, Kenneth (1983). « La Révolution tranquille : la nouvelle idéologie de l'État du Québec », dans *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, p. 115-144.
- McROBERTS, Kenneth, et Dale POSGATE (1983). *Développement et modernisation du Québec*, [traduction de *Quebec : Social Change and Political Crisis*], Montréal, Boréal Express.
- MEISEL, John (1974). « Political Culture and the Politics of Culture », dans *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 7, n° 4 (décembre), p. 601-615.
- (1979). « Social Research and the Politics of Culture », dans Jiri Zuzanek (dir.), *Social Research and Cultural Policy*, Waterloo, Otium Publications.
- (1982). « Of Babies and Bathwater, or What Goes down the Deregulatory Drain », dans *Canadian Regulatory Reporter*, vol. 3, p. 5-27.
- (1986). « Escaping Extinction : Cultural Defence of an Undefended Border », dans David H. Flaherty et William R. McKercher (dir.), *Southern Exposure : Canadian Perspectives on the United States*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, p. 152-168.
- (1987). « Cultivating the Bushgarden : Cultural Policy in Canada », dans Milton C. Cummings et Richard S. Katz (dir.), *The Patro State : Government and the Arts in Europe, North America and Japan*, New York, Oxford University Press, p. 276-310.
- (1988). « Flora and Fauna on the Rideau : The Making of Cultural Policy », dans Katherine A. Graham (dir.), *How Ottawa Spends, 1988-1989*, Carleton, University Press, p. 49-80,

- (1989a). « Near Hit : The Parturition of a Broadcasting Policy », dans Katherine Graham (dir.), *How Canada Spends, 1989/90 : The Buck Stops Where ?*, Ottawa, Carleton University Press, chapitre 6, p. 131-163.
- (1989b). « Fanning the Air : The Canadian State and Broadcasting », dans *Transactions of the Royal Society of Canada / Mémoires de la Société royale du Canada*, séries V, vol. IV, p. 191-204.
- (1989c). « Cultural Identity in the Global Village », « Prepared for the meeting of the International Council of Fine Arts Deans, Ottawa, october 27, 1989 », [manuscrit de 21 pages transmis par l'auteur].
- (1996). « Extinction Revisited : Culture and Class in Canada », dans *Seeing Ourselves : Media Power and Policy in Canada*, 2<sup>nd</sup> Ed., Toronto, Harcourt Brace & Co. Canada, p. 249-256.
- (1998). « Considérations des rapporteurs », dans *Politiques culturelles, pratiques culturelles et changements sociaux. Explorer les liens entre culture et société*, Actes du colloque de fondation du Réseau canadien de recherche culturelle (RCRC) en juin 1998.
- MEISEL, John, et Vincent LEMIEUX (1972). *Ethnic relations in Canadian voluntary associations*, [Ottawa, Information Canada], Document de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, n° 13.
- MEISTER, Darren Bruno Gerrit (1992). *Coalition Formation and Preference Specification*, thèse (M.A.Sc.), Université de Waterloo, 1991 / Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 2 microfiches.
- MELANÇON, Joseph (1996). « La problématique des pratiques culturelles », dans Gilles Cadrin et al., *Pratiques culturelles au Canada français : les actes du quatorzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta les 27, 28 et 29 octobre 1994*, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté de St-Jean, p. 9-61.
- MENNELL, Stephen (1976). *Les politiques culturelles des villes. Rapport sur l'étude expérimentale du développement culturel de villes européennes du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- MENY, Yves, et Jean-Claude THOENIG (1989). *Politiques publiques*, Paris, Les Presses Universitaires de France.
- MÉRIAUX, Olivier (1995). « Référentiel, représentation(s) sociale(s) et idéologie. Remarques à partir d'une application du référentiel à la politique de l'emploi », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 49-68.
- MEUNIER, Jean-Guy (1979). « Le livre blanc de « La politique québécoise du développement culturel ». Esquisse critique d'une philosophie de la culture », dans *Philosophiques*, vol. 6, n° 2 (octobre), p. 347-360
- MIGUÉ, Jean-Luc (1979). *Les nationalismes au Canada : perspective économique*, [Montréal], Institut de recherches C. D. Howe.
- (1986). « Politique de la culture ou culture de la politique? », dans *L'Analyste*, n° 14 (été), p. 3-7.
- (1989). « The Political Economy of Television in Canada », dans Gilles Paquet (éd.), *La pensée économique au Québec français : témoignages et perspectives*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, p. 99-106.
- (1991). « Des solutions publiques à des problèmes inexistantes. Économie politique de la télévision au Canada », dans Dave Atkinson, Yvan Bernier et Florian Sauvageau, *Souveraineté et protectionnisme en matière culturelle : la circulation internationale des émissions de télévision à la lumière de*

*l'expérience canado-américaine*, Sainte-Foy, Centre québécois de relations internationales, Université Laval / Presses de l'Université du Québec, p. 201-226.

- (1994). « Essor du français par la prospérité et le libre choix ou déclin par le protectionnisme linguistique », dans *Les actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : (enjeux théoriques et pratiques)*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, Québec / Chicoutimi, Office de la langue française / Université du Québec à Chicoutimi, p. 589-592.
- MIGUÉ, Jean-Luc, et Richard MARCEAU (1989). *Le monopole public de l'éducation : l'économie politique de la médiocrité*, Sillery, PUQ.
- MILLER, C. E. (1980). « Coalition Formation in Characteristics Function Games : Competitive Tests of Three Theories », dans *Journal of Experimental Social Psychology*, vol. 16, p. 61-76.
- MILLER, Trudi C. (1984). *Public Sector Performance : A Conceptual Turning Point*, Baltimore, Md., Johns Hopkins Press.
- MILLIGAN, Frank (1980). « Program Planning and Control in the Canada Council, 1957-1978 », dans *Canadian Public Administration*, vol. 23, n° 4, p. 577-597.
- MINTROM, Michael, et Sandra VERGARI (1996). « Advocacy Coalitions, Policy Entrepreneurs, and Policy Change », dans *Policy Studies Journal*, n° 24 (printemps), p. 420-434.
- MITCHELL, David J. (1988). « Culture as Political Discourse », dans M. Lorimer Rowland et Donald C. Wilson (dir.), *Communication Canada; Issues in Broadcasting and New Technology*, Toronto, Kagan and Woo, p. 157-174.
- MOE, Terry (1980). *The Organization of Interests*, Chicago, University of Chicago Press.
- (1990). « Political Institutions : The Neglected Side of the Story », dans *Journal of Law, Economics, and Organization*, n° 6, p. 213-253.
- MONIÈRE, Denis (1977). *Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique.
- MOREAU, François (1992). « La résistible ascension de la bourgeoisie québécoise », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 335-353.
- MORIN, Edgar (1969). « De la culturanalyse à la politique culturelle », dans *Communications*, n° 14, p. 5-38.
- (1987). « La politique culturelle dans la société complexe », dans Jacques Dumont et Roberto Papini (dir.), *Pour une politique européenne de la culture*, Paris, Economica, p. 21-28.
- (1994). *La sociologie*, Paris, Seuil [réédition de 1994 : Paris, Fayard].
- MOULIN, Raymonde (1983). « De l'artisan au professionnel : l'artiste », dans *Sociologie du travail*, n° 4, p. 388-403.
- MULLER, Pierre (1995). « Les politiques publiques comme construction du rapport au monde », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warrin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 153-179.
- MULLER, Pierre, et Yves SUREL (1998). *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 520

- MUNRO, John (1993). « California Water Politics : Explaining Policy Change in a Cognitively Polarized Subsystem », dans Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith (dir.), *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, Boulder, Westview Press, p. 105-128.
- MURNIGHAM, John Keith (1978a). « Models of Coalition Behavior : Game Theoretic, Social Psychological, and Political Perspectives », dans *Psychology Bulletin*, vol. 85, n° 5, p. 1130-1153.
- (1978b). « Strength and Weakness in Four Coalition Situations », dans *Behavioral Science*, vol. 23, n° 3, p. 195-209.
- MURRAY, Catherine (1998). « Relier les politiques, les pratiques et les changements : questions, lacunes et orientations dans le domaine de la recherche culturelle », dans *Politiques culturelles, pratiques culturelles et changements sociaux. Explorer les liens entre culture et société*, Actes du colloque de fondation du Réseau canadien de recherche culturelle (RCRC) en juin 1998.
- NAGEL, Stuart Mills (dir.) (1994). *Encyclopedia of Policy Studies*, New York, Marcel Dekker Inc. (Second Edition, Revised and Expanded).
- NEAL, Aubrey M. (1984). *An Interdisciplinary Approach to the Social History of the Fine Arts*, thèse (PH.D.), Université du Manitoba, Histoire.
- NIELSON, Greg M. (1995). « L'impasse Canada-Québec et le sort de Radio-Canada : l'autonomie culturelle ou la mort », dans *Cahiers de recherche sociologique*, n° 25, p. 181-212.
- NORDLINGER, Eric A. (1981). *On the Autonomy of the Democratic State*, Cambridge, Harvard University Press.
- OFFE, Claus (1979). *Contradictions of the Welfare State*, par J. Keane (dir.), Cambridge, MIT Press, 1984 (Note : Consulter la version française : « Les structures de l'État capitaliste : le rôle sélectif des institutions politiques », dans P. Birnbaum et F. Chazel, *Sociologie politique*, Paris, Armand Colin).
- OLIVER, Peter (1976). « Oral History : an historian's view », dans *Canadian Oral History Association Journal*, vol. 1.
- OLIVIER, Lawrence, Guy BÉDARD et Jean-François THIBAUT (dir.) (1995). *Épistémologie de la science politique*, Québec, PUQ.
- OLSON, Mancur (1978). *La logique de l'action collective*, Paris, PUF.
- OSTROM, Elinor (1990). *Governing the Commons*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OSTROM, Vincent (1977). « The Preoccupation in Public Choice Theory is not With Markets But With Public Decision Making Arrangements : Therefore, Public Choice », dans *American Political Science Review* (1977) (Note : article cité dans l'ouvrage de Meny et Thoenig (1989 : 68-69))
- OSTROM, Vincent, Charles Mills TIEBOUT et Robert WARREN (1961). « The Organization of Government in Metropolitan Areas : A Theoretical Inquiry », dans *American Political Science Review*, vol. LV (décembre), p. 831-842.
- OSTRY, Bernard (1978). *The Cultural Connexion : An Essay on Culture and Government Policy in Canada*, Toronto, McClelland & Stewart.
- OUELLET, Fernand, et Michel PAGÉ (1991). *Pluriethnicité, éducation et société : construire un espace commun*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 521

- O'CONNOR, James R. (1973). *The Fiscal Crisis of the State*, New York, St Martin's Press.
- O'KIELY, Elizabeth (1996). *The Arts and our Town : Community Arts Council of Vancouver, 1946-1996*, Vancouver, The Council.
- O'NEIL, Brian (1994). *Réorganiser le gouvernement : nouvelles conceptions de la réforme de la fonction publique*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service de la recherche.
- PAILLÉ, Michel (1989). *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal, 1981-1996*, Québec, Conseil de la langue française, Service des communications.
- PAQUET, Gilles (1988). *Multiculturalism as national policy*, [Ottawa], Université d'Ottawa (Faculté d'administration, Working paper 88-48).
- (1999). *Oublier la Révolution tranquille : pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber.
- PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT (1983). *Nouvelle-France / Québec / Canadas : a world of limited identities*, [Ottawa], Faculté d'administration, Université d'Ottawa.
- PARSONS, Wayne (1995). *Public Policy : An Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis*, Hants, Angleterre, Edward Elgar.
- (2000). « When Dogs Don't Bark », dans « Symposium : Theories of the Policy Process », par Geoffrey Dudley, Wayne Parsons, Claudio M. Radaelli et Paul A. Sabatier, dans *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 1 (mars), p. 126-130.
- PATTON, Michael Quinn (1990). *Qualitative Evaluation and Research Methods*, Newbury Park, Calif., Sage (2<sup>e</sup> édition).
- PEERS, Frank W. (1966). *The Politics of Canadian Broadcasting, 1920-1939*, thèse (PH.D.), Toronto, Université de Toronto.
- (1979). *The Public Eye : Television and the Politics of Canadian Broadcasting, 1952-1968*, Toronto, University of Toronto Press.
- PENDAKUR, Manjunath (1981). *Canadian Feature Film Industry : Monopoly and Competition*, Ottawa, National Library of Canada, 1981 [thèse (PH.D.), Simon Fraser University].
- (1990). *Canadian Dreams and American Control : The Political Economy of the Canadian Film Industry*, Détroit, Wayne State University Press.
- PETHERBRIDGE, Douglas Lawrence (1966). *A Description of the Society and Culture of the Province of Quebec*, thèse (PH.D.), Université de l'Alberta, Département de l'éducation secondaire.
- PHILIP, Philip Malene Nourbese (1987). « The 'Multicultural' Whitewash : Racism in Ontario's Arts Funding System », dans *Fuse*, vol. 11, n° 3 (printemps), p. 13-22.
- PICHÉ, Claude (1999). *Le discours sur l'histoire et les musées québécois, de 1874 à 1992 : producteurs, pratiques et productions*, thèse (PH.D.), Université du Québec à Montréal.
- PINARD, Maurice (1992). « The Quebec independence movement. A dramatic reemergence », dans *McGill Working Papers in Social Behavior*, McGill University, (printemps).

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 522

- PLOURDE, Michel (1988). *La politique linguistique du Québec (1977-1987)*, Coll. : « Diagnostic », n° 6, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- PLQ (novembre 1985). *La politique culturelle du Parti libéral du Québec. Un outil de développement économique et social*, [Montréal], PLQ.
- (septembre 1989a). *Pour une affirmation concrète de notre identité culturelle. Les priorités du Parti libéral du Québec pour un second mandat en matière d'affaires culturelles*, Montréal, PLQ.
- (septembre 1989b). *Reconnaître et stimuler le talent des artistes québécois. Bilan du gouvernement libéral en matière d'affaires culturelles, 1985-1989*, Montréal, PLQ.
- POLÈSE, Mario (1990). « La thèse du déclin économique de Montréal, revue et corrigée », dans *L'Actualité économique*, n° 66 (juin), p. 133-147.
- POLLET, Gilles (1995). « Analyse des politiques publiques et perspectives théoriques. Essai de modélisation à travers l'exemple des politiques de retraite dans une perspective historique », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 25-47.
- POLLITT, Christopher (1988). *Managerialism and the Public Services : The Anglo-American Experience*, Oxford, Basil Blackwell.
- PORTER, John (1965). *The vertical mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.
- POULANTZAS, Nicos AR. (1968). *Pouvoir politique et classes sociales de l'état capitaliste*, Paris, F. Maspero.
- (1970), *Pouvoir politique et classes sociales*, 2 volumes, Paris, F. Maspero
- PRÉCLAIRE, Madeleine (dir.) (1984). *La culture et l'âge*, dans *Questions de culture*, n° 6, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- PRESSMAN, Jeffrey L., et Aaron WIDAVSKY (1973, 1979, 1984 : 3<sup>e</sup> édition). *Implementation : How Great Expectations in Washington are dashed in Oakland : or, Why it's amazing that Federal programs work at all, this being a saga of the Economic Development Administration as told by two sympathetic observers who seek to build morals on a foundation of ruined hopes*, Berkeley, Cal., University of California Press.
- PRONOVOST, Gilles (1983). *Temps, culture et société : essai sur le processus de formation du loisir et des sciences du loisir dans les sociétés occidentales*, Sillery, Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- (1990). *Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir en 1989*, Québec, Les Publications du Québec.
- (1994). « Problèmes de participation aux ressources culturelles », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 889-906.
- (1996). *Médias et pratiques culturelles*, Grenoble, Les Presses universitaires de Grenoble.
- PRONOVOST, Gilles, et Patrick HENRI (1996). *Évolution de l'emploi du temps au Québec 1986-1992 : pratique d'activités culturelles et sportives, 1992*, [Québec], Direction du loisir et des programmes à la jeunesse.



Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 523

- PRONOVOST Gilles, et Jacques PAPILLON (1988). *Musique, culture de masse et culture de classe*, dans *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 11, n° 2, p. 325-349.
- PRONOVOST, Gilles, et Roger TRUDEL (1985). *Régions, loisirs et comportements culturels : rapport remis au Ministère des affaires culturelles*, [Québec (Province), s.n.].
- PROSS, A. Paul (1975). *Pressure Group Behaviour in Canadian Politics*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.
- (1982). *Governing Under Pressure : the Special Interest Groups : 14th National Seminar / Gouverner sous pression : les groupes d'intérêts spéciaux : 14<sup>e</sup> colloque national*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada / Institut d'administration publique du Canada, c1982, [Coll. : « Canadian Public Administration / Administration publique du Canada », vol. 25, n° 2].
- PUTNAM, Robert (1976). *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (1988). *Guide des parlementaires québécois*, (Coll. : « Bibliographie et Documentation », 28), Québec, Assemblée nationale.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (1978). *Journal des débats*, 3<sup>e</sup> session, 31<sup>e</sup> Législature, vol. 20, n° 8 (8 mars).
- (1978). *Journal des débats*, 3<sup>e</sup> session, 31<sup>e</sup> Législature, vol. 20, n° 40 (6 juin).
- (1990). *Journal des débats*, 2<sup>e</sup> session, 34<sup>e</sup> Législature, vol. 31, n° 62 (22 juin).
- (1992). *Journal des débats*, 2<sup>e</sup> session, 34<sup>e</sup> Législature, vol. 32, n° 39 (17 juin).
- (1992). *Journal des débats*, 2<sup>e</sup> session, 34<sup>e</sup> Législature, vol. 32, n° 41 (19 juin).
- (1992). *Journal des débats*, 2<sup>e</sup> session, 34<sup>e</sup> Législature, vol. 32, n° 53 (25 novembre).
- (1992). *Journal des débats*, 2<sup>e</sup> session, 34<sup>e</sup> Législature, vol. 32, n° 56 (2 décembre).
- , ASSEMBLÉE NATIONALE (1991). *Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Québec, Assemblée nationale, document n° 971, déposé le 27 mars 1991 par M. Saintonge, président de l'Assemblée nationale.
- , BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (BANQ) (1982). *Les commissions parlementaires, 1965-1980*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Index cumulatif, n° 5.
- , BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (BANQ) (1986). *Les commissions parlementaires à l'Assemblée nationale, 1980-1985*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Coll. « Bibliographie et document », n° 24.
- , BUREAU DE LA STATISTIQUE (BSQ) (1983). *Démographie québécoise : passé, présent, perspective*, par Louis Deschêne et Hervé Gauthier (éd.), Québec, Bureau de la statistique du Québec.
- , BUREAU DE LA STATISTIQUE (BSQ) (1997). *Indicateurs d'activités culturelles au Québec*, Bureau de la statistique du Québec, Québec, Les Publications du Québec.
- , COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION (Québec) (1995). *Inforoute Québec : plan d'action pour la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information : rapport à Monsieur Jacques Parizeau, Premier ministre du Québec et Ministre de la Culture et des Communications et*

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 524

à Monsieur Daniel Paillé, Ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, [Québec], Le Comité.

- , COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC (1991). *Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Québec, (Assemblée nationale : document n° 971, déposé le 27 mars 1991 par M. Saintonge, président de l'Assemblée nationale), Les Publications du Québec.
- , CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) (1996). *Rapport annuel, 1995-1996*, Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec, (juin).
- , CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) (1991). *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*, document réalisé conjointement avec le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office de la langue française et la Commission de la langue française, Québec, Conseil de la langue française.
- , CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (CAS) (1989). *Deux Québec dans un*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- , CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE) (1988). *Le rapport Parent, vingt-cinq ans après. Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation*. Québec, Les Publications du Québec.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (MAC), Direction des communications (1988). Communiqué du MAC, (31 mars) : Com-16, signé Luc Chartrand, attaché de presse du Cabinet.
- (MAC), *Livre blanc* (1965). *Livre blanc de la culture*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- (MAC), *Livre vert* (1976). *Pour l'évolution de la politique culturelle du Québec. Document de travail*, (Livre vert de Jean-Paul L'Allier), Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- (MAC), *Livre blanc* (1978). *La politique québécoise du développement culturel* (Livre blanc de Camil Laurin, ministre d'État au Développement culturel), Québec, Gouvernement du Québec, 2 volumes.
- (MAC) (1977). *Rapport du groupe de travail sur l'Institut d'histoire et de la civilisation du Québec*, sous la présidence de Guy Frégault, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- (MAC) (avril 1991a). *L'aide aux associations et aux regroupements nationaux des arts, des lettres, du patrimoine et des archives. Texte d'information à l'intention des organismes nationaux*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Direction générale des arts et des lettres et Direction des politiques et de l'évaluation (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-06)
- (MAC) (avril 1991b). *La culture : partenaire dans la relance du Grand Montréal*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Document de travail (Source : Québec, MCCQ, DPE, dossier « Grand Montréal - Comité interministériel »).
- (MAC) (juin 1992). *La politique culturelle du Québec, notre culture, notre avenir*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- (MAC) (allocution de Lise Bacon : 30 mai 1988). *Notes pour l'allocution de madame Lise Bacon, Vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles. « Perspective de l'action culturelle du gouvernement du Québec »*, [Québec, Ministère des Affaires culturelles].
- (MAC) (allocution de Liza Frulla-Hébert : 24 janvier 1991). *Notes pour l'allocution de Madame Liza Frulla-Hébert, Ministre des Affaires culturelles lors d'une conférence de presse sur le financement des arts et sur la politique culturelle*, Québec, Ministère des Affaires culturelles (Source : Québec,

MCCQ, DPE, chemise 1450-12-52).

- (MAC) (allocation de Liza Frulla-Hébert : avril 1991). *Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, à l'occasion de l'étude des crédits pour l'année 1991-1992*, [Québec, Ministère des Affaires culturelles] (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-07).
- (MAC) (allocation de Liza Frulla-Hébert : 1<sup>er</sup> octobre 1991). *Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, lors de l'ouverture de la commission parlementaire sur la politique culturelle*, [Québec, Ministère des Affaires culturelles] (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-54).
- (MAC) (allocation de Liza Frulla-Hébert : 20 novembre 1991). *Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, lors de la clôture de la commission parlementaire sur la politique culturelle*, [Québec, Ministère des Affaires culturelles] (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-52).
- (MAC) (allocation de Liza Frulla-Hébert : ca 1991). *Réflexions sur la culture présentées à la Commission permanente de la culture, par Madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles*, Québec, Ministère des Affaires culturelles (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-33).
- (MAC) (allocation de Liza Frulla-Hébert : 1<sup>er</sup> avril 1992). *Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert. Discours inaugural - Politique culturelle - Assemblée nationale - 1<sup>er</sup> avril 1992*, [Québec, Ministère des Affaires culturelles] (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-52).
- (MAC) (allocation de Liza Frulla-Hébert : 19 juin 1992). *Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, à l'occasion du lancement officiel de la politique culturelle du Québec au Musée du Québec*, [Québec, Ministère des Affaires culturelles] (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-36).
- (MAC) (allocation de Liza Frulla-Hébert : 15 septembre 1992). *Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, lors du débat sur la question référendaire à l'Assemblée nationale*, [Québec, Ministère des Affaires culturelles] (Source : Québec, MCCQ, DPE, chemise 1450-12-52).
- (MAC) (1983). *Des actions culturelles pour aujourd'hui. Programme d'action du ministère des Affaires culturelles*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- (MAC) (1987). *Le poids économique de la culture, le financement privé des arts et les PME*, Québec, MAC, Direction de la recherche.
- (MAC) (1988). *Bilan-actions-avenir*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- (MAC) (1990a). *La situation d'emploi des diplômés(es) de 1985 (1<sup>er</sup> cycle) dans des secteurs artistiques, deux ans après la fin des études*, Québec, MAC.
- (MAC) (1990b). *Politique ministérielle de développement culturel en milieu autochtone*, Québec, MAC, Direction des Communications.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) (septembre 1999). *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec*, Québec, MCCQ, Direction de la recherche et de la statistique.
- (MCCQ) (1999). *De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique (novembre).

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 526

- QUÉBEC, MINISTÈRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU QUÉBEC (MEDCQ), *Livre blanc* (1978). *La politique québécoise de développement culturel*, 2 volumes, Québec, Ministère d'État au développement culturel, Editeur officiel du Québec.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ) (1991). *Indicateurs de la situation de l'enseignement primaire et secondaire 1991*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE (MESS) (1989). *Qu'advient-il des diplômés et diplômées universitaires*, par Marc Audet, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC (MFQ) (1992). *Discours du budget 1992-1993*, Québec, Ministère des finances, Editeur officiel du Québec.
- QUÉBEC, *RAPPORT ARPIN* (1991). Groupe conseil sur la politique culturelle du Québec sous la présidence de Roland Arpin, *Une politique de la culture et des arts. Proposition présentée à madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles du Québec*, Québec, Les Publications du Québec.
- , *RAPPORT COUPET* (1990). *Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec*, Étude réalisée pour le compte du ministère des Affaires culturelles par la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, (novembre).
- , *RAPPORT FORTIER* (1986). *De la Révolution tranquille... à l'an deux mille*, Québec, Gouvernement du Québec.
- , *RAPPORT GOBEIL* (1986). *Rapport du Groupe de travail sur la révision des fonctions et organisations gouvernementales*, Québec, Gouvernement du Québec.
- , *RAPPORT PARENT* (1963-1966). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1963-1966), Québec, Gouvernement du Québec.
- , *RAPPORT RIOUX* (1969). *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, 4 volumes, par la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Québec, Editeur officiel du Québec.
- , *RAPPORT SCOWEN* (1986). *Réglementer mieux et moins*, Québec, Gouvernement du Québec.
- , *RAPPORT TREMBLAY* (1956). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, par la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, Gouvernement du Québec.
- QUÉBEC, SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES (SAIC) (1998). *Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser, 1944-1998*, Québec, Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles, Ministère du Conseil exécutif [adresse URL : <http://www.cex.gouv.qc.ca/saic/position.htm>].
- , SAIC (1999). *Le Statut politique et constitutionnel du Québec. Historique et évolution*, Québec, Gouvernement du Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif.
- RABOY, Marc (1990a). *Missed Opportunities : The Story of Canada's Broadcasting Policy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 527

- (1990b). « Vers une politique québécoise de télévision : les leçons de l'histoire », dans *L'Action nationale*, vol. 81, n° 9 (novembre), p. 1304-1329.
- (1992). *Les médias québécois : presse, radio, télévision, câblodistribution*, avec la collaboration de André Roy, Boucherville, Gaëtan Morin.
- , avec la collaboration de Geneviève GRIMARD (2000). *Les médias québécois : presse, radio, télévision, inforoute*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Gaëtan Morin.
- RABOY, Marc, Ivan BERNIER, Florian SAUVAGEAU et Dave ATKINSON (1994). *Développement culturel et mondialisation de l'économie. Un enjeu démocratique*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture.
- RADAELLI, Claudio M. (2000). « Public Policy Comes of Age », dans « Symposium : Theories of the Policy Process », par Geoffrey Dudley, Wayne Parsons, Claudio M. Radaelli et Paul Sabatier, dans *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 1 (mars), 130-135
- RADNITZKY, Gérard, et Peter BERNHOLZ (1987). *Economic Imperialism : The Economic Method Applied Outside the Field of Economics*, New York, Paragon House Publishers.
- RAMIREZ, Bruno (1988). « Les minorités : le multiculturalisme appliqué », dans Yves Bélanger, Dorval Brunelle et al., *L'ère des Libéraux; le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Sillery, PUQ, p. 383-404.
- (1991). « Les rapports entre les études ethniques et le multiculturalisme au Canada : vers de nouvelles perspectives », dans *International Journal of Canadian Studies*, n° 3 (printemps), p. 171-181.
- RAPOPORT, Anatol (1966). *Two-Person Game Theory ; The Essential Ideas*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- RAYMOND, Marie-Josée (1990). « Les arts et la culture », dans Institut d'administration publique du Canada, *Think globally / Penser globalement : les actes du 42<sup>e</sup> congrès annuel*, Toronto, IAPC, p. 273-280.
- REICH, Robert (dir.) (1990). *The Power of Public Ideas*, Cambridge, Harvard University Press.
- REIN, Martin (1983). « Value-Critical Policy Analysis » dans Daniel Callahan et Bruce Jennings (dir.), *Ethics, The Social Sciences and Policy Analysis*, 83-111, New York, Plenum Press.
- REIN, Martin, et Sheldon WHITE (1977). « Policy Research : Belief and Doubt », dans *Policy Analysis*, n° 3 (printemps), p. 239-271.
- RENAUD, François (1973). « Les motivations dans une organisation partisane de circonscription », dans *Recherches sociographiques*, vol. XIV, n° 1 (janvier-avril), p. 59-79.
- RHODES, Rod A. W. (1981). *Control and Power in Central-Local Relations*, Aldershot, Gower.
- (1986). *The National World of Local Government*, London, George Allen & Enwin.
- RHODES, Rod A. W., et David MARSH (1990). « New Direction in the Study of Policy Networks », dans *European Journal of Political Research*, vol. 21, n° 1, p. 181-205.
- (1992). *Policy Networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press.
- (1994). « Policy Networks : Defensive Comments, Modest Claims and Plausible Research Strategies »,

Communication à Polical Studies Association, Université de Swansea, 22-31 avril.

- (1995). « Les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », dans Patrick *et al.*, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 31-68.
- RICHARDSON, Jeremy J., et A. Grant JORDAN (1979). *Governing Under Pressure : The Policy Process in a Post-Parliamentary Democracy*, Oxford, Martin Robertson.
- RICHARDSON, Jeremy J. (1995). « Approches de la décision politique nationale et européenne fondées sur l'acteur : communautés de politique publique, réseaux par questions et communautés épistémiques », dans Patrick Le Galès *et al.*, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 167-192.
- RICKWOOD, Roger Ronson (1976). *Canadian Broadcasting Policy and the Private Broadcasters, 1936-1968*, thèse (PH.D.), Toronto, Université de Toronto.
- RIKER, William H. (1962). *The Theory of Political Coalitions*, New Haven and London, Yale University Press.
- RIOUX, Marcel (1965a). « Conscience nationale et conscience de classes au Québec », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 38, p. 99-108.
- (1965b). « Remarks on the Socio-Cultural Development of French Canada », dans Marcel Rioux et Yves Martin, *French-Canadian Society*, Toronto, McClelland and Stewart.
- (1968). « Sur l'évolution des idéologies », dans *Revue de l'Institut de sociologie*, vol. 14, n° 1, p. 95-124.
- (1969, 1971, 1978). *La question du Québec*, Paris, Seghers ; *La question du Québec : essai*, (édition revue et corrigée : 1987), Montréal, L'Hexagone.
- (1974, 1980). *Les Québécois*, Paris, Éditions du Seuil.
- (1977). « Communautés et identités au Canada », dans *Options*, Toronto, University of Toronto Press, p. 3-17.
- (1982). « Le développement culturel et la culture populaire », dans Gilles Pronovost, *Cultures populaires et sociétés contemporaines*, Sillery, PUQ, p. 159-164.
- RIOUX, Marcel, et Yves MARTIN (1964). *French-Canadian Society*, Toronto, McClelland and Stewart.
- RIOUX, Marcel, et Robert SÉVIGNY (1965). *Les nouveaux citoyens : enquête sociologique sur les jeunes du Québec*, Montréal, Service des Publications de Radio-Canada, 1 vol. (91-21P.).
- RIOUX, Marcel, et Susan CREAM (1980). *Deux pays pour vivre : un plaidoyer*, Montréal, Saint-Martin.
- RITCHIE, Donald A. (1995). *Doing Oral History*, New York, Twayne Publishers.
- ROCHER, Guy (1973). *Le Québec en mutation*, Montréal, Hurtubise HMH.
- (1992). « Autour de la langue : crises et débats, espoirs et tremblements », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 423-450.
- ROGEL, Jean-Pierre (1989, 1994). *Le défi de l'immigration*, Coll. : « Diagnostic », n° 9, Québec, Institut québécois

de recherche sur la culture.

- ROSATI, Jerel A. (1981). « Developing a Systemic Decision-Making Framework : Bureaucratic Politics in Perspective », dans *World Politics*, vol. 33, n° 2, p. 234-252.
- ROSE, Richard (1984). *Understanding Big Government : The Programme Approach*, London, Sage Publications.
- ROSS, Line, et Roger De LAGARDE (1984). « Les médias et l'industrialisation de la culture », dans Claude Savary (dir.), *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 267-320.
- ROUILLARD, Jacques (1989). *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal.
- ROUILLARD, Lucie, et Jean-Luc MIGUÉ (automne 1997). *Les fondements de la pensée en administration publique*, Notes de cours, Séminaire de doctorat en administration publique, Ste-Foy, Enap, (automne).
- ROUSSEAU, Pierre (1993). « Y a-t-il encore un avenir pour le Conseil des Arts du Canada ? », dans *Aide-mémoire* (Bulletin du Conseil québécois du théâtre), Montréal, vol. 8, n° 1, 1<sup>er</sup> février, p. 5-7.
- ROUSSEAU, Thierry, et Céline SAINT-PIERRE (1992). « Formes actuelles et devenir de la classe ouvrière », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 265-295.
- ROY, Jean-Louis (1971). *Les programmes électoraux du Québec, 1931-1966. II*, Montréal, Leméac.
- (1978). *Le choix d'un pays : le débat constitutionnel Québec-Canada, 1960-1976*, Montréal, Leméac.
- RUSSELL, Loris S. (1961). *The National Museum of Canada, 1910-1960*, Ottawa, Queen's Printer.
- RYAN, Claude (1982). *L'avenir de l'école québécoise. Le livre blanc de Camille Laurin : des problèmes mal posés, des solutions irréalistes. Rapport soumis au groupe parlementaire libéral*, s.l., s.n., 8 novembre.
- SABATIER, Paul A. (1978). « The Acquisition and Utilization of Technical Information by Administrative Agencies », dans *Administrative Science Review*, n° 23 (septembre), p. 386-411.
- (1984). « Faculty Interest in Policy-Oriented Advising and Research », dans *Knowledge*, n° 5 (juin), p. 469- 502.
- (1986a). « Top-Down and Bottom-Up Models of Policy Implementation : A Critical Analysis and Suggested Synthesis », dans *Journal of Public Policy*, n° 6 (janvier), p. 21-48.
- (1986b). « What Can we Learn from Implementation Research ? », dans F. Kaufmann, G. Majone, V. Ostrom et W. Wirth (dir.), *Guidance, Control, and Evaluation in the Public Sector*, Berlin, Walter de Gruyter, p. 313-325.
- (1987). « Knowledge, Policy-Oriented Learning, and Policy Change », dans *Knowledge : Creation, Diffusion, Utilization*, n° 8 (juin), p. 649-692.
- (1988). « An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role-Oriented Learning Therein », dans *Policy Science*, n° 21, p. 128-168.
- (1991). « Toward better Theories of the Policy Process », dans *PS : Political Science and Politics*, n° 24

- (juin), p. 147-156.
- (1992). « Interest Group Membership and Organization : Multiple Theories », dans M. Petracca (dir.), *The Politics of Interests*, Boulder, Westview, p. 99-129.
- (1998). « The Political Context of Evaluation Research. An Advocacy Coalition Perspective », dans *Evaluation des politiques publiques*, sous la direction de Marie-Christine Kessler, Pierre Lascoumes, Michel Setbon et Jean-Claude Thoenig, Paris / Montréal, L'Harmattan, p. 129-146.
- (dir.) (1999). *Theories of the Policy Process*, Boulder/Oxford, Westview Press.
- (2000). « Clear Enough to Be Wrong », dans « Symposium : Theories of the Policy Process », par Geoffrey Dudley, Wayne Parsons, Claudio M. Radaelli et Paul A. Sabatier, dans *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 1 (mars), p. 135-140.
- SABATIER, Paul A., et Anne M. BRASHER (1993). « From Vague Consensus to Clearly Differentiated Coalitions : Environmental Policy at Lake Tahoe, 1964-1985 », dans Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith (dir.), *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, Boulder, Westview Press, p. 177-208.
- SABATIER, Paul A., et Hank C. JENKINS-SMITH (1988). « Policy Change and Policy-Oriented Learning », dans *Policy Science*, n° 21 (été), p. 123-277.
- (dir.) (1993). *Policy Change and Learning : An Advocacy Coalition Approach*, Boulder-San Francisco - Oxford, Westview Press.
- (1997). « The Advocacy Coalition Framework : An Assessment », second revision, avril 1997, 59 p. [La version finale de ce texte a été finalement publié, deux ans plus tard, dans Paul A. Sabatier (dir.), *The Theories of the Policy Process*, 1999].
- (1999). « The Advocacy Coalition Framework : An Assessment », dans Paul A. Sabatier, *Theories of the Policy Process*, Boulder/Oxford, Westview Press, p. 117-166.
- SABATIER, Paul A., et Edella SCHLAGER (2000). « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », dans *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2 (avril), p. 209-234.
- SABATIER, Paul A., et Matthew A. ZAFONTE (1997). « Policy-Oriented Learning Between Coalitions : Characteristics of Successful Professional/Scientific Fora », papier présenté à la réunion annuelle pour l'avancement de la science, Seattle, Washington, 9 février (Document transmis par Paul A. Sabatier).
- SABOURIN, Cécile (1987). « Libre échange et les industries culturelles : la création artistique survivra-t-elle au libre-échange ? », dans Pierre J. Hamel (dir.), *Un marché, deux sociétés ?*, Montréal, ACFAS (Les Cahiers scientifiques, 51), p. 247-257.
- SAINT-GERMAIN, Claude (1984). *La progression des élèves au secondaire et au collégial selon la langue maternelle. Évolution de 1976 à 1982*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.
- SAINT-JACQUES, Bernard (1976). *Aspects sociolinguistiques du bilinguisme canadien*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- SAINT-PIERRE, Diane (1994). *Évolution municipale du Québec des régions : un bilan historique*, Sainte-Foy, UMRCQ.
- SALÉE, Daniel (1990). « Reposer la question du Québec ? Notes critiques sur l'imagination sociologique », dans *Politique, revue québécoise de science politique*, n° 18 (automne), p. 83-106.



Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 531

- SALES, Arnaud (1983). « Intervention de l'État et positions idéologiques des dirigeants des bureaucraties publiques et privées », dans *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, n° 1 (avril), p. 13-42.
- SALISBURY, Robert H., John P. HEINZ, Edward O. LAUMANN et Robert NELSON (1987). « Who Works with Whom? Interest Group Alliances and Opposition », dans *American Political Science Review*, vol. 81, n° 4 (décembre), p. 1 217-1 234.
- SAMUELSON, Paul Anthony (1954). « The Pure Theory of Public Expenditure », dans *Review of Economics and Statistics*, n° 37, p. 35-46.
- SAUVAGEAU, Florian (dir.) (1996). *Les politiques culturelles à l'épreuve. La culture entre l'État et le marché*, Sainte-Foy, IQRC-PUL.
- SAVARD, Rémi (1979). *Destin d'Amérique - Les Autochtones et nous*, Montréal, L'Hexagone.
- SAVARY, Claude, et Claude PANACCIO (dir.) (1984). *L'idéologie et les stratégies de la raison : approches théoriques, épistémologiques et anthropologiques*, LaSalle, Hurtubise HMH.
- SAVAS, Daniel J. (1988). *Interest Group Leadership and Government Funding : the Federation des Franco-Colombiens : Community Organisation or Government Policy Agent ?*, thèse (PH.D.), Vancouver, Université de Colombie-Britannique, Département de science politique.
- SAVOIE, Donald J. (1994). *Thatcher, Reagan and Mulroney : in Search of a New Bureaucracy*, Toronto, University of Toronto Press.
- SAWARD, Michael (1992). « The Civil Nuclear Network in Britain », dans David Marsh et R.A.W. Rhodes (dir.), *Policy Networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press.
- SCHAFER, D. Paul (1977). « Le cadre de la politique culturelle canadienne », dans *Aspects de la politique culturelle canadienne*, Paris, Unesco : « Politiques culturelles : études et documents », p. 27-42.
- SCHARPF, Fritz (1997). *Games Real Actors Play : Actor-Centered Institutionalism and Policy Research*, Boulder, Co., Westview Press.
- SCHELLING, Thomas C. (1965). *The Strategy of Conflicts*, New York, Oxford University Press [Traduit de l'anglais en 1986 : *Stratégie du conflit*].
- SCHLAGER, Edella (1995). « Policy Making and Collective Action : Defining Coalitions within the Advocacy Coalition Framework », dans *Policy Science*, n° 28, p. 242-270.
- SCHLAGER, Edella (1999). « A Comparaison of Frameworks, Theories, and Models of Policy Processes », dans *Theories of the Policy Process*, de Paul A. Sabatier (ed.), Boulder/Oxford, Westview Press, p. 233-260.
- SCHLAGER, Edella, et William BLOMQUIST (1996). « A Comparison of Three Emerging Theories of the Policy Process », dans *Political Research Quarterly*, n° 49 (septembre), p. 651-672.
- SCHMITTER, Philippe C. (1970). « Still the Century of Corporatism », dans *Review of Politics*, vol. 36, p. 85-131.
- SECOR (juin 1988). *La PME et le financement des arts au Québec*, s.l., s.n.
- SÉGUIN, Maurice (1973). *Le Québec*, Paris, Du Burin.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 532

- (1977). *L'idée d'indépendance au Québec : genèse et historique*, Montréal, Boréal Express.
- (1997). *Histoire de deux nationalismes au Canada*, texte établi, présenté et annoté par Bruno Deshaies, Montréal, Guérin.
- (1999). *Les Normes de Maurice Séguin : le théoricien du néo-nationalisme*, ouvrage préparé par Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, [Montréal], Guérin.
- SEWEL, Granville (1997). « Chapter on Ozone Treaty », dans *An Advocacy Coalition Lens on Environmental Policy*, par Paul A. Sabatier, Albany, N. Y., SUNY Press [mentionné « à paraître », dans Sabatier et Jenkins-Smith].
- SHADISH, William R., Thomas D. COOK et Laura C. LEVITON (dir.) (1991). *Foundations of Programs Evaluation : Theories and Practices*, Newbury Park, Sage Publications.
- SHAFFIR, William (1972). *Life in a religious community: the Lubavitcher chassidim in Montreal*, Toronto, Holt, Rinehart & Winston of Canada [thèse (PH.D.), Montréal, Université McGill, 1969]
- SHAPLEY, Lloyd S., et Martin SHUBIK, « A Method for Evaluating the Distribution of Power in a Committee System », dans M. Shubik, *Game Theory and Related Approaches to Social Behavior*, New York, Wiley, p. 141-150.
- SHARP, Carolyn, Jean PICHETTE et Michel BEAUDIN (1995). « Cette idole qui nous gouverne », dans *Relations*, n° 614 (octobre), p. 231-245.
- SHEDD, M. Stanford, Elizabeth A. WILMAN et R. Douglas BURCH (1990). « An Economic Analysis of Canadian Content Regulations and a New Proposal », dans *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques*, vol. 16, n° 1 (mars), p. 60-72.
- SIEGEL, Arthur (1983). *Politics and the Media in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.
- SILCOX, David (1990). « Arts et culture », dans Institut d'administration publique du Canada, *Think globally/Penser globalement : les actes du 42e congrès annuel*, Toronto, IAPC, p. 287-297.
- SILLS, David L. (dir.) (1972). *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 3, New-York / London, The Macmillan Company & The Free Press / Collier-Macmillan Publishers.
- SIMARD, Jean-Jacques (1977). « La longue marche des technocrates », dans *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 1, p. 93-132.
- (1983). « Par-delà le Blanc et le mal. Rapports identitaires et colonialisme au pays des Inuits », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 55-73.
- SIMMEL, Georg (1922). *Soziologie*, München and Leipzig, Auflage II, p. 105-110.
- (1950). *The sociology of Georg Simmel*, New York, Wolff.
- (1955). « The Significance of Numbers for Social Life », dans Hare, E.P., S.F. Bogotta et R.F. Bales (dir.), *Small Groups in Social Interaction*, New York, Knopf.
- SIMON, Herbert A. (1957a). *Administrative Behavior : A Study of Decision-Making Process in Administrative Organization*, New York, Free Press, 1947, 1957 (2<sup>e</sup> édition).

----- (1957b). *Models of Man*, New York, Wiley.

SINGLETON, Royce A., Bruce C. STRAITS et Margaret MILLER STRAITS (1993). *Approaches to Social Research*, New York, Oxford University Press.

SIOUI, Georges E., Lilianne E. KRONSENBRINK-GELISSEN et Tom D. SVENSSON (1996). « Le Canada et les Premières nations », dans André Lapierre, Patricia Smart et Pierre Savard (dir.), *Langues, cultures et valeurs au Canada du XXI<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Carleton University Press, p. 319-358.

SKOCPOL, Theda (1979). *States and Social Revolution*, Cambridge, UK., Cambridge University Press.

SKOWRONEK, Stephen (1982). *Building a New American State*, Cambridge, UK., Cambridge University Press.

SMITH, Andy (1995a). « Les idées en action : le référentiel, sa mobilisation et la notion de policy networks », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 103-124.

----- (1995b). « Réintroduire la question du sens dans les réseaux d'action publique », dans Patrick Le Galès *et al*, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 109-120.

SMITH, M. (1992). « The Agricultural Policy Community : Maintaining a Closed Relationship », dans D. Marsh, R. A. W. Rhodes (dir.), *Policy Networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press.

STONE, Deborah A. (1988). *Policy, Paradox and Political Reason*, Boston, Scott, Foresman and Company.

----- (1989). « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas », dans *Political Science Quarterly*, n° 104, p. 281-300.

SULEMAN, Zool (1992). « Les artistes de couleur et leurs stratégies pour le changement », dans *Parallogramme*, vol. 18, n° 1, p. 17-25.

SULLIVAN, Rosemary (1984). « A Commentary on the Symons Report », *Queen's Quarterly*, vol. 83, n° 4 (hiver).

SUREL, Yves (1995). « Les politiques publiques comme paradigmes », dans Faure, Pollet et Warin, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 125-151.

SYMONS, Thomas Henry Bull (1975). *Se connaître. Le Rapport de la Commission sur les études canadiennes*, vol. 1, Ottawa, Association des universités et des collèges du Canada.

----- (1988). « The Second Generation : Time for a New and Critical Look at Canadian Studies », dans *Bulletin de l'AEC / ACS Newsletter*, vol. 10, n° 1 (printemps), p. 5-12.

----- (c1997). *The place of history : commemorating Canada's past : proceedings of the national symposium held on the occasion of the 75th anniversary of the Historic Sites and Monuments Board of Canada / Les lieux de la mémoire : la commémoration du passé du Canada : délibérations du symposium national tenu à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques*, [Ottawa], Royal Society of Canada/Société royale du Canada.

TADDEO, Donat J., et Raymond C. TARAS (1987). *Le débat linguistique au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

TARDIF, Francine, et Marc LESAGE (1989). « Du beau rêve d'un État émancipateur à la gestion difficile d'une

- société incertaine », dans *30 ans de Révolution tranquille. Entre le je et le nous. Itinéraires et mouvements*, [s.l.], Bellarmin.
- TARPIN, Christine (1995). *Les musées québécois : de la sauvegarde de la mémoire collective à la communication : généalogie de la mise en place et de la structuration du dispositif muséal au Québec*, thèse (PH.D.), Montréal, Université Concordia, Communications.
- (1997). *L'émergence du Musée de la Civilisation. Contexte et création*, Coll. : « Muséo », Québec, Musée de la Civilisation.
- TAYLOR, Charles (1990). *Negotiating the Past. The Making of Canada's National Historic Parks and Sites*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- (1992a). *Rapprocher les solitudes : écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Québec, PUL.
- (1992b). « The Politics of Recognition », dans *Multiculturalism and "The Politics of Recognition"*, p. 25-74.
- TAYLOR, Christopher James (1986). *National Historic Parks and Sites, 1880-1951; The Biography of a Federal Cultural Program*, thèse (PH.D.), Université Carleton.
- TERRIS, Andrew (1990). *Public Policy and Cultural Development in Nova Scotia : The Report of the Cultural Development Committee of Arts Nova and the Nova Scotia Coalition on Arts and Culture*, Halifax, [s.n.].
- THATCHER, Mark (1995). « Les réseaux de politique publique : bilan d'un sceptique », dans Patrick Le Galès *et al*, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 229-248.
- THÉRIAULT, J. Yvon (1992). « La passion de l'indifférence : le contexte démocratique et le contentieux Québec-Canada », dans *Conjonctures*, n° 16, p. 49-98.
- (1994). « L'individualisme démocratique et le projet souverainiste », dans *Sociologie et Sociétés*, vol. XXVI, n° 2 (automne), p. 19-32.
- THOENIG, Jean-Claude (1985). « L'analyse des politiques publiques », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca, *Traité de science politique*, Paris, P.U.F., vol. 4.
- THOMAS, Gerald (1998). *Analysing Environmental Policy Change : U.S. Landsat Policy, 1965-98*, thèse (PH.D.), Colorado State University, F. Collins (Cité par Sabatier, 1999 : 166).
- THOMPSON, Paul (1988). *The voice of the past : oral history*, Oxford-New York, Oxford University Press.
- THORBURN, Hugh Garnet (dir.) (1984). *Pluralism and federalism*, Beverly Hills, Sage, 1984 ; voir aussi dans *Revue internationale de science politique*, vol. 5, n° 4, p. 349-535.
- (1985). *Interest Groups in the Canadian federal system*, Toronto, University of Toronto Press, 1985. (Aussi en français : *Les rapports entre les groupes de pression et les gouvernements dans le système fédéral canadien*, Ottawa, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada).
- TIPPETT, Maria (1990). *Making Culture. English-Canadian Institutions and the Arts before the Massey Commission*, Toronto/Buffalo/London, University of Toronto Press.
- TORGERSON, Douglas (1985). « Contextual Orientation in Policy Analysis : The Contribution of Harold Lasswell,

dans *Policy Science*, n° 18, p. 241-261.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle, et Vincent VAN SCHENDEL (1991). *Économie du Québec et de ses régions*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin.

TREMBLAY, Gaëtan (1990). « Les industries culturelles québécoises : défis et enjeux », dans Gaëtan Tremblay, *Les industries culturelles et de la communication au Québec et au Canada*, Québec, PUQ, p. 7-32.

TREMBLAY, Gaëtan, et Jean-Guy LACROIX (1991). *Télévision : deuxième dynastie*, Sillery, PUQ.

TREMBLAY, Gaëtan, Jean-Guy LACROIX, Marc MÉNARD et Michel SAINT-LAURENT (1993). *Le portrait de l'industrie du disque au Québec*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications.

TREMBLAY, Jean-François, et Pierre-Gerlier FOREST (1993). *Autochtones et autonomie : quelques aspects de politiques gouvernementales dans quatre pays*, Québec, Gouvernement du Québec, Secrétariat aux affaires autochtones.

TREMBLAY, Marc-Adélar (1983). *L'identité québécoise en péril*, Sainte-Foy, Éditions Saint-Yves.

TREMBLAY, Marc-Adélar, et Gérald Louis GOLD (dir.) (1973). *Communauté et culture. Éléments pour une ethnologie du Canada français*, Montréal, HRW.

TRUDEL, Pierre (1986). *Quelques carences de la recherche sur les politiques de développement de produits culturels*, Montréal, Centre de recherche en droit public (Texte présenté à la conférence de l'Association de la recherche en communication du Québec).

TRUMAN, David (1951). *The Governmental Process*, New York, Alfred Knopf.

TURGEON, Jean (1994). « Évolution et leçons de l'évaluation de programme aux gouvernements du Canada et du Québec », dans Gérard Ethier, *L'administration publique - diversité de ses problèmes, complexité de sa gestion*, Montréal, PUQ, p. 83-108.

----- (1996). *Méthodes de recherche en administration publique*, Notes de cours de doctorat en administration publique, Ste-Foy, Enap (automne).

----- (1997). *Notes de cours, plan de cours et recueil de textes*, pour le cours de maîtrise en Analyse de politiques publiques, Ste-Foy, Enap (hiver).

----- (1998). « Le programme d'action communautaire pour les enfants (PACE). Nouvelles tendances dans l'évaluation des politiques publiques au Canada ? », dans KESSLER *et al.* (sous la direction de), *Évaluation des politiques publiques*, Paris/Montréal, L'Harmattan, p. 195-220.

TURI, Giuseppe (1974). *Les problèmes culturels du Québec*, Montréal, La Presse.

UNESCO (1969). *Réflexions préalables sur les politiques culturelles*, Paris, Éditions de l'Unesco.

----- (1970). *Les droits culturels en tant que droits de l'homme*, Paris, Éditions de l'Unesco.

----- (1982). « Problèmes et perspectives », *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, Mexico, (26 juillet-6 août), Paris, Éditions de l'Unesco.

----- (1998). *Rapport mondial sur la culture : culture, créativité et marchés*, Paris, Éditions de l'Unesco.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 536

- UNION DES ÉCRIVAINS DU QUÉBEC (1987). *Union des écrivains québécois : 10<sup>e</sup> anniversaire, 1977-1987*, Montréal, L'Union.
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (1994). *Répertoire des mémoires et des thèses de l'Université du Québec (1968-1993)*, Sainte-Foy, Université du Québec, Service du dossier étudiant.
- VACHON, Bernard (1998). « Le PQ est-il encore social-démocrate ? », dans *Relations*, n° 639 (avril), p. 79-81.
- VAILLANCOURT, François (1978). « La Charte de la Langue Française du Québec : un essai d'analyse », dans *Canadian Public Policy / Analyse de politiques*, vol. 4, n° 1 (hiver), p. 284-308 ; aussi dans *Analyse de politiques*, vol. IV, n° 1 (été).
- VALLERAND, Charles (1993). « Défis méthodologiques des études statistiques comparatives internationales », dans *Recherche : Arts et culture*, Acte du colloque, 60<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université de Montréal, 12 et 13 mai 1992, Québec, IQRC/MCQ, p. 73-108.
- VAN DER LINDEN, Wim J., et Albert VERBEEK (1985). « Coalition Formation : A Game-Theoretic Approach », dans *Coalition formation*, de Henk A. M. Wilke, Amsterdam - New York - Oxford, North-Holland.
- VANDYCKE, Robert R. (1980). « La question nationale : où en est la pensée marxiste », dans *Recherches sociographiques*, vol. 21, n° 2, p. 97-130.
- VENNE, Michel (1994). *Vie privée et démocratie à l'ère de l'informatique*, Coll. : « Diagnostic », n° 15, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- VERNEY, Douglas V. (1975). « The Role of the Private Social Research Council of Canada in the Formation of Public Science Policy, 1968-1974 », dans *Canadian Public Policy*, vol. 1, n° 1 (hiver).
- VICKERS, Geoffrey (1965). *The Art and Judgement : A Study of Policymaking*, London, Chapman et Hall [2<sup>e</sup> édition en 1983].
- VIET, Jean (1980). *Thésaurus international du développement culturel*, Paris, Éditions de l'Unesco.
- VINACKE, William Edgar, et Abe ARKOFF (1957). « An Experimental Study of Coalitions in the Triad », dans *American Sociological Review*, vol. 22, n° 1, p. 406-414.
- VOLDMAN, Danièle (1992). *La bouche de la vérité ? : La recherche historique et les sources orales*, Paris.
- VON NEUMANN, John, et Oskar MORGENSTERN (1967). *Theory of Games and Economic Behavior*, New York, Wiley, 1943 (1967).
- VON SCHOENBERG, Brigitte, et Jacques HAMEL (novembre 1991). *Synthèse préliminaire des mémoires soumis à la Commission parlementaire sur la culture concernant la proposition de politique sur les arts et la culture*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Direction des politiques et de l'évaluation, (12 novembre)
- WAARDEN, Van F. (1992). « Dimensions and Types of Policy Networks », dans *European Journal of Political Research*, vol. 21, p. 29-52.
- WACHEUX, Frédéric (1996). *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Paris, Economica.
- WALLERSTEIN, Immanuel (1982). « Le développement du concept de développement », dans *Sociologie et Sociétés*, vol. XIV, n° 2 (octobre), p. 133-141.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 537

- WALLOT, Jean-Pierre (1973). *Un Québec qui bougeait : trame socio-politique du Québec au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Éditions du Boréal Express.
- WARD, Michael Don (1982). *Research Gaps in Alliance Dynamics*, Denver, Graduate School of International Studies of University of Denver, Coll. : « Monograph Series in World Affairs », p. 3-26.
- WARIN, Philippe (1995). « Les politiques publiques, multiplicité d'arbitrages et construction de l'ordre social », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin, *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 85-101.
- WARREN, Jean-Philippe (1998). *Un supplément d'âme : les intentions primordiales de Fernand Dumont, 1947-1970*, [Sainte-Foy], PUL.
- WEBB, Jeffrey A. (1994). *The Invention of Radio Broadcasting in Newfoundland and the Maritime Provinces*, thèse (PH.D.), Université du Nouveau-Brunswick, Histoire.
- WEBBER, David (1983). « Obstacles to the Utilization of Systematic Policy Analysis », dans *Knowledge*, n° 4 (juin), p. 534-560.
- WEICK, Karl E. (1969). *The Social Psychology of Organizing*, Reading, Mass., Addison-Wesley Publ. Cie.
- WEINSTEIN, Michael A. (1985). *Culture Critique : Fernand Dumont and New Quebec Sociology*, Montréal / Don Mills, New World Perspectives / Oxford University Press.
- WEISS, Carol (1977). *Using Social Research in Public Policy Making*, Lexington, Heath.
- WELLSTEAD, Adam (1996). *The Role of Advocacy Coalition Framework in Understanding Forest Policy Change : Alberta and Ontario*, [thèse M.A., Département des études graduées en foresterie, Université de Toronto].
- WHITE, Deena (1992). « La santé et les services sociaux : réforme et remises en question », dans Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 225-247.
- WHITELAW, Anne (1995). *Exhibiting Canada : Articulations of National Identity at the National Gallery of Canada*, thèse (PH.D.), Montréal, Université Concordia, Communications.
- WHITTAKER, Walter Leslie (1965). *The Canada Council for the Encouragement of the Arts, Humanities, and Social Sciences : Its Origins, Formation, Operation and Influence upon Theatre in Canada, 1957-1963*, thèse (PH.D.), Université du Michigan.
- WILDAVSKY, Aaron (1987). « Choosing Preferences by Constructing Institutions : A Cultural Theory of Preference Formation », dans *American Political Science Review*, vol. 81, n° 1 (mars), p. 3-21.
- WILKE, Henk A. M. (1985). *Coalition Formation*, Amsterdam - New York - Oxford, North-Holland.
- WILKS, Stephen, et Maurice WRIGHT (dir.) (1987). *Comparative Government-Industry Relations. Western Europe, the United States and Japan*, Oxford, Clarendon Press.
- WILSON, Ian E. (1973). *Shortt and Doughty : The Cultural Role of the Public Archives of Canada, 1904-1935*, thèse (M.A.), Queen's University.
- WOODCOCK, George (1985). *Strange Bedfellows. The State and the Arts in Canada*, Vancouver / Toronto, Douglas et McIntyre.

- WOOLFSON, Peter (1984). « Language policy in Quebec ; La survivance, 1967-1982 », dans *Quebec Studies*, n° 2, p. 55-69.
- YIN, Robert K. (1989, 1994). *Case Study Research. Design and Methods*, Thousand Oaks-London-New Delhi, Sage Publications.
- ZIMMERLY, David W. (1974). *Museocinematography : ethnographic film programs of the National Museum of Man, 1913-1973*, Ottawa, National Museums of Canada.
- ZUZANEK, Jiri (dir.) (1979). *Social Research and Cultural Policy*, Waterloo, Otium Publications.
- (1988). « Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle : un débat enterré ? », dans Augustin Girard (dir.), *Économie et culture. Culture en devenir et volonté publique*, vol. II, 4<sup>e</sup> conférence internationale sur l'économie de la culture tenue à Avignon en mai 1986, Paris, La documentation française.

## ARTICLES DE JOURNAUX

### *Le Devoir*

- |   |  |
|---|--|
| <i>Le Devoir</i> , 14 février 1963                  | « Éditorial », par Claude Ryan (1963).   |
| <i>Le Devoir</i> , 22 mai 1982 : A2                 | Sujet : Discours du budget 1992-1993.  |
| <i>Le Devoir</i> , 16 décembre 1986 : 4             | « Une coalition culturelle propose un dialogue avec Lise Bacon », par Angèle Dagenais.   |
| <i>Le Devoir</i> , 4 décembre 1987 : 13             | « Mardi à Québec. "La Coalition du 1 %" rencontrera Bourassa », par Angèle Dagenais.   |
| <i>Le Devoir</i> , 15 décembre 1987 : 11            | « Vers une politique budgétaire du 1 %. Le milieu artistique encouragé par les intentions libérales », par Angèle Dagenais.              |
| <i>Le Devoir</i> , 31 mai 1988 : B6                 | « Un pour cent pour la culture : pas avant 1991. Québec accorde sa priorité aux bibliothèques et au patrimoine », par Suzanne Dansereau. |
| <i>Le Devoir</i> , 30 août 1988 : A1                | « Pour forcer la main du Trésor. Le Conseil des Arts mobilise les artistes », par Jean-V. Dufresne.                                      |
| <i>Le Devoir</i> , 26 octobre 1988 : 2              | « Toronto. Les artistes se mobilisent contre le libre-échange », par Manon Cornellier.   |
| <i>Le Devoir</i> , 18 novembre 1988 : 7             | « Le Mouvement Québec français craint pour la langue et la culture », par la Presse canadienne.  |
| <i>Le Devoir</i> , 30 novembre 1988 : 11            | « Cinéma : Les distributeurs québécois dénoncent le fonds d'aide fédéral », par Nathalie Petrowski.                                      |
| <i>Le Devoir</i> , 23 décembre 1988 : 7             | « Revitaliser la culture française. Le conflit linguistique doit être résolu au bénéfice des deux communautés », par Walter Miale.       |
| <i>Le Devoir</i> , 19 janvier 1989 : 9              | « C'est l'année du 1 % pour la culture », par Serge Truffaut.  |
| <i>Le Devoir</i> , 1 <sup>er</sup> février 1989 : 3 | « Un conflit syndical s'éternise. Dernier acte amer à l'Union des artistes », par Paule des Rivières.                                    |
| <i>Le Devoir</i> , 25 février 1989 : A7             | « L'historien Denis Vaugeois ne croit pas à la disparition de la société canadienne-française », par Denis Vaugeois.                     |
| <i>Le Devoir</i> , 15 mars 1989 : 11                | « Dossier du 1 %. Bourassa doit livrer la marchandise », par Serge Truffaut.   |
| <i>Le Devoir</i> , 18 mars 1989 : A12               | « Le 1 % du MAC, Mme Bacon ? La coalition des arts a raison d'insister », par Gilles Lesage.   |
| <i>Le Devoir</i> , 22 mars 1989 : 11                | « Affaires culturelles. Le 1 %, ce n'est pas pour aujourd'hui », par Bernard Descôteaux.   |



- Le Devoir*, 22 mars 1989 : n.p.  
*Le Devoir*, 15 avril 1989 : A5
- Le Devoir*, 26 avril 1989 : 11
- Le Devoir*, 29 avril 1989 : 13
- Le Devoir*, 26 septembre 1989 : 6  
*Le Devoir*, 23 février 1989 : 9
- Le Devoir*, 15 mai 1989 : 2
- Le Devoir*, 23 décembre 1989 : 9  
*Le Devoir*, 21 février 1990 : 1  
*Le Devoir*, 21 février 1990 : 20
- Le Devoir*, 4 avril 1990 : 18
- Le Devoir*, 24 avril 1990 : A2
- Le Devoir*, 8 mai 1990 : 9
- Le Devoir*, 12 mai 1990 : D3  
*Le Devoir*, 19 septembre 1990 : 6
- Le Devoir*, 3 octobre 1990 : B1
- Le Devoir*, 6 octobre 1990 : A3
- Le Devoir*, 15 novembre 1990 : B8  
*Le Devoir*, 11 décembre 1990
- Le Devoir*, 5 et 9 janvier 1991 : A12 et 10  
*Le Devoir*, 25 janvier 1991 : B1
- Le Devoir*, 25 janvier 1991 : A1
- Le Devoir*, 5 février 1991 : B6
- Le Devoir*, 13 mars 1991 : A1
- Le Devoir*, 19 mars 1991 : B1
- Le Devoir*, 3 avril 1991 : B8
- Le Devoir*, 9 mai 1991 : B1-2
- Le Devoir*, 17 mai 1991 : A5
- Le Devoir*, 25 juillet 1991 : 12  
*Le Devoir*, 25 juillet 1991 : A11
- Objet : Sondage relatif aux pannes électriques  
« Le Conseil des arts menace de réduire ses subventions », par la Presse canadienne.
- « Coalition du 1 %. Les artistes menacent de s'engager sur le champ de bataille électoral », par Serge Truffaut.
- « Objectif du 1 % à la culture. Les libéraux leurent les artistes », par Gérard Godin,
- « Les artistes veulent un "vrai" ministre », par Serge Truffaut.
- « La misère des bibliothèques publiques », Libre opinion par François Séguin.
- « Le traité de libre-échange nuira à l'industrie du disque », par la Presse canadienne.
- Article traitant de la « misère » des bibliothèques publiques.
- « Points saillants », par la Presse canadienne
- « Le Conseil du Trésor se réserve le dernier mot depuis décembre. Le MAC ne verse plus de subventions », par Guy Ferland.
- « Budget de la culture. Le milieu artistique déplore les "pirouettes" et "jeux de mots" des libéraux », s.n.
- « Le milieu culturel aura son 1 %, mais progressivement », par Bernard Descôteaux.
- « Les artistes veulent forcer Bourassa à s'engager sur le 1 % », par la Presse canadienne.
- « La vie d'artiste, une injustice », par Marcel Fournier.
- « La taxe sur la culture. Pas si mauvaise qu'on le dit », par Albert Juneau.
- « Les épousailles culturelles insolites. Masse et Robillard parlent d'une même voix », par Paule des Rivières.
- « La lune de miel culturelle aura été de courte durée entre Robillard et Masse », par Paule des Rivières.
- Sondage réalisé par l'Union des artistes (résultats).  
Sujet : Commission Bélanger-Campeau : « Rapatrier tous les pouvoirs en matière culturelle. La Commission doit définir l'orientation générale.... ».
- « Pauvre culture ! », par Ariane Émond.
- « Et la culture bordel ? Le "parti des artistes" n'a pas, n'a jamais eu de véritable politique culturelle », par Josée Boileau.
- « Frulla-Hébert veut rapatrier les pouvoirs fédéraux sur la culture », par Paule des Rivières.
- « Relancer le développement culturel des régions rurales. Fernand Dumont appelle au repeuplement... », par Claude Turcotte.
- « Selon les calculs d'Ottawa la souveraineté culturelle coûtera un milliard par année au Québec », par Chantal Hébert.
- « Prépare-t-on une "culture à blanc" », par le Regroupement professionnel de la danse du Québec.
- « Culture et pouvoir. On découvrira que les liens entre le Québec et le Canada sont plus solides... », par l'écrivain Naïm Kattan.
- « La psychose du marché de l'art contemporain. Les galeries ont atteint un seuil critique », par Paule des Rivières.
- « Wilson : pas de libre-échange pour le secteur culturel », par Maurice Girard, PC.
- « Le péril du ménage à trois », par Gilles Lesage.
- « Les artistes anglophones craignent que Québec ait plus de pouvoirs culturels », par Paule des Rivières.

- Le Devoir*, 1<sup>er</sup> octobre 1991 : n.p.  
*Le Devoir*, 2 octobre 1991 : A1
- Le Devoir*, 2 octobre 1991 : B2  
*Le Devoir*, 4 octobre 1991 : B1
- Le Devoir*, 7 octobre 1991 : 3
- Le Devoir*, 11 octobre 1991 : A1  
*Le Devoir*, 16 octobre 1991 : B1  
*Le Devoir*, 17 octobre 1991 : B1
- Le Devoir*, 18 octobre 1991 : B6
- Le Devoir*, 22 octobre 1991 : B1  
*Le Devoir*, 22 octobre 1991 : B8
- Le Devoir*, 30 octobre 1991 : A1  
*Le Devoir*, 30 octobre 1991 : B2  
*Le Devoir*, 30 octobre 1991 : B3
- Le Devoir*, 31 octobre 1991 : A1
- Le Devoir*, 6 novembre 1991 : B-8
- Le Devoir*, 15 novembre 1991 : B2
- Le Devoir*, 15 novembre 1991 : A1  
*Le Devoir*, 15 novembre 1991 : A10  
*Le Devoir*, 21 novembre 1991 : B1 et B2
- Le Devoir*, 21 novembre 1991 : A1
- Le Devoir*, 21 novembre 1991 : B2
- Le Devoir*, 18 décembre 1991 : 1
- Le Devoir*, 24 janvier 1992 : C6
- Le Devoir*, 30 janvier 1992 : A8  
*Le Devoir*, 19 juin 1992 : A1
- Le Devoir*, 22 juin 1992 : B2
- Le Devoir*, 20 juin 1992 : A10  
*Le Devoir*, 25 juillet 1992 : 12  
*Le Devoir*, 8 octobre 1992 : B4
- Le Devoir*, 25 novembre 1992 : A1
- Le Devoir*, 21 août 1993 : C-3
- Le Devoir*, 4 octobre 1996 : A5
- Sujet : Résultats de sondage sur la souveraineté du Québec  
« Frulla-Hébert rejette ce qu'elle qualifie de "tutelle" d'Ottawa », par Jocelyne Richer.  
« La proposition fédérale est inacceptable », par Liza Frulla-Hébert.  
« La profonde amertume des créateurs. Ottawa les respecte, Québec les méprise comme des quêteux », par Nathalie Petrowski.  
« La compétence exclusive du Québec en matière de culture rallie la plupart des artistes et des créateurs », par Norman Delisle.  
« L'OSM en péril », par Jocelyne Richer.  
« Les galeristes réclament un statut bien défini », par Jocelyne Richer.  
« L'UQAM souhaite un meilleur financement de la recherche », par Jocelyne Richer.  
« Pouvoirs publics et politiques culturelles. Le mécénat plutôt que l'État providence », par Odile Tremblay.  
« Plaidoyer en faveur des industries culturelles », par Jocelyne Richer.  
« Les allophones québécois ou l'obsession multiculturelle », lettre ouverte de Nicole Marchand.  
« Les artistes reviennent à la charge pour le 1 % », par Jocelyne Richer.  
« Plaidoyer pour une loi et un tribunal du droit d'auteur », par NDLR.  
« Les auteurs demandent une loi et un tribunal du droit d'auteur », par Jocelyne Richer.  
« Le PQ n'a toujours pas de politique culturelle. Un projet global sera soumis aux membres en 1993 », par Jocelyne Richer.  
« Les dérobes culturelles du gouvernement québécois », par Pierre MacDuff.  
« L'UMQ veut être associée à l'élaboration de la politique culturelle », par NDLR.  
« Les villes désirent avoir voix au chapitre », par Jocelyne Richer.  
« Effet domino et dégel municipal », par Gilles Lesage.  
« L'urgence d'examiner notre système de l'éducation [extrait du mémoire de Fernand Dumont] », par NDLR.  
« Frulla-Hébert revendique pour le Québec tous les pouvoirs d'Ottawa en matière de culture », par Jocelyne Richer.  
« Les artistes disent avoir perdu un demi-milliard », par Jocelyne Richer.  
« Souvent aux mêmes... Une cinquantaine d'écrivains se partagent la moitié des subventions... », par Jocelyne Richer.  
« Industries culturelles. L'an un d'une politique québécoise », par Jean Savard.  
« D'espoir et d'illusions », par Lise Bissonnette.  
« L'Union des artistes accueille favorablement la politique culturelle », par Paule des Rivières  
« Éditorial : Culture : la ministre accorde ses instruments », par Agnès Gruga.  
« Éditorial : L'art, et le possible », par Lise Bissonnette.  
« Les périls du ménage à trois », par Gilles Lesage.  
« Les artistes et l'entente : un délicieux fouillis », par Paule des Rivières.  
« Conseil des arts du Québec. Sourde bataille entre Québec et Montréal », par Paule des Rivières et Michel Venne.  
« Le rapport Rioux dans l'ébullition culturelle des années 1960 », par Christine Larose.  
« De l'exil à la réhabilitation », par Gilles Lesage

### ***Le Soleil***

- Le Soleil*, 16 décembre 1986 : A-13 « Une coalition rappelle aux Libéraux la promesse du 1 % pour la culture », par la Presse canadienne
- Le Soleil*, 13 mars 1988 : B4 « L'agonie de la culture au Québec », par Martine Corriveau.
- Le Soleil*, 2 avril 1988 : D6 « Le CQT sur la ligne de front. Le théâtre n'encaisse plus le silence », par Jean St-Hilaire.
- Le Soleil*, 31 mai 1988 : B5 « Les orientations du ministère des Affaires culturelles. Lise Bacon retarde sa promesse du 1 % », par la Presse canadienne.
- Le Soleil*, 31 mai 1988 : B5 « Les priorités de l'État : les archives privées, les conservatoires d'art dramatique et de musique, la loi sur le cinéma et le doublage », par la Presse canadienne.
- Le Soleil*, 30 juillet 1988 : D9 « La crainte du libre-échange toujours présente », par la Presse canadienne.
- Le Soleil*, 2 septembre 1988 : C-4 « "Au bout de son rouleau", le Conseil des arts du Canada lance un appel au gouvernement », par la Presse canadienne.
- Le Soleil*, 11 septembre 1988 : C-1 « Menacé dans ses fondements, le Conseil des arts vient chercher des appuis à Québec », par Régis Tremblay.
- Le Soleil*, 13 septembre 1988 : A-23 « Le Conseil des arts veut plus de subventions », par Pierre April.
- Le Soleil*, 24 novembre 1988 : D1 « Québec s'engage à protéger les artistes », par la Presse canadienne.
- Le Soleil*, 10 janvier 1989 : A6 Article traitant de l'évolution des crédits du MAC entre 1976 et 1985.
- Le Soleil*, 24 janvier 1989 : A1 « L'OSQ connaît de sérieuses difficultés financières », par Marc Samson.
- Le Soleil*, 22 mars 1989 : B9 « Moins de 1 % des dépenses du gouvernement. Les artistes sont furieux », par Michel David.
- Le Soleil*, 4 avril 1989 : B8 « Le Parti québécois dénonce la trahison libérale envers les artistes », par la Presse canadienne.
- Le Soleil*, 21 février 1990 : A1 « Les provinces font les frais des compressions de dépenses de Wilson », s.n.
- Le Soleil*, 26 avril 1990 : A1 « Les artistes menacent de débrayer si on les oublie », par la Presse canadienne..
- Le Soleil*, 27 avril 1990 : A6 « Pas un sou de plus pour le monde des arts », par Michel David.
- Le Soleil*, 17 août 1990 : B1 « Le Canada frise la catastrophe », par "Le Soleil".
- Le Soleil*, 3 octobre 1990 : A7 « Le Conseil du Trésor demande aux ministères de "tout réévaluer". Les coupures... 700 millions \$ », par Michel Corbeil et B. Breton.
- Le Soleil*, 10 février 1991 : C3 « Cri d'alarme de Lise Bissonnette. La production artistique du Québec s'accroît pendant que ses consommateurs diminuent », par la Presse canadienne.
- Le Soleil*, 7 octobre 1991 : A5 « Le milieu culturel veut une compétence exclusive pour le Québec », par Norman Delisle.
- Le Soleil*, 14 mai 1992 : A9 « Les CS protestantes nient la compétence exclusive du Québec sur la culture », par la Presse canadienne.

### ***La Presse***

- La Presse*, 16 décembre 1986 : B4 « Coalition du Monde des arts : "Un pour cent!" », par Jocelyne Lepage
- La Presse*, 24 janvier 1987 : E1 « La coalition demande l'équivalent d'un mille d'autoroute », par Jocelyne Lepage.
- La Presse*, 9 décembre 1987 : C2 « Les artistes chez Bourassa : "Et le un pour cent?" », par la Presse canadienne.
- La Presse*, 13 mars 1988 : E1 « Clément Richard lance un SOS-culture au colloque de Hull. Le Québec risque de devenir une région de sous-développement culturel »,

- La Presse*, 19 mars 1988 : E1  
*La Presse*, 19 mars 1988 : E5
- La Presse*, 19 mars 1988 : E3  
*La Presse*, 19 mars 1988 : E1
- La Presse*, 24 mars 1988 : C1
- La Presse*, 25 mars 1988 : A10
- La Presse*, 13 avril 1988 : A14  
*La Presse*, 31 mai 1988 : B1
- La Presse*, 1<sup>er</sup> juin 1988 : B1  
*La Presse*, 4 septembre 1988 : A1
- La Presse*, 10 septembre 1988 : E17
- La Presse*, 20 décembre 1988 : B7
- La Presse*, 4 janvier 1989 : B7
- La Presse*, 7 janvier 1989 : A8  
*La Presse*, 15 janvier 1989 : E4
- La Presse*, 19 janvier 1989 : A12
- La Presse*, 3 mars 1989 : B3  
*La Presse*, 4 avril 1989 : B1  
*La Presse*, 26 avril 1989 : B5
- La Presse*, 13 mai 1989 : K1  
*La Presse*, 15 mai 1989 : A16
- La Presse*, 3 juin 1989 : D2
- La Presse*, 1<sup>er</sup> septembre 1989 : B1
- La Presse*, 20 septembre 1989 : B4
- La Presse*, 2 mars 1990 : A6
- La Presse*, 3 avril 1990 : B8
- La Presse*, 8 mai 1990 : B1  
*La Presse*, 31 décembre 1990 : A1
- La Presse*, 19 janvier 1991 : n.p.
- La Presse*, 21 janvier 1991 : C3
- La Presse*, 19 février 1991 : n.p.
- par Mario Roy.  
« Théâtre : vivre d'art et d'eau fraîche », par Mario Roy.  
« Pour consolider notre théâtre, il faudra doubler les budgets aux trois paliers de gouvernement », par Gilles G. Lamontagne.  
« Théâtre : vivre d'art et d'eau fraîche », par Mario Roy.  
« Splendeurs et misères du théâtre... Les applaudissements ne suffisent pas à nourrir les... », par Gilles Lamontagne.  
« Les producteurs québécois de cinéma crient au secours », par Johanne Lenneville.  
« Les arts et la culture, encore loin du un pour cent. La proportion du budget dévolue aux arts augmente de... », par Mario Roy.  
« Art et culture : deux colloques », s.n.  
« La politique du "un pour cent" n'est pas pour demain », par Gilbert Brunet.  
« Les artistes résignés face aux offres de Mme Bacon », par Mario Roy.  
« Montréal a besoin d'un coup de main mais Québec lui donne des coups de pied », par André Noël.  
« Une année de bâtiment. Mais sûrement pas celle des artistes québécois », par Jocelyne Lepage.  
« Jean Duceppe rappelle à Mulronney ses promesses sur le statut de l'artiste », par Jean Beaunoyer.  
« Déficit de \$ 800 000 à l'ONF. Le déficit accumulé passe de 6,5 millions à 7,8 millions », par Marie Tison.  
« Il aura fallu trente ans », par Jean-V. Dufresne.  
« Une nouvelle ère fiscale s'ouvre pour les artistes », par Pierre Roberge.  
« La Coalition du monde des arts rappelle ses promesses au Parti libéral », par Mario Roy.  
« Nos auteurs méritent un meilleur sort », par André Boulerice.  
« Le PQ accuse les libéraux de trahir les artistes », par Mario Fontaine.  
« De nouveaux appuis à la "Coalition du un pour cent" », par Mario Roy.  
« Les temps sont durs », par Réginald Martel.  
« Le traité de libre-échange nuira à l'industrie du disque », par la Presse canadienne.  
« Montréal, le plus important centre télévisuel au Canada », par Raymond Bernatchez.  
« Parizeau promet 1 % du budget pour la culture. Le chef péquiste est favorable à la construction... », par André Pépin.  
« Les libéraux se réengagent à octroyer un pour cent du budget à la culture », par Marie-Claude Lortie.  
« La situation de l'activité culturelle subventionnée québécoise est tragique, selon Phillis Lambert », par Jean-Pierre Bonhomme.  
« Le monde des arts demande à Bourassa de s'engager dans la voie culturelle », par Jocelyne Lepage.  
« Le un pour cent : le monde des arts se remobilise », par Bruno Dostie.  
« Les entreprises prévoient hausser leur aide aux démunis et aux universités, mais réduire celle qui va à la culture », par Rudy Le Cours.  
« Doré et L'Allier préparent l'offensive contre la réforme de la fiscalité municipale ».  
« "Le temps est venu pour le Québec d'être le seul maître d'œuvre de sa politique culturelle" Liza Frulla-Hébert », par Bruno Dostie.  
Article traitant de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal.

Bibliographie : La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? 543

- La Presse*, 25 février 1991 : n.p. Article traitant de la mobilisation des syndicats du transport en commun de la région de Montréal et des autres sociétés de transport contre la réforme de la fiscalité municipale.
- La Presse*, 26 janvier 1991 : B2 « Trop d'organismes culturels, pas assez de clients », par Claude Masson.
- La Presse*, 9 mars 1991 : D3 « Marina Orsini contre Lazagne... ou la "stratégie des barricades" de la ministre des Affaires culturelles », par Bruno Dostie.
- La Presse*, 14 mars 1991 : B7 « Le rapatriement de la culture coûtera plus cher au Québec, selon Marcel Masse », par Huguette Young (PC).
- La Presse*, 25 avril 1991 : n.p. « Le ministre des Affaires municipales n'a pas été invité au congrès de l'UMQ ».
- La Presse*, 2 août 1991 : B2 « Même la souveraineté culturelle est remise en question », Pierre Gravel.
- La Presse*, 20 septembre 1991 : A16 « Les dirigeants municipaux ont peur de la nouvelle politique culturelle à venir des Québécois », par André Pépin.
- La Presse*, 28 septembre 1991 : Sujet : Résultats de sondage sur la souveraineté du Québec.
- La Presse*, 2 octobre 1991 : B8 « Québec n'acceptera jamais la tutelle d'Ottawa en matière de culture, prévient Mme Frulla-Hébert », par André Pépin.
- La Presse*, 7 octobre 1991 : n.p. « La compétence exclusive du Québec en matière de culture rallie la plupart des artistes et des créateurs », voir aussi *Le Devoir*, *Le Nouvelliste* et *Le Journal de Québec*.
- La Presse*, 18 octobre 1991 : B2 « N'en déplaise à la ministre, la culture n'est pas à vendre », par Pierre Gravel.
- La Presse*, 24 octobre 1991 : E2 « Une politique des arts doit viser l'excellence », par Pierre April (PC).
- La Presse*, 21 novembre 1991 : B8 « Culture : Frulla-Hébert réclame désormais pouvoirs et argent », par Gilles Normand.
- La Presse*, 11 décembre 1991 : E1 « Le Conseil des arts accepte une proposition d'aide à l'OSM », par Gilles Normand.
- La Presse*, 18 décembre 1991 : B3 « Une culture à deux drapeaux (1). Nos créateurs partagés entre la fleur de lys et la feuille d'érable », série de trois articles de l'écrivain Yves Beauchemin.
- La Presse*, 19 décembre 1991 : B3 « Une culture à deux drapeaux (2). La bruyante opposition au rapport Arpin demeure très minoritaire », série de trois articles de l'écrivain Yves Beauchemin.
- La Presse*, 20 décembre 1991 : B3 « Une culture à deux drapeaux (3). Refuser le pouvoir à Québec, c'est le donner à Ottawa », série de trois articles de l'écrivain Yves Beauchemin.
- La Presse*, 14 mai 1992 : B6 « Les CS protestantes nient la compétence exclusive du Québec sur la culture », par la Presse canadienne.
- La Presse*, 15 mai 1992 : A5 Sujet : Discours du budget 1992-1993.
- La Presse*, 3 décembre 1992 : B3 « Culture : un mauvais pas », par Lysiane Gagnon.

***The Gazette***

- The Gazette*, 16 décembre 1986 : A9 « Arts groups worry about finding arts », n.m.
- The Gazette*, 12 mars 1988 : E3 « Colloque sur le financement des arts dans les régions. Que sont les mécènes devenus ? », par Mario Roy.
- The Gazette*, 30 août 1988 : B1 « Artists ask Ottawa for \$47-million raise », par la Presse canadienne.
- The Gazette*, 25 janvier 1991 : A4 « Quebec wants Ottawa to give up any power over cultural affairs », par Philip Authier.
- The Gazette*, 16 mars 1991 : J3 « Chapter one : Quebec would be poorer without Canada Council », par Mark Abley.
- The Gazette*, 27 juin 1991 : C3 « Quebec see its culture from a splendid isolation », par William

- The Gazette*, 27 juillet 1991 : C3 Johnson.  
« Cultural Policy : English Canada wont'let Ottawa cede powers », par Peter Pearson.
- The Gazette*, 11 octobre 1991 : C5 « Quebec culture needs federal role : Lambert », par la Presse canadienne.
- Autres journaux / périodiques**
- Fête et festivals*, printemps 1989 : 14-15 « Festivals, spectacles et subventions... Les chiffres parlent », par Hervé Senni.
- Info Presse*, vol. 7, n° 2, octobre 1991 : 62 « Le rapatriement à Québec de la culture et des communications. Le puzzle », par Florian Sauvageau (Ind.).
- La Tribune*, 14 mars 1988 : A3 « Tout en faisant appel au mécénat d'entreprise. Bacon suspend le fonds d'appariement », par "Sherbrooke (DD)".
- La Tribune*, 13 mars 1991 : n.p. « Un Québec souverain devrait doubler son budget culturel - un relevé du ministère fédéral des Communications... », par la Presse canadienne.
- La Tribune*, 14 mars 1991 : n.p. « Masse soutient que la culture coûterait plus cher à un Québec souverain [et réplique de Frulla-Hébert] », par Huguette Young (PC).
- Le Droit*, 26 avril 1989 : 25 « En faveur d'un un pour cent du budget pour la culture. La Coalition des arts hausse la pression », par la Presse canadienne.
- Le Journal de Montréal*, 31 mai 1988 : 10 « Lise Bacon : Bilan et orientations futures. 220,5 millions à la culture. Soutenir les bibliothèques », s.n.
- Le Journal de Montréal*, 5 nov. 1988 : 2 « Pour ou contre le libre-échange culturel. Les artistes sont divisés », par Jean-Paul Sylvain.
- Le Journal de Québec*, 9 février 1989 : 31 « Artistes, à vos factures ! », par Pierre Roberge.
- Le Journal de Québec*, 15 mai 1989 : 4 Article sur l'impact éventuel du traité de libre-échange sur l'industrie du disque
- Le Journal de Québec*, 2 octobre 1991 : 8 « Ottawa doit refaire ses devoirs », s.n.
- Le Journal de Québec*, 7 octobre 1991 : n.p. « La compétence exclusive du Québec en matière de culture rallie la plupart des artistes et des créateurs », voir aussi *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Nouvelliste*.
- Le Nouvelliste*, 7 octobre 1991 : n.p. « La compétence exclusive du Québec en matière de culture rallie la plupart des artistes et des créateurs », voir aussi *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Québec*.
- Le Nouvelliste*, 25 octobre 1991 : n.p. « L'UQTR plaide vigoureusement en faveur des régions », par Marcel Aubry.
- Magazine Maclean*, janvier 1965 : n.p. « Une bien courte lune de miel », par KEABLE.
- Le Quotidien*, 8 avril 1988 : 18 « Colloque sur le statut de l'artiste », par "Alma (JSTP)".
- Les Affaires*, 20 octobre 1990 : n.p. « Une entrevue avec le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson. Québec revoit l'État Providence et veut passer d'autres dépenses aux municipalités », par Jean-Paul Gagné.
- Ottawa-Hull*, 2 octobre 1991 : 24 « Constitution et culture. Ottawa doit "refaire ses devoirs" », par la

- Presse canadienne.
- Québec Scope*, 7 novembre 1988 : 3 « La vie d'artiste, 56 métier, 36 misères », par Jean-Paul L'Allier.
- Qui fait quoi*, février-mars 1989 : 34 « La Guilde des musiciens fait le point », par Jean-Marc Amyot
- Revue Commerce*, juillet 1989 : 23-30 « Les dollars du rire », par Lucie Desaulniers.  
*Revue Commerce*, juillet 1990 : 10-11 « La commandite : un beau risque », par Lyne Fréchet.
- The Globe and Mail*, 16 déc. 1986 : A17 « Quebec artists rally to challenge province on cultural policies », par Matthew Fraser.
- The Globe and Mail*, 24 nov. 1990 : C2 « Cultural Groups escape big cuts. Federal budget reductions called painful, but not fatal », par Christopher Harris.
- Urba*, juin 1990 : 8 Article relatif au Pacte fiscal (Québec-municipalités)
- Voir*, 3-9 mai 1990 : n.p. « Budget et culture. Aux arts, citoyens ! », par Bernard Boulad.

#### ADRESSES SUR INTERNET

CANADA, *Industrie Canada* (1996), *Le Multimédia : Analyse stratégique et implications pour les firmes du Québec dans le secteur culturel* (11 décembre 1996), document préparé par Industrie Canada et disponible sur adresse URL : <http://strategis.ic.gc.ca/SSG/it02785e.html>.

*L'ANNÉE POLITIQUE AU QUÉBEC* (1987-1998), Montréal, Université de Montréal, Département de science politique (collaborateurs multiples). Publié sur support papier (Québec/Amérique et Fides) et sur support électronique.

Pour la liste des rubriques voir : adresse URL : <http://www.pum.umontreal.ca/apqc/rubrique.htm>.  
Pour consulter l'index : adresse URL : <http://www.pum.umontreal.ca/apqc/index.html>.  
Pour des résultats électoraux cités (tableau 4.3) : *L'année politique au Québec 1988-1989*  
adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88\\_89/profil/228b.gif](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88_89/profil/228b.gif).

ANDREW, Caroline, *L'année politique au Québec, 1990-1991*,  
adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/andrew/andrew.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/andrew/andrew.htm)

CLOUTIER, Édouard, et Diane CARIGNAN, « Appuis à la souveraineté » (tableau), *L'année politique du Québec 1991-1992* :  
adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/cloutier/cloutier.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/cloutier/cloutier.htm).

DROUILLY, Pierre, *L'année politique au Québec 1989-1990* :  
adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/89\\_90/drouilly/drouilly.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/89_90/drouilly/drouilly.htm)

BERNARD, André, « Les politiques gouvernementales », dans *L'année politique au Québec 1991-1992* :  
adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/bernard/bernard.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/bernard/bernard.htm)

BOILY, Robert, *L'année politique au Québec 1991-1992* :  
adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/boily/boily.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/boily/boily.htm)

BOURGAULT, Jacques, et James Iain GOW, « L'administration publique », dans *L'année politique au Québec 1988-1989* :

adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88\\_89/bourgaul/bourgaul.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/88_89/bourgaul/bourgaul.htm)

BOURGAULT, Jacques, et James Iain GOW, « L'administration publique : entre l'autonomie et le contrôle », dans *L'année politique au Québec 1991-1992* :

adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/bourgaul/bourgaul.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/bourgaul/bourgaul.htm)

BLAIS, André, et François VAILLANCOURT, *L'année politique au Québec 1990-1991* :

adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92).

MONIÈRE, Denis, « Les débats idéologiques » *L'année politique au Québec 1990-1991* :

adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_92/moniere2/moniere2.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_92/moniere2/moniere2.htm).

NOREAU, Pierre, « Le mouvement syndical », dans *L'année politique au Québec 1990-1991* :

adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/noreau/noreau.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/noreau/noreau.htm)

Tableau sur les dépenses totales du gouvernement du Québec dans *L'année politique au Québec 1995-1996* :

adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95\\_96/profil/232.gif](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/profil/232.gif).

Tableau sur les dépenses totales brutes du gouvernement du Québec entre 1971-1987 dans *L'année politique au Québec 1987-1988* :

adresse URL : [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/87\\_88/profil/223a.gif](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/87_88/profil/223a.gif).

LAPOINTE, Gérard (1998), *Le Conseil de la langue française, 1978-1998*, Québec, Gouvernement du Québec, 21 mars 1998 : adresse URL : <http://www.clf.gouv.qc.ca/PubD136/D136.html>.

ROUTHIER, Claude (s.d.), « Chronologie de l'histoire du Québec »,

adresse URL : <http://page.infinet.net/histoire/quebec-h.html>.

## **ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC - FONDS DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC DE 1992 ET DU GROUPE-CONSEIL ARPIN**

QUÉBEC, MCCQ, DPE

- Chemise : « Institut québécois des arts » :
  - Lettre de Jacques Demers, Secrétaire général associé du Secrétariat à la Capitale, à Michelle Courchesne, sous-ministre du MAC, 12 mai 1992, 1 page.
- Chemise : « Comité interministériel » :
  - « Le partenariat culturel avec le monde municipal. Projet de mise à jour du chapitre portant sur la culture dans le cadre de la proposition VERS UN NOUVEL ÉQUILIBRE soumis aux municipalités par le ministre des Affaires municipales », version du 10 décembre 1991, 7 pages.
- Chemise « Comité interministériel - Affaires municipales » :
  - « Rencontres UMQ-UMRCQ - Principaux thèmes de discussion abordés », 15 pages, et lettre de Marie-Claire Lévesque à Michelle Courchesne, sous-ministre, 18 mars 1992, 1 page.
- Chemise « Enseignement supérieur et Science » :
  - lettre de Pierre Lucier, sous-ministre du MESS, à Michelle Courchesne, sous-ministre du MAC, 14 mai 1992, 4 pages.



- Chemise « Généralités »: « Entretien avec M. Rizzardo, Directeur général, Observatoire des politiques culturelles de Grenoble », par Gérald Grandmont, 16 mai 1991, 6 pages.
- Chemise « Tourisme » : « Avis du ministère du Tourisme relatif à la Politique culturelle du Québec », 21 mai 1992, 6 pages.
- Chemise 1420-12-00 : « Enjeux de la politique de la culture au Québec », par Roland Arpin, dans *Revue française d'administration publique*, n° 65 (janvier-mars 1993), p. 43-49.
- Chemise 1450-12-00 : « L'Observatoire des politiques culturelles », 27 juin 1991, 7 pages.
- Chemise 1450-12-01 : « Analyse de l'intervention fédérale en matière culturelle », MAC, janvier 1991, 6 pages.
- Chemise 1450-12-03 : Procès-verbaux du groupe-conseil Arpin : sept procès-verbaux entre le 7 janvier et le 17 mai 1991.
- Chemise 1420-12-03 : Procès-verbal du groupe-conseil Arpin du 26 février 1991.
- Chemise 1450-12-05 : « Politique muséale pour le Québec », MAC, 1991.
- Chemise 1450-12-06 : « Tableau statistique sur les industries culturelles ».
- Chemise 1450-12-06 : « L'aide aux associations et aux regroupements nationaux des arts, des lettres, du patrimoine et des archives. Texte d'information à l'intention des organismes nationaux », Québec, MAC, Direction générale des arts et des lettres et Direction des politiques et de l'évaluation, 12 avril 1991, 10 p.
- Chemise 1450-12-07 : « La culture : un territoire indivisible », Mémoire présenté par Roland Arpin, directeur du Musée de la Civilisation à la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, s.l., s.n., janvier 1991, 23 p.
- Chemise 1450-12-07 : « Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, à l'occasion de l'étude des crédits pour l'année 1991-1992 », [Québec, MAC], avril 1991, 31 p.
- Chemise 1450-12-10 : Analyses sectorielles pour l'étude sur le financement des arts et de la culture : « Métiers d'art », n.d.
- Chemise 1450-12-10 : Analyses sectorielles pour l'étude sur le financement des arts et de la culture : « Analyse sectorielle sur les bibliothèques publiques », n.d.
- Chemise 1450-12-16 : « Mesures fédérales et mesures provinciales au Québec », n.d.
- Chemise 1450-12-16 : Analyses sectorielles pour l'étude sur le financement des arts et de la culture : « Les producteurs culturels », n.d.
- Chemise 1450-12-16 : « Chiffres clés des industries culturelles au Québec », n.d.
- Chemise 1450-12-19 : « Politique culturelle. Analyse de presse », par Jean Lemieux, [Québec, MAC], 9 juillet 1991, 14 p.
- Chemise 1450-12-19 : « Commission parlementaire. Analyse de presse », par Jean Lemieux, [Québec, MAC], 17 décembre 1991, 22 p.
- Chemise 1450-12-19 : « Politique culturelle. Analyse de presse », par Jean Lemieux, [Québec, MAC, sans date], 26 p.
- Chemise 1450-12-26 : « Résolutions du milieu théâtral adoptées depuis 1981 lors de la tenue des états généraux, puis des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> congrès québécois du théâtre », 4 février 1991.
- Chemise 1450-12-26 : Mémoire de la Guilde des musiciens au groupe-conseil Arpin, n.d.
- Chemise 1450-12-26 : Mémoire du Conseil québécois du théâtre au groupe-conseil Arpin, mars 1991.
- Chemise 1450-12-33 : « Réflexions sur la culture présentées à la Commission permanente de la culture, par Madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles », Québec, MAC, n.d., 30 p.
- Chemise 1450-12-33 : « Cadre de travail pour l'élaboration de la politique culturelle – L'Après commission parlementaire », 8 novembre 1991, 4 pages.
- Chemise 1450-12-36 : « Crédits additionnels alloués à la *Politique culturelle* », n.d., 1 page.
- Chemise 1450-12-41 : « Liste des documents à produire », MAC, 12 août 1991.
- Chemise 1450-12-41 : « Échéancier des travaux pour la politique culturelle » [couvrant la période du 12 août au 16 décembre 1991], MAC, 12 août 1991, 19 pages.
- Chemise 1450-12-41 : « Aide-mémoire pour la rencontre du Comité directeur tenue les 27 et 28 août

- 1991 », DPE, 30 août 1991, 9 pages.
- Chemise 1450-12-41 : « Aide-mémoire pour la rencontre du Comité directeur tenue le 3 septembre 1991 », DPE, 6 septembre 1991, 10 pages.
- Chemise 1450-12-41 : « Compte rendu de la rencontre tenue le 17 septembre 1991 » avec la ministre Lisa Frulla-Hébert, DPE, 19 septembre 1991, 10 pages.
- Chemise 1450-12-43 : « Consultation interministérielle sur le *Rapport Arpin-Synthèse* », 4 décembre 1991, 8 pages.
- Chemise 1450-12-44 : « Rencontre de Mme Frulla-Hébert avec le personnel du MAC - 27 août, 11h00 à 12h30 - Amphithéâtre de l'édifice Marie-Guyard », MAC, 27 août 1991, 3 pages.
- Chemise 1450-12-44 : « Politique de la culture et des arts au Québec - Ateliers du 12 septembre 1991 - Synthèse des 15 ateliers », DPE, 13 septembre 1991, 6 pages.
- Chemise 1450-12-44 : « Commentaires préliminaires de la Direction de la recherche et de la statistique sur la proposition d'une politique de la culture et des arts présentée par le groupe-conseil », MAC, Direction de la recherche et de la statistique, 2 juillet 1991, 6 pages.
- Chemise 1450-12-50 : « Thèmes à développer dans le cadre de la politique culturelle : Recherche/développement/innovation et technologie », MAC, Direction de la recherche et de la statistique, novembre 1992, 12 pages.
- Chemise 1450-12-50 : « Politique culturelle et plan d'action-Échéancier », 23 octobre 1991, 4 pages.
- Chemise 1450-12-50 : « Politique culturelle. Élaboration des plans d'action. Liste des comités », n.d., 9 pages.
- Chemise 1450-12-50 : « La politique culturelle. Cadre de travail », janvier 1992, 4 pages.
- Chemise 1450-12-50 : « Politique culturelle – Élaboration des plans d'action – Liste des comités », n.d.
- Chemise 1450-12-50 : « Politique culturelle. Modèles de gestion des arts au Québec », par Louise Bourassa, 10 mars 1992, 20 pages et 10 pages d'annexes et de tableaux.
- Chemise 1450-12-52 : « Notes pour l'allocation de la Ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert. Discours inaugural - Politique culturelle - Assemblée nationale - 1<sup>er</sup> avril 1992.
- Chemise 1450-12-54 : « Répartition disciplinaire - artistes boursiers entre 1961 et 1989 », n.d.
- Chemise 1450-12-55 : « Mémoire au Conseil des ministres - Gouvernement du Québec », signé par la ministre Frulla-Hébert, 27 mai 1992.
- Chemise 1450-12-55 : « Politique culturelle. Problématiques et coûts des actions ayant une incidence budgétaire », 5 juin 1992, 34 pages et 5 tableaux.
- Chemise 1450-12-55 : « Mémoire au Conseil des ministres - Gouvernement du Québec », signé par la ministre Frulla-Hébert et daté du 27 mai 1992, 9 pages.
- Chemise 1450-12-56 : « Approbation et lancement de la politique culturelle - Liste des travaux - Échéancier et responsable », 28 mai 1992, 2 pages.
- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :
  - « Crédits additionnels (57,8 millions) », s.n., s.d.
- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :
  - « Les écoles professionnelles », 2 juin 1992, 1 page.
- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :
  - « Réponses à l'analyse du COMPACS », 2 juin 1992, 21 pages.
- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :
  - « L'Institut québécois des arts », 2 juin 1992, 2 pages.
- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :
  - « Arrimage et mandat des différentes structures », 2 juin 1992, 4 pages.
- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :
  - « La culture, une responsabilité partagée entre l'État, les milieux culturels, les intervenants socio-économiques et les citoyens », 2 juin 1992, 2 pages.

- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :  
« Pour l'ensemble de la politique : problématique et justification des coûts », 4 juin 1992, 1 page.
- Chemise 1450-12-56 (dossier 1, boîte 1A) :  
« Pourquoi avoir intégré le plan d'action à l'intérieur de la politique ? », 2 juin 1992, 1 page.
- Chemise 1450-12-56 : « Orientations et plan triennal de la Société des arts et des lettres », ca juin 1992, 3 pages.
- Chemise 1450-12-56 : « Liste des comités ministériels permanents », 21 février 1992, 1 page.
- Chemise 1450-12-62 : « Synthèse des comptes rendus de la consultation ministérielle tenue du 15 novembre au 2 décembre 1992 », 14 décembre 1992, 25 pages.
- Chemise 1450-12-62 : « Mandats », 29 septembre 1992, 3 pages, et « Échéancier par groupe de travail », 7 octobre 1992, 2 pages.
- Chemise 1450-12-62 : « La mise en œuvre de la politique culturelle », par l'équipe de la Direction des politiques et de l'évaluation, n.d., 3 pages.
- Chemise 1450-12-62 : « Mémoire au Bureau des sous-ministres - Le plan de transfert des programmes au Conseil des arts et des lettres du Québec », 7 avril 1993, 11 pages.
- Chemise 1450-12-63 : « Les membres de l'AOMQ » et « Conseil québécois du théâtre ».
- Chemise 1450-12-63 : « Liste des membres de la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec », n.d.
- Chemise 1450-12-63 : « Liste des membres du Regroupement des artistes en arts visuels », n.d.
- Chemise 1450-12-63 : « Quebec Drama Federation », par Alain Grégoire, secteur du théâtre, Direction des arts d'interprétation, du disque et des variétés, 24 septembre 1992.
- Chemise 1450-12-63 : « Liste des membres du Regroupement des Centres d'artistes autogérés du Québec », n.d.
- Chemise 1450-12-66 : « Bilan de la mise en œuvre de la Politique culturelle - An 1 », par le Direction générale de la planification, 16 juillet 1993, 8 pages.
- Chemise 2AA : « Fiches pour expliquer les mesures du plan d'action » : « Politique culturelle. La décentralisation du soutien public aux arts - Argumentaire », par Louise Bourassa, 3 avril 1992, 24 pages plus annexes.
- Chemise 38 : « Politique culturelle et plan d'action-Échéancier », n.d., 1 page.
- Mémoires - dossiers spéciaux (1991) :  
Mémoire de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec transmis à la commission parlementaire, septembre 1991.
- Mémoires - dossiers spéciaux (1991) :  
Dossier « Grand Montréal - Comité interministériel : « La culture : partenaire dans la relance du Grand Montréal », Québec, MAC, Document de travail, avril 1991, 28 p.

**LISTE DES MÉMOIRES CONSULTÉS DANS CETTE THÈSE TRANSMIS À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC, À L'AUTOMNE 1991**

QUÉBEC, MCCQ, DPE :

- **NOTE** : Voir l'annexe 5.2 dans cette thèse : liste des 264 mémoires transmis à la Commission parlementaire de l'automne 1991 et liste des 30 mémoires et des 62 fiches de synthèse retenus pour des fins d'analyse



***ANNEXES***



## LISTE DES ANNEXES

### Chapitre 3

Annexe 3.1(a) Hypothèses de l' <i>Advocacy Coalition Framework</i> .....	555
Annexe 3.1(b) Hypotheses concerning <i>Advocacy Coalition Framework</i> .....	559
Annexe 3.2(a) Revised Structure of Beliefs Systems of Policy Elites (1998) (version anglaise).....	563
Annexe 3.2(b) Structure révisée des systèmes de croyances des élites politiques (1998) (traduction intégrale).....	565
Annexe 3.3 Inventaire sommaire des archives du MCCQ relatif à la <i>Politique culturelle</i> de 1993 (exemple des pages 1, 4, 14 du fichier Excell qui contient 40 pages).....	567
Annexe 3.4 Coupures de presse du MCCQ - Inventaire (25 février 1998).....	571
Annexe 3.5 Dépouillement des dossiers de presse - ministère de la Culture et des Communications - août 1986 - juin 1994 (exemple des pages 1 à 3 du fichier qui contient 29 pages).....	575
Annexe 3.6 <i>Thésaurus du développement culturel</i> (Unesco, 1980).....	579

### Chapitre 5

Annexe 5.1 Les acteurs ou groupes en présence lors des différentes commissions parlementaires sur la culture, entre 1965 et 1985.....	583
Annexe 5.2 Liste des groupes, organismes, institutions, entreprises, municipalités et autres ayant déposé des mémoires pour les travaux de la commission parlementaire sur la politique culturelle gouvernementale, à l'automne 1991.....	585
Annexe 5.3 Le poids économique de trois secteurs des industries culturelles dans les années 1980.....	595

---

**Chapitre 6**

Annexe 6.1	Position des principaux regroupements, associations et intervenants face au <i>Rapport Arpin</i> , selon la presse écrite.....	597
Annexe 6.2	Liste des comités du MAC travaillant à l'élaboration des plans d'action.....	599
Annexe 6.3	Les objectifs de la politique culturelle gouvernementale du Québec, selon les trois grands axes (juin 1992).....	601
Annexe 6.4	Mémoires transmis à la Commission parlementaire (automne 1991) et sélection de 30 mémoires et de 62 fiches-synthèses selon les milieux.....	603
Annexe 6.5	Évolution des débats relatifs au rapatriement des pouvoirs en matière de culture, entre le mois de février et le 26 octobre 1992 (Référendum sur l'Entente de Charlottetown).....	605



ANNEXE 3.1 (a) Hypothèses de l'*Advocacy Coalition Framework*

**NOTE :** Outre les modifications apportées aux hypothèses 1 à 9 de la version originale de l'*ACF* (1987-1988) et l'ajout de six sous-hypothèses en 1993 et en 1997 et portant sur la coordination (à court terme et à moyen terme) et le forum professionnel (Fora), Sabatier et Jenkins-Smith en ont ajouté plus récemment trois autres : les hypothèses 10 et 11 concernent les coalitions plaidantes et font suite aux hypothèses 1, 2 et 3 ; l'hypothèse 12 porte sur l'apprentissage dans les politiques publiques et elle suit les hypothèses 6, 7, 8 et 9 (voir Sabatier et Zafonte, 1997 : tableau 2)

## Hypothèses concernant les coalitions plaidantes

**Hypothèse 1** « Dans des controverses majeures au sein du sous-système *mature*, lorsque sont confrontées les « croyances politiques principales » [policy core beliefs], l'alignement des alliés et de leurs adversaires a tendance à être plutôt stable pendant des périodes d'une décennie ou plus (1987-1988 ; 1993 ; 1997 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129 ; voir aussi une traduction de Bergeron *et al.*, 1998 : 205) ».

**Coordination à court terme (« Schlager Coordination Hypothesis # 1 ») :** « Les acteurs qui partagent des croyances politiques principales [policy core beliefs] sont plus portés à participer à la coordination à court terme s'ils (1) sont en interaction répétée entre eux, (2) font face à des coûts d'information relativement bas et (3) croient qu'il existe des politiques qui, bien qu'elles influencent différemment chacun des acteurs, les traitent au moins équitablement (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 29 ; voir aussi 1999 : 139 ; hypothèse ajoutée suite à l'étude de Schlager, 1995 : 262) ».

**Coordination à long terme (« Schlager Coordination Hypothesis # 2 ») :** « Les coalitions sont plus portées à persister (1) si les principaux bénéficiaires des avantages qu'offre une coalition sont clairement identifiés et s'ils en sont membres, (2) si les avantages reçus par les membres de la coalition sont reliés aux coûts que ces membres assument pour la maintenir et (3) si les membres de la coalition surveillent les agissements des autres membres afin de s'assurer qu'ils se conforment aux stratégies, aux contributions de ressources et aux activités de coopération et de soutien convenues préalablement (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 30 ; hypothèse légèrement modifiée en 1999 (p. 139), voir dans la version anglaise qui suit ; hypothèse ajoutée suite à l'étude de Schlager, 1995 : 264) ».

*La stabilité des systèmes de croyances*

**Hypothèse 2** « Les acteurs au sein d'une coalition plaidante montreront un large consensus sur des questions reliées aux croyances politiques [policy core] et moins sur des aspects secondaires (1987-1988 ; 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 124) ».

**Hypothèse 3** « Un acteur [ou une coalition] abandonnera des aspects secondaires de son système de croyances avant de reconnaître les faiblesses de ses croyances politiques [policy core] (1987-1988 ; 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith 1999 : 124) ».

*Compréhension des différents types d'acteurs dans une coalition*

**Hypothèse 10** « Au sein d'une coalition, les organismes administratifs prôneront habituellement des positions

plus modérées que celles de leurs alliés parmi les groupes d'intérêt (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 129 ; hypothèse ajoutée suite à l'étude Jenkins-Smith et St. Clair en 1993) ».

*Degré de contrainte / cohésion dans les systèmes de croyances des différents types de groupe d'intérêts (« et, probablement par extension, les autres membres de leur coalition plaidante »)*

**Hypothèse 11** « Les élites des groupes idéologiques [purposive groups] sont plus contraintes dans l'expression de leurs croyances et de leurs positions politiques que les élites des groupes orientés vers des intérêts concrets [material groups] (1993 ; modifiée en 1997 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 20 ; 1999 : 134) ».

### Hypothèses concernant le changement politique

*L'impact des changements externes sur le sous-système*

**Hypothèse 4** « Les croyances politiques principales [policy core ou basic attributes] d'un programme gouvernemental dans un champ de compétences spécifique ne seront pas révisées de manière significative aussi longtemps que la coalition plaidante du sous-système ayant institué le programme demeurera au pouvoir, sauf lorsque le changement sera imposé par une instance supérieure (1987-1988 ; hypothèse révisée en 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 217 ; voir aussi 1999 : 124) ».

*Les changements exogènes sur le sous-système*

**Hypothèse 5** « Une perturbation importante à l'extérieur du sous-système (par exemple des changements dans les conditions socio-économiques, l'opinion publique, les coalitions dominantes à l'échelle du système ou les extrants politiques provenant d'autres sous-systèmes) constitue une cause *nécessaire* du changement, *mais non suffisante*, dans les croyances politiques [policy core attributes] rattachées à un programme gouvernemental (hypothèse révisée en 1993 : 221-222 ; révisée à nouveau en 1997 suite aux travaux de Brown et Stewart (1993), et de Mawhinney (1993a) ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 39 ; voir aussi 1999 : 147) ».

### Hypothèses concernant l'apprentissage dans les politiques publiques

*Policy-oriented learning*

**Hypothèse 6** « L'apprentissage dans les politiques [policy-oriented learning] est plus probable lorsqu'il existe un niveau intermédiaire de conflit entre deux coalitions. Pour cela, il faut que :

- i. chacune [des coalitions] possède les ressources techniques pour participer à ce débat ;
- ii. le conflit se produise entre, d'une part, des aspects secondaires d'un système de croyances et, d'autre part, des éléments centraux [core elements] de l'autre, ou bien entre des aspects secondaires importants des deux systèmes de croyances (1987-1988 ; 1993 ; hypothèse révisée en 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : tableau 1 ; voir aussi 1999 : 124) ».

**Hypothèse 7** « Les problèmes pour lesquels on possède des données et des théories quantitatives généralement admises se prêtent plus facilement à l'apprentissage orienté vers le politique [policy-oriented learning] — et ce à travers des systèmes de croyances — que les problèmes pour lesquels les données et la théorie sont en général qualitatives, très subjectives ou complètement absentes (1987-1988 ; 1993 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : tableau 1 ; voir aussi 1999 : 124) ».

**Hypothèse 8** « Les problèmes relatifs aux systèmes naturels se prêtent plus facilement à l'apprentissage dans les politiques publiques [policy-oriented learning] — et ce à travers des systèmes de croyances — que les problèmes relatifs aux systèmes purement sociaux ou politiques parce que, dans le premier cas,

un grand nombre de variables critiques ne sont pas elles-mêmes des stratégies actifs [active strategists) et parce qu'une expérimentation contrôlée est plus facile à réaliser (*Ibid.*) ».

- Hypothèse 9** « L'apprentissage orienté vers le politique [policy-oriented learning] à travers des systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum [ou des forums professionnels, c.a.d. *fora*] qui est : i. suffisamment prestigieux pour forcer les professionnels des différentes coalitions à participer ; et ii. dominé par des normes professionnelles (*Ibid.*) ».

*Composition du comité technique consultatif ou autre unité*

**Hypothèse sur les forums # 1 : (« Fora Hypothesis # 1 »)** : « Afin de permettre à des scientifiques ayant des points de vue très différents d'arriver à un consensus et de le faire accepter par les principales coalitions, le comité technique consultatif devrait comporter a) des scientifiques clairement associés à chacune des principales coalitions et b) des scientifiques neutres. Le président devrait être issu de ces derniers. Cependant, conformément à la notion même d'un forum professionnel, seuls les professionnels ayant une réputation établie devraient participer au forum (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 36 ; hypothèse ajoutée en 1997 suite à l'étude de Baumgartner et Jones, 1993 ; voir aussi Sabatier et Zafonte, 1997 : 9) ».

*Délibérations du comité*

**Hypothèse sur les forums # 2 : (« Fora Hypothesis # 2 »)** : « Le financement doit provenir d'une institution qui n'est pas perçue comme étant sous l'emprise d'une seule coalition. Généralement, cela exigera un financement, soit par (a) un corps législatif où toutes les coalitions sont bien représentées ou (b) des organismes multiples représentant les diverses coalitions (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 37 ; hypothèse ajoutée en 1997 suite à l'étude de Sabatier et Zafonte, 1995) ».

*À propos de la durée des délibérations d'un forum professionnel ou scientifique*

**Hypothèse sur les forums # 3 : (« Fora Hypothesis # 3 »)** : « Un forum devrait se réunir au moins une demi-douzaine de fois au cours d'une année. Il faut du temps pour permettre aux scientifiques des différentes coalitions d'analyser leurs hypothèses implicites [hidden assumptions], d'évaluer les données d'un œil critique et de commencer à se faire confiance. Un comité de courte durée, sans lendemain, ne fonctionnerait probablement pas (traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 37 ; hypothèse ajoutée en 1997) ».

*À propos du contexte jugé nécessaire pour permettre aux coalitions de participer sérieusement dans les négociations et d'avoir la volonté de faire des compromis*

**Hypothèse sur les forums # 4 : (« Fora Hypothesis # 4 »)** : « Un forum réussira uniquement dans un contexte d'impasse politique, c'est-à-dire lorsque chacune des coalitions considère inacceptable le maintien du statu quo (*Ibid.*) ».

*Rôle de l'apprentissage dans les politiques publiques et dans le changement politique*

- Hypothèse 12** « Même lorsque l'accumulation d'informations techniques ne change pas les points de vue de la coalition adverse, elle peut avoir des incidences importantes sur le politique — du moins à court terme — en modifiant les points de vue des intermédiaires politiques ou d'autres hauts fonctionnaires gouvernementaux (hypothèse ajoutée en 1993 ; révisée en 1997 ; traduit de Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 35 ; 1999 : 145) ».



### ANNEXE 3.1 (b) Hypotheses Concerning *Advocacy Coalitions Framework*

**NOTE :** Outre les modifications apportées aux hypothèses 1 à 9 de la version originale de l'ACF (1987-1988) et l'ajout de six sous-hypothèses en 1993 et en 1997 et portant sur la coordination (à court terme et à moyen terme) et le forum professionnel (Fora), Sabatier et Jenkins-Smith ont ajouté plus récemment trois autres hypothèses : les hypothèses 10 et 11 concernent les coalitions plaidantes et font suite aux hypothèses 1, 2 et 3 ; l'hypothèse 12 porte sur l'apprentissage dans les politiques publiques et elle suit les hypothèses 6, 7, 8 et 9 (voir Sabatier et Zafonte, 1997 : tableau 2)

#### Hypotheses Concerning *Advocacy Coalitions*

**Hypothesis 1** On major controversies within an *mature* policy subsystem, when policy core beliefs are in dispute, the lineup of allies and opponents tends to be rather stable over periods of a decade or so (hypothèse révisée de façon mineure en 1997 : 25 ; 1999 : 129).

**Schlager Coordination Hypothesis # 1 :** Actors who share [policy core] beliefs are more likely to engage in short-term coordination if they (1) interact repeatedly, (2) experience relatively low information costs, and (3) believe that there are policies that, while not affecting each actor in similar ways, at least treats each fairly (hypothèse ajoutée à la suite de l'étude de Schlager, 1995 : 262 ; 1997 : 29 ; proposition de modification en 1999 : 139<sup>1</sup>).

**Schlager Coordination Hypothesis # 2 :** Coalitions are more likely to persist if (1) the major beneficiaries of the benefits that a coalition produces are clearly identified and are members of the coalition, (2) the benefits received by coalition members are related to the maintenance costs of each member, and (3) coalition members monitor each others' actions to ensure compliance (hypothèse ajoutée à la suite de l'étude de Schlager, 1995 : 264 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 ; voir des mêmes auteurs, 1999 : 139).

#### *The Stability of Belief Systems*

**Hypothesis 2** Actors within an advocacy coalition will show substantial consensus on issues pertaining to the policy core, although less so on secondary aspects (original version of ACF ; 1999 : 124).

**Hypothesis 3** An actors (or coalition) will give up secondary aspects of his (its) belief system before acknowledging weaknesses in the policy core (original version of ACF ; 1999 : 124).

#### *Differents types of actors in a coalition*

**Hypothesis 10** Within a coalition, administrative agencies will usually advocate more moderate positions than their interest group allies (hypothèse ajoutée à la suite de l'étude Sabatier et St. Clair, 1993 ; voir Sabatier et Jenkins-Smith, 1993 : 213 ; 1997 : 17 ; 1999 : 129).

---

1. Sabatier et Jenkins-Smith (1999 : 140) proposent aussi cette version de la première hypothèse de Schlager sur la coordination : « Actors who share policy core beliefs are more likely to engage in short-term coordination if they view their opponents as (a) very powerfull and (b) very likely to impose substantial costs upon them if victorious ».

*Degree of constraints/cohesion in the belief systems of different types of interest groups (and probably, by extension, the other members of their advocacy coalition)*

**Hypothesis 11** Elites of purposive groups are more constrained in their expression of beliefs and policy positions than elites from material groups (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 134).

### Hypotheses Concerning Policy Change

*The Impact of Changes External to the Subsystem*

**Hypothesis 4** The policy core attributes of a governmental program in a specific jurisdiction will not be significantly revised as long as the subsystem advocacy coalition that instituted the program remains in power within that jurisdiction — except when the change is imposed by a hierarchically superior jurisdiction (hypothèse révisée en 1993 : 217 ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 124).

*Changes exogenous to the policy Subsystem*

**Hypothesis 5** Significant perturbations external to the subsystem (e.g., changes in socioeconomic conditions, public opinion, systemwide governing coalitions, or policy outputs from other subsystems) are a *necessary, but not sufficient*, cause of change in the *policy core* attributes of a government program (hypothèse révisée en 1993 : 221-222 ; révisée à nouveau en 1997 à la suite de Brown et Stewart, 1993, et de Mawhinney, 1993 ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 147).

### Hypotheses Concerning Coalition Learning Across Coalitions

*Policy-oriented learning*

**Hypothesis 6** Policy-oriented learning across belief systems is most likely when there is an intermediate level of informed conflict between the two coalitions. This requires that :

- i. Each have the technical resources to engage in such a debate ; and that
- ii. The conflict be between secondary aspects of one belief system and core elements of the other or, alternatively, between important secondary aspects of the two belief systems (original version of ACF ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 124).

**Hypothesis 7** Problems for which accepted quantitative data and theory exist are more conducive to policy-oriented learning across belief systems than those in which data and theory are generally qualitative, quite subjective, or altogether lacking (original version of ACF ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 124).

**Hypothesis 8** Problems involving natural systems are more conducive to policy-oriented learning across belief systems than those involving purely social or political systems because, in the former, many of the critical variables are not themselves active strategists and because controlled experimentation is more feasible (original version of ACF ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 124).

**Hypothesis 9** Policy-oriented learning across belief systems is most likely when there exists a forum (ou Professional Fora) that is :

- i. Prestigious enough to force professionals from different coalitions to participate ; and
- ii. Dominated by professional norms (original version of ACF ; voir aussi Sabatier et Jenkins-Smith, 1999 : 124).

*Composition of the technical advisory committee or other unit*

**Fora Hypothesis # 1** : In order for scientists with quite different points of view to come to consensus and for that consensus to be accepted by the major coalitions, the technical advisory committee should include both (a) scientists clearly associated with each of the major coalitions and (b) neutral scientists. The chair should come from the latter. Consistent with the very concept of a professional forum, however, only professionals with established reputations should be involved in the forum (hypothèse ajoutée en 1997 ; Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 36 ; Sabatier et Zafonte, 1997 : 9 ; d'après l'étude de Baumgartner et Jones, 1993).

*Committee' deliberations ; Funding and Sponsorship*

**Fora hypothesis # 2** : Funding must come from an institution which is not perceived as being controlled by a single coalition. This will usually require funding either by (a) a legislative body on which all the coalitions are well-represented or (b) multiple agencies representing the various coalitions (hypothèse ajoutée en 1997 ; voir Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 37 ; voir aussi Sabatier et Zafonte, 1997 : 10).

*Deals with the duration of a professional/scientific forum's deliberations*

**Fora hypothesis # 3** : A forum should meet at least a half-dozen times over a year or so. It takes time for scientists from different coalitions to analyze their hidden assumptions, to critically evaluate the evidence, and to begin to trust each other. One-shot committees of short duration will probably not work (hypothèse ajoutée en 1997 ; voir Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 37 ; voir aussi Sabatier et Zafonte, 1997 : 10).

*Deals with the context deemed necessary for the coalitions to participate seriously in the negotiations and be willing to compromise*

**Fora hypothesis # 4** : A forum will be successful only in a context of policy stalemate, i.e. when each of the coalitions views a continuation of the status quo as unacceptable (hypothèse ajoutée en 1997 ; voir Sabatier et Jenkins-Smith, 1997 : 37 ; voir aussi Sabatier et Zafonte, 1997 : 10)..

*The role of Policy-Oriented learning in the policy change*

**Hypothesis 12** Even when the accumulation of technical information does not change the views of the opposing coalition, it can have important impacts on policy — at least in the short term — by altering the views of policy brokers or other important governmental officials (hypothèse ajoutée en 1993 : 219 ; 1999 : 145).





<b>ANNEXE 3.2 (a) Revised Structure of Beliefs Systems of Policy Elites (1998*)</b>			
	<b>Deep Core</b>	<b>Policy Core</b>	<b>Secondary Aspects</b>
Defining characteristics	Fundamental normative and ontological axioms	Fundamental policy positions concerning the basic strategies for achieving core values within the subsystem	Instrumental decisions and information searches necessary to implement policy core
Scope	Across all policy subsystems	Subsystemwide	Usually only part of subsystem
Susceptibility to change	Very difficult ; akin to a religious conversion	Difficult, but can occur if experience reveals serious anomalies	Moderately easy ; this is the topic of most administrative and even legislative policymaking
Illustrative components	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Human nature               <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Inherently evil vs. socially redeemable</li> <li>ii. Part of nature vs. dominion over nature</li> <li>iii. Narrow egoists vs. contractarians</li> </ol> </li> <li>2. Relative priority of various ultimate values : Freedom, security, power, knowledge, health, love, beauty, etc.</li> <li>3. Basic criteria of distributive justice : Whose welfare counts ? Relative weights of self, primary groups, all people, future generations, nonhuman beings, etc.</li> <li>4. Sociocultural identity (e.g., ethnicity, religion, gender, profession)</li> </ol>	<p><i>Fundamental Normative Precepts :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Orientation on basic value priorities</li> <li>2. Identification of groups or other entities whose welfare is of greatest concern</li> </ol> <p><i>Precepts with a substantial empirical component :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Overall seriousness of the problem</li> <li>4. Basic causes of the problem</li> <li>5. Proper distribution of authority between government and market</li> <li>6. Proper distribution of authority among levels of government</li> <li>7. Priority accorded various policy instruments (e.g., regulation, insurance, education, direct payments, tax credits)</li> <li>8. Method of financing</li> <li>9. Ability to society to solve the problem (e.g., zero-sum competition vs. potential for mutual accommodation, technological optimism vs pessimism)</li> <li>10. Participation of public vs. experts vs. elected officials</li> <li>11. Policy core policy preferences</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seriousness of specific aspects of the problem in specific locales</li> <li>2. Importance of various causal linkages in different locales and over time</li> <li>3. Most decisions concerning administrative rules, budgetary allocations, disposition of cases, statutory interpretation, and even statutory revision</li> <li>4. Information regarding performance of specific programs or institutions</li> </ol>

Source : Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework : Revisions and Relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 5 (mars 1998), p. 113 ; cité dans Paul A. Sabatier (dir.), *Theories of the Policy Process*, Boulder/Oxford, Westview Press, 1999, p. 133.



ANNEXE 3.2 (b) Structure révisée des systèmes de croyances des élites politiques (1998*) (traduction intégrale)			
Systèmes de croyances	« Croyances profondes » (Lemieux, 1998 : 140) ( <i>Deep Core</i> )	« Croyances politiques » (Lemieux, 1998 : 140) ( <i>Policy Core</i> )	Aspects secondaires ( <i>Secondary Aspects</i> )
<b>Caractéristiques marquantes</b>	Axiomes fondamentaux et ontologiques  [ <i>Principes fondamentaux philosophie de vie, sens éthique</i> ]	Positions politiques fondamentales concernant les stratégies de base pour mettre en pratique des valeurs fondamentales au sein du sous-système [ <i>Principes plus stratégiques, ce à quoi on croit dans un domaine de politique</i> ]	Décisions instrumentales et recherches d'informations qui permettent de mettre en œuvre le noyau politique
<b>Portée</b>	Dans tous les sous-systèmes de politiques publiques	À l'échelle du sous-système	Généralement, une seule partie du sous-système
<b>Susceptibilité au changement</b>	Très difficile ; semblable à une « conversion religieuse »	Difficile, mais peut se produire si l'expérience révèle des anomalies graves	De facilité moyenne ; c'est l'objet que vise la majorité de la formulation des politiques sur les plans administratif et même législatif
<b>Exemples du comportement du système</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nature humaine               <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Mauvaise en soi vs socialement améliorable</li> <li>ii. Faisant partie de la nature vs domination sur la nature</li> <li>iii. égoïstes étroits vs “contractariens”</li> </ol> </li> <li>2. Priorité relative de diverses valeurs ultimes : liberté, sécurité, pouvoir, savoir, santé, amour, beauté, etc.</li> <li>3. Critères de base de la justice distributive : Il faut privilégier le bien-être à qui ? Pondérations relative du Soi, des groupes primaires, de toute l'humanité, des générations futures, des êtres non humains, etc.</li> <li>4. Identité culturelle (c.a.d. ethnicité, religion, genre, profession)</li> </ol>	<p><i>Préceptes normatifs fondamentaux</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Orientation sur les valeurs de base à privilégier</li> <li>2. Identification des groupes ou autres entités, dont le bien-être qui préoccupe le plus</li> </ol> <p><i>Préceptes avec un important volet empirique</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Gravité globale du problème</li> <li>4. Causes de base du problème</li> <li>5. Bonne répartition de l'autorité entre le gouvernement et le marché</li> <li>6. Bonne répartition de l'autorité entre les paliers gouvernementaux</li> <li>7. Priorité accordée à divers instruments politiques (ex. réglementation, assurance, éducation, paiements directs, crédits d'impôt)</li> <li>8. Mode de financement</li> <li>9. Capacité de la société de résoudre le problème (par exemple : concurrence à somme nulle vs potentiel d'un accommodement mutuel, optimisme vs pessimisme sur le plan technologique)</li> <li>10. Participation du public vs experts vs élus</li> <li>11. Préférences politiques des croyances politiques</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gravité des aspects particuliers du problème dans des lieux particuliers.</li> <li>2. Importance de divers liens causaux dans différents lieux et dans le temps.</li> <li>3. La plupart des décisions concernant les règles administratives, les allocations budgétaires, le règlement de cas, l'interprétation et la révision législative.</li> <li>4. Les informations concernant la performance d'institutions ou de programmes particuliers</li> </ol>
Source : Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework : Revisions and Relevance for Europe », <i>Journal of European Public Policy</i> , vol. 5 (mars 1998), p. 113 ; cité dans Paul A. Sabatier (dir.), <i>Theories of the Policy Process</i> , Boulder/Oxford, Westview Press, 1999, p. 133.			



ANNEXE 3.3 : Inventaire sommaire des archives du MCCQ relatif à la *Politique culturelle* de 1992 (exemple page 1)

Période Date	Étape / objet	Documents répertoriés	Localisation temporaire	Photo- copies	Code de classement MCCQ DPE - Unité 1127	Classification thématique personnelle DSTP - doctorat
10/86 -11/92	<b>Chemise : Fiscalité - Pol. culturelle</b>	Lettre de Gérard-D. Lévesque à Lise Bacon, ministre du MAC, relative à des propositions à caractère fiscal, propositions soumises à la Commission de la culture sur le statut de l'artiste (29/10/86)	boîte 4	OUI	1450-12-38	Culture & fiscalité
		Fiche-synthèse sur la fiscalité et le financement des arts (sept. 91)		OUI	1450-12-38	Culture & fiscalité
		Document "Mesures fiscales actuelles dans le domaine des arts et de la culture" (oct. 91)		OUI	1450-12-38	Culture & fiscalité
		Document Informations sur le dossier de la fiscalité (oct. 91)		NON		
		Tableau fiscalité / 3 axes du Plan d'action de la Politique culturelle de 1992 (non daté)		NON		
		Compte rendu de réunion du Ministère des Finances du Québec (19 oct. 91)		NON		
		Plan de travail collaboration MAC et MFQ (janv. 92)		NON		
		Doc. Politique culturelle vs différents moyens (mécénat, taxation, mesures spéciales pour les arts)		NON		
		Réunion ministre du MAC et ministre des Finances (17 mars 1992) ordre du jour, doc. de réflexion		NON		
		Réunion ministre du MAC et ministre des Finances (26 mars 1992) ordre du jour, doc. de réflexion		NON		
		Correspondance diverse avec le ministre des Finances (mars-avril 92)		NON		
		Lettre demande d'informations / mesures fiscales (nov. 92) "La fiscalité et les arts visuels"		NON		
		Doc. "Politique culturelle. Fiscalité et financement des arts. Imposition des revenus des créateurs et des artistes", avec tableaux en annexe, MAC, DPE, 7 février 1992		OUI	1450-12-38	Culture & fiscalité
		Doc. "Politique culturelle, Fiscalité et financement des arts. Étalement du revenu des créateurs et des artistes pour fins d'impôt", plus des tableaux, MAC, DPE, 28 janvier 1992		OUI	1450-12-38	Culture & fiscalité
		Variation de revenus des artistes et créateurs : résultats d'un échantillonnage réalisé par l'UDA pour illustrer l'ampleur des variations des revenus des artistes (50 artistes - 1987-1990)		NON		
		Communiqué de presse : description générale de la mesure d'exemption de gain en capital pour les dons de biens culturels (août 1992) = décisions finales et diffusion publique		OUI	1450-12-38	Culture & fiscalité
03-89-04-91	<b>Chemise: Rayonnement international</b> <b>Groupe-conseil Pol. culturelle</b>	Cadre d'intervention du Ministère des Affaires culturelles pour le rayonnement culturel à l'extérieur du Québec (Au Canada et à l'étranger)", MAC, mars 1989, 11 p	boîte 4	NON	1450-12-28	

ANNEXE 3.3 (suite) : Inventaire sommaire des archives du MCCQ relatif à la *Politique culturelle* de 1992 (exemple page 4)

1990-07 / 1991	Préliminaires à la création du groupe-conseil sur la Politique culturelle	Budget de fonctionnement du Groupe-conseil Arpin Contrat avec Lucien Lelièvre (rédacteur de documents requis par R. Arpin), rapports des dépenses, factures diverses, etc.	boîte 1	NON	1450-12-02	
		Composition du Groupe-conseil sur la politique culturelle	boîte 1	NON	1450-12-04	
		Listes, projet de lettre justifiant le choix ou non de certains candidats		NON		
		Description Groupe-conseil Arpin : liste des noms, fonctions, adresses, no. tél. membres (18/02/91)		OUI	1450-12-04	Gr. Arpin - membres
		Groupe-conseil sur la politique culturelle : liste des noms... etc. (01/05/91)		OUI	1450-12-04	Gr. Arpin - membres
08/04/91	Comm. permanente de la culture et du développement communautaire Ville de Montréal, avril 1991	Rapport déposé au Conseil le 8 avril 1991 : Consultation publique sur l'énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle, Ville de Montréal / l'énoncé de la politique de soutien ; ce rapport constitue un compte rendu des consultations publiques portant sur l'énoncé Photocopies : table des matières et introduction seulement (document de 119 pages + annexes)	boîte 3	OUI en partie	1450-12-32	Gr. Arpin-demandes gr. pression
ca mars 1991	Groupe-conseil sur la politique cult. (Groupe Arpin)	Documents déposés par les organismes non rencontrés par le Gr.-conseil + correspondance du président (Arpin), ca mars 1991 = Personnes ou organismes ayant déposé un document au Groupe-conseil sur la politique culturelle (non rencontrés) par le Groupe-conseil Correspondance entre Arpin et ? (particulier) relative aux métiers d'art Lettre, liste des membres, Communiqué 4/03/91, et déclaration lors de la conférence de presse du 4 mars 1991 / de l'Alliance francophone pour la radiodiffusion publique en vue de défendre la radiotélévision publique Correspondance avec divers groupes et organismes culturels : convocations et réponses Commentaires apportés par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches relativement à l'évaluation des impacts des conseils régionaux de la culture, document réalisé pour le compte du MAC, mars 1991 Principes pour l'élaboration d'une politique culturelle québécoise, document présenté au Groupe-conseil sur la politique culturelle, par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches mars 1991	boîte 3	OUI	1450-12-27	Gr. Arpin-demandes gr. pression
				NON		
				OUI	1450-12-27	Gr. Arpin-demandes gr. pression
				NON		
				NON		
				OUI	1450-12-27	Gr. Arpin-demandes gr. pression

ANNEXE 3.3 (suite) : Inventaire sommaire des archives du MCCQ relatif à la *Politique culturelle* de 1992 (exemple page 14)

		Organigramme de travail		OUI	1450-12-41	MAC-Comité directeur
27 & 28/08/91		Réunion du 27 et 28 août 1991 : aide-mémoire, liste des documents, synthèse de la proposition de politique de la culture et des arts (19/08/91), échéancier ministériel, calendrier, liste des personnes-ressources, organigramme de travail		OUI	1450-12-41	MAC-Comité directeur
		Composition des équipes de travail au MAC (26/08/91)		OUI	1450-12-41	MAC-Comité directeur
		Résumé Proposition de la politique culturelle et des arts : constats, diagnostics, actions, solutions, question constitutionnelle, DPE, 2/07/91		OUI	1450-12-41	MAC-Comité directeur
		Position sur le Rapport Arpin - Guide de discussion pour la rencontre du 27 et 28/08 (daté 26/08/91)		OUI	1450-12-41	MAC-Comité directeur
03/09/91		Réunion du 3 septembre 1991 : aide-mémoire, document "Commission parlementaire sur la politique culturelle - Thèmes et enjeux" (6 p., 03/09/91)		OUI	1450-12-41	MAC-Comité directeur
19/09/91		Rencontre du 17 septembre 1991 : compte rendu de la rencontre, correspondance, confirmation		OUI	1450-12-41	MAC-Comité directeur
		<b>CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE vs POLITIQUE CULTURELLE Après-Rapport Arpin</b>				
08/91	<b>Chemise : Fiches techniques sur la politique culturelle</b>	"Proposition de politique de la culture et des arts - Synthèse" (MAC, 29/08/91)	boîte 5	OUI	1450-12-40	Rap. Arpin - contenu
		"Proposition de politique de la culture et des arts - Synthèse" (MAC, 02/07/91)		OUI	1450-12-40	Rap. Arpin - contenu
		"Proposition de politique de la culture et des arts - Présentation" (MAC, DPE, 02/07/91)		OUI	1450-12-40	Rap. Arpin - contenu
		"Proposition de politique de la culture et des arts - Fiche -synthèse sur la fiscalité et financ. des arts		OUI	1450-12-40	Rap. Arpin - contenu
		"Proposition de politique de la culture et des arts - Fiche -synthèse sur le ministère... [sectoriel] Affaires internationales, Éducation, Milieu municipal, Communications, Langue, Enseignement supérieur et de la Science, Loisirs, Chasse et Pêche, etc.		OUI	1450-12-40	Rap. Arpin - contenu
08/91 à 06/92	<b>Dossier : Secrétariat aux Affaires Autochtones (Conseil exécutif)</b>	"Cadre d'action de la contribution du MAC aux politiques gouvernementales s'adressant à des clients-cibles" Secrétariat du Ministère (05/08/91) (3 p. + annexe "Situation projetée pour 1992-93")	boîte 2A	NON	AUCUN CODE	
		"Politique ministérielle de développement culturel en milieu autochtone" MAC, 1990		NON		
05/09/91		Correspondance avec le Secrétariat / Rapport Arpin, 05/09/91, accusé de réception, acceptation d'être répondant au Comité ; "Éléments du discours de la Ministre concernant la place des autochtones dans la politique culturelle" (30/09/91)		NON		





**ANNEXE 3.4. - Coupures de presse du MCCQ - Inventaire (25 février 1998)**

**COUPURES DE PRESSE  
STOCKÉES AU 5<sup>e</sup> ÉTAGE DU 225 GRANDE ALLÉE**

NOTE : POUR CONSULTER CES ARCHIVES DE PRESSE ON S'ADRESSE À LA  
DIRECTION DES COMMUNICATIONS, À JEAN-PIERRE ROBITAILLE (418) 644-  
2813

**BOITES DE LA SÉRIE «A»:**

Originaux des articles ayant servis à la production des revue de  
presse quotidiennes (et des dossiers de presse hebdomadaires, pour la  
période au cours de laquelle de tels dossiers ont été produits).

**BOITES DE LA SÉRIE «B»:**

Dossiers de presse thématiques (divers sujets);

Dossiers de presse hebdomadaires : cette série a débuté le 12 juin  
1991 (Début : boîte B4) et a cessé d'être publiée le 30 juin 1994  
(Fin : boîte B5);

REVUES DE PRESSE QUOTIDIENNES : début de la collection complète : le  
16 janvier 1992 (Début : boîte B5)

**SÉRIE «A»**

- |   |  |
|---|--|
| BOITE A1: Février à septembre 1988        | BOITE A12: Juin à octobre 1991             |
| BOITE A2: Octobre à décembre 1988         | BOITE A13: Novembre 1991 à février<br>1992 |
| BOITE A3: Janvier à mars 1989             | BOITE A14: Mars à mai 1992                 |
| BOITE A4: Avril à mai 1989                | BOITE A15: Juin à septembre 1992           |
| BOITE A5: Juin et juillet 1989            | BOITE A16: Octobre 1992 à janvier<br>1993  |
| BOITE A6: Août à décembre 1989            | BOITE A17: Février 1993.                   |
| BOITE A7: Janvier à mars 1990             |  |
| BOITE A8: Avril à juin 1990               |  |
| BOITE A9: Juillet à septembre 1990        |  |
| BOITE A10: Octobre 1990 à janvier<br>1991 |  |
| BOITE A11: Février à mai 1991             |  |

## SÉRIE «B»

no 17 (nov. et déc. 93)

## BOITE B1

«Politique culturelle» - 7 documents:

- 1- (janvier à décembre 1991)
- 2- (janvier à décembre 1992)
- 3- Dossier (25 janvier 1991)
- 4- Dossier no 1 (15 juin au 2 août 1991)
- 5- Dossier no 2 (13 août au 20 septembre 1991)
- 6- Cahier spécial (avril à juin 1992)
- 7- Revue hebdo (avril - mai 1992)

## BOITE B2

«Loi 101» - 2 documents:

- No 1 (4 janvier au 29 février 1988)
- No 2 (1er mars au 5 avril 1988)

Débat concernant les subventions aux arts visuels (oct. 91 à oct. 93)

Félix Leclerc (août 88 à août 91)  
Les Prix du Québec - Cahier spécial Le Devoir (5 déc. 93)

Le Conservatoire a 50 ans (avril 93)

Musée de la civilisation - Cahier spécial Le Devoir (25 mai 1992)

Musée d'art contemporain - Cahier spécial Le Devoir (23 mai 1992)

Musées - Cahier spécial Le Devoir (9 mai 1992)

30e anniversaire du MAC - Cahier spécial Le Devoir (23 mars 1991)

Jean Duceppe 1923 - 1990 (déc. 90)

Jean-Paul Lemieux (déc. 90)

«Bibliothèques publiques»

17 Dossiers de presse:

- no 1 (automne 89)
- no 2 (avril 90)
- no 3 (mai à sept. 90)
- no 4 (oct. à déc. 90)
- no 5 (janv. à mars 91)
- no 6 (avril à juin 91)
- no 7 (juillet à sept. 91)
- no 8 (oct. à déc. 91)
- no 10 (avril à juin 92)
- no 11 (juillet à sept. 92)
- no 12 (oct. à déc. 92)
- no 13 (janv. à mars 93)
- no 15 (juin à août 93)
- no 16 (sept. et oct. 93)

## BOITE B3

«1% pour la culture» - 2 documents:

- 1 DE 2: (mai et juin 88)
- 2 DE 2: (août 86 à avril 91)

«Tombeau de Champlain» - 4 documents:

- 1 DE 4: Découverte de sépulture sous basilique (juillet 88)
- 2 DE 4: Tombeau de Champlain (1988 et 1991)
- 3 DE 4: (juillet 1988)
- 4 DE 4: (1988)

## BOITE B4

DÉBUT DE LA COLLECTION COMPLÈTE DES «DOSSIERS DE PRESSE» HEBDOMADAIRES : DU 12 JUIN 1991 AU 23 DÉCEMBRE 1993

## BOITE B5

Suite de la collection «Dossiers de presse» hebdomadaires : du 7 janvier 1994 au 30 juin 1994  
Note: Cette série de dossiers hebdomadaires a cessé d'être publiée en juin 1994.

## DÉBUT DE LA COLLECTION DES

«REVUES DE PRESSE» QUOTIDIENNE : DU 16 JANVIER 1992 AU 16 DÉCEMBRE 1993

## BOITE B6

Série de «Revue de presse» (quotidienne): du 17 décembre 1993 au 29 juillet 1994

Note: Début de réalisation de la revue de presse quotidienne par une firme privée externe, le 25 juillet 1994.

## BOITE B7

Série de «Revue de presse» (quotidienne): du 1er août 1994 au 11 décembre 1994

## BOITE B8

Série de «Revue de presse»  
(quotidienne):  
du 12 décembre 1994 au 16 mai 1995

BOITE B9

Série de «Revue de presse»  
(quotidienne):  
du 17 mai 1995 au 30 novembre 1995

BOITE B10

Série de «Revue de presse»  
(quotidienne):  
du 1er décembre 1995 au 31 mai  
1996  
(certains nos de MAI : dans boîte  
B11)

BOITE B11

Série de «Revue de presse»  
(quotidienne) :  
du 1er juin au 30 septembre 1996

ET:

«7 NUMÉROS SPÉCIAUX» SUR LE «SOMMET SUR  
L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI» :  
Du 29 octobre au 6 novembre 1996

BOITE B12

Série de «Revue de presse»  
(quotidienne) :  
Du 1er octobre 1996 au 28 février  
1997

BOITE B13

Série de «Revue de presse»  
(quotidienne) :  
Du 3 mars au 30 juillet 1997

ET:

1 Revue de presse sur «les Prix du  
Québec 1996»  
1 Document de presse spécial sur  
«La conférence internationale des  
ministres francophones chargés des  
inforoutes» (97-05-28)  
1 Complément au document de presse  
spécial (97-06-02)

BOITE B-14

Série de «Revue de presse»  
(quotidienne) :  
Du 1er août 1997 au 30 novembre  
1997

ET:

- Rapport sur le doublage (du 20  
au 23 août 1997)  
- Francophonie et inforoutes ( 18  
mai 1997)

-Conférence inter. des ministres  
francophones chargés des  
inforoutes (19-21 mai 1997)  
-MIM (21 au 23 mai 1997)  
-L'affaire Galganov  
-La situation de la langue au  
Québec à travers la presse écrite  
(20 déc. 1996 au 13 janv. 1997)  
-Section spécial «Le Devoir» du 21  
décembre 1996 sur Gaston Miron.  
- La Franco Fête, «La Presse» 15  
mars 1997  
- Cahier spécial Multimédia dans  
la revue «Commerce» mai 1997  
-Spécial Loi 101  
-Nomination de Mme Louise Beaudoin  
comme responsable de l'application  
de la langue française

Boite B14

Série de «Revue de presse  
quotidienne»

Du 1<sup>er</sup> mai 98 au 30 sept.98



<b>ANNEXE 3.5 : DÉPOUILLEMENT DES DOSSIERS DE PRESSE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - août 1986 - juin 1994 (Exemple des pages 1 à 3 du fichier qui contient 29 pages)</b>				
<b>NOTES :</b> Coupures de presse, archivées au 5 <sup>e</sup> étage du MCCQ, 225 Grande-Allée, Direction des Communications				
<b>1986-1987</b>	Boîte B3 - dossier "1% pour la culture" - août 1986-avril 1991			
<b>1988-1991</b>	Boîtes A1 à A17 - sections "Divers" et "Statut de l'artiste" - février 1988 à février 1993			
<b>1991-1992</b>	Boîte B1 - "Politique culturelle - 7 documents" - de janvier 1991 à mai 1992			
<b>1991-1993</b>	Boîte B4 - "Début de la collection des dossiers de presse hebdomadaires" - 12 juin 1991 au 23 décembre 1993			
<b>1994</b>	Boîte B5 - "Suite de la collection 'Dossiers de presse' hebdomadaires" - janvier-juin 1994			
<b>LISTE DES JOURNAUX</b>	Le Devoir, Le Soleil, La Presse, Journal de Québec, Journal de Montréal, The Gazette, Globe and Mail, Le Lac-St-Jean, Finance, Le Quotidien, Le Droit (Ottawa), Ottawa-Hull, Le Matin (Montréal), La Nouvelle, L'Écho, La Tribune, Les Affaires, Voir (Montréal et Québec), Le Nouvelliste, Le Régional, Le Nord-Est, Le Progrès-Dimanche, Le Courrier du Sud, The Record, etc.			
<b>LISTE DES REVUES, BULLETINS ET AUTRES</b>	Vice Versa, Bulletin du Conseil de la peinture du Québec, Aide-Mémoire, Lurelu, Le Sabord, L'Actualité, Esse (Arts et opinions), Justice, Cahiers de théâtre, Etc. Montréal, Livre d'ici, Le Bulletin, Journal Bell, Info-Culture, À l'affiche, Inter-MAC, Catalogue du Bureau de la statistique, Hexaméron, La Voix Sépharade, Spirale, MEMO, Qui fait quoi, Magazine PME, La Prévention CSST, ADISQ, Fêtes et festivals, Québec Scope, Le Musicien québécois, Le Nigog, Play Back, Via des arts, INFO-Pressé, Le FIL, URBA (UMQ), etc.			
<b>LISTE DES POSTES DE TV ET RADIO</b>	CBV "Québec-Express", CITE-FM "Nouvelles", TVA "Édition réseau", CBVT "Montréal ce soir", SRC Radio "Radiojournal", CKAC "Le 17h00", CBF "Mli express", SRC Radio "Les actualités", CBC Radio Network, CFCM-TV "Le Monde", CHRC "À Québec aujourd'hui", CKAC "Nouvelles", CBVT TV "Ce soir", CBV "Nouvelles, Québec Canal 28 : "Questions à l'Assemblée nationale", CJRP "La bande à Gillet", CKRL-FM "Nouvelles", CJMS "Nouvelles", CFCM-TV "Le Monde", CKMI-TV "Inside Québec", SRC Télévision : "Semaine à l'Assemblée nationale", CBJ Radio, etc.			
<b>MAC COMMUNIQUÉ</b>	MAC-Communiqué, Gouvernement du Québec			

ANNÉE	CLASSEMENT / SUJET	ARTICLE - TITRE	DATE	JOURNAL	JOURNALISTE-INDIVIDU
1986					
août-86	Situation financière- arts en 1985 et 2000	Financement des arts. D'ici l'an 2000, ce sera aux entreprises et aux municipalités de payer	18-08-86	Finance, p. 20	François Roberge
déc.-86	GP - Coalition 50 groupes artistiques	Arts groups worry about funding cuts	16-12-86	The Gazette, A-9	s.n.
	GP - Ad hoc Arts Groups ou "Le monde des	Quebec artists eally to challenge province on cultural policies	16-12-86	Globe & Mail, A-17	Matthew Fraser (J)
	GP - Coalition du monde... [origines]	Coalition du monde des arts "Un pour cent !" [formation de la coalition; membres, etc.]	16-12-86	La Presse, B-4	Jocelyne Lepage (J)
	GP - Coalition du monde des arts & 1%	Une coalition rappelle aux Libéraux la promesse du 1 % pour la culture	16-12-86	Le Soleil, A-13	PC
	GP - Coalition du monde des arts & 1%	Une coalition culturelle propose un dialogue avec Lise Bacon	16-12-86	Le Devoir, p. 4	Angèle Dagenais (J)
janv.-87	Situations financières - arts et coupures	Lise Bacon : aux Affaires culturelles pour rester. Le moindre mal serait une coupure de \$5 ou \$6 millions	03-01-87	La Presse, E-1	Mario Roy (J)
	Texte d'opinion - Jacques Dumais	Le test de Mme Bacon [Rappel de la promesse, idées préconçues sur les artistes, Coalition du.]	21-01-87	Le Soleil, p. ?	Jacques Dumais
	Texte d'opinion - Serge Turgeon, prés. UDA	Lettre ouverte à la ministre des Affaires culturelles. Serez-vous avec ou contre les artistes, Mme Bacon ?	25-01-87	Le Soleil, p. ?	Serge Turgeon, prés. UDA
	GP - Coalition du monde des arts & Bacon	Mme Bacon-Coalition : lundi	22-01-87	La Presse, B-6	s.n.
	GP - Demandes de la Coalition	La coalition demande l'équivalent d'un mille d'autoroute	24-01-87	La Presse, n.p.	Jocelyne Lepage (J)
	GP - Ultimatum de la Coalition	Arts groups give Bourassa ultimatum on promised boost in cultural funding	27-01-87	The Gazette, A-4	s.n.
	MAC - Promesses de Bacon aux artistes	Bacon promet \$276 millions aux artistes d'ici au plus 3 ans	27-01-87	Le Devoir, p. 1	Angèle Dagenais (J)
	MAC - engagement de Bacon envers artistes	\$12 millions de plus pour la culture	27-01-87	La Presse, D-7	Jocelyne Lepage (J)
	MAC - Budget à venir	Selon la ministre Lise Bacon. Le budget du MAC pourrait connaître une hausse de 7,6 %	27-01-87	Le Soleil, A-12	PC
fév.-87	GP - Réponse de Bourassa / 1 %	Un pour cent du budget à la culture : Bourassa doit se prononcer vendredi	18-02-87	La Presse, B-8	s.n.
mars-87	Québec - Budget 87-88 / Culture	La hausse de 5.4% aux Affaires culturelles est loin des 7,6% promis par la ministre	26-03-87	Le Soleil, A-5	s.n.
	GP - Rencontre Coalition & gouvernement.	Coalition pour la culture : rencontre historique [Catherine Bégin-Robert Bourassa]	27-03-87	J. de Québec, p. ?	Normand Girard (J)
	GP - Réponse de Bourassa	Robert Bourassa courtise les artistes. 1 pour cent du budget à la culture "au sens large" et "au bon..."	30-03-87	Le matin/Mtl, p. 5	Normand Rhéaume (J)
avril-87	Texte d'opinion - Lise Bissonnette	Bourassa flirts with culture, but slow to pick up the tab	04-04-87	Globe & Mail, p. ?	Lise Bissonnette (J)
	GP - Demandes de la Coalition	La Coalition : \$50 millions de plus	22-04-87	La Presse, C-6	Mario Roy (J)

déc.-87	GP - Rencontre Coalition-Bourassa	Mardi à Québec La "Coalition du 1 %" rencontrera Bourassa	04-12-87	Le Devoir, p. 13	Angèles Dagenais (J)	
	GP - Rencontre Coalition-Bourassa	Les artistes chez Bourassa "Et le un pour cent ?"	09-12-87	La Presse, C-2	PC	
	GP - Rencontre Coalition-Bourassa	Les artistes chez Bourassa	09-12-87	Le Soleil, E-12	PC	
	GP - Rencontre positive	Vers une politique budgétaire du 1 %. Le milieu artistique encouragé par les intentions libérales	15-12-87	Le Devoir, p. 11	Angèle Dagenais (J)	
fév.-88	Articles sur le libre-échange, remise de prix, anniversaires de fondation de grandes institutions, remise de prix, question du doublage dans le cinéma (plusieurs articles), 40e anniversaire de					
	Refus Global, loi du cinéma (inquiétude, oppositions, demandes d'amendement), subventions versées, Jean-Claude Lauzon refuse un prix de 100 000\$.					
	Absence du provincial à un colloque régional sur le financement des arts et de la culture (Le Nouvelliste, 16-02-88, p. 13), grève des techniciens de la Place des arts, succès d'un Zoo la nuit,					
	querelle Québec/USA - question des films, bilan des programmes d'aide, nouveaux programmes, appels de candidatures pour les prix du Québec, articles sur le patrimoine, question linguistique = étendre la loi aux petites entreprises, réactions diverses (pour et contre), question des droits d'auteur, moratoire sur les équipements culturels de Montréal, etc					
	GP - 1 % à la culture	Pressions sur la ministre des Affaires culturelles	29-02-88	La Tribune, A7	s.n.	
mars-88	Articles sur le patrimoine, les bibliothèques, invitation à s'inscrire à des programmes, droits d'auteurs (affrontement Sénat et les Communes= Bill C-60), loi fédérale sur les droits d'auteurs, Broadcast News,					
	municipalités et bibliothèques publiques, ouverture du Québec sur le monde, nominations, remise de prix, restaurations, libre-échange et cinéma, loi prochaine sur la vidéo, œuvres d'art,					
	Bacon fait appel au mécénat privé, restauration de Maizerets, question du doublage au cinéma (débat Québec/France), arts et saine gestion, concours et programmes divers du MAC, etc.					
		Lettre d'opinion - Philippe Ménard	Des droits normaux pour les créateurs. Tout le monde de ce grandiose cirque... pour des "pinottes"	02-03-88	Le Devoir, p. 9	Philippe Ménard (Ind.)
		Québec - Colloque sur financement des arts	Colloque sur le financement des arts en région	08-03-88	La Tribune, C9	Sherbrooke, (PR)
		Québec - Colloque sur financement des arts	Colloque sur le financement des arts dans les régions. Que sont devenus les mécènes ?	12-03-88	The Gazette, E3	Mario Roy (J)
		Québec - Colloque sur financement des arts	Clément Richard lance un SOS-culture au Colloque de Hull. Le Québec risque de devenir une région...	13-03-88	La Presse	Mario Roy (J)
		GP - 1 % à la Culture	1 pour 100 pour la culture	14-03-88	Le Devoir, p. 2; Le Soleil, B7; Hull (PC)	
		GP - situation financière difficile/théâtre	Splendeurs et misères du théâtre... Les applaudissements et les bravos ne suffisent pas à nourrir les...	19-03-88	La Presse, E1	Gilles G. Lamontagne (Collaboration spéciale)
		GP - situation financière difficile/théâtre	Théâtre : vivre d'art et d'eau fraîche	19-03-88	La Presse, E3	Mario Roy (J)
	GP - situation financière difficile/théâtre	Pour consolider notre théâtre, il faudra doubler les budgets aux trois paliers de gouvernement- P MacDuff	19-03-88	La Presse, E5	Gilles G. Lamontagne (Collaboration spéciale)	
	GP - 1 % à la Culture	Les arts et la culture, encore loin du un p. cent. La proportion du budget dévolue aux arts augmente de...	25-03-88	La Presse, A10	Mario Roy (J)	
	MAC - fin de financement / arts	Tout en faisant appel au mécénat d'entreprise, Bacon suspend le Fonds d'appariement	14-03-88	La Tribune, A3	Sherbrooke (DD)	
	MAC - fin de financement / arts	Quebec's businesses get 25 times as many requests for help. Private enterprise ought to take up the...	14-03-88	The Record, p 2	Charles Bury (J)	
	MAC - Communiqué	Avec des crédits additionnels de 22,8 millions en 1988-1989, le gouvernement marque l'importance.	24-03-88	MAC-communiqué		





ANNEXE 3.6 THÉSAURUS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL (Répertoire de termes normalisés pour l'analyse de contenu et le classement de documents d'information)		
THÈMES GÉNÉRAUX	THÈMES SPÉCIFIQUES	DESCRIPTEURS
I. CULTURE  Développement culturel  <i>Cultural Development</i>	1.1. CULTURE / <i>Culture</i>	1.1.1. Concept de culture / <i>Concept of Culture</i>
		1.1.2. Types et formes de culture / <i>Types and forms of Culture</i>
	1.2. IDENTITÉ CULTURELLE / <i>Cultural Identity</i>	1.2.1. Systèmes culturels / <i>Cultural Systems</i>
		1.2.2. Identité culturelle / <i>Cultural Identity</i>
	1.3. PLURALISME CULTUREL / <i>Cultural Pluralism</i>	1.3.1. Diversité des cultures / <i>Diversity of Cultures</i>
		1.3.2. Aires culturelles / <i>Culture Areas</i>
	1.4. DÉVELOPPEMENT CULTUREL / <i>Cultural Development</i>	1.4.1. Dimension culturelle du développement / <i>Cultural Dimension of development</i>
		1.4.2. Interaction culturelle / <i>Cultural Interaction</i>
		1.4.3. Comportement culturel / <i>Cultural Behaviour</i>
		1.4.4. Tradition culturelle / <i>Cultural Tradition</i>
		1.4.5. Changement culturel / <i>Cultural Change</i>
		1.4.6. Histoire culturelle / <i>Cultural History</i>
	1.5. ACCÈS À LA CULTURE / <i>Access to Culture</i>	1.5.1. Demande culturelle / <i>Cultural Demand</i>
		1.5.2. Droits culturels / <i>Cultural Rights</i>
		1.5.3. Égalité des chances / <i>Equal Opportunity</i>
		1.5.4. Diffusion de la culture / <i>Dissemination of Culture</i>
	1.6. PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE / <i>Participation in cultural life</i>	1.6.1. Activités socio-culturelles & Animation culturelle / <i>Socio-cultural activities &amp; Cultural Animation</i>
		1.6.2. Agents culturels / <i>Cultural Agents</i>
		1.6.3. Équipements socio-culturels / <i>Socio-cultural equipment</i>
		1.6.4. Manifestations culturelles / <i>Cultural Demonstrations</i>

	<p>1.7. POLITIQUE CULTURELLE / <i>Cultural Policy</i></p>	<p>1.7.1. Affaires culturelles / <i>Cultural Affairs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Promotion des activités culturelles</li> <li>. Promotion des valeurs culturelles</li> <li>. Politique culturelle (politiques sectorielles, politiques gouvernementales, artistiques, de la communication, politiques linguistiques, des musées, coopération-diplomatie culturelle, planification culturelle, rôle culturel)</li> <li>. Buts et champs d'application de la politique culturelle</li> <li>. Politique de l'éducation</li> <li>. Politique gouvernementale (de développement, d'éducation, économique, extérieure, démographique...)</li> <li>. Promotion de l'identité culturelle</li> <li>. Commandes publiques</li> <li>. Aide de l'État (interventions, aides à la création, subventions, prix, participation)</li> </ul> <hr/> <p>1.7.2. Législation culturelle / <i>Cultural Legislation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Législation : lois, décrets, règlements</li> <li>. Législation culturelle</li> </ul> <hr/> <p>1.7.3. Planification culturelle / <i>Cultural Planning</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Politique culturelle</li> <li>. Programmation culturelle</li> <li>. Planification nationale (plans nationaux, plans culturels, politique culturelle nationale et sectorielle)</li> <li>. Planification régionale (planification de l'environnement, développement régional, administration régionale, régionalisme, régionalisation, régions)</li> <li>. Évaluation de projets, de politiques, de programmes, projets pilotes</li> <li>. Indicateurs sociaux et culturels, statistiques culturelles</li> <li>. Modèles (de croissance, culturels, de consommation, de développement ; simulations)</li> </ul> <hr/> <p>1.7.4. Gouvernement &amp; administration publique / <i>Government &amp; Public Administration</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. État (constitution, gouvernement, État-nation, secteur public, interventions)</li> <li>. Administrations (centrale-gouvernement fédéral, provinciales) (Québec, Ontario, Maritimes, Prairies, Colombie-Britannique, Territoires)</li> <li>. Administrations municipales</li> <li>. Administration urbaine (CUM, CUQ, etc.)</li> <li>. Administration locale</li> <li>. Administration publique (fonction publique, fonctionnaires, administrateurs culturels, planificateurs culturels, personnel culturel)</li> <li>. Gouvernement (autorités politiques, institutions politiques, centralisation, décentralisation)</li> <li>. Ministère de la Culture, MCCQ (gestion des activités culturelles)</li> </ul>
--	---	--

		1.7.5. Régimes politiques / <i>Political Systems</i> . Constitution canadienne . Droits constitutionnels . Démocratie culturelle - démocratisation de la culture . Régime parlementaire, politique...
		1.7.6. Politiques / <i>Politics</i> . Comportement, influence, rôle politique . Groupes de pression-coalition . Partis politiques, institutions et organisations politiques
	1.8. ÉCONOMIE DE LA CULTURE / <i>Economics of Culture</i>	1.8.1. Conditions économiques / <i>Economic Conditions</i>
		1.8.2. Financement de la culture / <i>Financing of Culture</i>
		1.8.3. Finances publiques & budgets culturels / <i>Public Finance &amp; Cultural Budget</i>
		1.8.4. Fonds privés / <i>Private Funds</i>
	1.9. RECHERCHE CULTURELLE / <i>Cultural Research</i>	1.9.1. Recherche / <i>Research</i>
		1.9.2. Méthodes de recherche / <i>Research Methods</i>
		1.9.3. Science de la culture / <i>Cultural Sciences</i>
		1.9.4. Chercheurs / <i>Research Workers</i>
	1.10. MILIEU CULTUREL / <i>Cultural Environment</i>	1.10.1. Patrimoine culturel / <i>Cultural Heritage</i>
		1.10.2. Préservation du patrimoine culturel / <i>Preservation of Cultural Heritage</i>
		1.10.3. Musées / <i>Museums</i>
	1.11. COOPÉRATION CULTURELLE / <i>Cultural cooperation</i>	
	1.12. RELATIONS INTERNATIONALES / <i>International relations</i>	
<b>2. CULTURE ET SOCIÉTÉ</b> <i>Culture and Society</i>	2.1. CULTURE ET PERSONNALITÉ, COMPORTEMENT ET STRUCTURE SOCIALE	
	2.2. CULTURE, CONDITIONS DE VIE ET ENVIRONNEMENT	
<b>3. CRÉATION, COMMUNICATION ÉDUCATION</b> <i>Creation, Communication, Education</i>	3.1. CRÉATION CULTURELLE / <i>Cultural Creation</i>	
	3.2. COMMUNICATION CULTURELLE / <i>Cultural Communication</i>	
	3.3. ÉDUCATION ET CULTURE / <i>Education and Culture</i>	
<b>4. ART, ARTISANAT</b> <i>Art, Handicrafts</i>	4.1. CRÉATION ARTISTIQUE : Activités et politiques artistiques, Artistes et artisans	
	4.2. ARTS : Beaux-arts, littérature, musique, arts de spectacle	
	4.3. ARTISANAT : arts appliqués, techniques de fabrication, costumes... etc.	

<b>5. INDUSTRIE CULTURELLE</b> <i>Cultural Industry</i>	5.1. INDUSTRIES
	5.2. PRODUCTION & PRODUITS
	5.3. MARCHÉ & PRIX
	5.4. COMMERCE, TRAITÉS & ENTENTES INTERNATIONALES
<b>6. MOYENS DE COMMUNICATION DE MASSE</b> <i>Mass Media</i>	6.1. MOYENS DE COMMUNICATION DE MASSE
	6.2. MATÉRIEL IMPRIMÉ
	6.3. REPROGRAPHIE, ENREGISTREMENTS, ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL
	6.4. INDUSTRIES DES SPECTACLES
	6.5. TÉLÉCOMMUNICATIONS, RADIO, TÉLÉVISION
<b>7. INFORMATION ET DOCUMENTATION</b>	7.1. INFORMATION CULTURELLE
	7.2. SUPPORTS D'INFORMATION
	7.3. ARCHIVES & BIBLIOTHÈQUES

<b>ANNEXE 5.1 : Les acteurs ou groupes en présence lors des différentes commissions parlementaires sur la culture, entre 1965 et 1985</b>		
<b>Catégorie (par ordre décroissant)</b>	<b>Nombre total d'interventions</b>	<b>Nombre total de groupes</b>
Le milieu socio-économique et politique (1)	192	120
Le milieu culturel (2)	93	78
Le milieu de l'éducation (3)	95	60
Le milieu municipal (4)	19	14
«Inconnu» ou non identifiable (5)	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>405</b>	<b>277</b>
<p>(1) <i>Le milieu socio-économique et politique</i>, c'est-à-dire les syndicats (excluant ceux associés au milieu culturel), les compagnies (Alcan et autres) et sociétés d'État (comme Hydro-Québec), les institutions financières, les organisations corporatives (comme l'Ordre des ingénieurs) et les associations de communautés culturelles (Congrès juif canadien, Grand conseil des Cris du Québec, etc.), ainsi que des partis politiques (Parti libéral, Parti québécois et Alliance Québec), incluant des associations régionales et des exécutifs, et la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec. Nous y avons également inclus <i>les groupes plus idéologiques</i>, comme les sociétés Saint-Jean-Baptiste (organisations centrale et régionales), le Comité anglophone pour le Québec unifié, le Comité de sauvegarde des droits linguistiques, le Conseil pour l'unité canadienne, Les Fils du Québec, le Mouvement national du Québec français, etc. ;</p> <p>(2) <i>le milieu culturel</i>, soit les syndicats professionnels du milieu de la culture (comme l'Union des artistes), les diverses associations (du cinéma, des câblodistributeurs, des archivistes, etc.), les bibliothèques, les sociétés d'État (SODICC), etc. ;</p> <p>(3) <i>le milieu de l'éducation</i>, incluant les syndicats de professeurs et de cadres, tant anglophones que francophones, les associations étudiantes, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), diverses institutions d'enseignement incluant des départements universitaires, des commissions scolaires, les deux commissions des écoles catholiques (Québec et Montréal) et diverses fédérations du monde de l'éducation ;</p> <p>(4) <i>le milieu municipal</i>, incluant quelques villes, les deux unions municipales, le Regroupement régional de la Capitale québécoise, les communautés urbaines de Montréal et de Québec et quelques comités de citoyens ;</p> <p>(5) enfin, une dernière catégorie, très secondaire, est intitulée «<i>Inconnu</i>». Elle regroupe 6 interventions de 5 groupes difficilement identifiables : Comité pour des kilomètres d'appui, Clubs Fleur-de-Lys, Exploitants indépendants, Stop et Brunelle, Lambert et Associés inc.</p>		



**Annexe 5.2 Liste des groupes, organismes, institutions, entreprises, municipalités et autres ayant déposé des mémoires pour les travaux de la commission parlementaire sur la politique culturelle gouvernementale, à l'automne 1991**

No	MILIEUX Catégories ou secteurs	Organismes, groupes, institutions, individus ayant transmis un mémoire (Total : 264 mémoires)	Numéro du mémoire	Organismes retenus 62 fich.-synt.	Organismes retenus 30 mémoires
<b>Note : cases en grisé : organismes retenus pour l'analyse des fiches-synthèses (62) et des mémoires (30)</b>					
<b>MILIEU CULTUREL 160 mémoires reçus ; 37 fiches-synthèses et 15 mémoires analysés</b>					
<b>1. Patrimoine</b>					
1	<b>1.1. Patrimoine</b>	Architecture Québec	44		
2	<b>&amp; architecture</b>	Association des archéologues du Québec	48		
3		Association québécoise pour le patrimoine indus.	140		
4		Centre de valorisation du patrimoine vivant	93		
5		Comité organisateur des états généraux du patrimoine vivant	94		
6		Commission des biens culturels	91	<b>1</b>	<b>1</b>
7		Conseil des monuments et sites du Québec	126		
8		Fondation Héritage Canada (Programme Rues principales de la fondation)	177		
9		Héritage Montréal	149		
10		Ordre des architectes du Québec	56		
11		Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson	16		
12		Société de dév. du patrimoine de Lanaudière	84		
13		Townshippers' Association	42	<b>2</b>	
14	<b>1.2. Histoire-archives</b>	Association des archivistes du Québec	256	(absent Com. Parl.)	
15		Fédération des familles-souches québécoises Inc.	9		
16		Fédération des sociétés d'histoire du Québec	224	<b>3</b>	<b>2</b>
17		Fédération québécoise des sociétés de généalogie	76		
18		Groupe d'archivistes de la région de Montréal	199		
19		Institut d'histoire et de recherche sur l'Outaouais inc.	154		
20		Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF)	64	<b>4</b>	
21		Institut de recherche Les Sources du passé enr.	125		
22		Société d'histoire du Lac-St-Jean	27		
23		Réseau des archives du Québec (absent Com. Parl.)	120	<b>5</b>	abs. com. parl.
24		Services agréés d'archives privées, région 04	95		
25		Société d'histoire de Sainte-Foy	238		
26		Société d'histoire du théâtre de Québec	67?		
27		Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Fr.	192		
28		Société historique de l'Ouest du Québec inc.	46		

29		Société historique de Québec	236		
30		Société généalogique canadienne-française	132	6	
31		Société historique de la Gaspésie	97		
32		Société historique du Saguenay	134		
33		Table de coordination régionale des archives 04	170		
34		Table régionale de coordination des archives privées de l'Estrie	70?		
35		Table de coordination des archives privées du Saguenay-Lac-St-Jean et la Fédération des sociétés d'histoire du Lac St-Jean	74	7	3
36	<b>1.3. Musées &amp;</b>	Centre canadien d'architecture (Phyllis Lambert)	158	8	
37	<b>muséologie</b>	Directeurs d'institutions muséologiques de l'Estrie	115		
38		Économusé de la Haute-Beauce	193		
39		Groupe de recherche en muséologie, U. Laval	80		
40		Média-Muse	43		
41		Groupe de travail sur le développement de la culture scientifique et technique - Métamorphoses Claude Benoit Inc. - Agence Science-Pressé	141	9	
42		Mouv. international pour une nouvelle muséologie	49		
43		Musée des Beaux-arts de Montréal	249	10	
44		Musée de la Gare de Rivière-Blanche	69		
45		Musée d'art contemporain de Montréal	208	mémoire retiré	
46		Musée des arts et traditions populaires du Québec	75		
47		Musée des religions (Ville de Nicolet)	35		
48		Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	17		
49		Regroupement des musées de la Montérégie	168		
50		Réseau muséal du Saguenay-Lac-St-Jean	105		
51		Société des musées québécois	159	11	
52	<b>2. Créateurs &amp;</b>	Alai-Canada (Association littéraire et artistique inter- national)	183		
53	<b>artistes</b>	Arts visuels de Lanaudière et Ateliers convertibles	82		
54		Association des créateurs et des intervenants de la bande dessinée (ACIBD)	232		
55		Atelier de l'île de Val-David	3		
56		Canadian Actor's Equity Association (3 950 mem- bres canadiens / 122 membres québécois)	221	12	4
57		Centre des auteurs dramatiques (CEAD)	138	13	
58		Chambre des artistes de Boucherville	57		
59		Conseil de la peinture du Québec	147		
60		Conseil des artistes en métiers d'art de l'Outaouais	12		
61		Conseil de la sculpture du Québec	102		
62		Conseil des métiers d'art du Québec(590 memb.)	212	14	



63		Fédération d'art dramatique du Québec	111		
64		Guilde des musiciens du Québec (4 400 memb.)	182	<b>15</b>	<b>5</b>
65		Outaouais Creators	180		
66		Playwrights' Workshop Montreal	237		
67		Regroupement des artistes de jazz du Québec	60		
68		Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec & Association des artistes du domaine réputé des arts visuels (41 ass. & groupes)	175	<b>16</b>	
69		Regroupement des professionnels de la danse du Q.	166		
70		Société des auteurs et des compositeurs dramatiques	1		
71		Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SADEC)	51		
72		Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ) (195 memb.)	63		
73		Table autonome des centres d'artistes région du Saguenay-Lac-St-Jean	122		
74		Union des écrivains québécois (UNEQ)	200	<b>17</b>	
75		Union des artistes (7 800 memb.)	113	<b>18</b>	<b>6</b>
76		Union des écrivains du Canada (Writers' Union of Canada)	201	<b>19</b>	
77		Videre (Association d'artistes professionnels en arts visuels du Québec)	83		
78	<b>3. Arts de la scène,</b>	Association des organismes musicaux du Québec	195		
79	<b>variétés (formation-production)</b>	Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)	231	<b>20</b>	<b>7</b>
80		Ballet ouest	72		
81		Black Theatre Workshop of Montreal	152	<b>21</b>	<b>8</b>
82		Carbone 14	178		
83		Centaur Theatre company	262		
84		Centre de musique canadienne au Québec	37		
85		Compagnie de danse ethnique migrations	59		
86		Conseil québécois de l'Alliance internationale des employés de scène et de cinéma (IATSE)	90		
87		Conseil québécois de théâtre (15 assoc. A+F)	156	<b>22</b>	<b>9</b>
88		Consortium de l'orchestre symphonique de l'Abitibi-T.	124		
89		Coopérative des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francis	100		
90		École nationale de cirque	167		
91		École nationale de théâtre du Canada	4		
92		FideArt (Les Coudées franches)	13		
93		Grands ballets canadiens (Les)	233		
94		Groupe du Soleil inc.	214		

95		Institut canadien	184		
96		Festival Juste pour rire	32		
97		Maison Théâtre	246		
98		Opéra de Montréal (Corporation de l')	247		
99		Opéra de Québec	194	23	10
100		Orchestre métropolitain de Montréal	255		
101		Orchestre symphonique de Montréal	18	24	
102		Orchestre symphonique de Québec	86		
103		Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-St-Jean	19		
104		Regroupement des écoles de musique privées du Q.	118		
105	<b>4. Diffusion des arts</b>	Quinzaine internationale du Théâtre - Québec	186		
106	<b>de la scène</b>	Réseau de spectacles - Laurentides-Lanaudière	123		
107		RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis)	205	25	
108		Société de la Place des arts de Montréal	211		
109		Société du Grand théâtre de Québec	155	26	
110		Sortilèges (Ensemble national de folklore des)	216		
111		Société des arts traditionnels du Saint-Laurent & de folklore Canada International	259		
112		Table de concertation des professionnels en arts d'interprétation du Conseil culturel de la Montérégie	148		
113		Table sectorielle des arts de la scène de l'Outaouais	21		
114		Théâtre de la Marmaille	220		
115		Théâtre du Nouveau monde (TNM)	161	27	
116		Productions Les Gros Becs & Théâtre Blanc & Théâtre de la commune & Théâtre Niveau Parking & Théâtre Périscope & Théâtre Repère	52		11
117	<b>5. Diffusion des arts</b>	Association Presse Papier inc.	219		
118	<b>visuels</b>	Association des galeries d'art contemporain de Mtl.	53		
119		Carrefour Art & Art	207		
120		Centre d'exposition du Vieux palais	36		
121		Centre d'artistes langage plus	47		
122		Centre de production et de diffusion de l'art actuel	38		
123		Comité pour la promotion de l'art québécois contemporain	39	28	12
124		Groupement des arts visuels de Victoriaville	62		
125		Oasis du Vieux palais de justice de l'Assomption	81		
126		Œuvre d'art du Québec	29		
127		Regroupement des diffuseurs en arts visuels de la Montérégie	117	29	(absent C.parl)

128	<b>6. Livre-édition et bibliothèques</b>	Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec	139		
129		Association des éditeurs & Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec	110	30	13
130		Association des libraires du Québec	8	31	
131		Association des éditeurs anglophones du Québec	5	32	
132		Ass. du personnel des services documentation scol.	25		
133		Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)	243		
134		Association québécoise des salons du livre	65		
135		Bibli-O-Cœur	23		
136		Bibliothèque nationale du Québec	218		
137		Comité des biblio. publiques de la région Québec	31		
138		Corporation des bibliothécaires profess. du Québec	181		
139		Livres Tundra Inc.	130		
140		Rassemblement des bibliothèques au Lac-St-Jean et au Saguenay	127		
141		Regroupement des bibliothèques centrales de prêt du Québec inc.	213	33	
142		Roussan éditeur inc.	66		
143		Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)	54		
144	<b>7. Industries culturelles</b>	Association de la vidéo indépendante du Québec	189		
145	<b>communications,</b>	Association des cablodistributeurs du Québec	234		
146	<b>audio-visuel, cinéma</b>	Association des producteurs de films et de télévision du Québec	34	34	
147		Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec	145		
148		Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films et de vidéo & Fédération professionnelle des distributeurs et exportateurs de films	133		
149		Association québécoise des réalisateurs et réalisatrices de cinéma et télévision inc.	6		
150		Caucus canadien du cinéma et de la vidéo indépendant (Montréal)	33		
151		Cinémathèque québécoise	135		
152		Comité d'étude sur les industries de la culture et des communications au Canada	204	35	14
153		Comité moitié-moitié	143		
154		Groupe Vidéotron ltée	227		
155		Institut québécois du cinéma	160	36	15
156		Québécor inc.	253		

157		Regroupement des télévisions communautaires et locales du Québec inc.	172		
158		Société de distribution cinéma libre inc. & Mainfilm inc. membres de l'Alliance de la vidéo et du cinéma indépendant	174		
159		Syndicat des employés en radio-télédiffusion de Radio-Québec	203		
160		Syndicat des techniciens et techniciennes du cinéma et de la vidéo du Québec	162	<b>37</b>	
<b>MILIEU MUNICIPAL &amp; RÉGIONAL 41 mémoires reçus ; 7 fiches-synthèses et 4 mémoires analysés</b>					
161	<b>8. Conseils régionaux de la culture &amp; organismes de développement culturel</b>	Arrimage (Corporation culturelle des îles-de-la-Madeleine)	106		
162		Arts (Les) et la Ville - Région du Québec (Association pancanadienne)	257		
163		Conférence nationale des Conseils régionaux de la culture du Québec	99	<b>38</b>	<b>16</b>
164		Conseil de la culture des Laurentides	112		
165		Conseil de la culture de L'Estrie	153		
166		Conseil de la culture de l'Est du Québec	30		
167		Conseil culturel de la Montérégie inc. (Table patri-moine - histoire du)	142		
168		Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue	45		
169		Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches	77		
170		Conseil des loisirs Abitibi-Témiscamingue	245		
171		Conseil régional de la culture de Lanaudière	79		
172		Conseil régional de la culture de l'Outaouais	164		
173		Conseil régional de la culture Saguenay-Lac-St-Jean Chibougamau-Chapais Inc.	169		
174		Conseil régional de la culture Mauricie, Bois-Francs Centre du Québec	144		
175		Conseil régional de la culture de la Côte-Nord	171	<b>39</b>	
176	<b>9. Organismes municipaux &amp; régionaux (CRC)</b>	Conseil des arts de la CUM & la CUM	230	<b>40</b>	<b>17</b>
177		MRC de Memphrémagog (Comité culturel de la)	235		
178		MRC de Montmagny	146		
179		Union des municipalités du Québec (UMQ)	261	<b>41</b>	<b>18</b>
180		Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ)	264	<b>42</b>	<b>19</b>
181		Ville d'Amos	78		
182		Ville de Beauport	226		

183		Ville de Boucherville	202		
184		Ville de Charlesbourg	50		
185		Ville de Chicoutimi	188		
186		Ville de Drummondville	68		
187		Ville de Gatineau	137		
188		Ville de Lachine	28		
189		Ville de Lasalle	239		
190		Ville de Laval	229		
191		Ville de Lévis	87		
192		Ville de Longueuil	251		
193		Ville de Mont-Laurier	129		
194		Ville de Montréal	228	<b>43</b>	
195		Ville de Québec (Jean-Paul L'Allier)	96	<b>44</b>	
196		Ville de Roberval	103		
197		Ville de Rouyn-Noranda	98		
198		Ville de Sept-Îles	121		
199		Ville de Sherbrooke	58		
200		Ville de Trois-Rivières	136		
201		Ville de Val d'Or	108		
<b>MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE &amp; POLITIQUE: 33 mémoires; 12 fiches-synthèses et 6 mémoires analysés</b>					
202	<b>10. Regroupements</b>	Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec	244	<b>45</b>	<b>20</b>
203	<b>politiques et/ou</b>	Mouvement Québec-Français	217		
204	<b>idéologiques</b>	La Ligue d'Action nationale	197		
205		Parti québécois	89	<b>46</b>	<b>21</b>
206		Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue	250		
207	<b>11. Milieu des affaires</b>	Arts Du Maurier Ltée	260	<b>47</b>	<b>22</b>
208		Bell Canada	22		<b>23</b>
209		Brasserie Molson O'Keefe	215	<b>48</b>	
210		Mouvement des Caisses Desjardins	119	<b>49</b>	
211		Groupe Mallette Maheu - Estrie	73		
212		Hydro-Québec	179		
213		Québec Téléphone	55		
214		Parc Safari	190		
215		Société d'électrolyse et de chimie Alcan Itée	263		
216	<b>12. Syndicats</b>	Centrale des syndicats nationaux (CSN)	210	<b>50</b>	
217		Fédération des travailleurs (ses) du Québec (FTQ)	240		

218	<b>13. Organismes de</b>	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	198	<b>51</b>	
219	<b>développement</b>	Solidarité rurale	258		
220	<b>socio-économique</b>	Association québécoise des organismes régionaux	92	<b>52</b>	
		de concertation et de développement			
221		Associations touristiques régionales associées du Québec	88		
222		Association québécoise des parcs zoologiques et des aquariums	248		
223		Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue & Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue & Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue	14	<b>53</b>	<b>24</b>
224		Conseil régional de développement de la Côte-Nord	196		
225		Société pour la promotion de la science et de la technologie & Conseil de développement du loisir scientifique	104		
226	<b>14. Groupes ethniques</b>	Centre de recherche-action sur les relations raciales	191		
227	<b>autochtones, com-</b>	Conseil de la langue française	206	<b>54</b>	
228	<b>munautés culturelles</b>	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration	254		
	<b>femmes, jeunes....</b>				
229		Conseil permanent de la jeunesse	176		
230		Grand conseil des Cris du Québec	252	<b>55</b>	<b>25</b>
231		Institut culturel et éducatif montagnais	131		
232		Regroupement des services universitaires d'animation culturelle et communautaire (RESUACC)	165		
233	<b>15. Églises, confessions</b>	Assemblée des Évêques du Québec, Comité exécutif	150	<b>56</b>	
234	<b>religieuses</b>	Services communautaires juifs de Montréal	225		
<b>MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE 30 mémoires reçus ; 6 fiches-synthèses et 5 mémoires analysés</b>					
235	<b>16. Milieu - Éducation</b>	Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)	242	<b>57</b>	<b>26</b>
236	<b>(Cégeps, universités,</b>	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	163		
237	<b>com. scolaires)</b>	École de biblioth. & des sc. de l'inform. Un.Mtl	20		Réjean Savard
238		École de biblioth. & des sc. de l'inform. Un.Mtl	24		
239		École de biblioth. & des sc. de l'inform. Un.Mtl	157		Carol Couture
240		École d'architecture de paysage-Université de Mtl	151		
241		Chaire de gestion des arts - HÉC	40	<b>58</b>	<b>27</b>
242		Fédération des Cégeps	10		<b>28</b>
243		Syndicat des professeurs de l'État du Québec	101		
244		Université Concordia	128		
245		Université de Montréal (Direction de)	107		

246		Université du Québec à Montréal (UQAM)	109		
247		Université Laval	71		
248		Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	187	<b>59</b>	
249		Université de Sherbrooke	41		
250		Université du Québec à Hull (UQAH)	173		
251	<b>17. Chercheurs- intellectuels...</b>	Groupe de recherche interdisciplinaire en développe- ment de l'Est du Québec (GRIDEQ) - UQAR	114		
252		Fernand Dumont, sociologue, U. Laval et IQRC	241	<b>60</b>	<b>29</b>
253		Rénald Bérubé, directeur du département des lettres à l'Université du Québec à Rimouski et président du Conseil d'administration Camp littéraire Félix	222		
254		Gabriel Deschambault, architecte et urbaniste	116		
255		Jean-Marie Fecteau, historien, Dép. histoire, UQAM	7		
256		Josette Féral, professeure au département de théâ- tre de l'Université du Québec à Montréal et auteure du livre <i>La culture contre l'art</i>	26	<b>61</b>	<b>30</b>
257		Philippe Hudon, - Jazz Big Band - Association de jazz de Montréal	61		
258		Gabriel Lalonde, écrivain et artiste-peintre, maire de Sainte-Brigitte-de-Laval	2		
259		Michel Locat, ???	85		
260		Denys Marchand, École d'architecture de l'UDM	185		
261		Jean Simoneau, Val-d'Or: plaide pour une littérature nationale	11		
262		Peter Wintonick, cinéaste	209		
263		François Arcand - André Coupet - Guy de Repentigny & autres chercheurs	223	<b>62</b>	
264		Jean-Paul Thomin et Suzanne Chassé, consultants en muséologie et en tourisme	15		
SOURCES : Mémoires sur la proposition de politique de la culture et des arts présentés pour la Commission parlementaire, MCCQ, DPE, "aucun code" : 22/11/91, 10 p. ; Commission parlementaire. Politique de la culture et des arts. Liste des mémoires reçus, MCCQ, DPE, 1450-12-33 : 14/11/91, 14 p.					





<b>ANNEXE 5.3 : Le poids économique de trois secteurs des industries culturelles dans les années 1980</b>	<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>Recettes (millions de \$)</b>	<b>Emplois à temps plein</b>
<b>L'industrie du livre au Québec, 1986</b>			
Édition	69	106,9	889
Imprimerie/reliure	95	40,8	2 300
Diffusion	22	119,0	400
Clubs de livres	2	23,0	n.d.
Vente par correspondance	5	55,0	n.d.
Librairies/papeteries	250	159,0	2 700
Points de vente	6 000	73	--
<b>L'industrie de l'enregistrement sonore au Québec, 1986</b>			
Entreprises d'enregistrement	21	59,8	900
Services à l'enregistrement	40	1,0	n.d.
Distribution	6	97,0	n.d.
Vente au détail	n.d.	160,0	n.d.
<b>L'industrie de la vidéo-cassette au Québec, 1983</b>			
Édition	27	10,0	n.d.
Distribution	7	33,0	n.d.
Commerce de détail	800	74,0	2 960
Sources : Claude Martin, <i>Le poids économique des industries non publicitaires</i> , MAC, Service de la recherche et de la planification, mai 1986, p. 16 (tableau 1.1), p. 18 (tableau 1.2), p. 22 (tableau 1.4).			



<b>Annexe 6.1 : Position des principaux regroupements, associations et intervenants face au <i>Rapport Arpin</i>, selon la presse écrite</b>	
<b>Pour le rapport (+)</b>	
<b>Conseil québécois du théâtre -CQT</b>	(se dit « satisfait » et d'accord avec les grands objectifs ; approuve l'idée d'un plan triennal financier ; « affiche ses couleurs nationalistes », mais émet des réserves quant au rapatriement des pouvoirs)
<b>Union des artistes - UDA</b>	(se dit favorable et appuie les travaux du groupe-conseil ; se prononce pour le rapatriement)
<b>FTQ</b>	(«objectifs du rapport sont fort acceptables »)
<b>Mouvement Québec-français -MQF</b>	(«les artistes ne pourront pas continuer à manger à deux rateliers »)
<b>Villes de Montréal et de Québec</b>	(souscrivent aux grands principes ; le maire L'Allier appuie sans réserve le <i>Rapport Arpin</i> : « c'est un plaidoyer pour la culture dans le processus de gestion des ressources publiques et d'insertion de la culture comme un microbe dans le cerveau de l'État »)
<b>Mouvement Desjardins</b>	(pour le rapatriement et pour la souveraineté ; émet quelques inquiétudes pour les régions et le monde municipal)
<b>CSN</b>	(endosse le <i>Rapport Arpin</i> ; crainte cependant d'une bureaucratisation ; pour le rapatriement des pouvoirs)
<b>Grands ballets canadiens</b>	(d'accord sur l'ensemble des propositions et pour le rapatriement des pouvoirs)
<b>Grand théâtre de Québec</b>	(d'accord ; donne son appui aux recommandations particulières concernant la ville de Québec)
<b>Position mitoyenne face au <i>Rapport Arpin</i> (+ ou -)</b>	
<b>Conférence des conseils régionaux de la culture</b>	(émet quelques réserves)
<b>Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec - RCAAQ</b>	(«inquiétudes face au centralisme »)
<b>Association des artistes réputés des arts visuels</b>	(«inquiétudes du centralisme »)
<b>Orchestre symphonique de Montréal - OSM</b>	(d'accord, mais propose aussi des recommandations)
<b>Centre canadien d'architecture</b>	(d'accord, mais il faut aller plus loin ; cependant « pas de rapatriement »)
<b>Union des municipalités du Québec-UMQ</b>	(les municipalités devraient « jouer un rôle complémentaire de partenaires »)
<b>Association des galeries d'art contemporain</b>	(il appuie les demandes des artistes)
<b>Assemblée des évêques du Québec</b>	(plaide en faveur de certaines catégories de population : le rapport est peu soucieux des groupes pauvres)
<b>Milieu de l'éducation</b>	(UQAM : pour un « meilleur financement de la recherche » ; Chaire de gestion des arts des HÉC : mise en garde d'un alourdissement de l'appareil bureaucratique)
<b>Théâtre du Nouveau monde - TNM</b>	(crainte que la création artistique professionnelle soit « noyée dans le vaste concept de politique culturelle »)
<b>Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec - SAPCQ</b>	(porte-parole : Luc Plamondon ; réclame les pleins pouvoirs en matière de communications, mais ne pas oublier l'épineuse question des droits d'auteur ; parle de confusion en ce domaine dans le <i>Rapport Arpin</i> )
<b>Association des organismes musicaux - AOMQ</b>	(mise en garde concernant les régions : le rapport donne « l'impression que celles-ci sont des réservoirs de ce qui se fait à Montréal et à Québec)
<b>Groupe de chercheurs</b>	(François Arcand, André Coupet, Guy de Repentigny et 16 cosignataires : dix enjeux essentiels dont il faut tenir compte ; certains sont déjà présents dans le rapport, d'autres pas)

<b>Contre le rapport (-)</b>	
<b>Milieu québécois du cinéma et de la télévision</b>	(Association des producteurs de films et de TV du Québec, Association des propriétaires de cinéma, Association des réalisateurs-trices de films du Québec, Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs - Sardec, Syndicat des techniciens-nes du cinéma et de la vidéo du Québec, Canadian Independent Film Causus, Association des cinémas parallèles du Québec, Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films et vidéos, etc.)
<b>Les éditeurs anglophones du Québec</b>	( <i>Rapport Arpin</i> : « intellectual totalitarianism »)
<b>Association québécoise des auteurs dramatiques - Aquad</b>	(«ne veut pas du <i>Rapport Arpin</i> »)
<b>Centre des auteurs dramatiques - Cead</b>	(«une fin de non recevoir »)
<b>Société de développement des périodiques culturels - Sodep</b>	(regroupant une cinquantaine d'éditeurs : secteur oublié dans le rapport, selon eux)
<b>Monde régional</b>	(Musée régional Louis-Hémon, Centre national d'exposition de Jonquière - CNE ; Musée de religions de Nicolet ; conseils de la culture de différentes régions qui plaident en faveur de leur maintien ; Ville de Trois-Rivières ; l'Université du Québec à Trois-Rivières ; Atelier Presse Papier : quelques réactions mitoyennes mais, généralement, on souligne que les régions sont absentes ou défavorisées par le <i>Rapport Arpin</i> )
<b>Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo - ADISQ</b>	(contre le rapatriement des pouvoirs au Québec en matière de culture ; peu de choses pour les industries culurelles)
<b>Milieus anglo-québécois</b>	(plusieurs regroupements : Playwright's Workshop Montreal, Congrès juif canadien, Services communautaires de Montréal ; crainte générale des artistes anglophones du Québec quant au fait que Québec ait plus de pouvoirs en matière de culture)
<b>Association des Townshippers des Cantons de l'Est</b>	(«faut limiter la juridiction du Québec » ; on a oublié l'apport des communautés anglophones et allophones)
<b>Grand conseil des Cris du Québec</b>	(rien ou presque pour les autochtones)
<b>Fédération des sociétés d'histoire du Québec</b>	(indignation du milieu : l'histoire et le patrimoine les grands oubliés)
<b>Domaine du livre (Association québécoise des salons du livre)</b>	(«la colère gronde » ; on s'insurge aussi contre l'alarmante régionalisation en trois pôles)
<b>Union des écrivains-UNEQ</b>	(«peu de place au livre » et aux écrivains)
<b>Groupe de recherche en développement de l'Université du Québec à Rimouski - GRIDEQ</b>	(propose de rejeter les grandes lignes du <i>Rapport Arpin</i> , ainsi que le cadre et les voies d'intervention proposées)
<b>Sources :</b>	MCCQ, Direction des communications : « dossiers de presse » : Année 1991 : <i>Le Soleil</i> (18 juin : C3 ; 25 juillet : A11 ; 22 septembre : A8 ; 10 octobre : C10 ; 10 octobre : A14 ; 30 octobre : A4 ; 2 novembre : C8) ; <i>Progrès-Dimanche</i> (15 septembre : A8 ; 22 septembre : A22 ; 29 septembre : A18 ; 27 octobre : A15) ; <i>Le Devoir</i> (25 juillet : 1 ; 19 septembre : A1 ; 18 septembre : 3 ; 25 septembre : B3 ; 3 octobre : B7 ; 4 octobre : B1 ; 10 octobre : 1 ; 11 octobre : n.p. ; 16 octobre : B1 ; 17 octobre : B1 et B2 ; 18 octobre : B2 ; 22 octobre : B1 ; 23 octobre : B2 ; 24 octobre : B6 ; 25 octobre : B2 ; 30 octobre : B2 ; 1 <sup>er</sup> novembre : B2 ; 6 novembre : B1 ; 13 novembre : B2) ; <i>La Presse</i> (15 juin : D3 ; 18 septembre : C6 ; 24 octobre : E2 ; 25 octobre : B2 ; 30 octobre : E2 ; 6 novembre : B8 ; 7 novembre : A4 et B2 ; 8 novembre : B1 et B2) ; <i>Globe and Mail</i> , (19 septembre : A12 ; 21 septembre : C6 ; 17 octobre 1991 : A13) ; <i>The Gazette</i> (3 octobre : A8) ; <i>Ottawa-Hull</i> (5 novembre : 31) ; <i>Le Nouvelliste</i> (9 novembre : n.p.).

**Annexe 6.2 : Liste des comités du MAC travaillant à l'élaboration des plans d'action**

1. <b>Société nationale de gestion</b>	Pierre Lafleur, Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles
2. <b>Société régionale de gestion</b>	Odette Duplessis, Direction de la coordination des milieux culturels
3. <b>Concertation interministérielle</b>	Pierre-Denis Cantin, Direction des relations intergouvernementales
4. <b>Municipalités (Développement culturel régional)</b>	Michelle Courchesne, sous-ministre
5. <b>Patrimoine-archives</b>	Robert Garon, Archives nationales (ANQ) et Direction générale du patrimoine
6. <b>Musées</b>	Robert Garon, Archives nationales (ANQ) et Direction générale du patrimoine
7. <b>Cadre de vie-architecture</b>	Robert Garon, Archives nationales (ANQ) et Direction générale du patrimoine
8. <b>Interculturalisme</b>	Robert Fortin, Direction générale de Montréal
9. <b>Statut socio-économique des créateurs</b>	Pierre Lafleur, Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles
10. <b>Création, R-D.</b>	Laurent Bouchard, Direction de l'aide aux artistes, aux arts visuels et aux métiers d'art
11. <b>Formation</b>	Pierre-Denis Cantin, Direction des relations intergouvernementales, Micheline Boivin, Direction de la recherche et de la statistique Pierre Thibault, direction conservatoire de musique et d'art dramatique
12. <b>Arts d'interprétation</b>	Claude Roy, Direction des arts d'interprétation, du disque et des variétés
13. <b>Arts visuels</b>	Laurent Bouchard, Direction de l'aide aux artistes, aux arts visuels et aux métiers d'art
14. <b>Grappes industrielles</b>	Pierre Lafleur, Direction générale des arts, des lettres et des industries...
15. <b>Financement et fiscalité</b>	Marie-Claire Lévesque, Direction des politiques et de l'évaluation
16. <b>Innovation technologique</b>	Micheline Boivin, Direction de la recherche et de la statistique
17. <b>Équipements culturels</b>	Odette Duplessis, Direction de la coordination des milieux culturels

Source : MCCQ, DPE, chemise 1450-12-50 : « Politique culturelle – Élaboration des plans d'action – Liste des comités », n.d.



**Annexe 6.3 : Les objectifs de la politique culturelle gouvernementale du Québec, selon les trois grands axes (juin 1992)**

***Axe 1 : Affirmation de l'identité culturelle***

⇨ *Valoriser la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder*

- Favoriser une plus grande maîtrise de la langue française
- Encourager la fréquentation d'activités culturelles et la consommation de produits culturels de la langue française
- Accentuer les efforts du Québec en matière de coopération francophone

⇨ *Valoriser l'héritage culturel*

- Soutenir davantage le rôle des municipalités et des organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine
- Favoriser l'émergence d'un réseau cohérent et dynamique d'institutions muséales
- Actualiser le rôle du gouvernement en matière de patrimoine

⇨ *Renforcer le dialogue des cultures*

- Favoriser les échanges interculturels au Québec
- Intensifier la présence du Québec dans les réseaux et les grands forums internationaux

***Axe 2 : Soutien aux créateurs et aux arts***

⇨ *Favoriser en priorité la création artistique sous toutes ses formes*

- Garantir l'autonomie des créateurs et des organismes de création
- Soutenir l'excellence, la diversité et le renouvellement de la création

⇨ *Améliorer les conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes*

- Améliorer la perception, par les créateurs et les artistes, des revenus découlant de l'utilisation de leurs œuvres
- Favoriser l'accès des créateurs et des artistes à des mesures de fiscalité et de protection sociale équitables
- Apporter une réponse adaptée aux besoins des créateurs et des artistes en matière de formation professionnelle et de perfectionnement
- Soutenir les associations professionnelles les plus représentatives, dans leurs efforts pour améliorer les conditions économiques et sociales de leurs membres

⇨ *Assurer la vitalité des organismes artistiques*

- Accroître la stabilité financière des organismes artistiques
- Favoriser l'intégration de la relève à l'intérieur des organismes artistiques reconnus

⇨ *Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles*

- Établir un consensus sur la stratégie et les mesures de développement de la grappe des industries culturelles
- Améliorer la capitalisation des industries culturelles
- Contribuer au renforcement des compétences professionnelles et de l'expertise des industries culturelles

**Axe 3 : Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle**

⇒ *Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture*

- Relancer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et assurer la sensibilisation des jeunes aux arts, à la littérature et à l'histoire
- Accentuer le rôle des médias en ce qui a trait à la sensibilisation et à la promotion des arts et de la culture
- Favoriser le rôle des municipalités en ce qui a trait à l'animation, à la sensibilisation et à la diffusion des arts et de la culture

⇒ *Faciliter l'accès aux arts et à la culture*

- Encourager la circulation des produits culturels sur tout le territoire
- Se fonder sur la particularité de chacune des régions afin de planifier l'aménagement des équipements culturels
- Favoriser l'accessibilité des bibliothèques publiques et l'accroissement de la qualité des services offerts par celles-ci

⇒ *Favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle*

- Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens
- Reconnaître le bénévolat dans le secteur culturel

Source : Objectifs tels qu'énoncés dans *La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, juin 1992 : 17, 19-20 ; voir aussi MCCQ, DPE, chemise 1450-12-56 : « Quelles sont les grandes différences entre le *Rapport Arpin* et la politique ?, n.d.



<b>Annexe 6.4 : Mémoires transmis à la Commission parlementaire (automne 1991) et sélection de 30 mémoires et de 62 fiches-synthèses selon les milieux</b>					
<b>MILIEU</b>	<b>MÉMOIRES REÇUS</b>	<b>REGROUPEMENTS ET DOCUMENTS RETENUS</b>			
		<b>Mémoires retenus pour analyse</b>			
		<b>Fiches-synthèses retenues pour analyse</b>			
		<b>Total des mémoires par milieu et par regroupement</b>			
<b>Milieu culturel</b>	160 (60,6 %)	1. Patrimoine	51	11	3
		1.1. Patrimoine et architecture	(13)	(2)	(1)
		1.2. Histoire et archives	(22)	(5)	(2)
		1.3. Musées et muséologie	(16)	(4)	(0)
		2. Créateurs et artistes	26	8	3
		3. Arts de la scène et variétés (formation et production)	27	5	4
		4. Diffusion des arts de la scène et des arts visuels	23	5	2
		5. Industries culturelles	33	8	3
		5.1. Livre et édition	(16)	(4)	(1)
		5.2. Communications, audiovisuel, cinéma, etc.	(17)	(4)	(2)
		<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>37</b>	<b>15</b>
<b>Milieu municipal et régional</b>	41 (15,5 %)	1. Conseils régionaux de la culture et organismes de développement culturel	15	2	1
		2. Unions municipales (UMRCQ, UMQ)	2	2	2
		3. CUM (incluant le Conseil des arts de la CUM) et MRC	3	1	1
		4. Villes	21	2	0
		<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Milieu socio-économique et politique</b>	33 (12,5 %)	1. Regroupements politiques et/ou idéologiques	5	2	2
		2. Milieu des affaires	9	3	3
		3. Syndicats (autres que du milieu culturel ; CSN et FTQ)	2	1	0
		4. Organismes de développement socio-économique	8	3	0
		5. Groupes ethniques et communautés culturelles	7	2	1
		6. Groupes confessionnels	2	1	0
		<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>12</b>	<b>6</b>
<b>Milieu scolaire et universitaire</b>	30 (11,4 %)	1. Milieu de l'éducation (cégeps, universités, commissions scolaires, CEQ)	16	3	3
		2. Chercheurs / intellectuels / intervenants individuels	14	3	2
		<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>264</b>	<b>62</b>	<b>30</b>



**Annexe 6.5 : Évolution des débats relatifs au rapatriement des pouvoirs en matière de culture, entre le mois de février et le 26 octobre 1992 (Référendum sur l'Entente de Charlottetown)**

<i>Le Devoir</i> , 5-02-92, p. A1	«Ottawa risque de voir double en matière de culture »	Divergences de points de vue au sein de deux comités fédéraux (Comité des communes sur les communications et la culture - Comité Beaudoin-Dobbie)
<i>La Presse</i> , 20-03-92, p. A15	«Dépenses culturelles : le Québec choyé par Ottawa »	La contribution fédérale en ce domaine au Québec s'est accrue de 25 % depuis la seconde moitié des années 1980, comparativement à 12 % pour le reste du Canada
<i>La Presse</i> , 20-03-92, p. A1	«Bourassa remet les horloges à l'heure du fédéralisme »	«Le Québec serait d'accord pour adhérer par ententes politiques à des normes nationales si on lui reconnaît l'exclusivité dans les champs de compétence qu'on lui accordera. [...] Le discours de M. Bourassa semble marquer le retour du balancier après l'adoption coup sur coup par l'Assemblée nationale de deux motions visant à "désapprouver" le rapport Beaudoin-Dobbie ».
<i>Le Droit</i> 8-04-92, p. 27	«Culture : Ottawa veut tout ! » (Michel Vastel)	Rumeur que les négociateurs s'apprêtent à signer à Halifax, en l'absence du Québec, un texte reconnaissant le caractère distinct de la société québécoise, alors que le Comité des communes sur les communications et la culture suggère une complète reprise en mains de la politique culturelle et des communications par Ottawa. Le Québec comme les autres auraient « un simple rôle consultatif ».
<i>Le Devoir</i> , 9-04-92, p. B1 et B3	«Ottawa nous provoque, conclut Frulla-Hébert »	Réaction de la ministre au Rapport du Comité des communes sur les communications et la culture : « C'est de la provocation ! »
<i>Le Soleil</i> , 09-04-92, p. A3	«Visées "insultantes et méprisantes" »	«Frulla-Hébert accueille sèchement le projet des Communes ». Si les offres fédérales de septembre 1991 avaient été jugées comme « insuffisantes », les recommandations du Comité Beaudoin-Dobbie sont, pour leur part, qualifiées par la ministre de « carrément dominatrices »
<i>Le Devoir</i> , 27-05-92, p. B3	«Politique culturelle : Québec serait sur le point de se montrer ferme... »	Ré-affirmation de la ministre du MAC quant au besoin de rapatrier les pleins pouvoirs en matière de culture. On souligne le dépôt prochain de la politique culturelle, document « très attendu » et qui doit définir le financement des arts au Québec, « question épineuse entre toutes et nœud du mécontentement des créateurs ».
<i>Le Soleil</i> , 27-05-92, p. A5	«Culture : Québec n'est pas près de céder devant Ottawa, selon Liza Frulla-Hébert»	Réaction de la ministre du MAC face à des rapports de presse « annonçant que le gouvernement du Québec abdiquerait sa volonté maintes fois exprimée de réclamer les pleins pouvoirs et deniers nécessaires dans les domaines des arts et de la culture »
<i>Le Devoir</i> , 5-06-92, p. A1	«Liza Frulla-Hébert ne parle plus de souveraineté culturelle»	«Un document laisse croire que la ministre ne tient plus au rapatriement des pouvoirs». Ce document est intitulé, <i>Réflexion sur la culture</i> , et est signé par la ministre. Bien qu'elle critique les dédoublements et les initiatives fédérales en ce domaine. L'article conclut ; «il n'est pas acquis que la future politique culturelle [...] traitera de cette question», c'est-à-dire du rapatriement des pouvoirs en matière de culture.

<p>La Presse, 5-06-92, p. B1</p>	<p>«Culture : Québec rejette la solution Joe Clark »</p>	<p>Cette solution reconnaît la compétence exclusive des provinces dans huit secteurs, dont la culture, mais le fédéral conserve sa responsabilité via des institutions culturelles d'envergure nationale et des programmes de subventions.</p>
<p>Le Devoir, 6-06-92, p. A6</p>	<p>«Frulla-Hébert affirme continuer de réclamer la compétence exclusive... »</p>	<p>La ministre tente de minimiser la teneur du document rendu public par <i>Le Devoir</i> (<i>Réflexion sur la culture</i>) et « qui met un bémol aux revendications du Québec sur la nécessaire souveraineté culturelle ».</p>
<p><b>28 août 1992</b></p>		<p><b><i>Fin de la dernière partie de la ronde constitutionnelle ; l'Entente de Charlottetown est conclue.</i></b></p>
<p>Le Devoir, 2-09-92, p. B5</p>	<p>«En attendant les textes juridiques... »</p>	<p>Commente les changements contenus dans l'Entente de Charlottetown et qui « restent flous ». La ministre dit vouloir attendre les textes juridiques pour commenter ce qui concerne la culture. Mais elle déclare que « l'article stipulant que les provinces ont la compétence exclusive en matière de culture constitue un "gain" car il donne au Québec la prépondérance en matière de loi ».</p>
<p>Le Devoir, 3-09-92, p. 1</p>	<p>«Bourassa a "oublié" la culture et l'immigration »</p>	<p>On parle de la poursuite de négociations à Ottawa afin d'apporter des ajustements à l'Entente de Charlottetown. On signale que sous « leur forme actuelle, en effet, l'immigration comme en culture, les intérêts distincts du Québec devraient passer par la petite porte des aménagements à la pièce plutôt que par la grande des assurances constitutionnelles ou politiques »</p>
<p>La Presse, 3-09-92, p. A</p>	<p>«L'entente modifiée en catastrophe. Québec devra se contenter de la "parole" d'Ottawa... »</p>	<p>Les ministres québécois André Bourbeau (de la Main-d'œuvre), Lawrence Cannon (des Communications) et surtout Liza Frulla-Hébert (des Affaires culturelles) éprouvent « de sérieuses réticences devant le texte de l'entente acceptée par M. Bourassa ». La ministre se dit « ulcérée de voir que l'accord conclu restait bien en-deça des attentes ».</p>
<p>Le Devoir, 3-09-92, p. 2</p>	<p>«Culture : Ottawa accepte de corriger des "oublis" »</p>	<p>Corrections de dernières heures à l'Entente de Charlottetown : inscription du terme de « maîtrise d'œuvre » dans la disposition relative à la culture, mais Ottawa demeure responsable des institutions culturelles fédérales, et ce à la satisfaction de la communauté artistique canadienne « qui a fait pression sans relâche pour qu'Ottawa conserve, renforce même, ses pouvoirs ».</p>
<p>La Presse, 6-09-92, p. A5</p>	<p>«L'Entente de Charlottetown »</p>	<p>Résumé de l'Entente et des principaux points ; en matière de culture : « compétences exclusives pour les provinces » et « responsabilité du fédéral en regard des questions culturelles canadiennes ».</p>
<p>Le Devoir, 16-09-92, p. A2</p>	<p>«Bourassa veut négocier sans délai le partage des pouvoirs, mais Mulroney [...] pas pressé »</p>	<p>Ottawa veut attendre les résultats du référendum pan-canadien du 26 octobre 1992 sur l'Entente de Charlottetown. Deux autres provinces (Ontario et Nouvelle-Écosse) auraient reçu la confirmation de Mulroney comme quoi il n'y aurait par de négociations avec le Québec avant le référendum.</p>
<p><b>26 octobre 1992</b></p>	<p><b><i>Entente de Charlottetown</i></b></p>	<p><b><i>Rejet de l'Entente</i></b></p>